FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

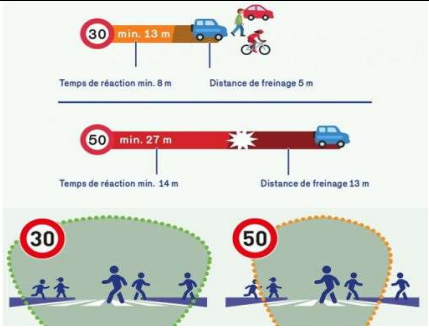

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

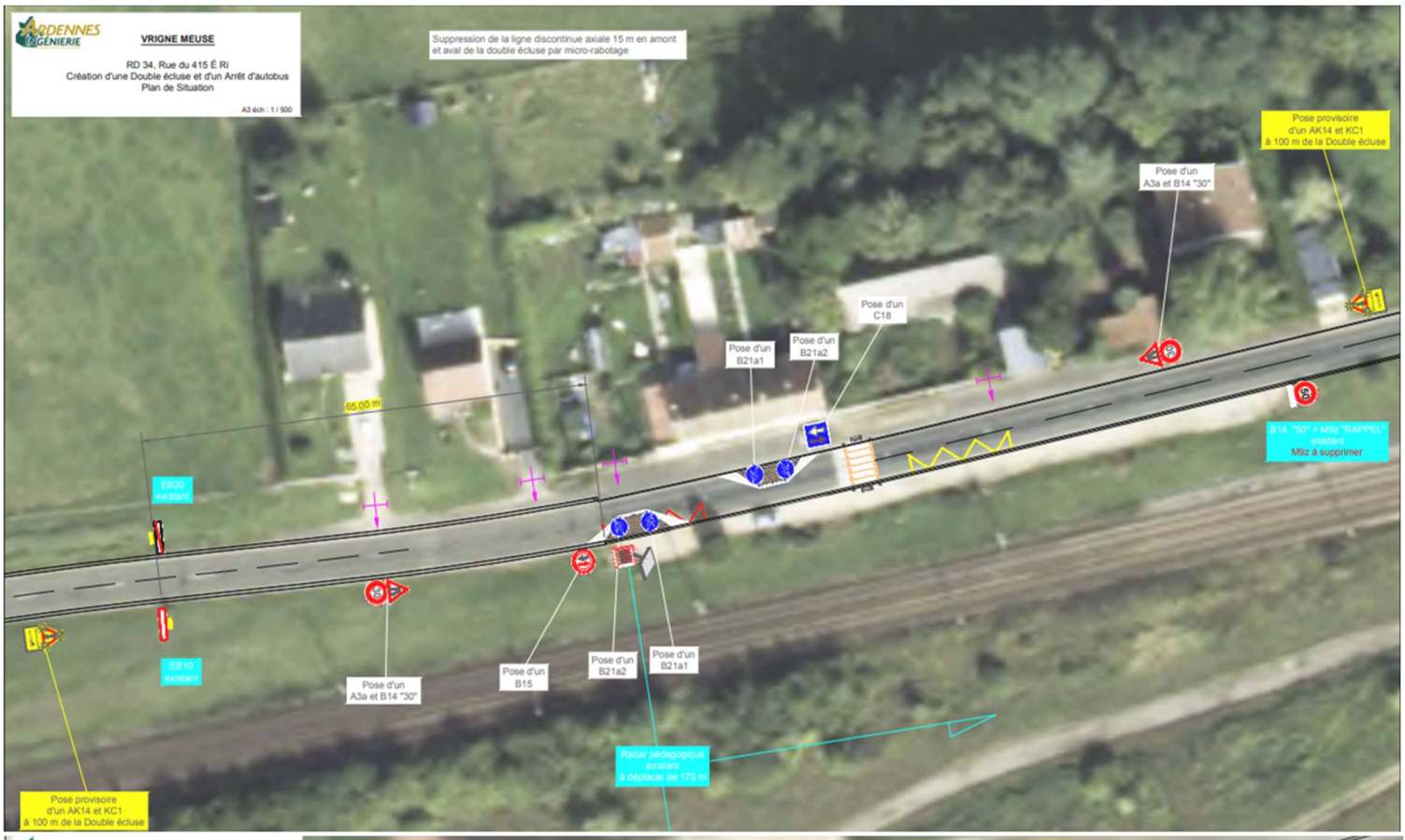

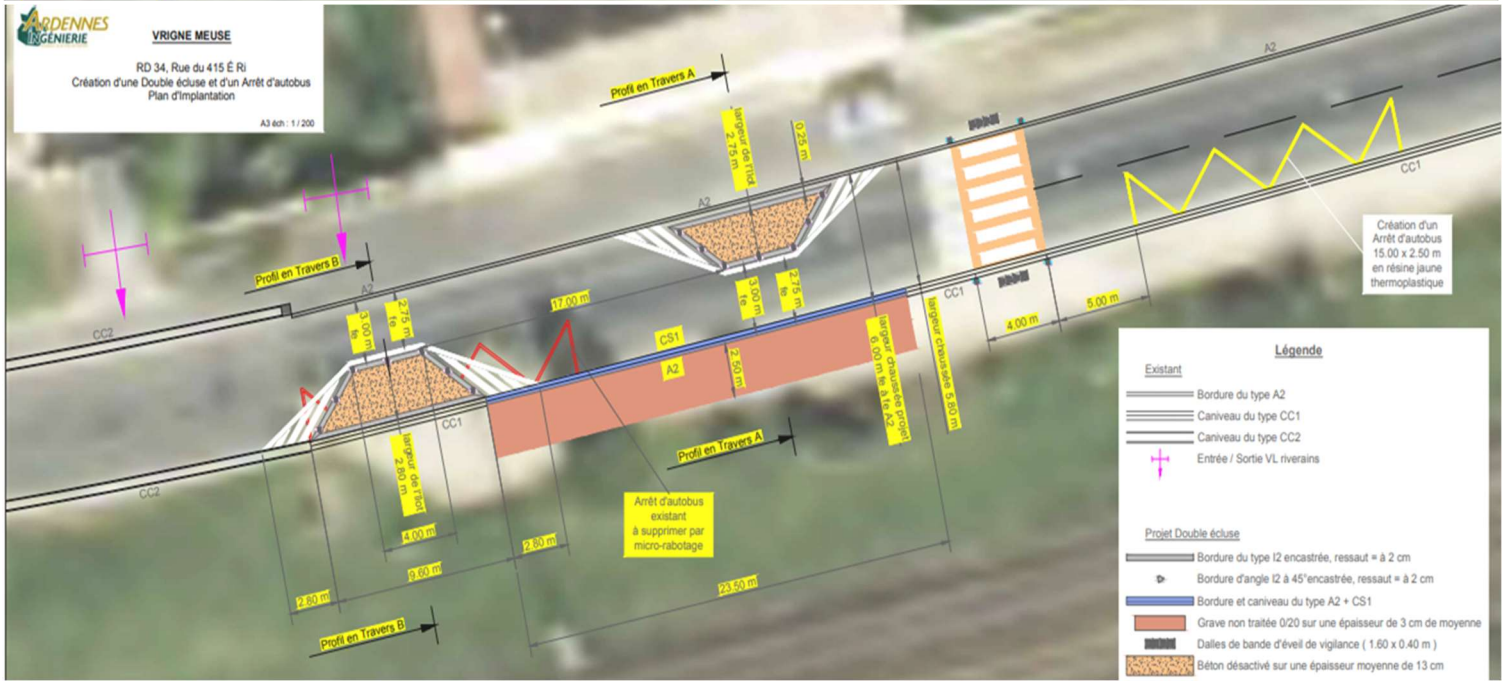

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

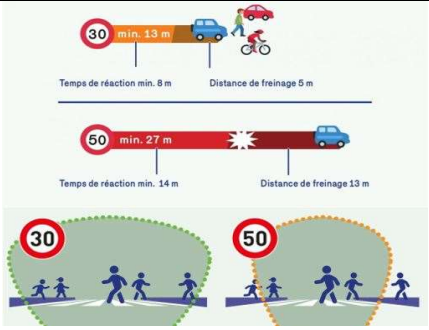

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

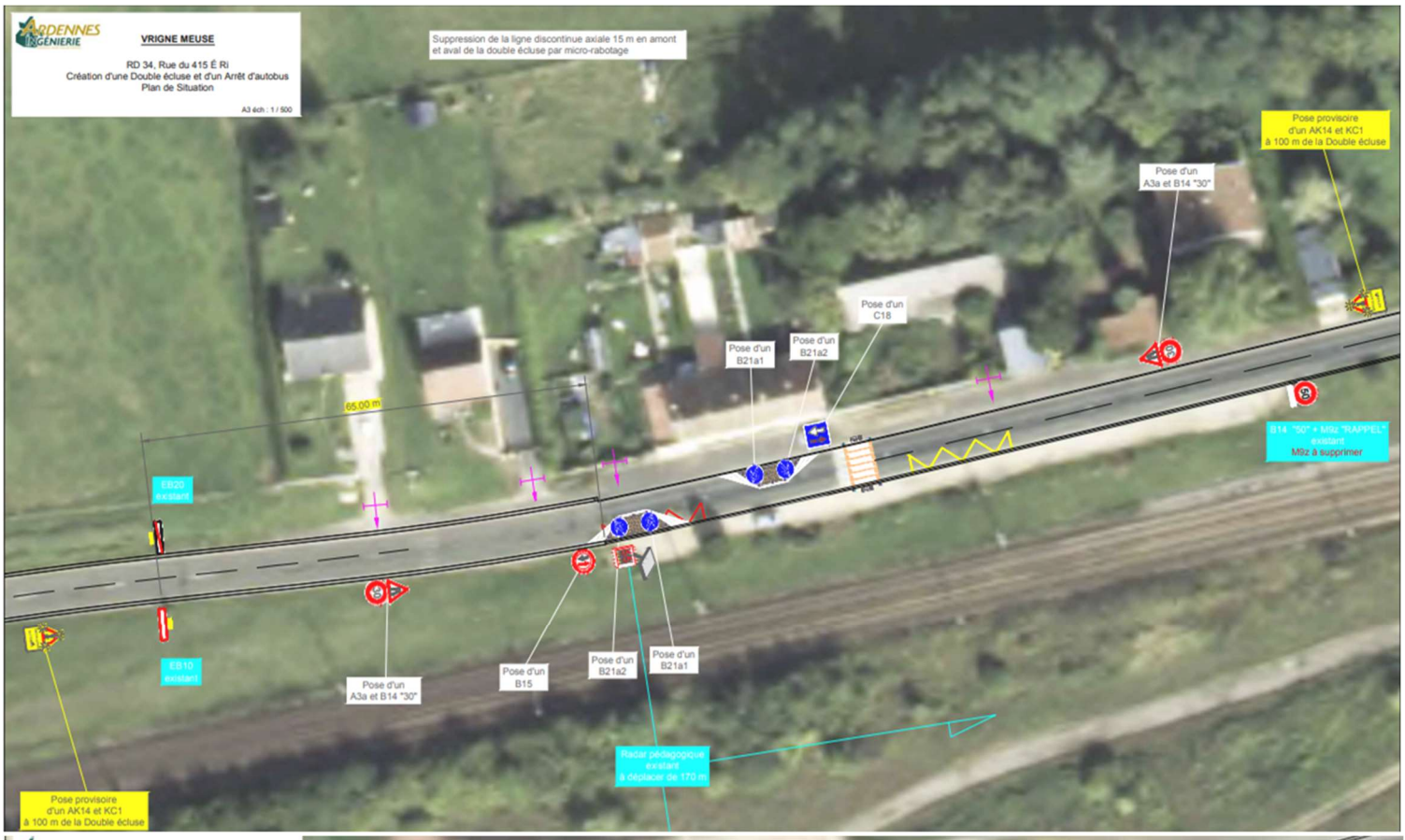

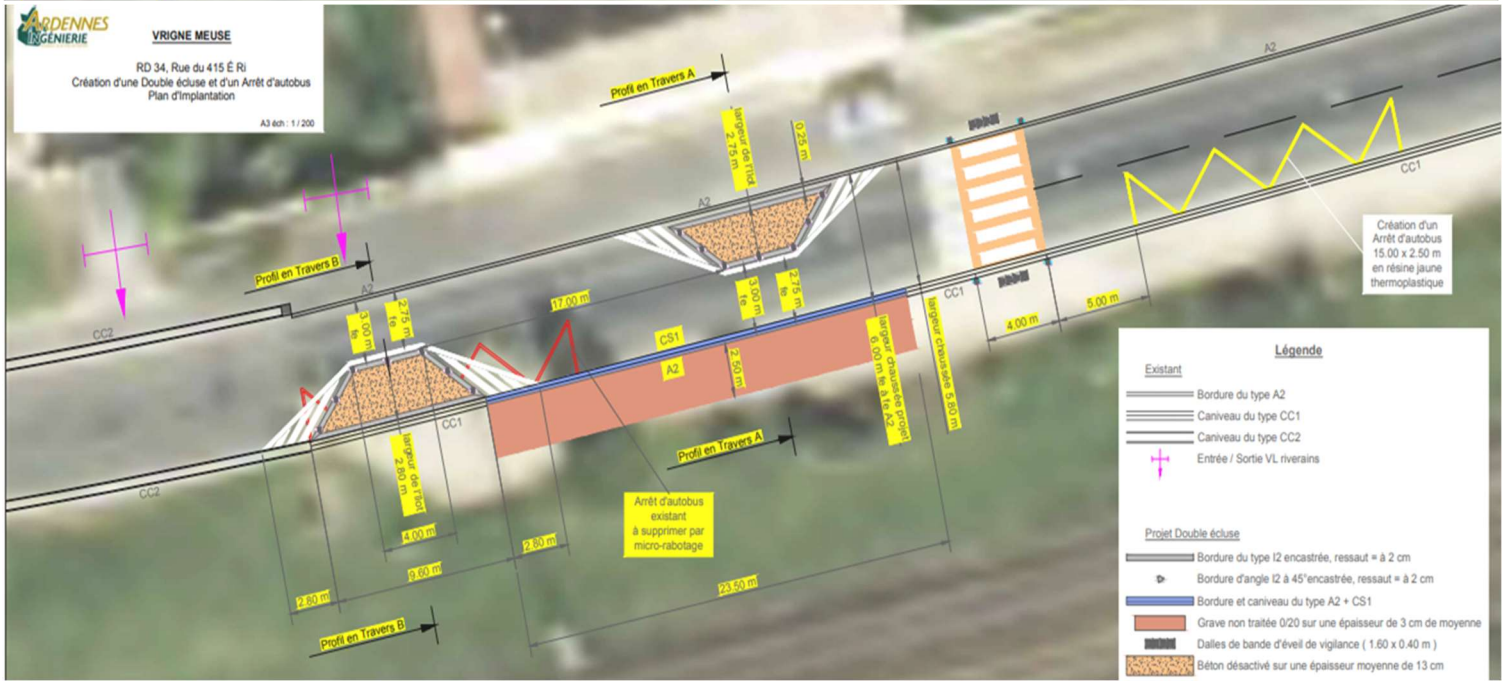

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

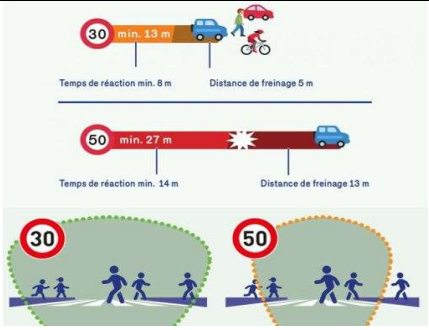

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

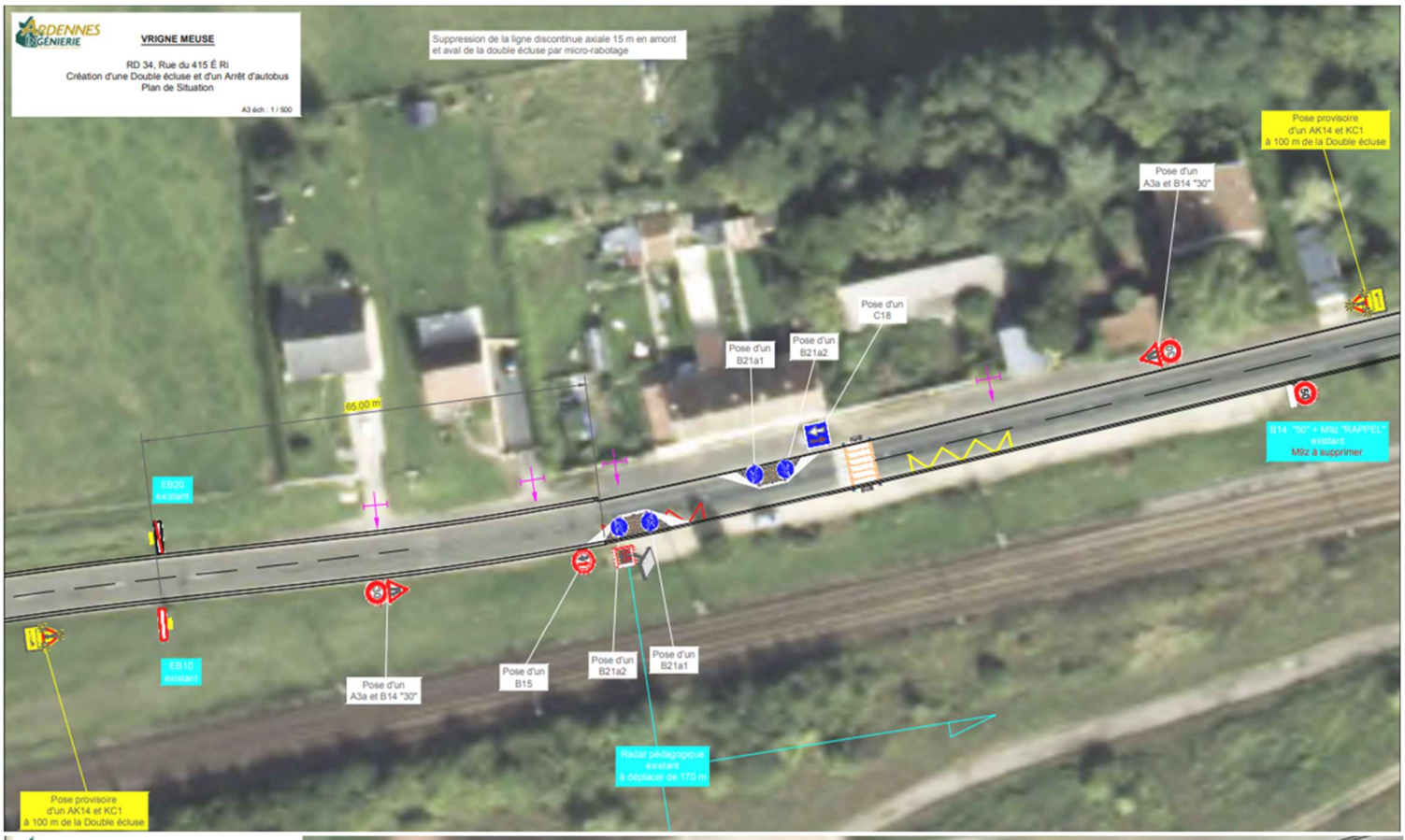

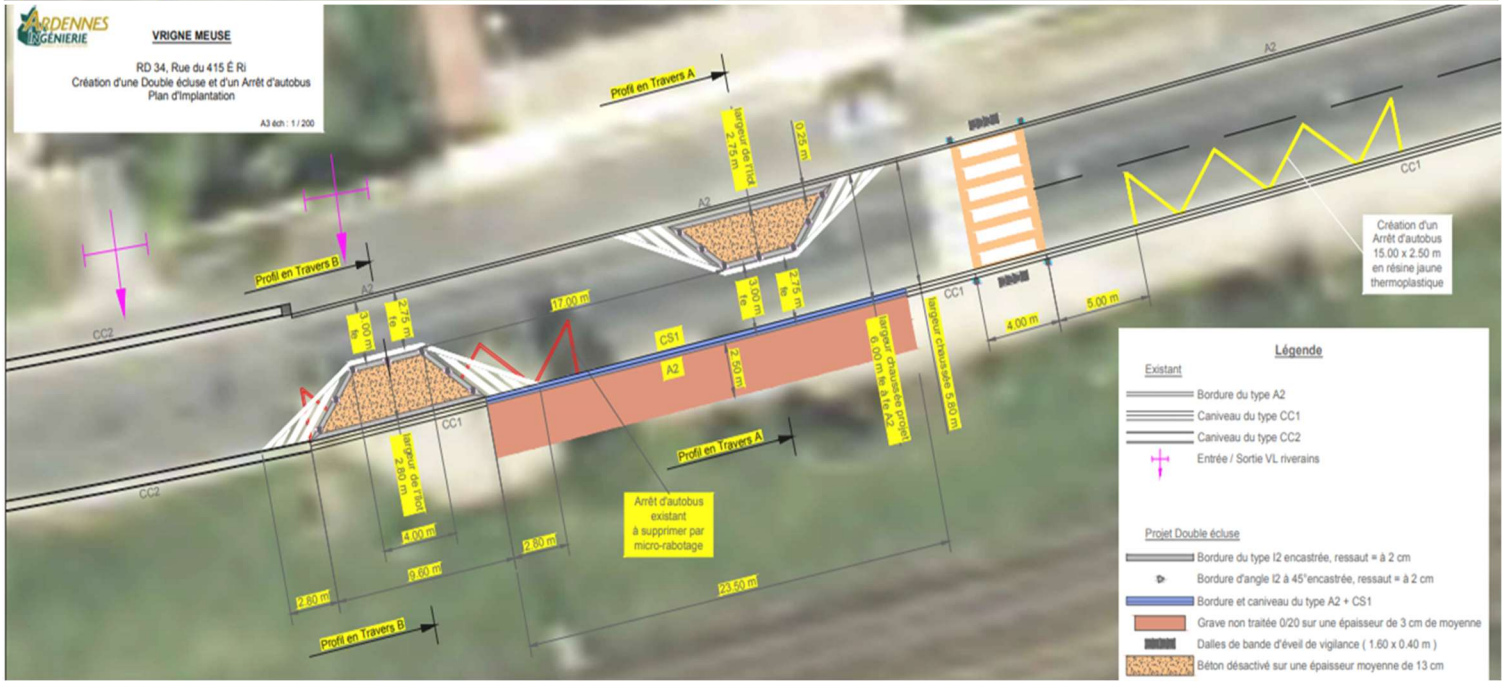

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

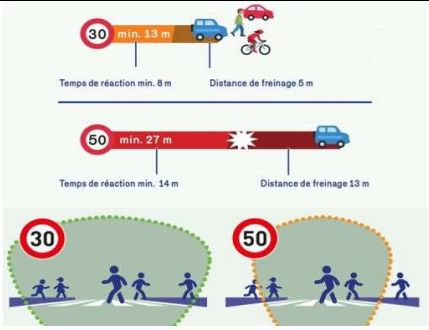

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

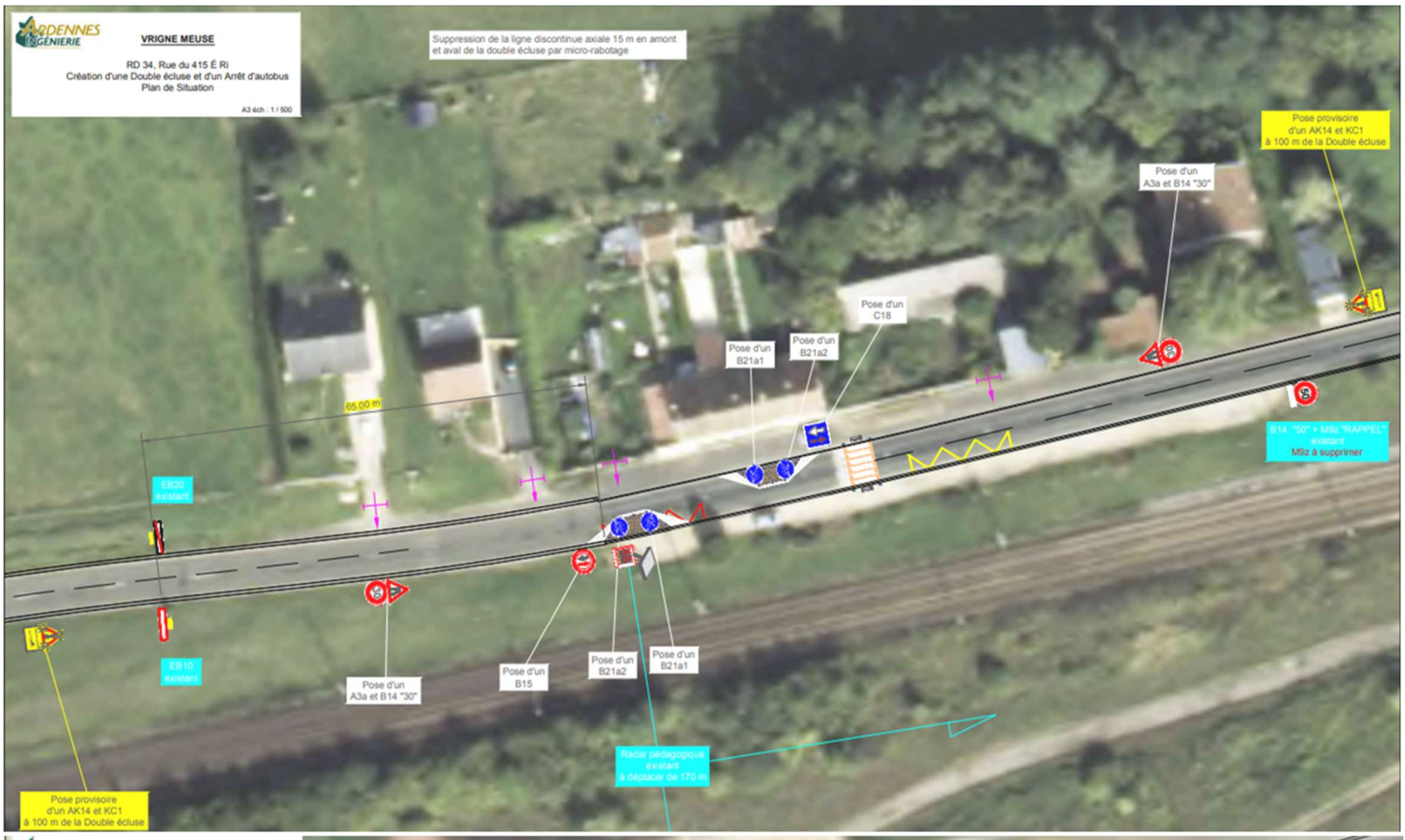

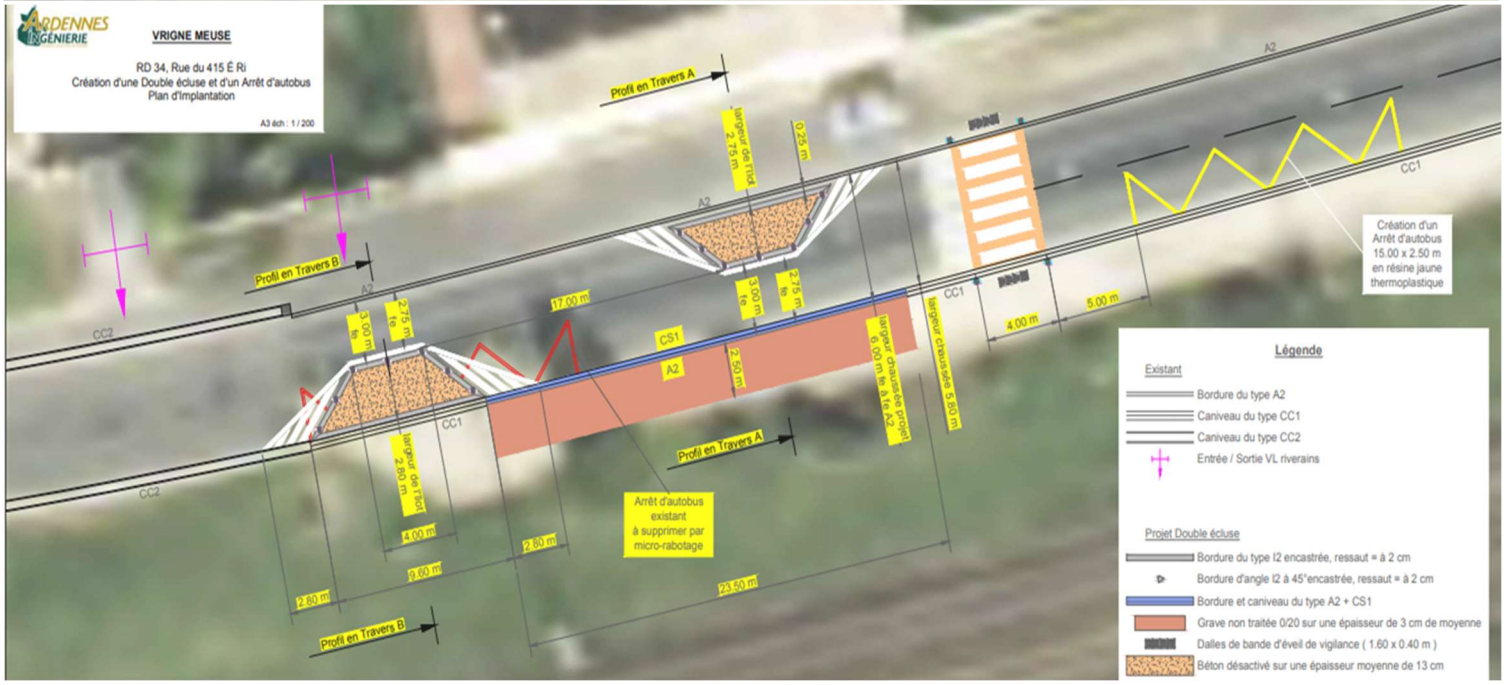

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

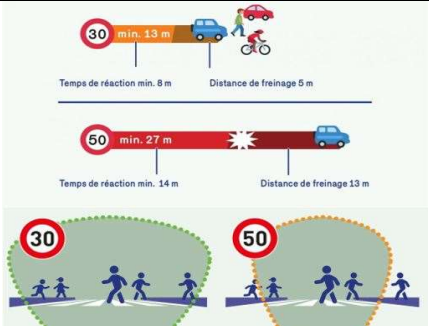

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

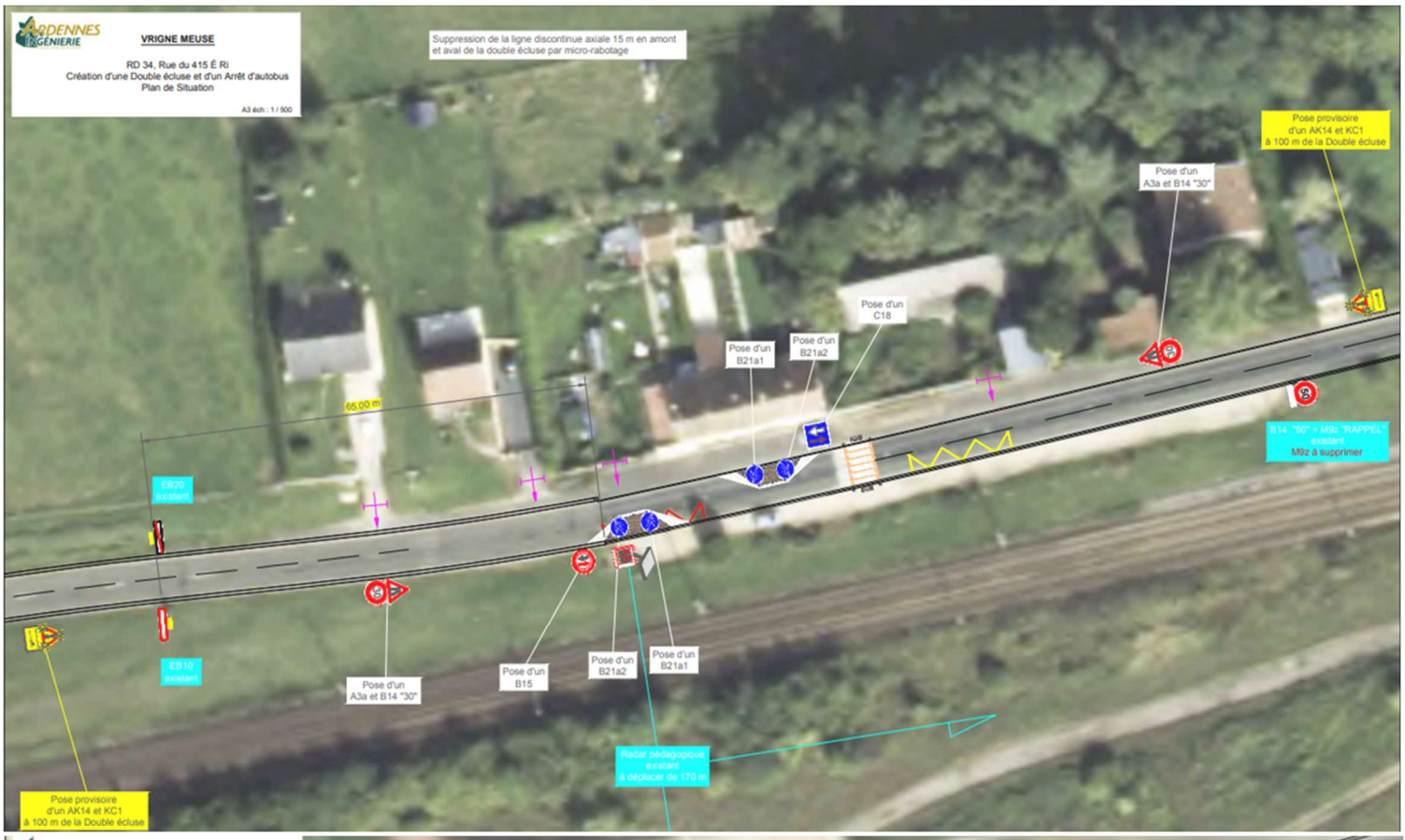

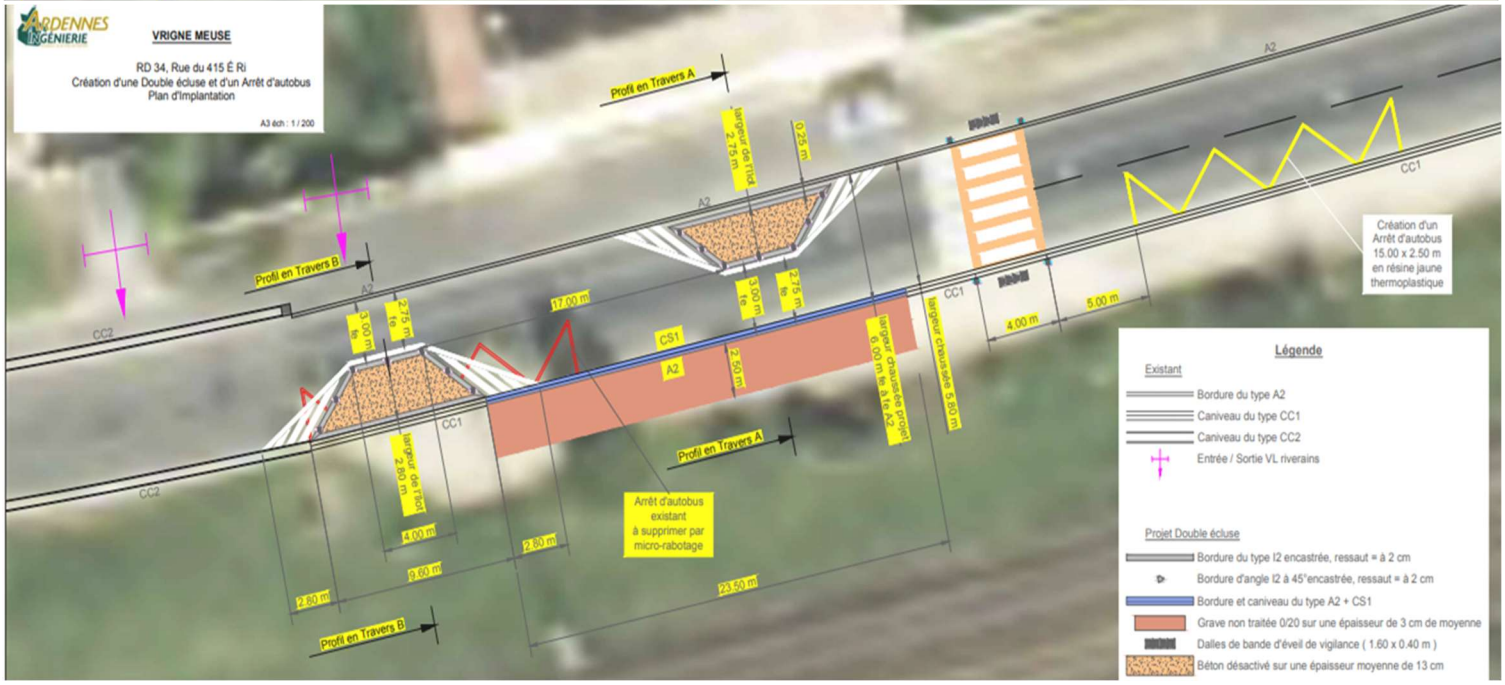

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

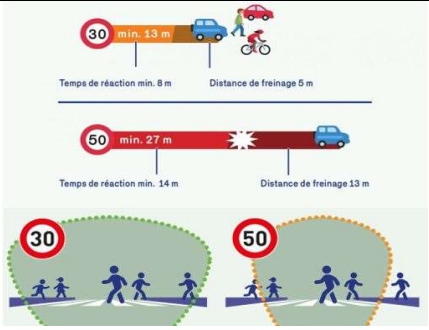

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

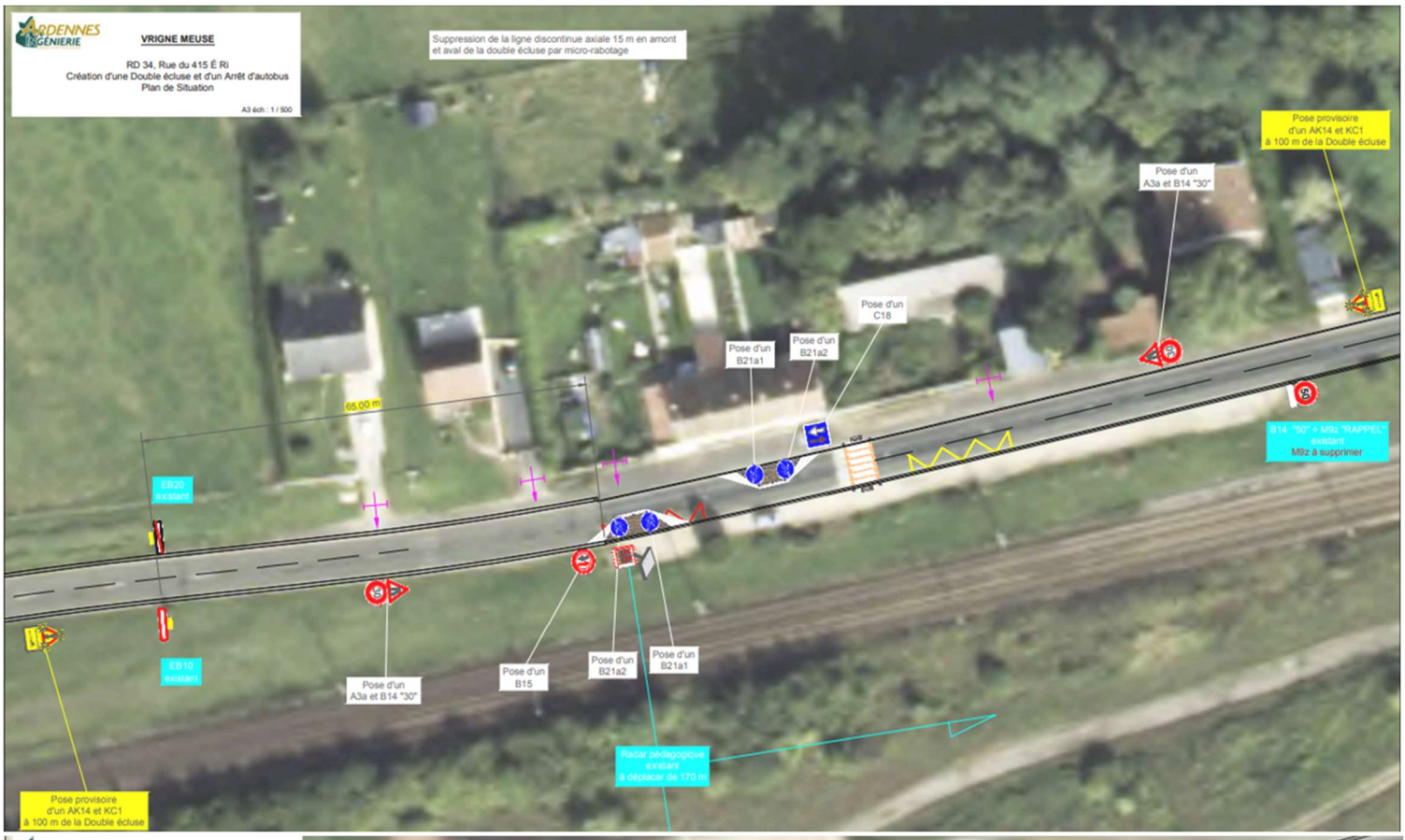

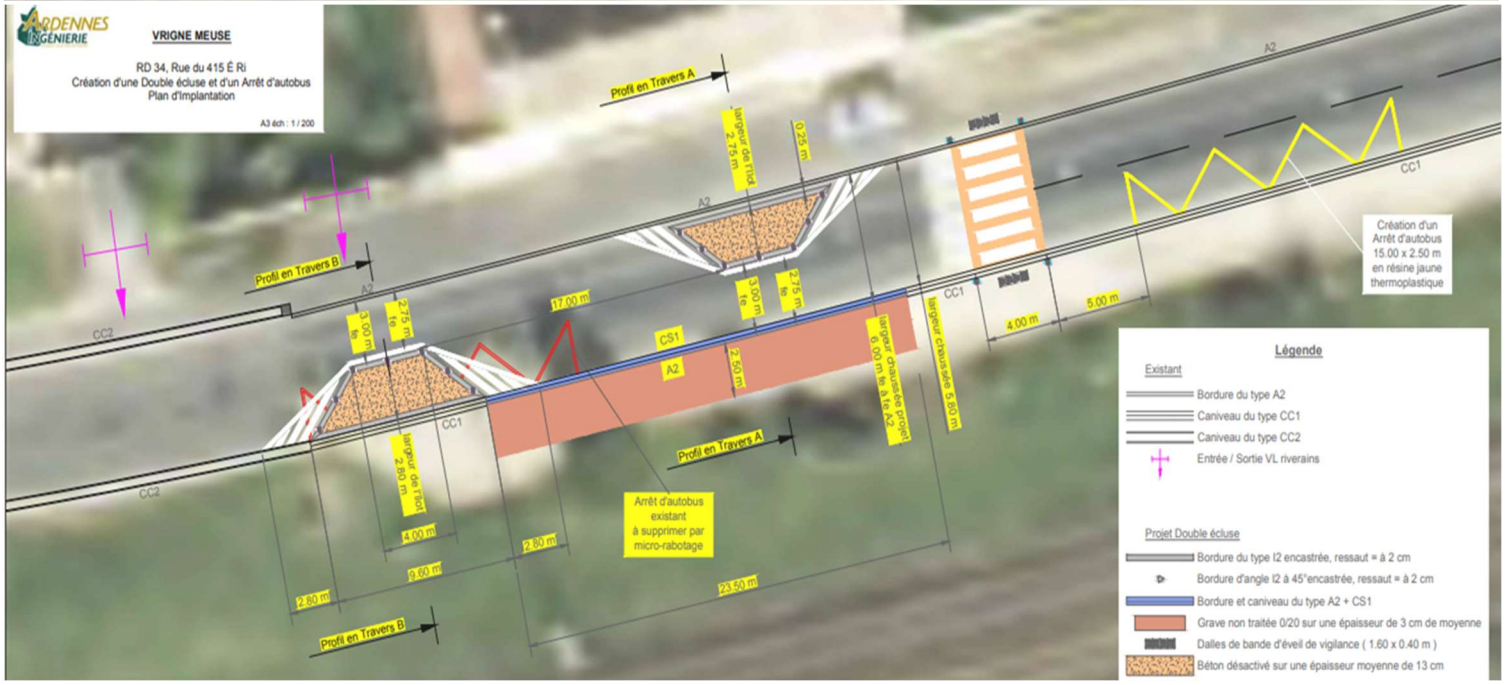

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

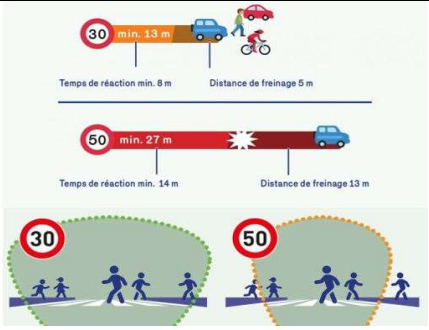

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

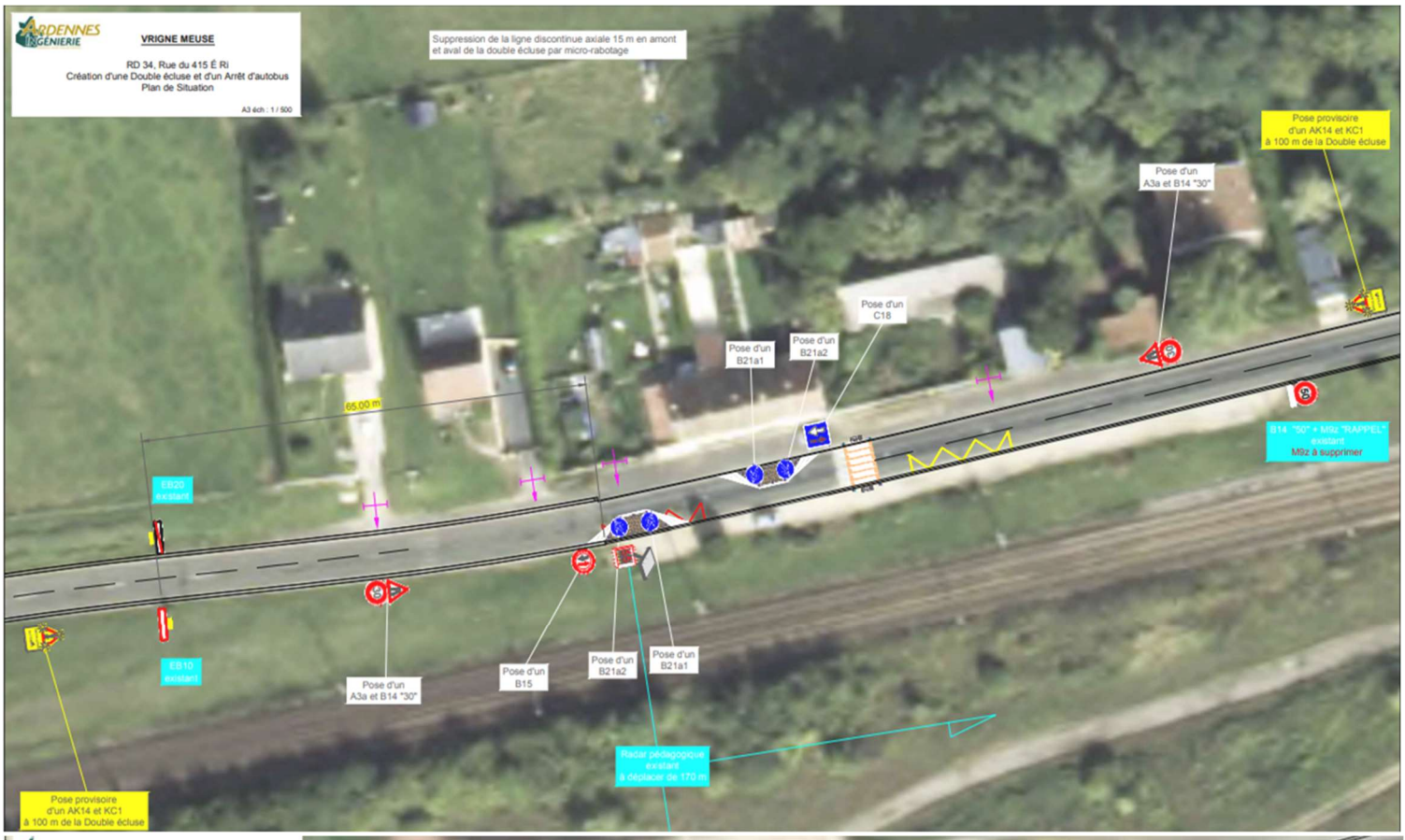

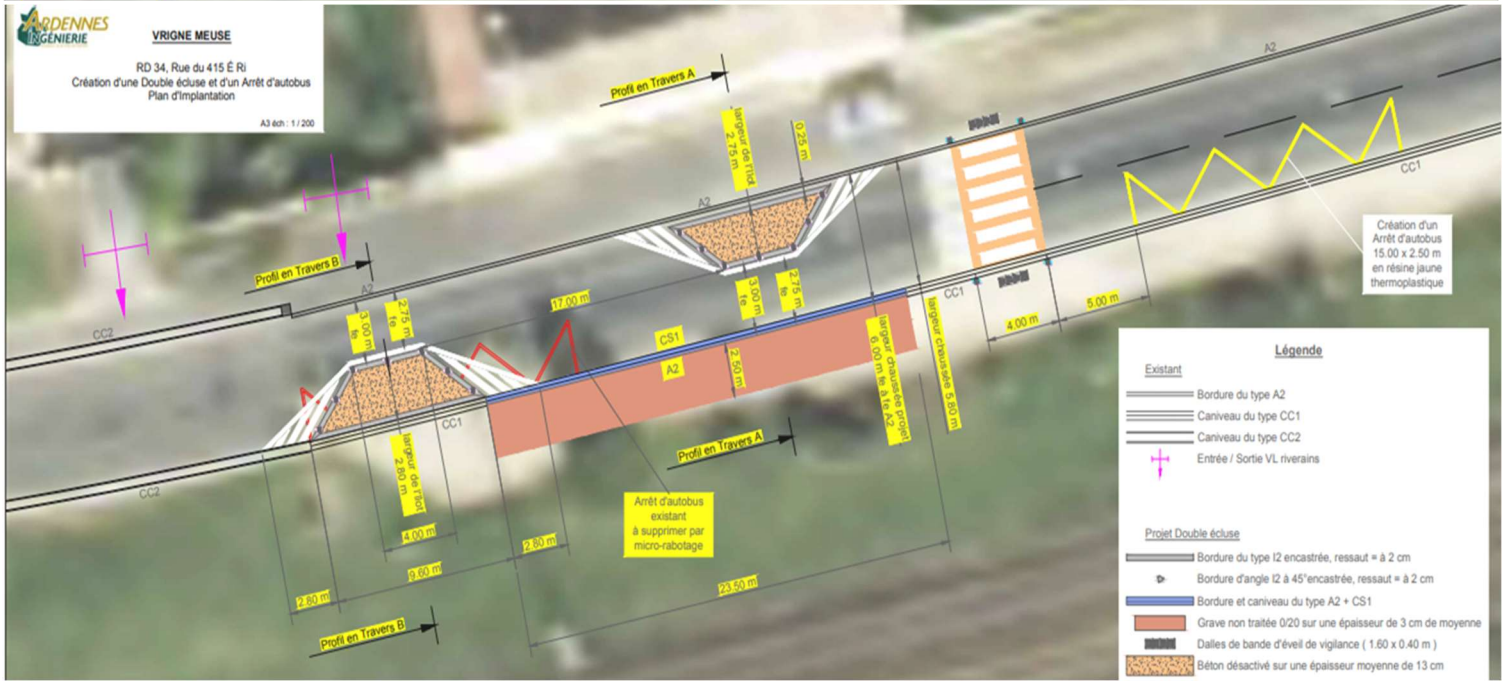

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

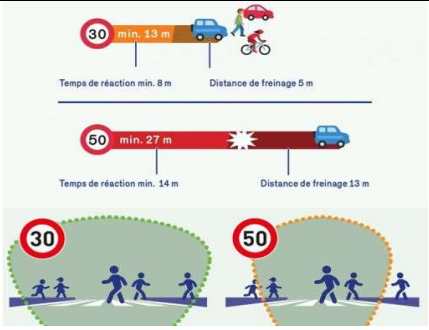

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

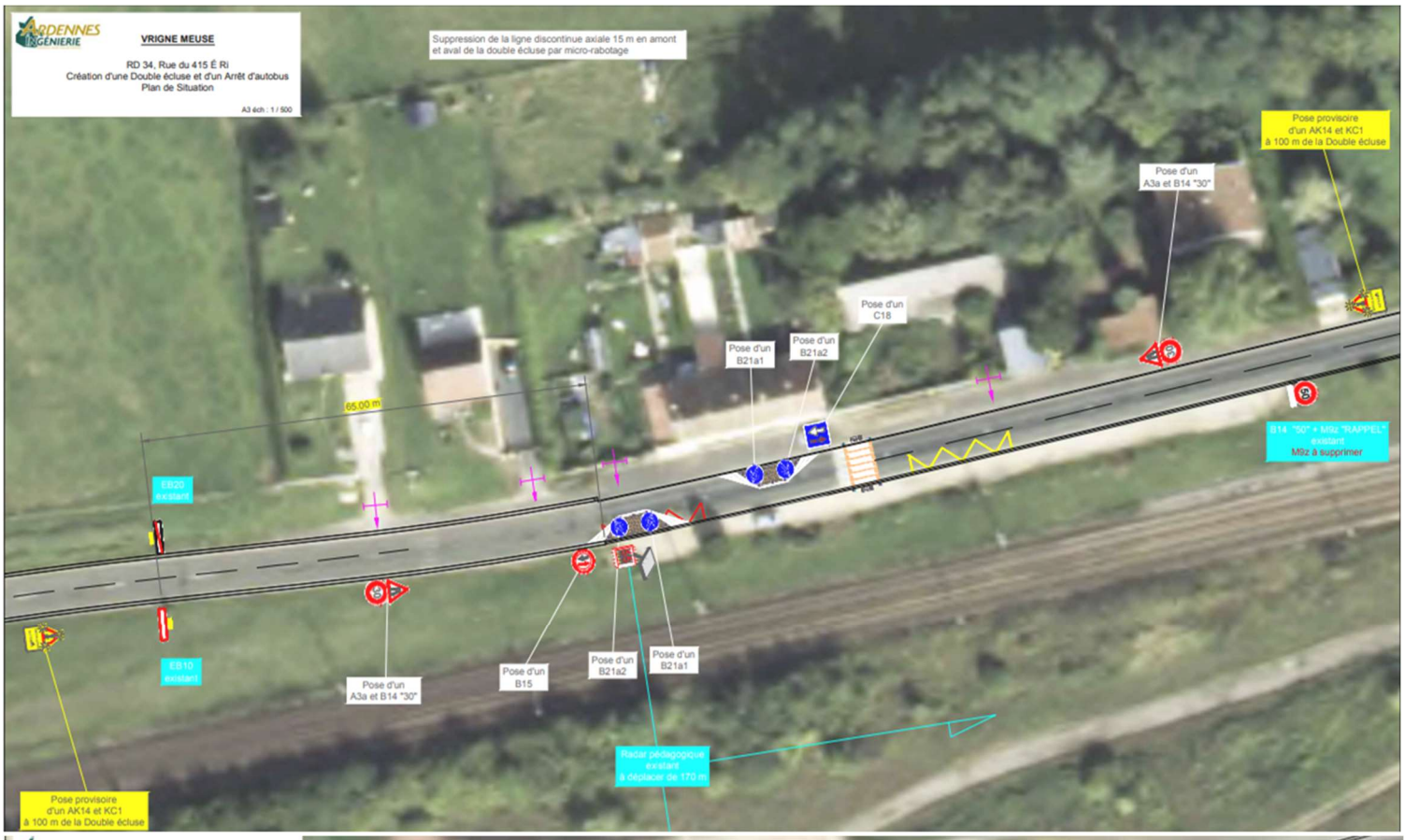

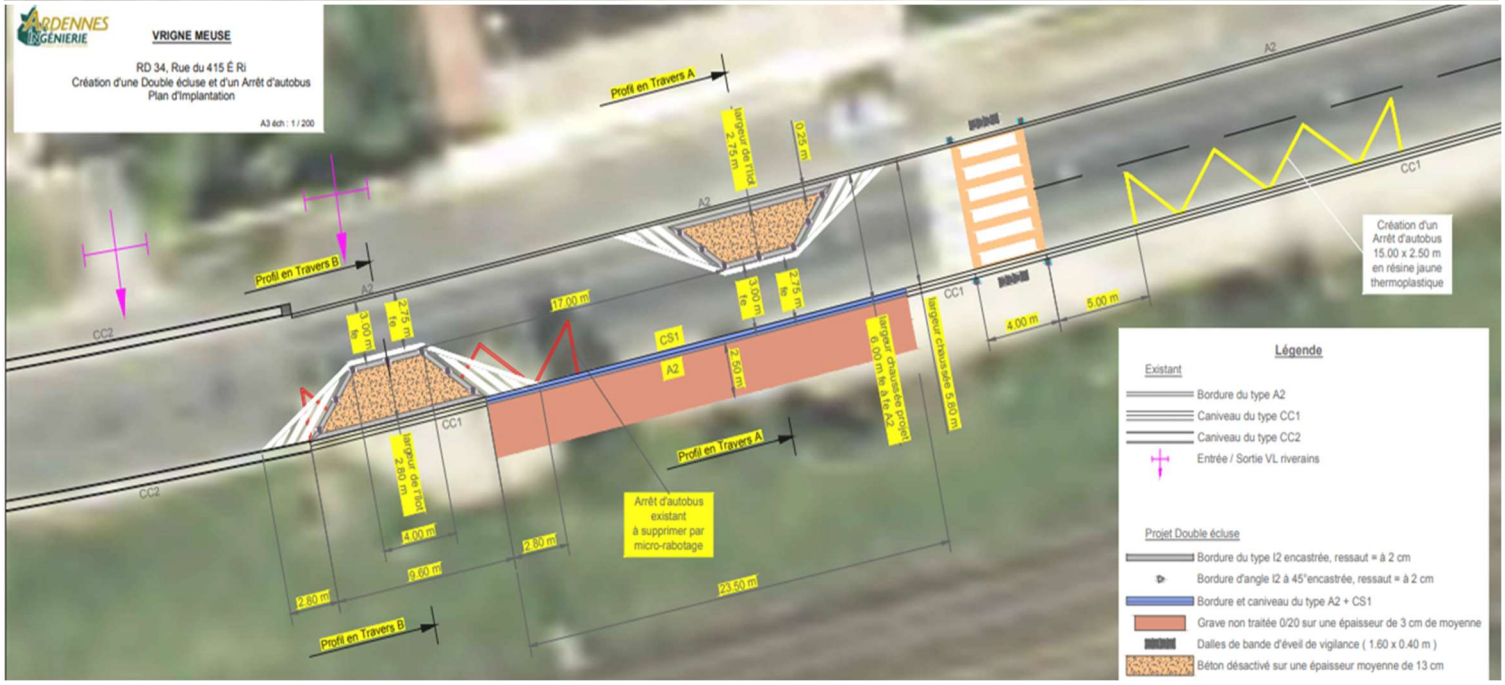

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

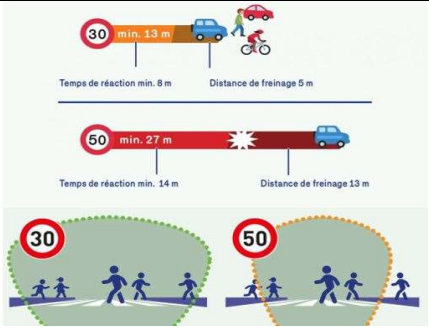

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

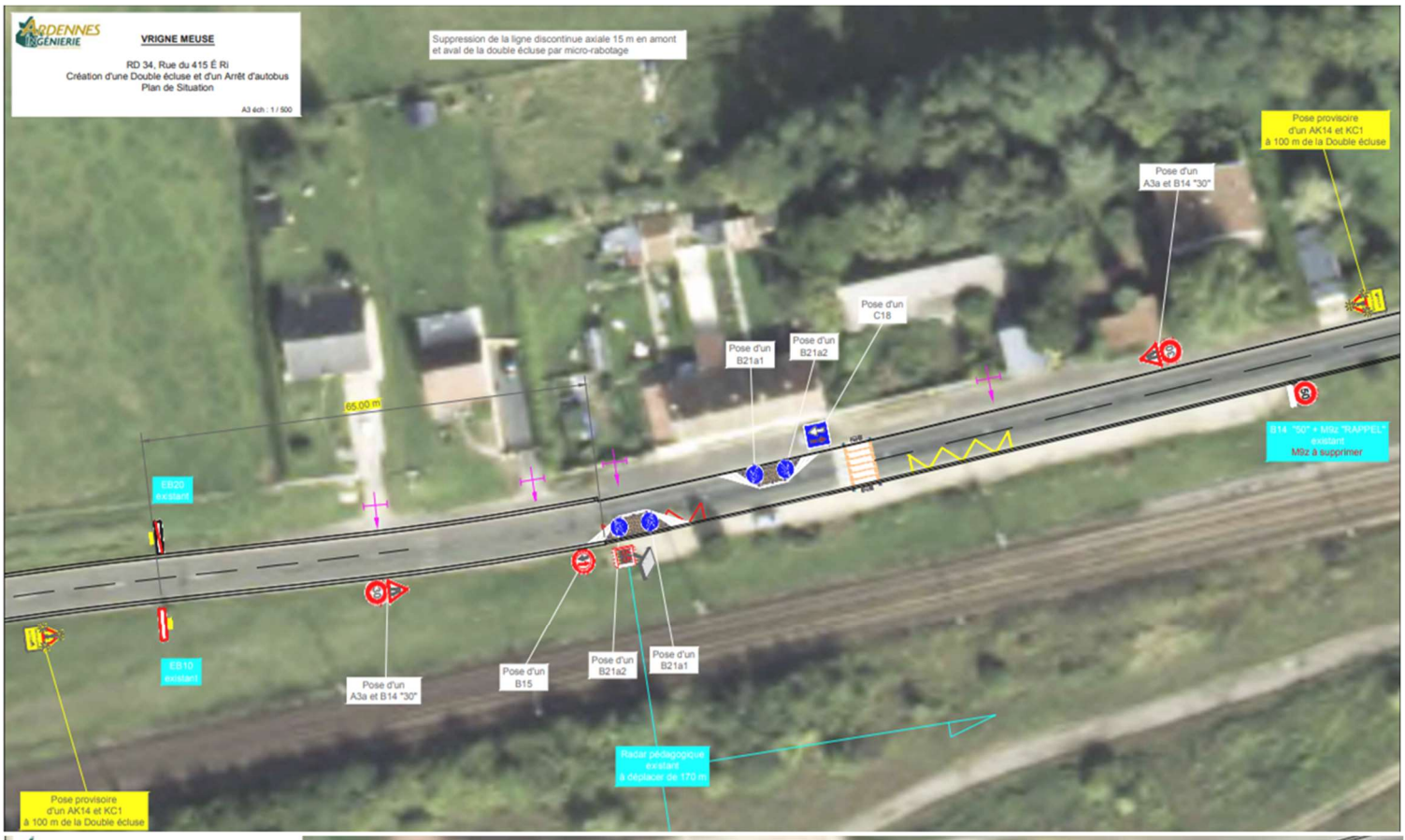

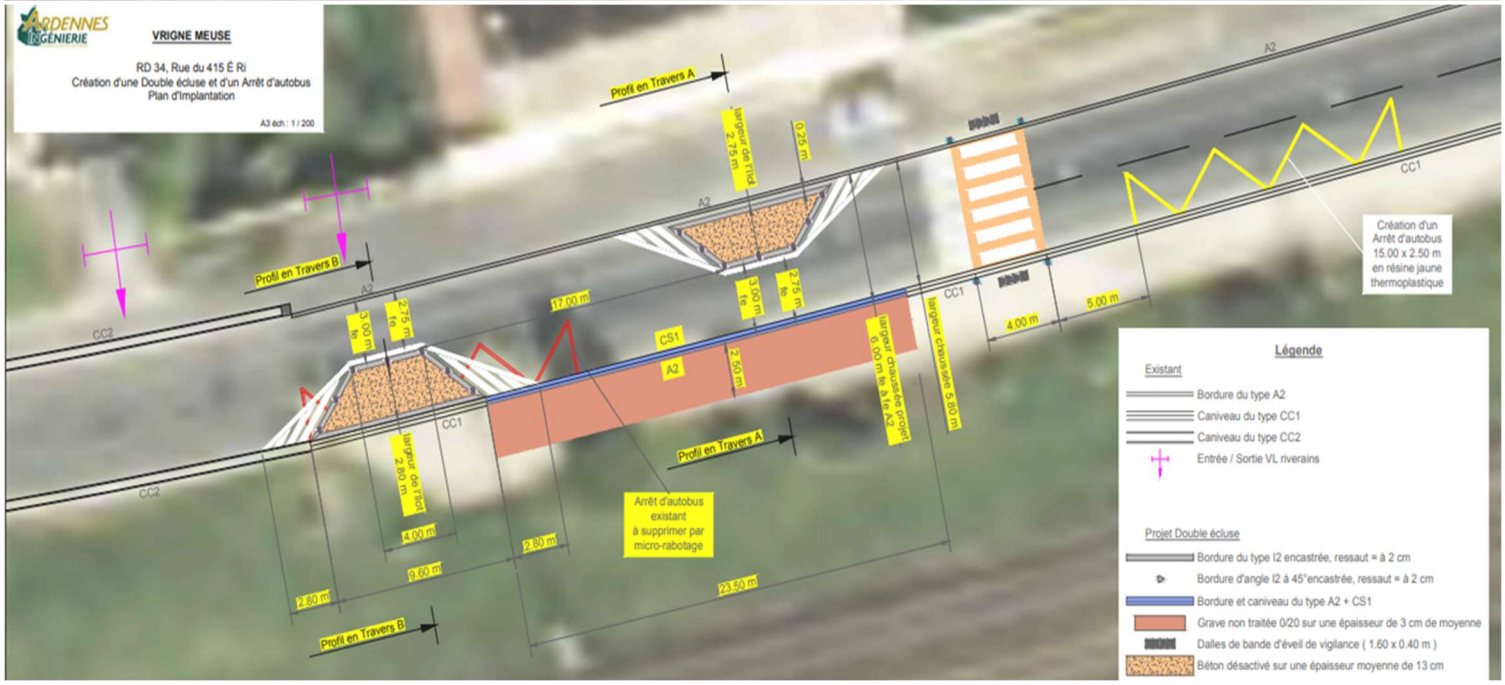

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

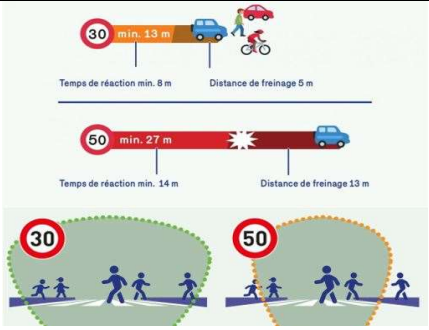

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

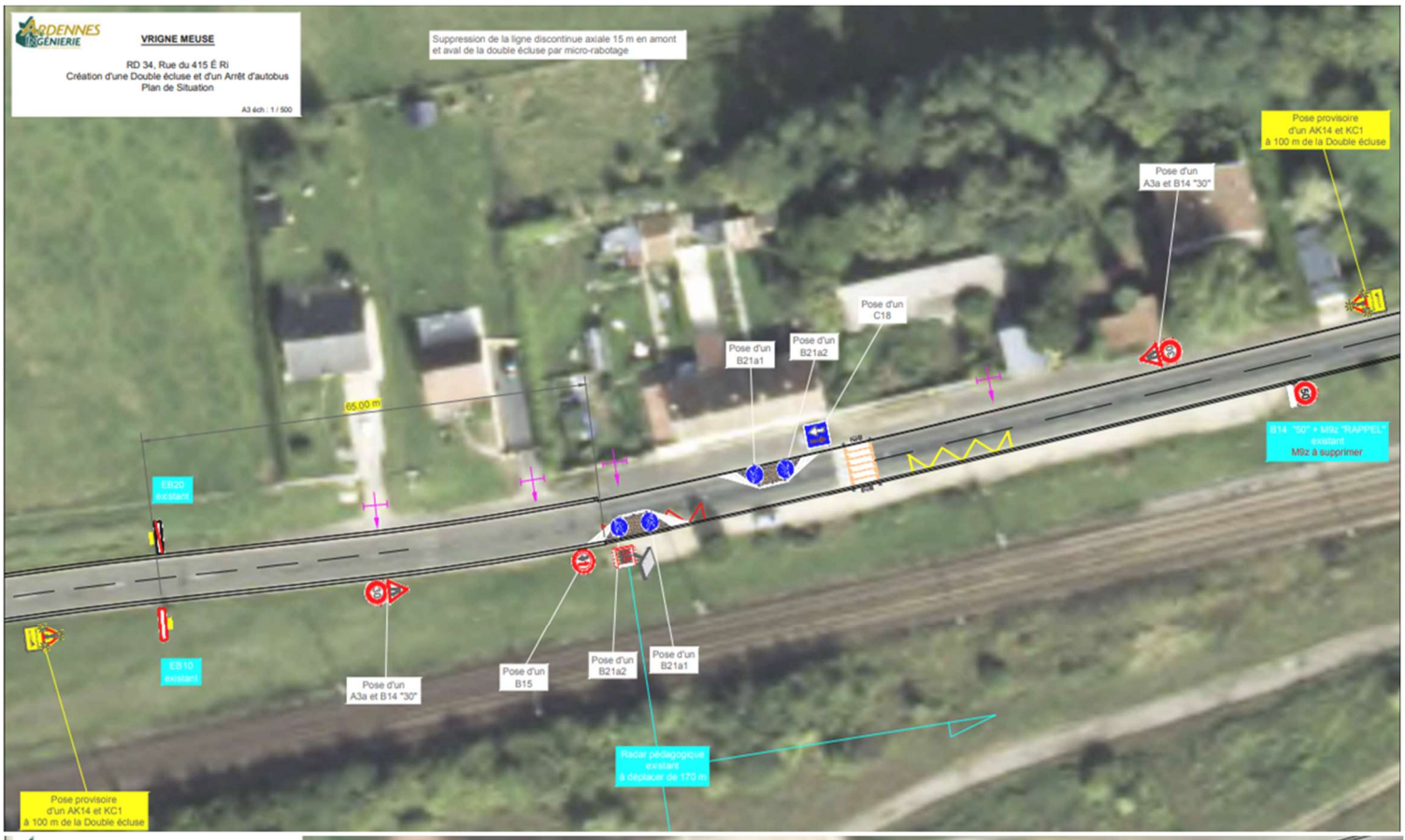

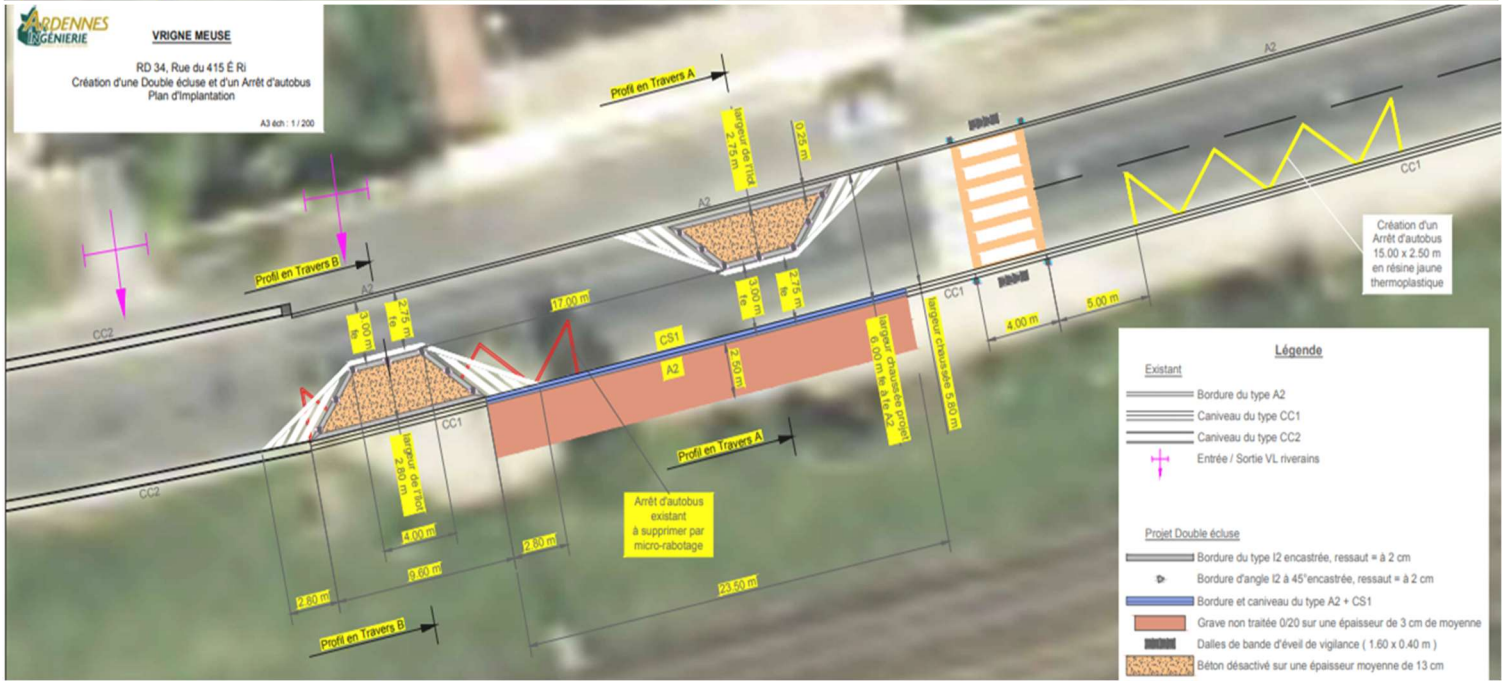

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

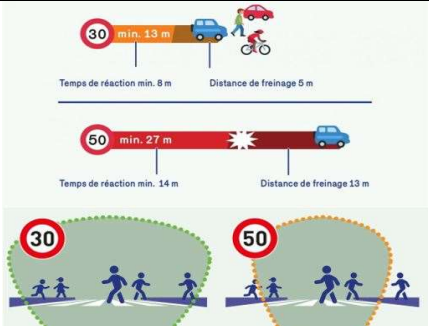

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

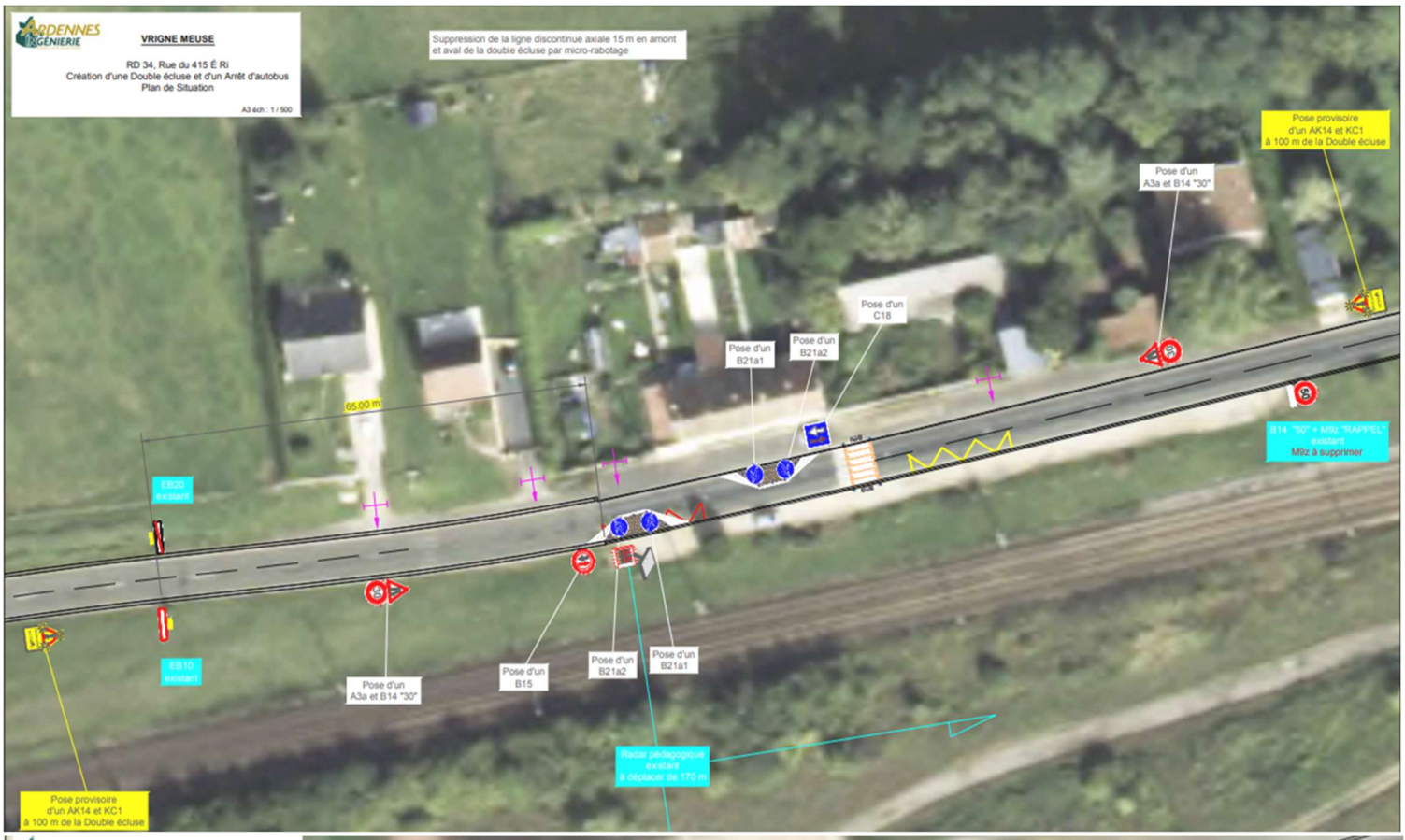

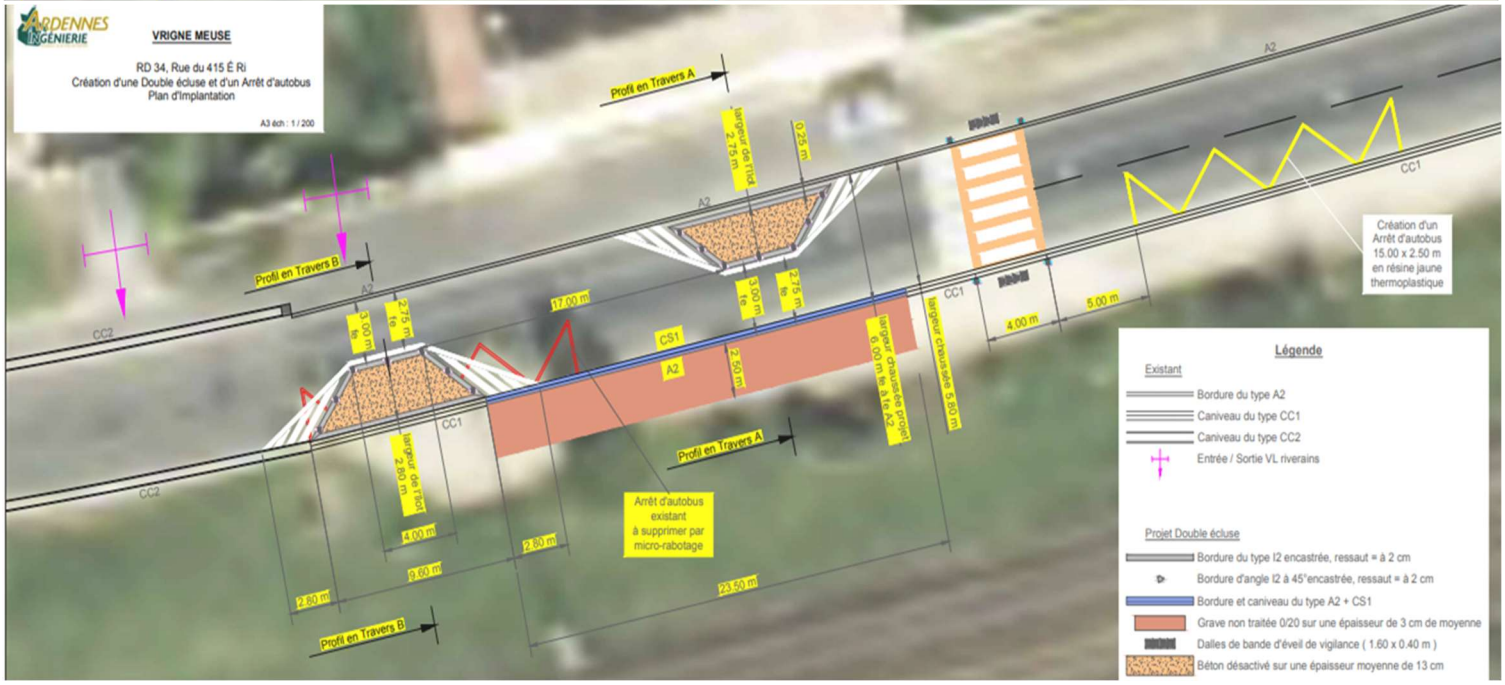

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

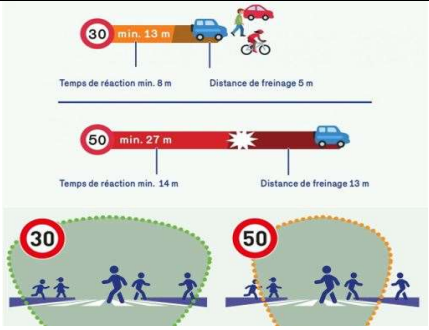

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

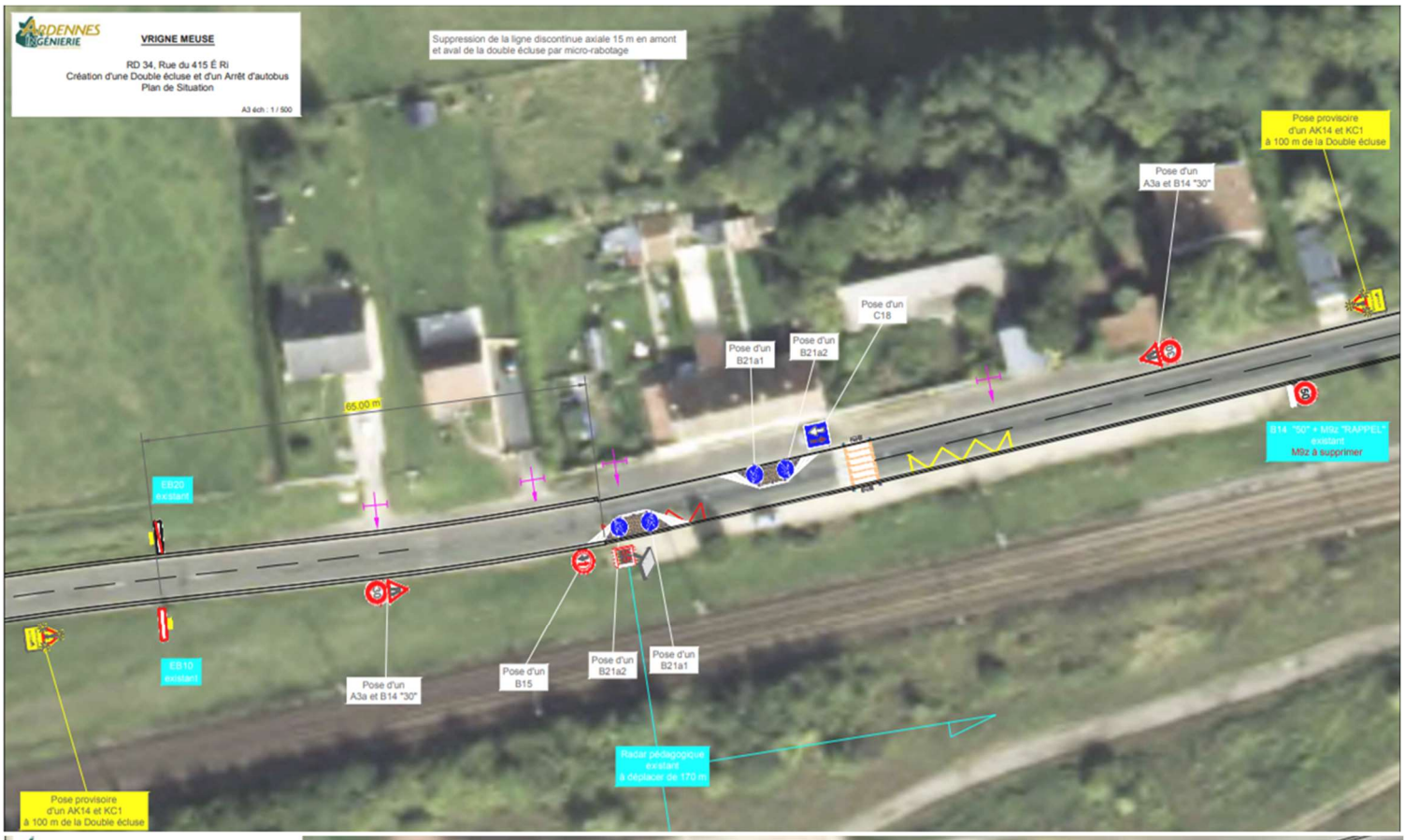

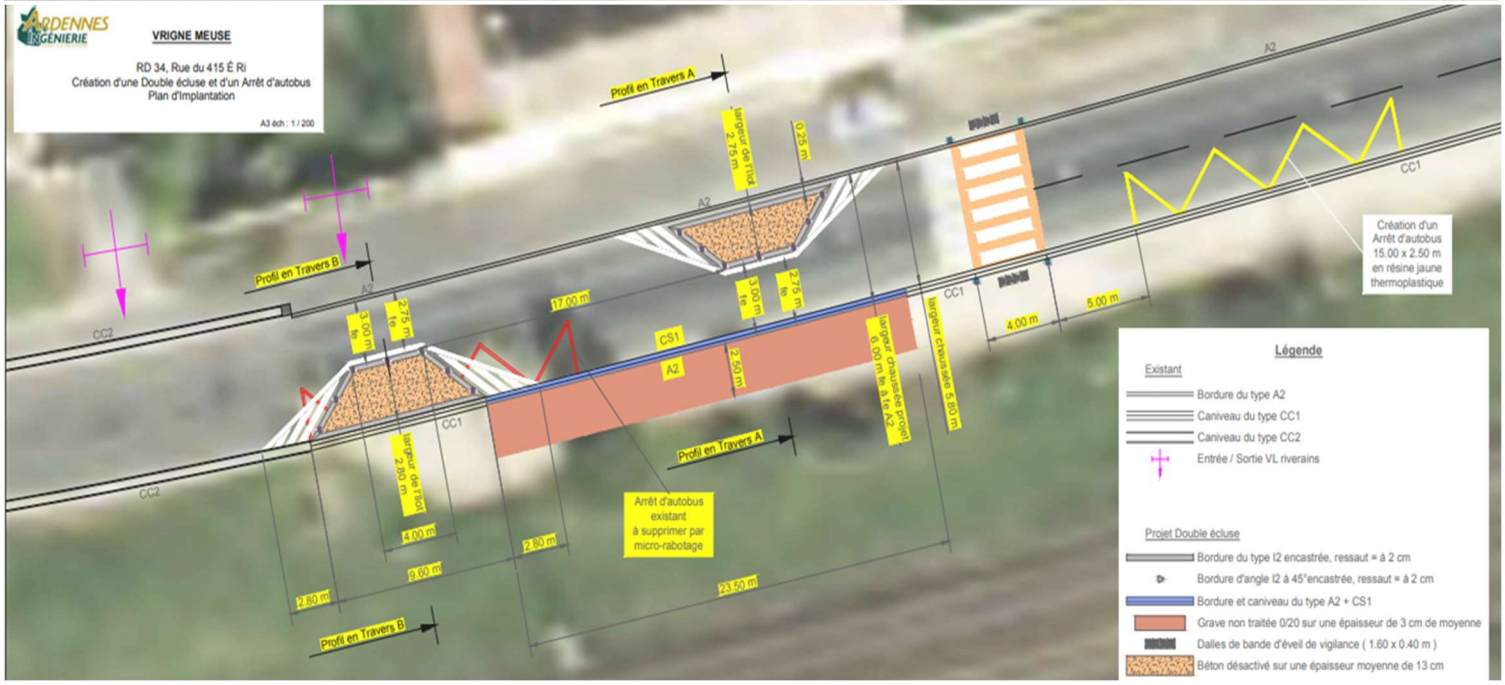

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

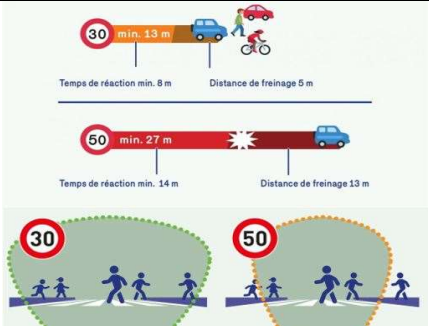

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

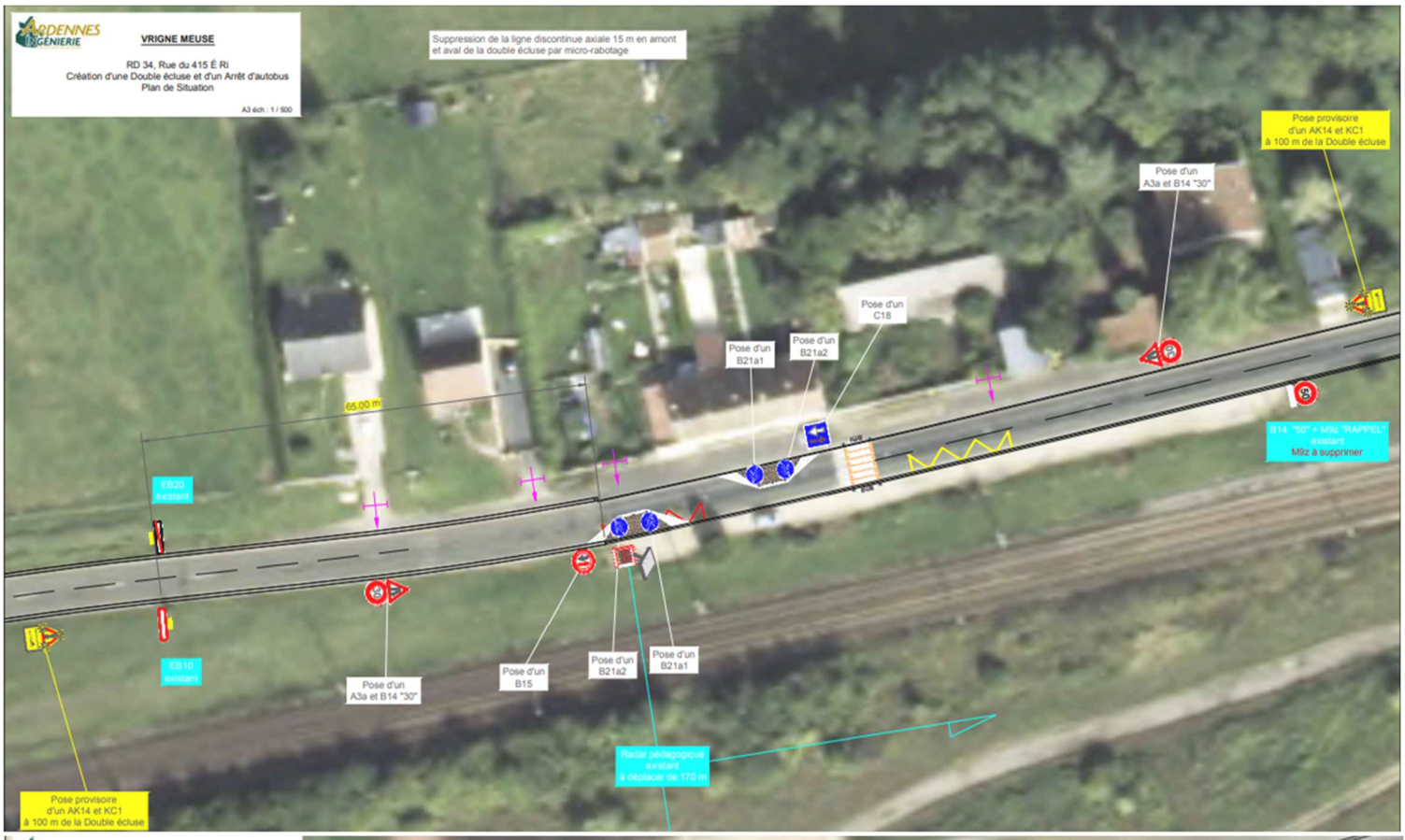

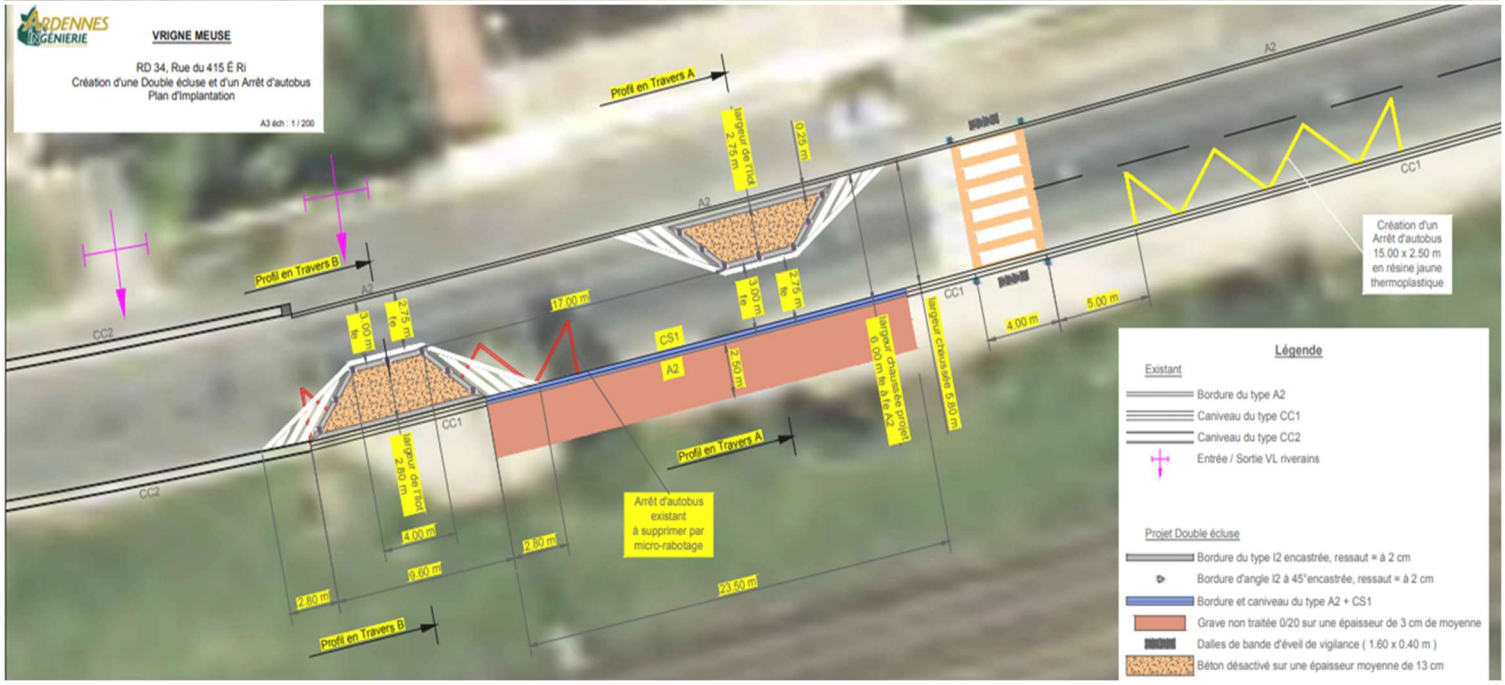

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

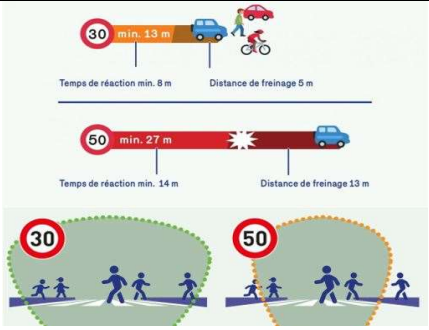

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

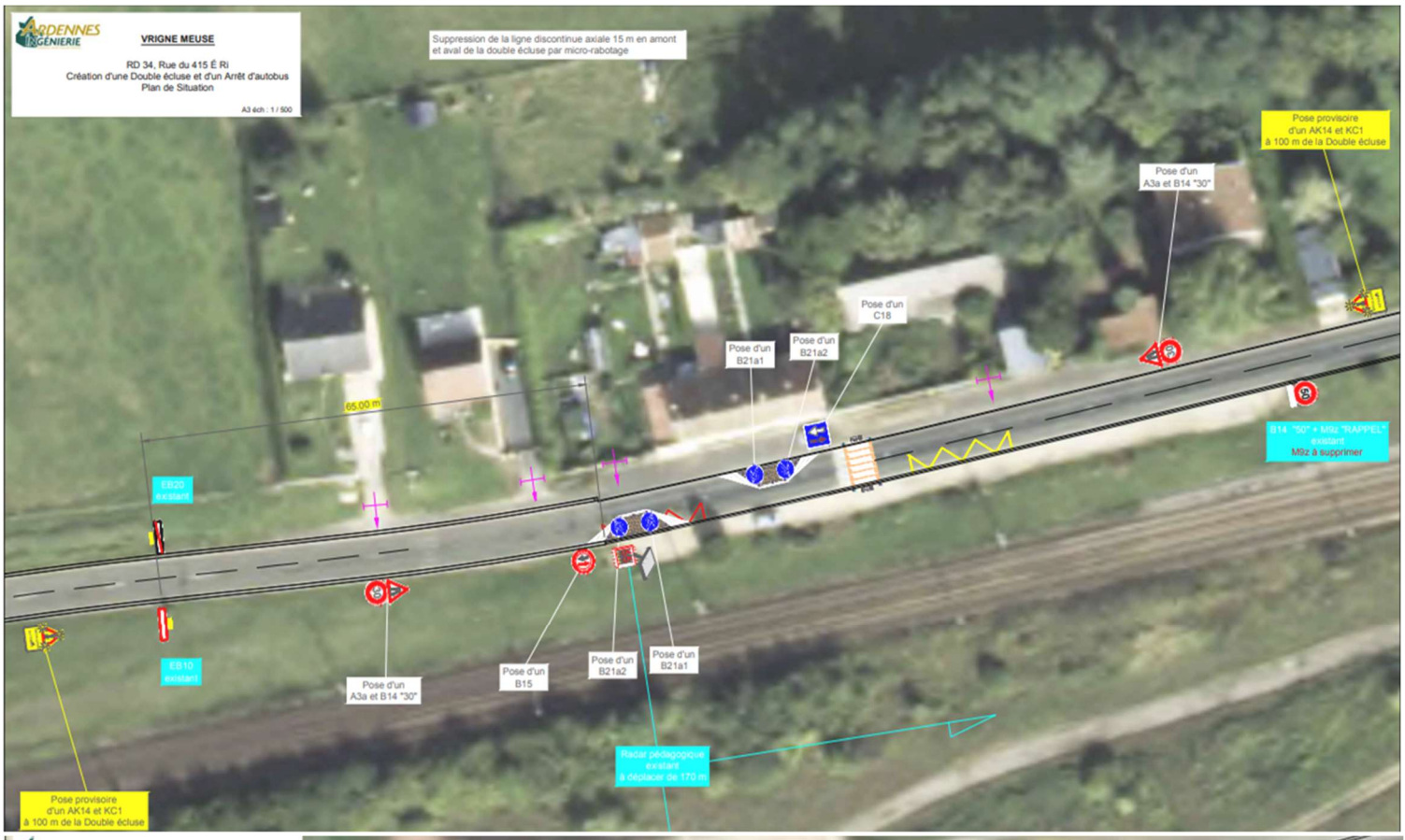

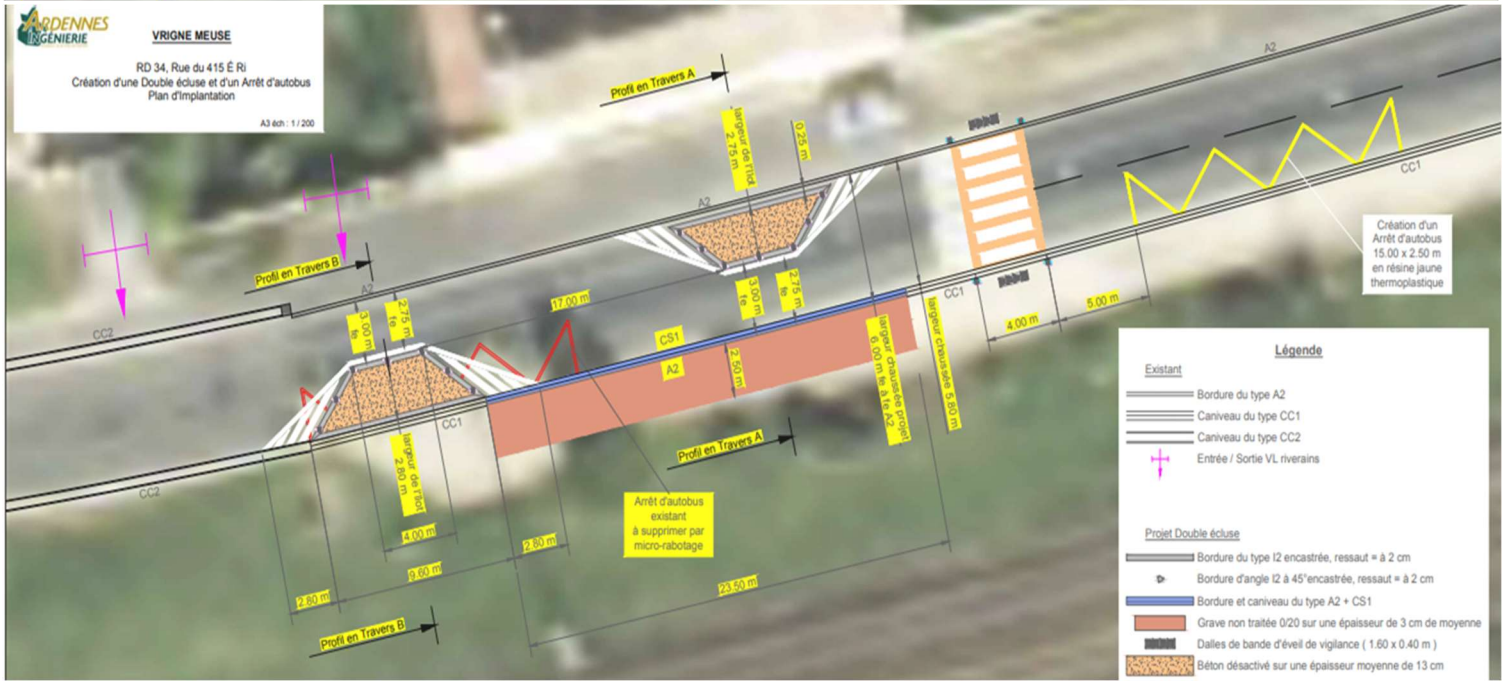

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

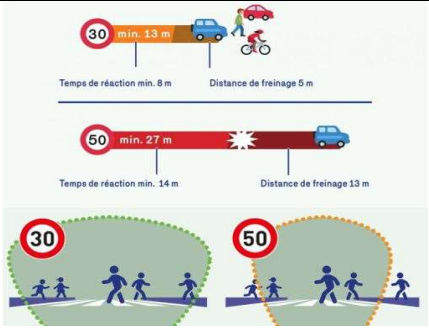

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

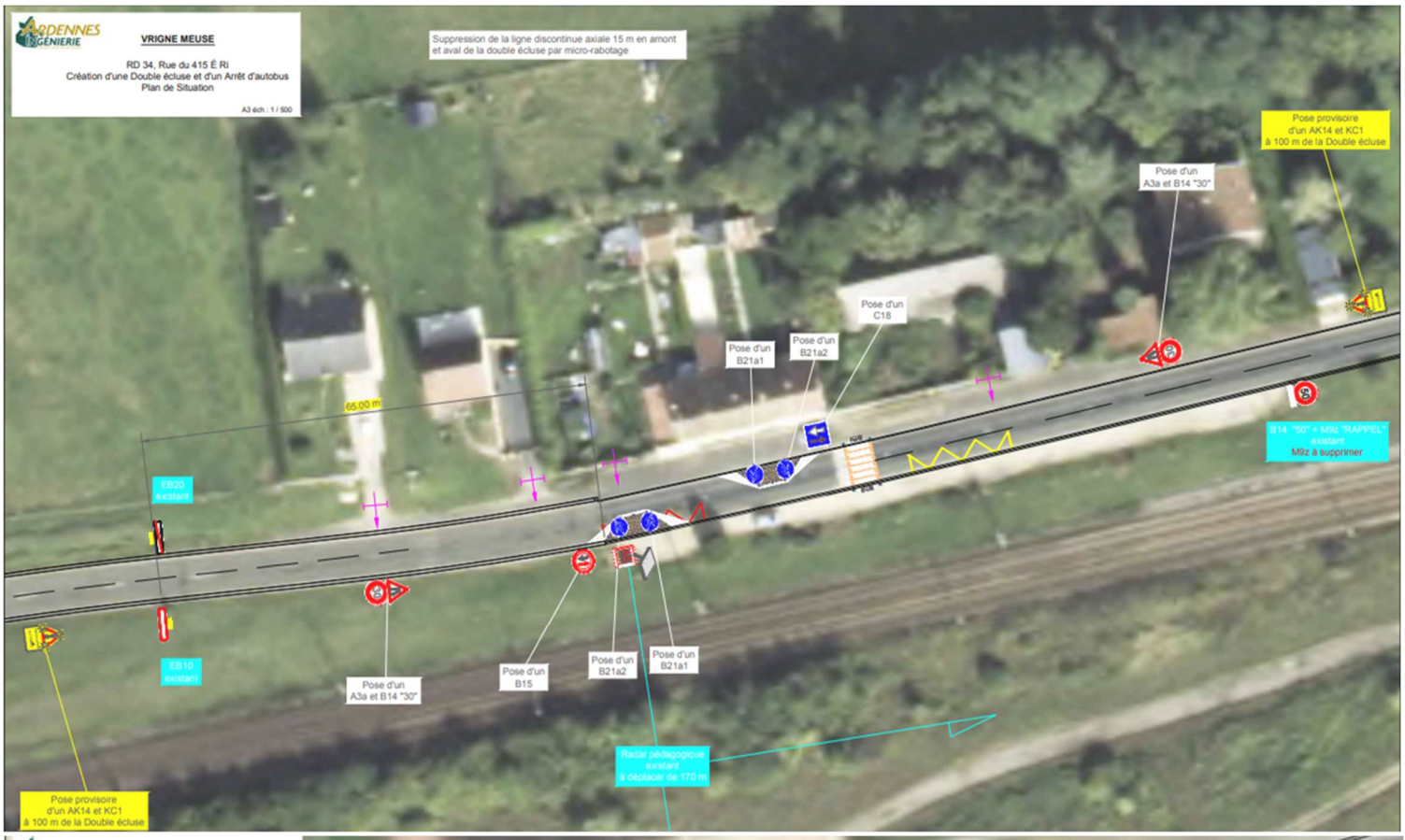

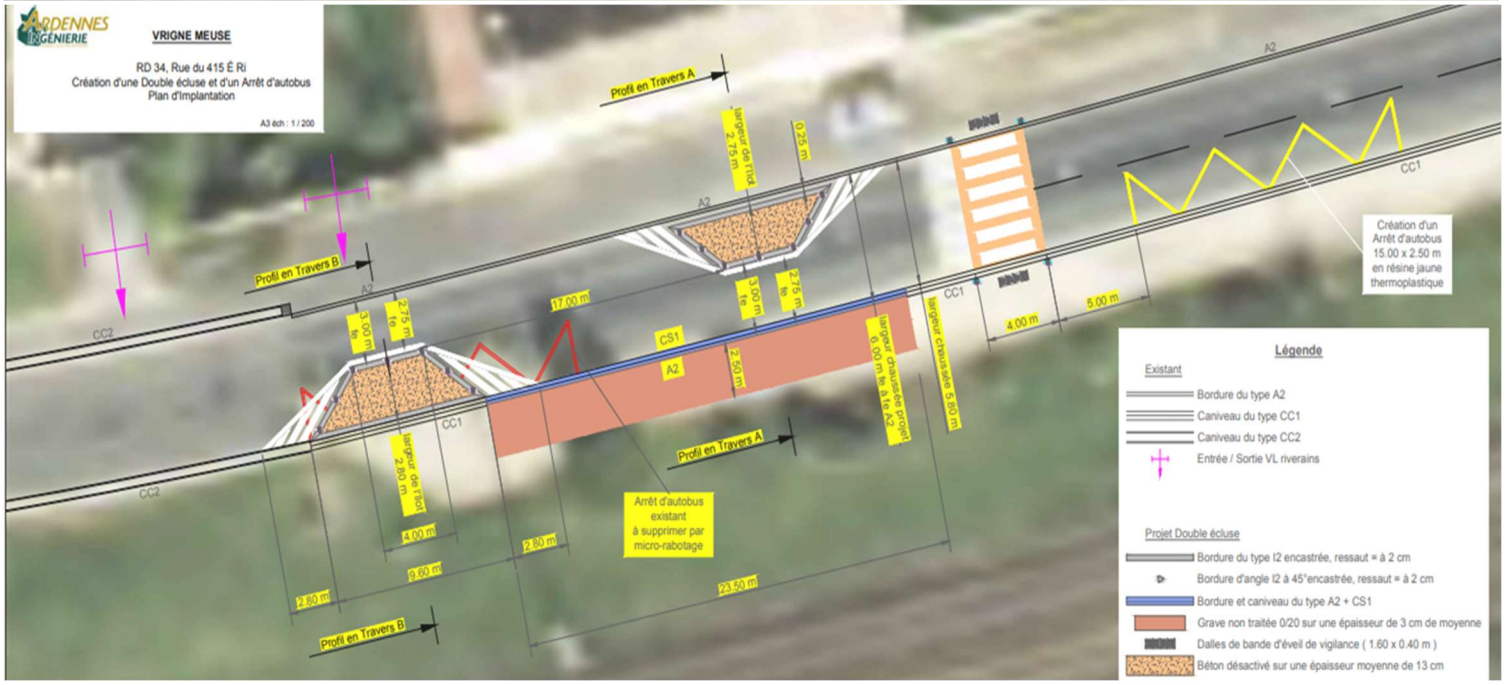

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

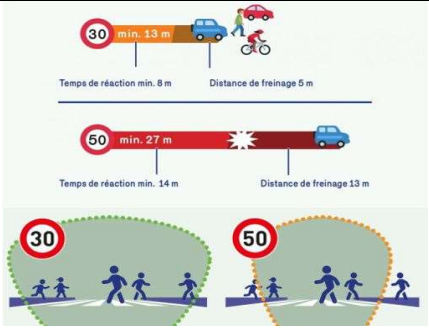

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

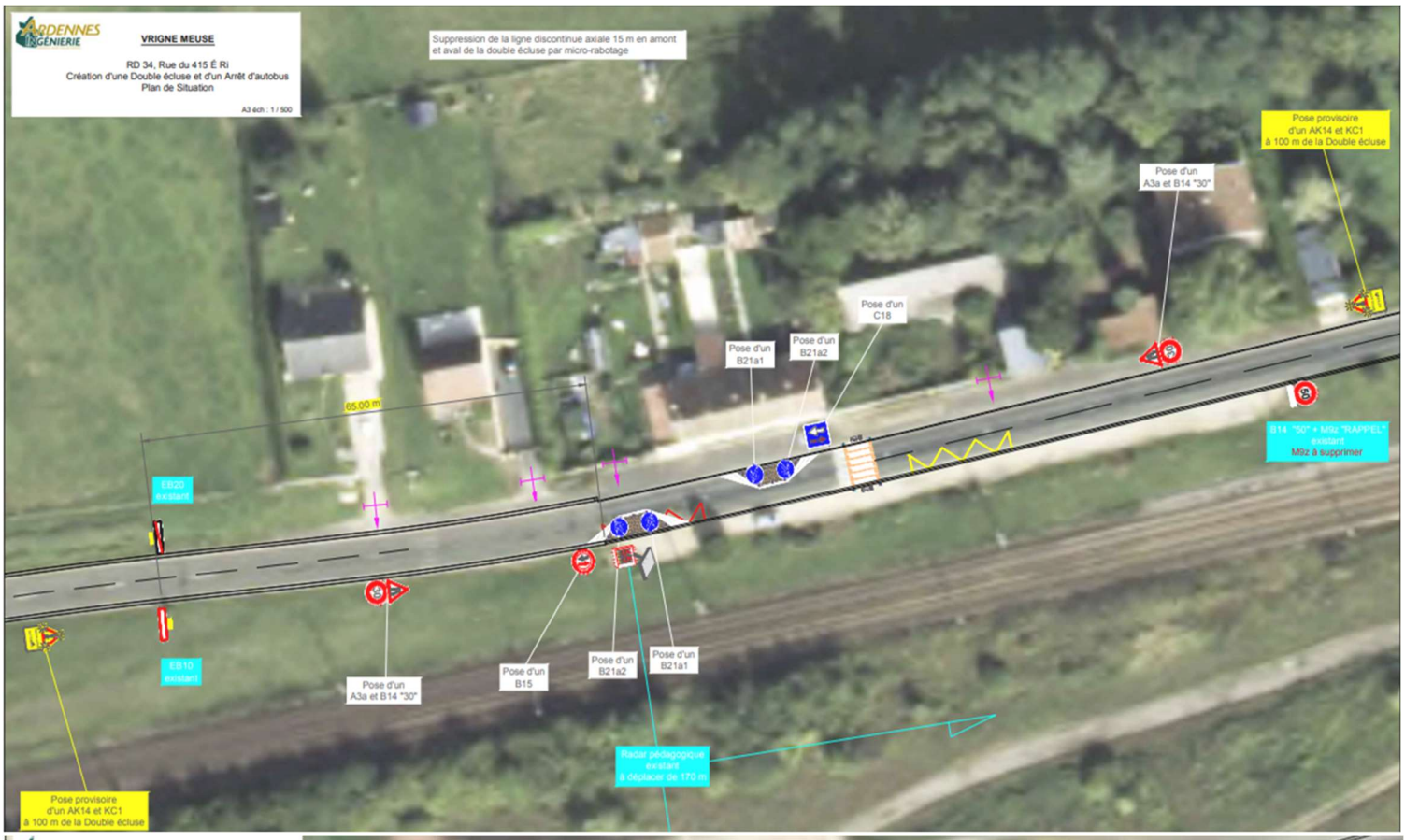

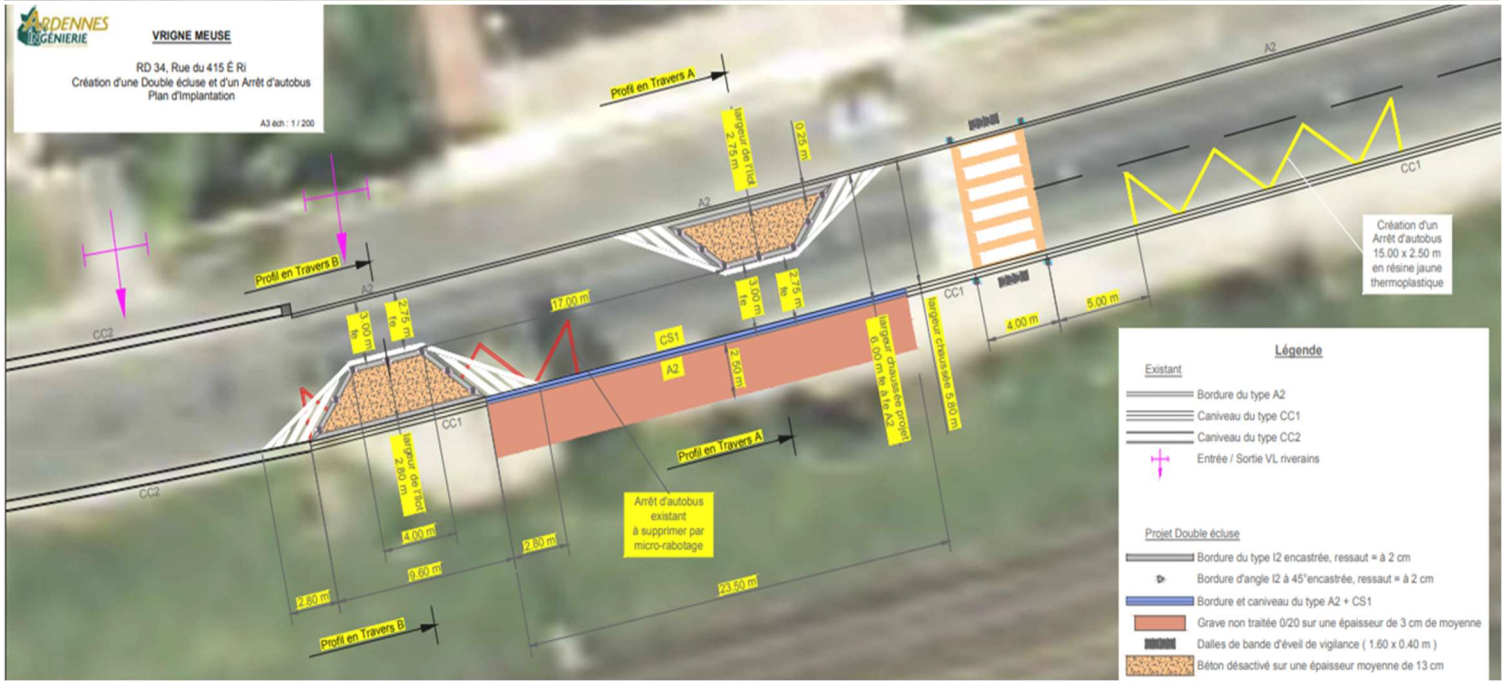

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

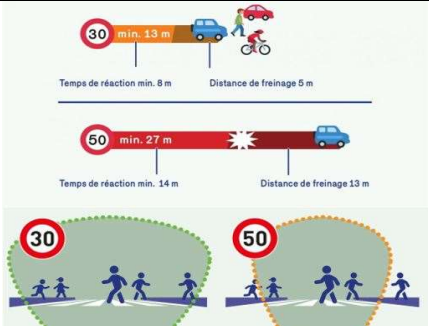

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

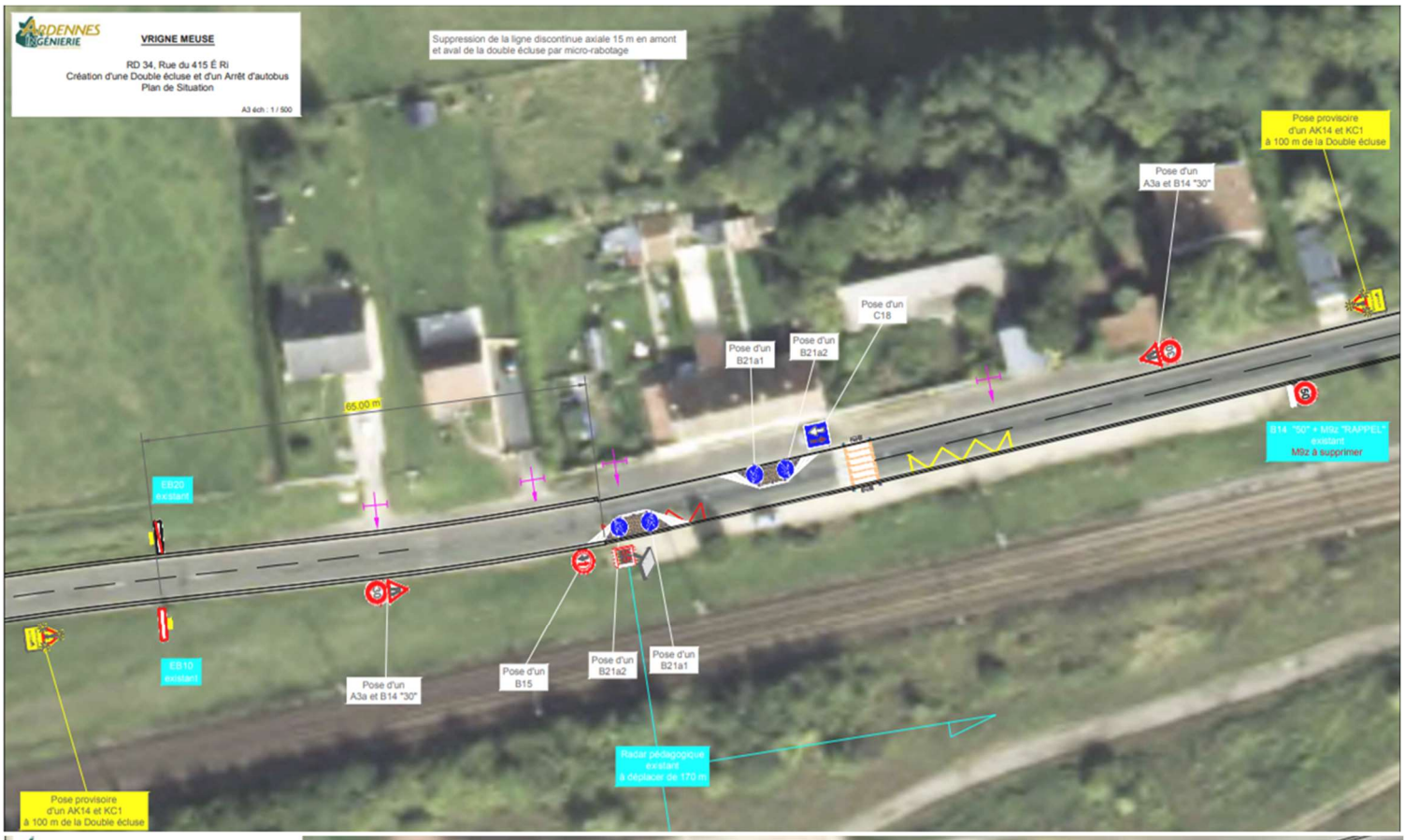

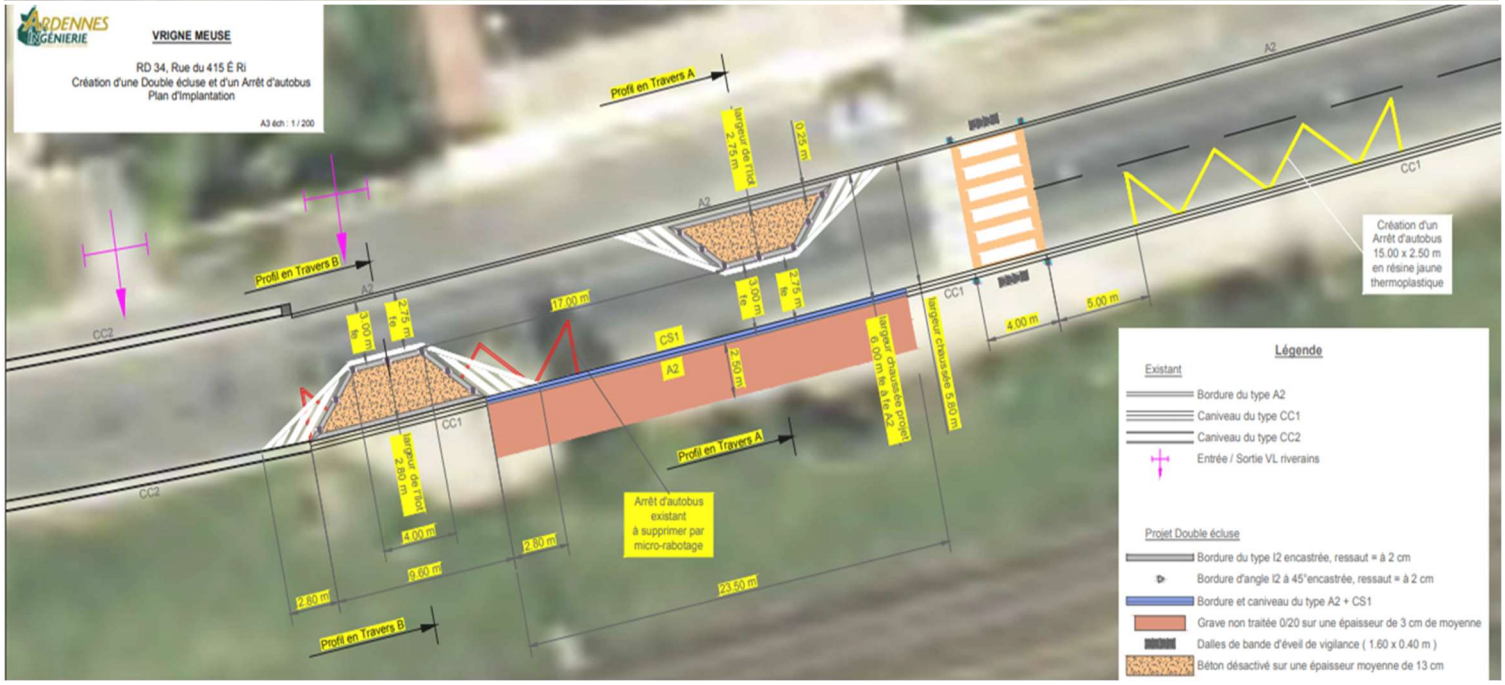

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

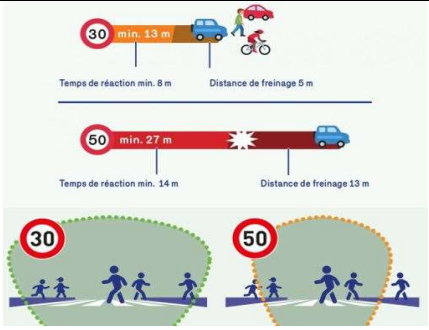

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

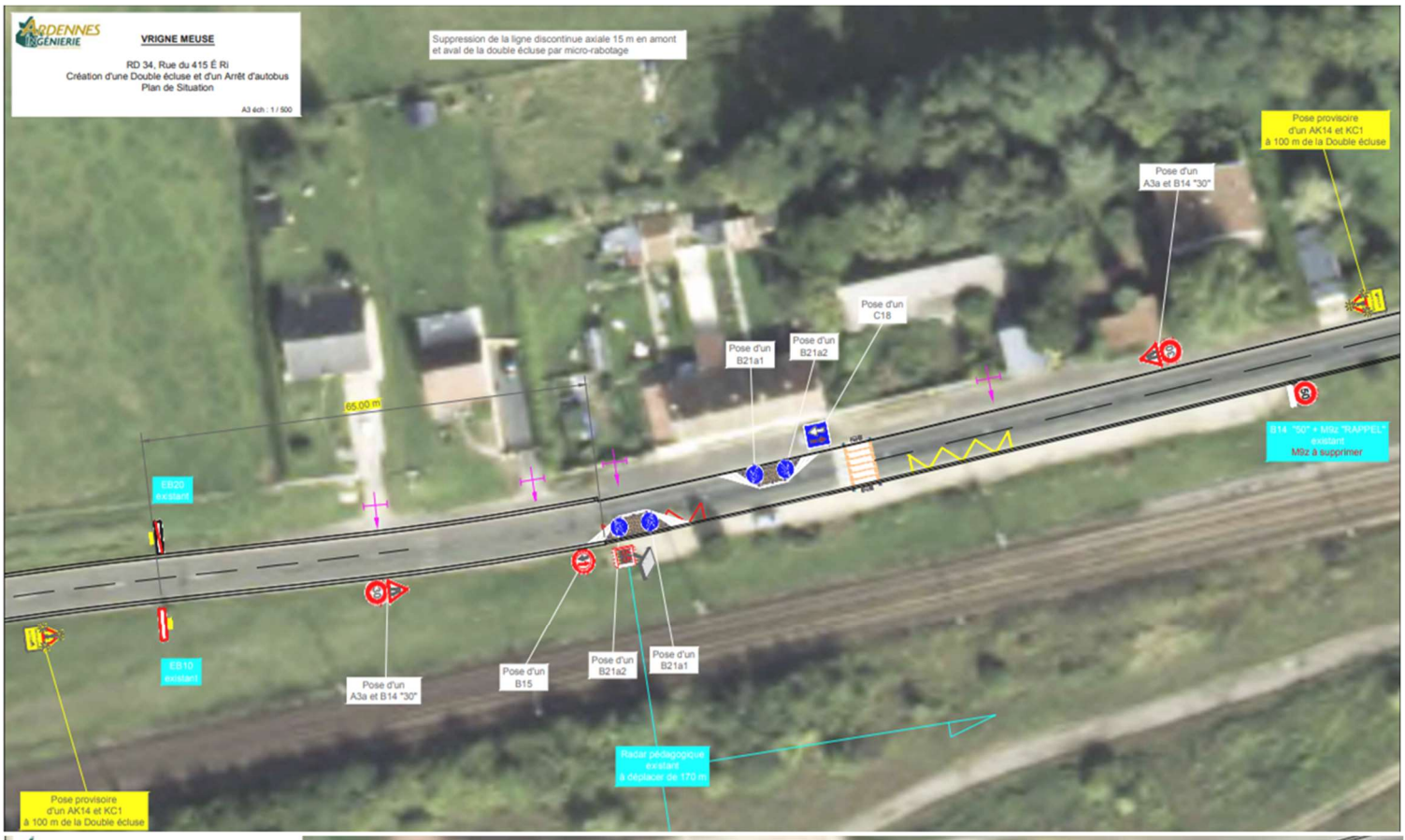

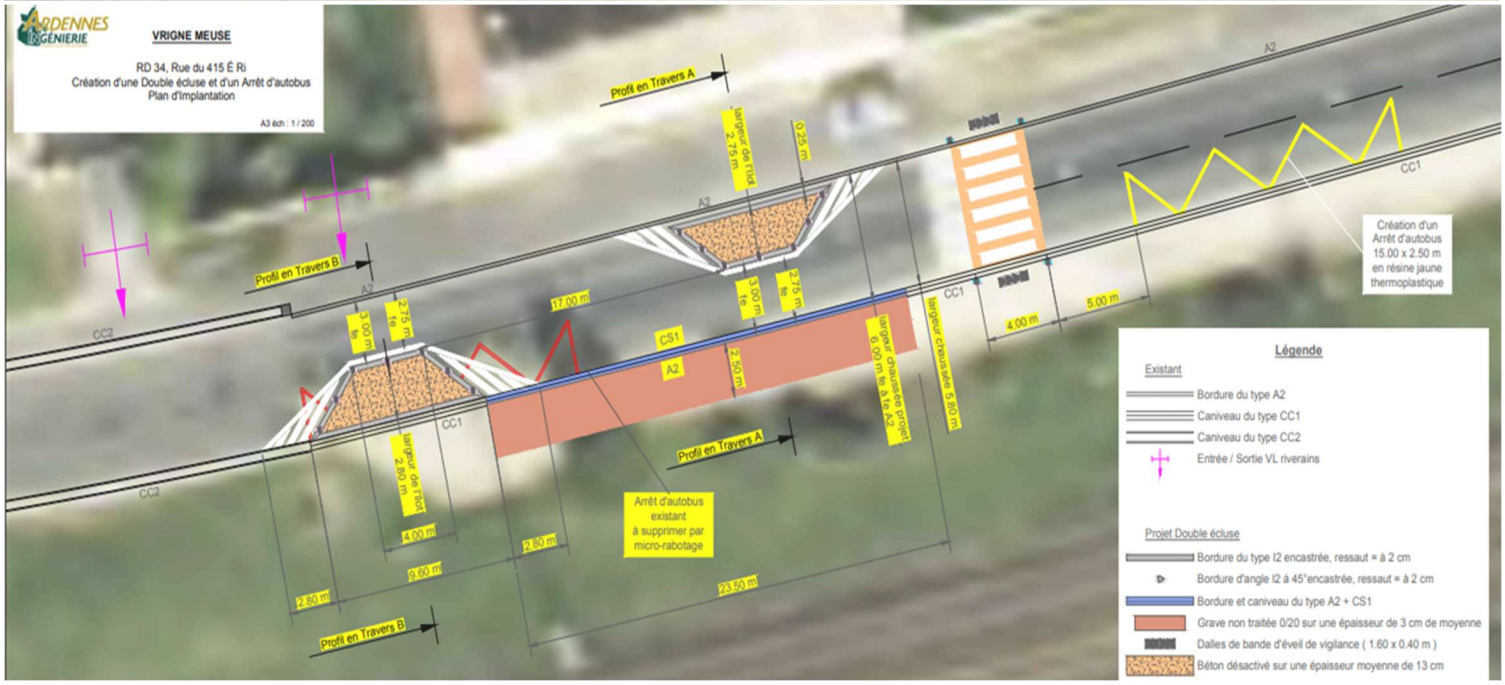

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

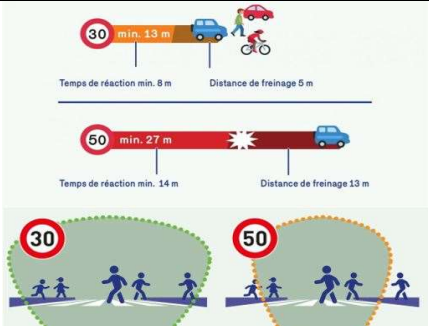

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

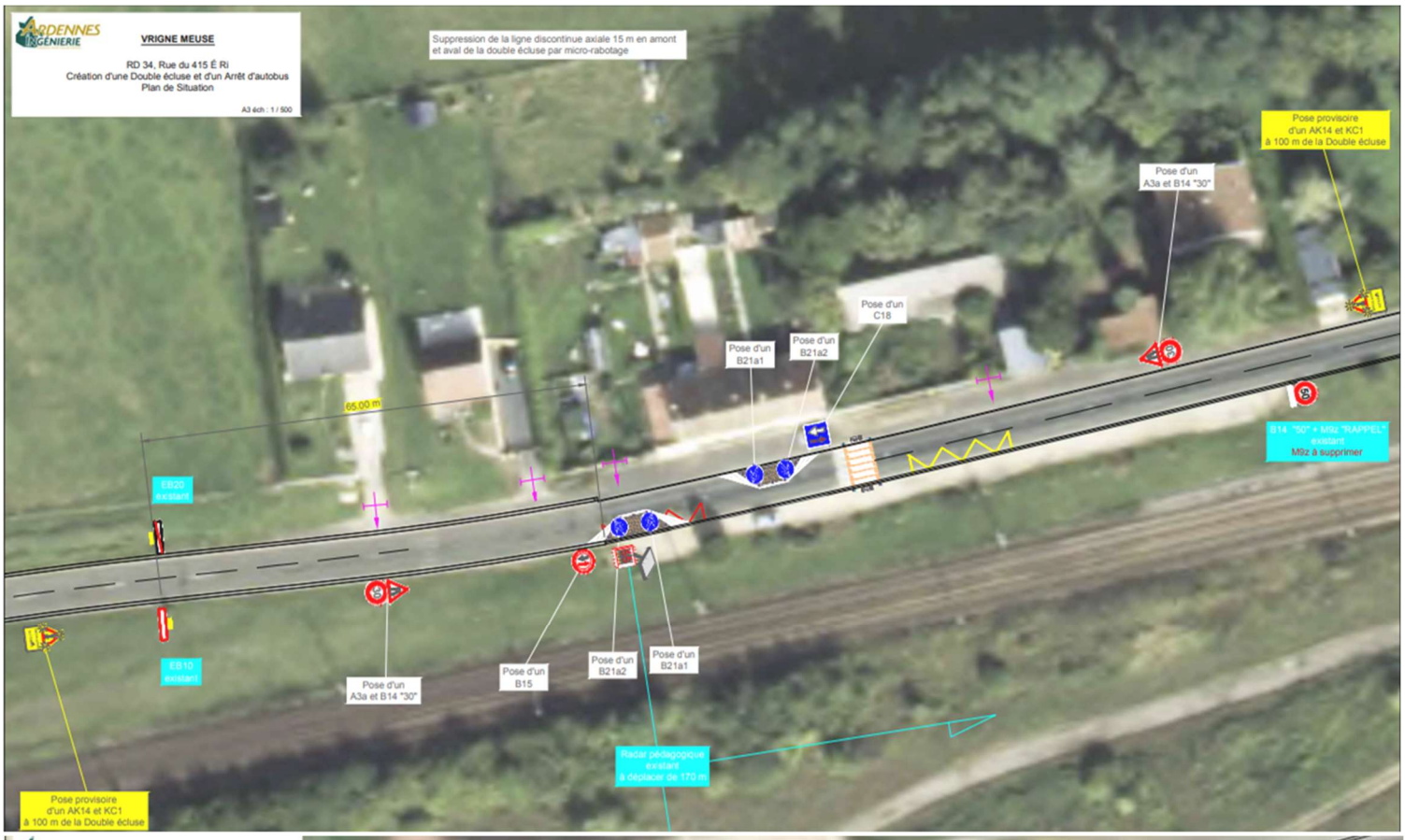

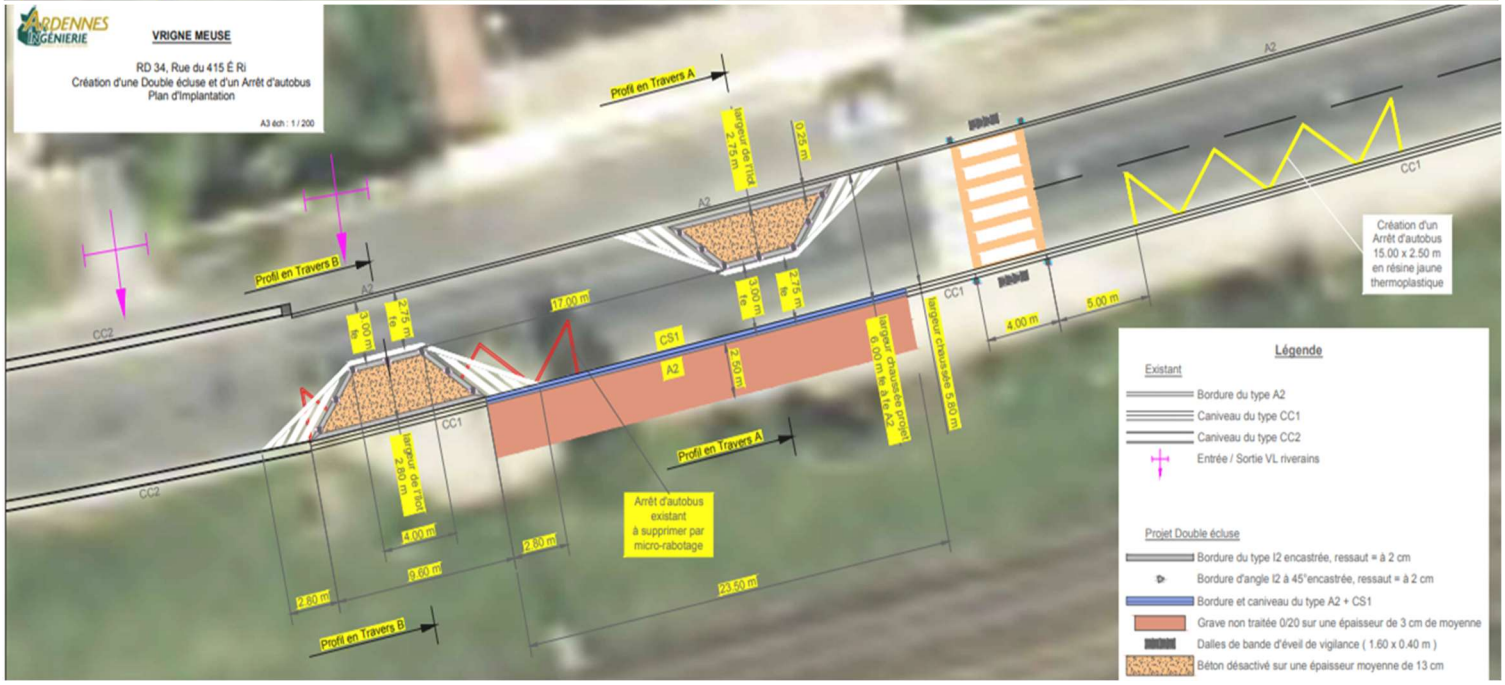

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

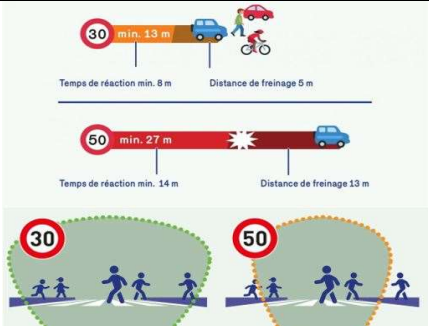

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

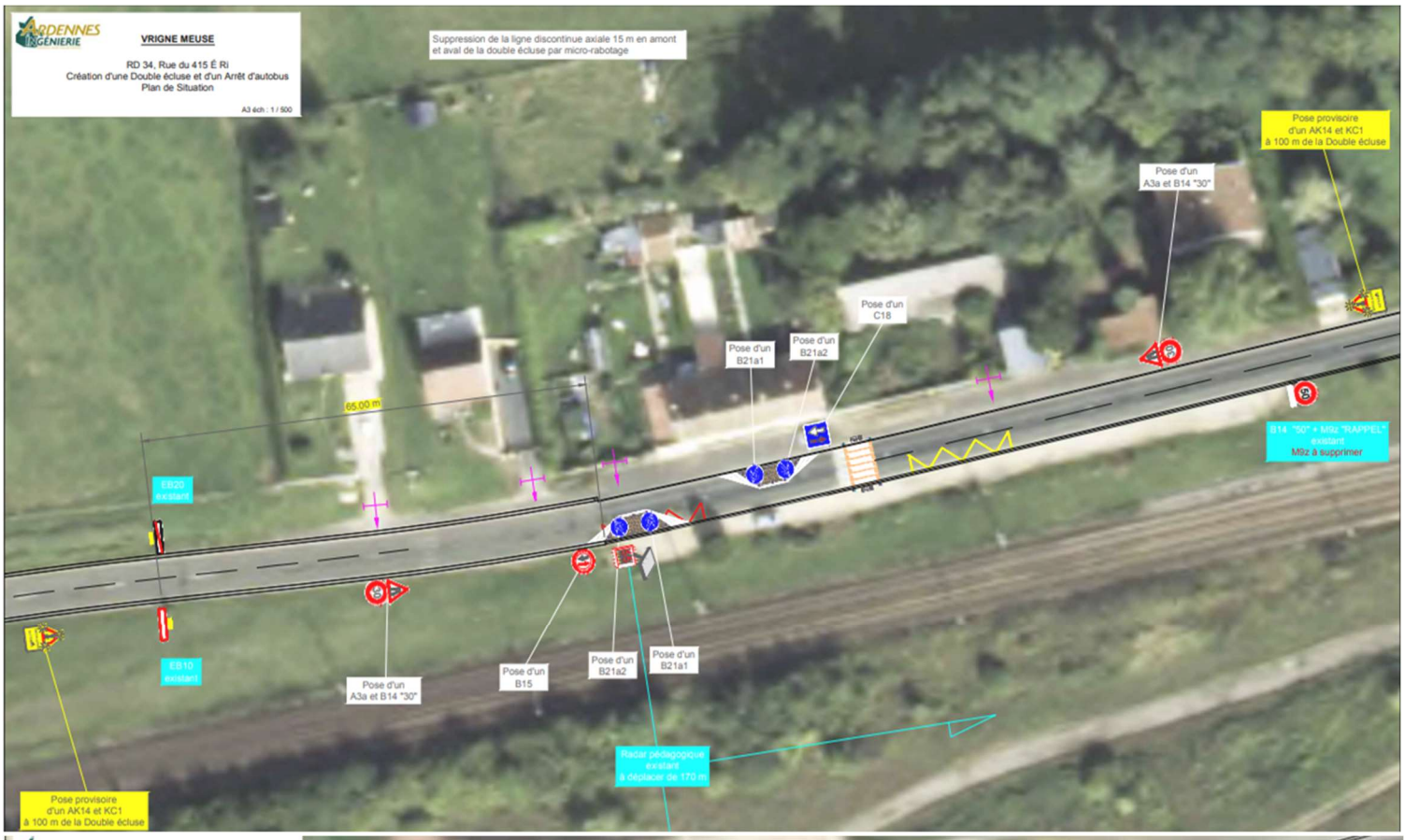

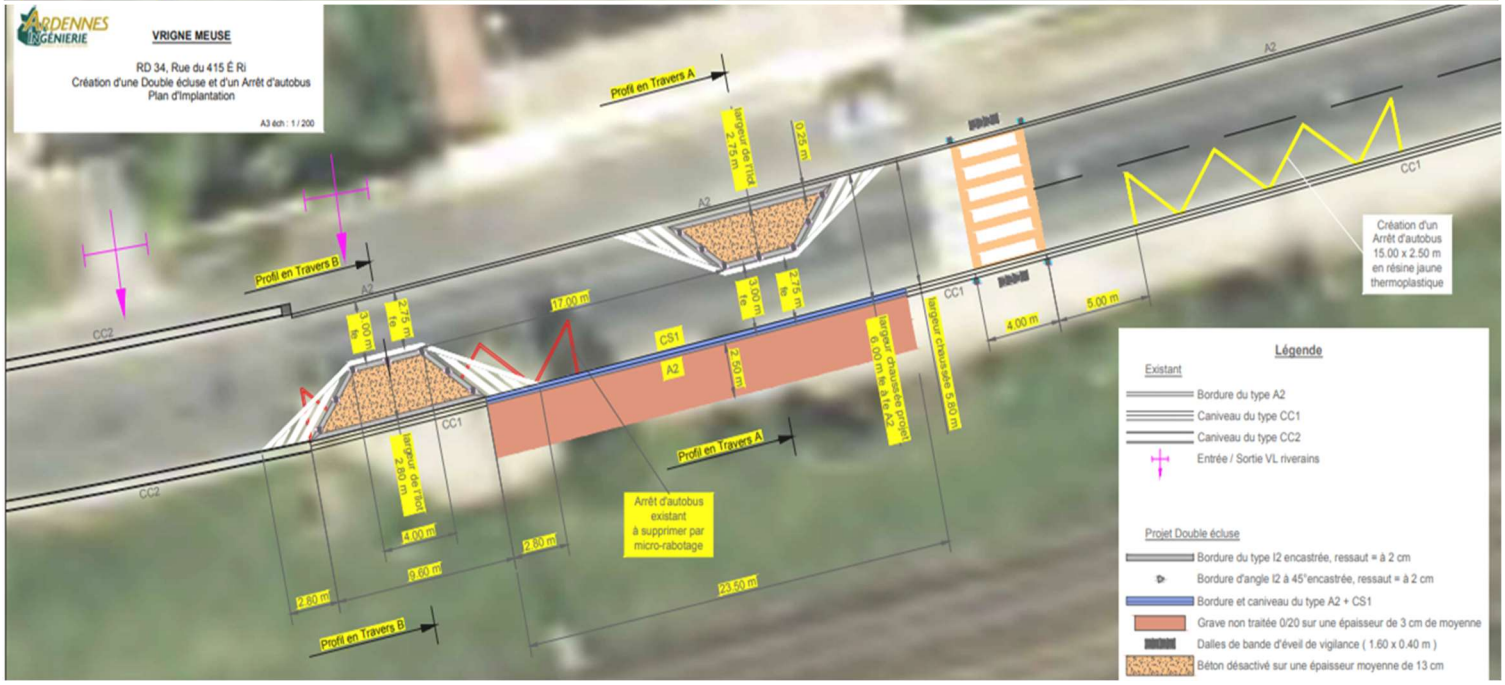

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

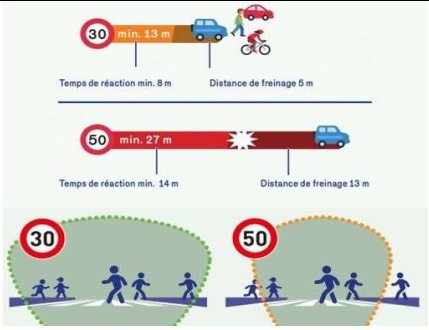

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

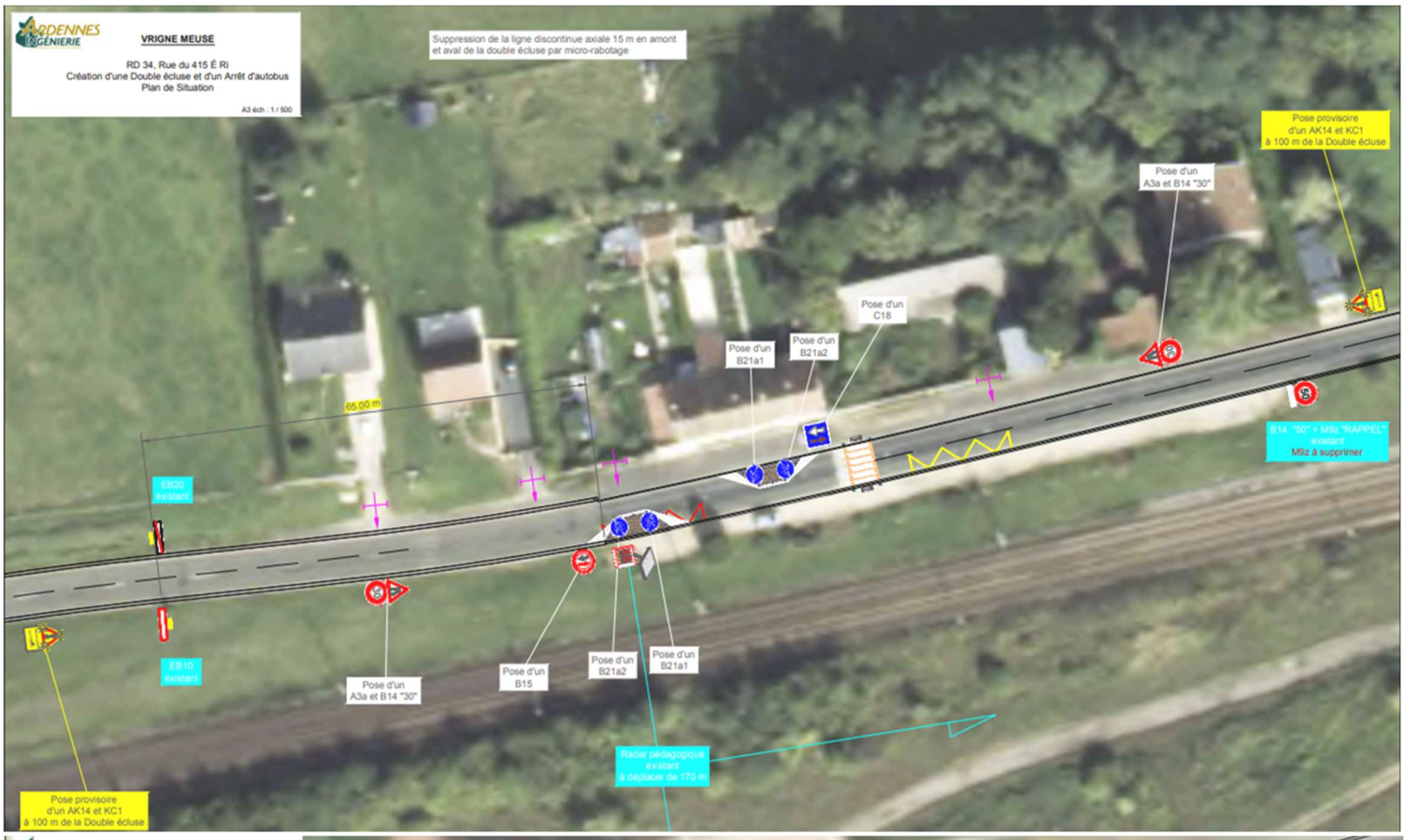

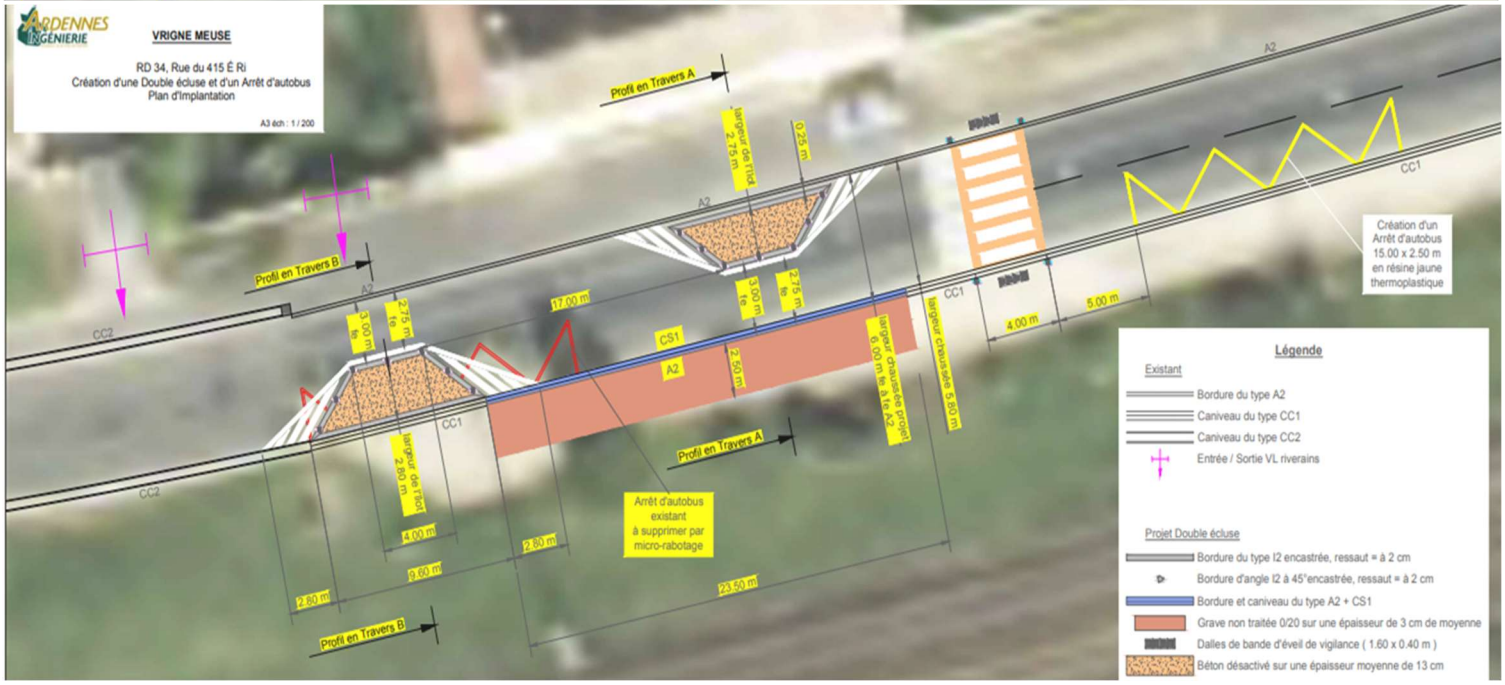

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

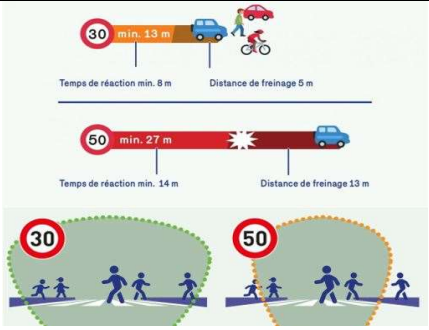

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

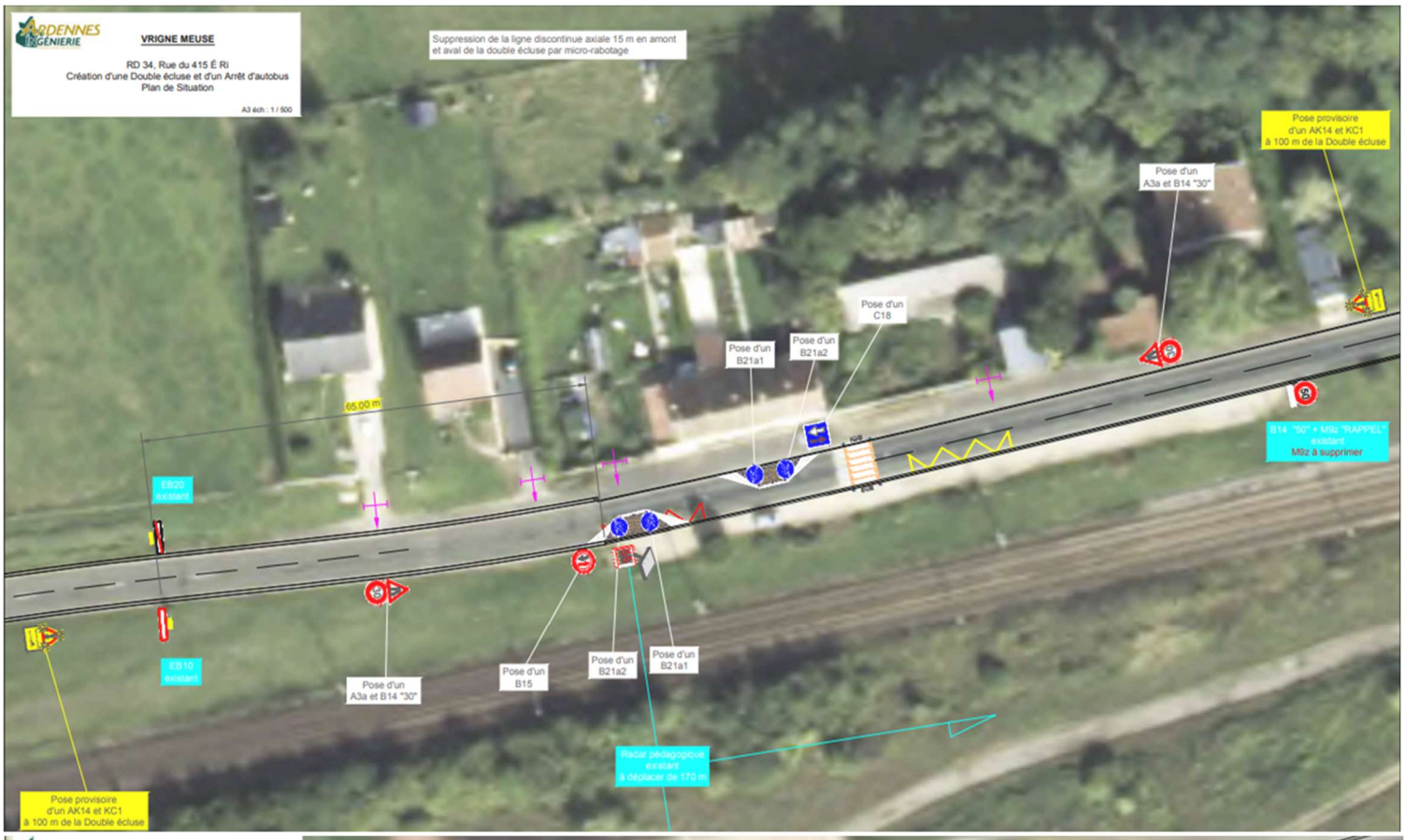

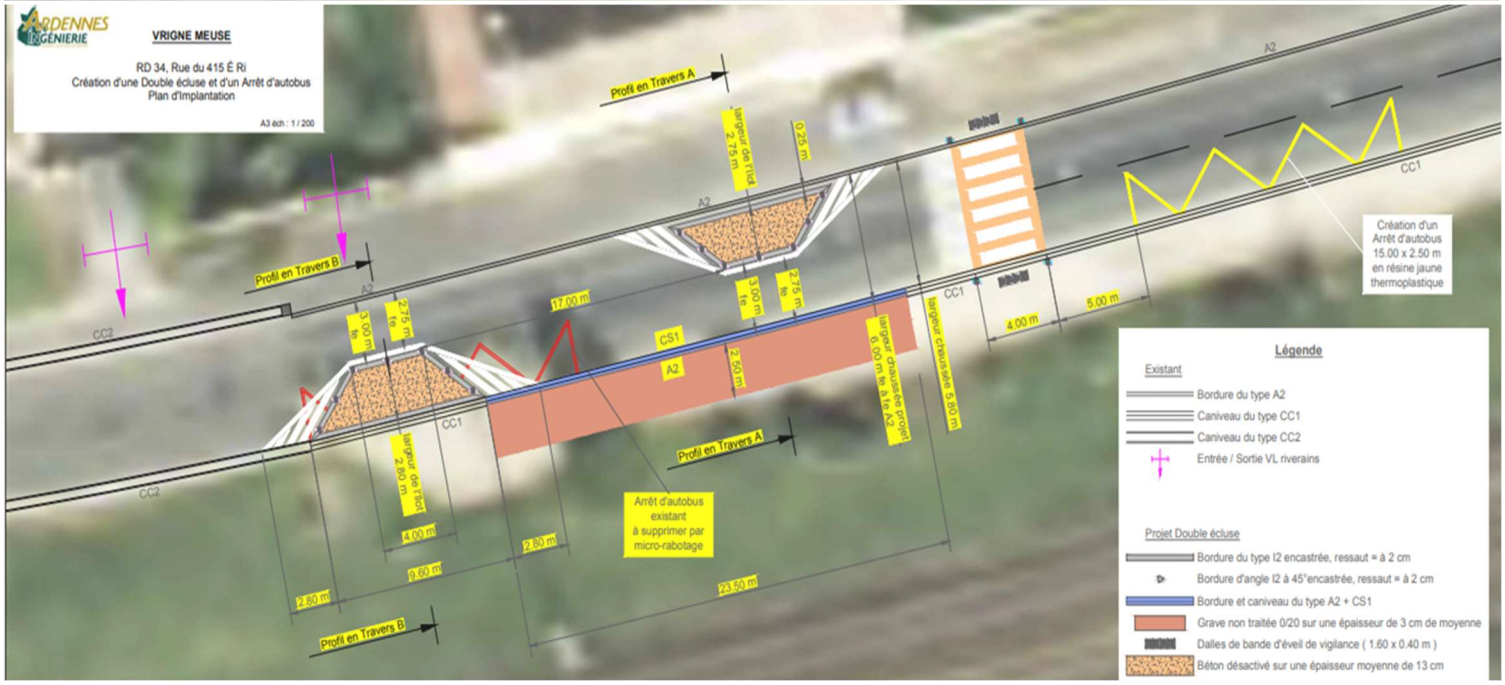

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

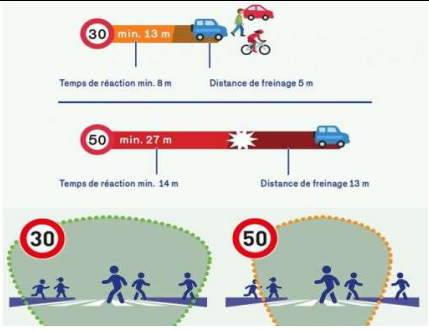

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

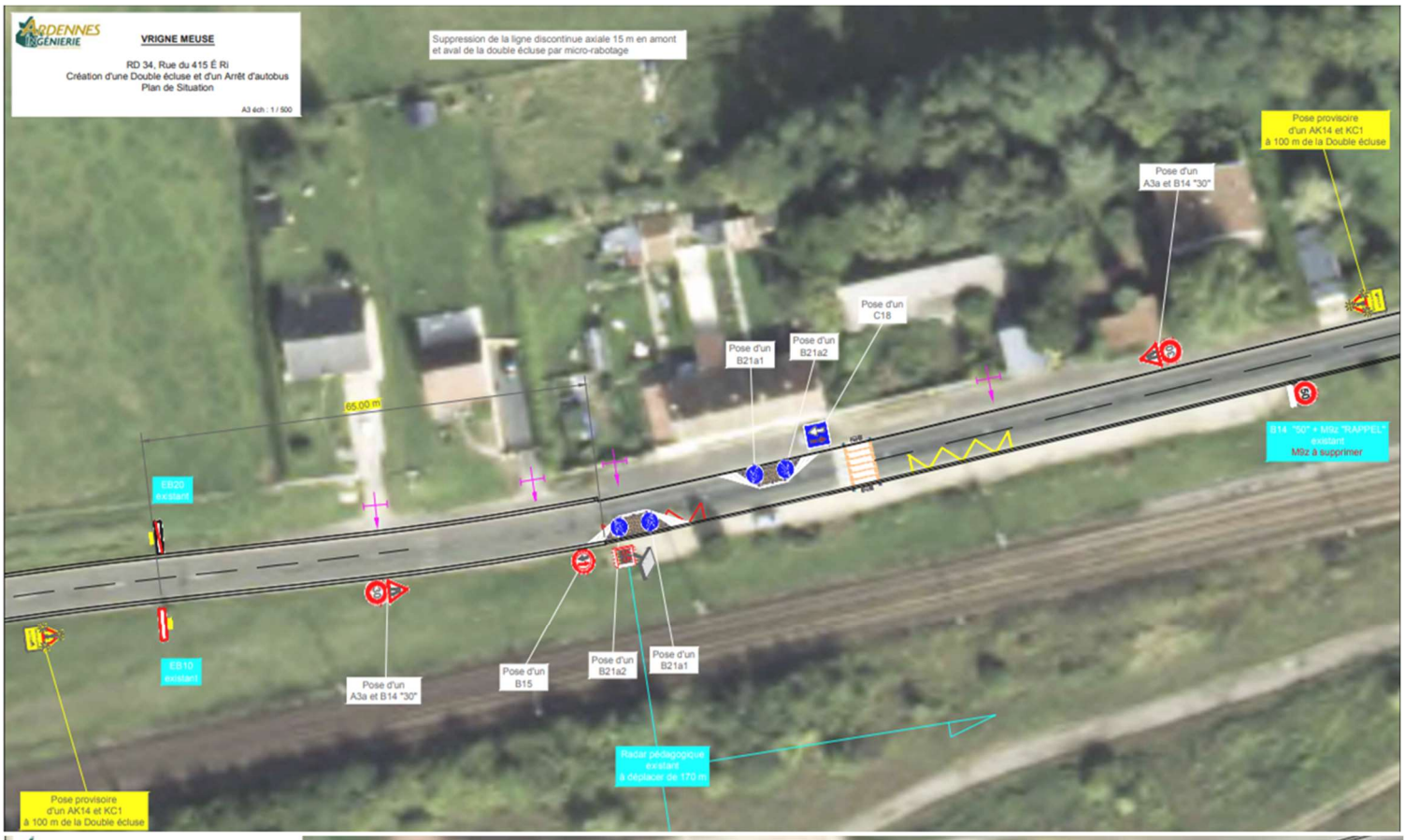

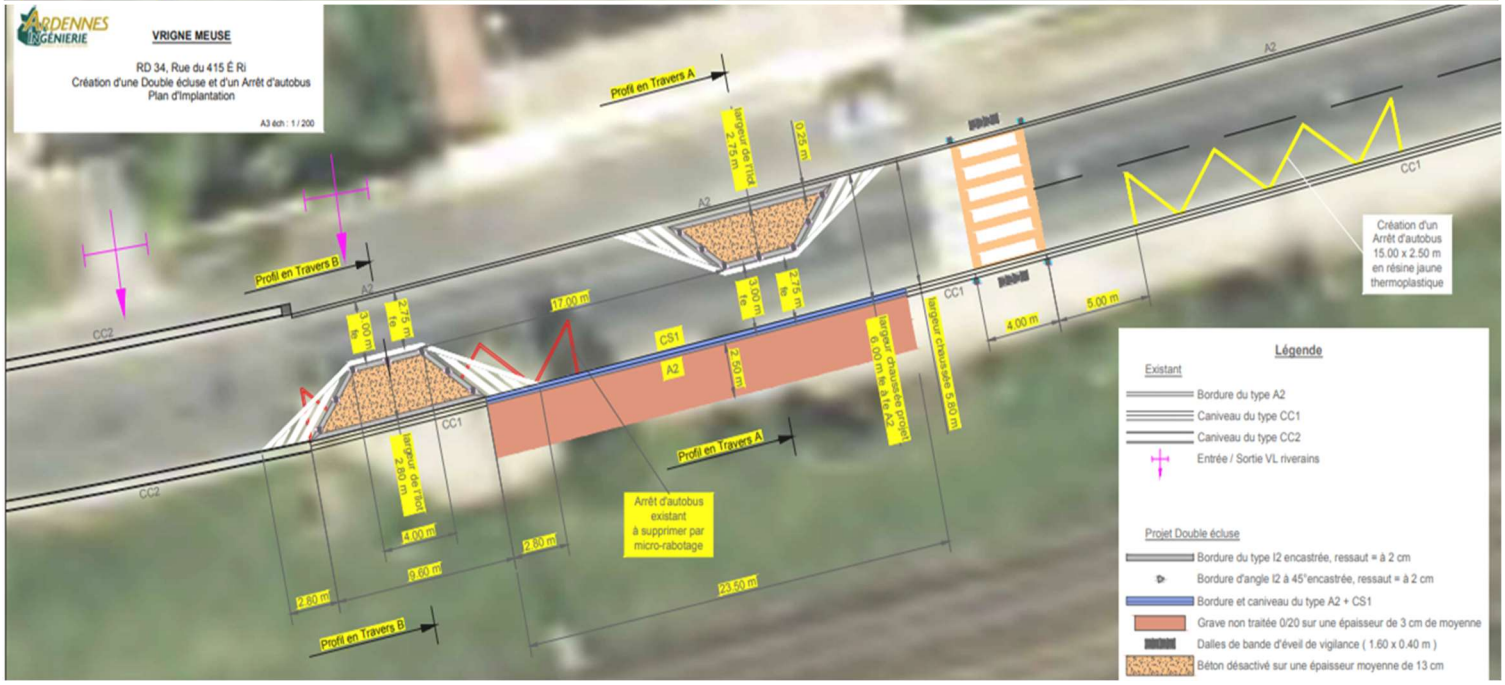

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

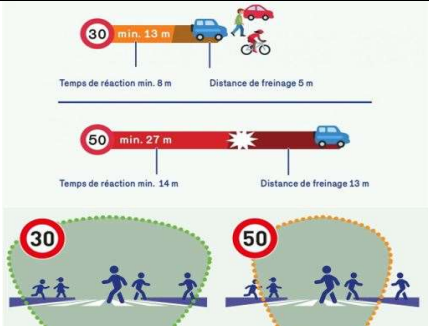

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

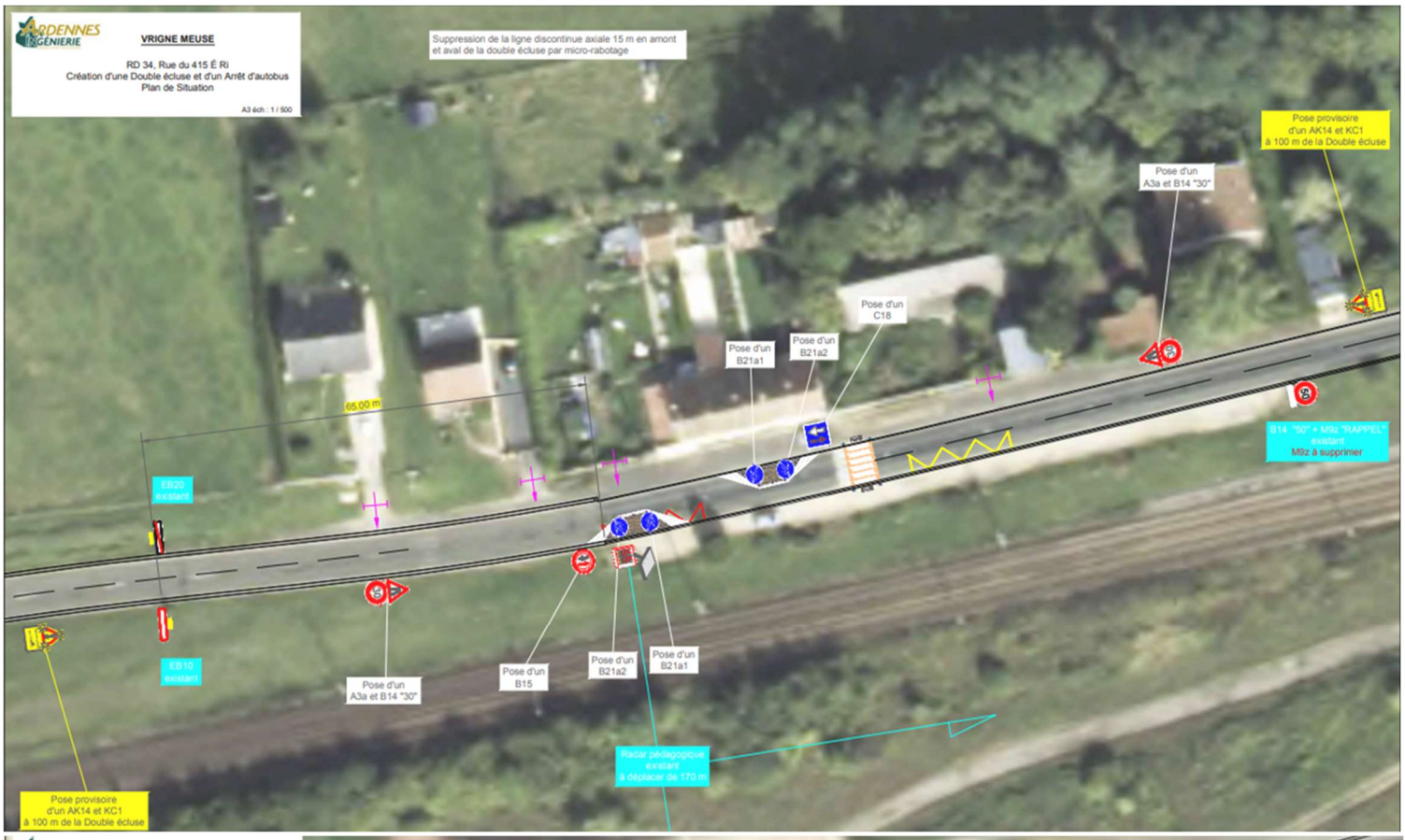

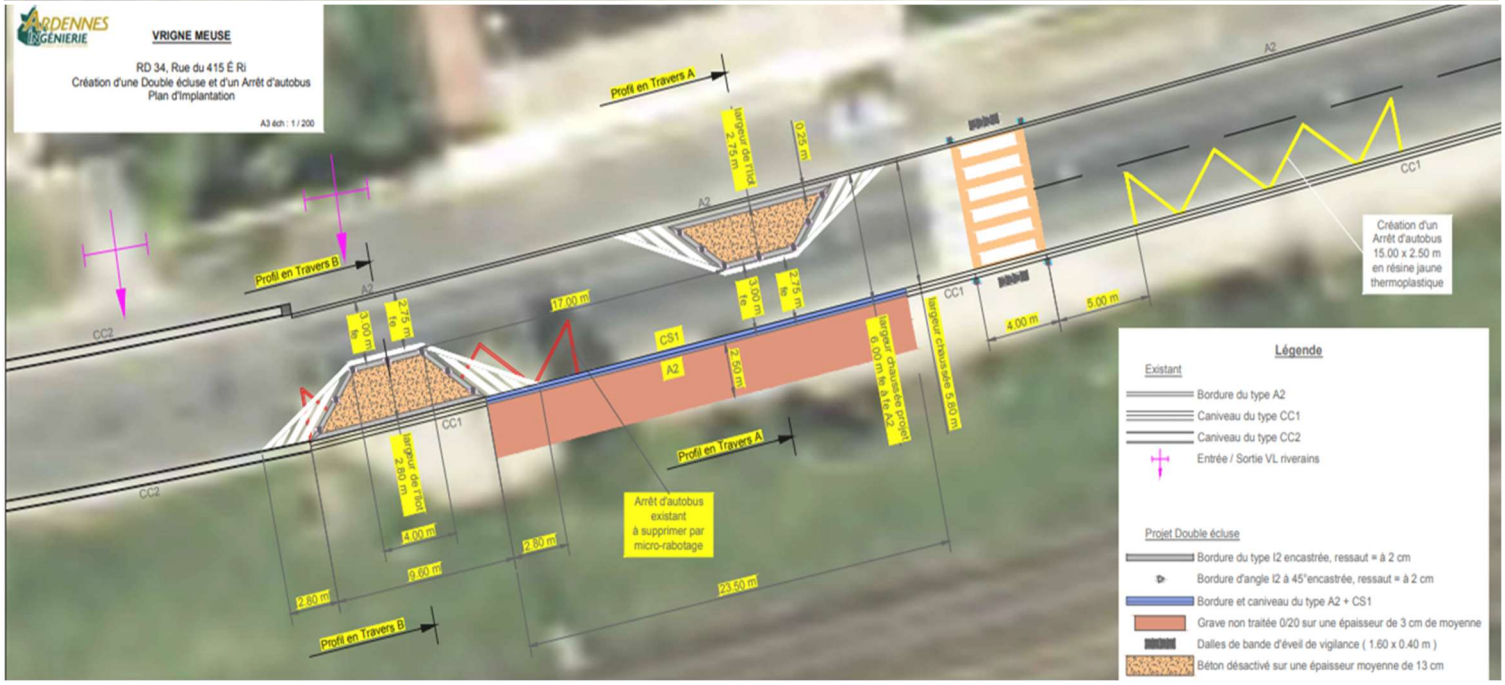

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

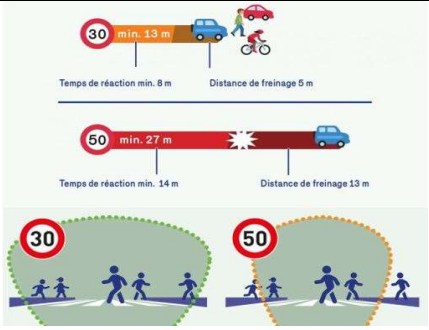

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

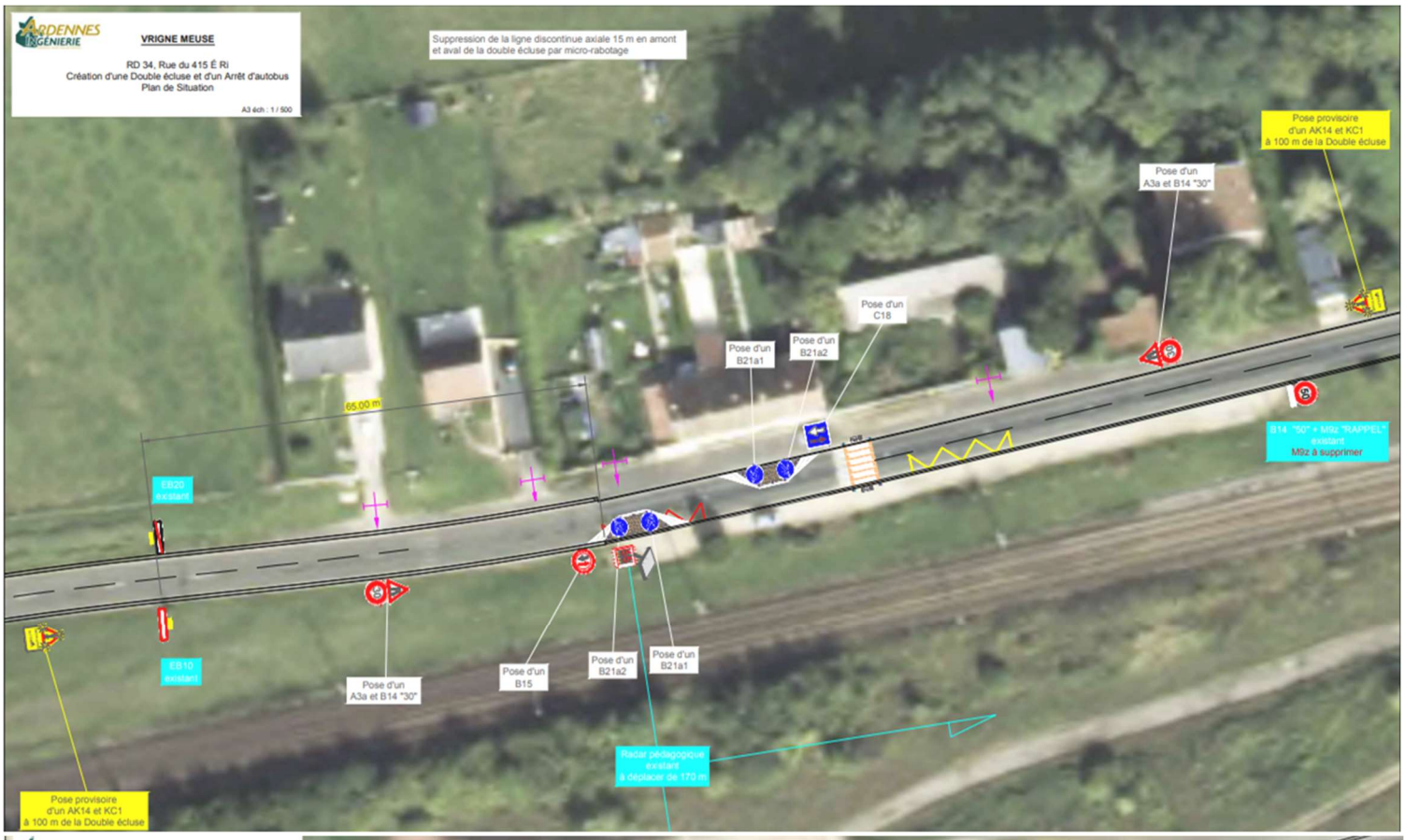

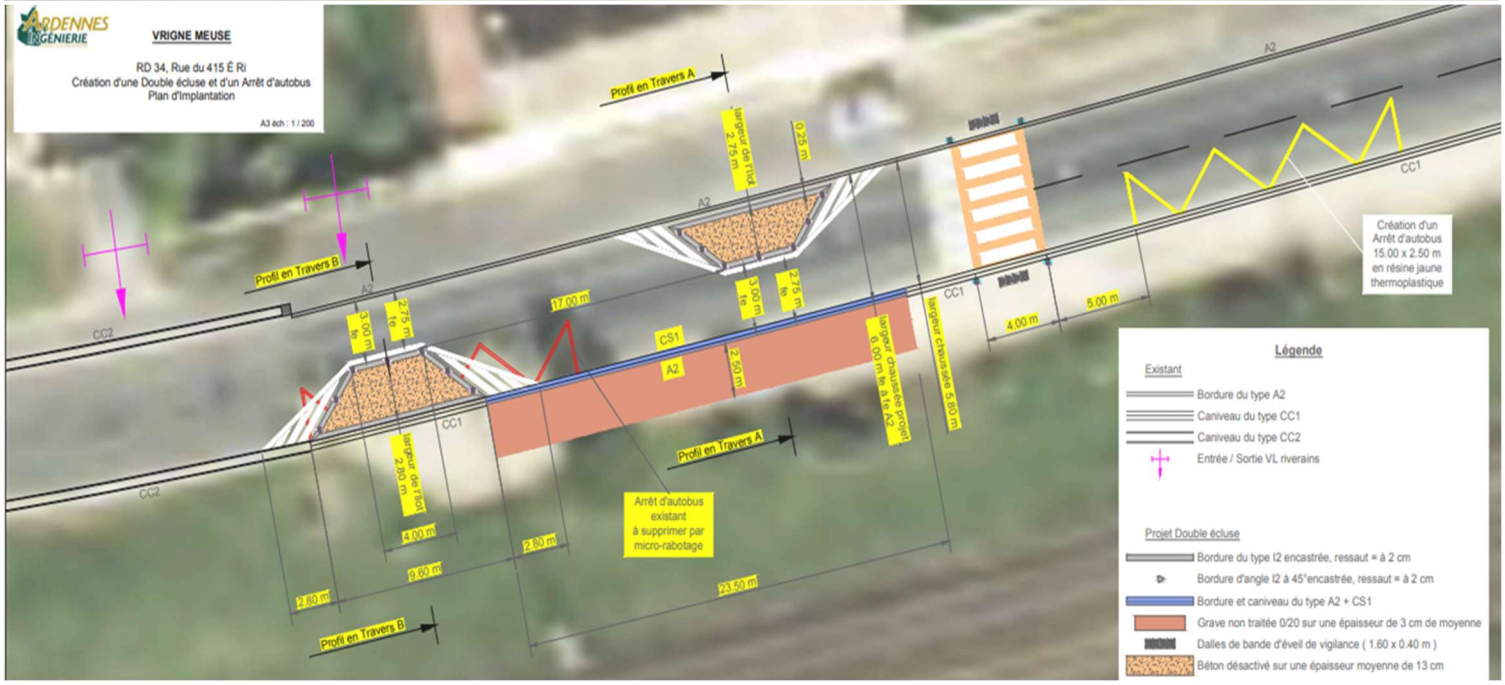

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

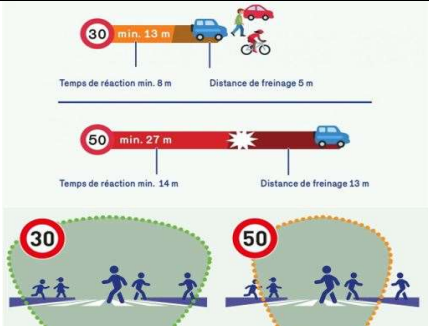

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

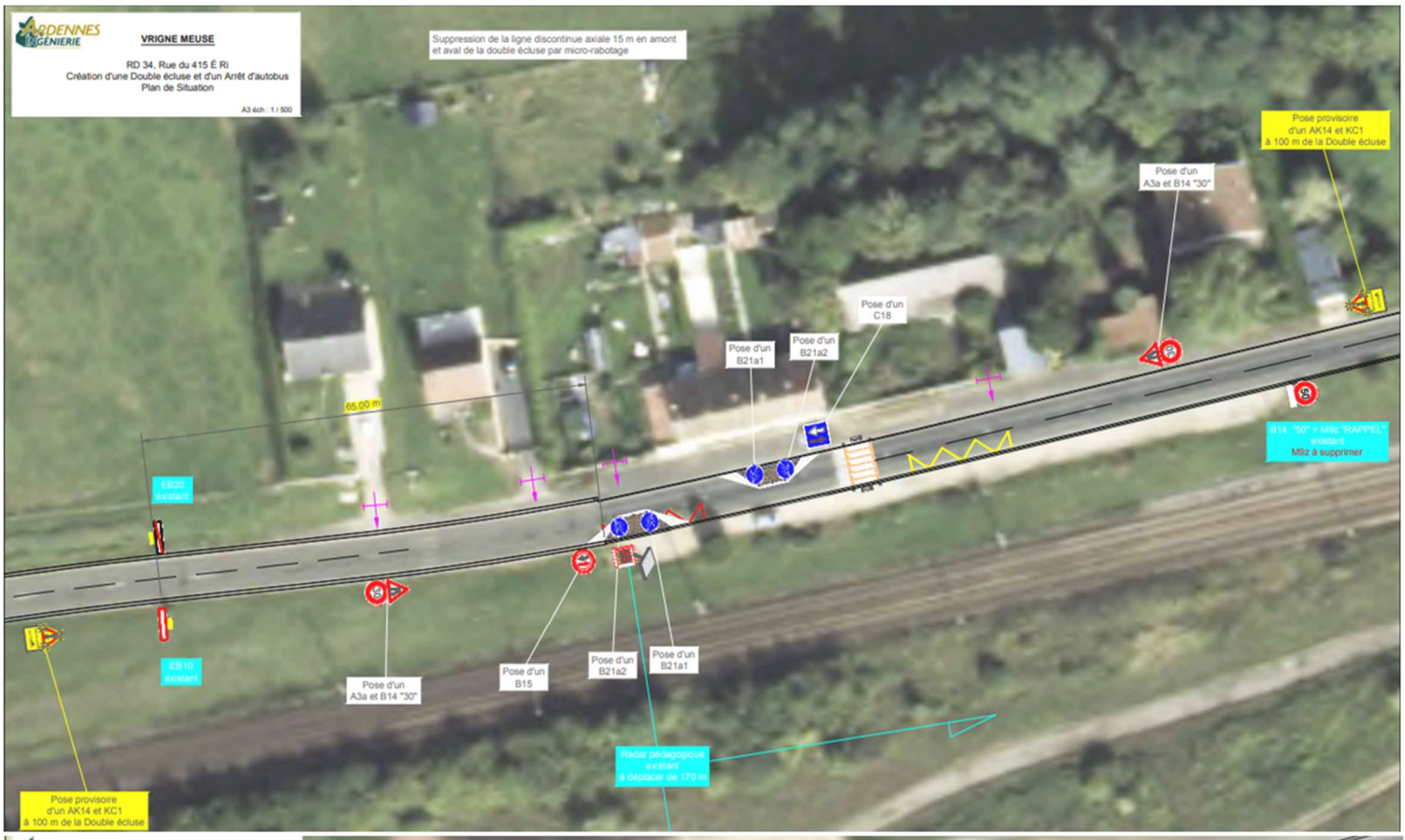

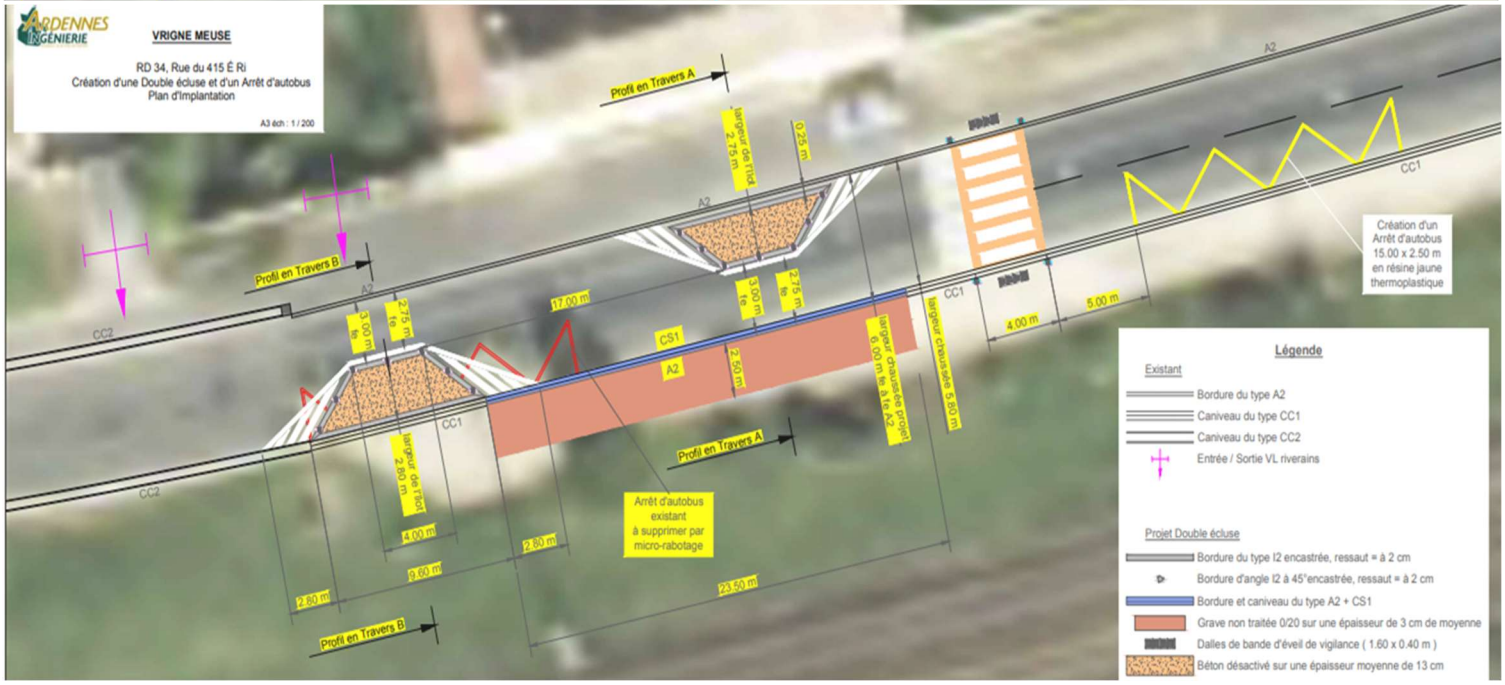

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

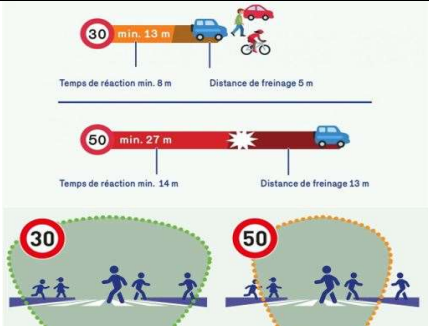

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

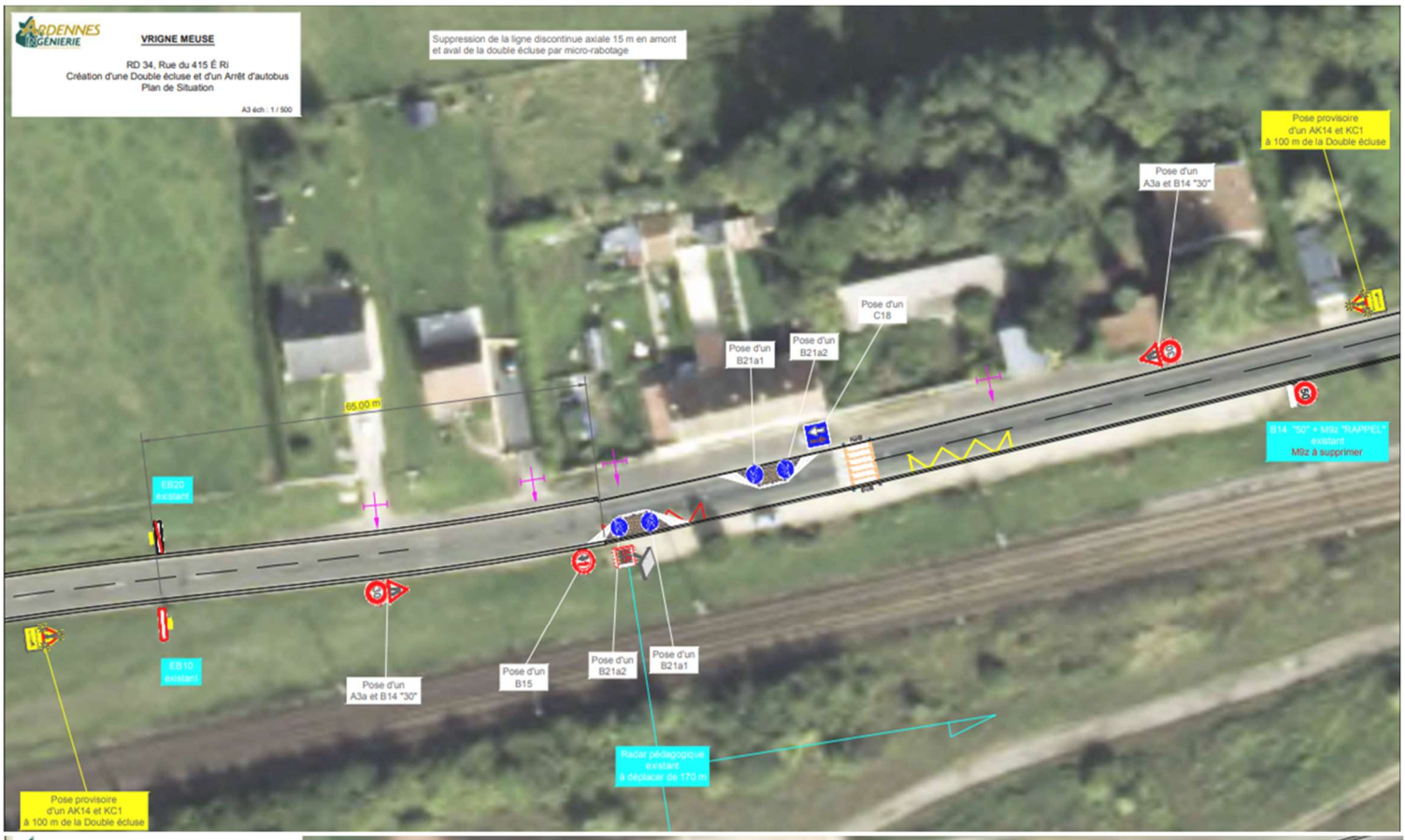

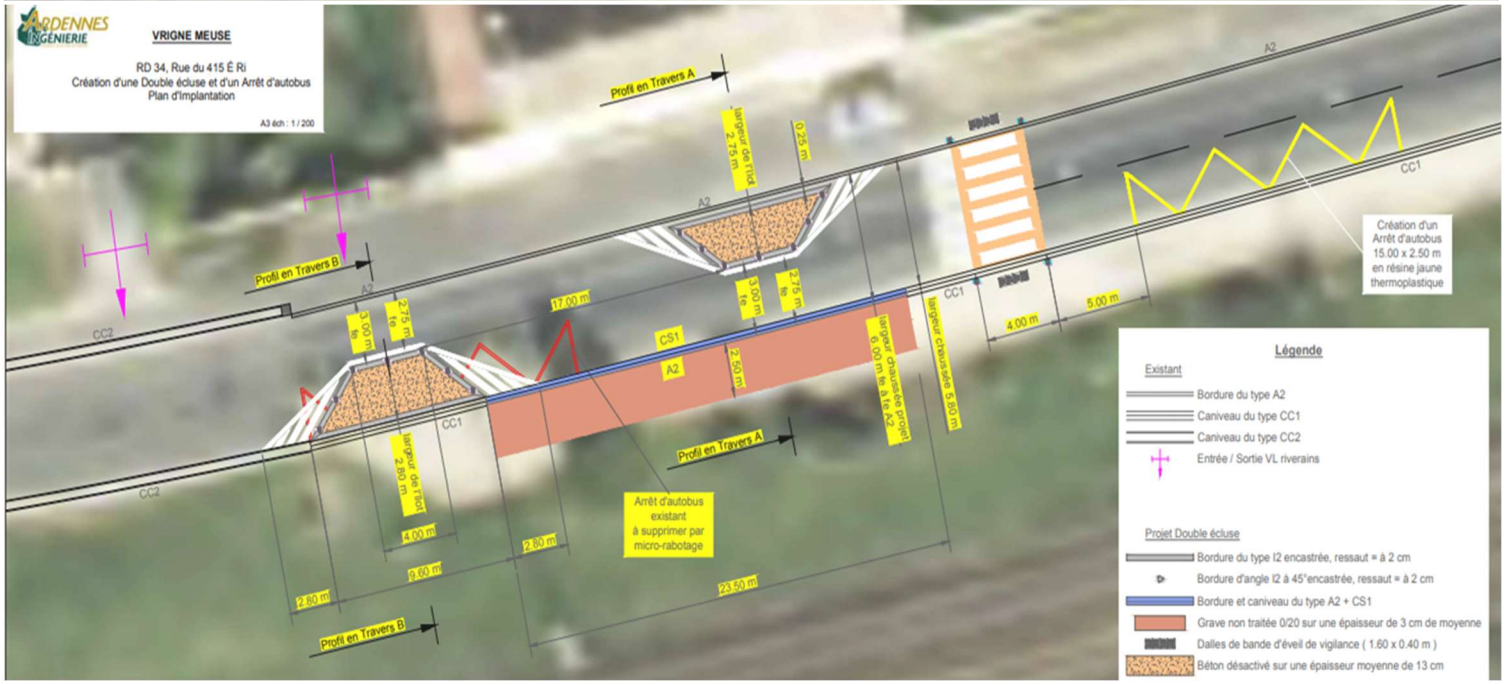

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

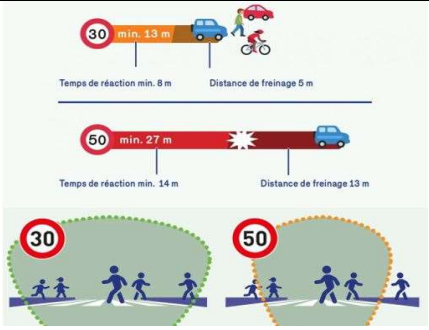

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

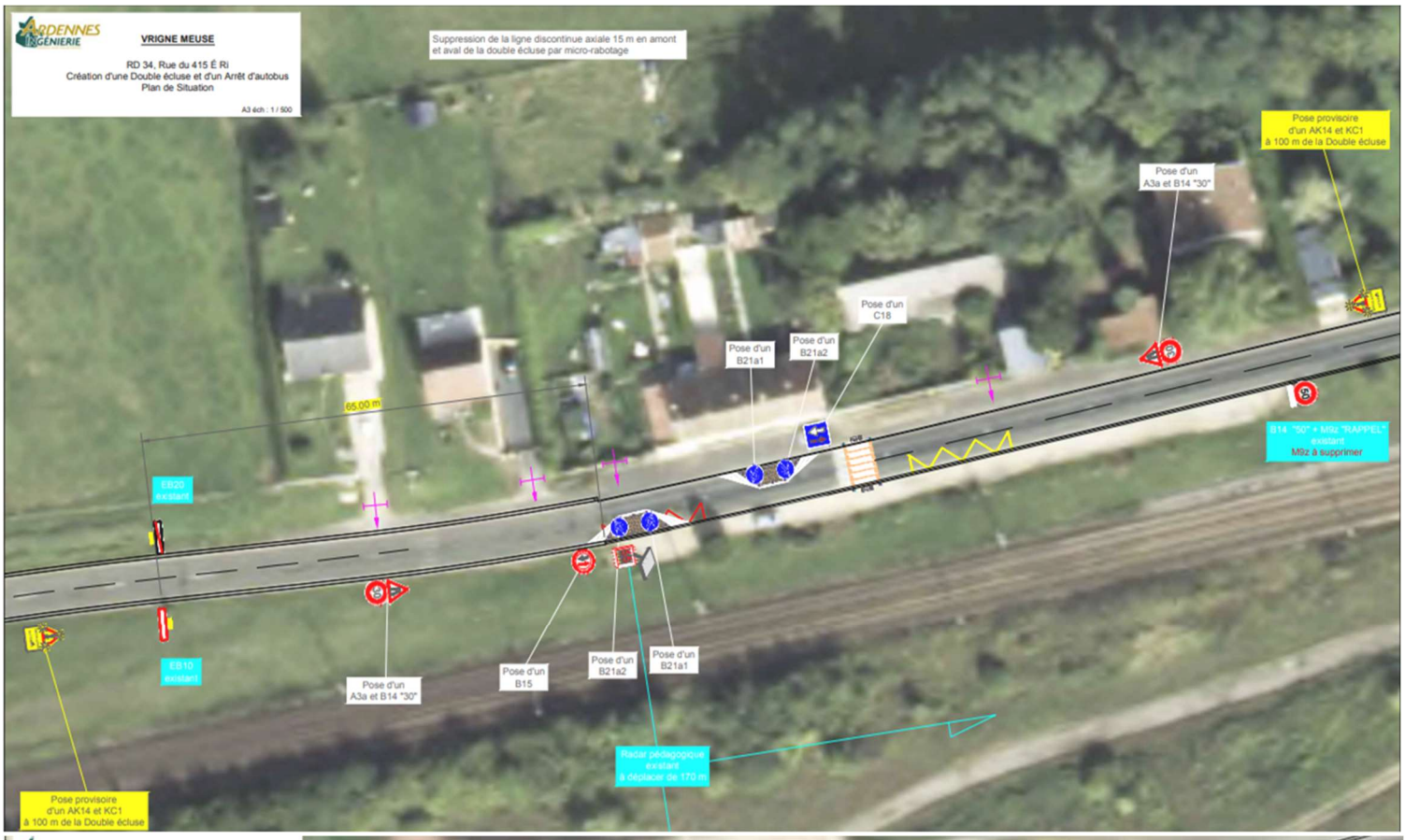

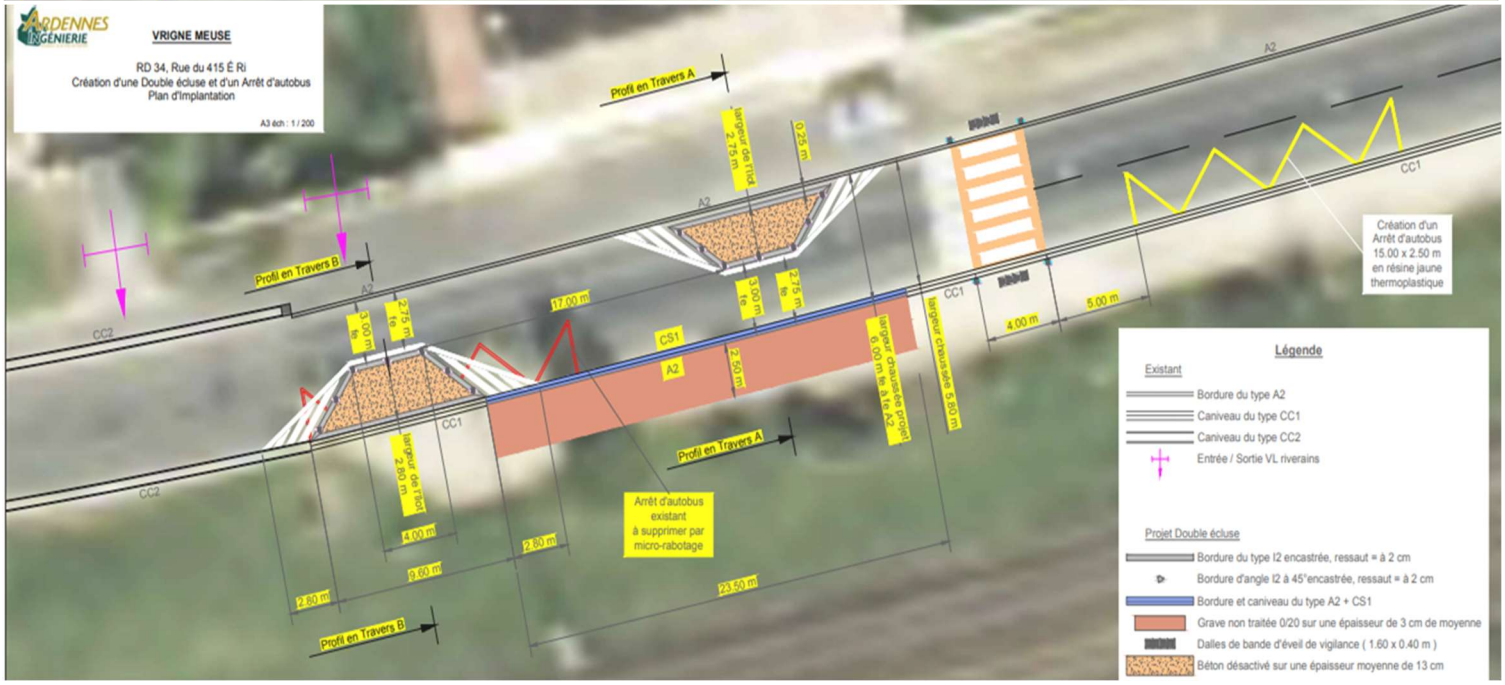

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

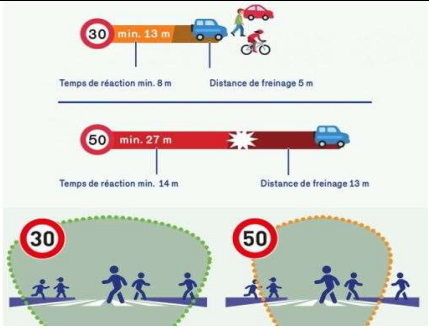

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

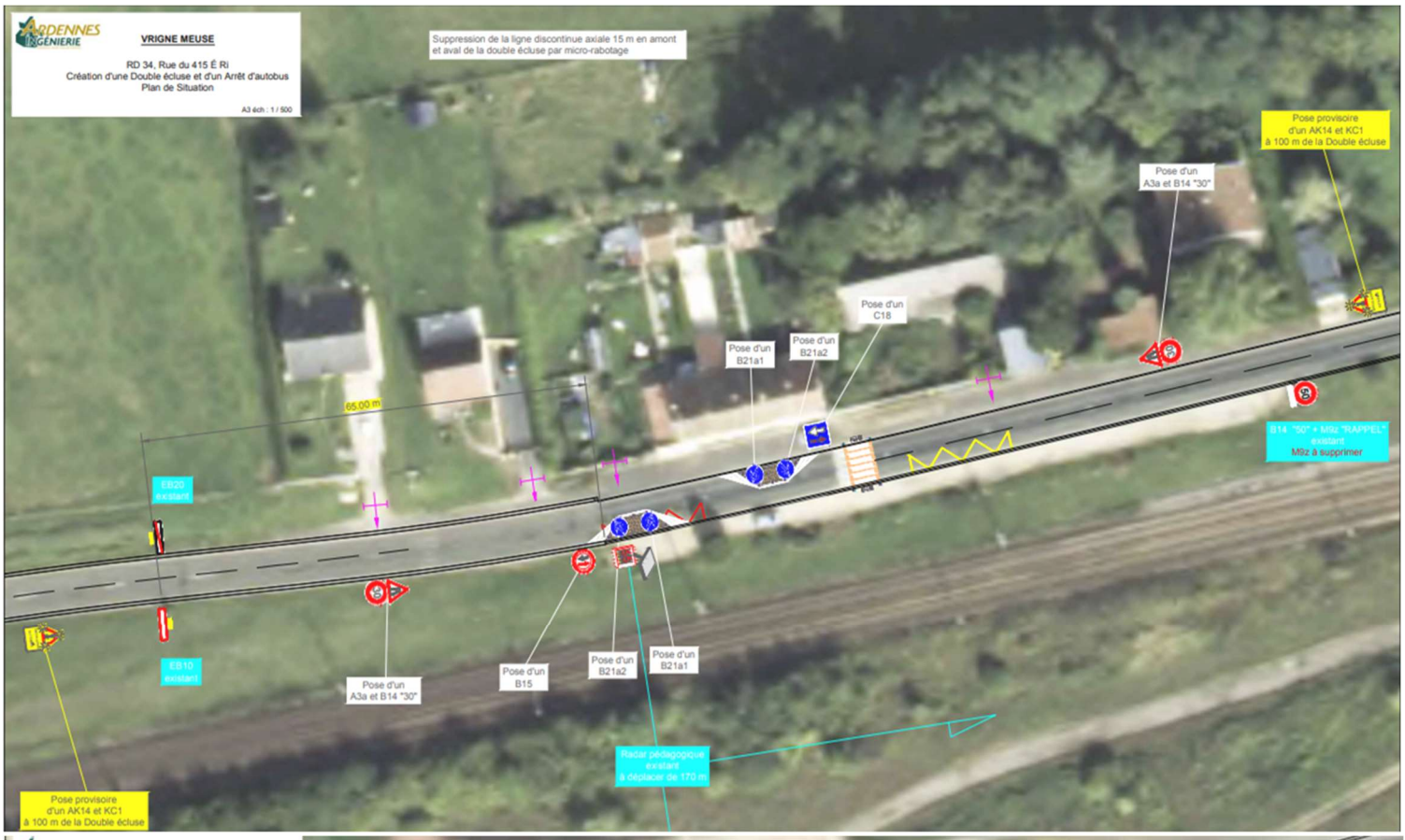

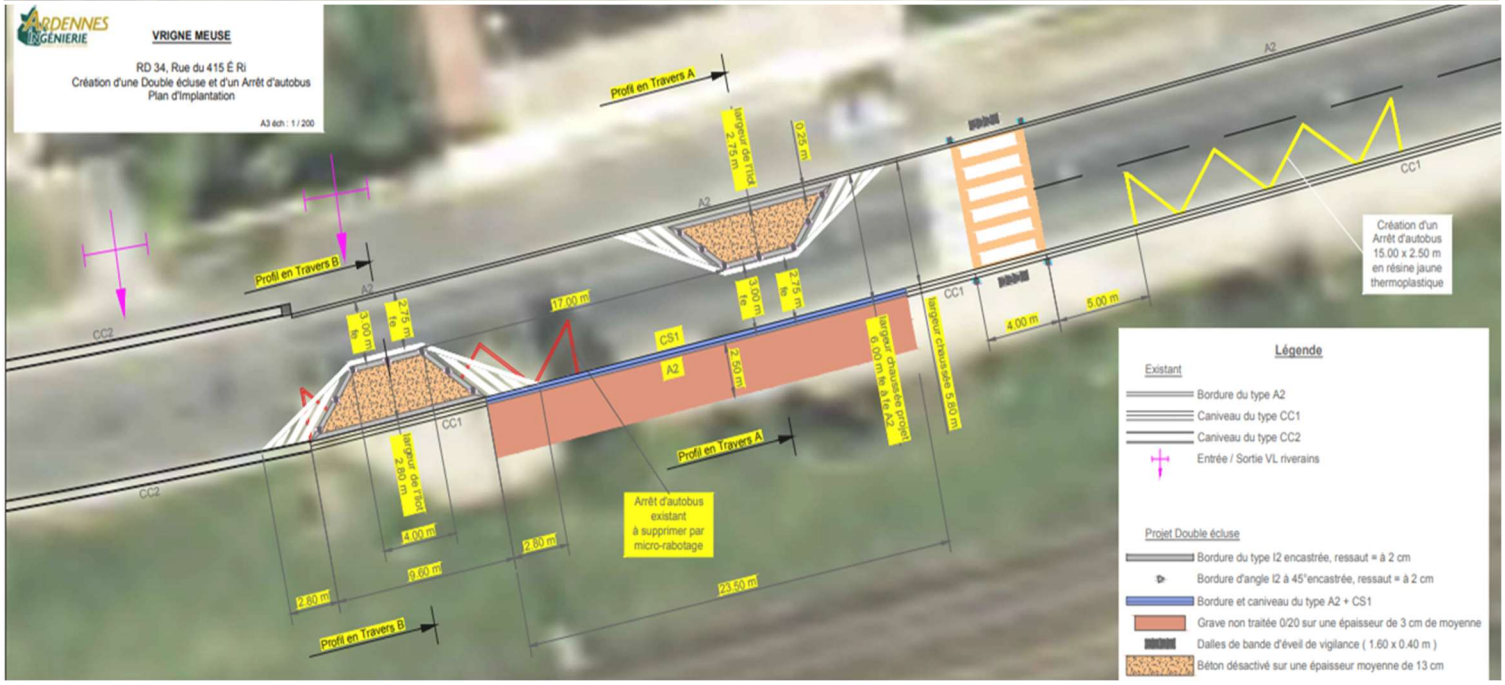

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

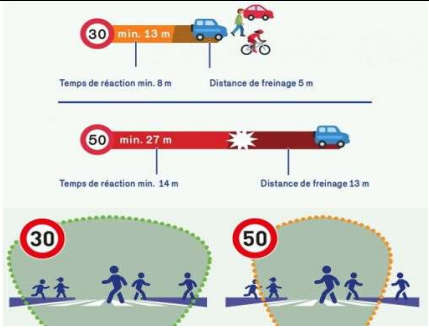

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

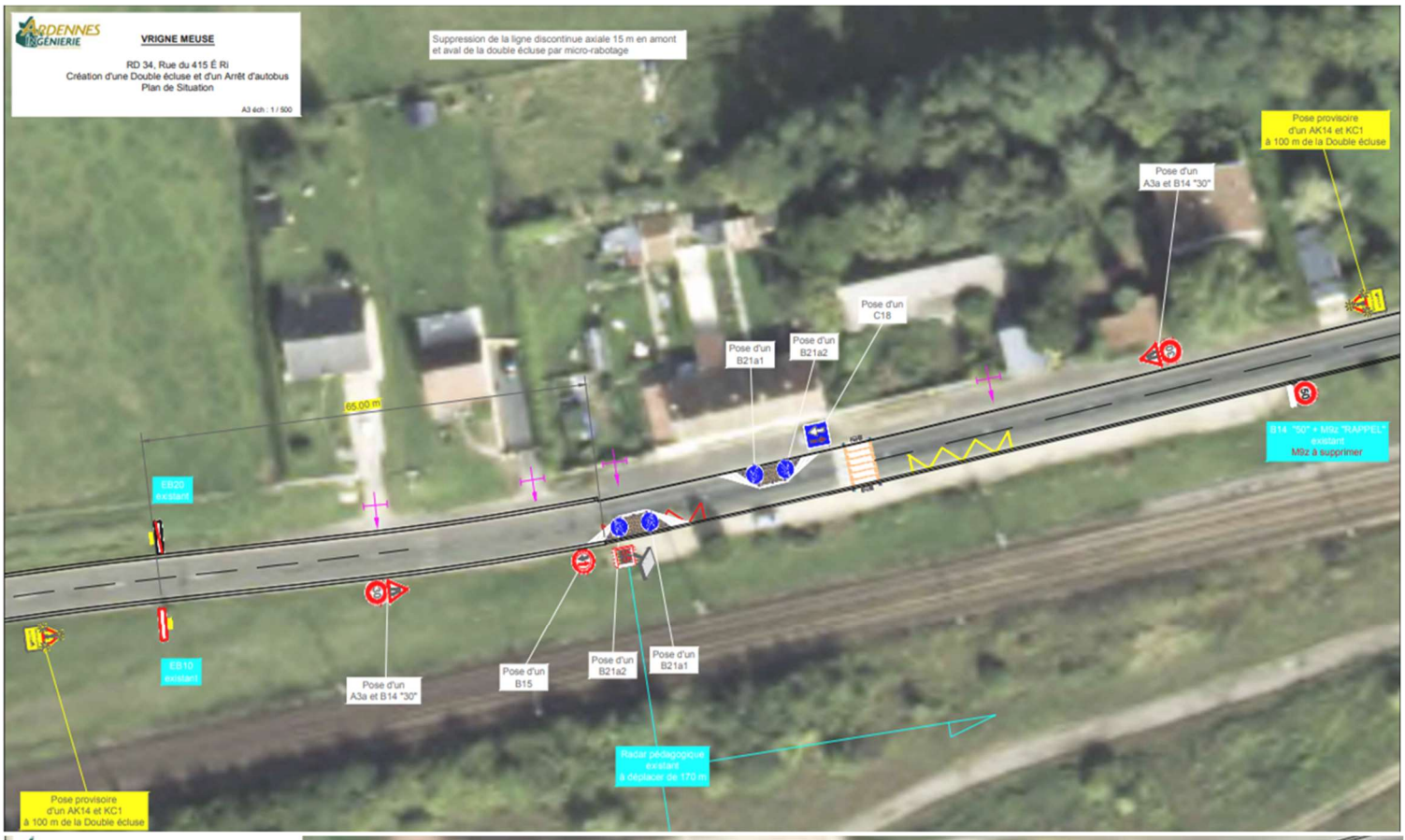

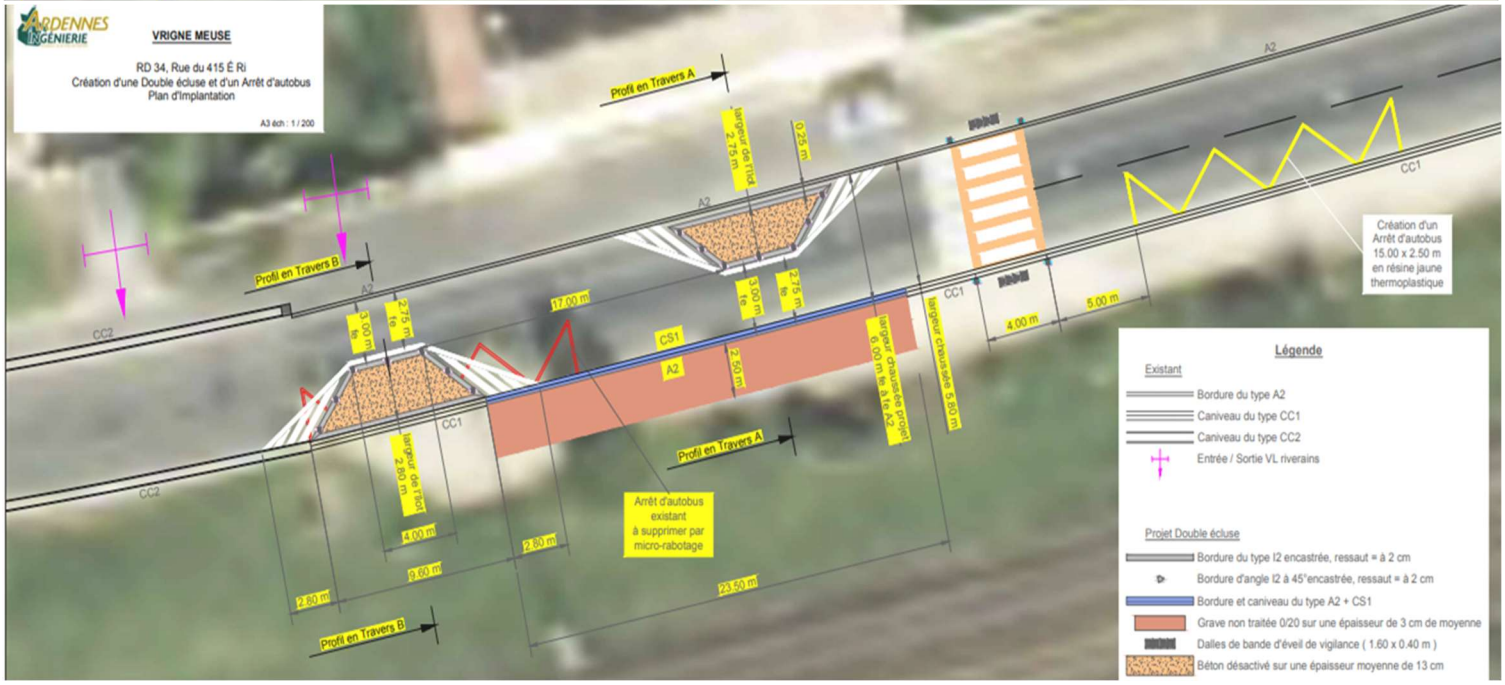

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

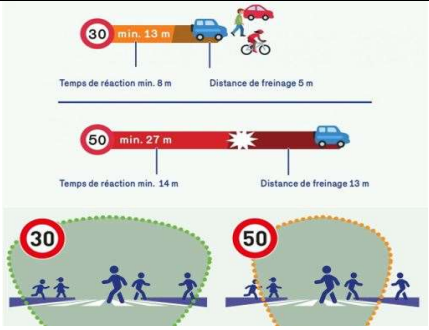

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

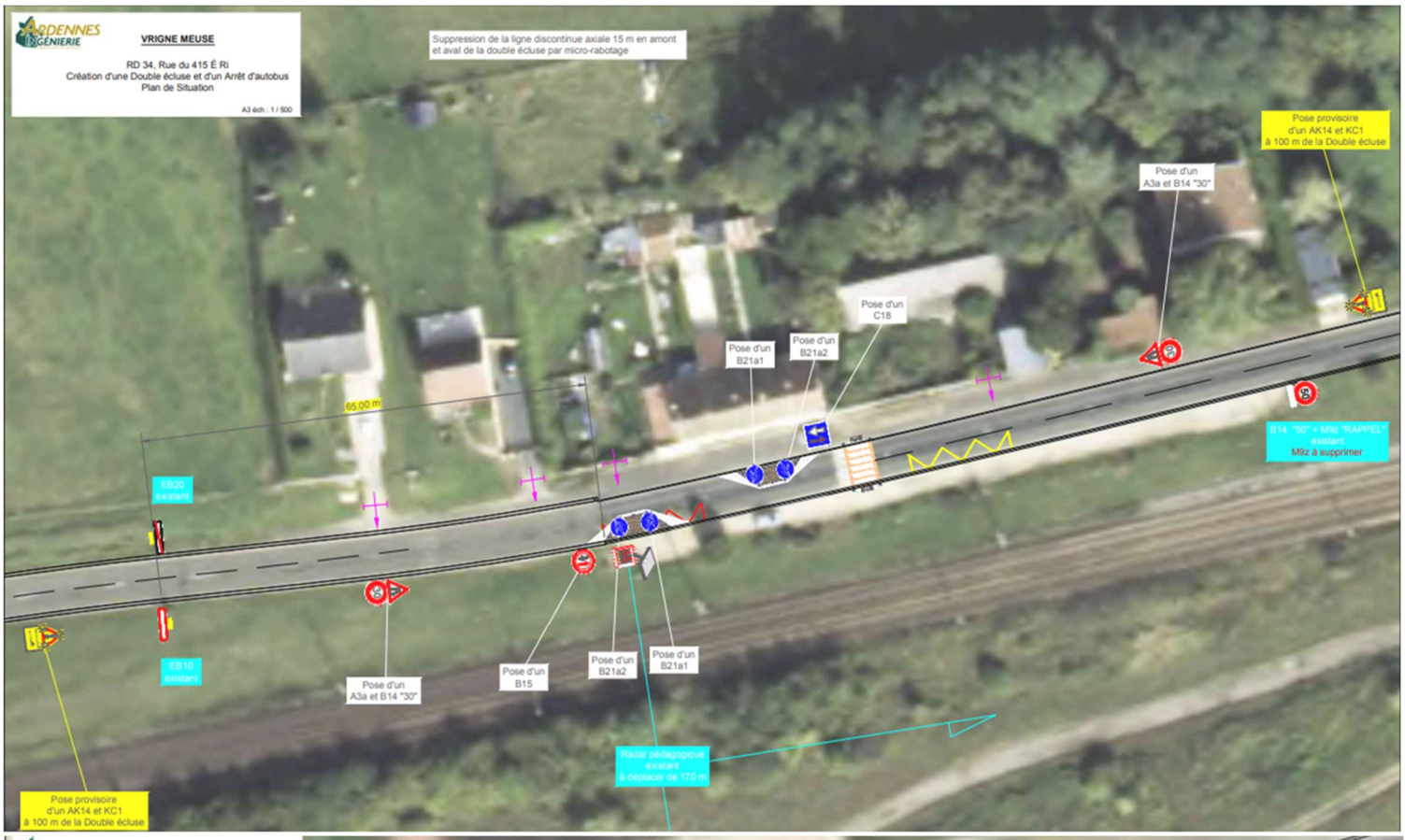

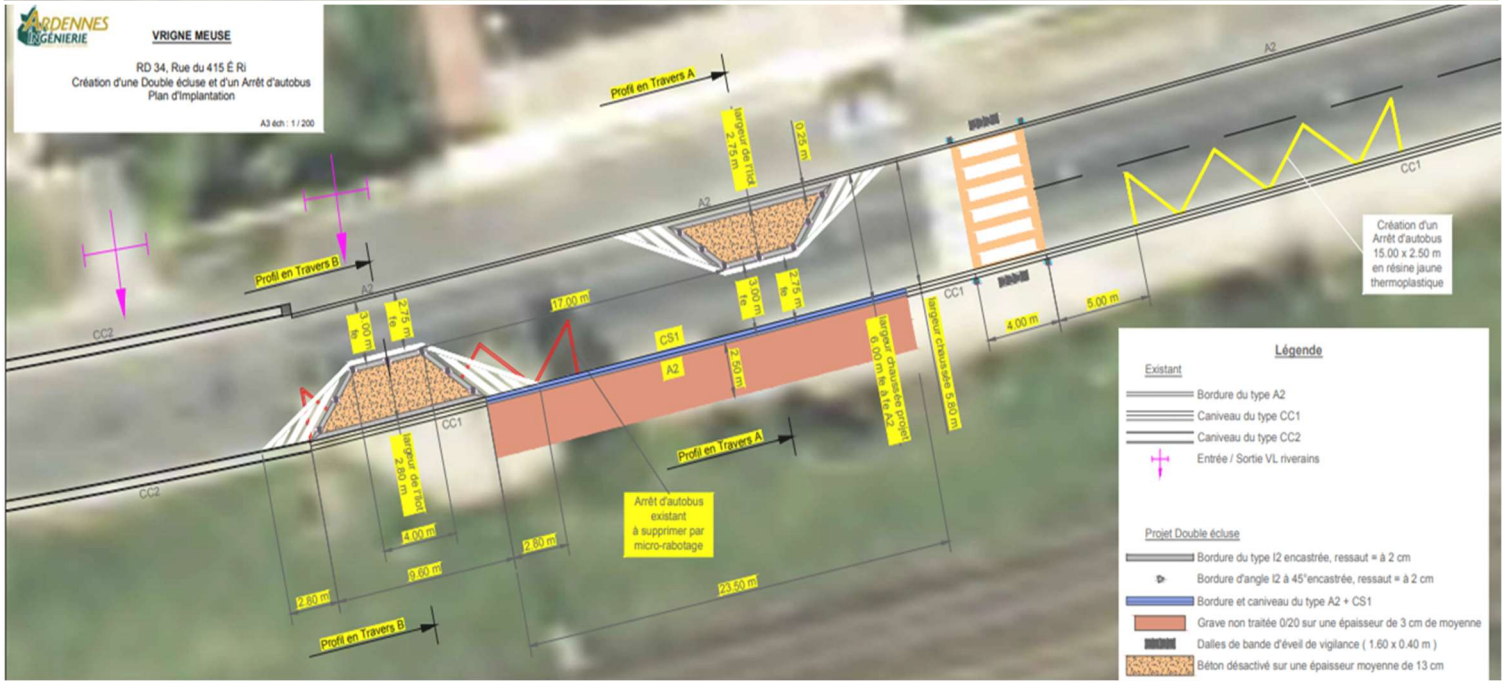

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

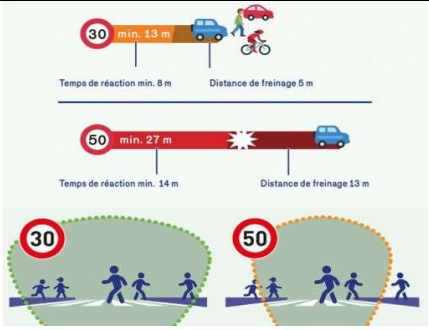

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

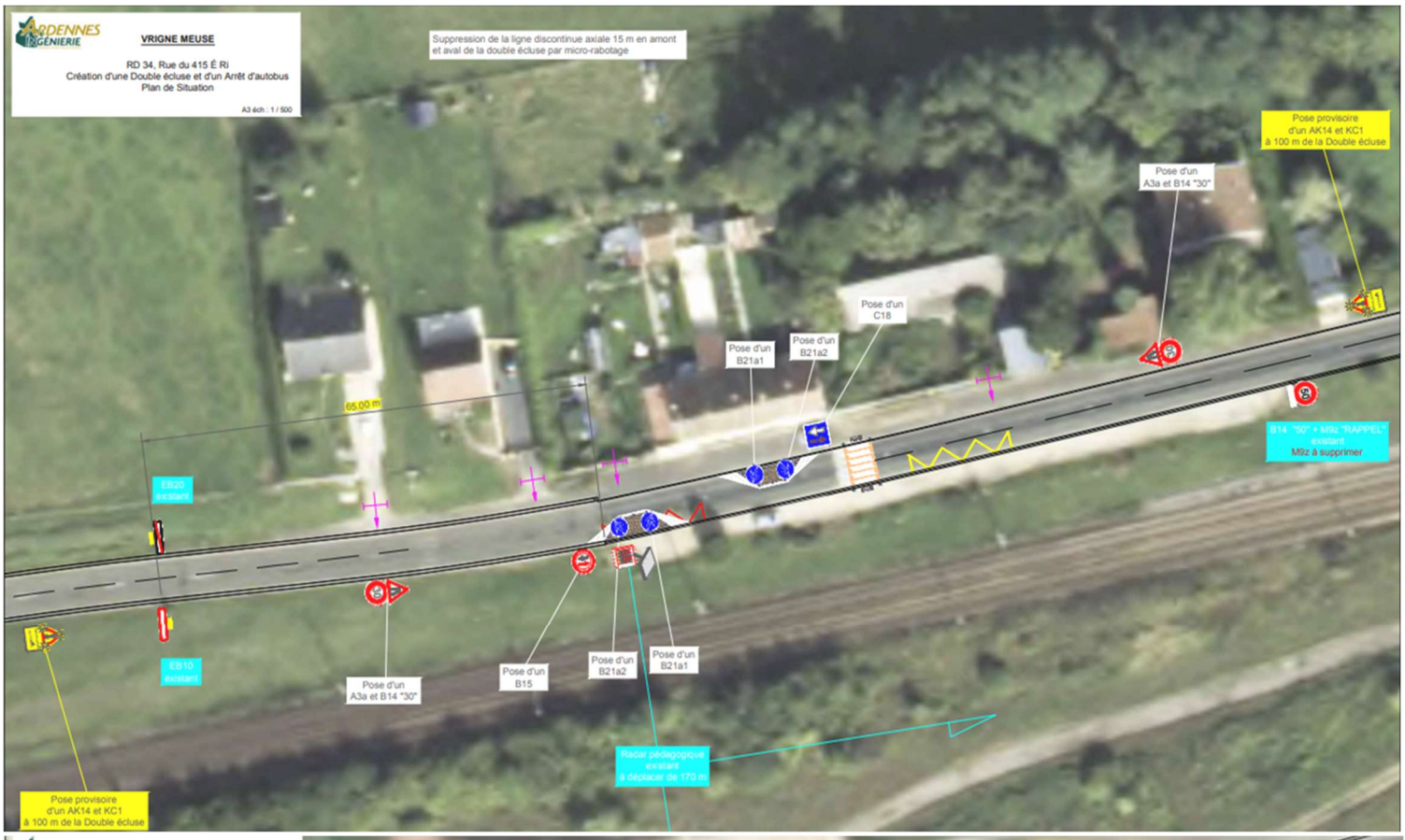

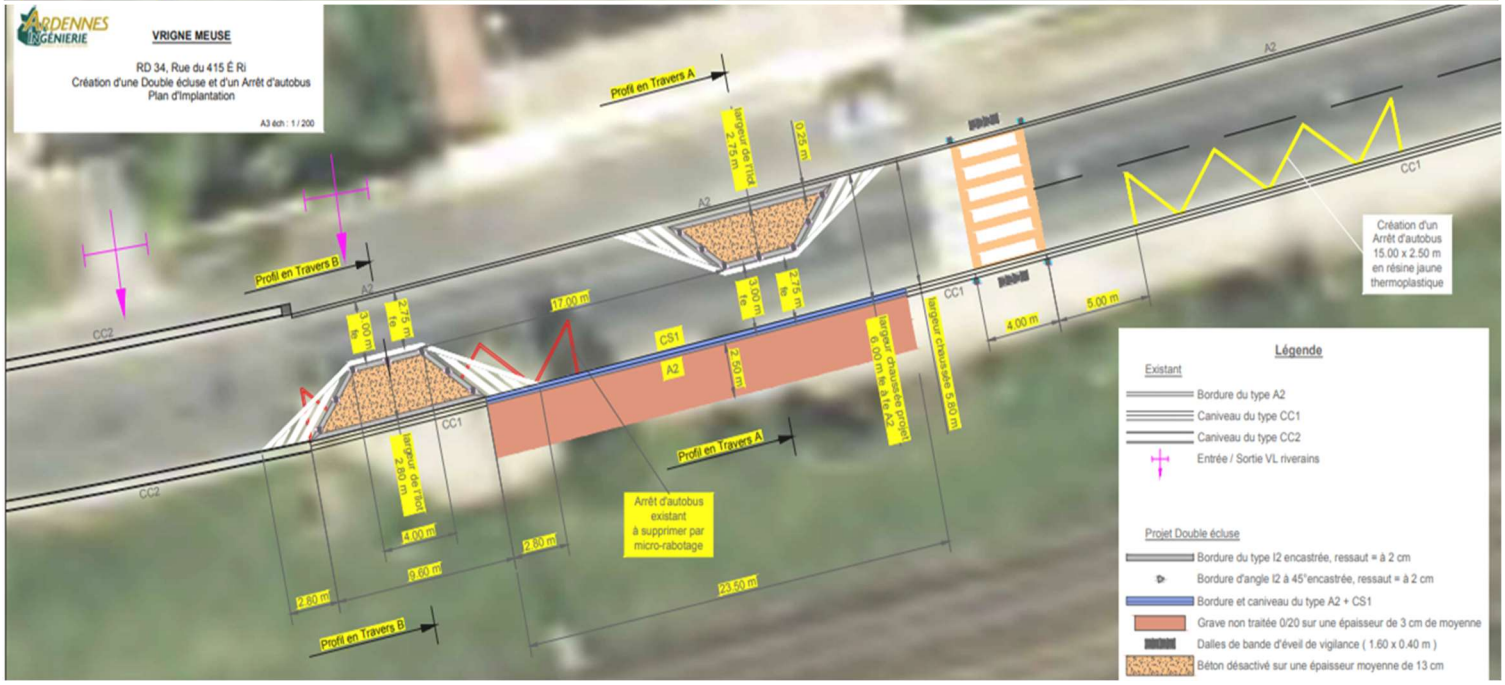

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

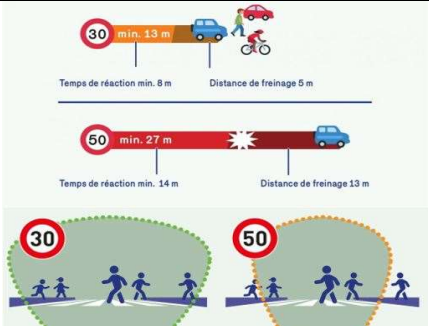

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

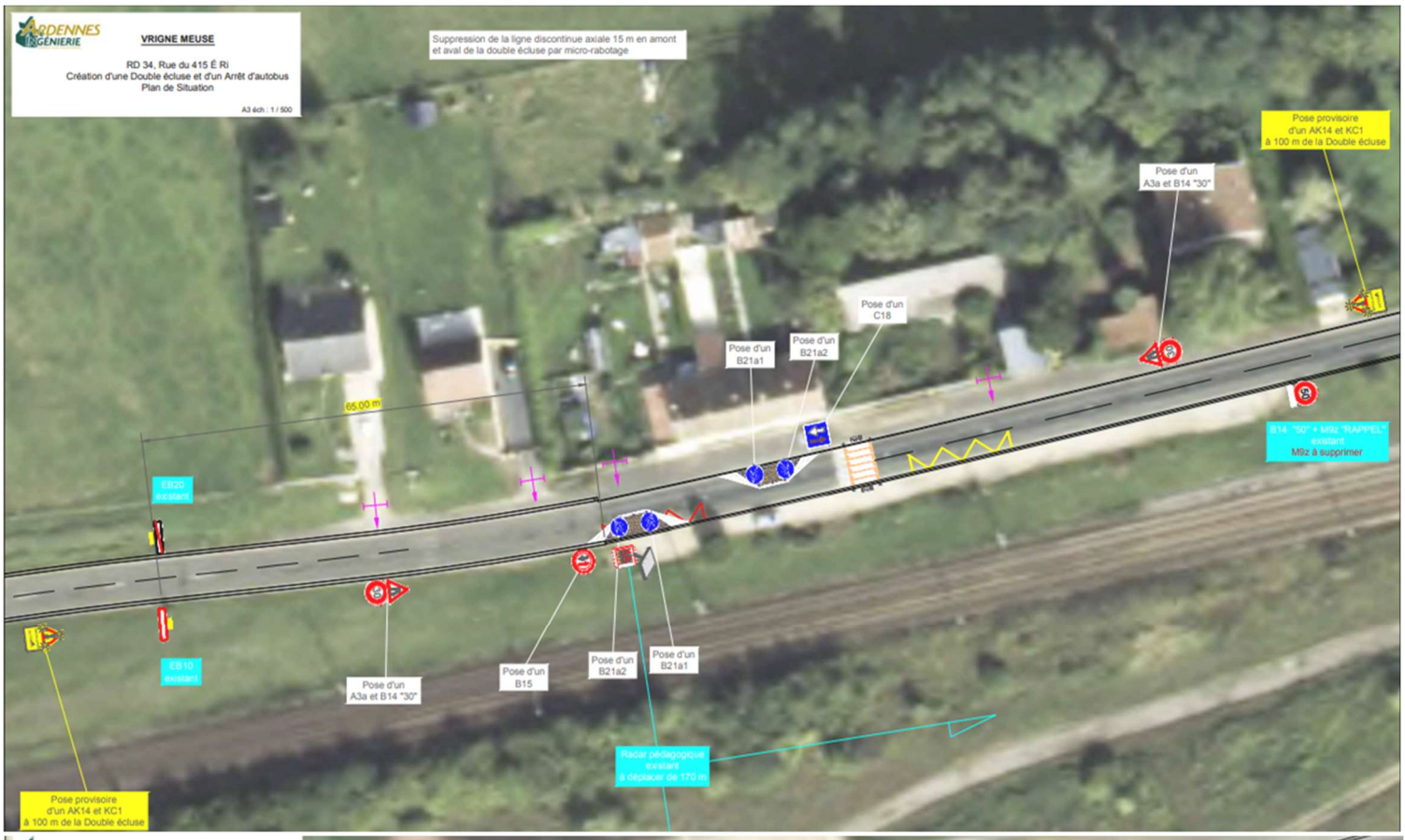

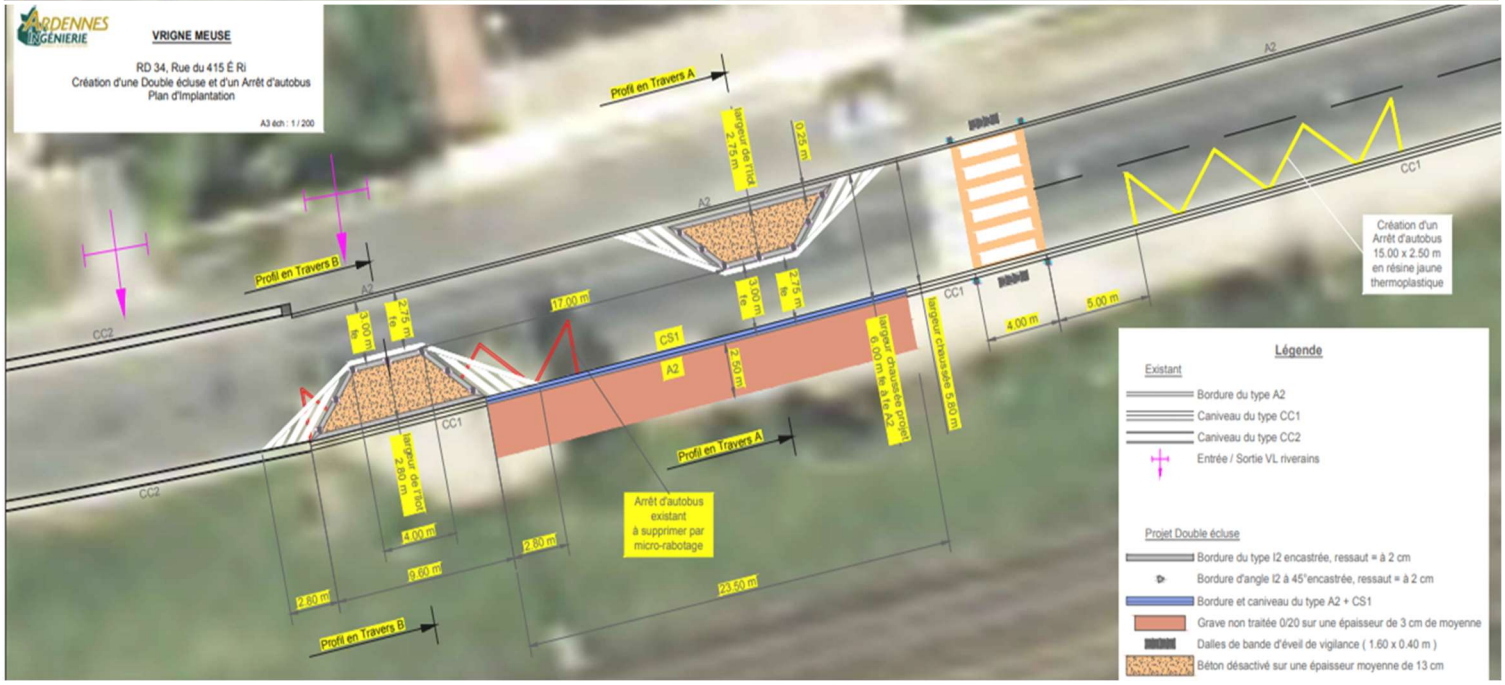

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

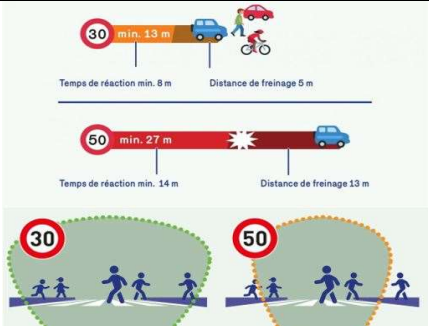

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

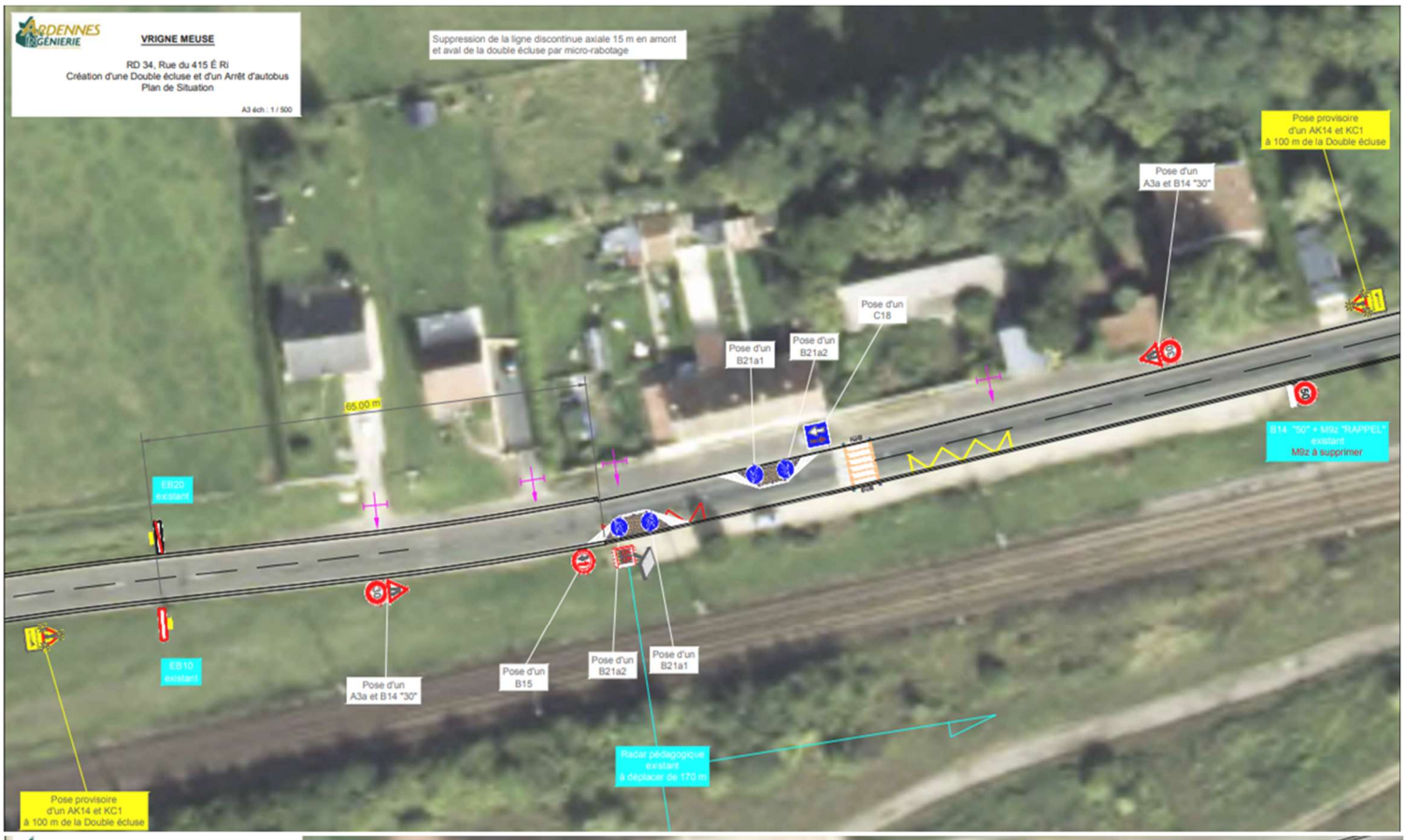

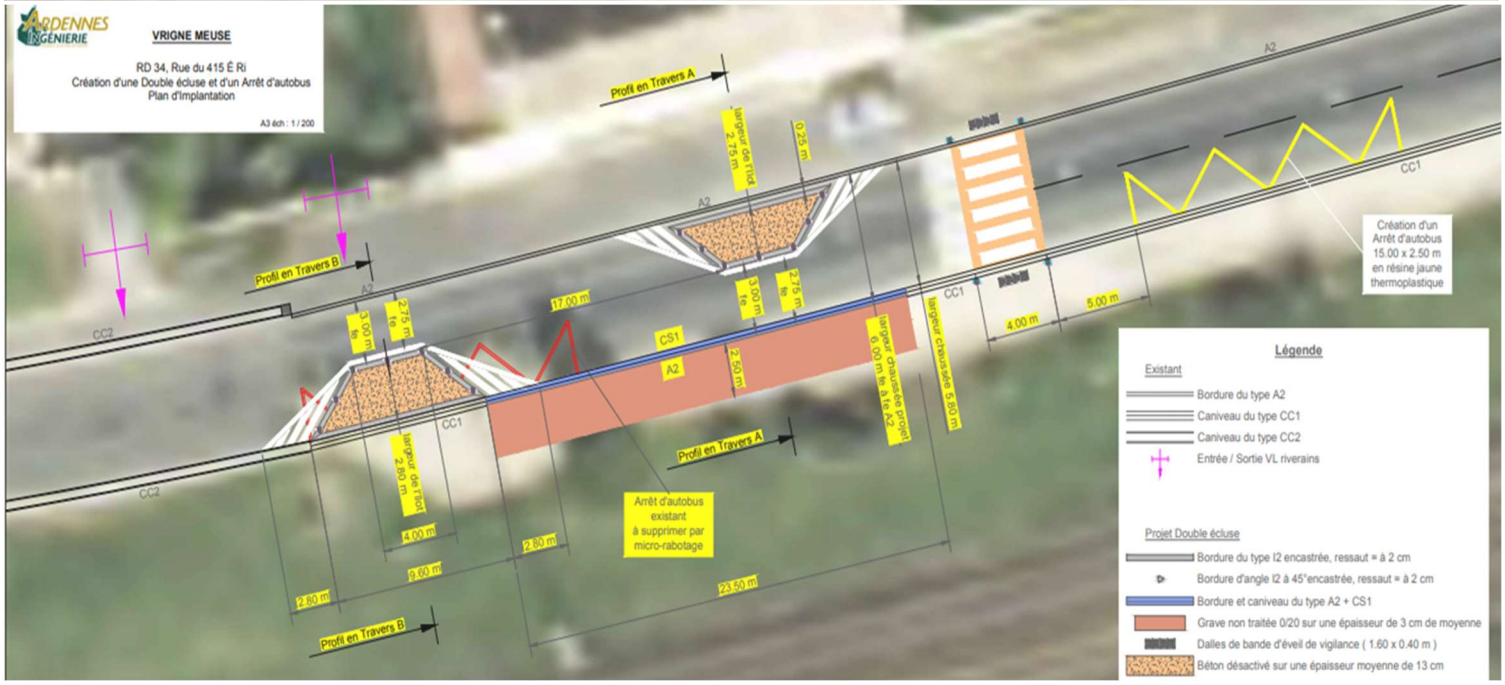

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

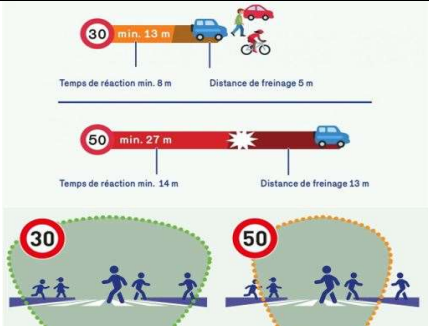

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

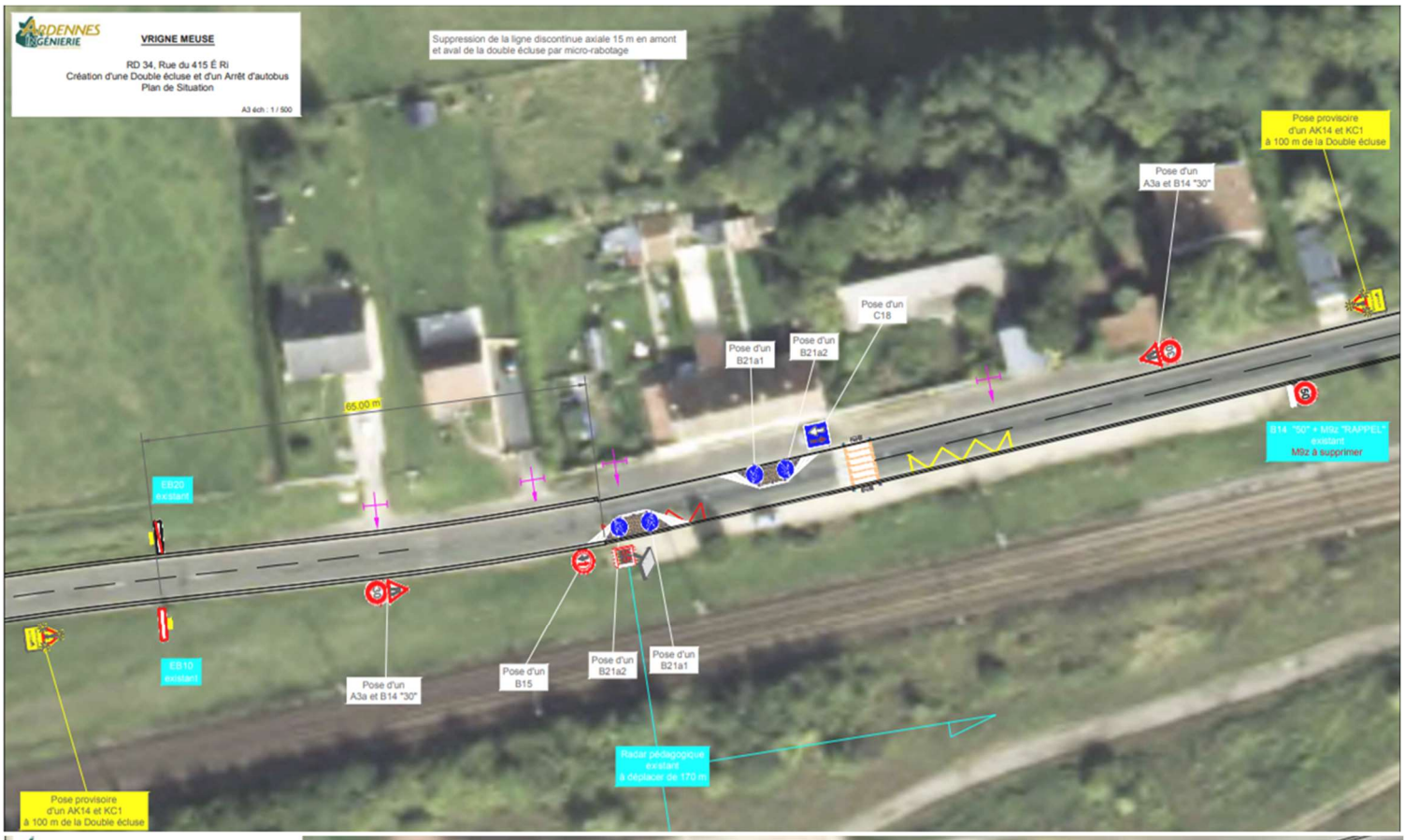

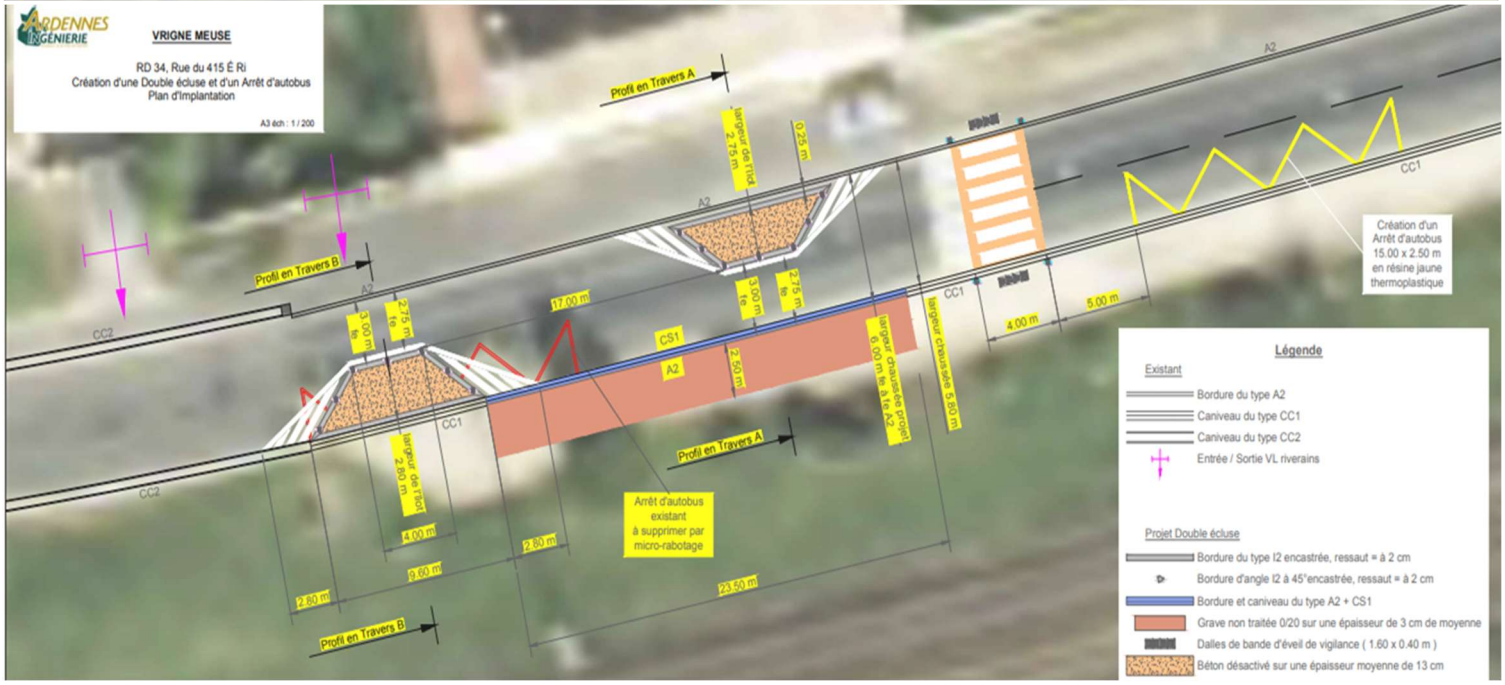

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

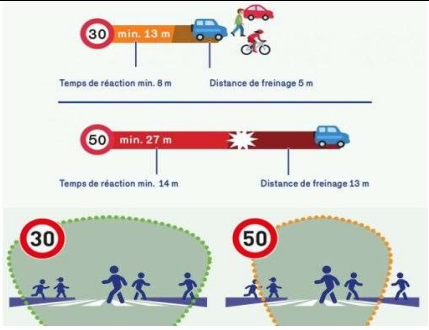

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

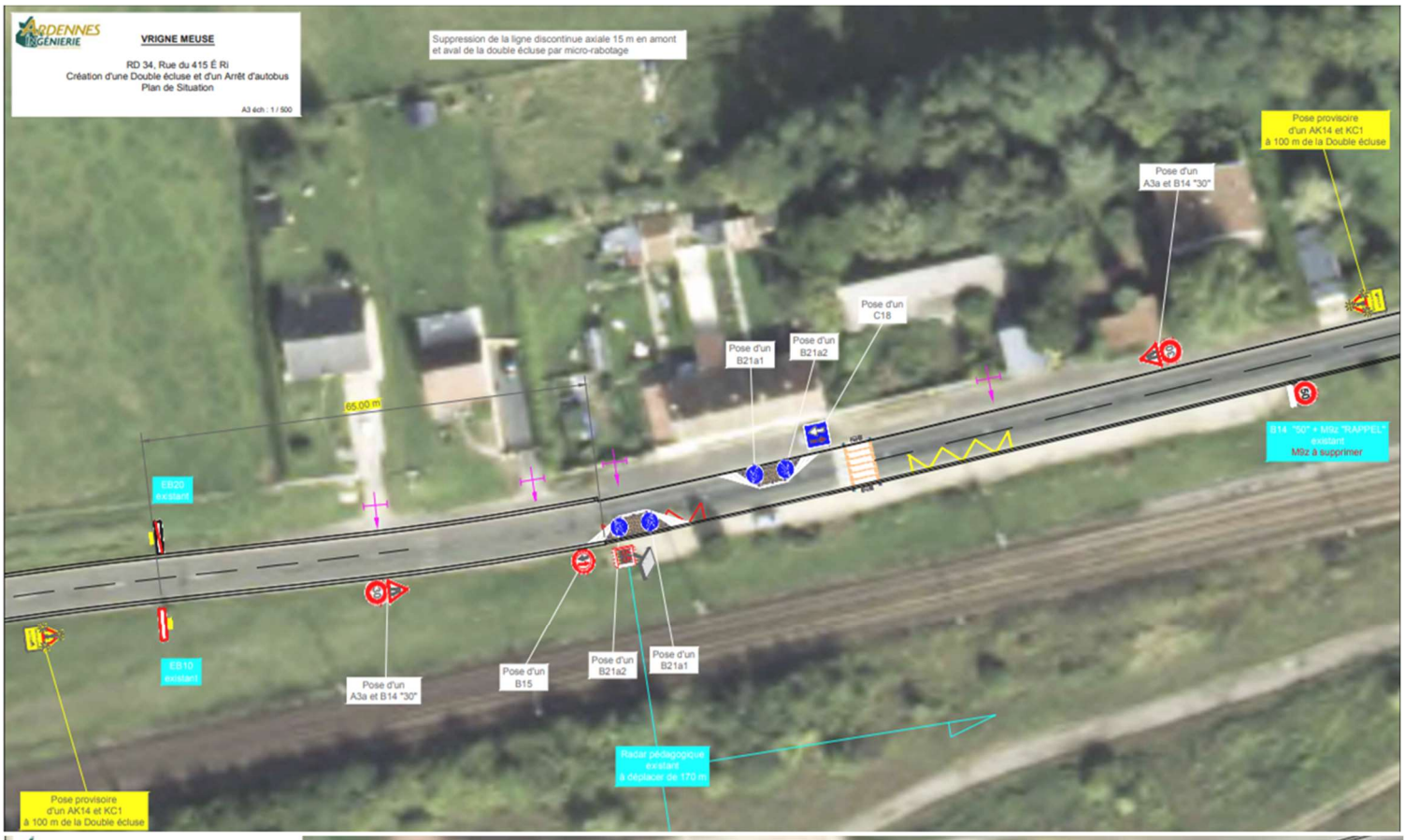

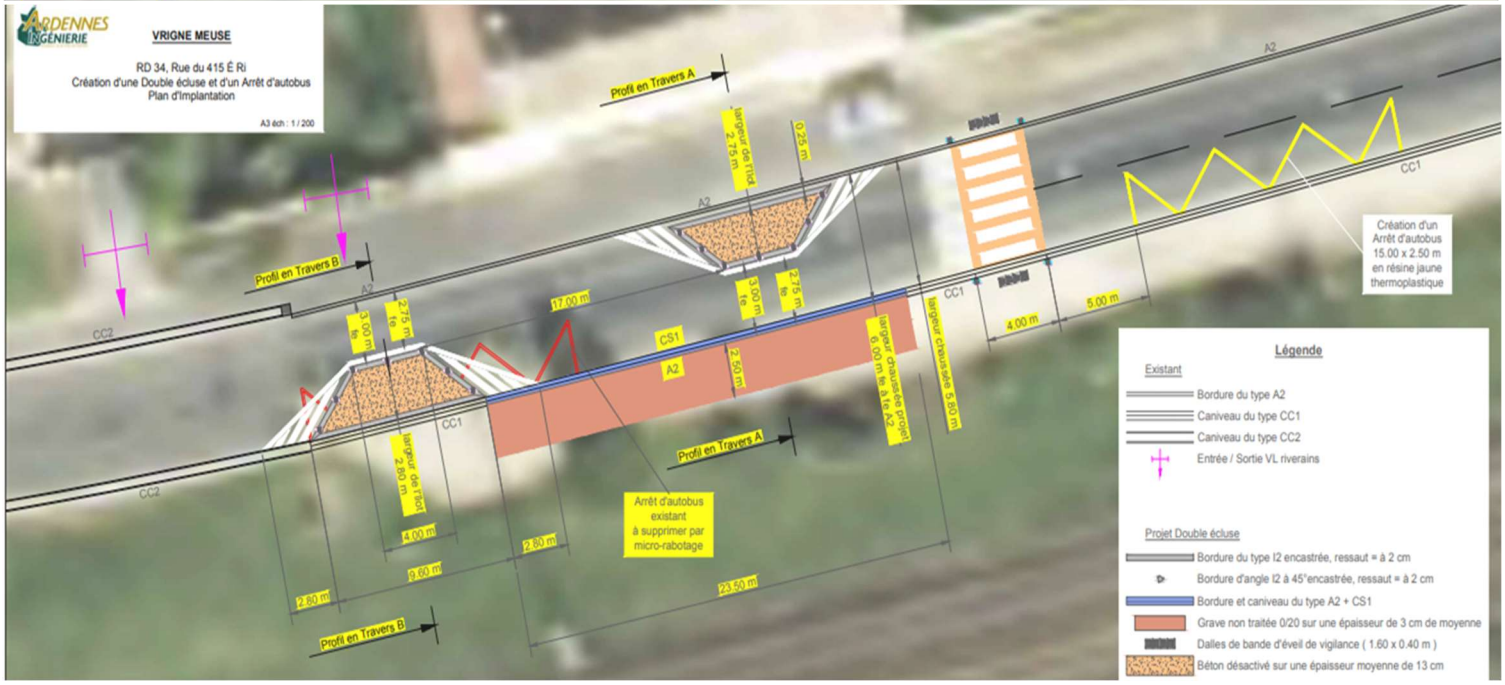

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

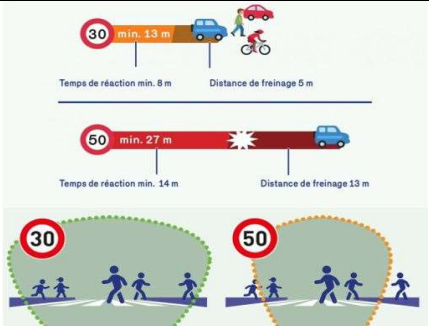

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

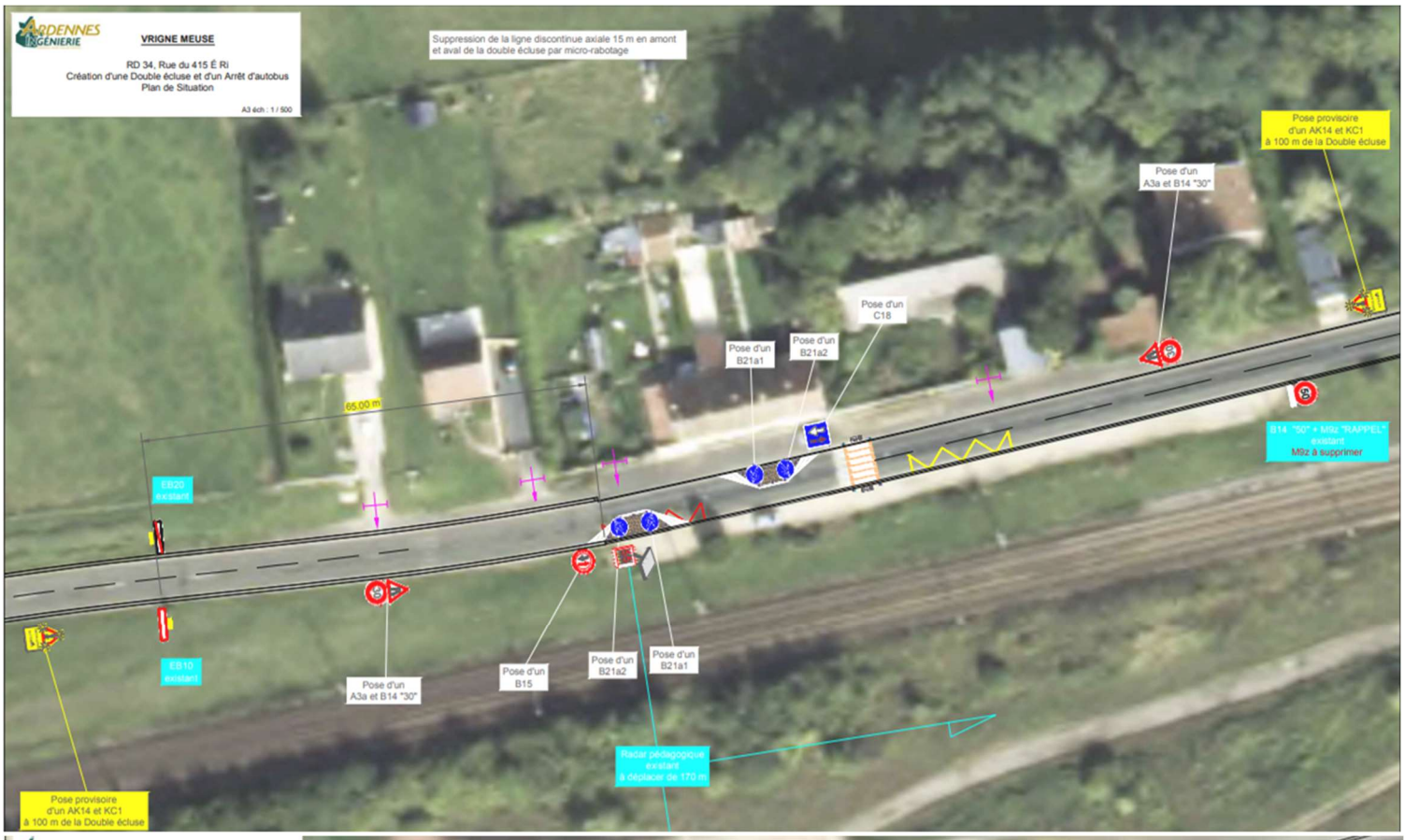

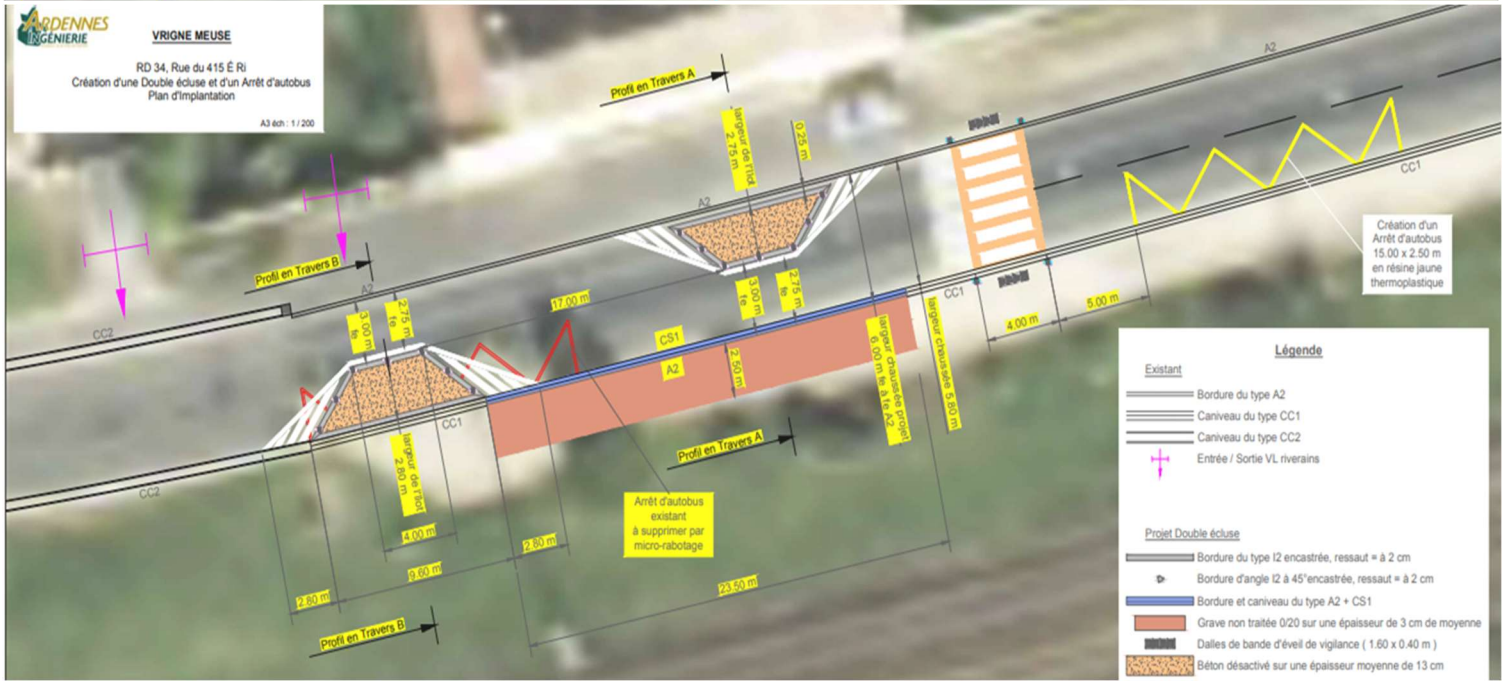

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

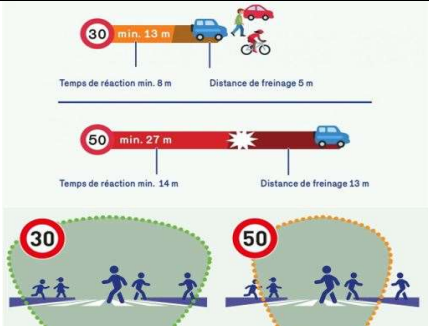

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

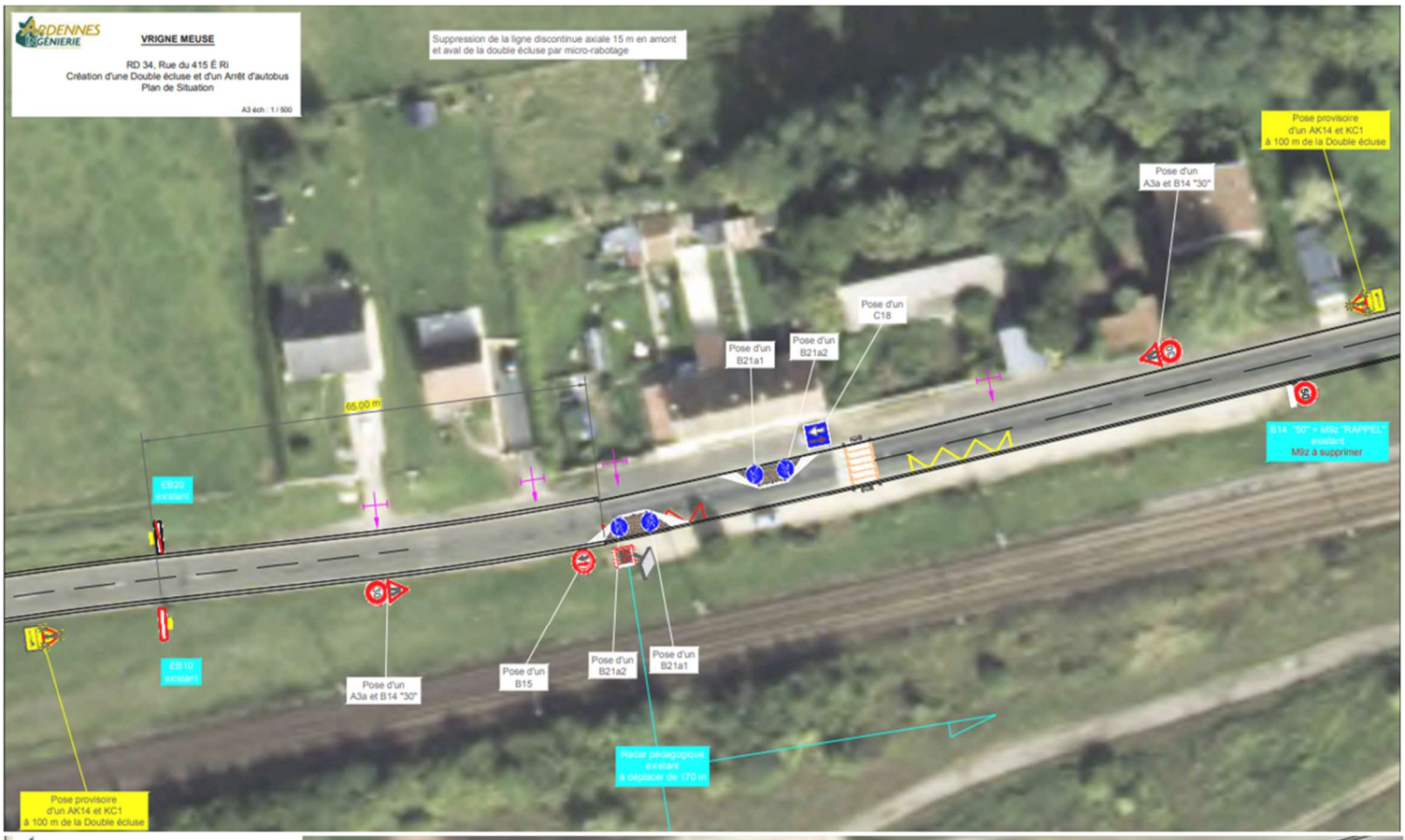

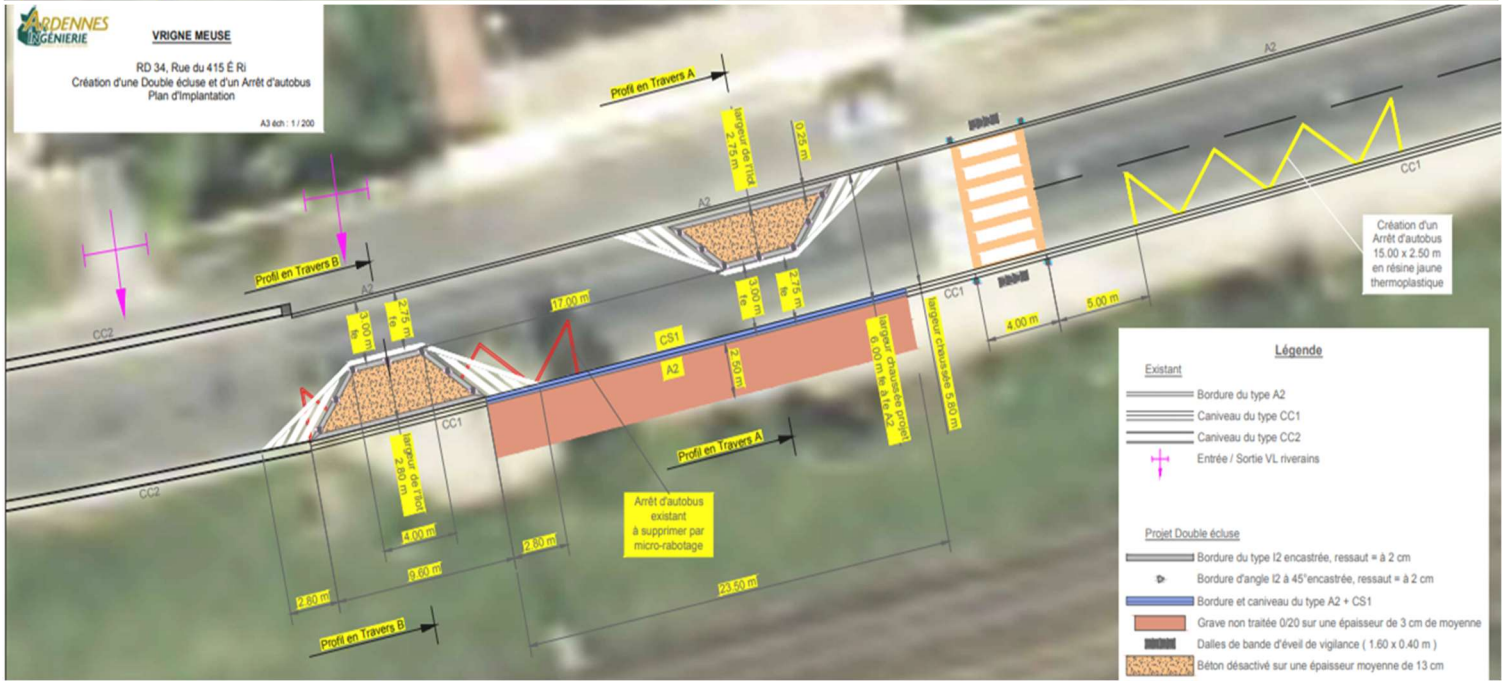

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

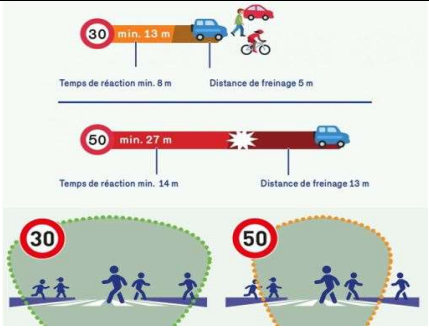

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

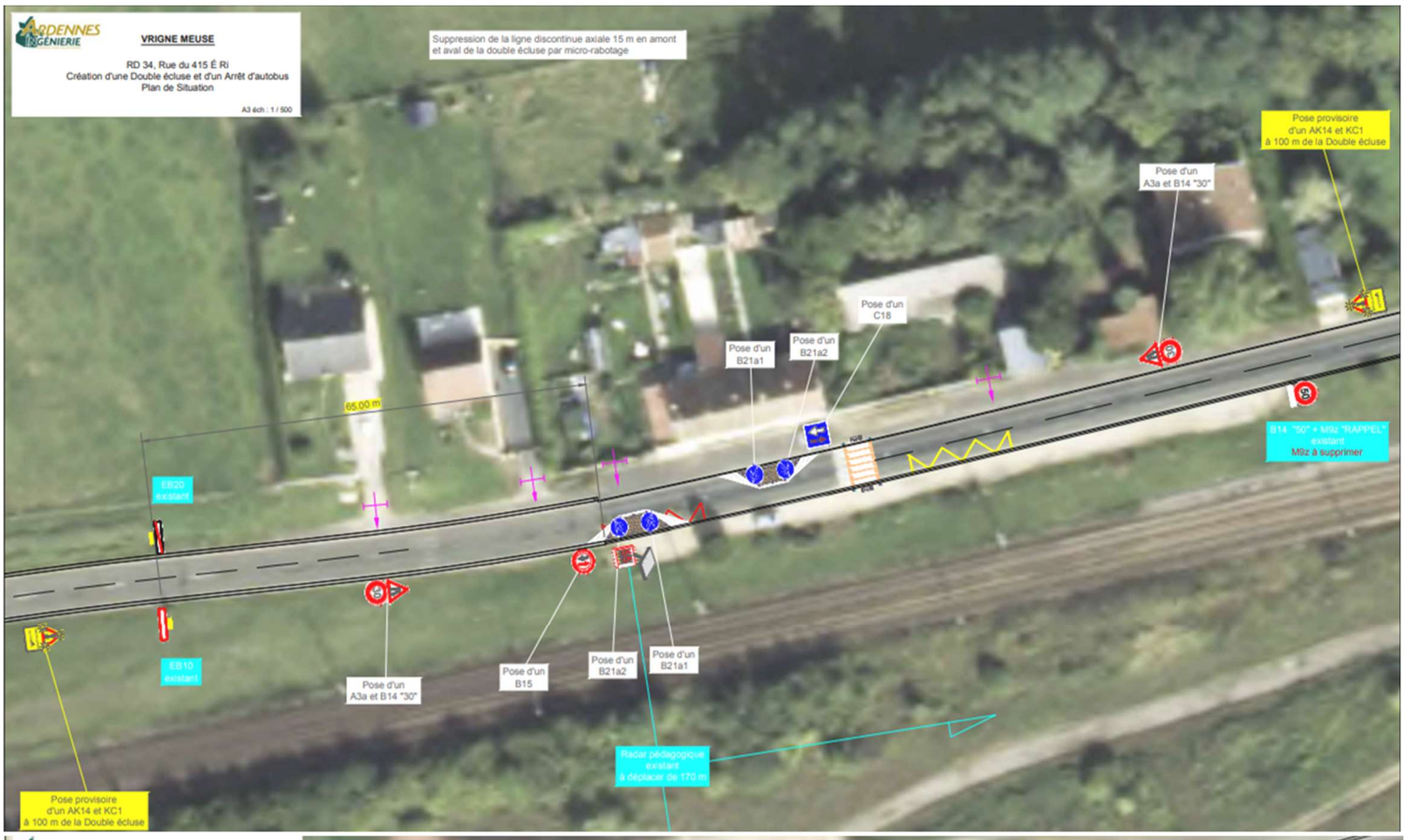

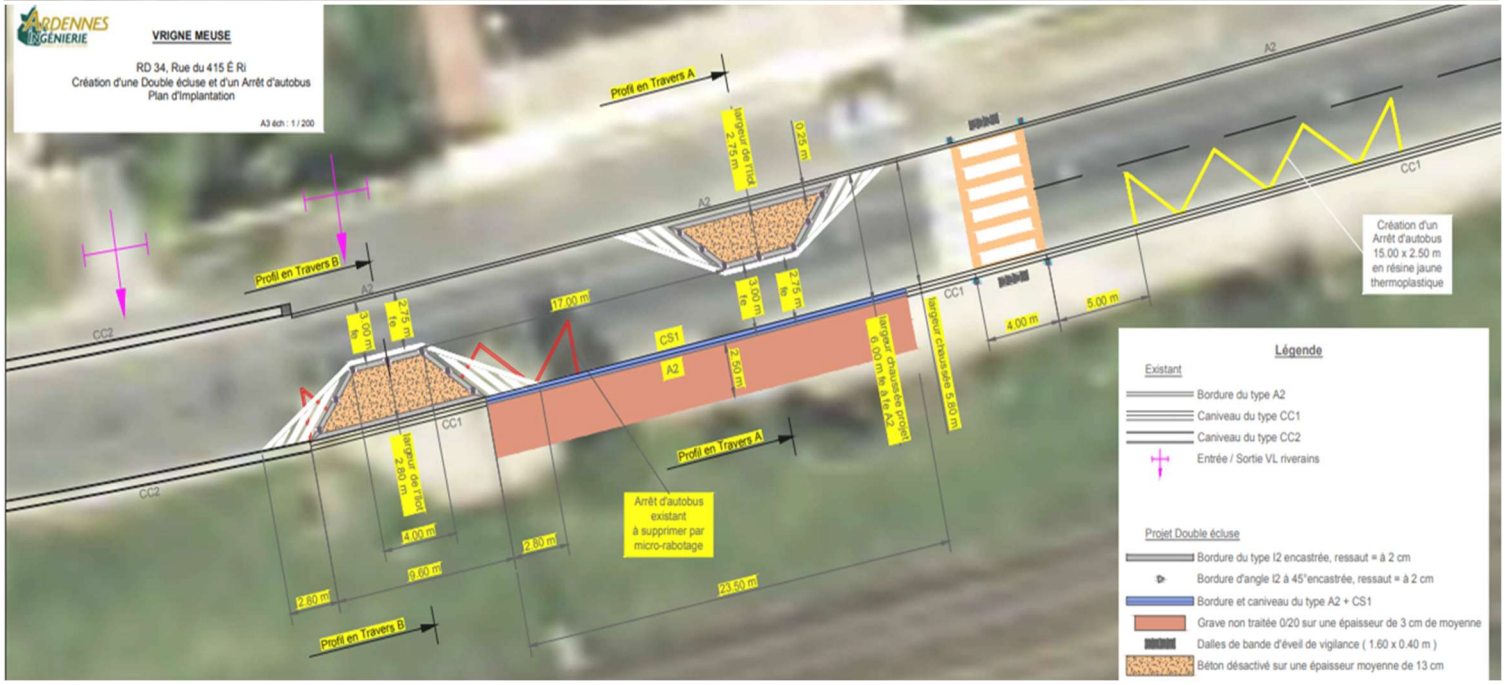

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

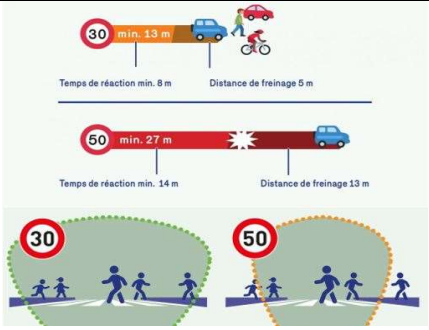

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

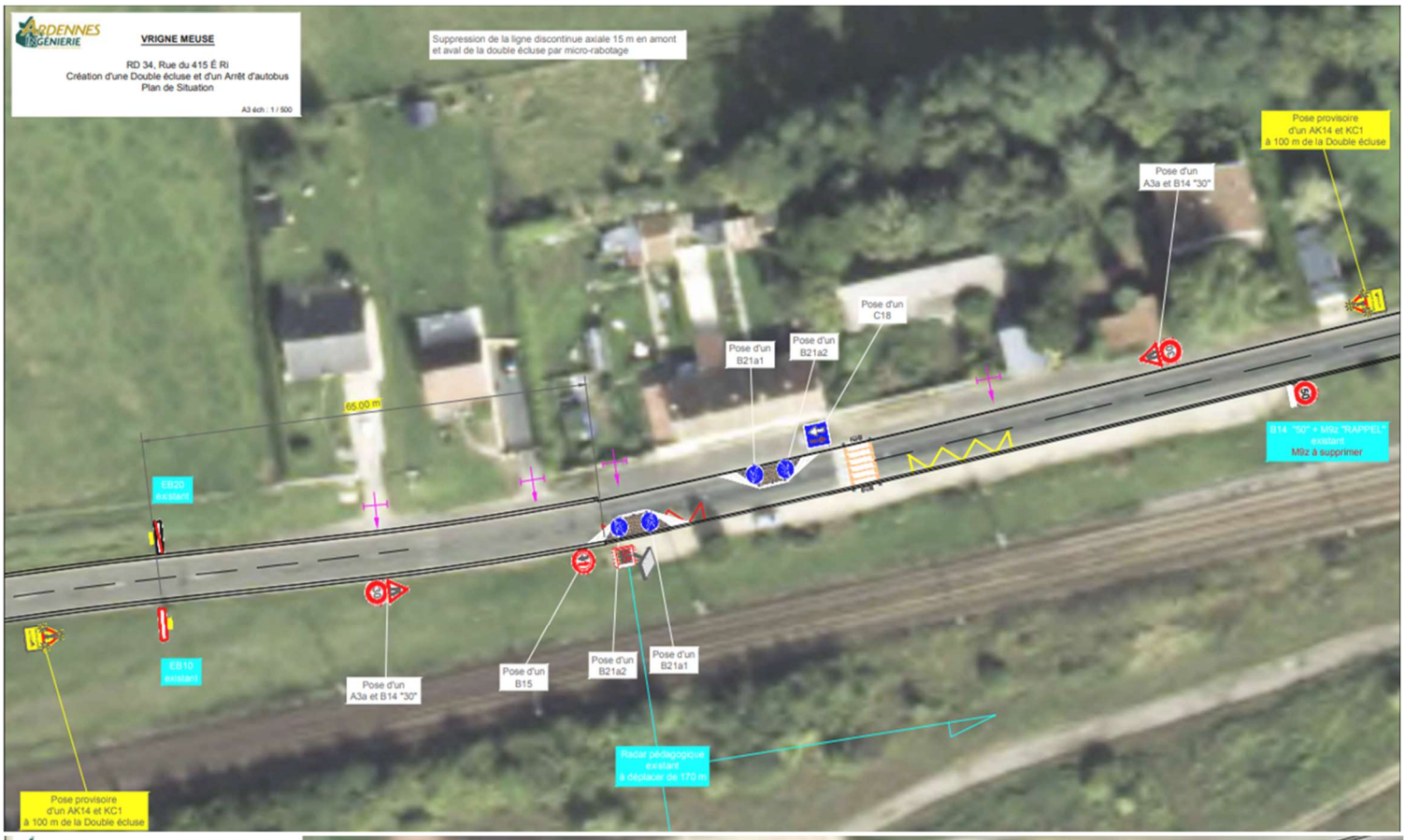

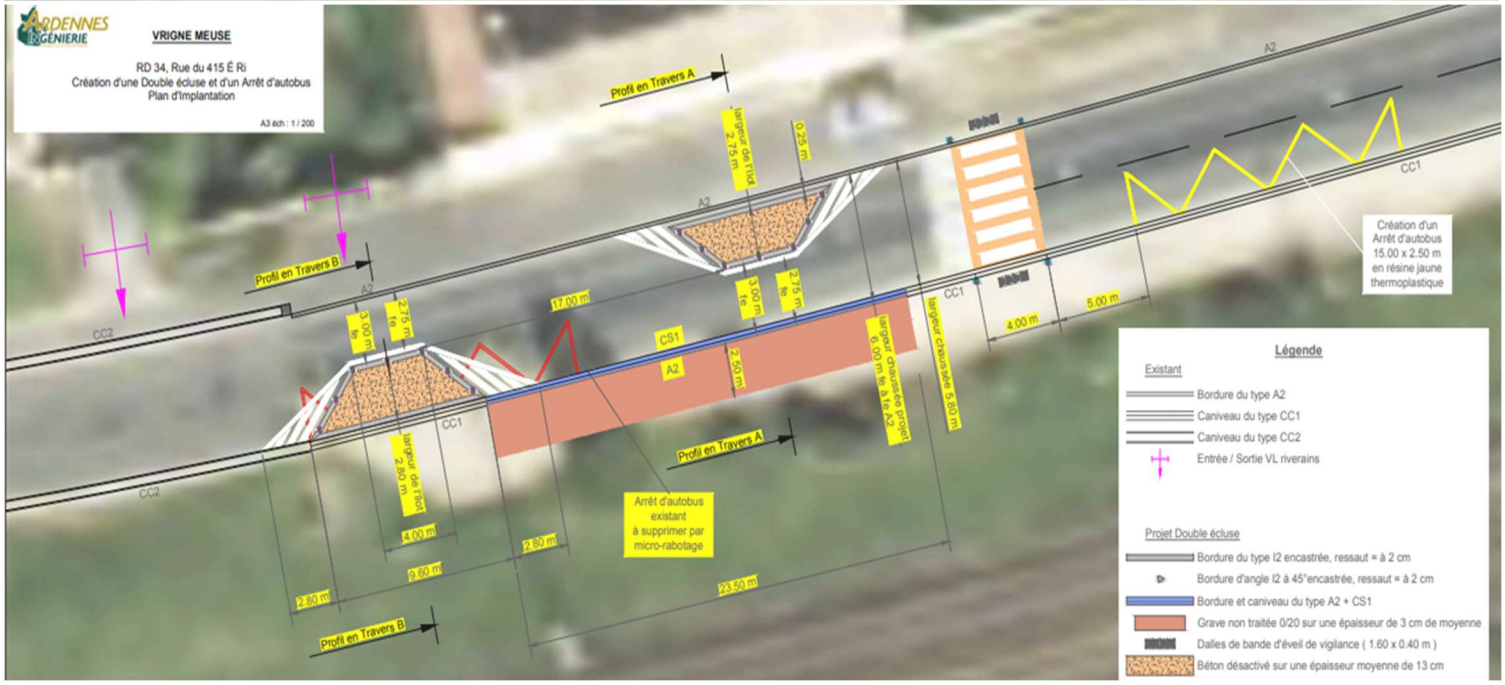

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

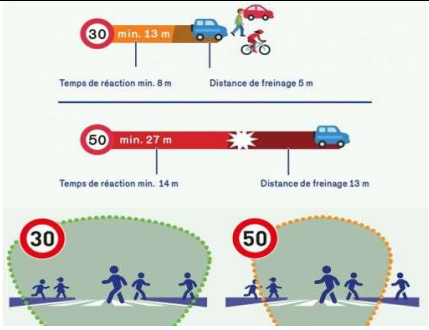

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

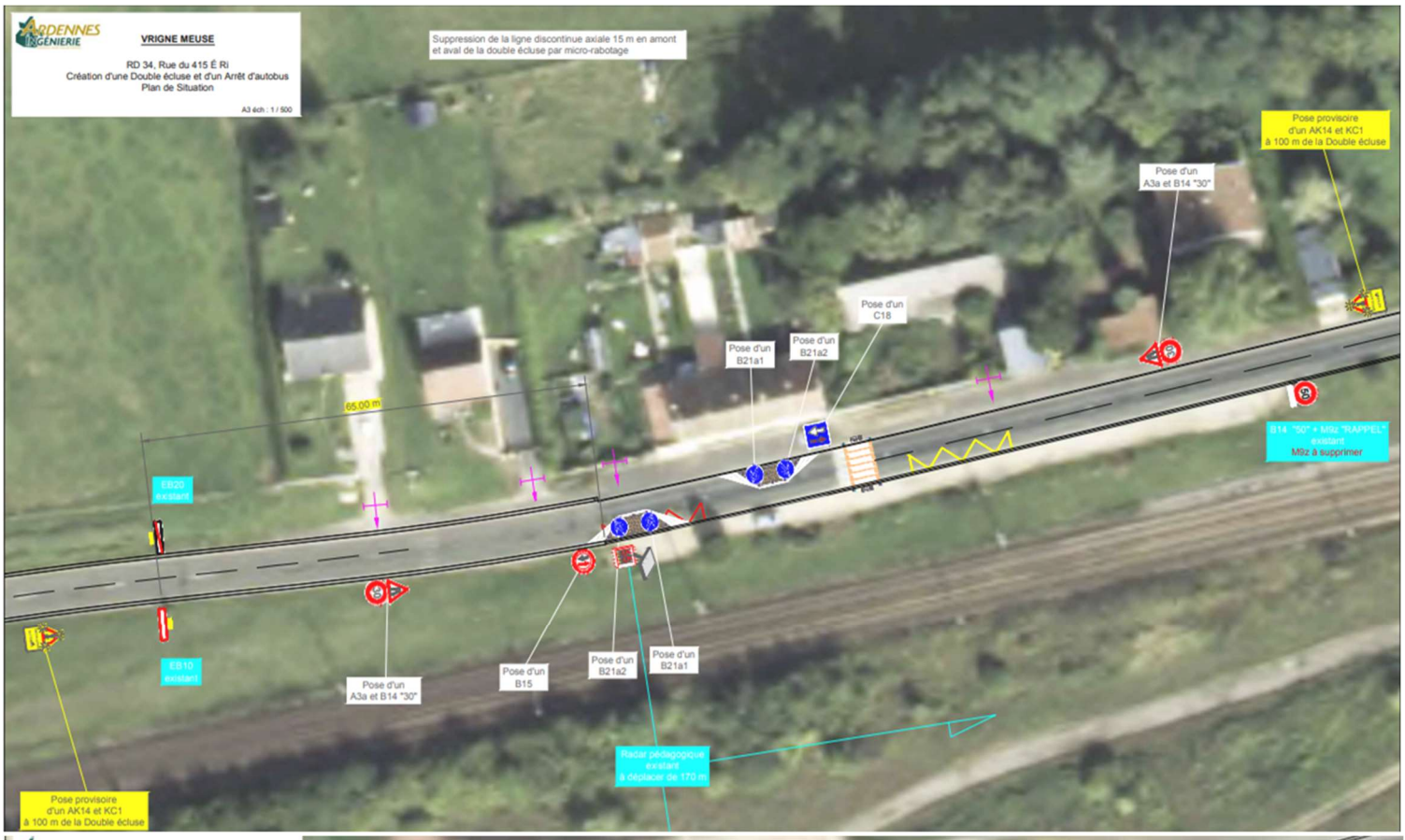

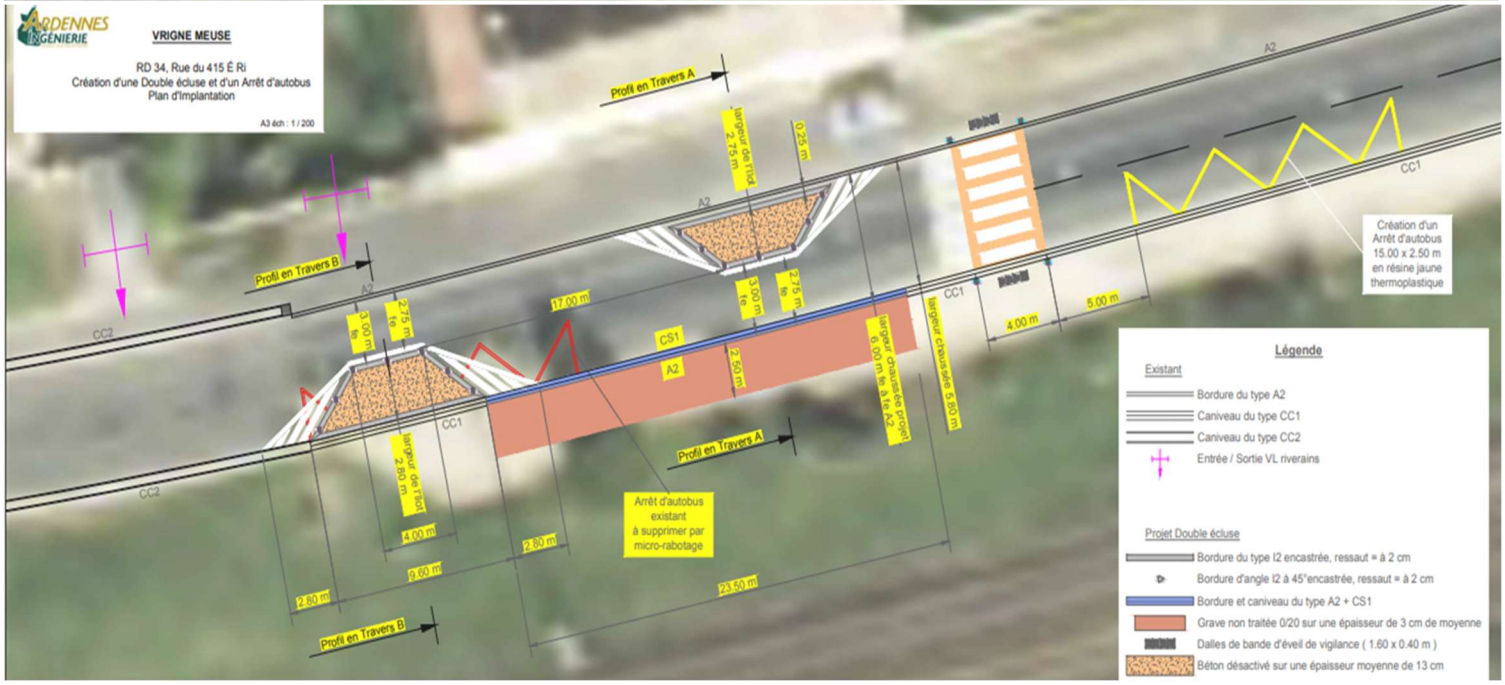

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

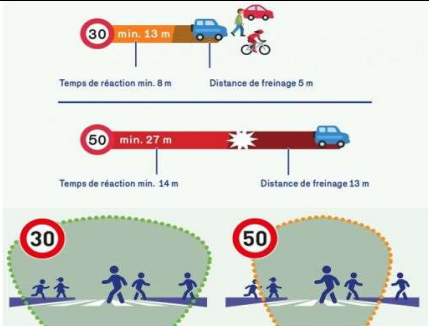

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

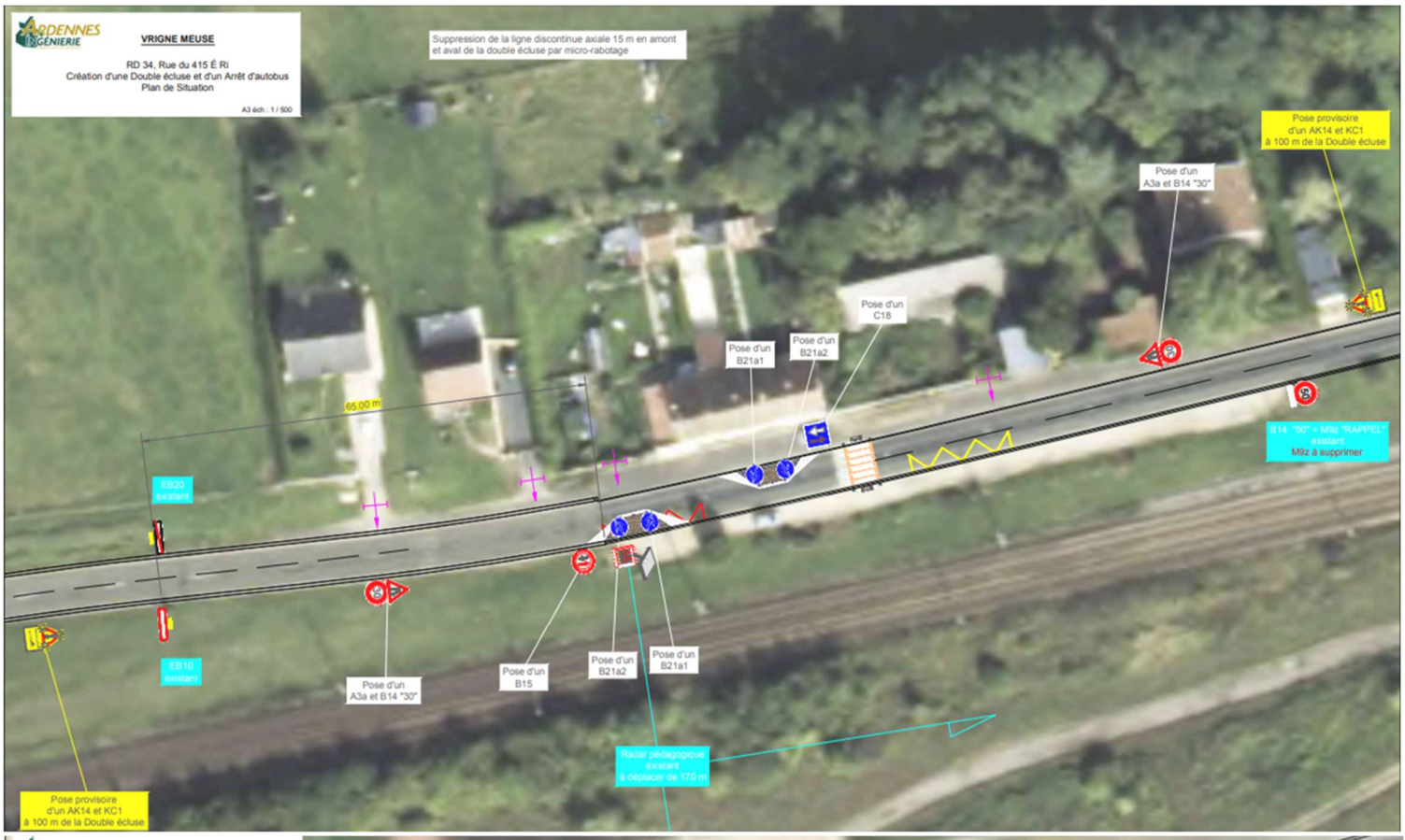

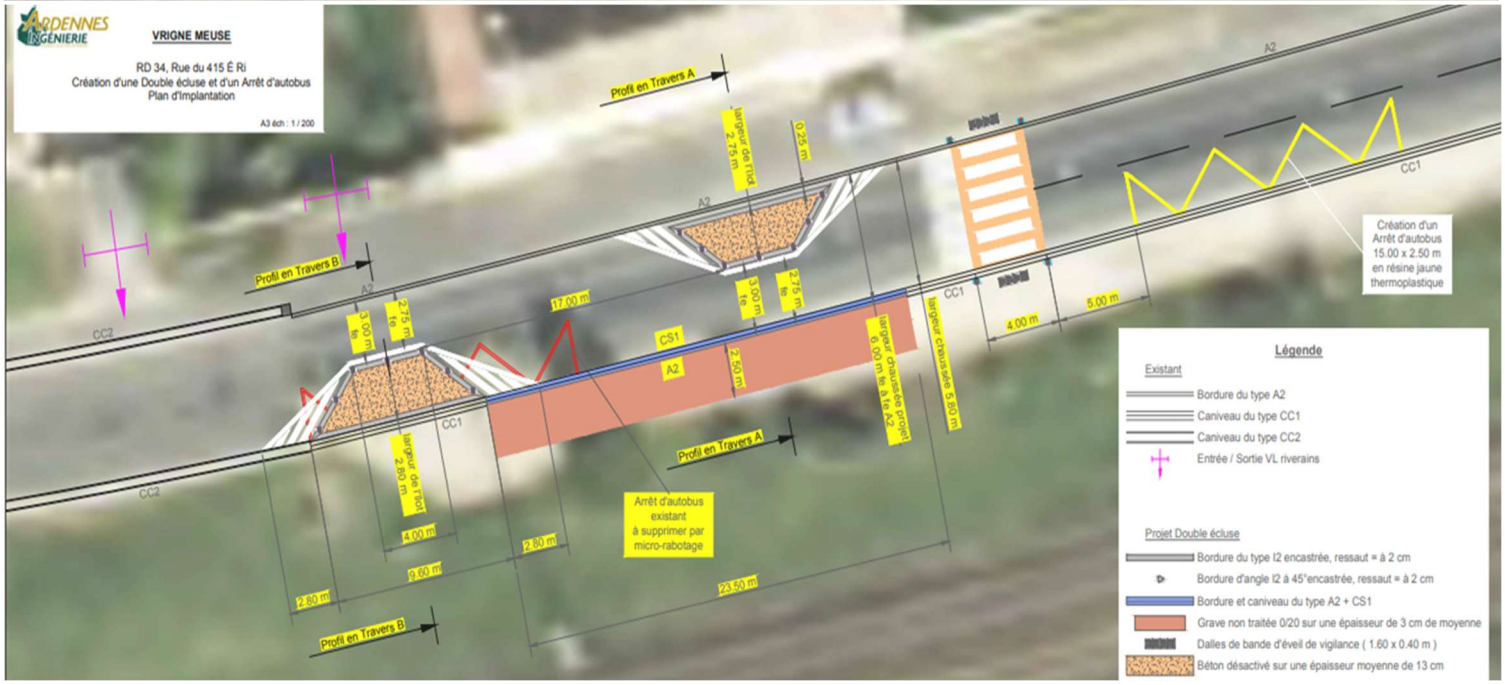

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

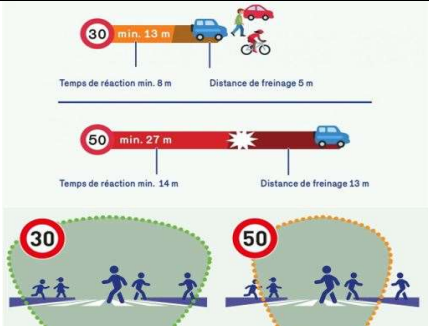

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

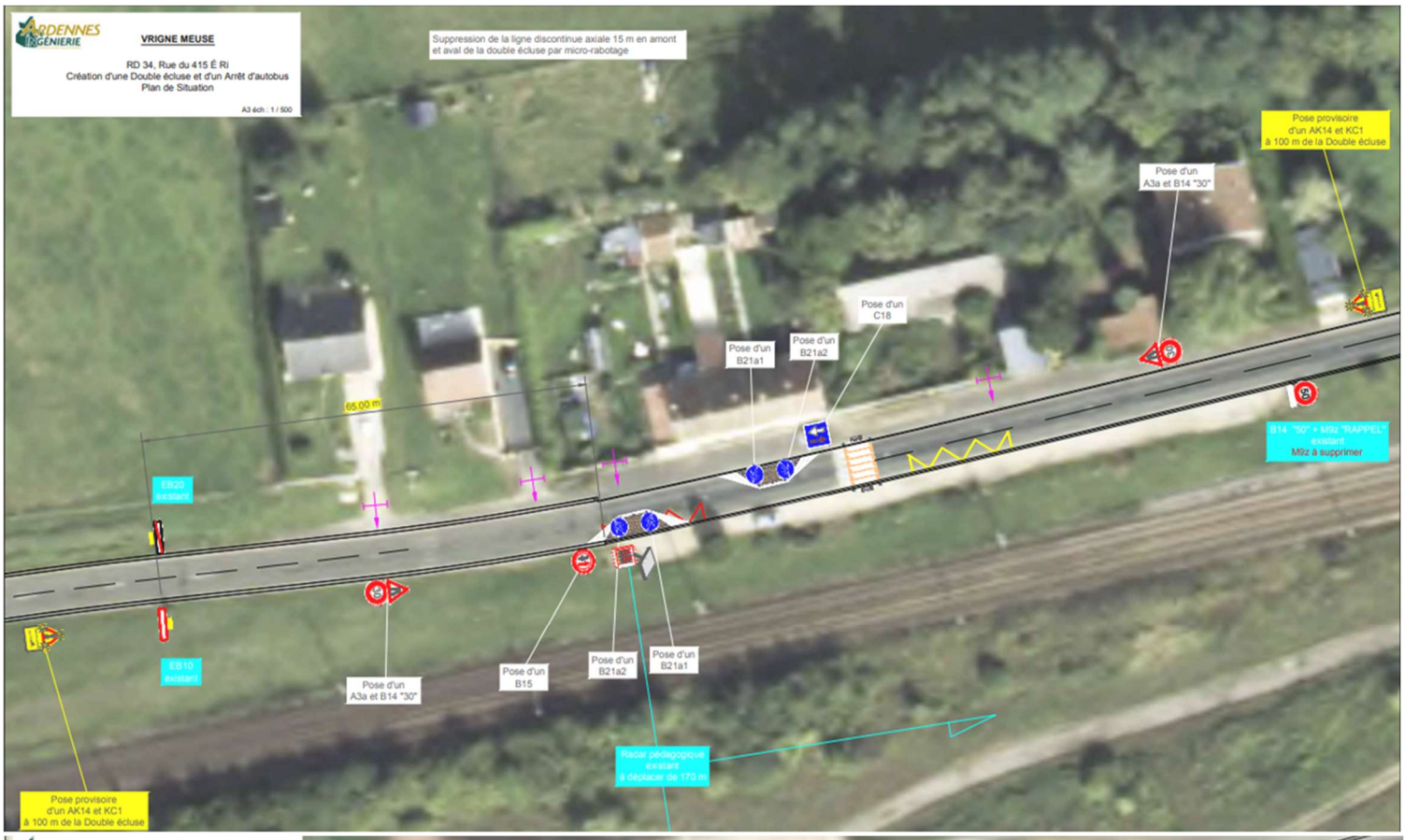

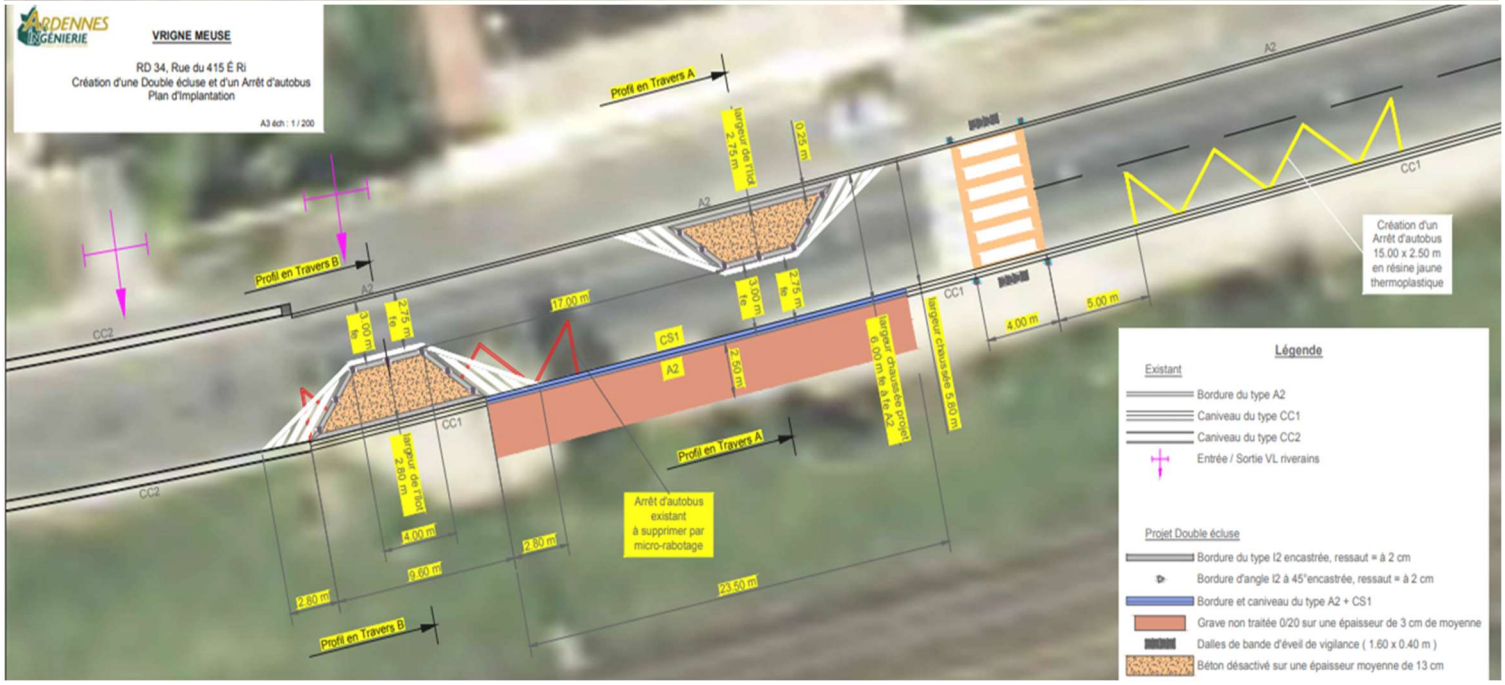

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

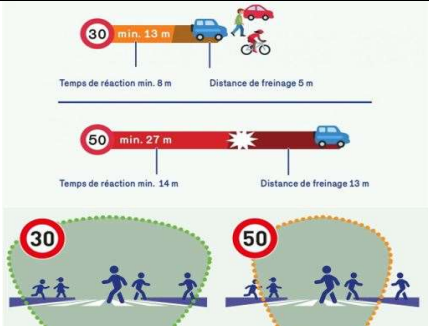

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

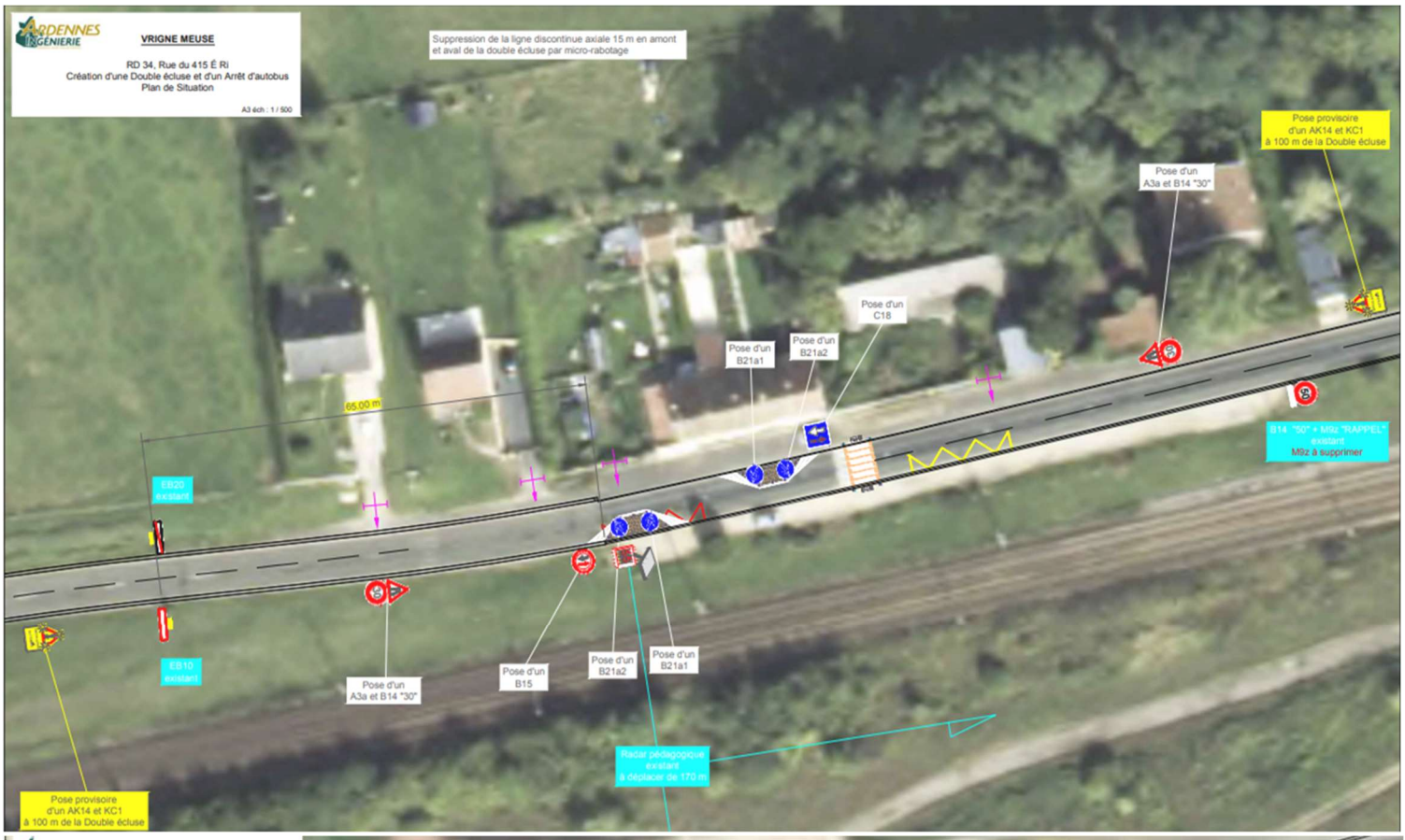

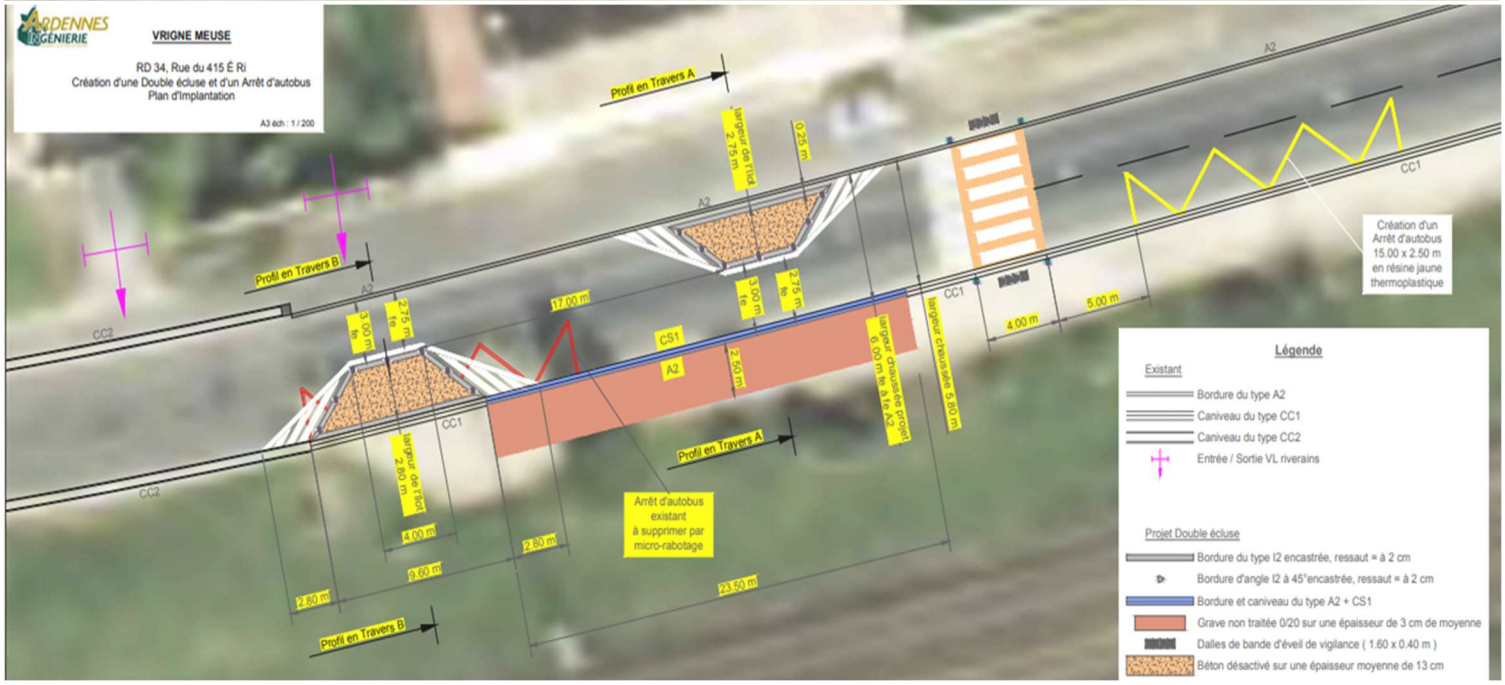

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

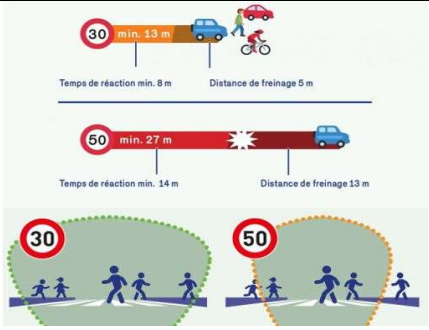

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

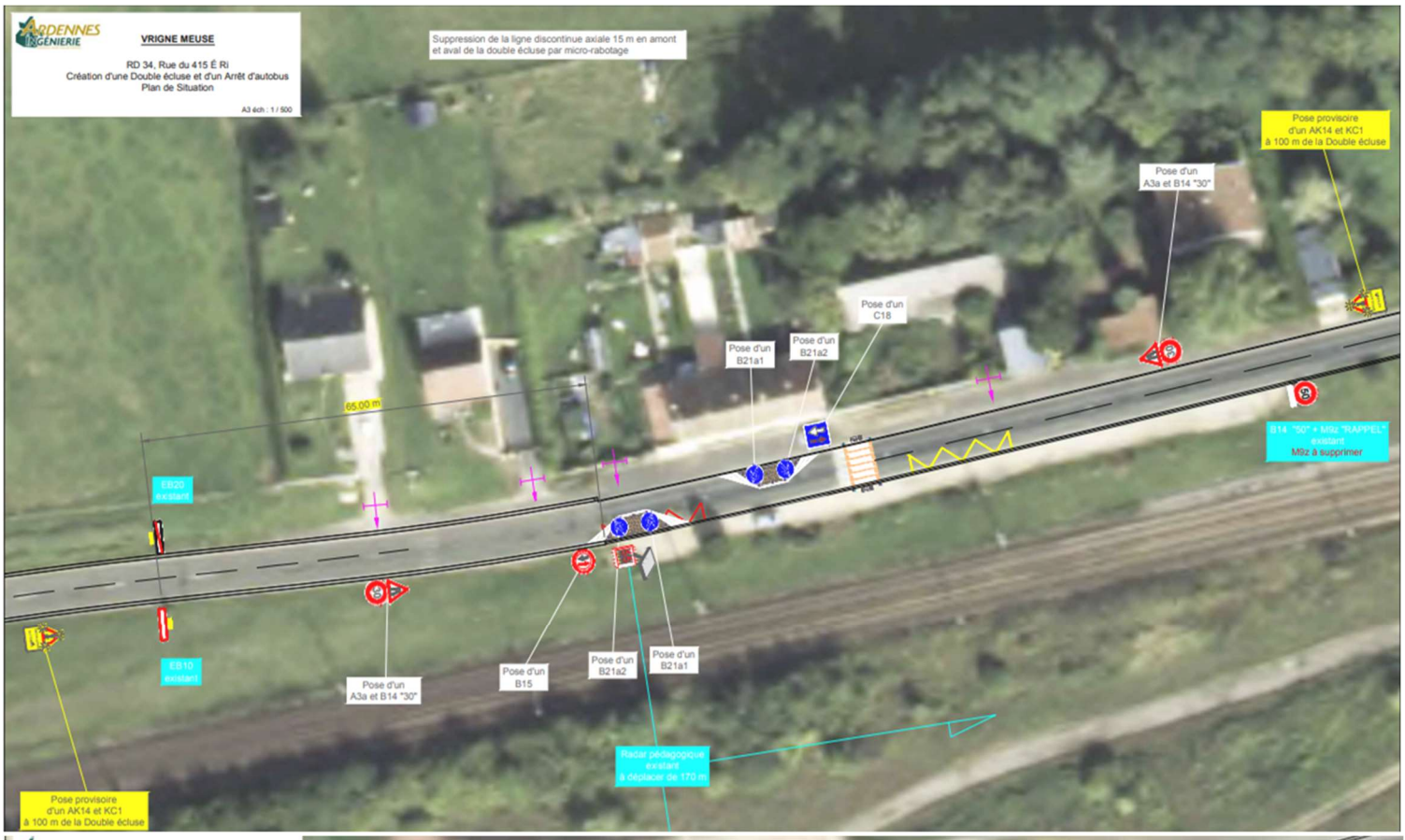

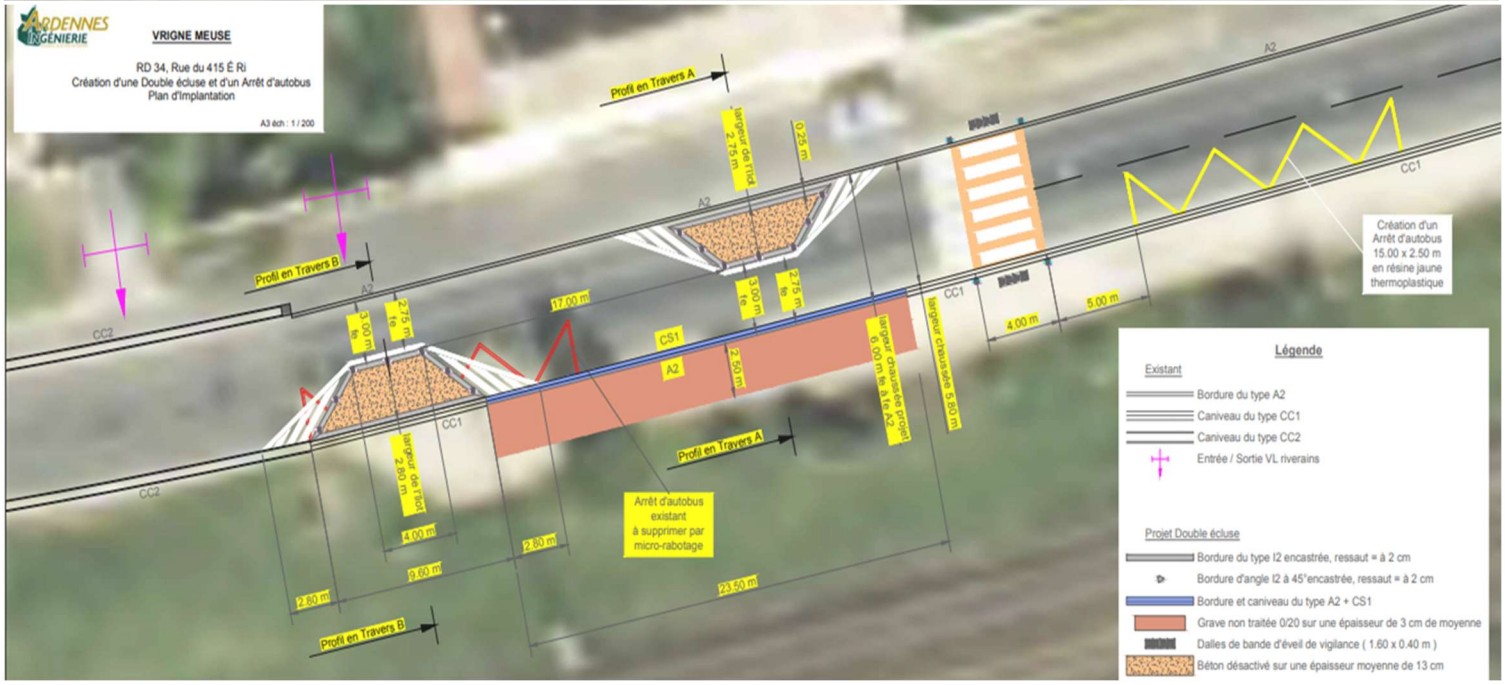

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

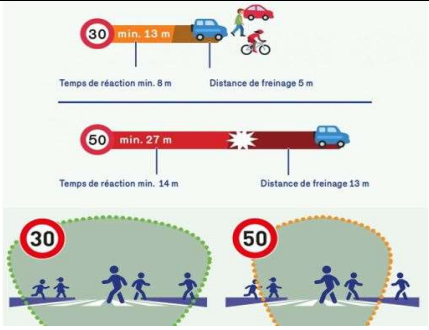

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

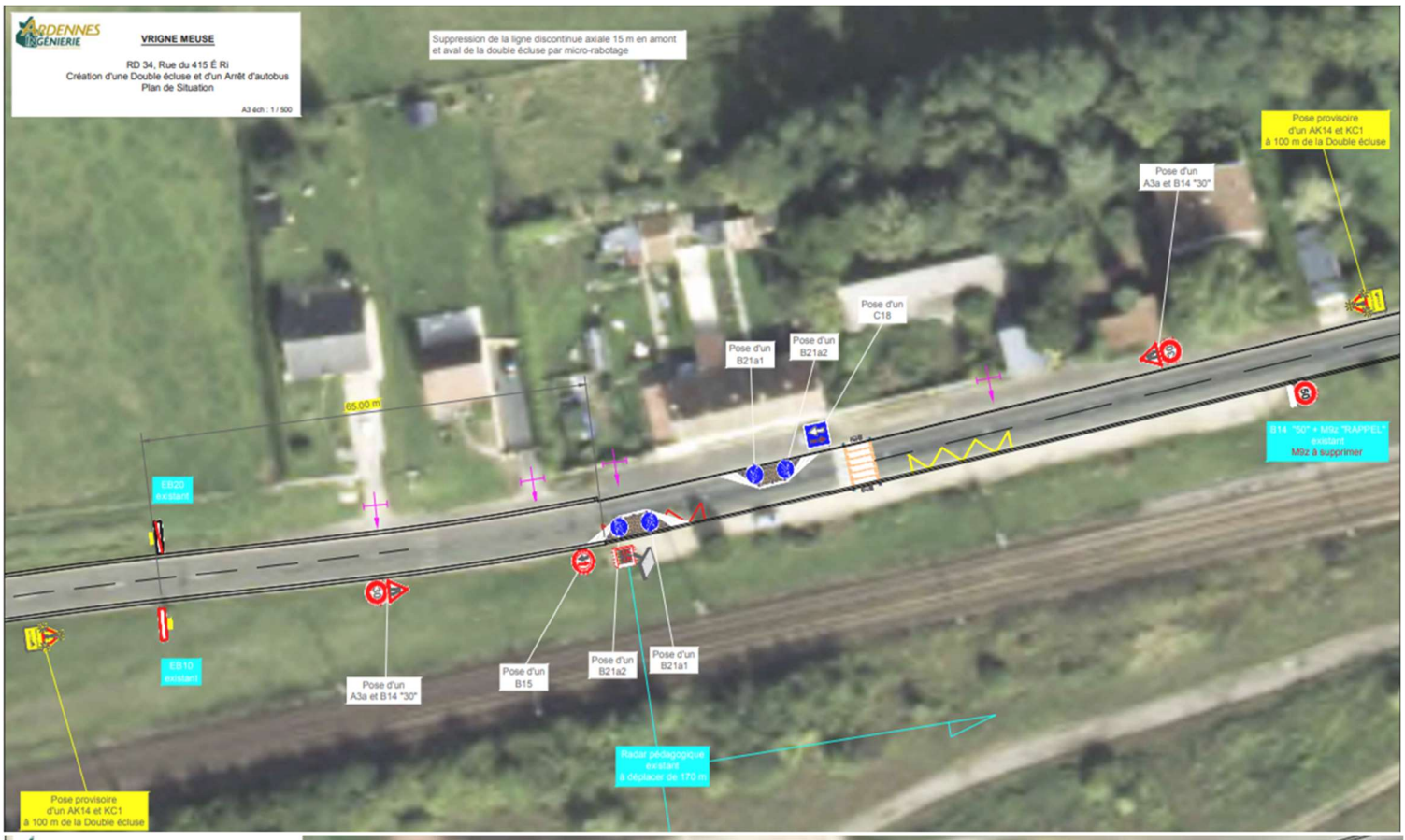

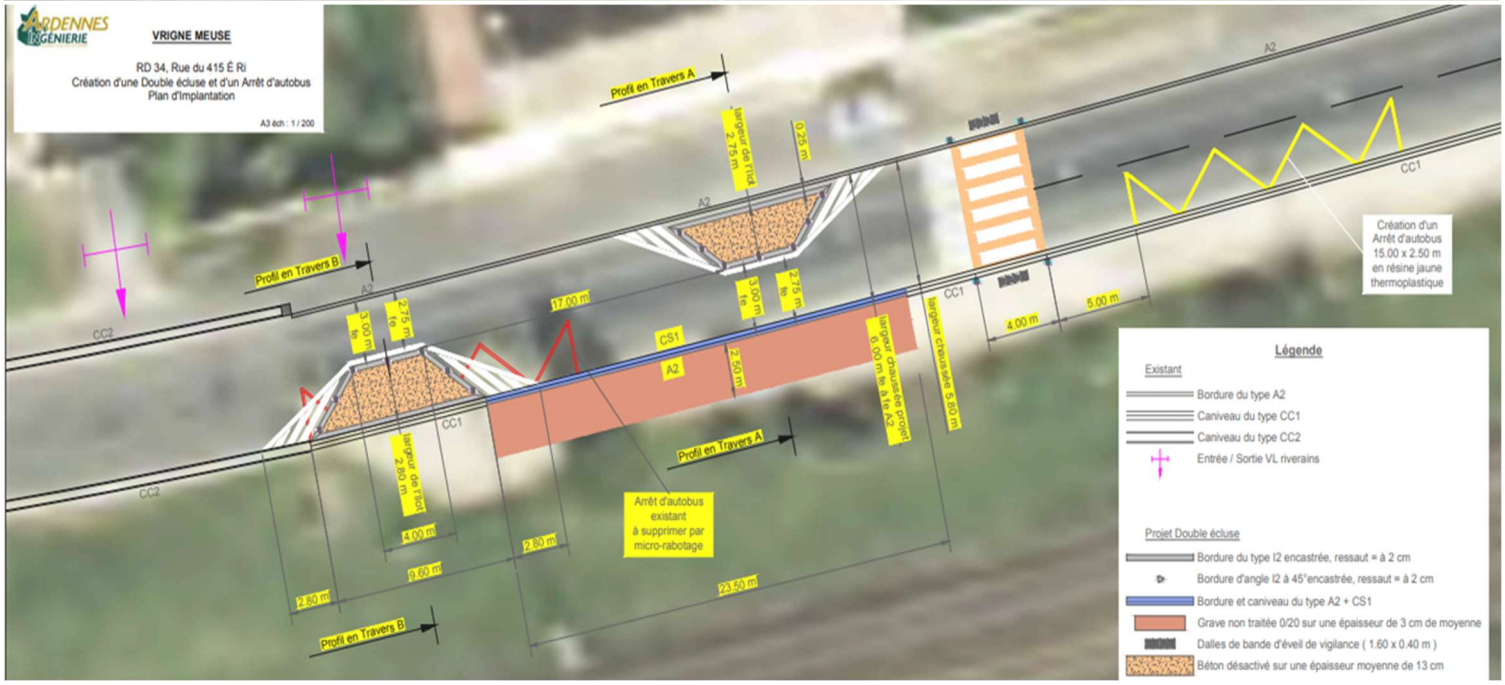

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

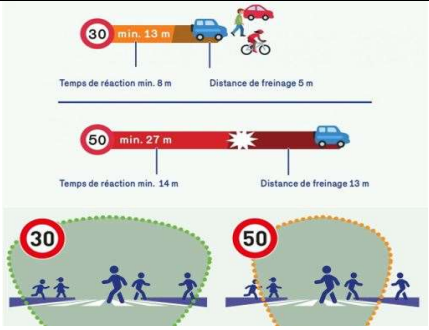

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

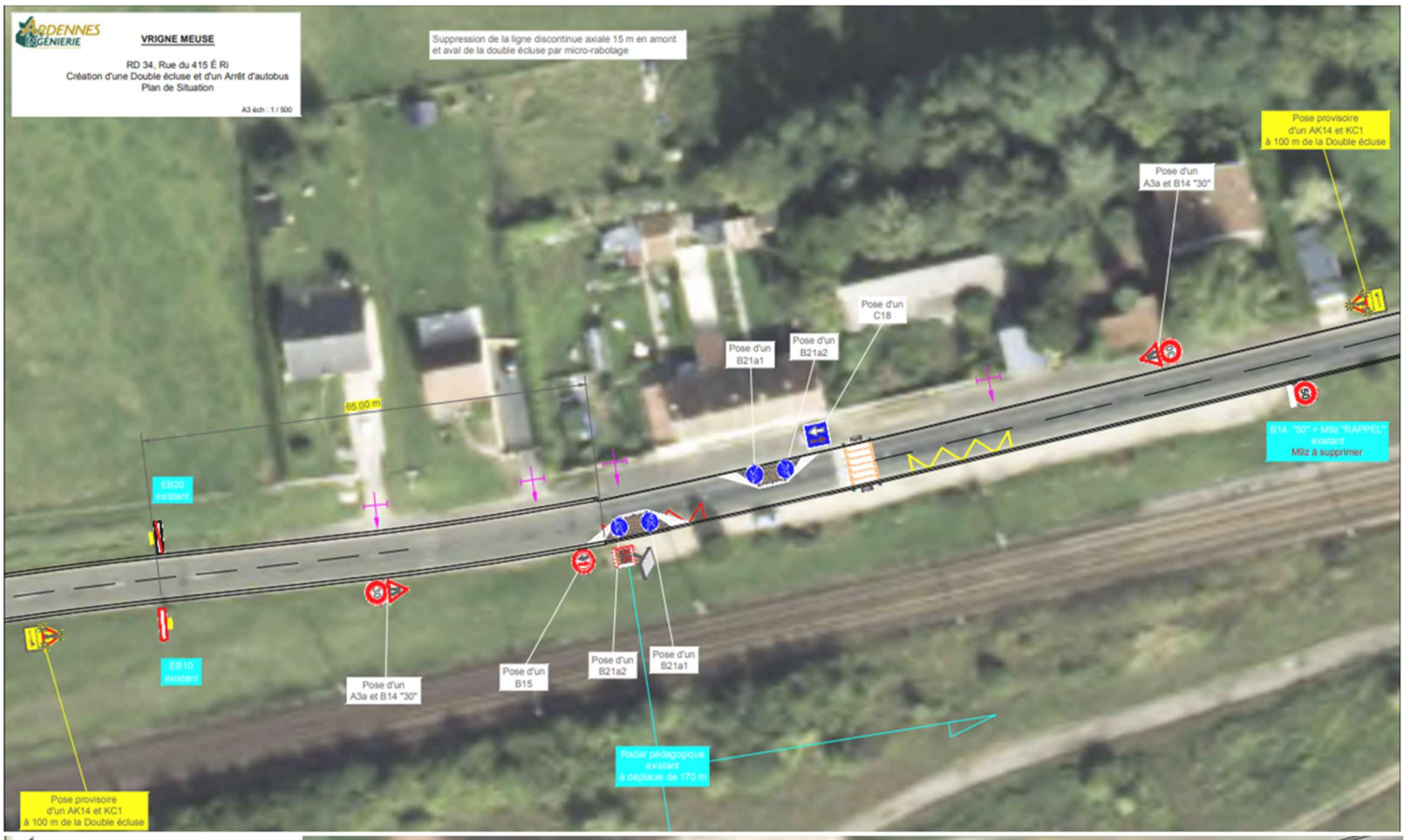

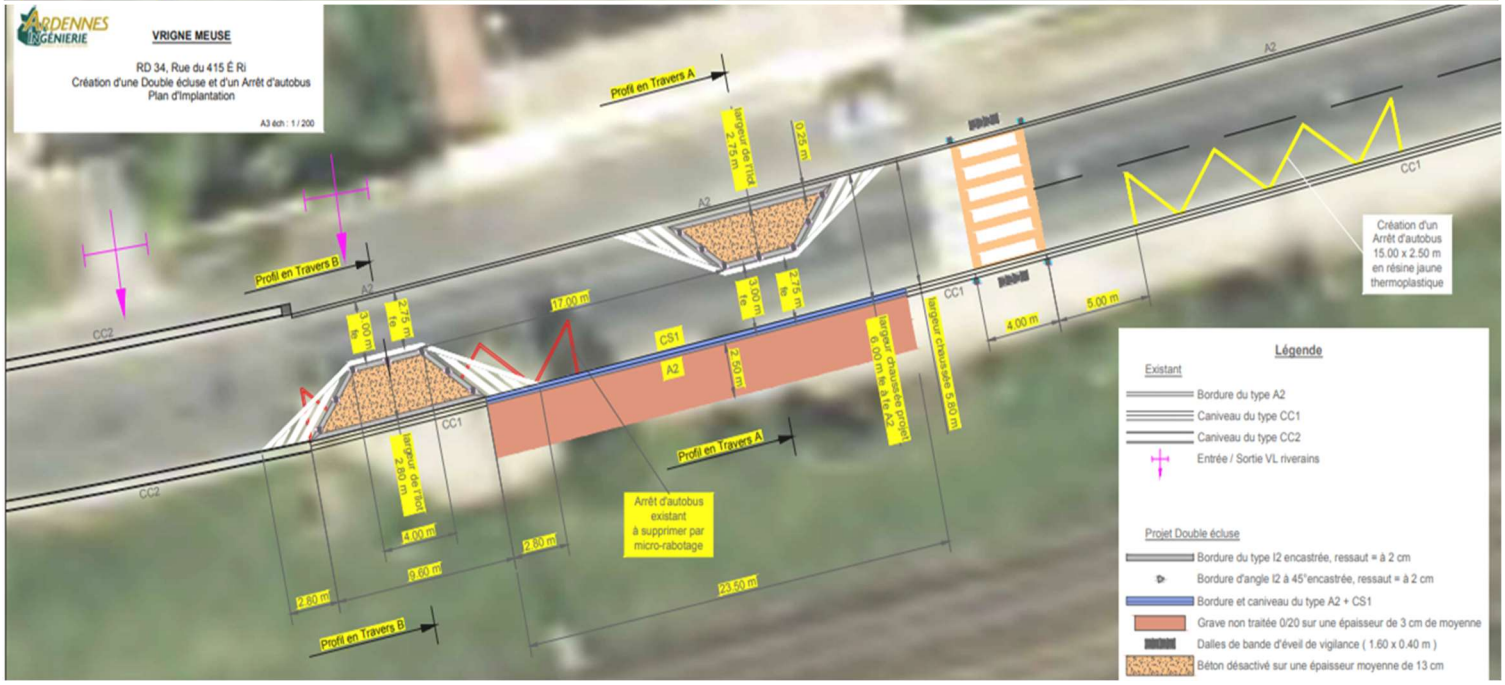

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

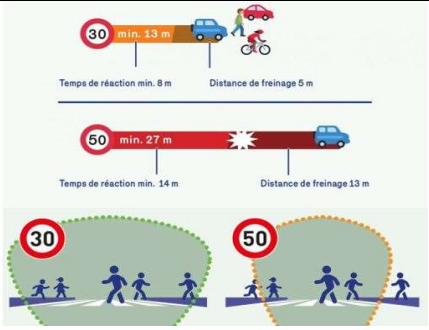

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

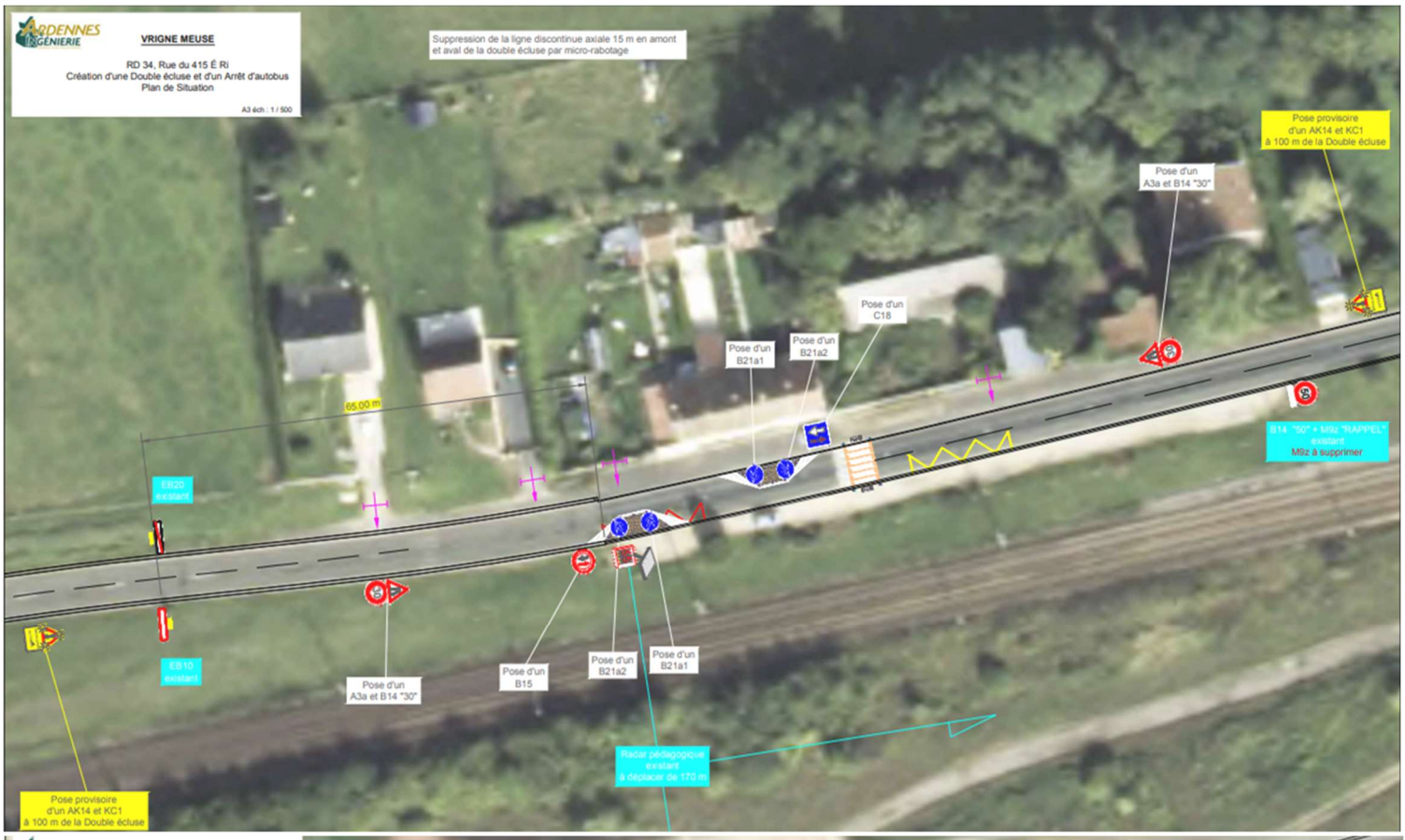

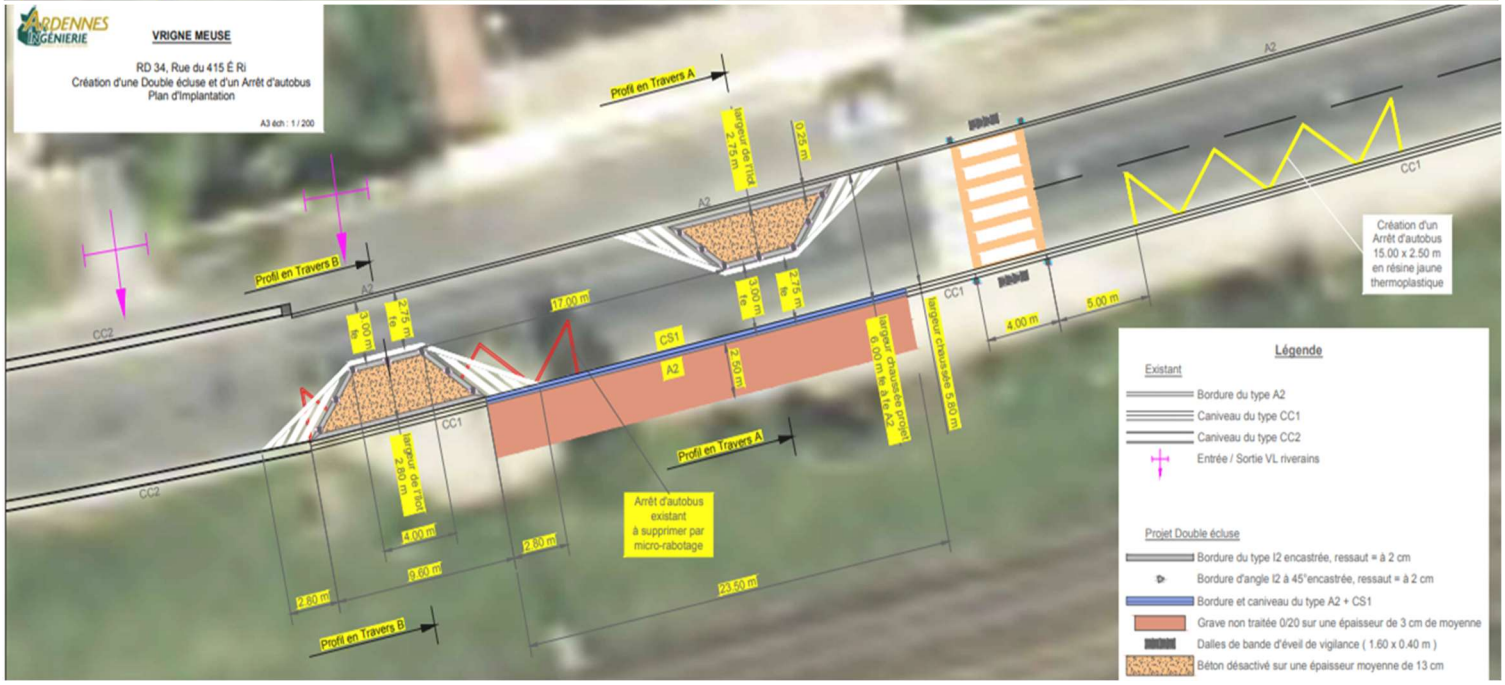

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

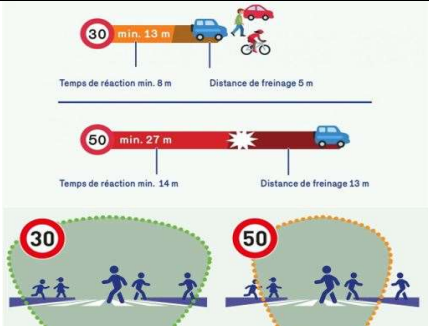

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

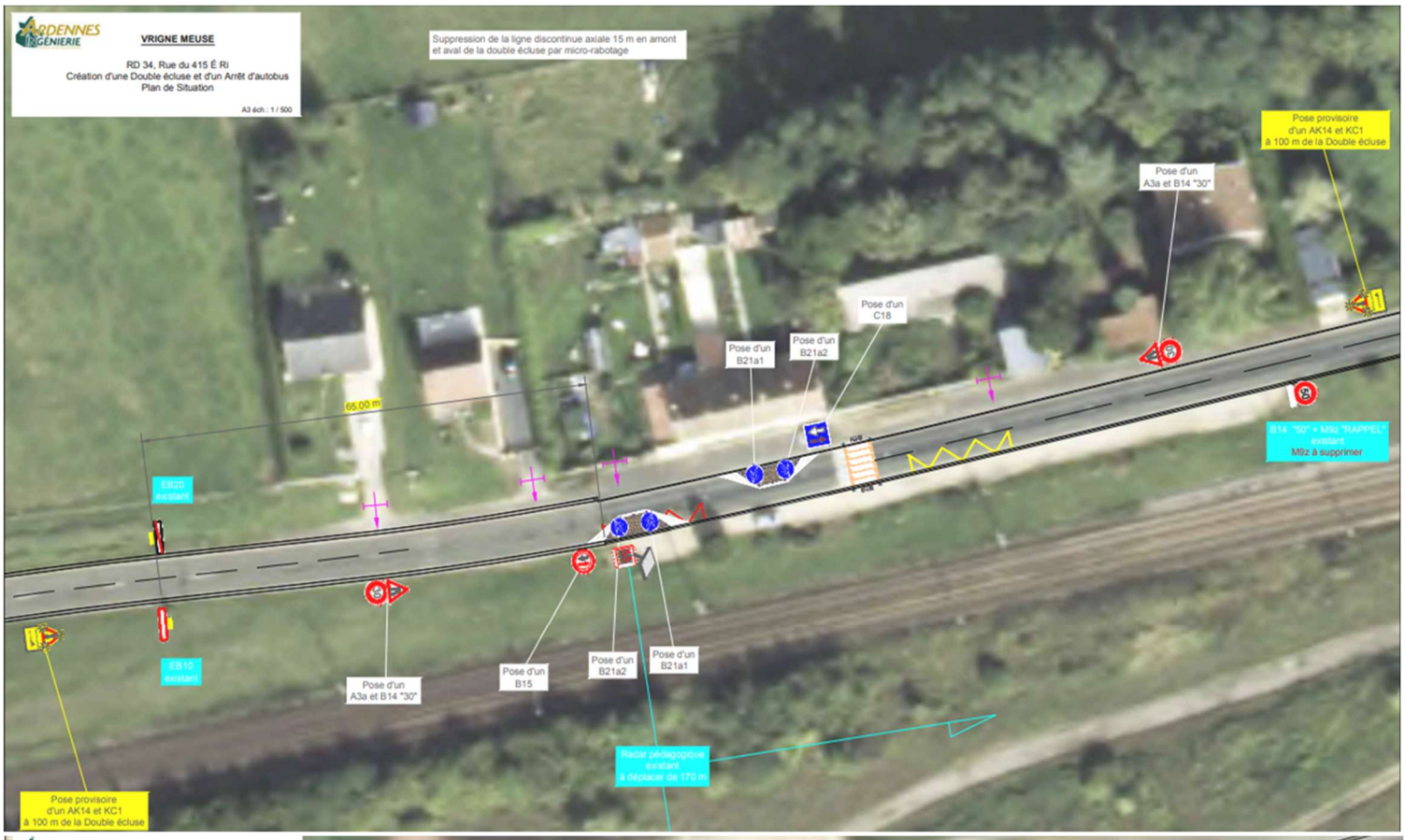

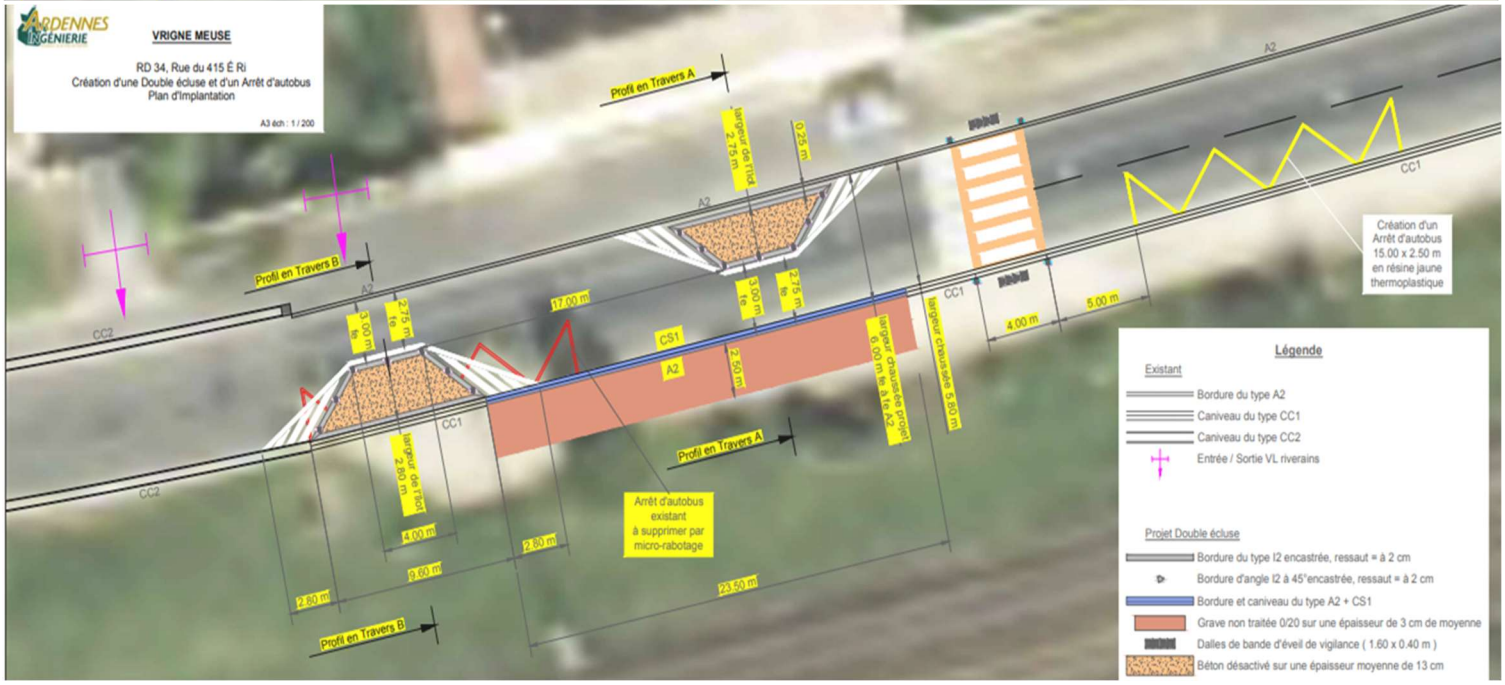

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

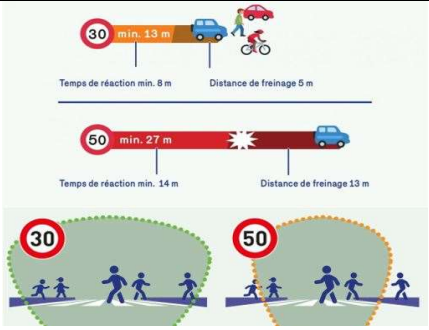

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

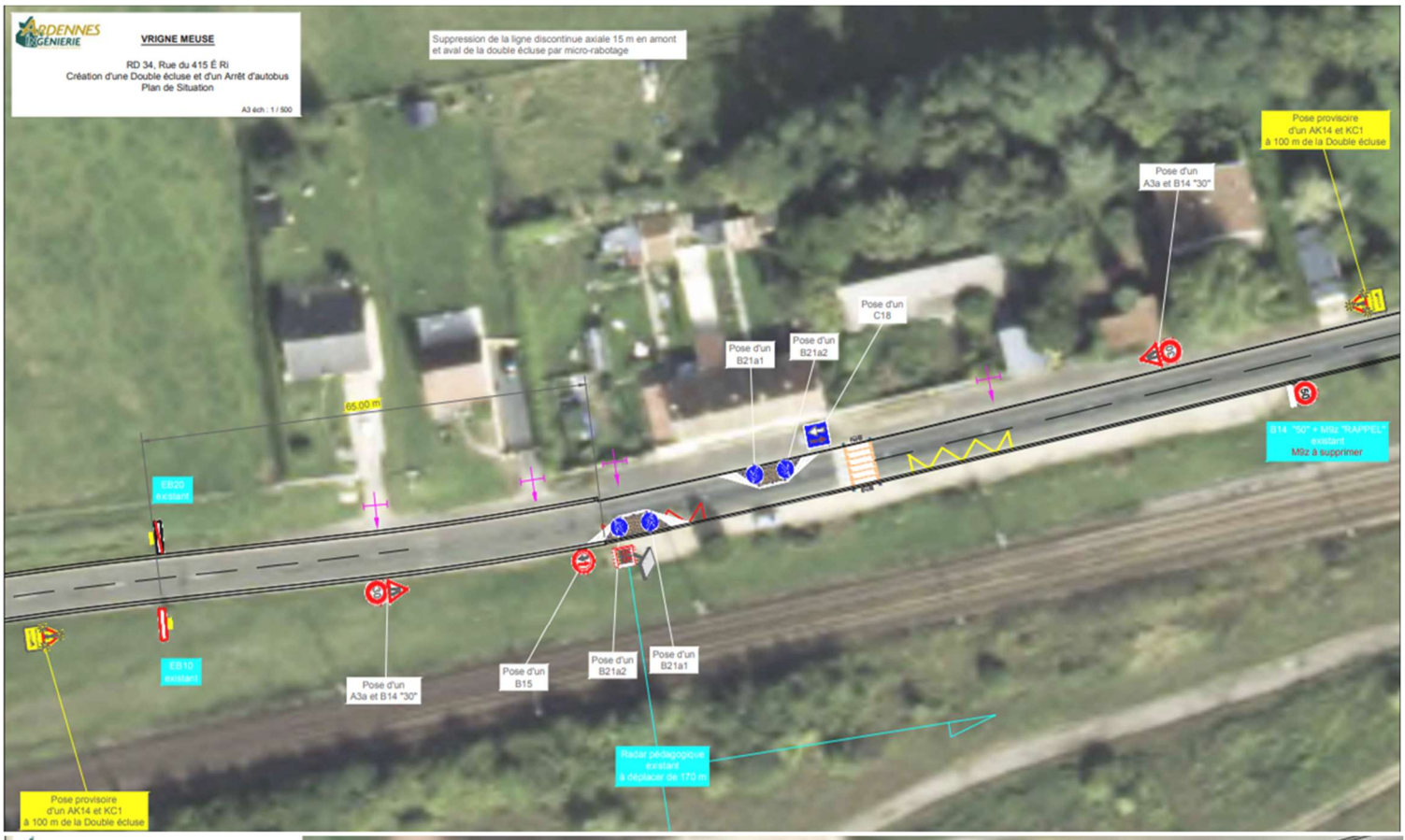

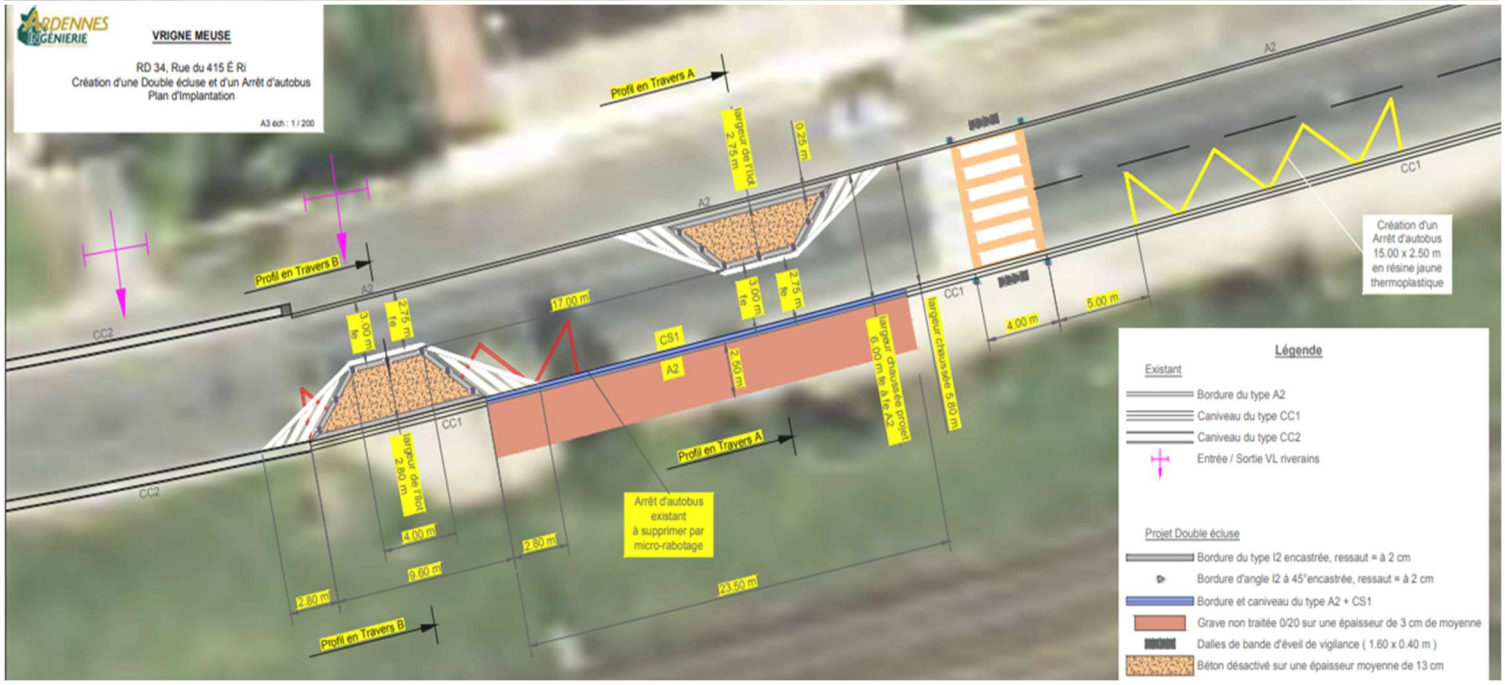

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

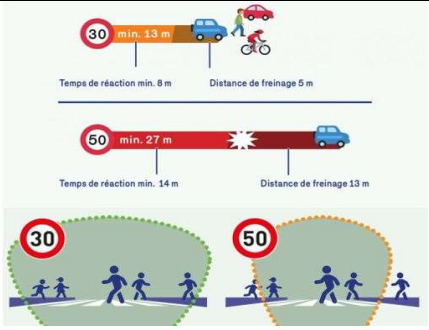

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

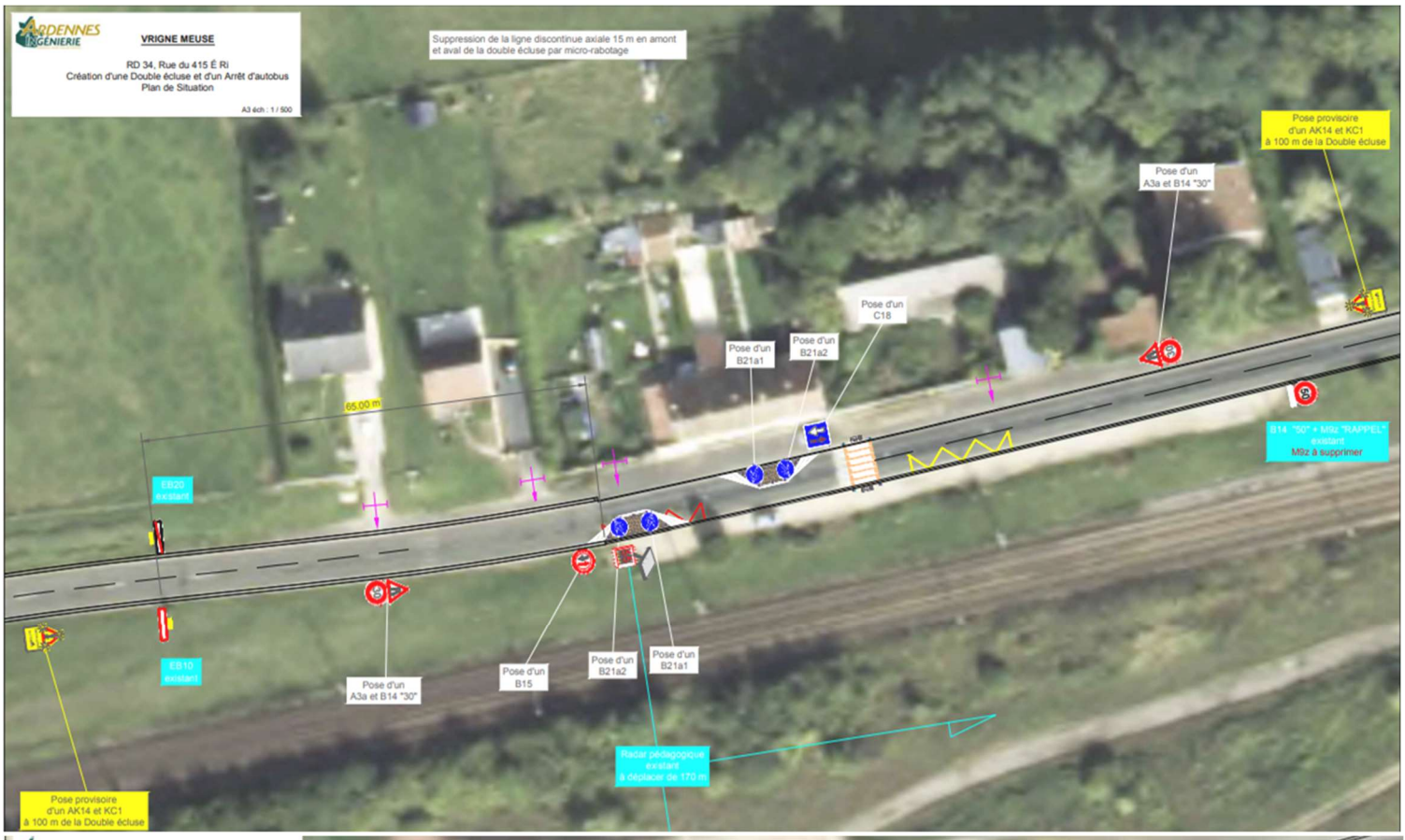

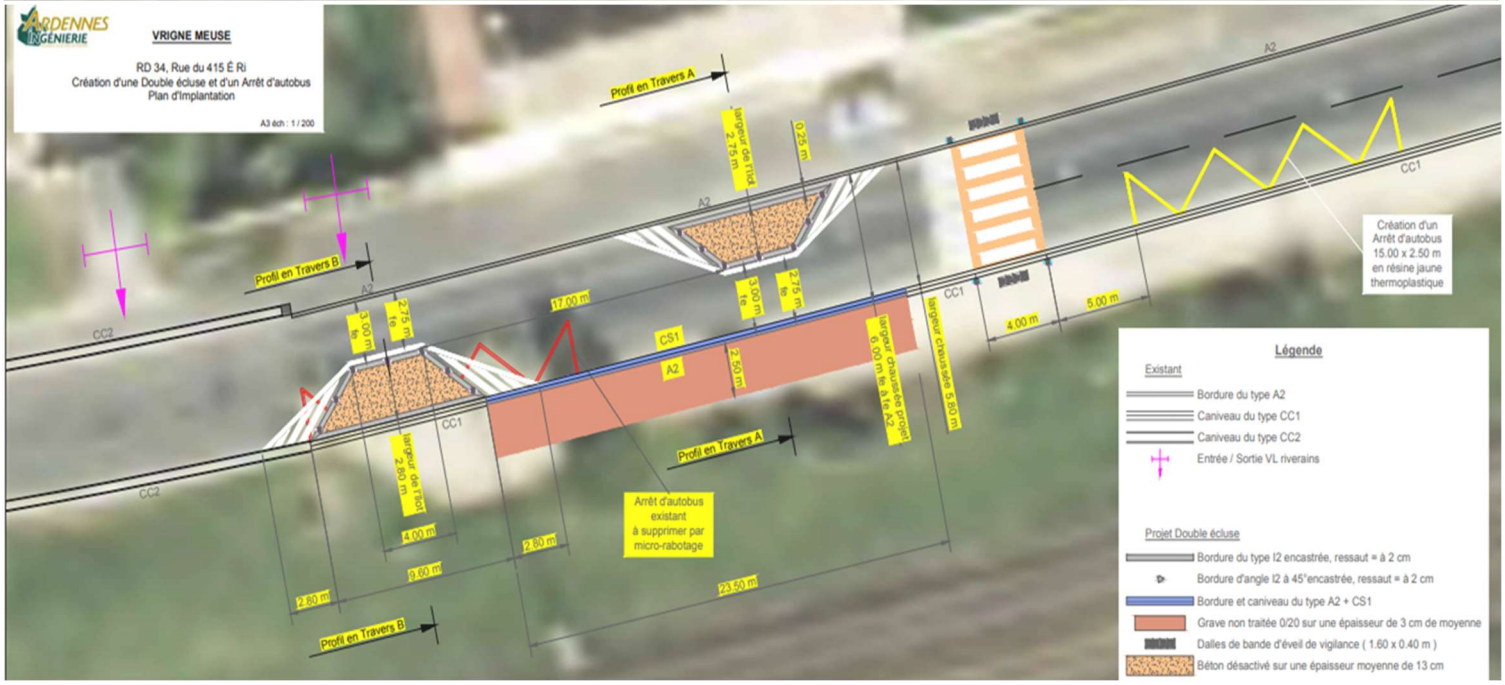

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

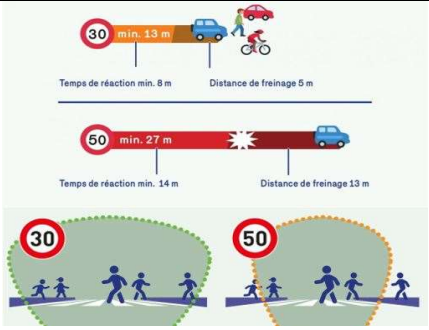

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

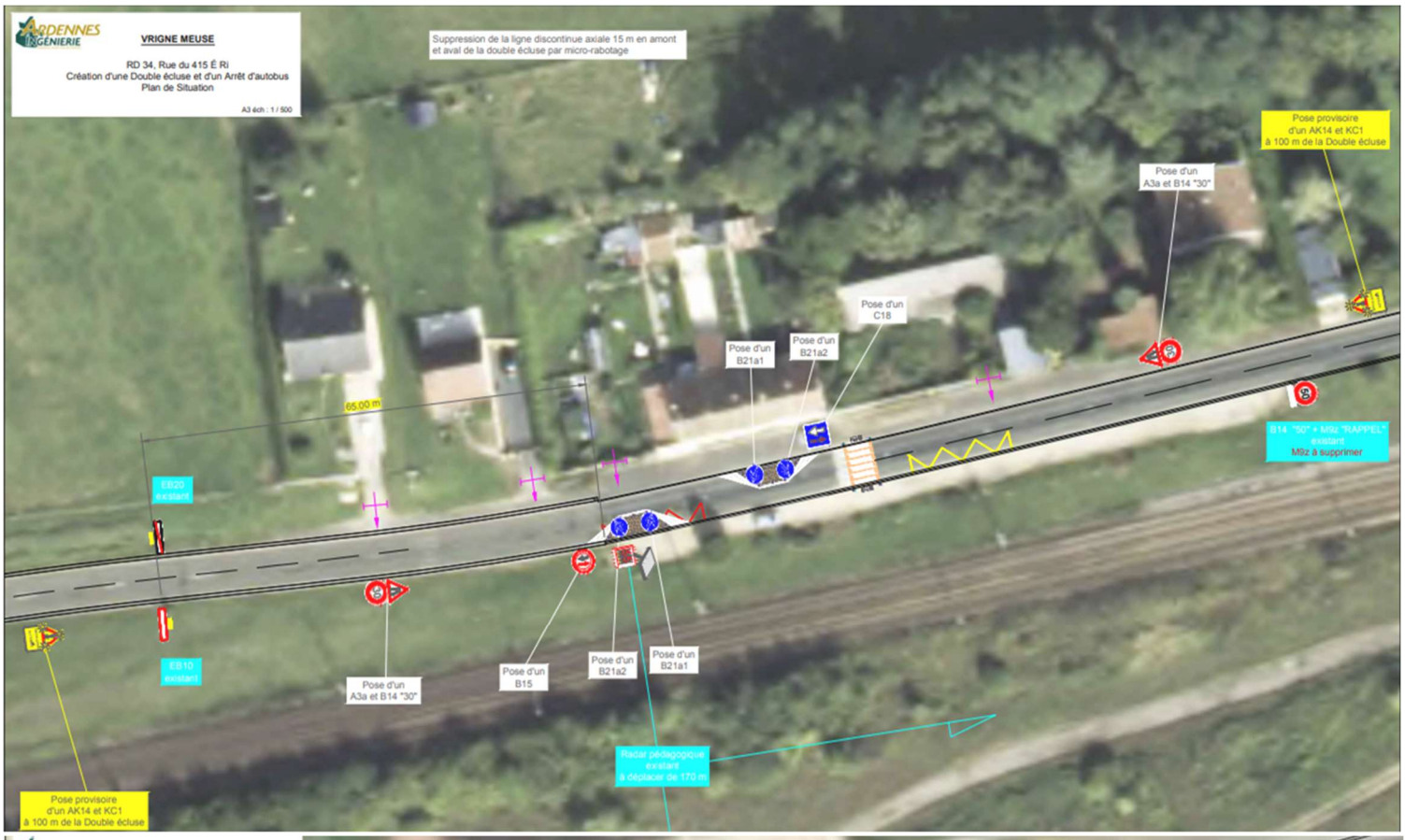

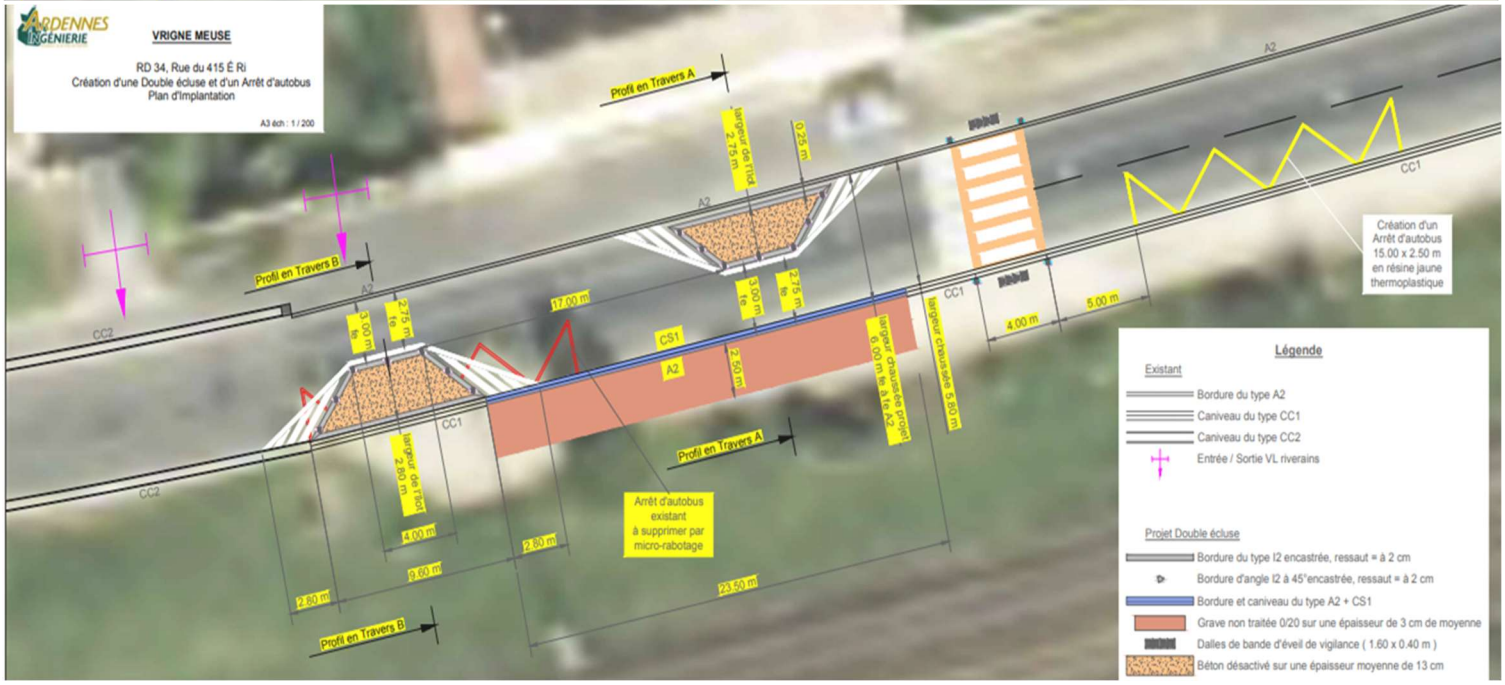

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

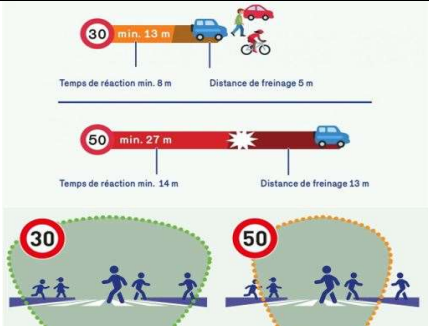

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

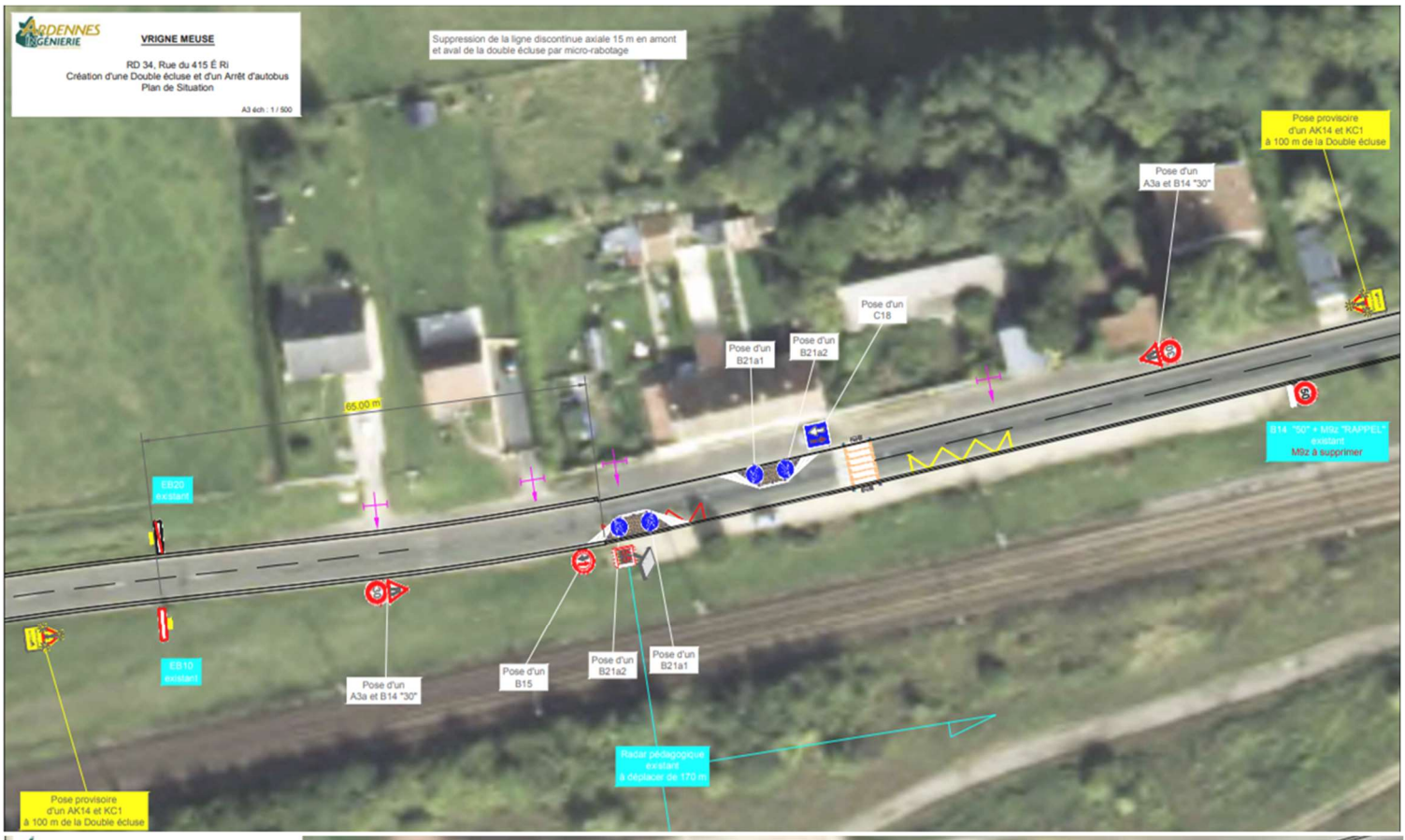

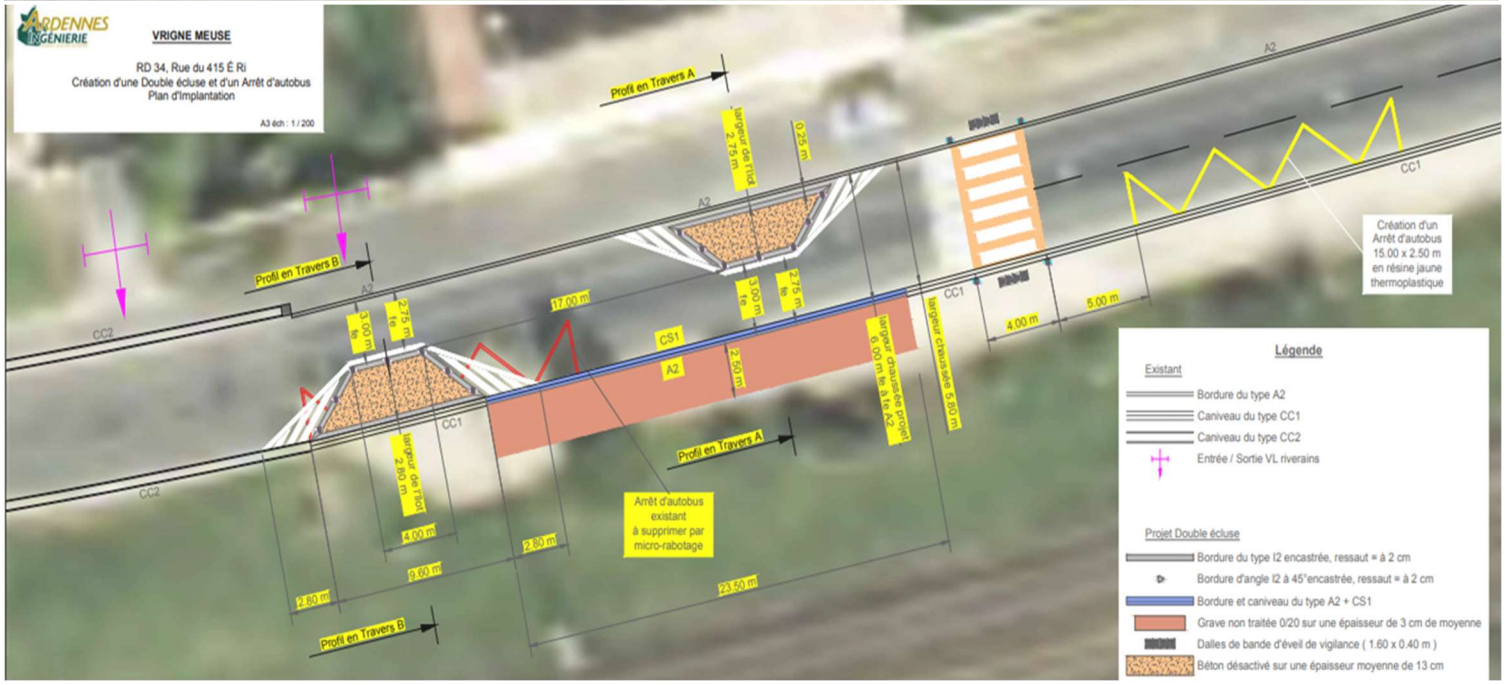

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

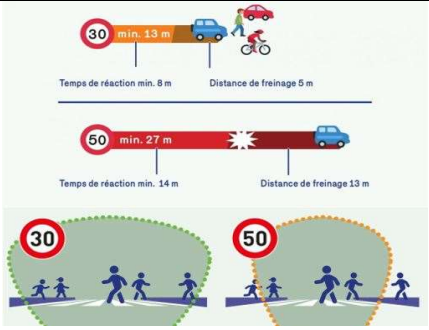

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

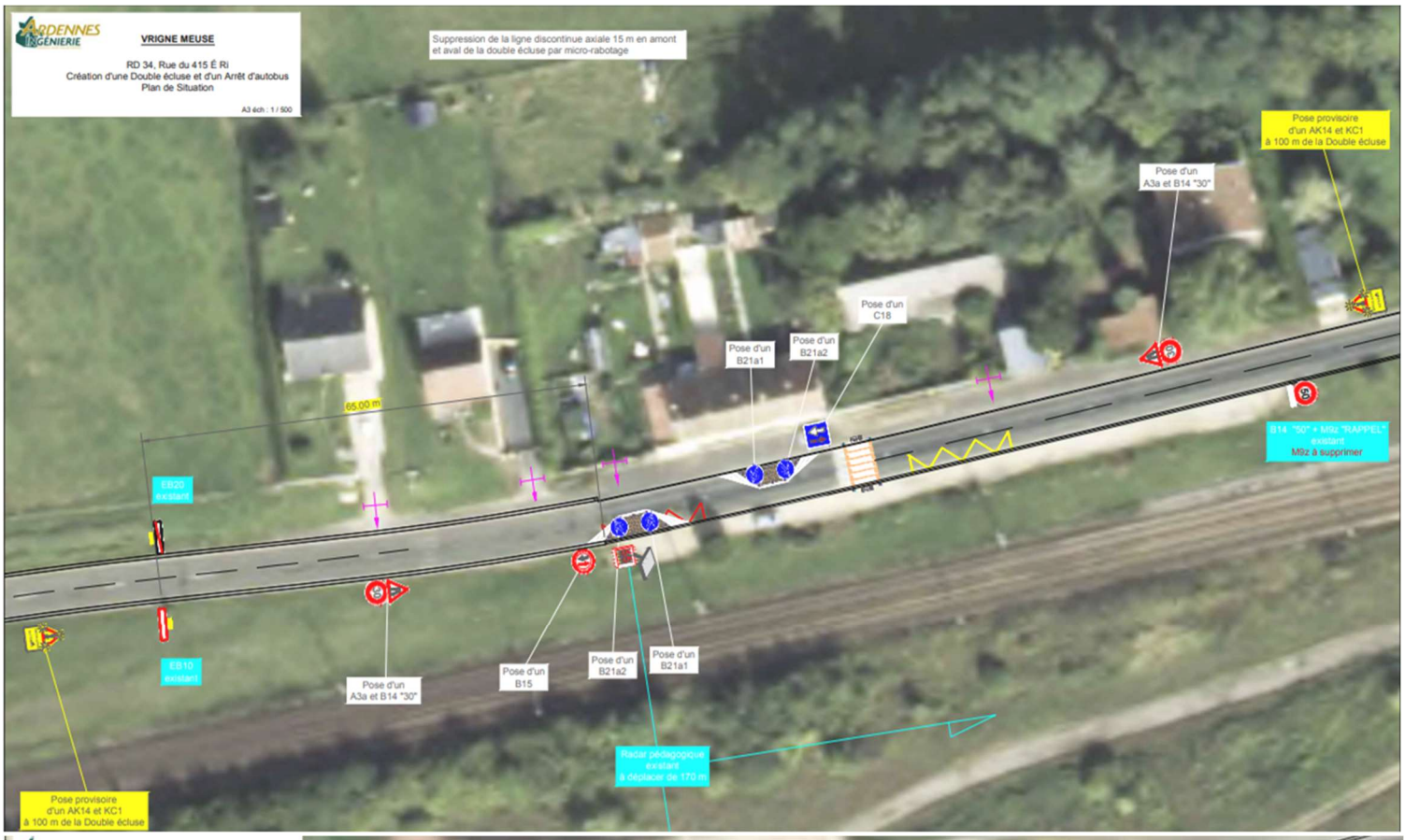

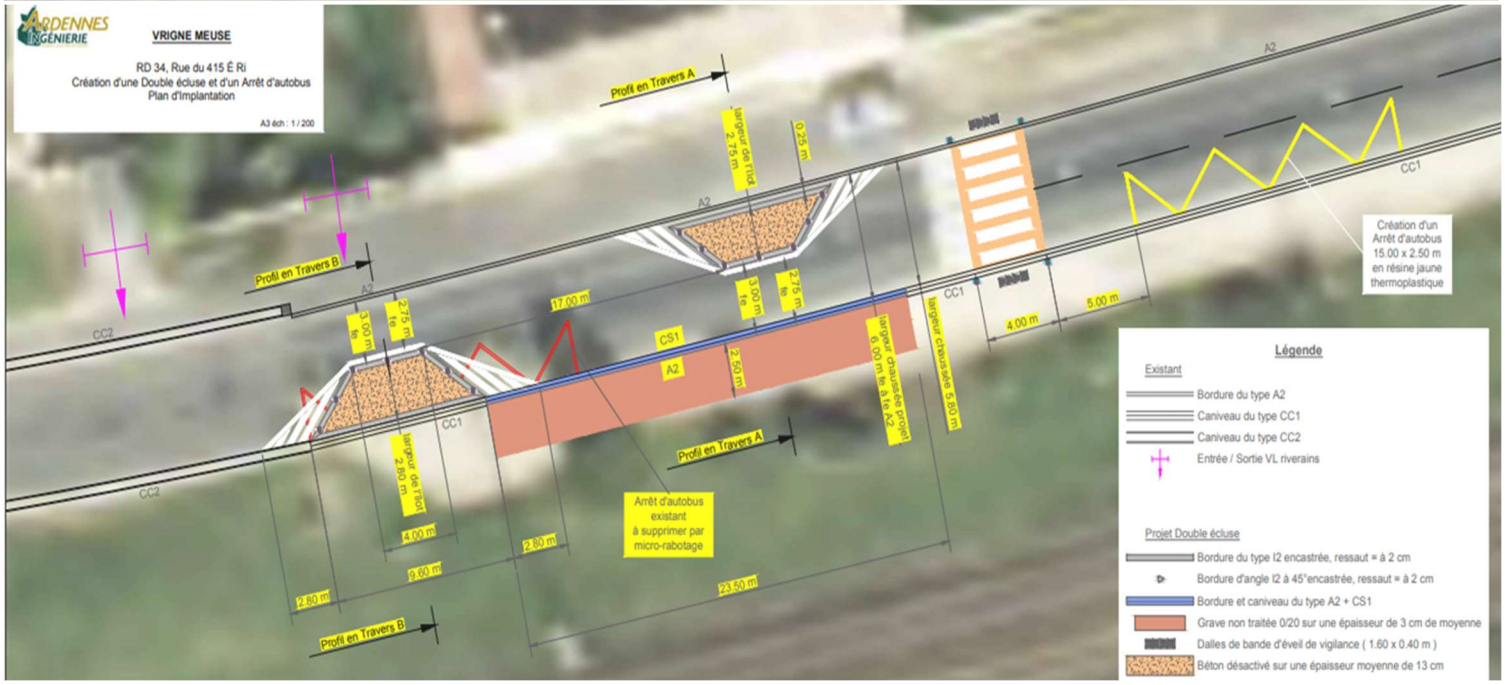

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

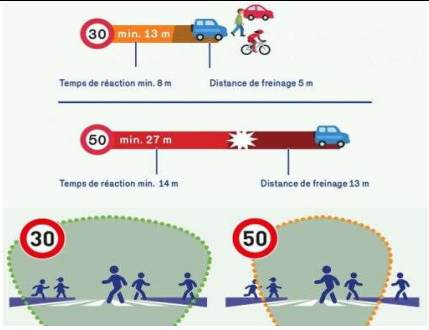

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

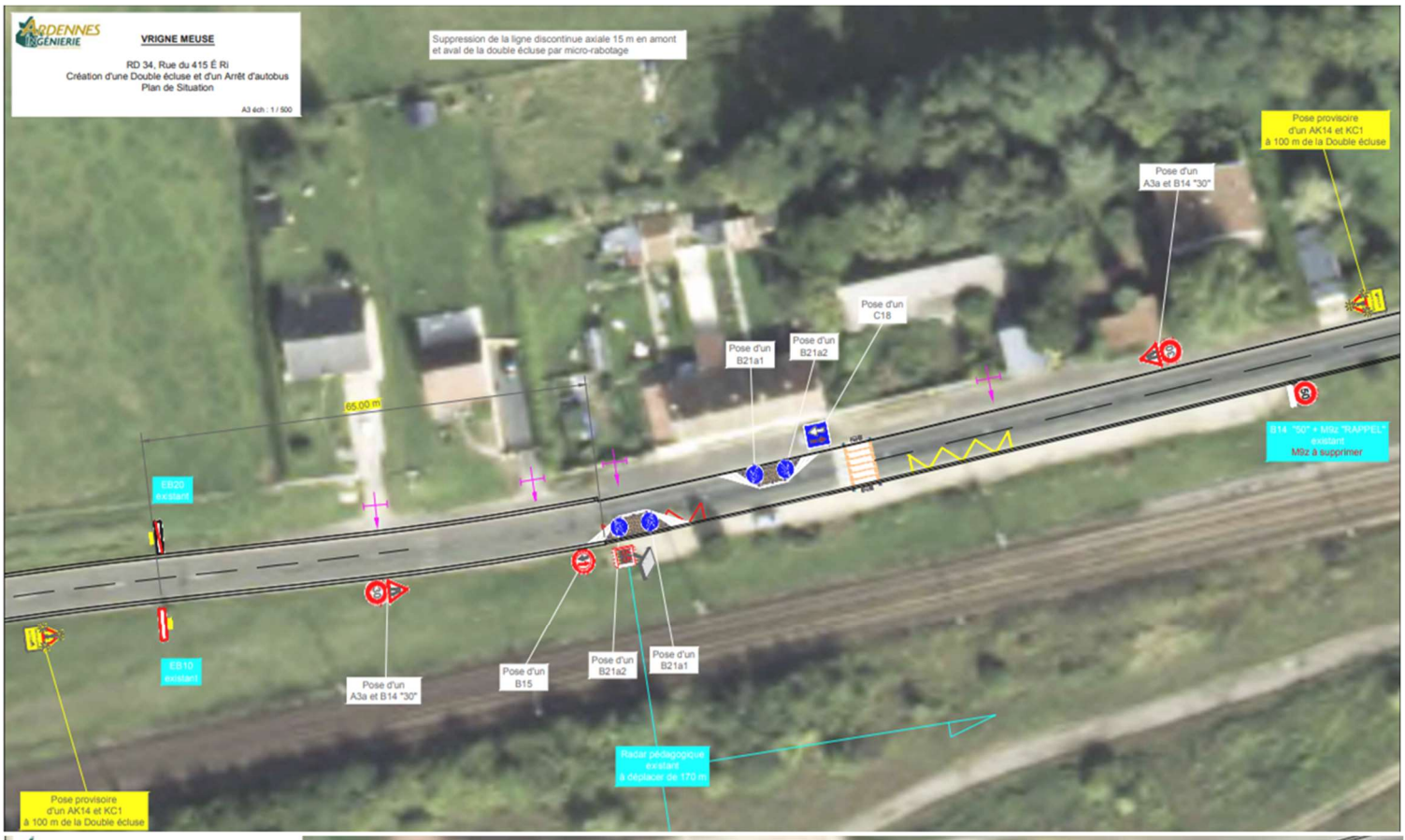

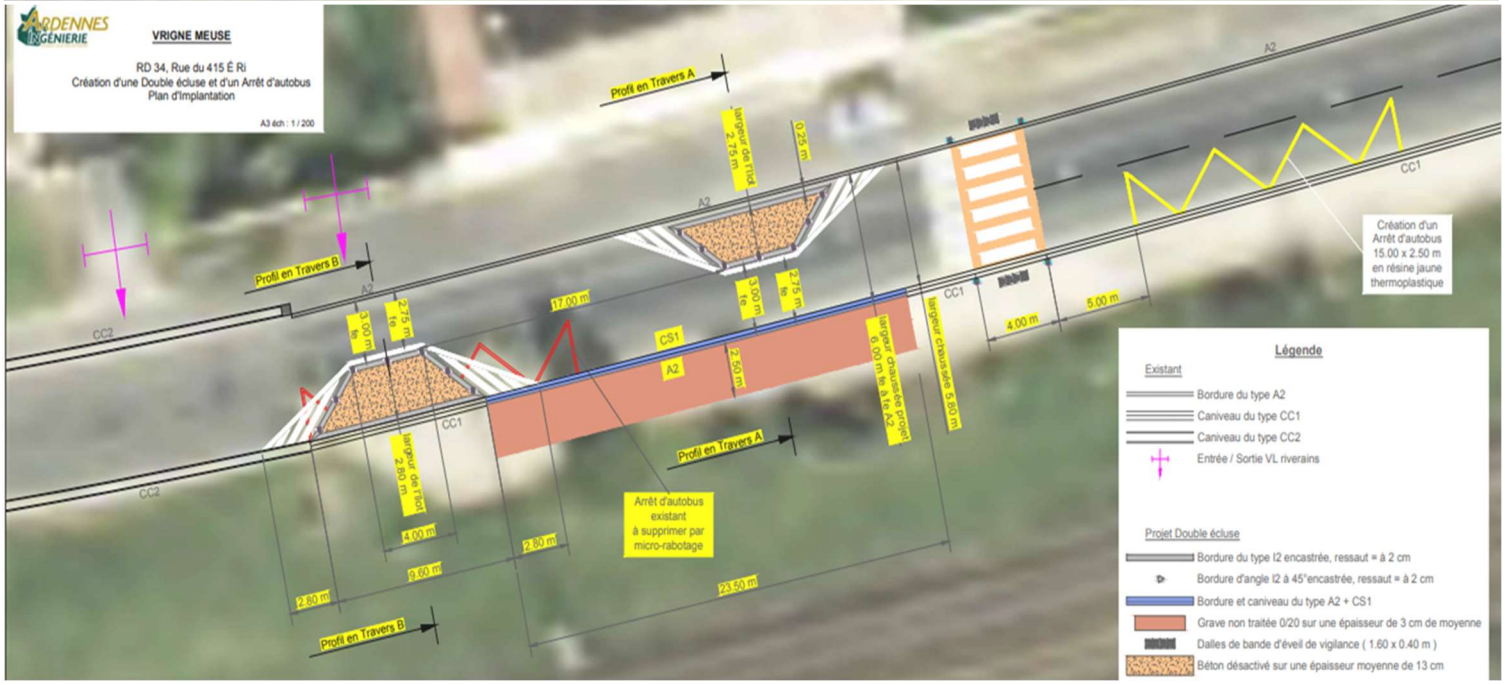

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

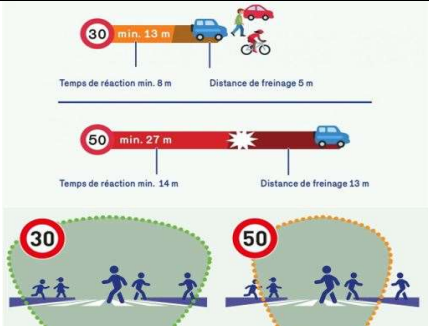

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

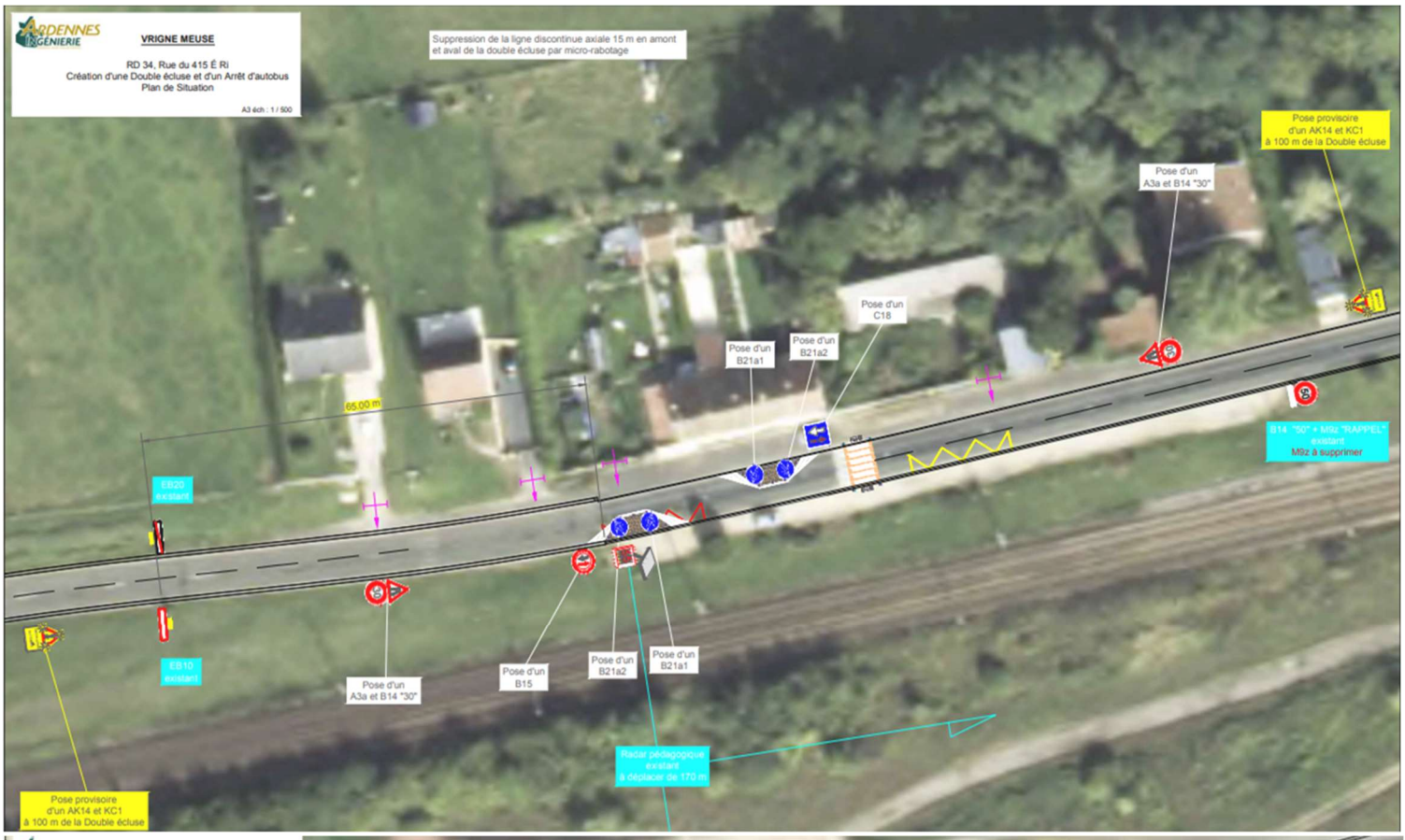

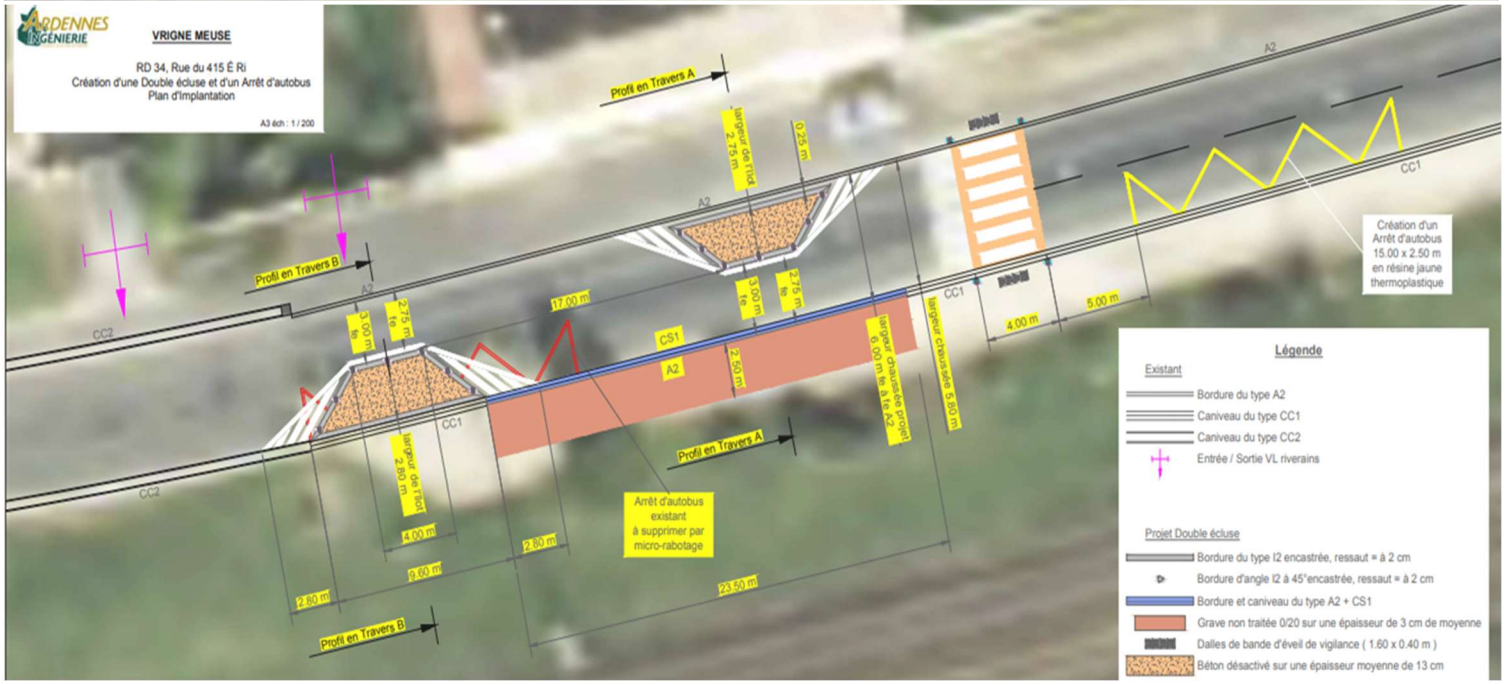

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

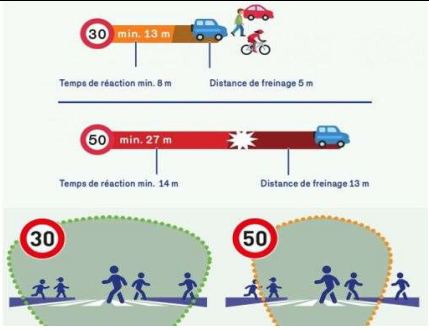

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

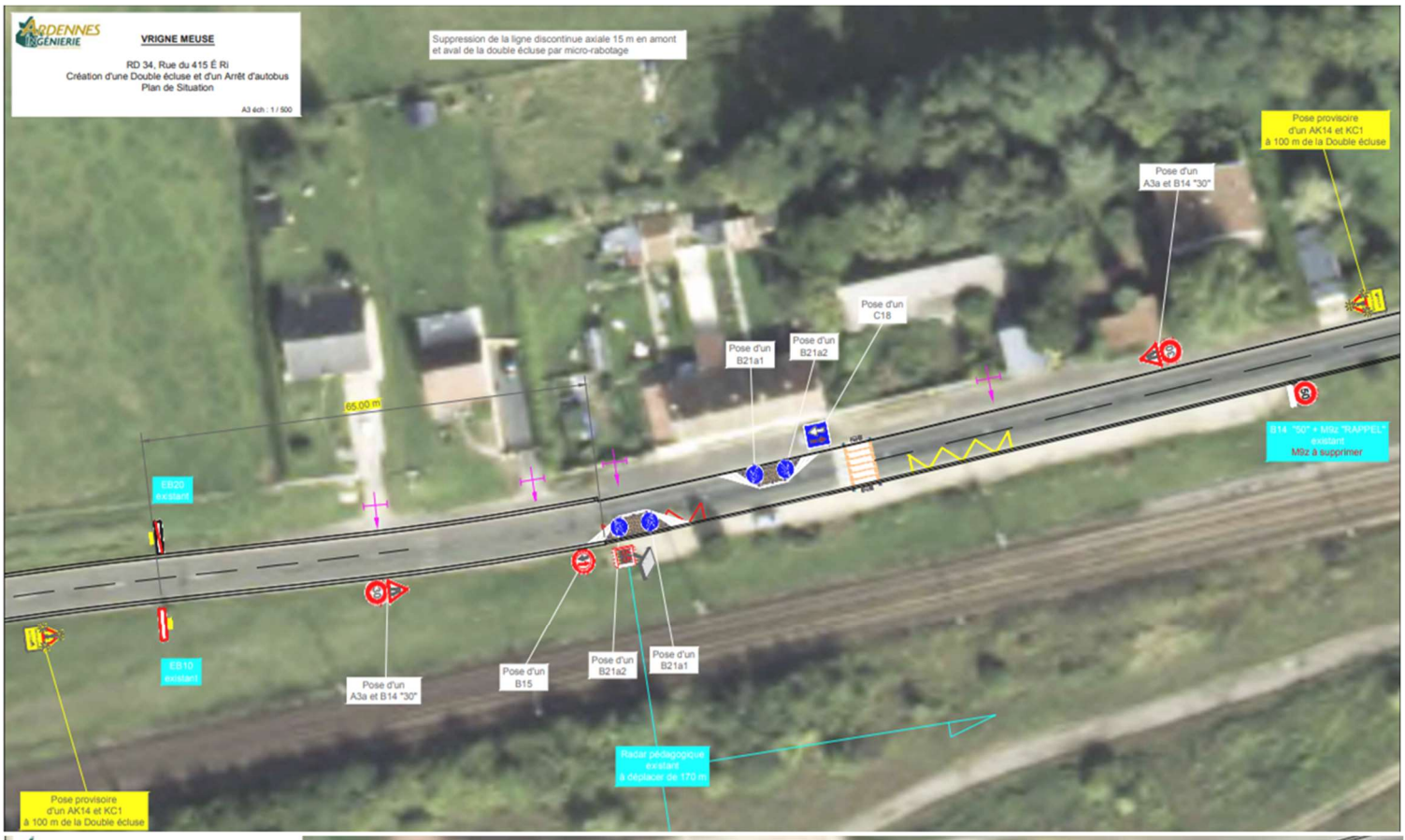

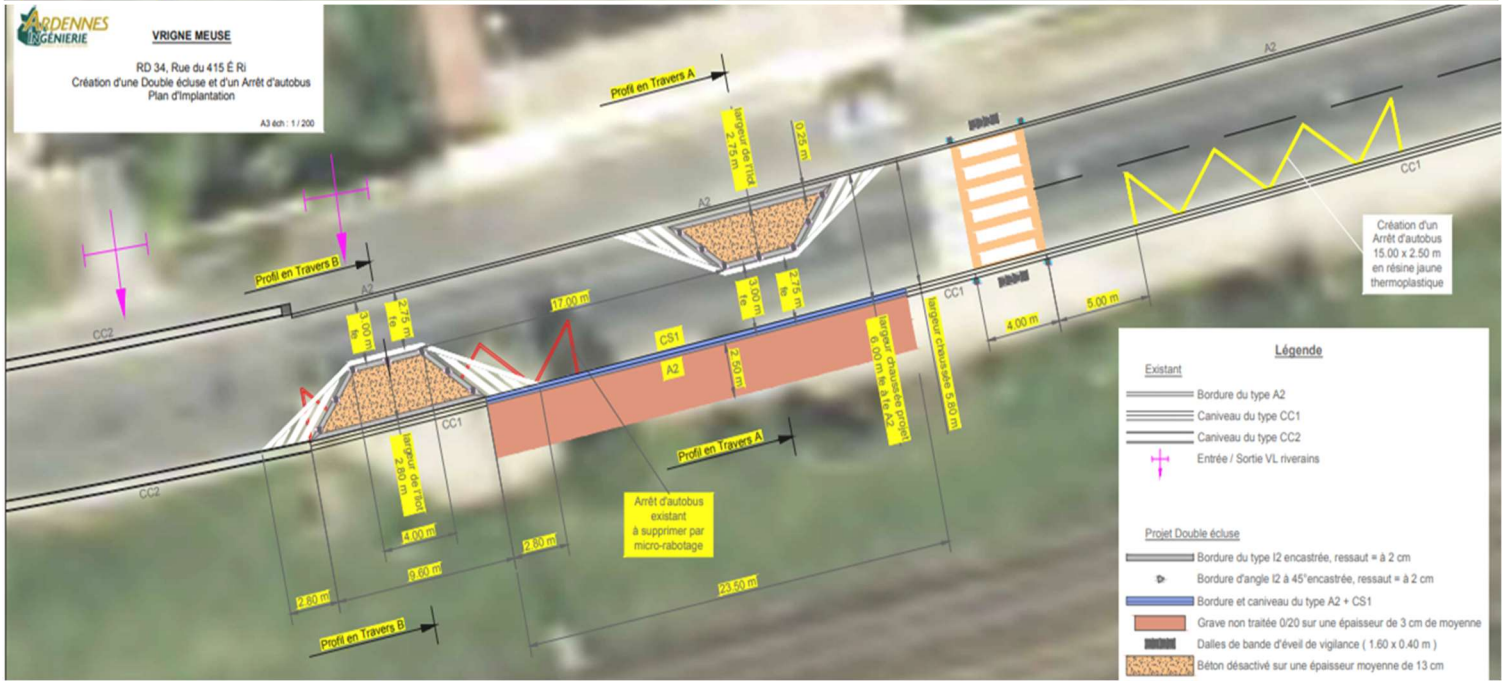

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

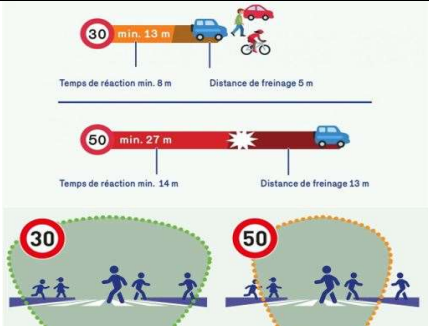

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

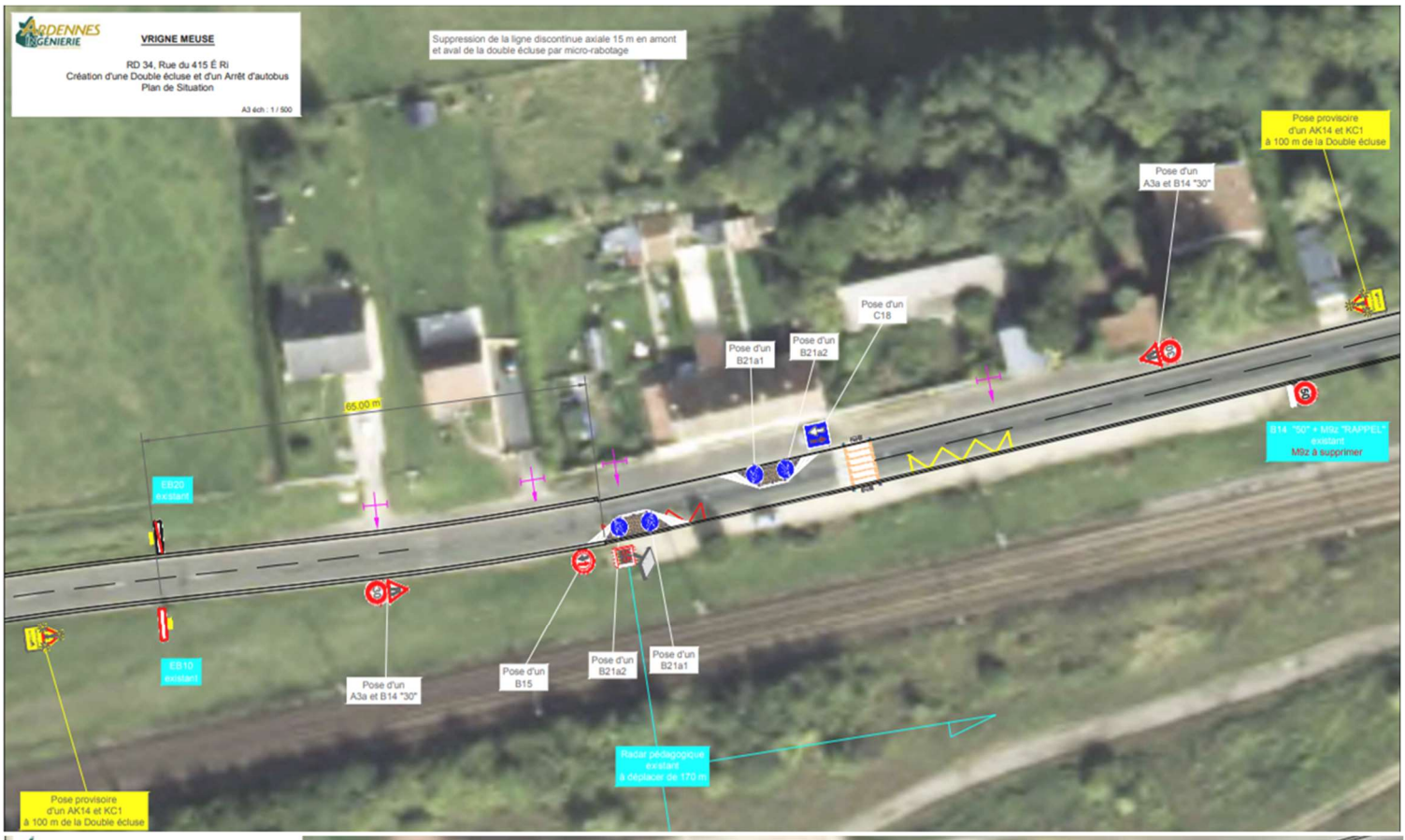

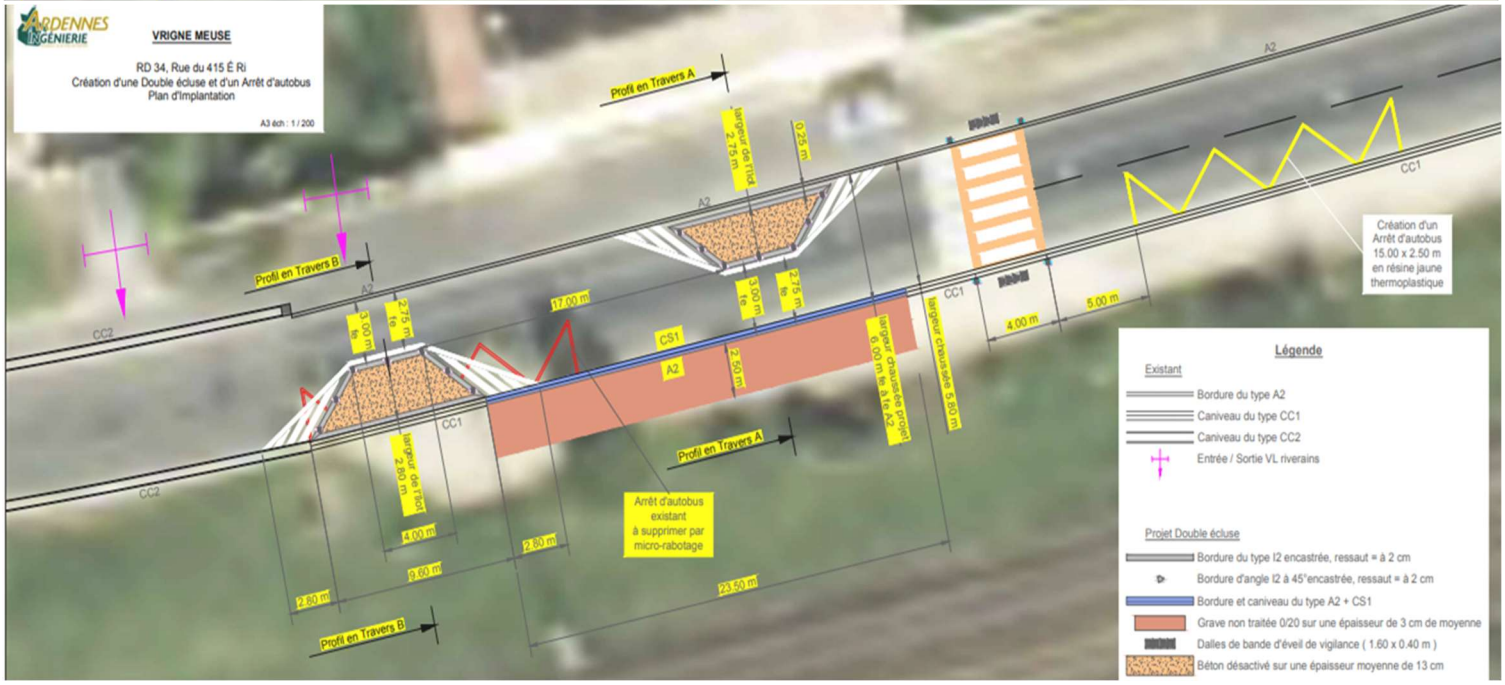

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

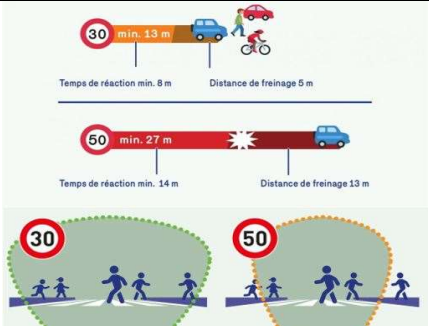

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

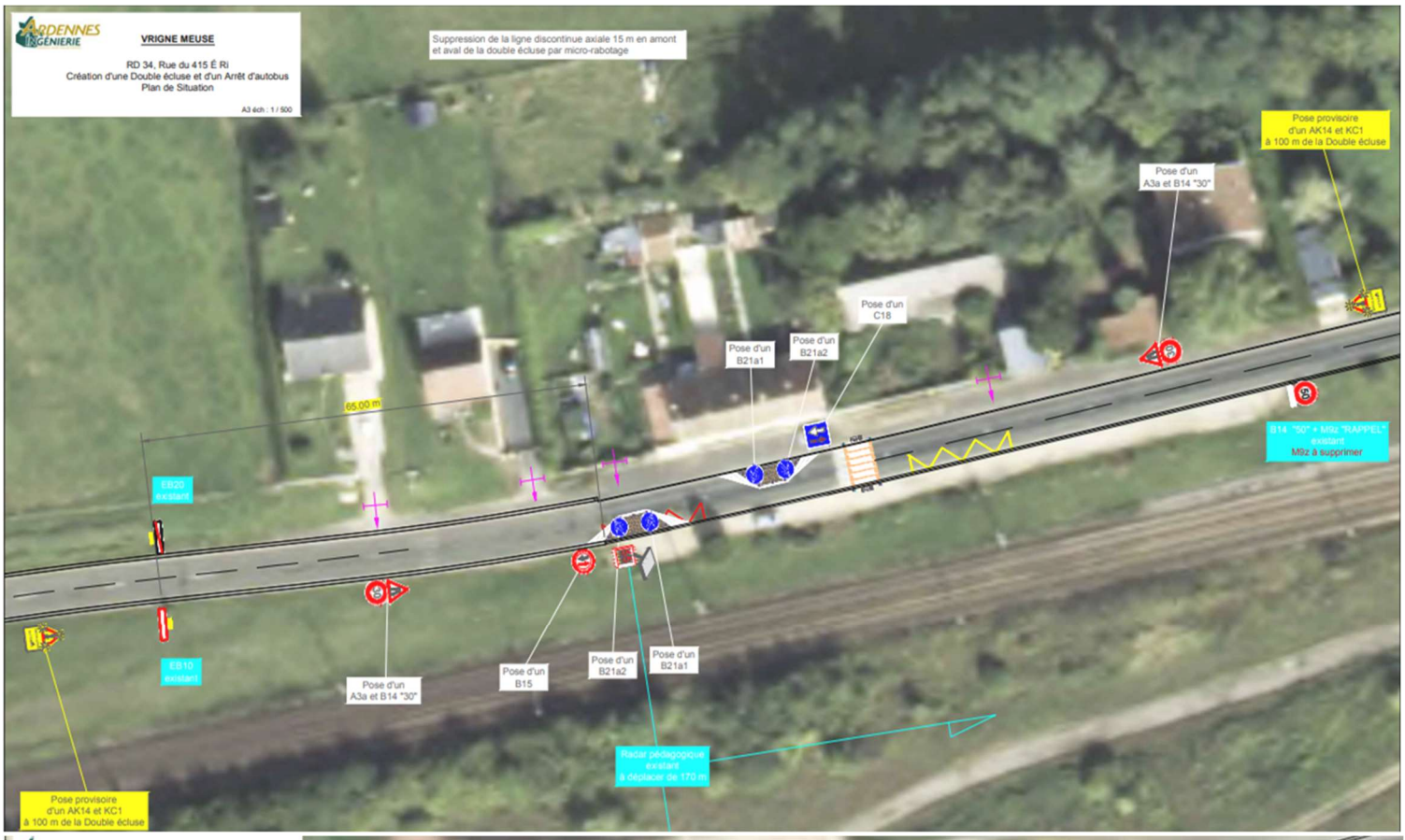

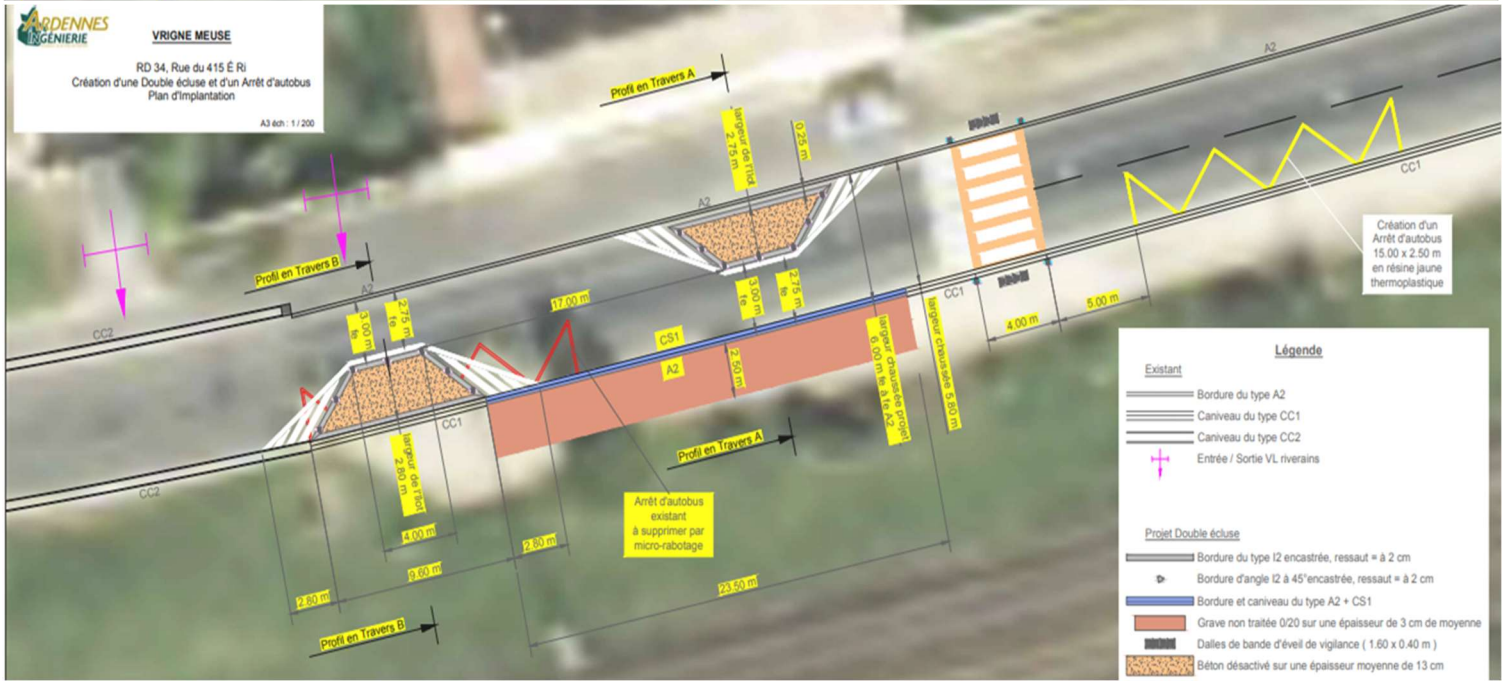

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

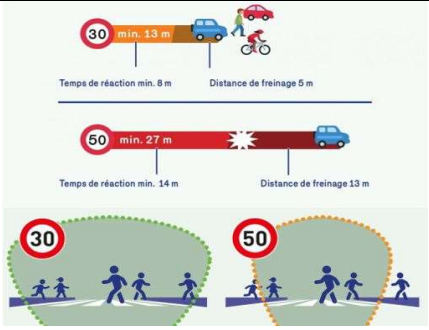

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

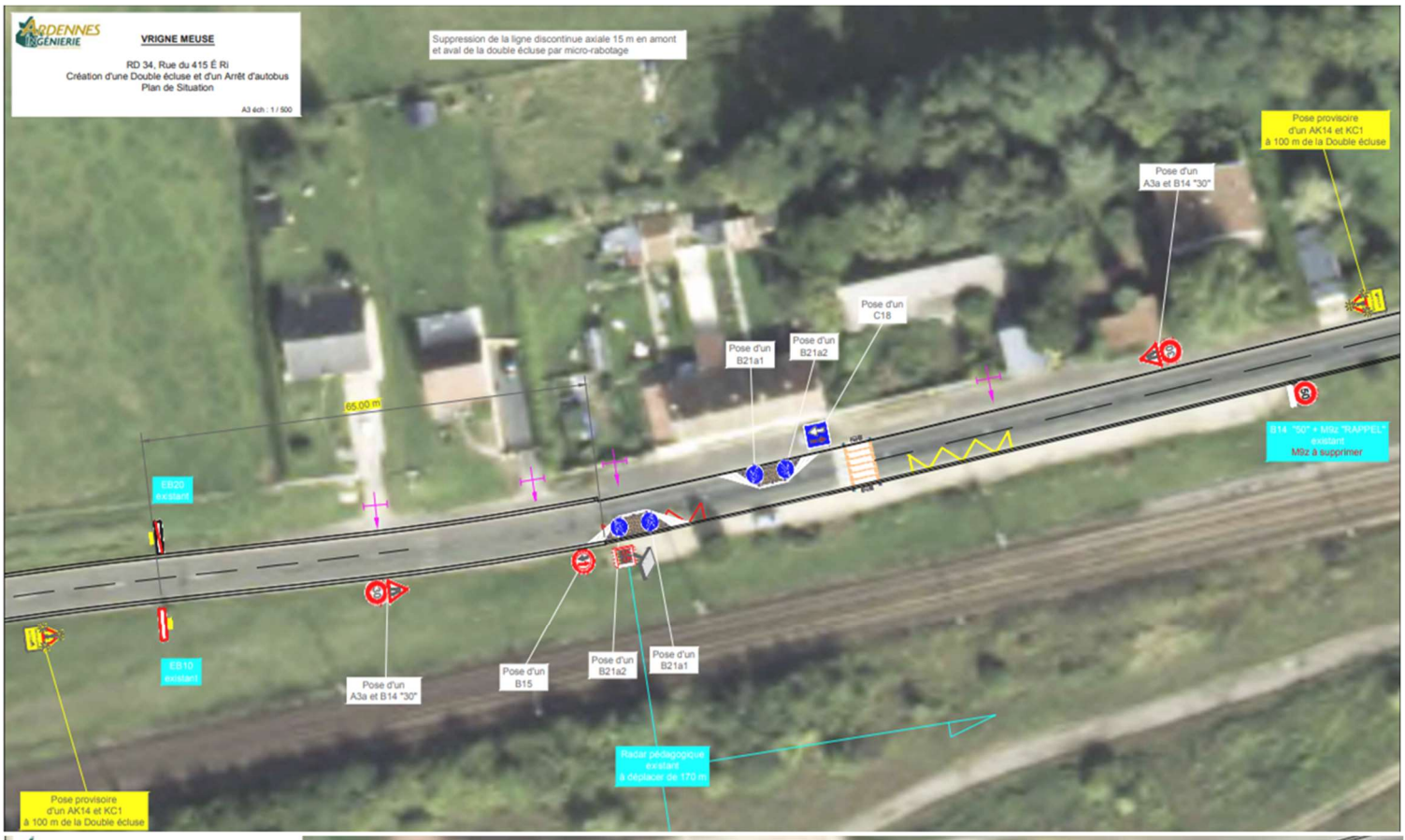

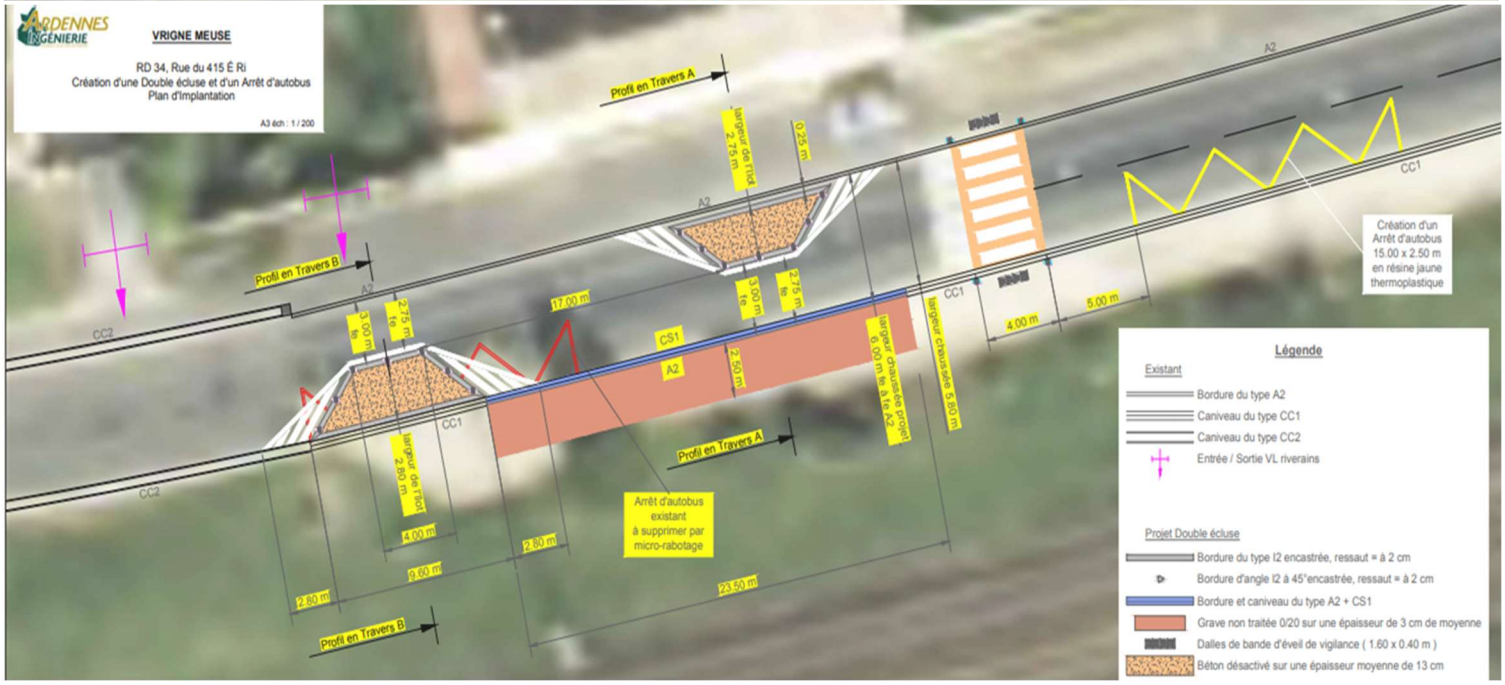

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

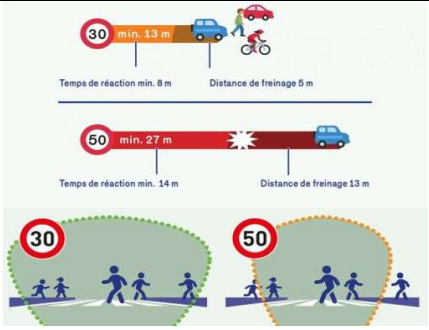

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

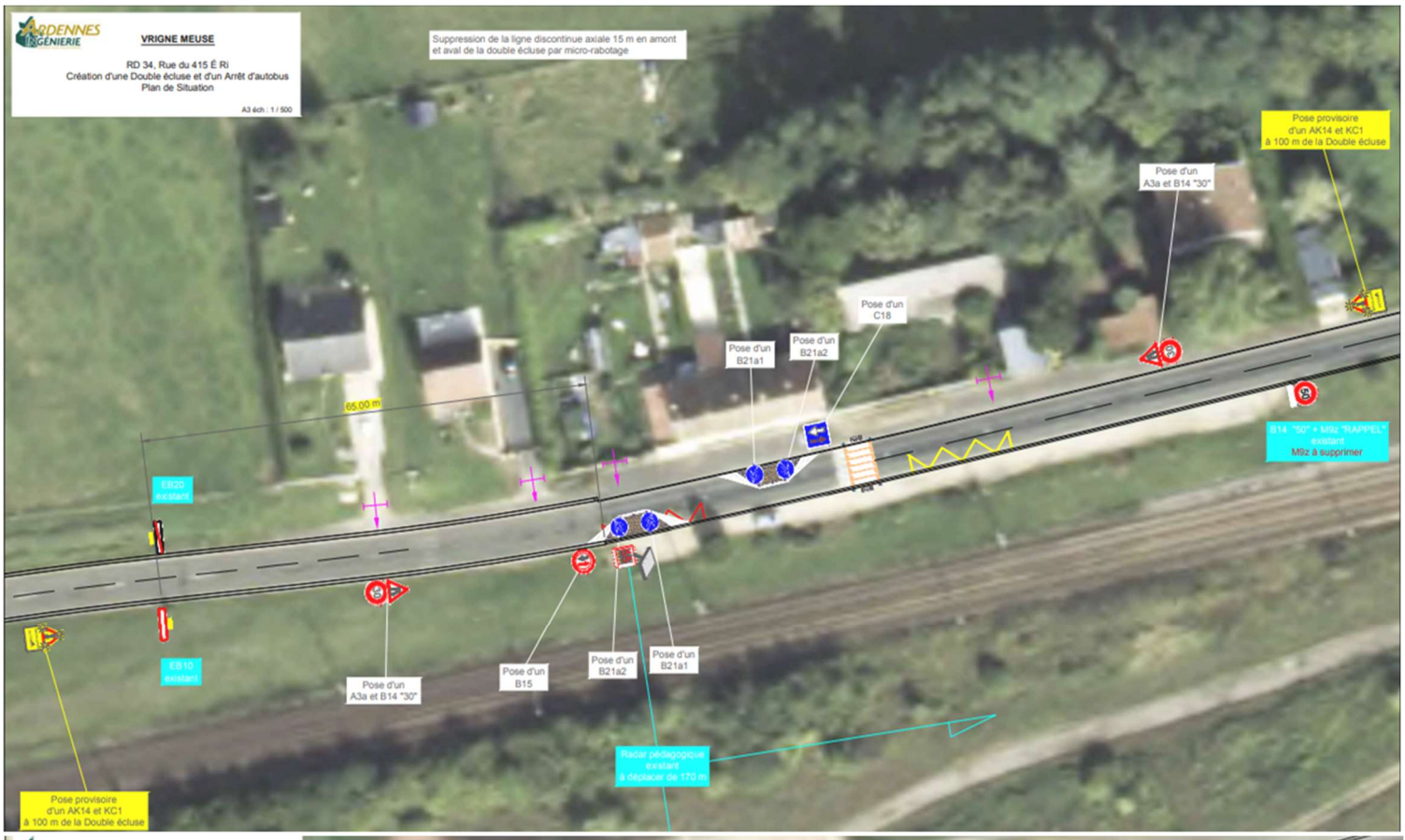

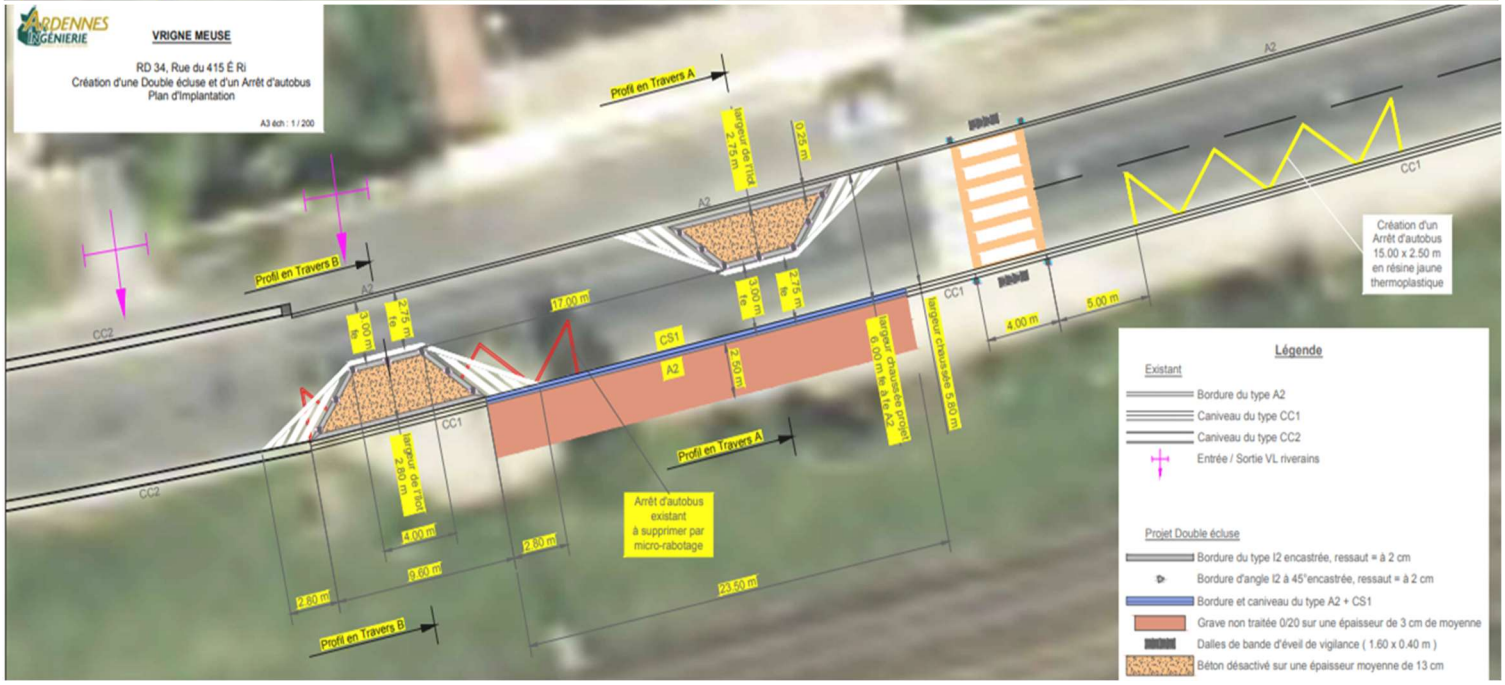

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

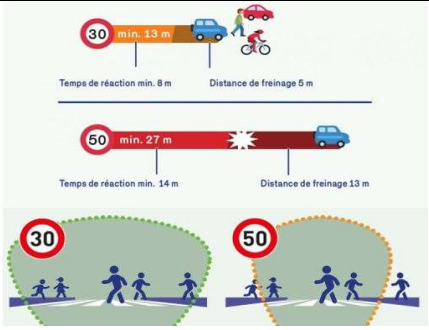

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

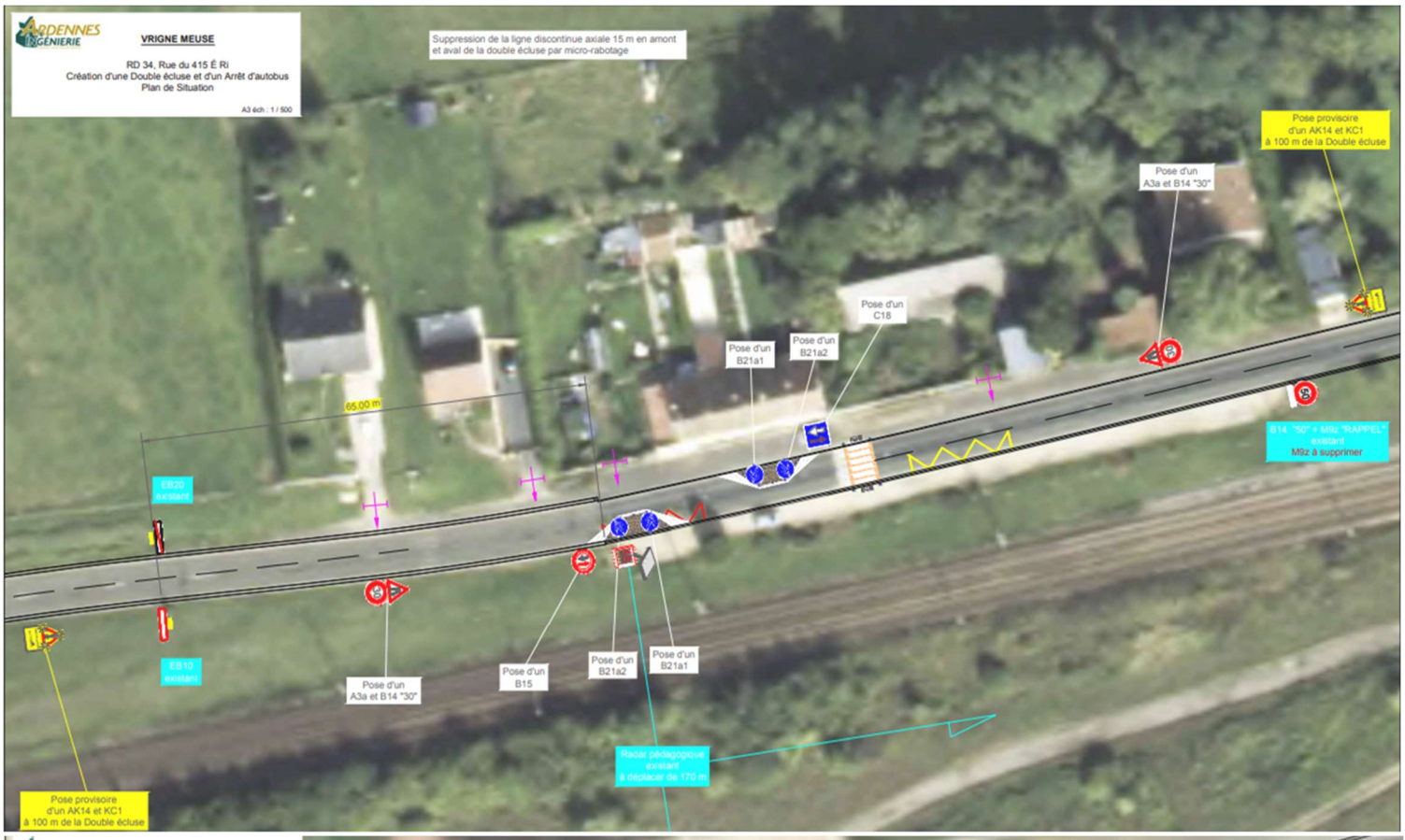

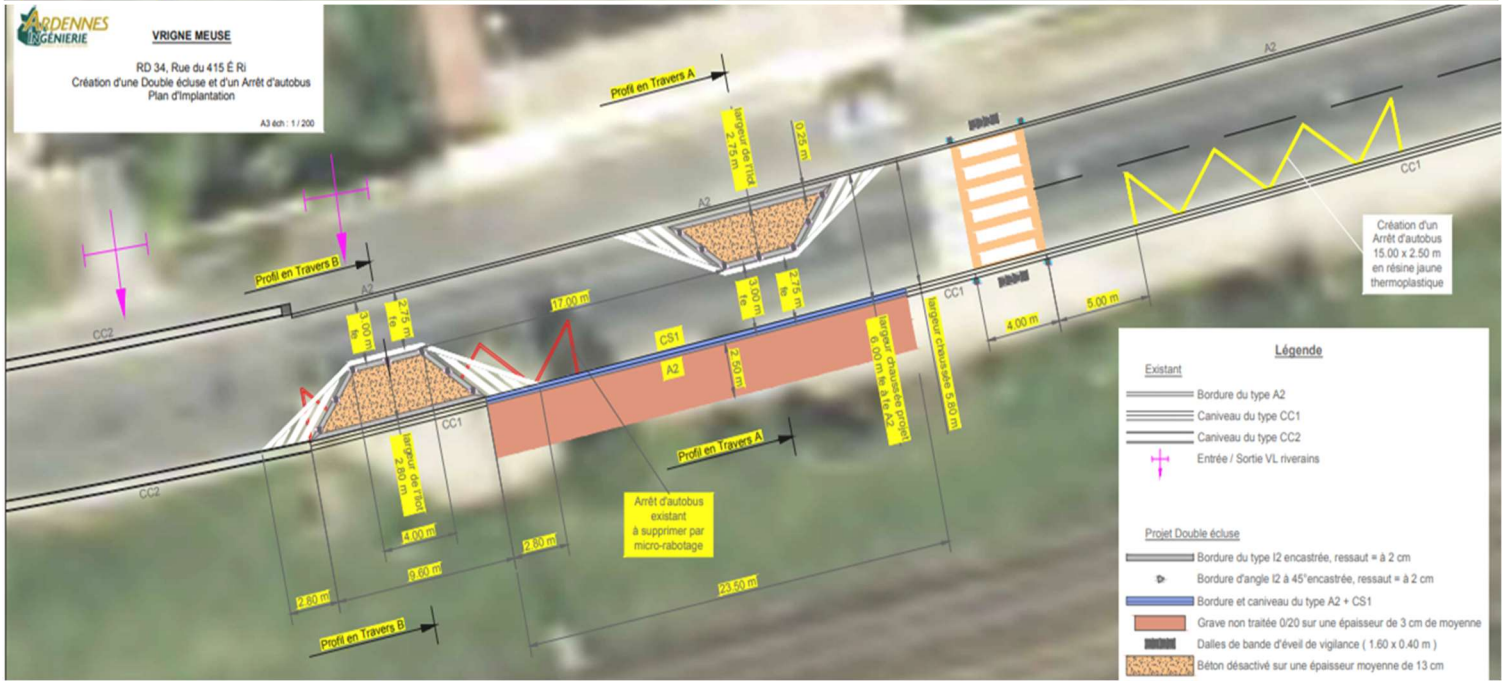

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

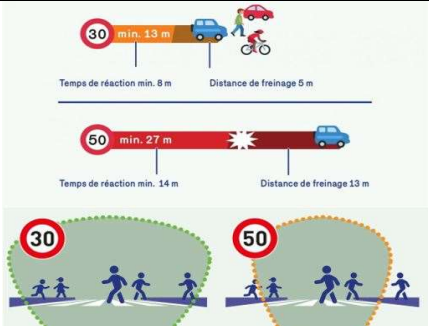

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

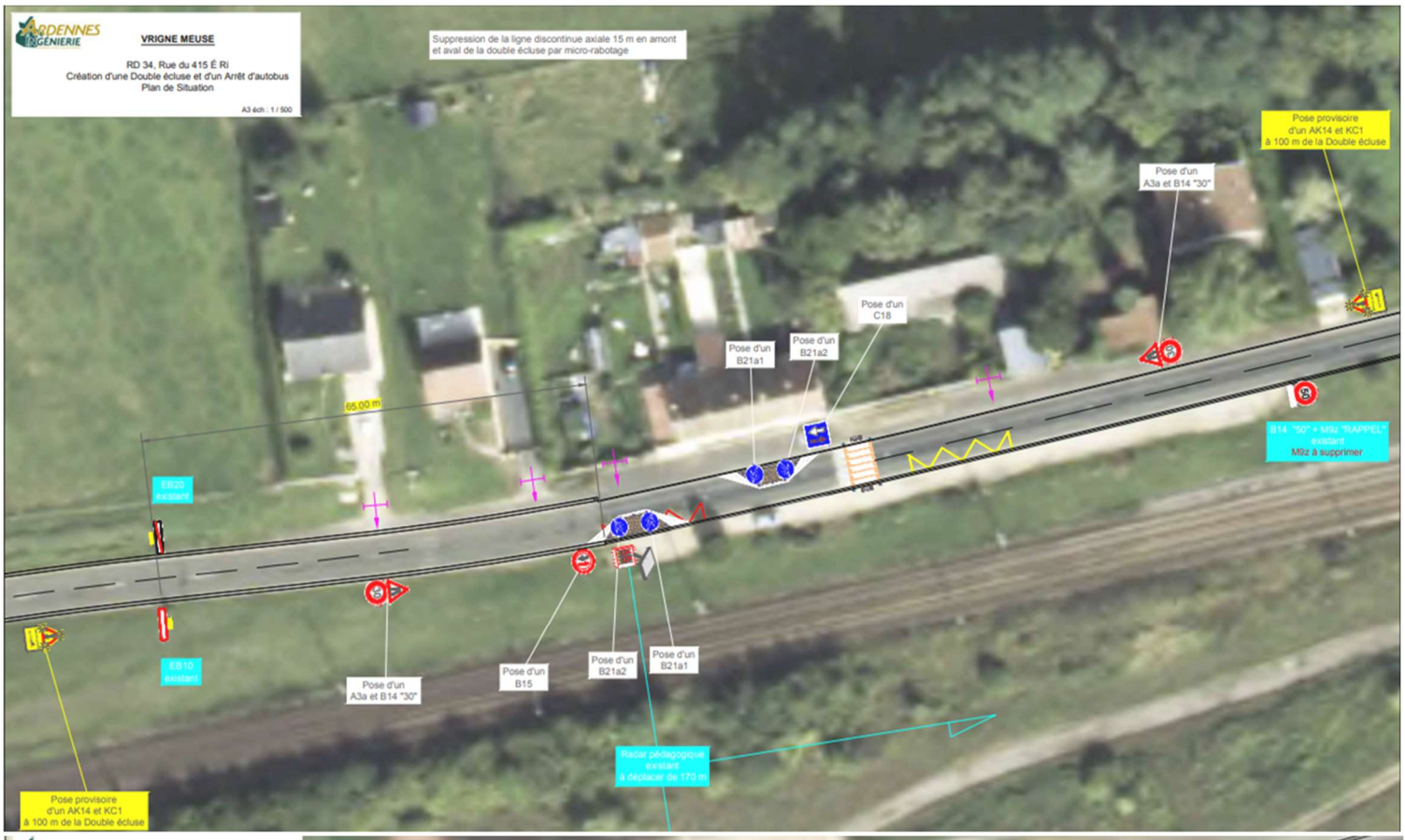

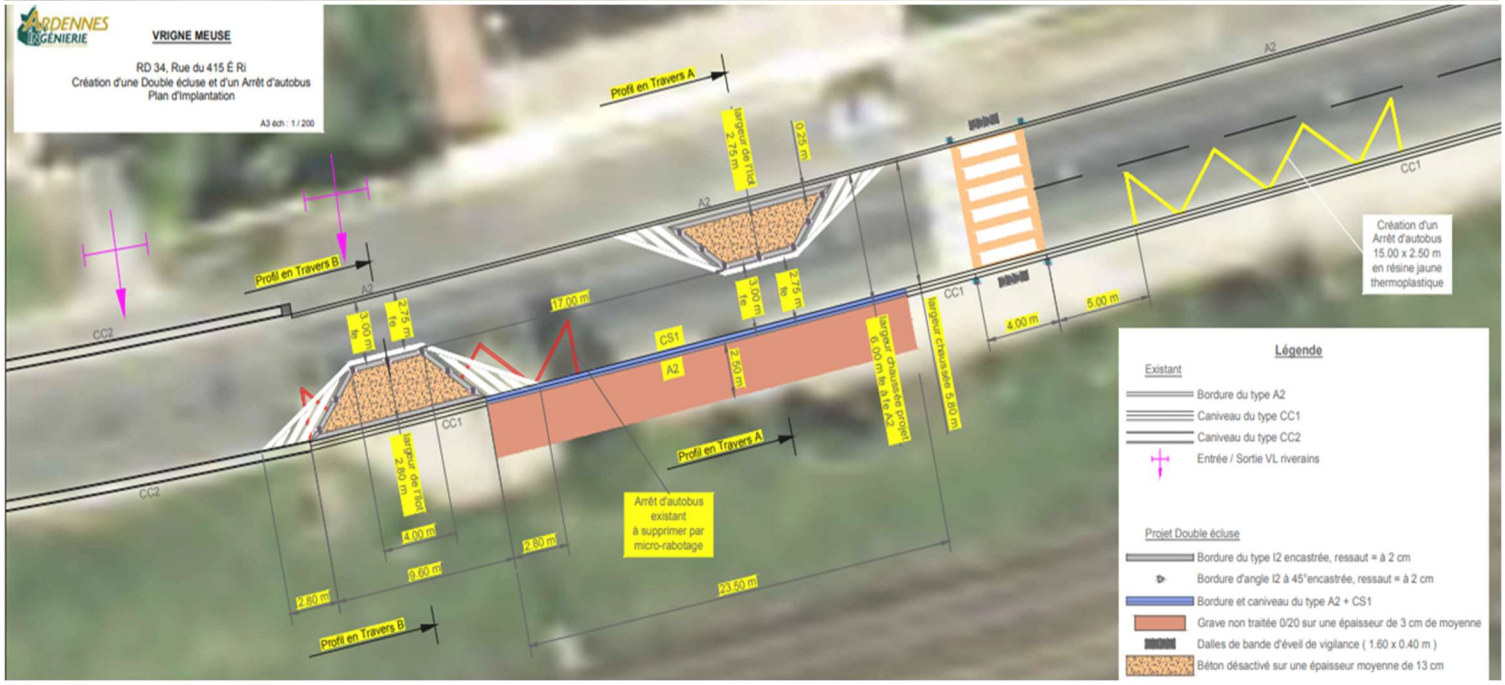

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

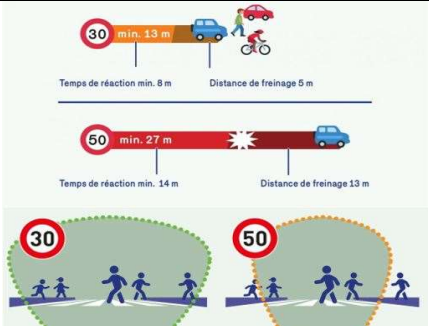

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

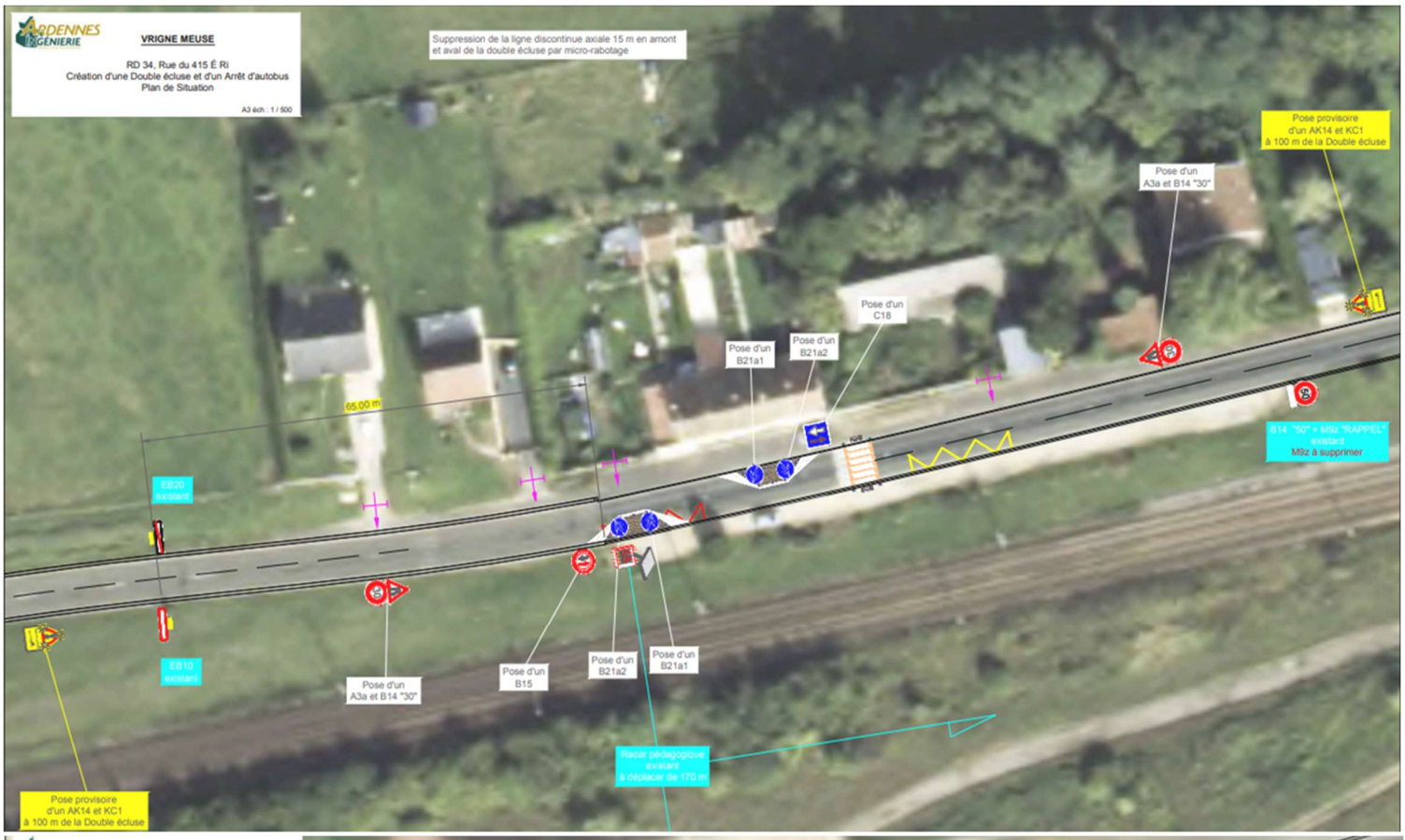

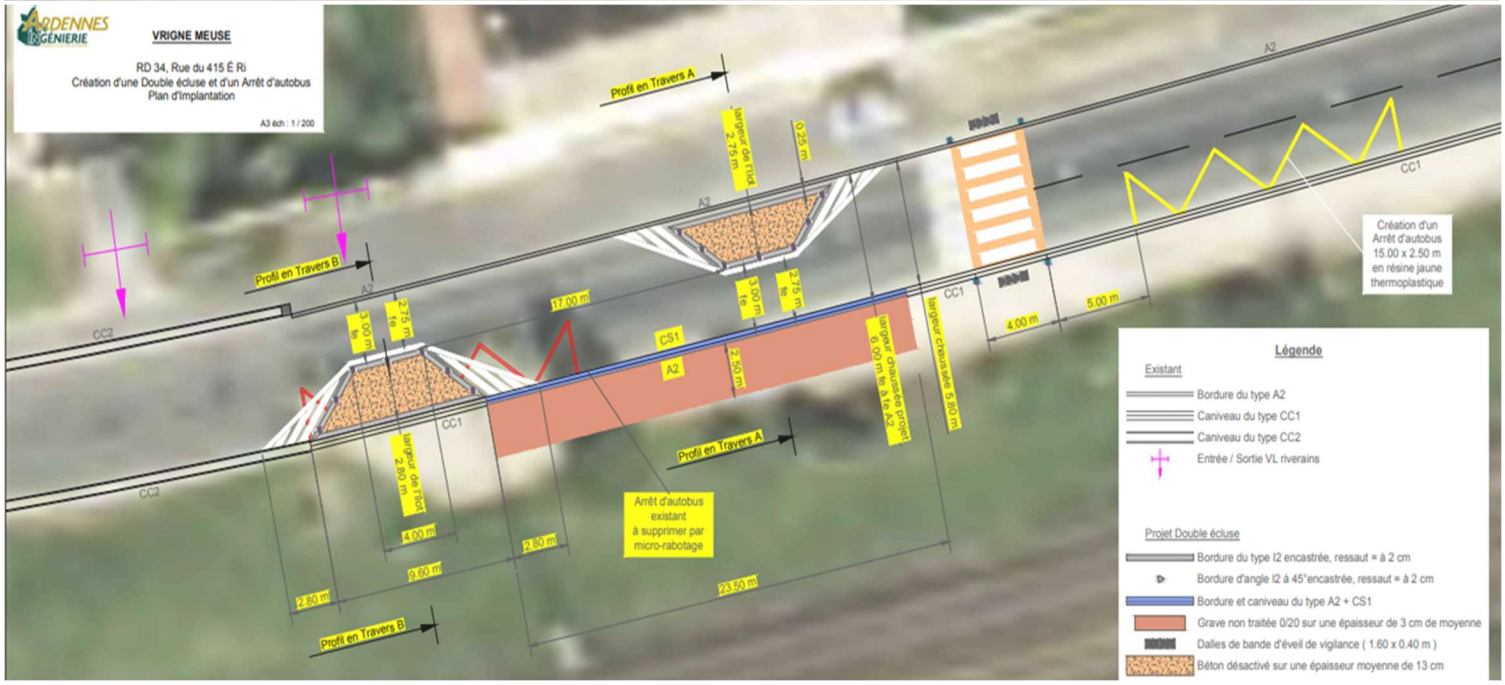

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

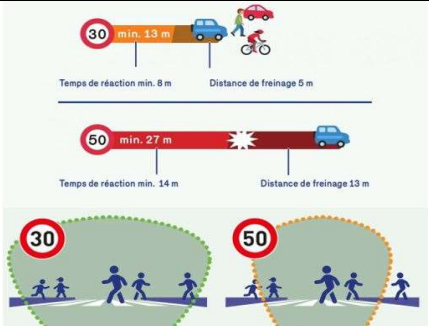

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

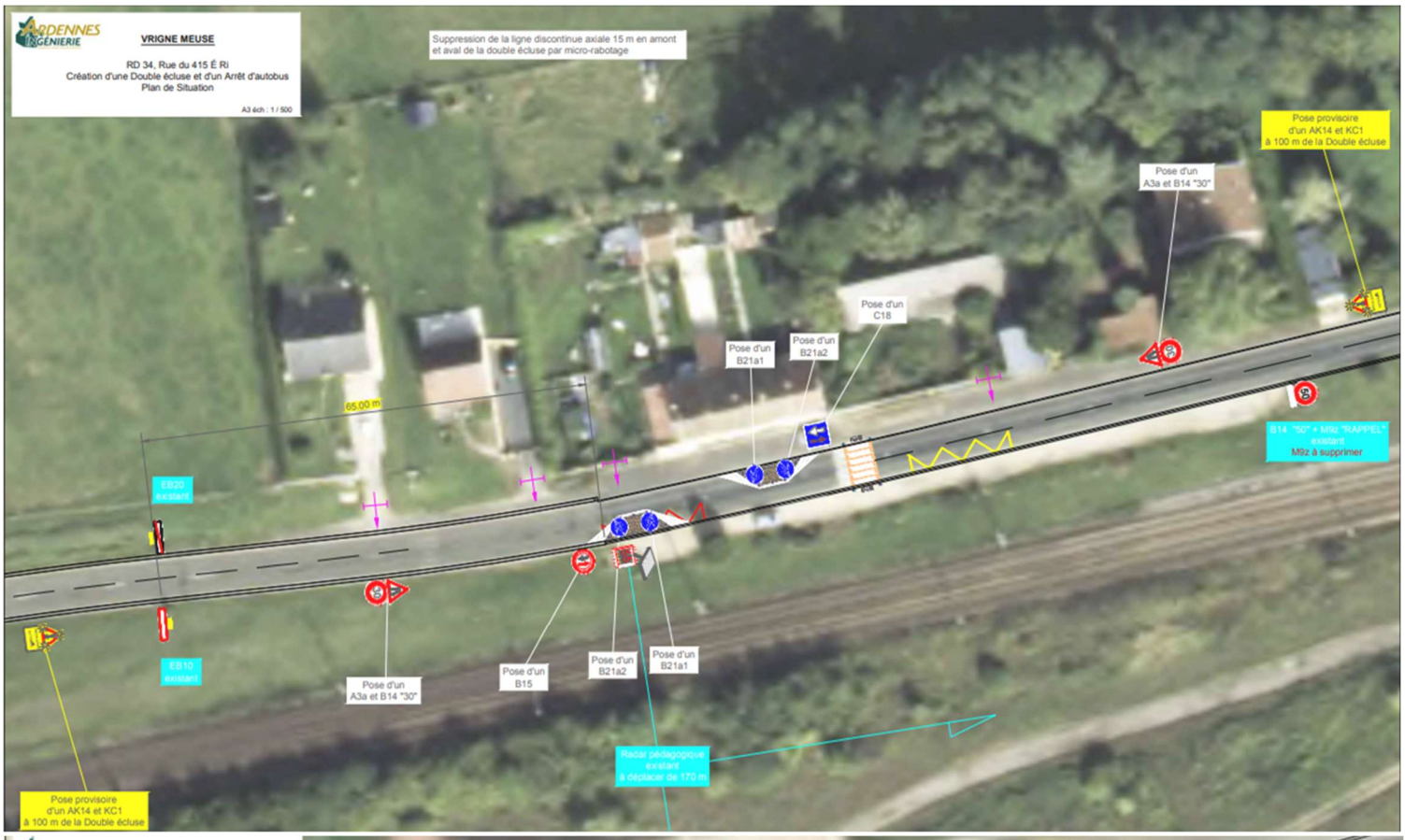

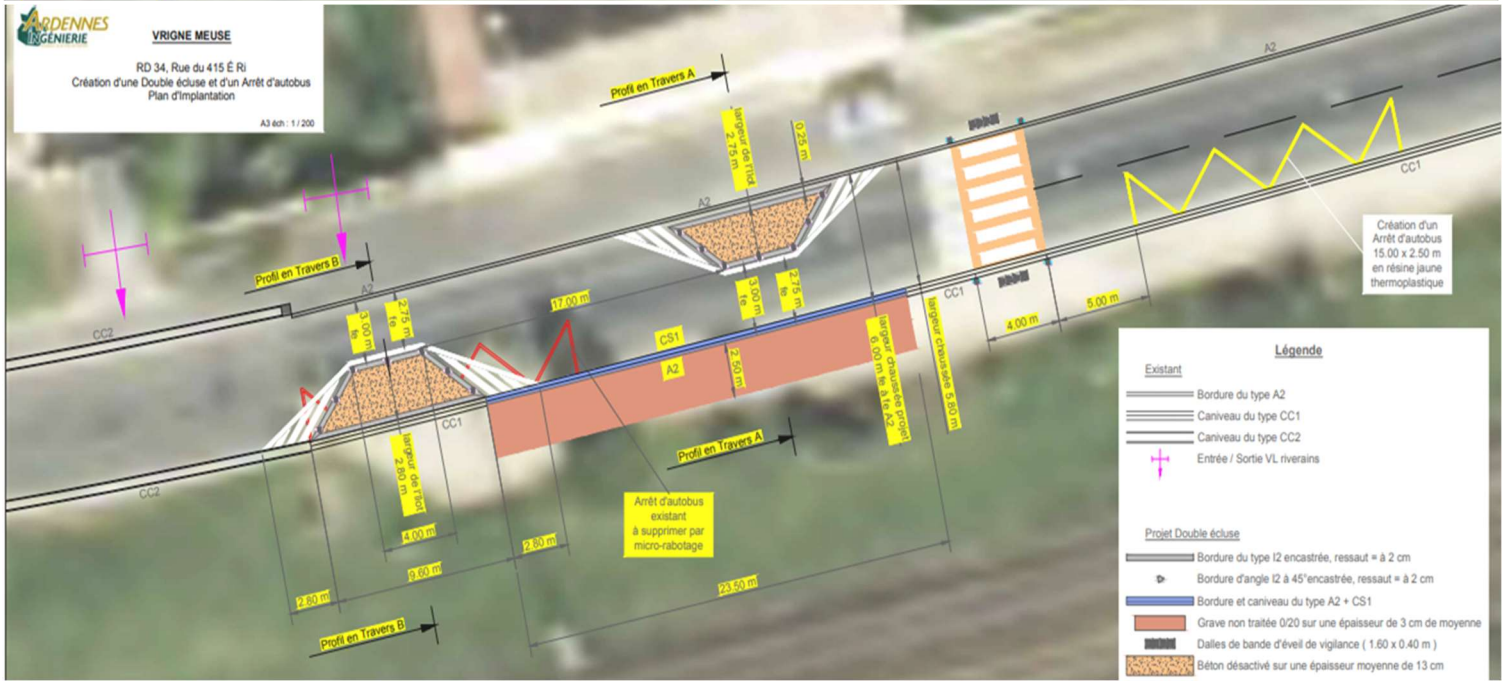

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

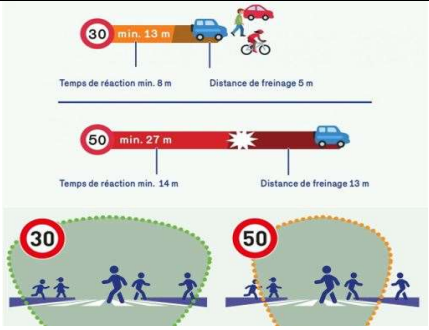

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

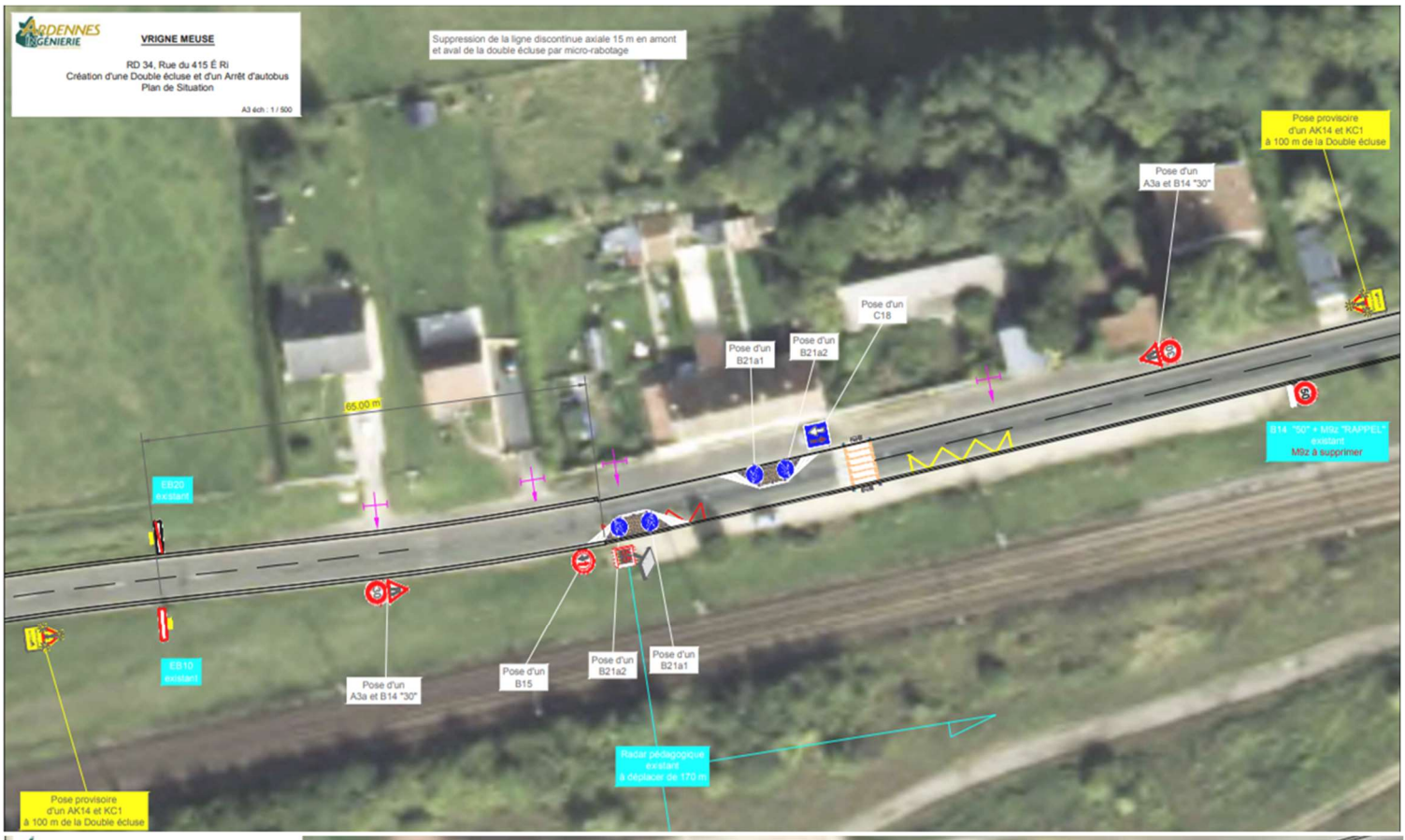

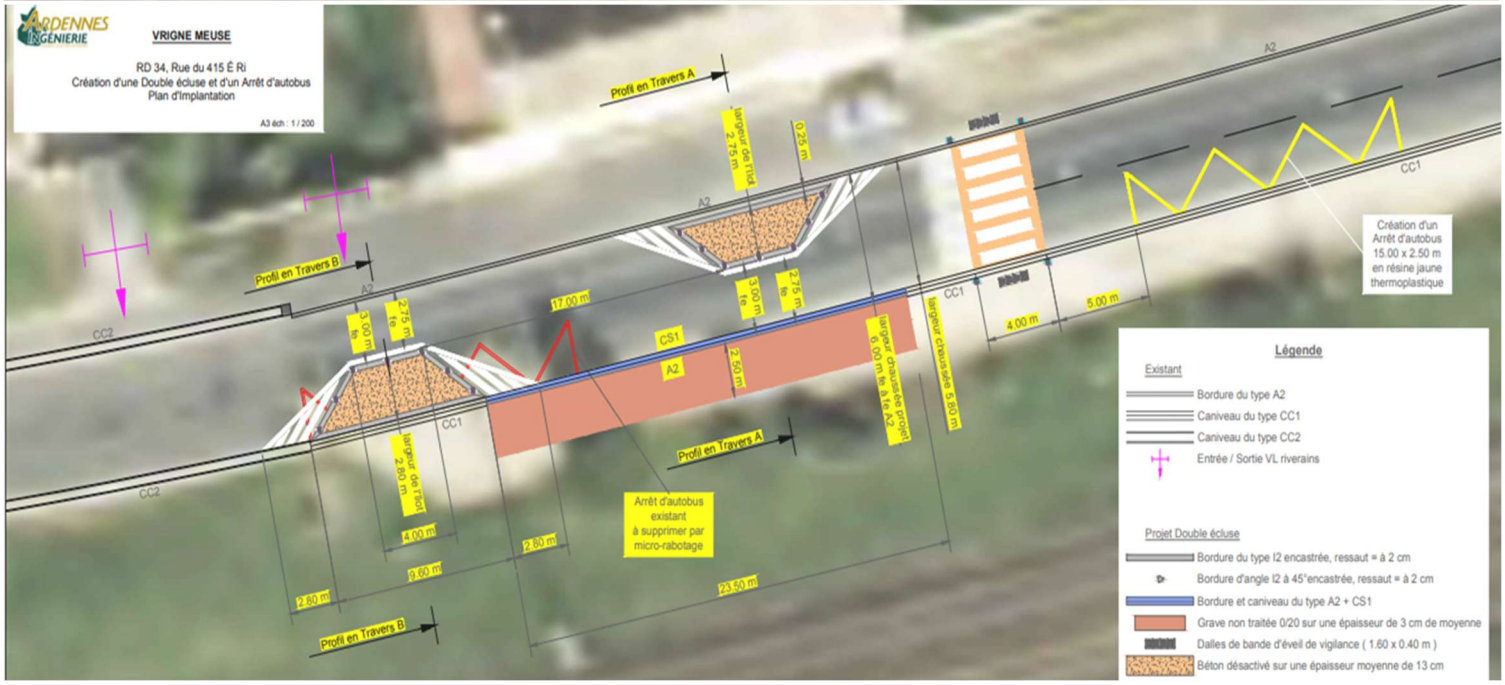

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

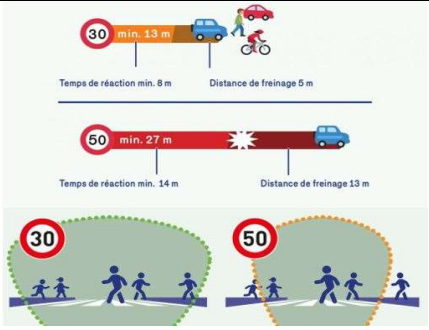

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

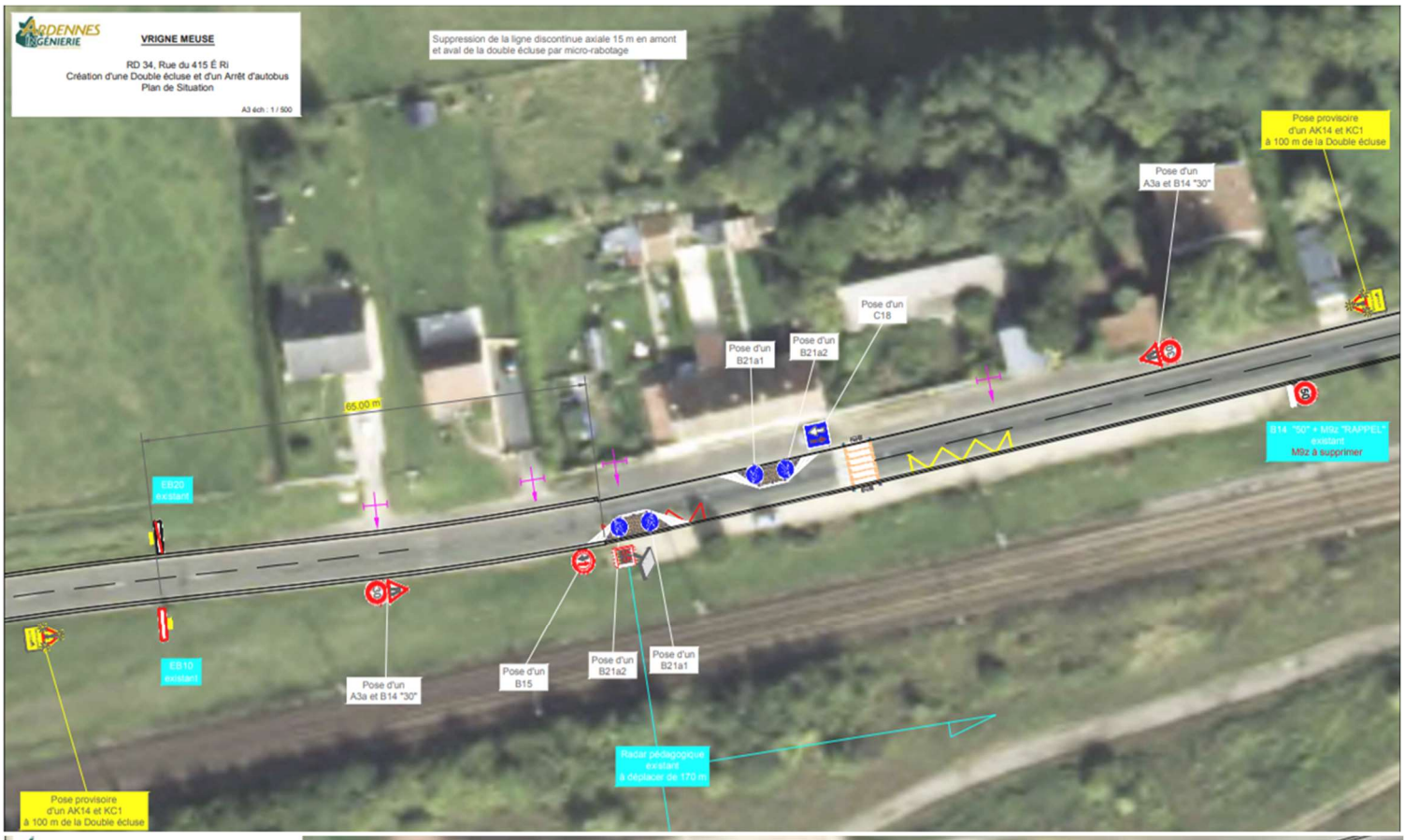

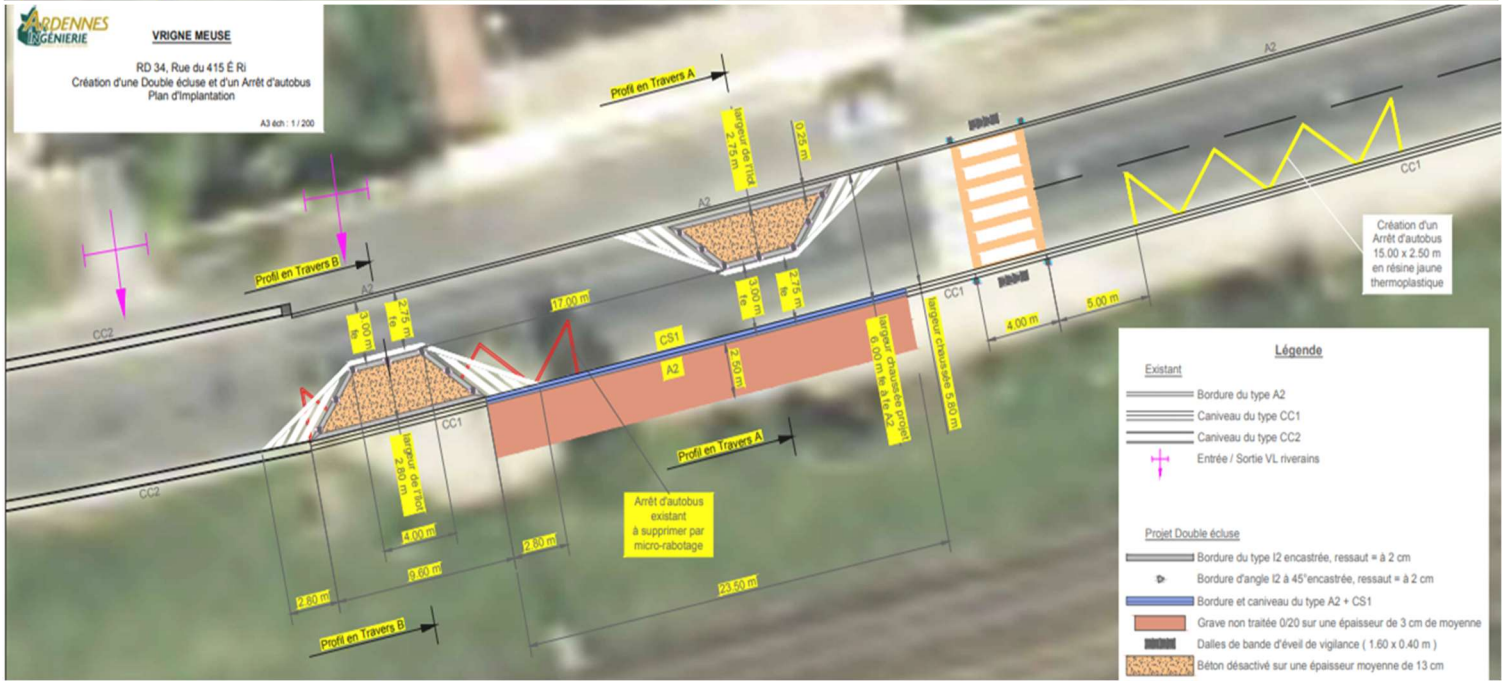

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

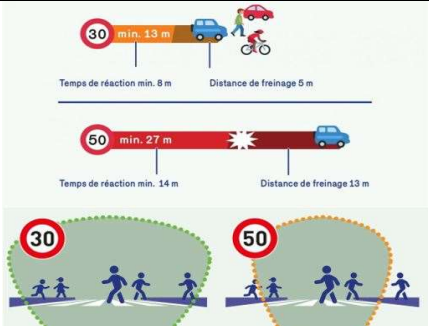

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

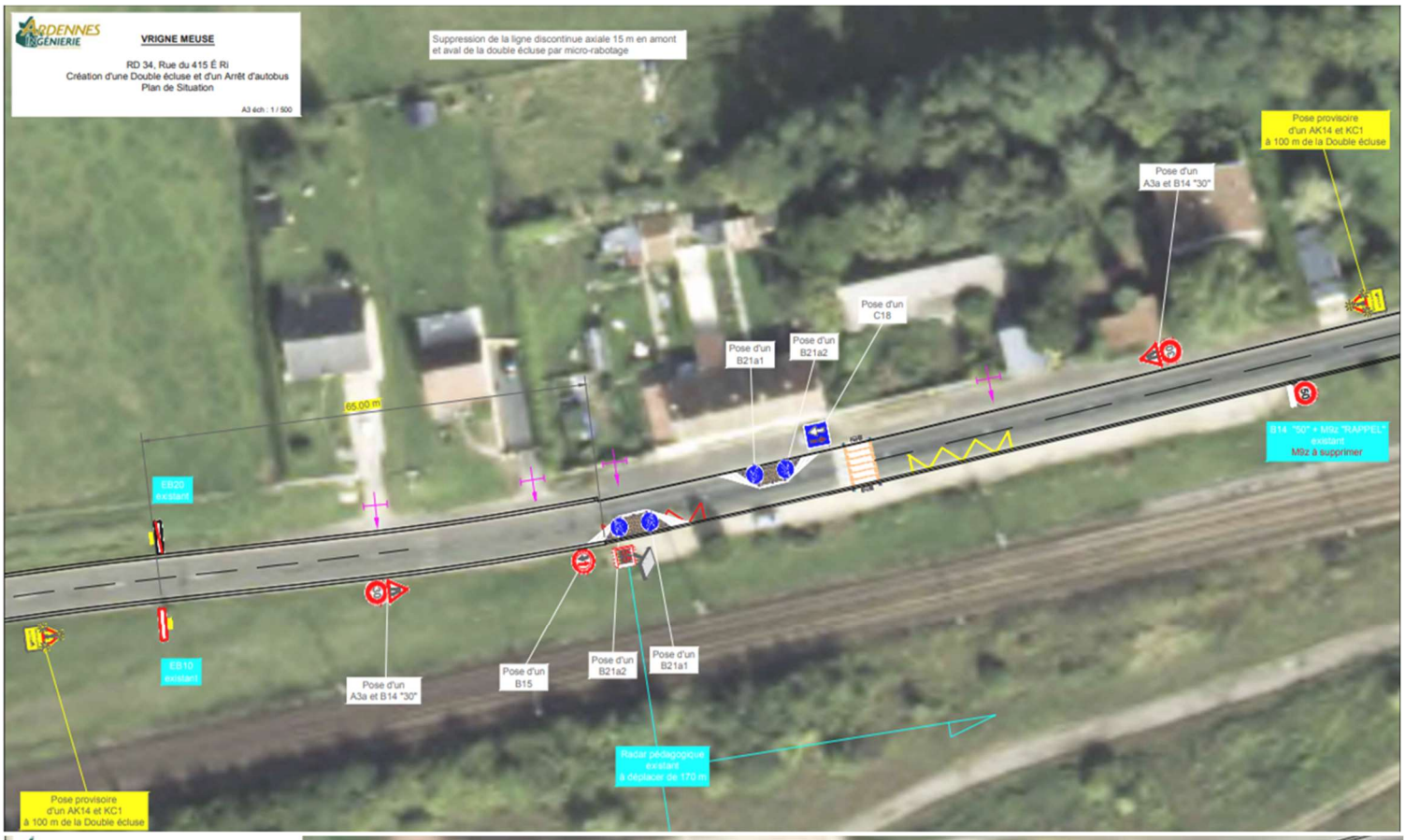

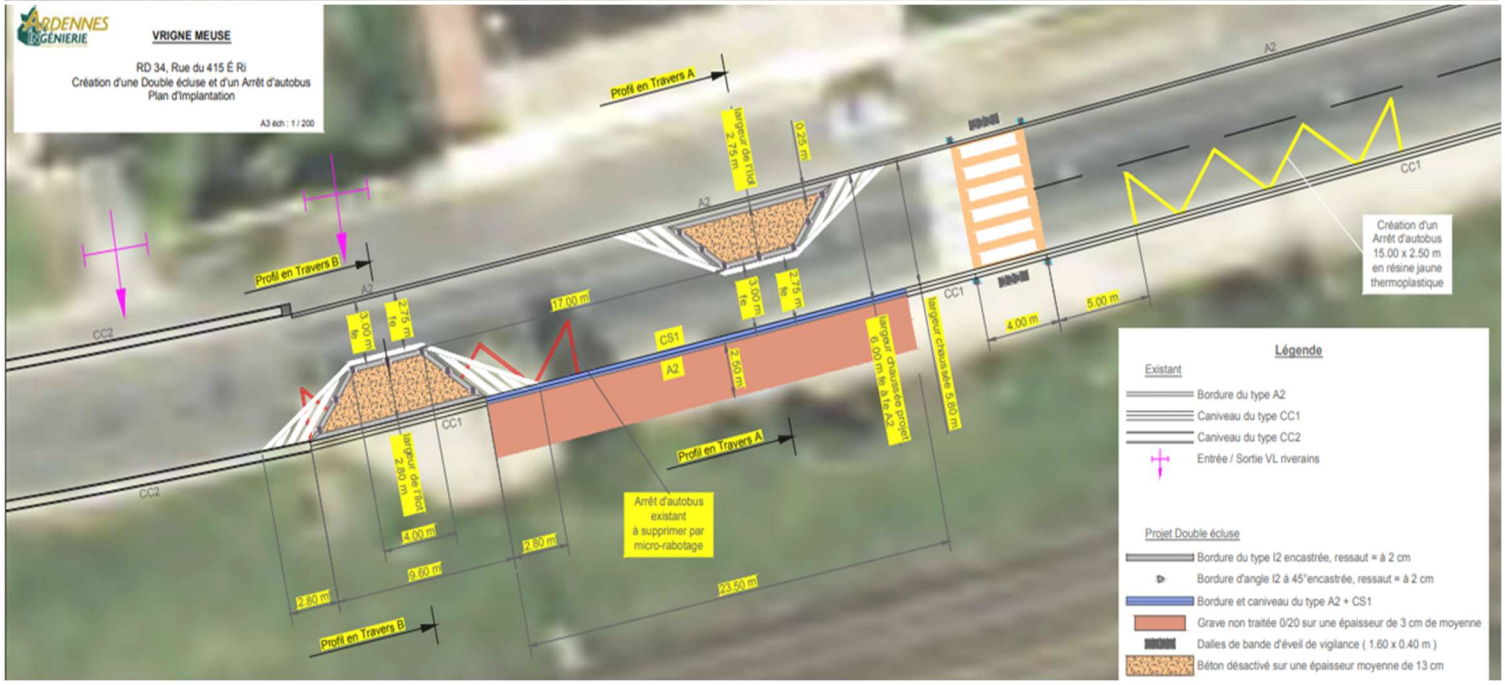

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

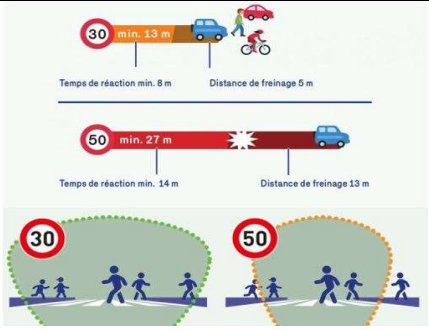

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

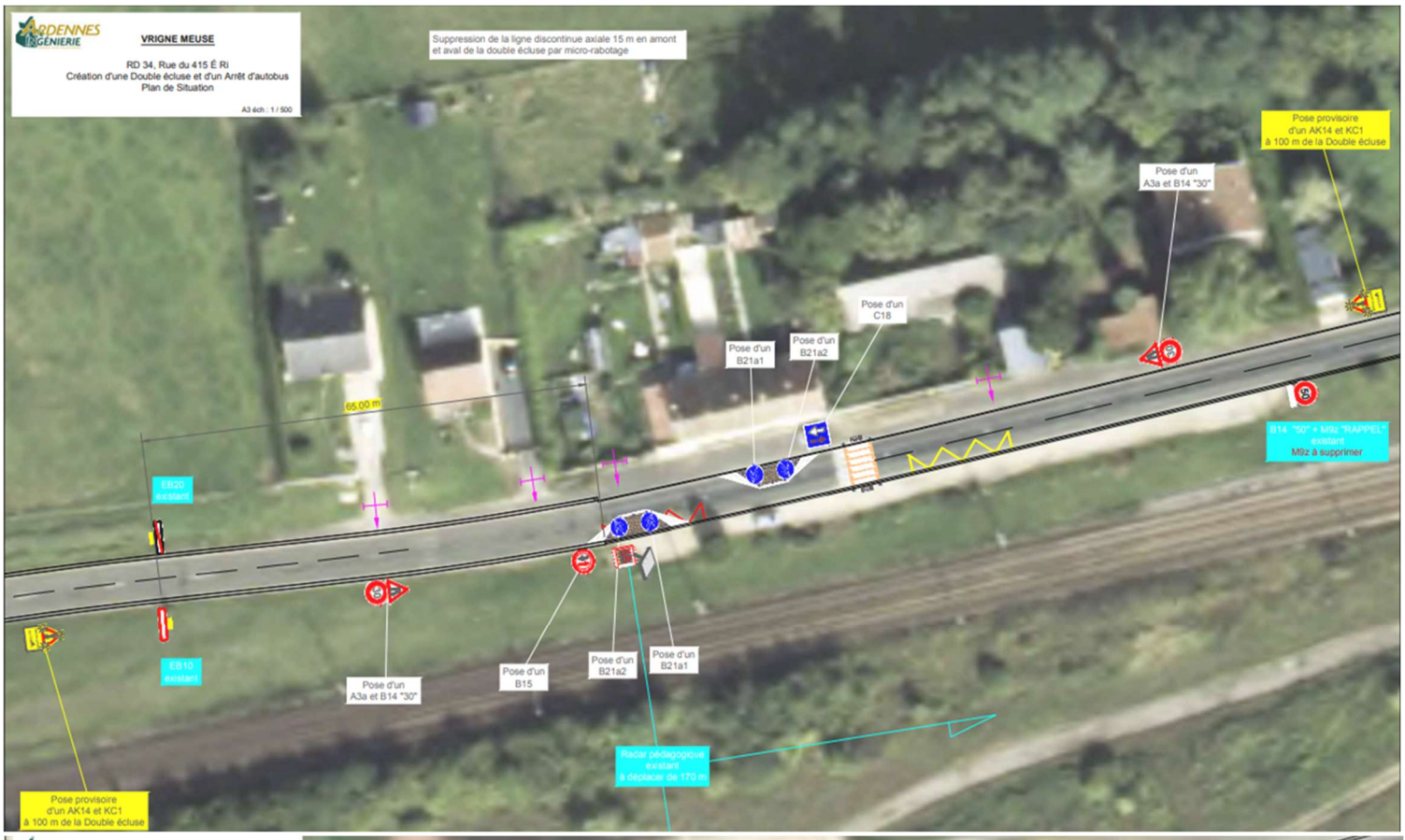

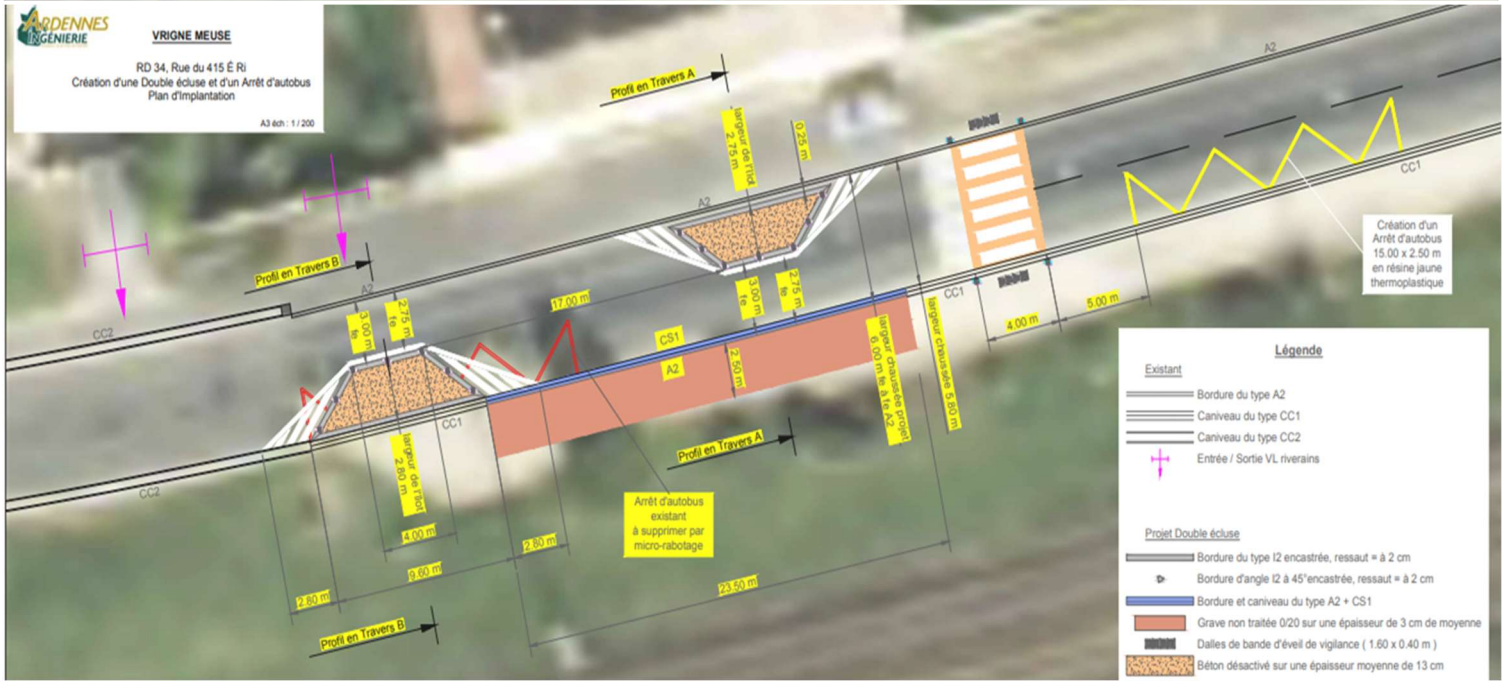

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

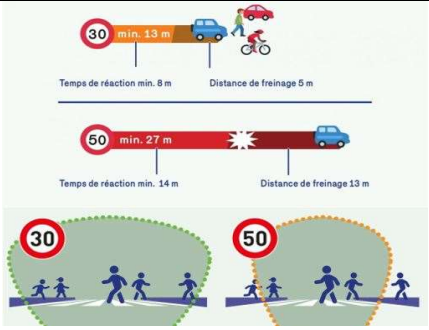

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

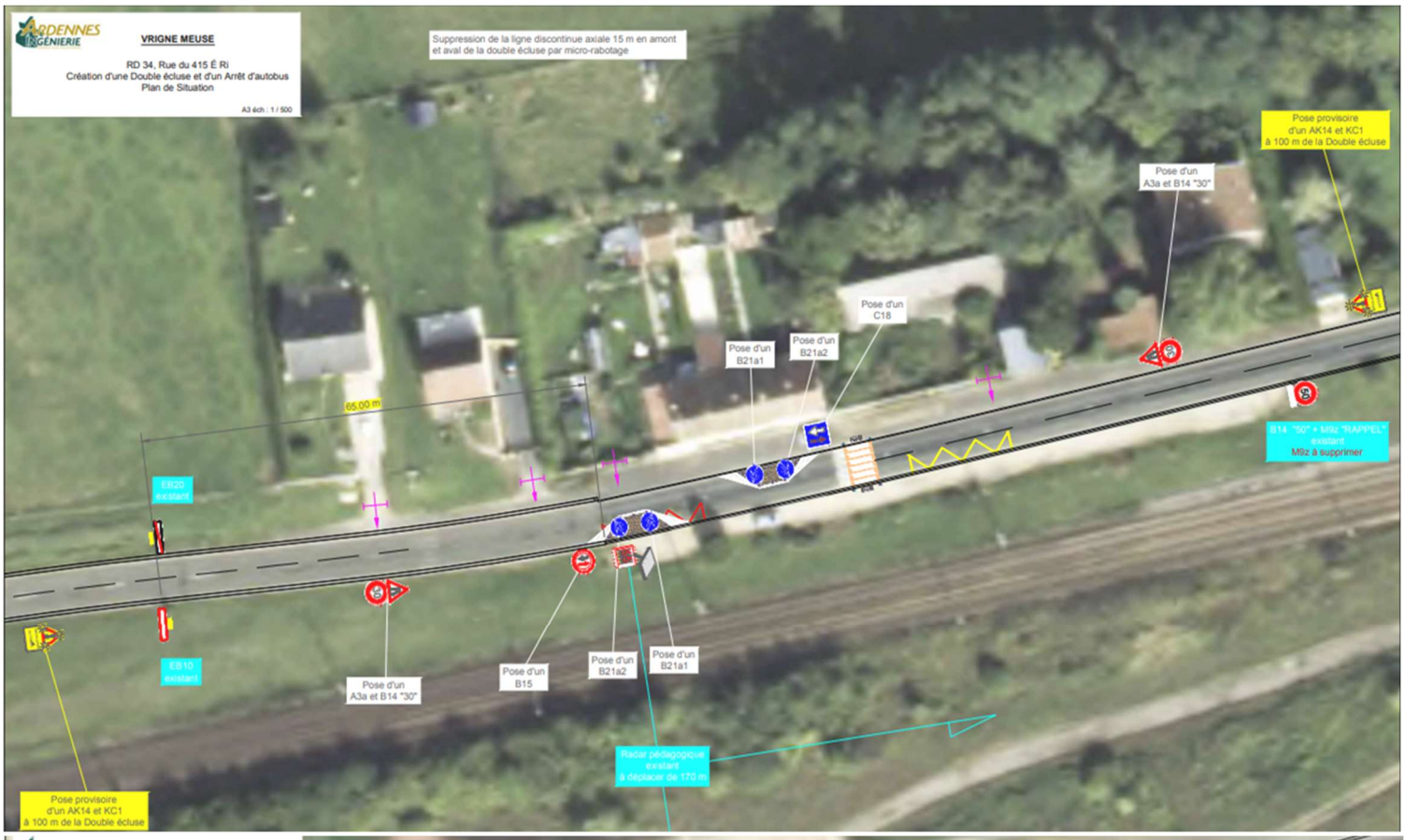

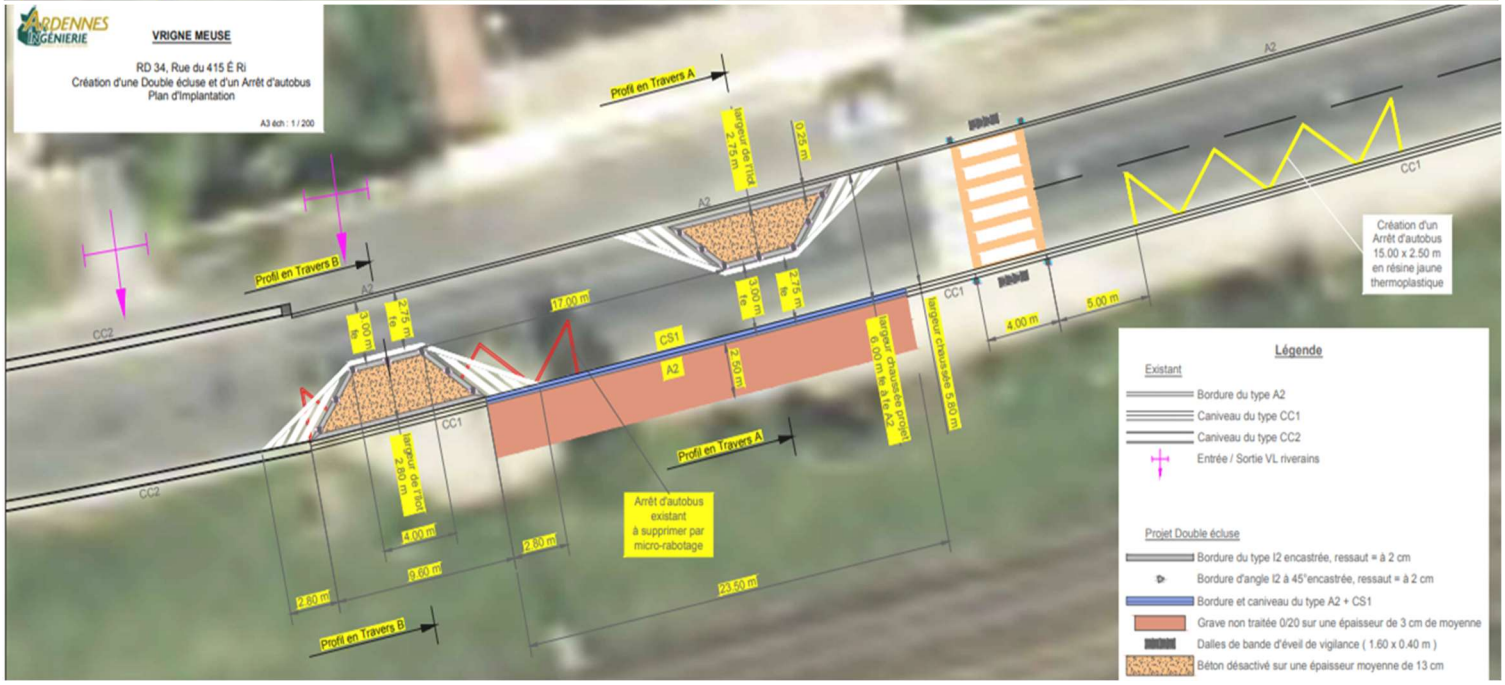

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

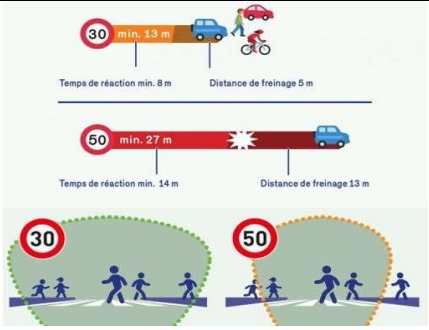

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

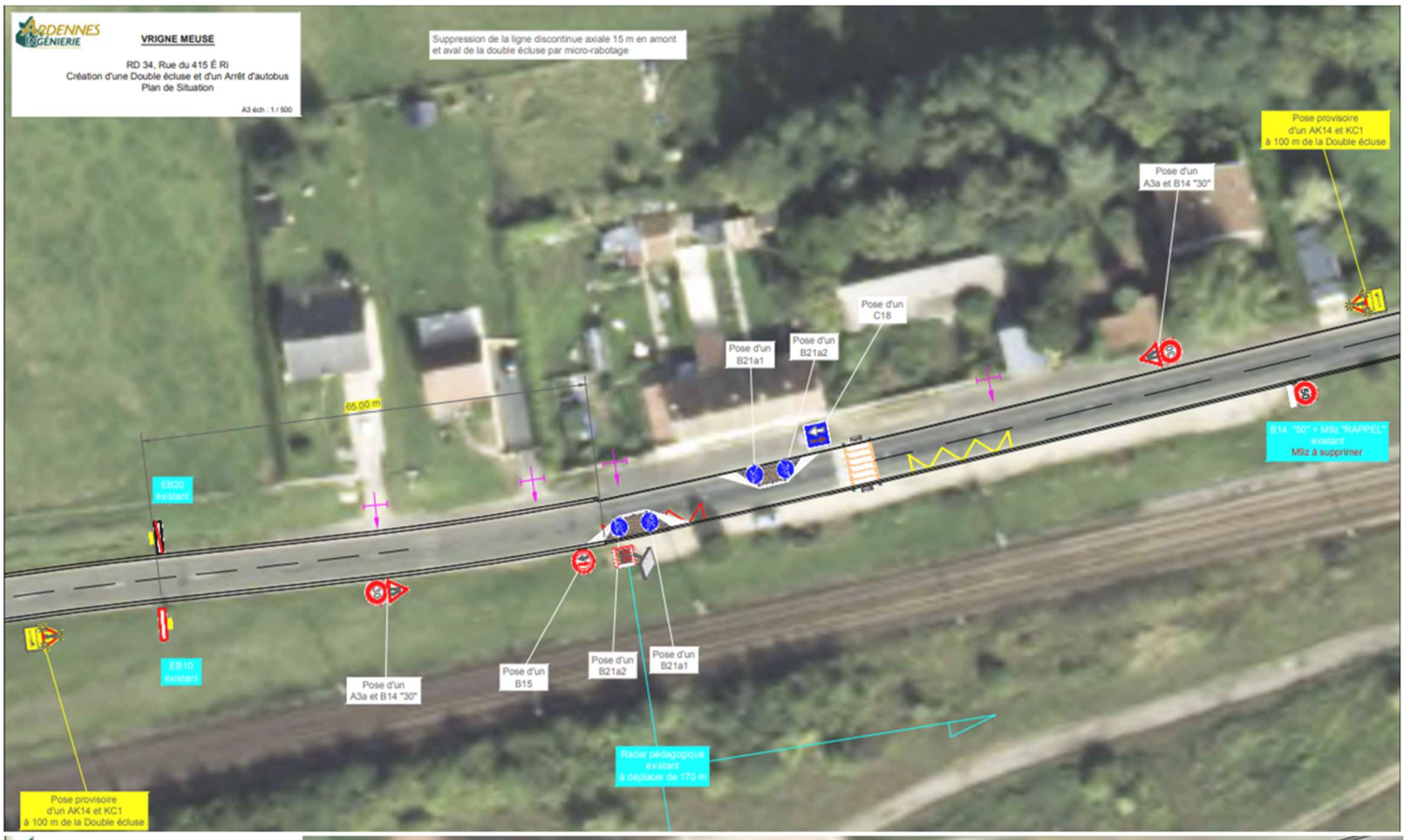

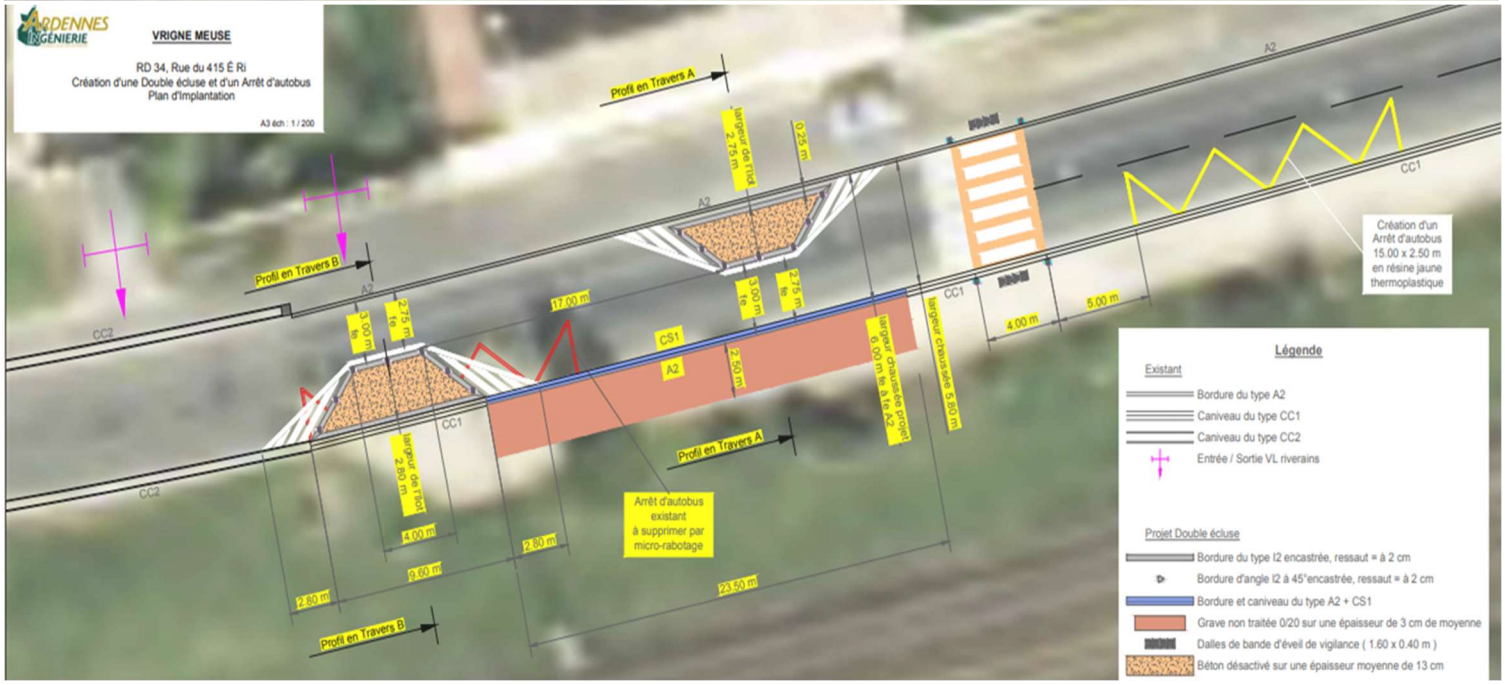

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

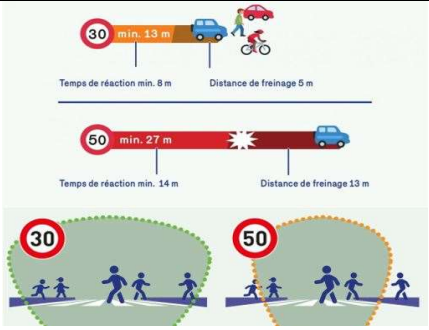

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

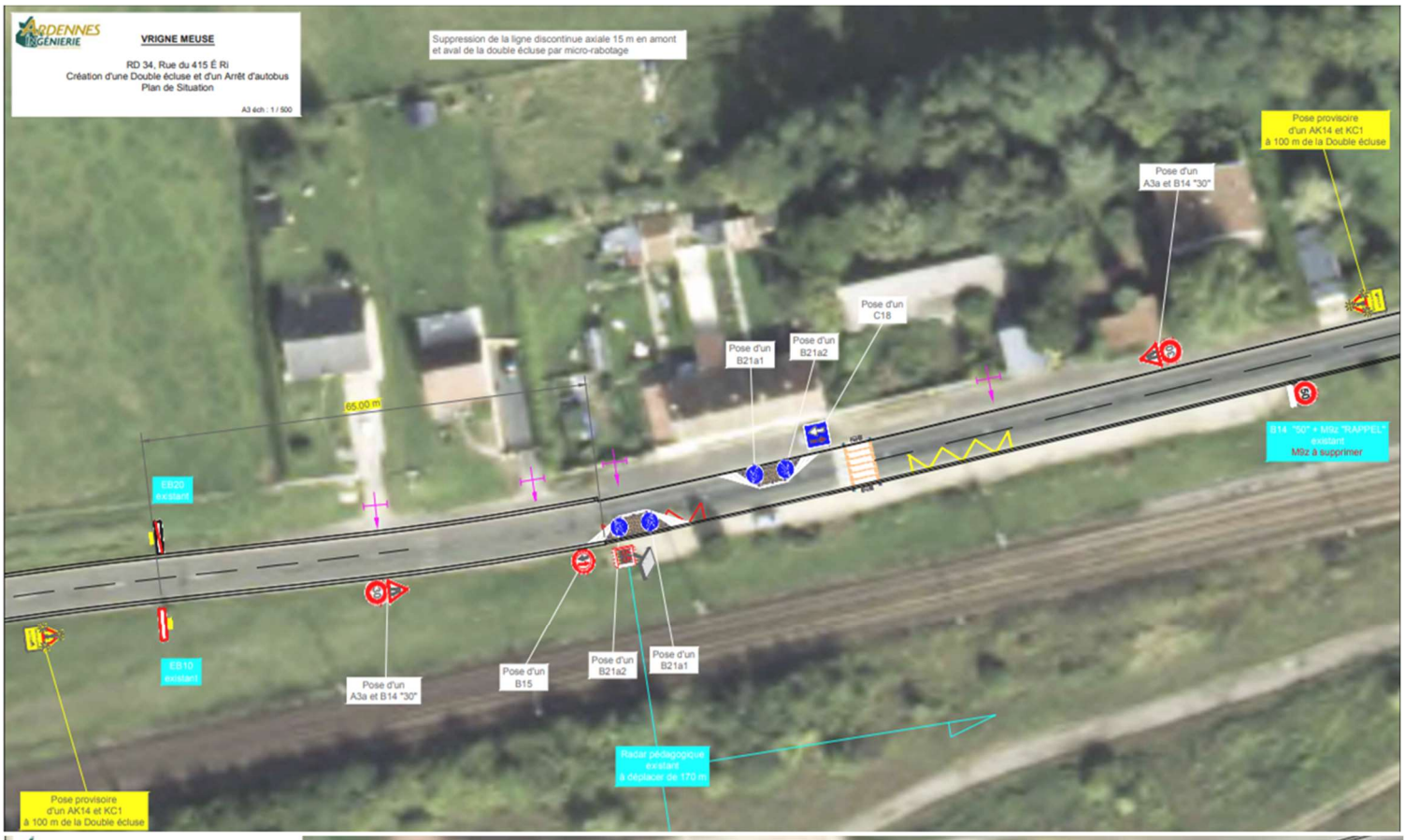

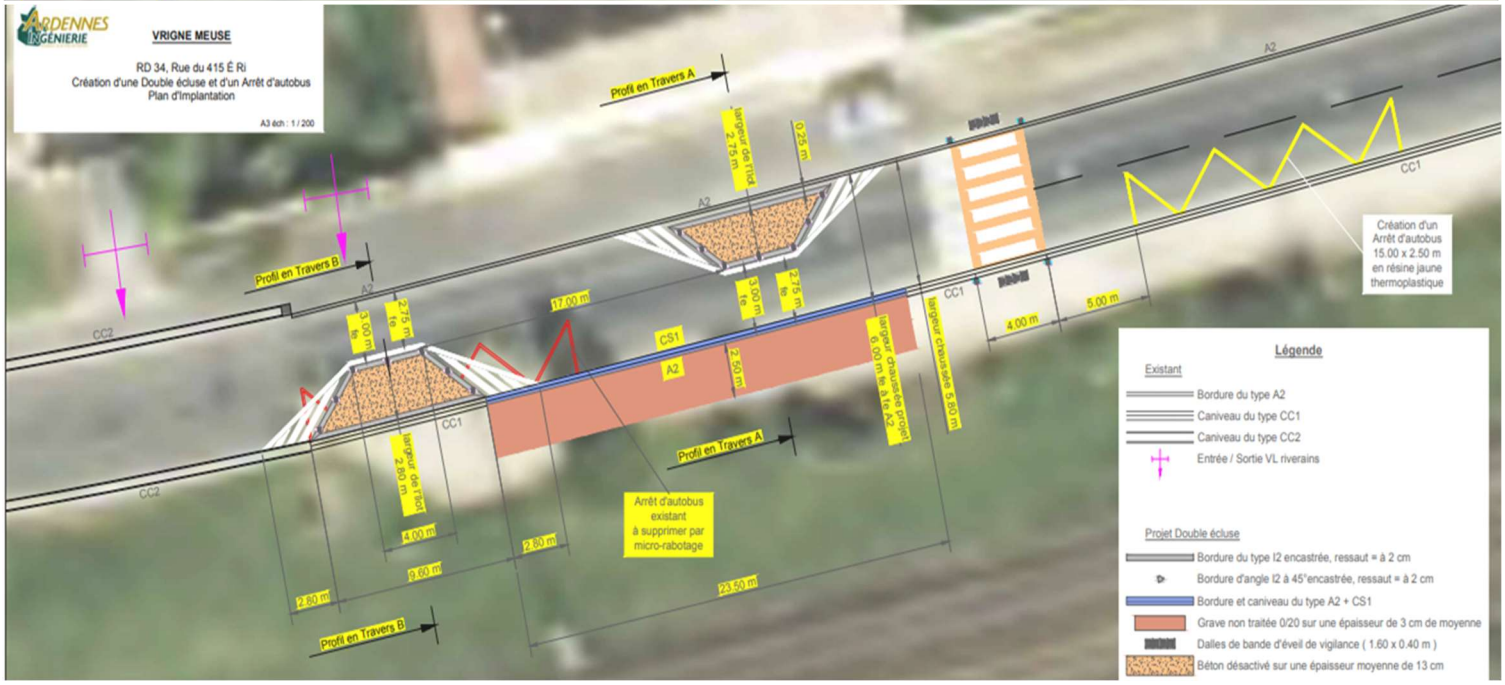

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

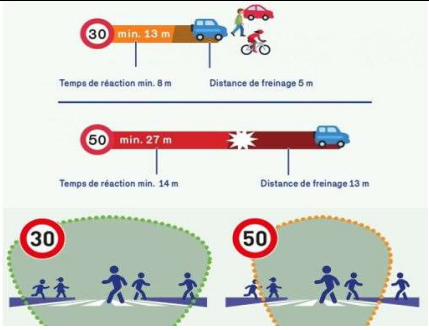

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

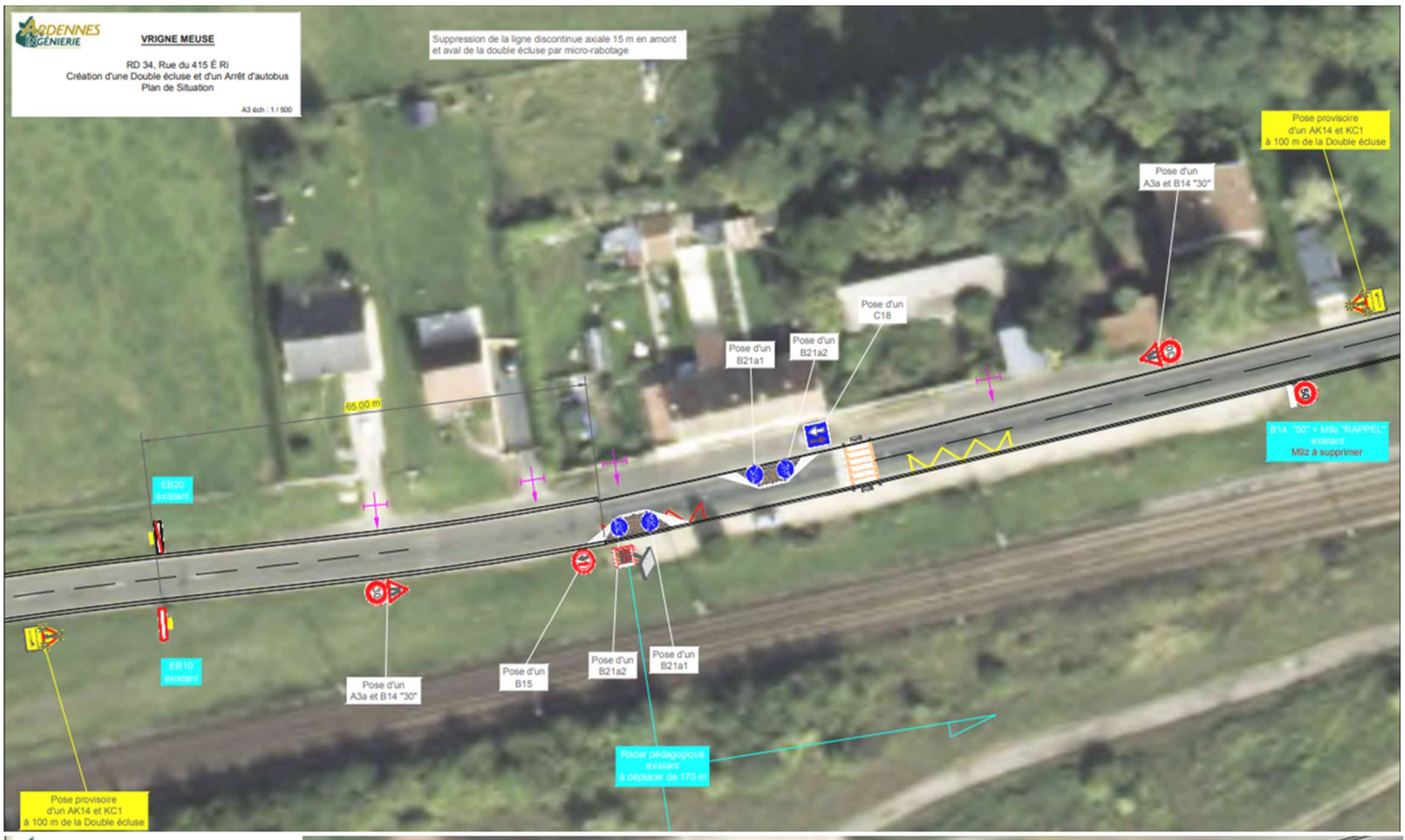

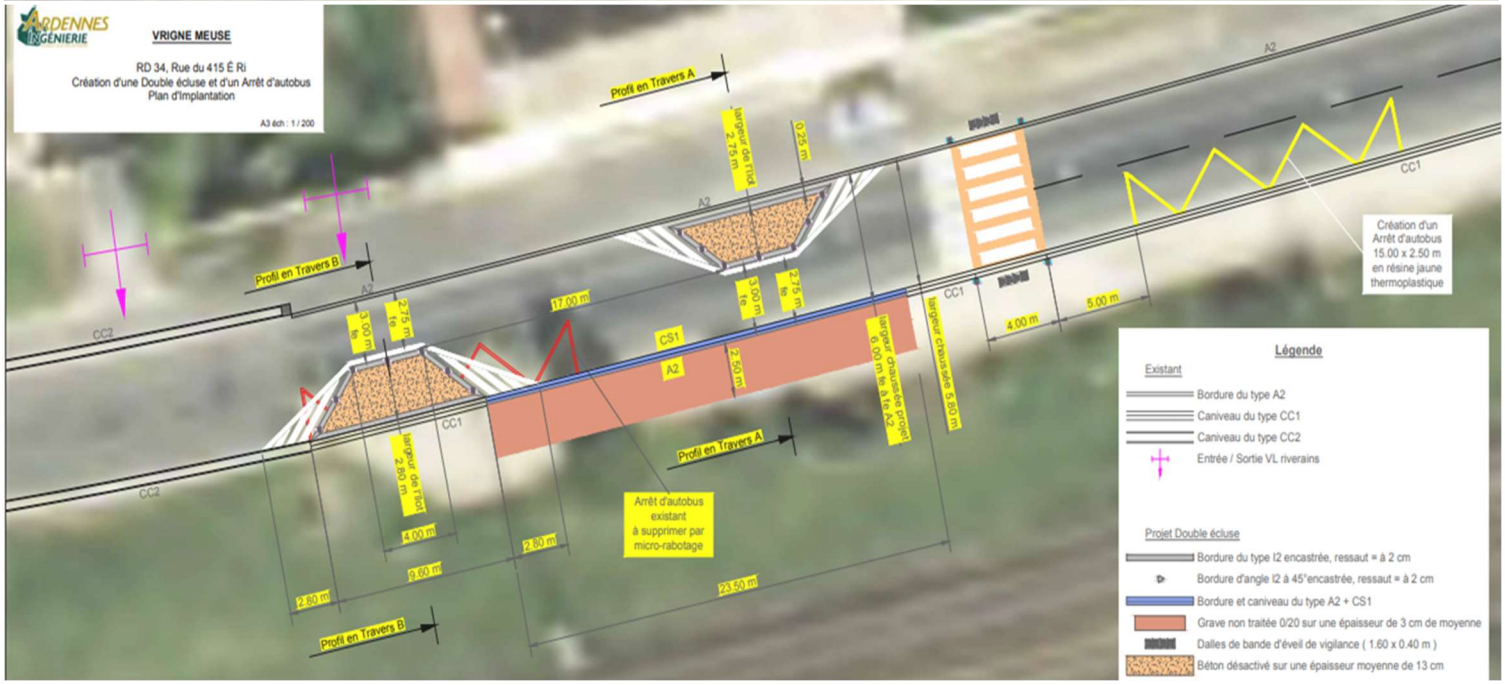

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

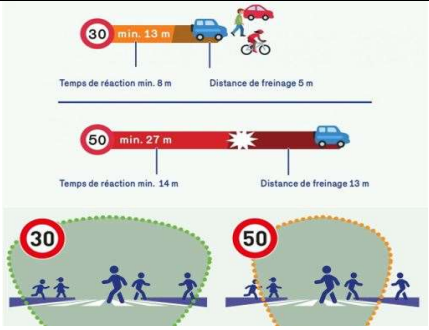

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

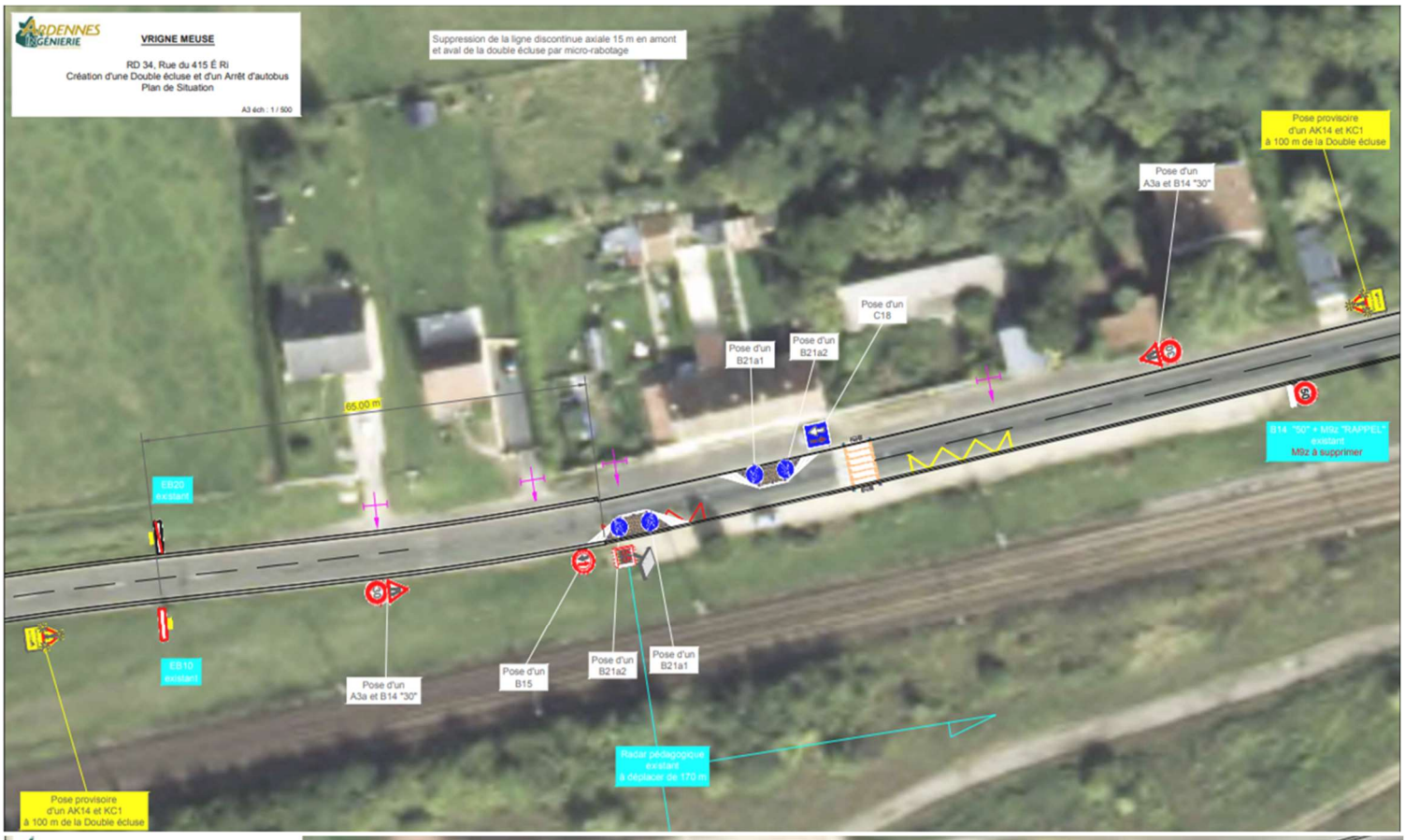

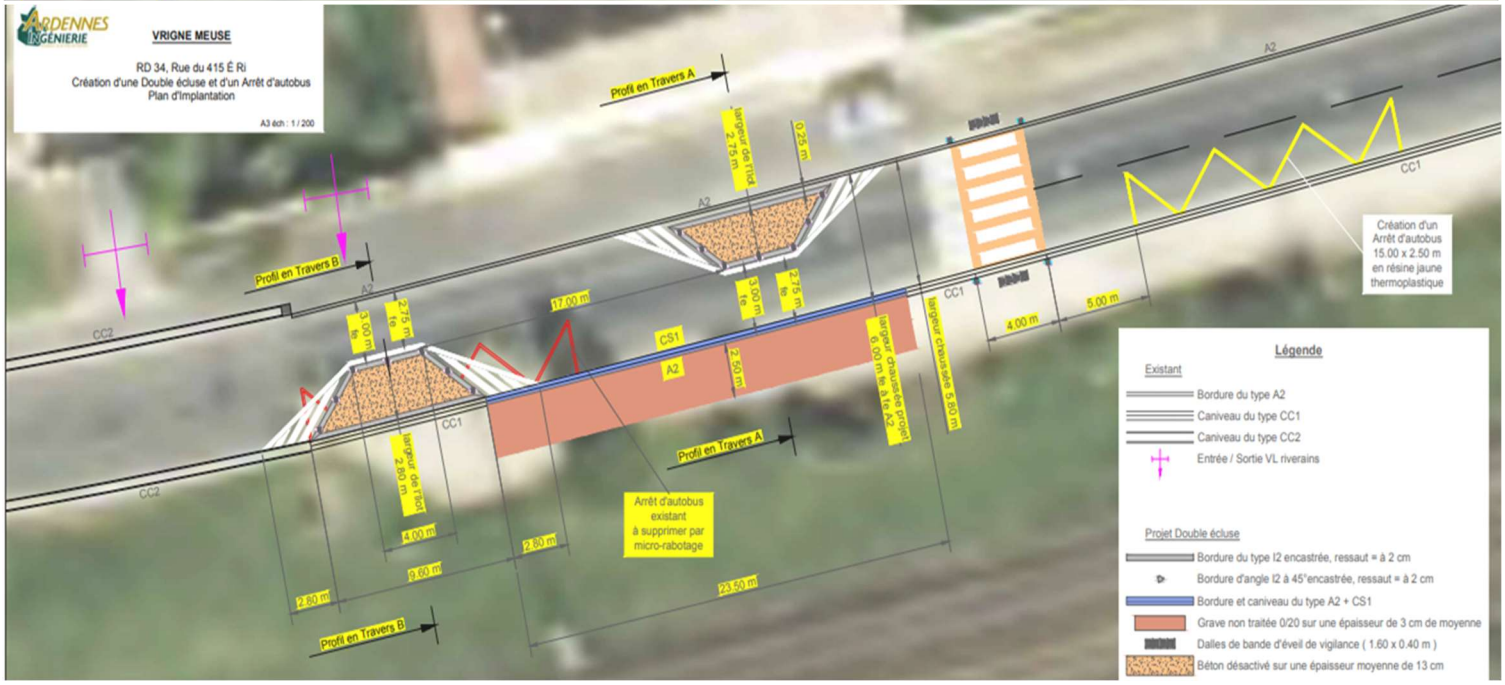

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

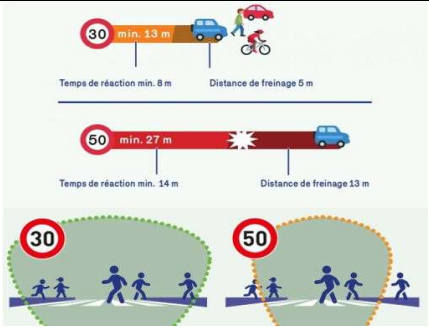

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

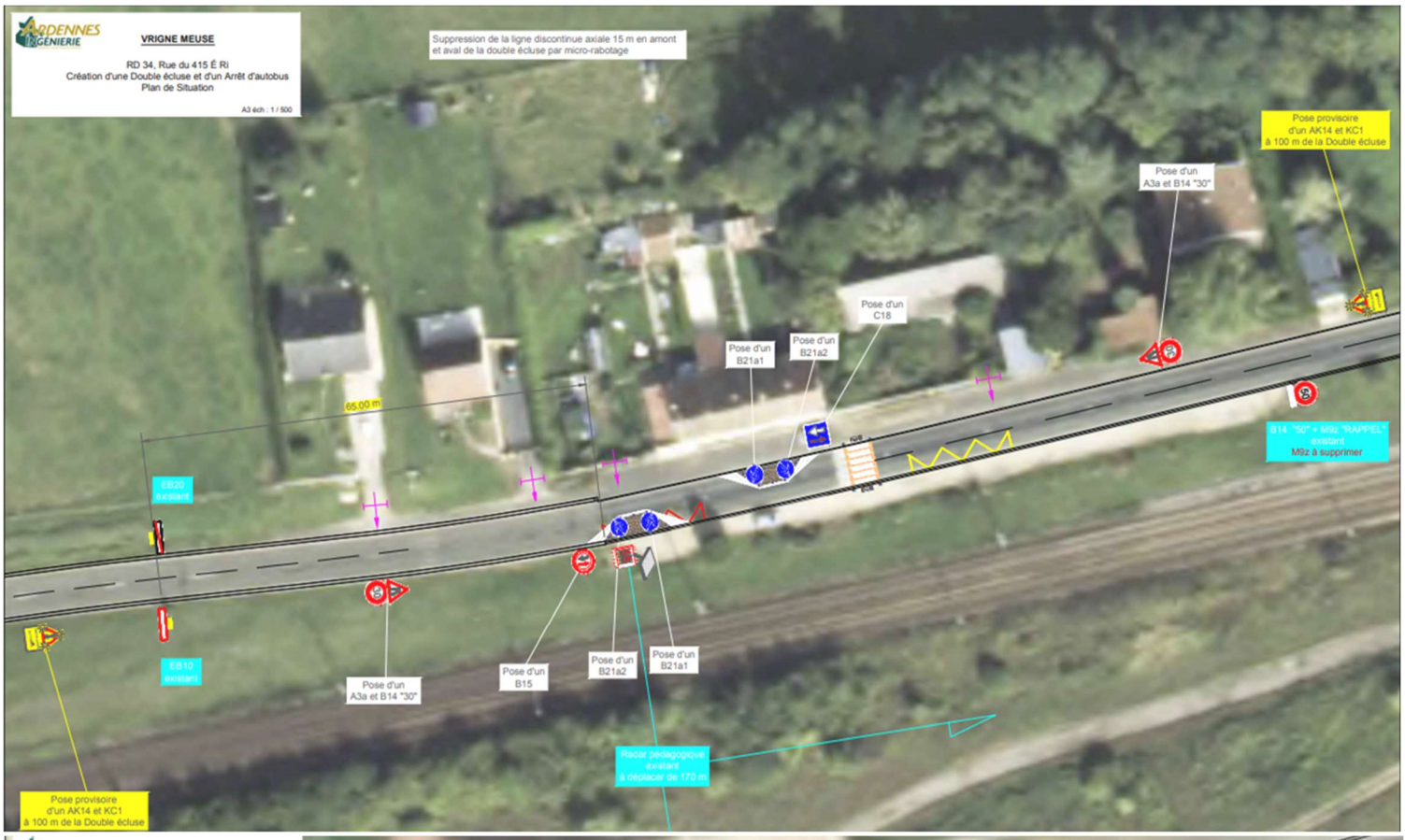

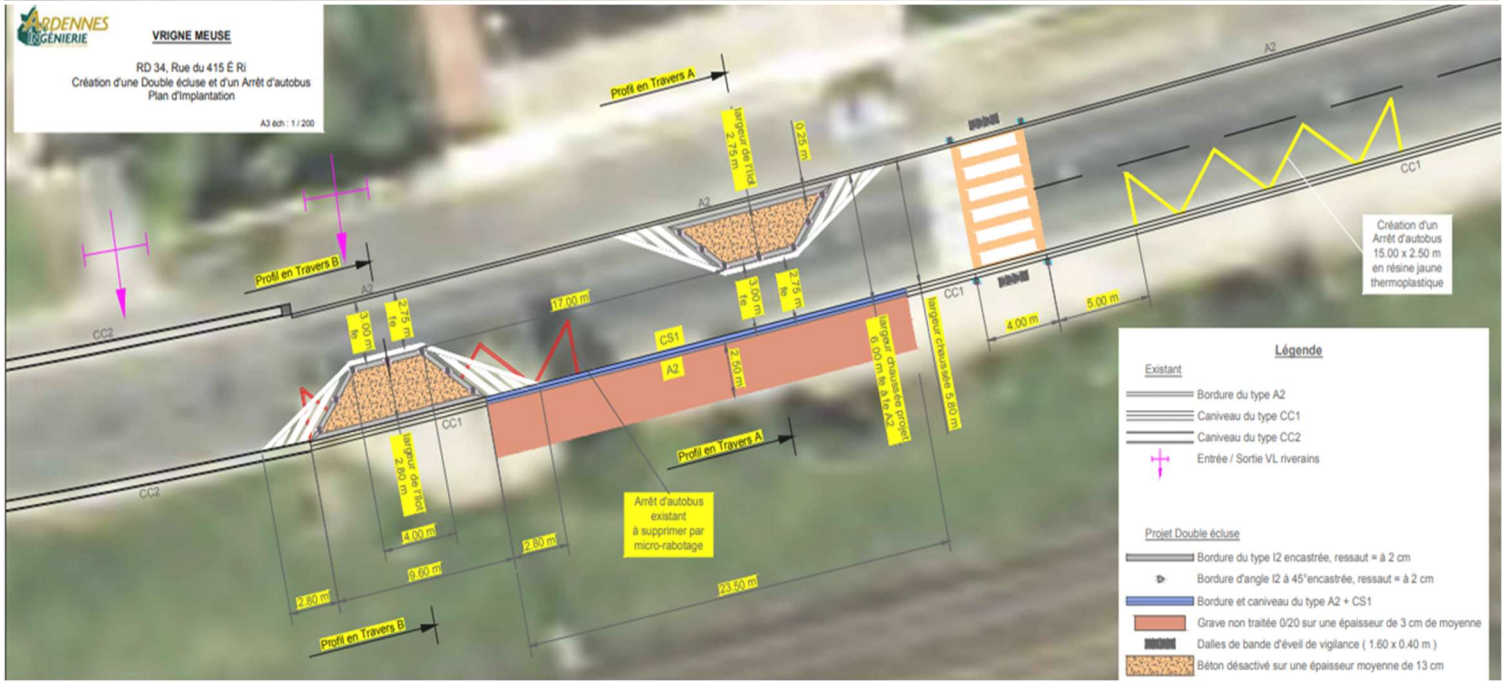

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

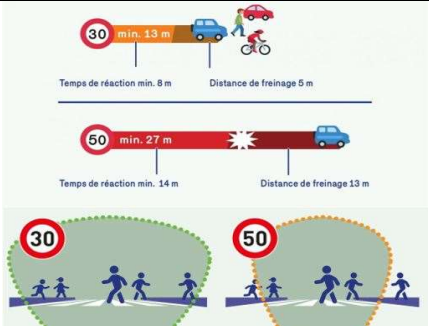

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

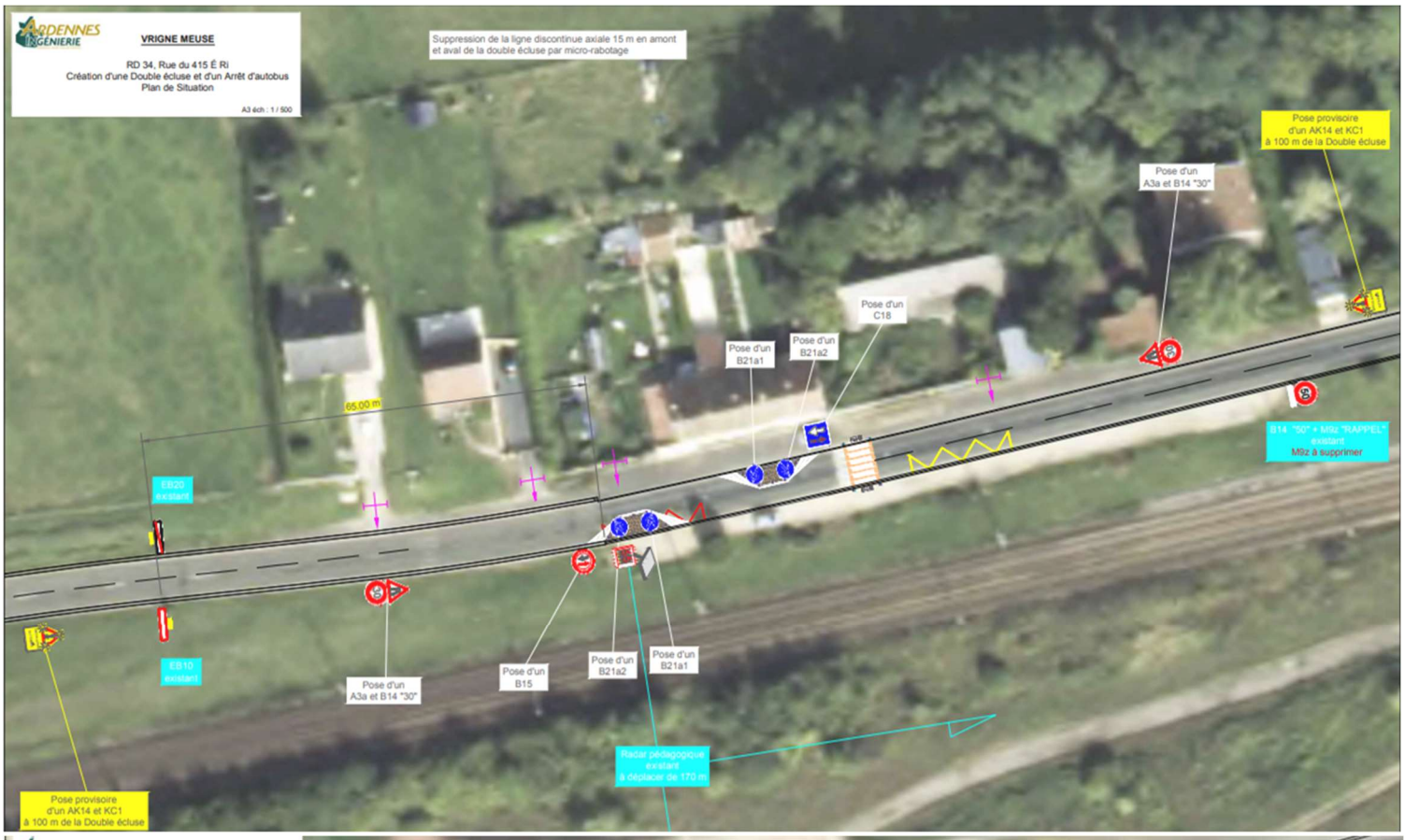

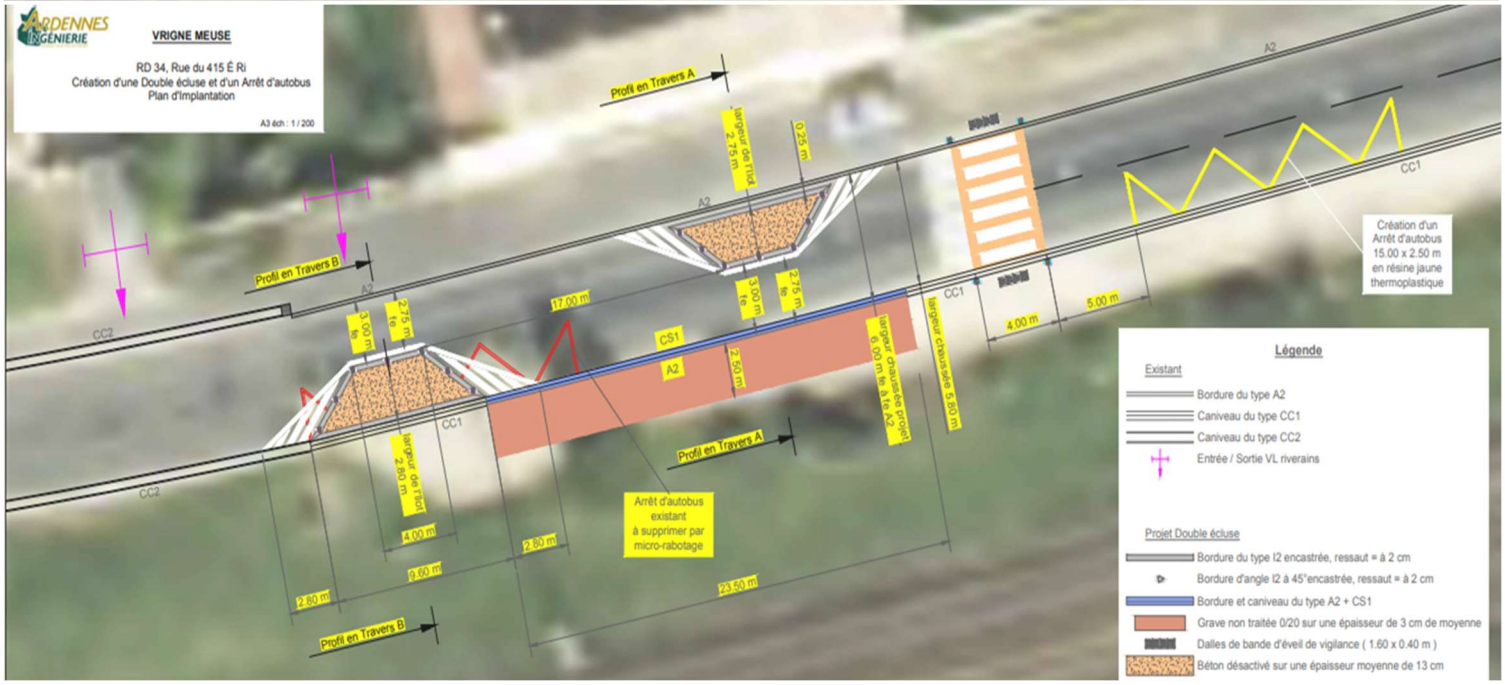

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

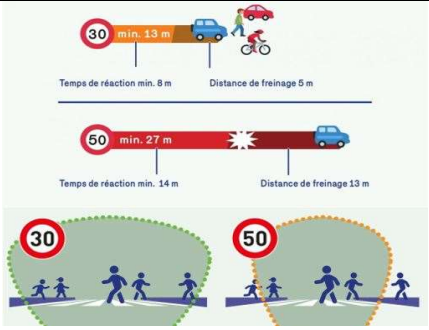

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

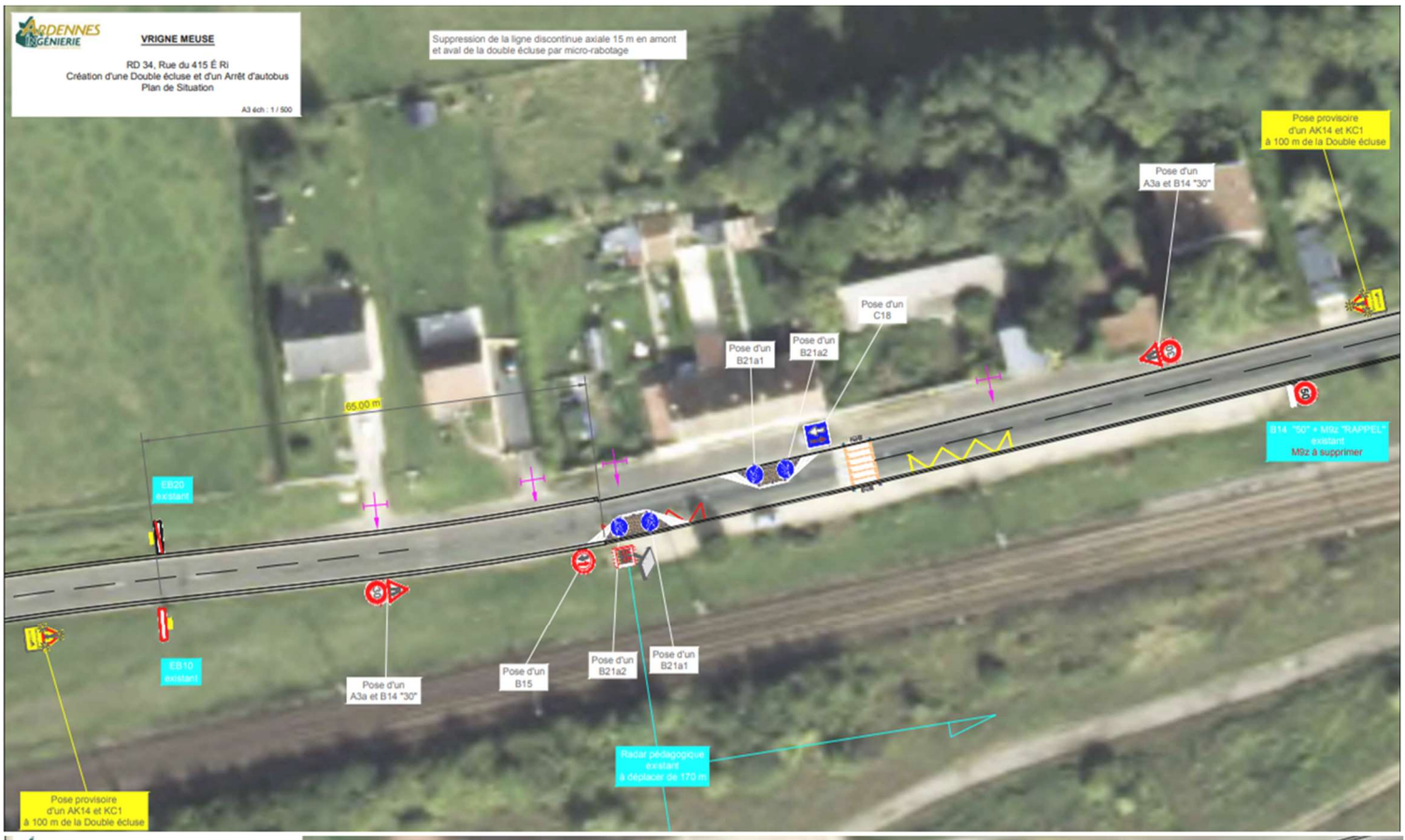

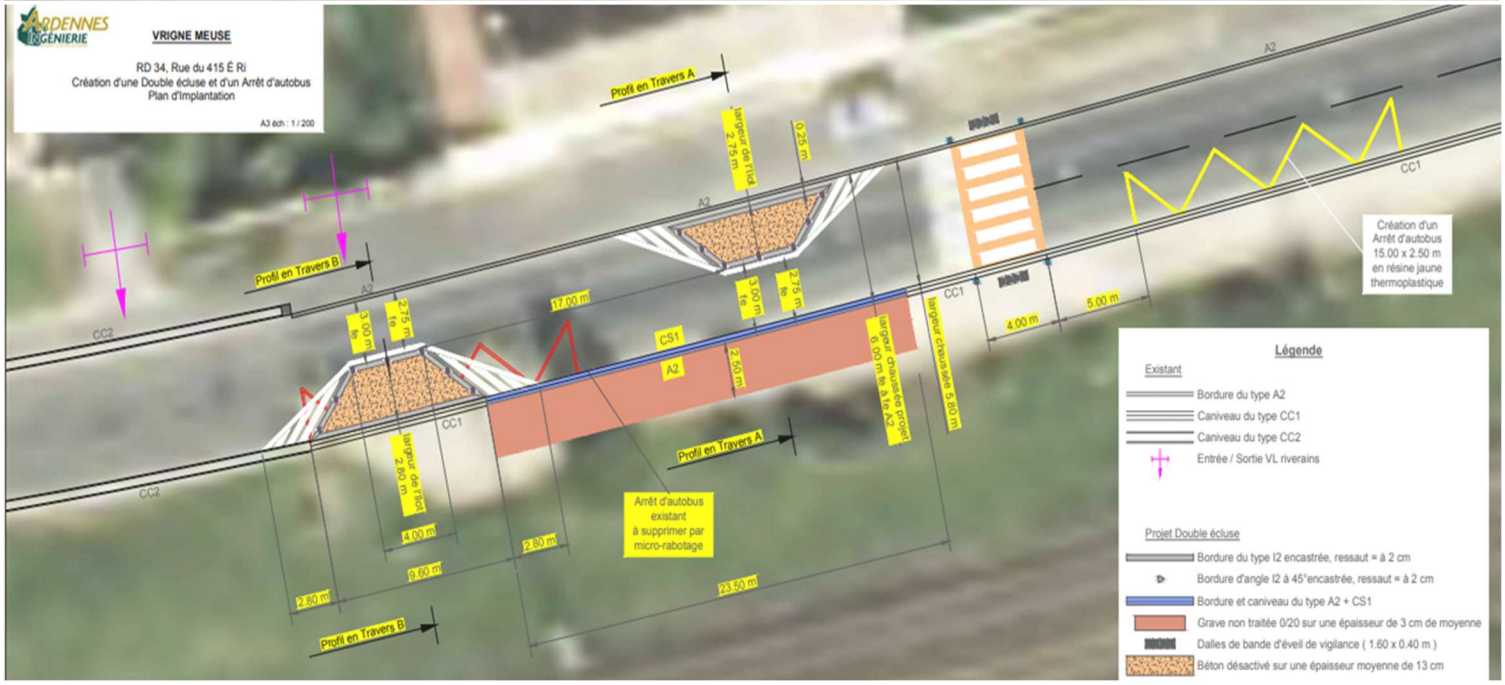

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

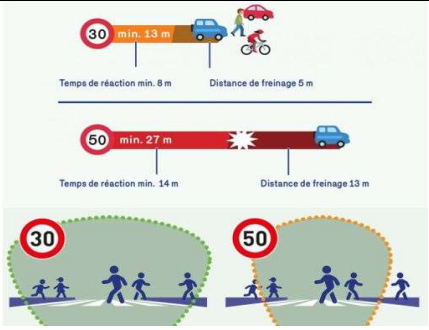

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

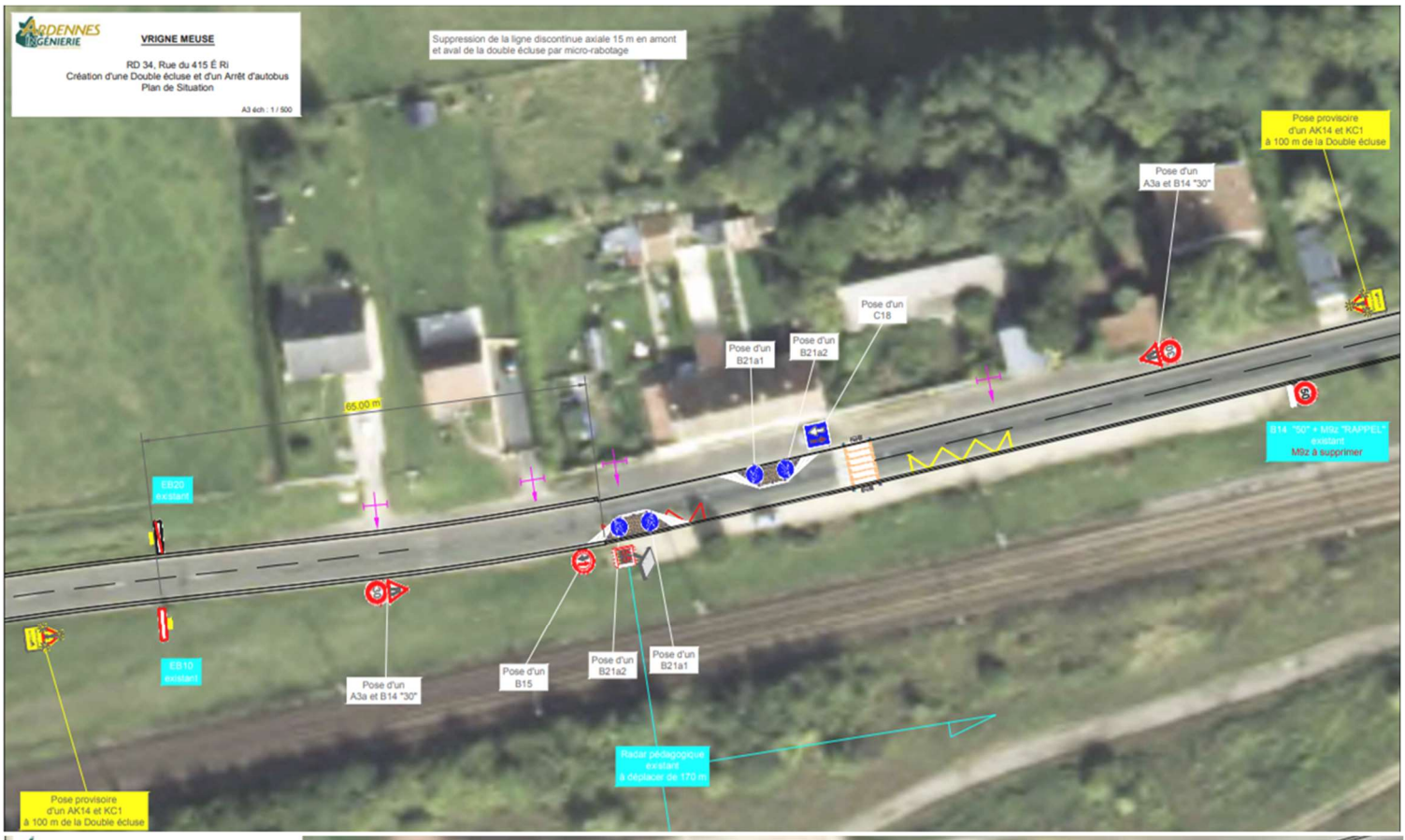

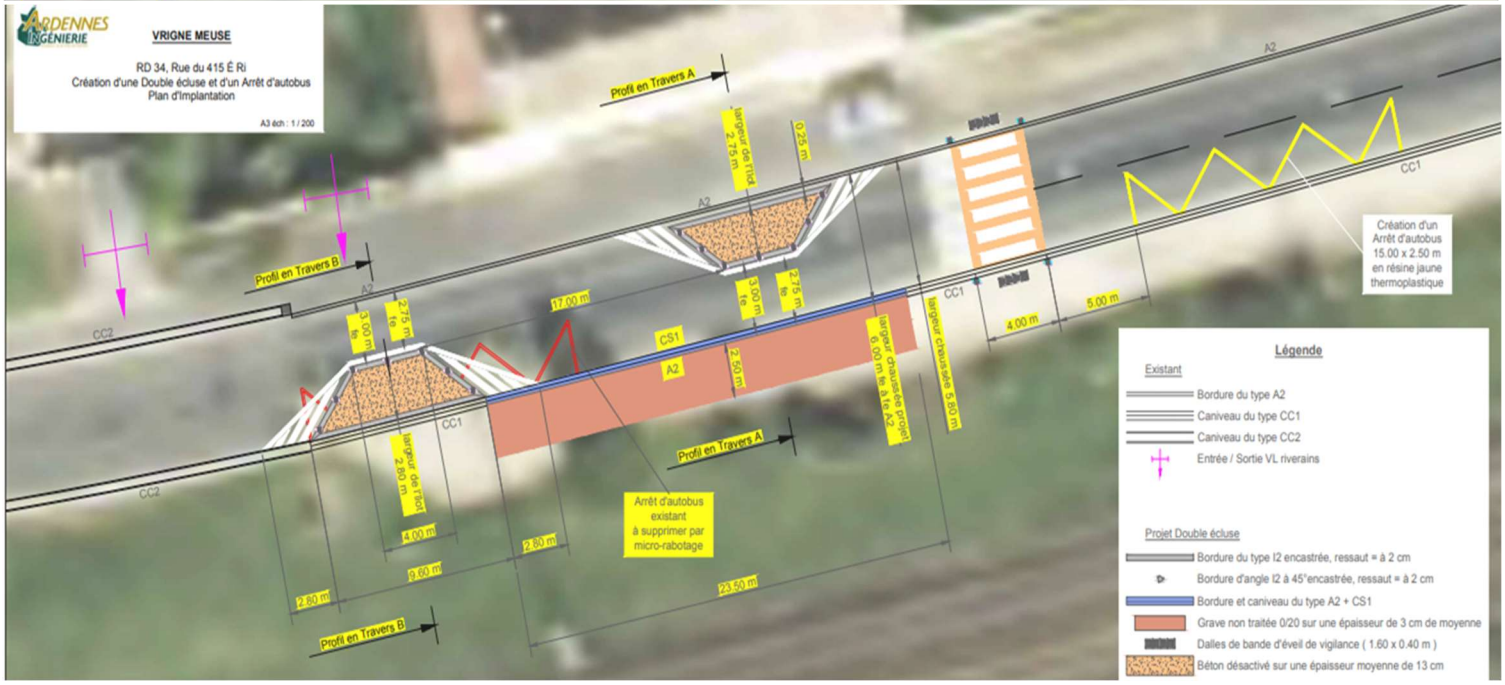

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

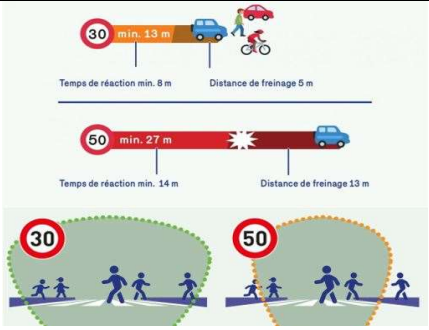

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

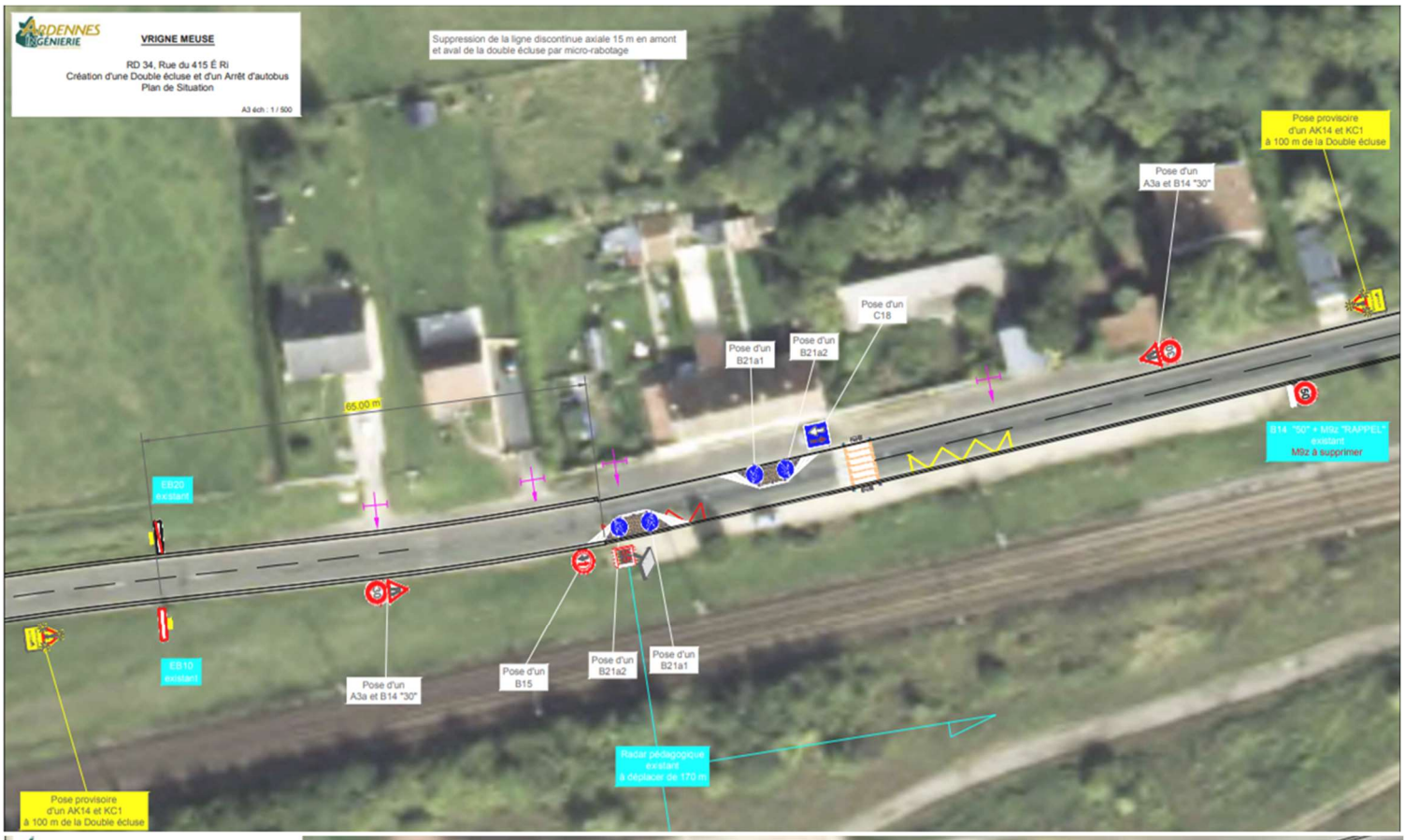

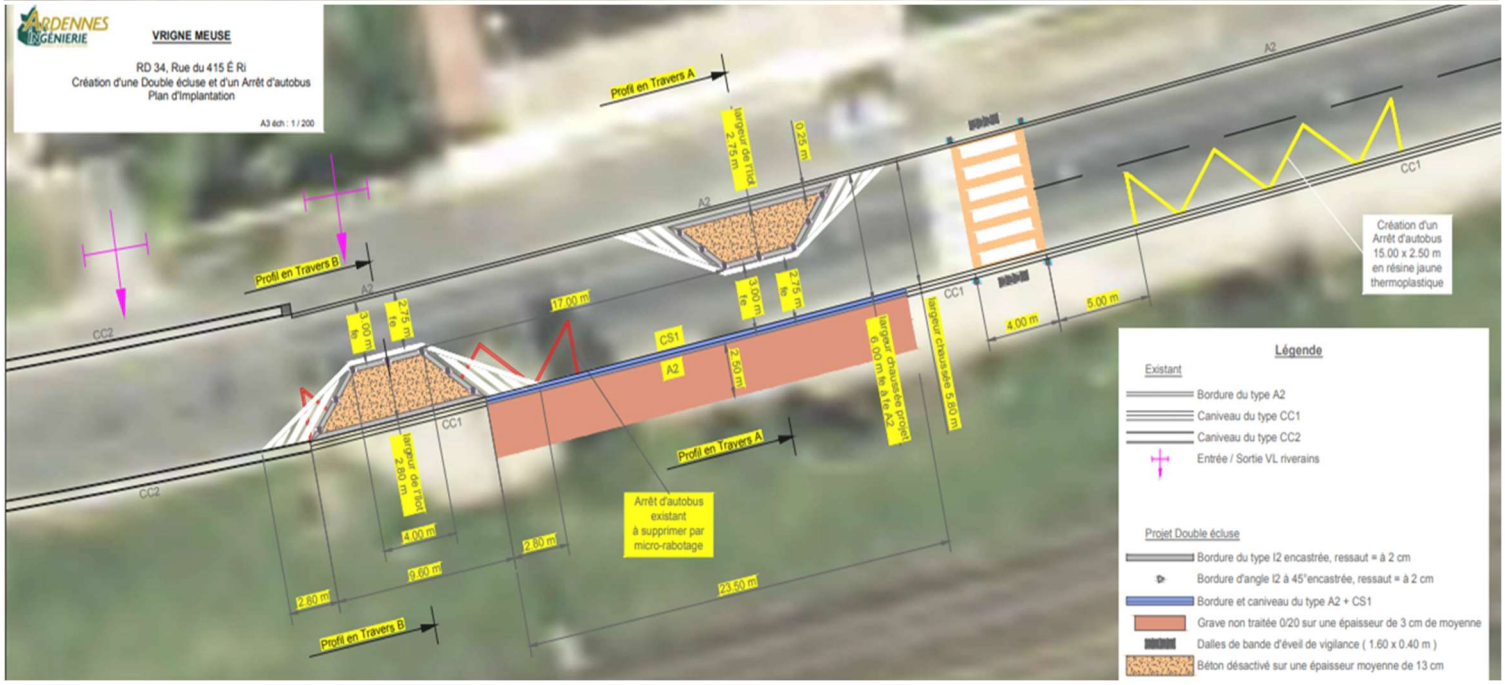

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

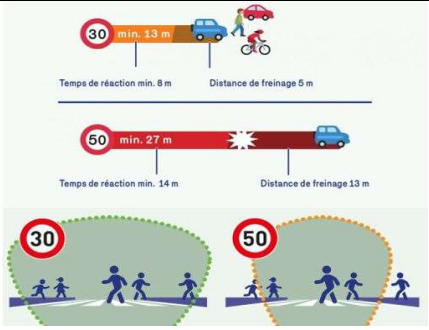

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

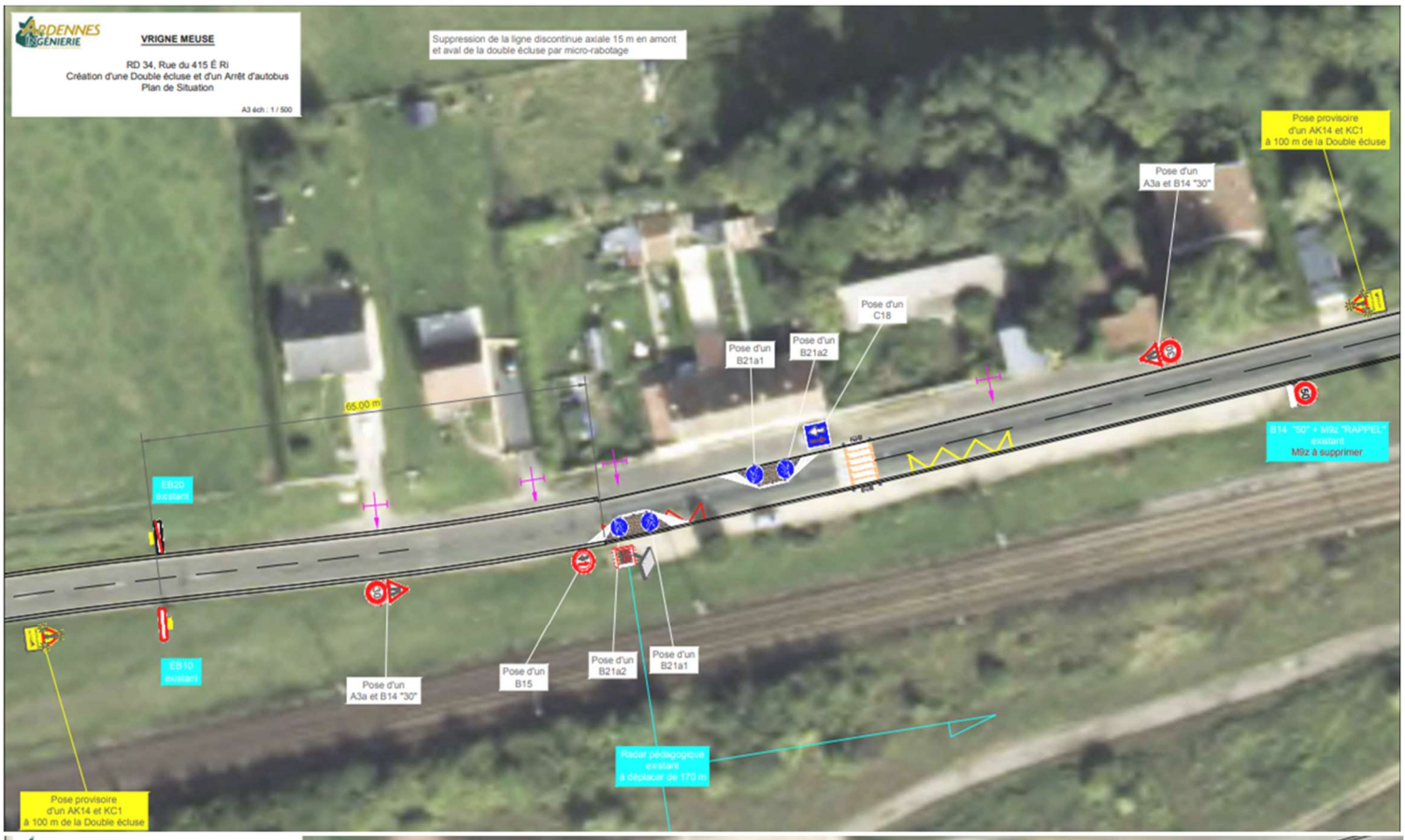

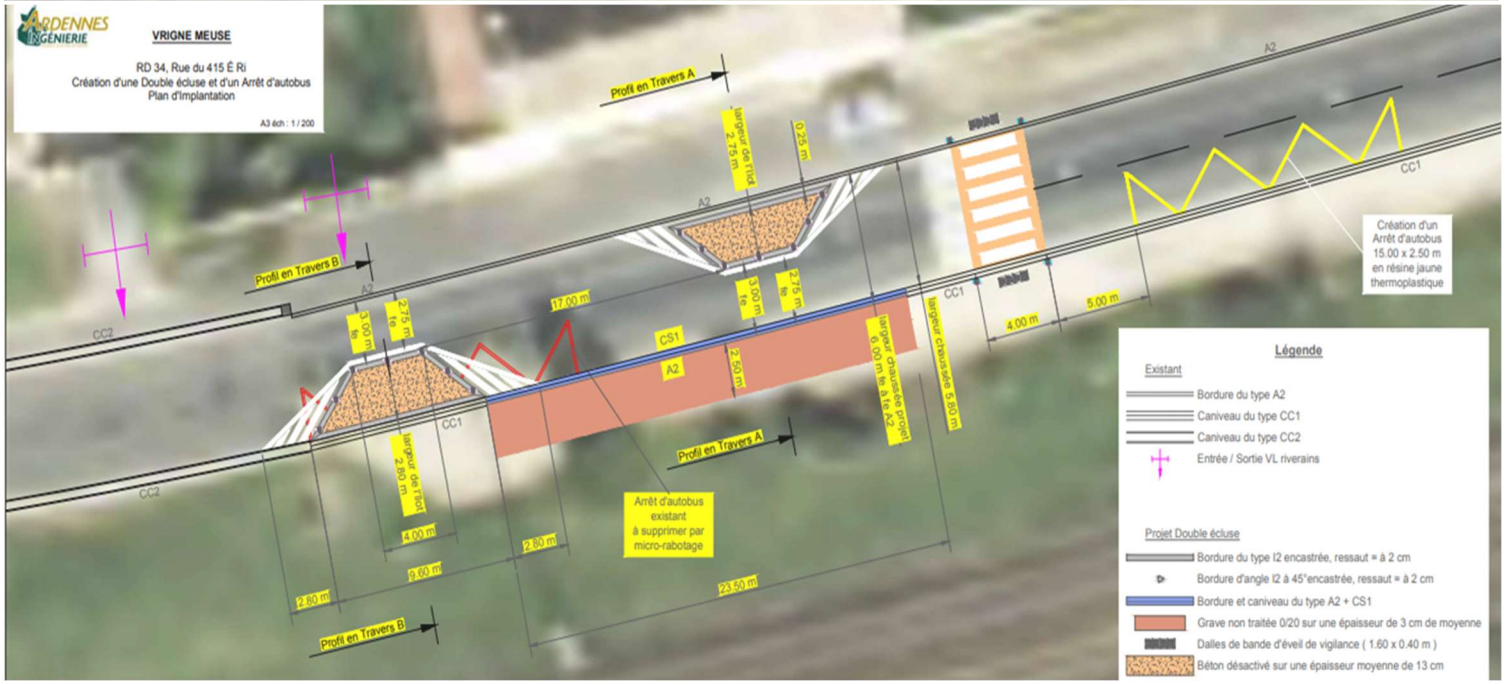

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

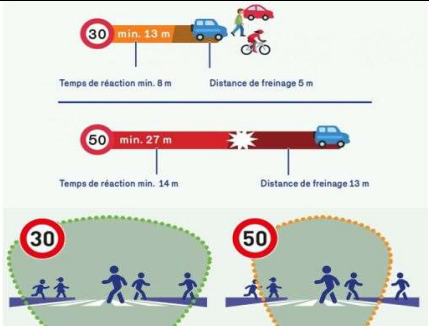

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

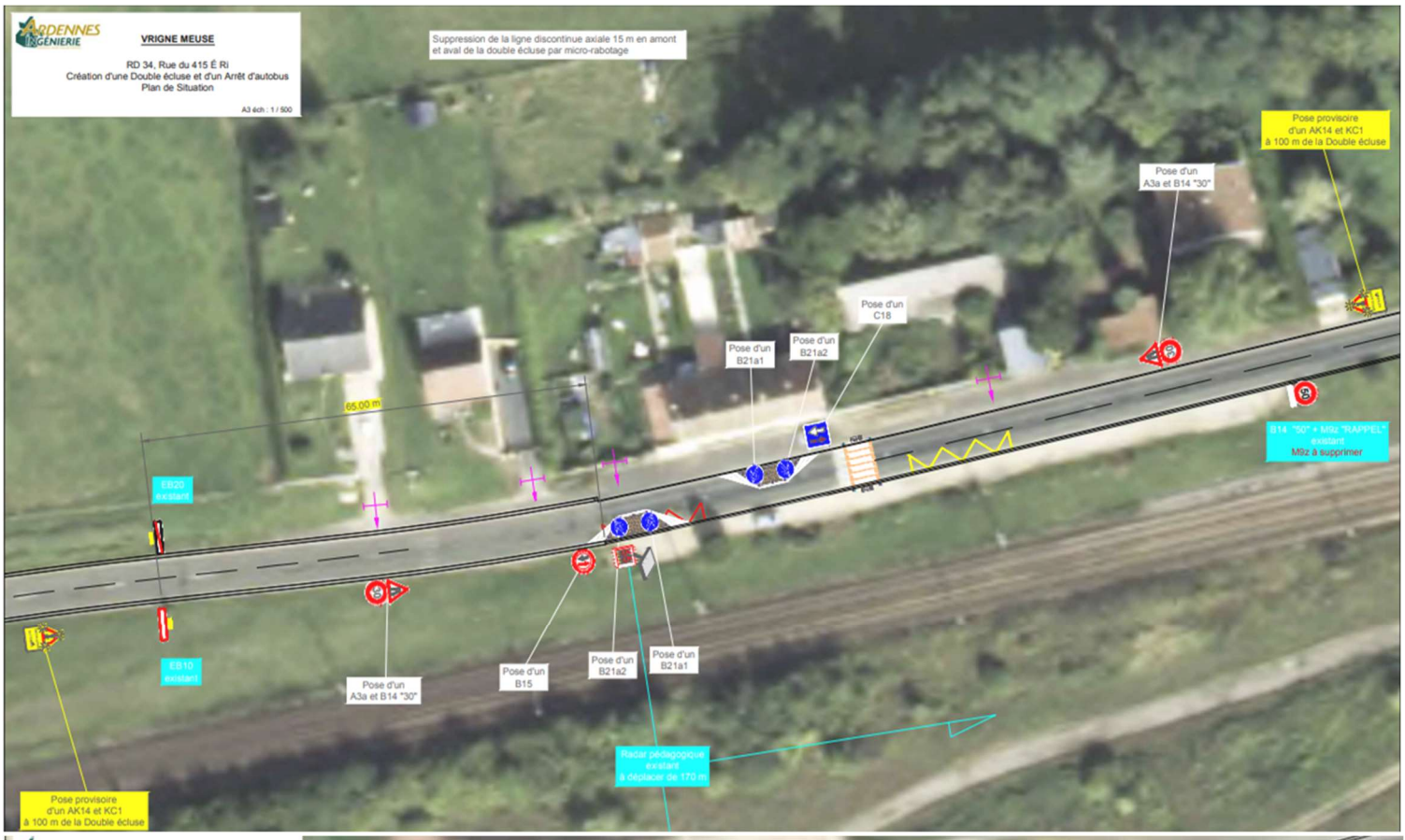

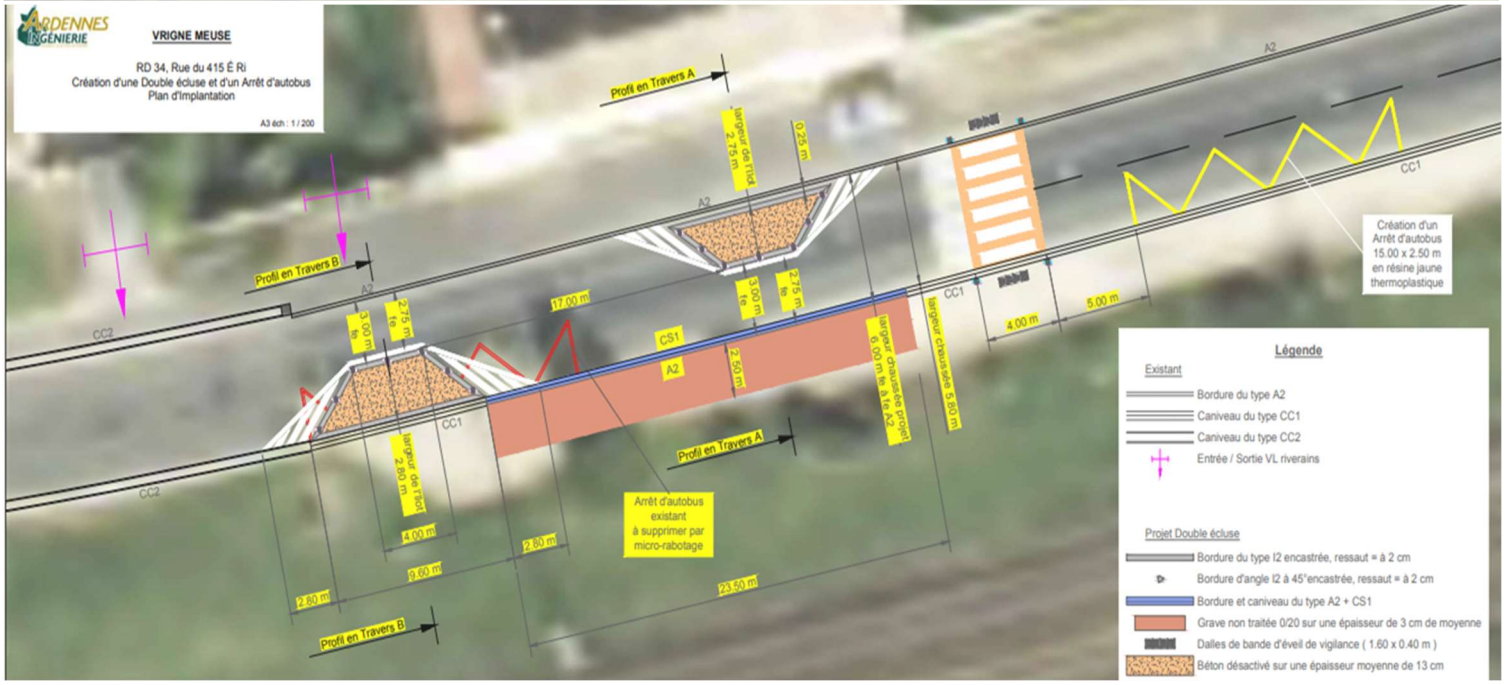

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

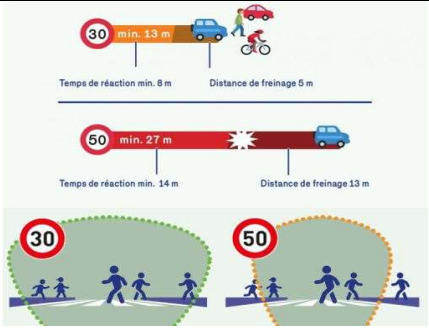

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

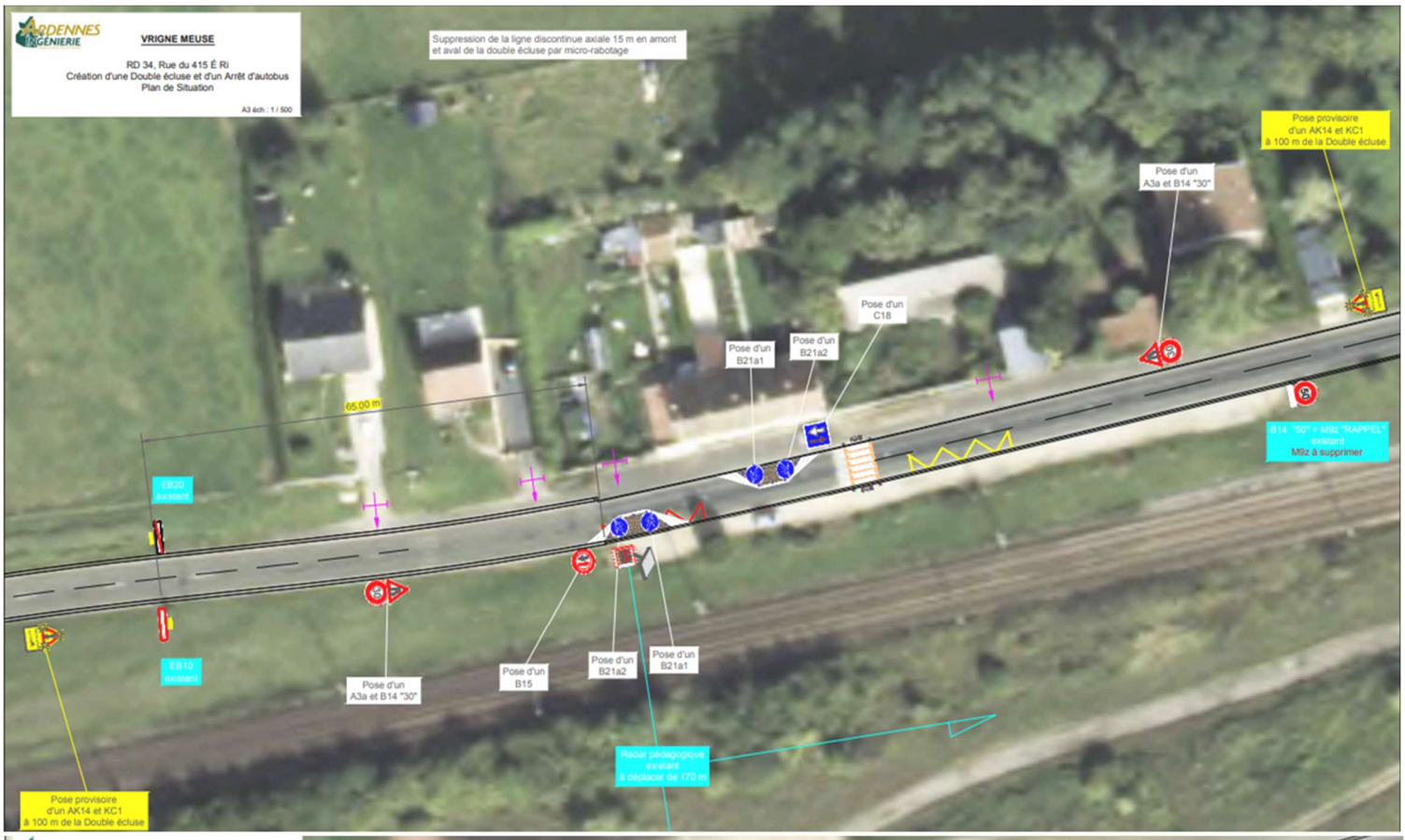

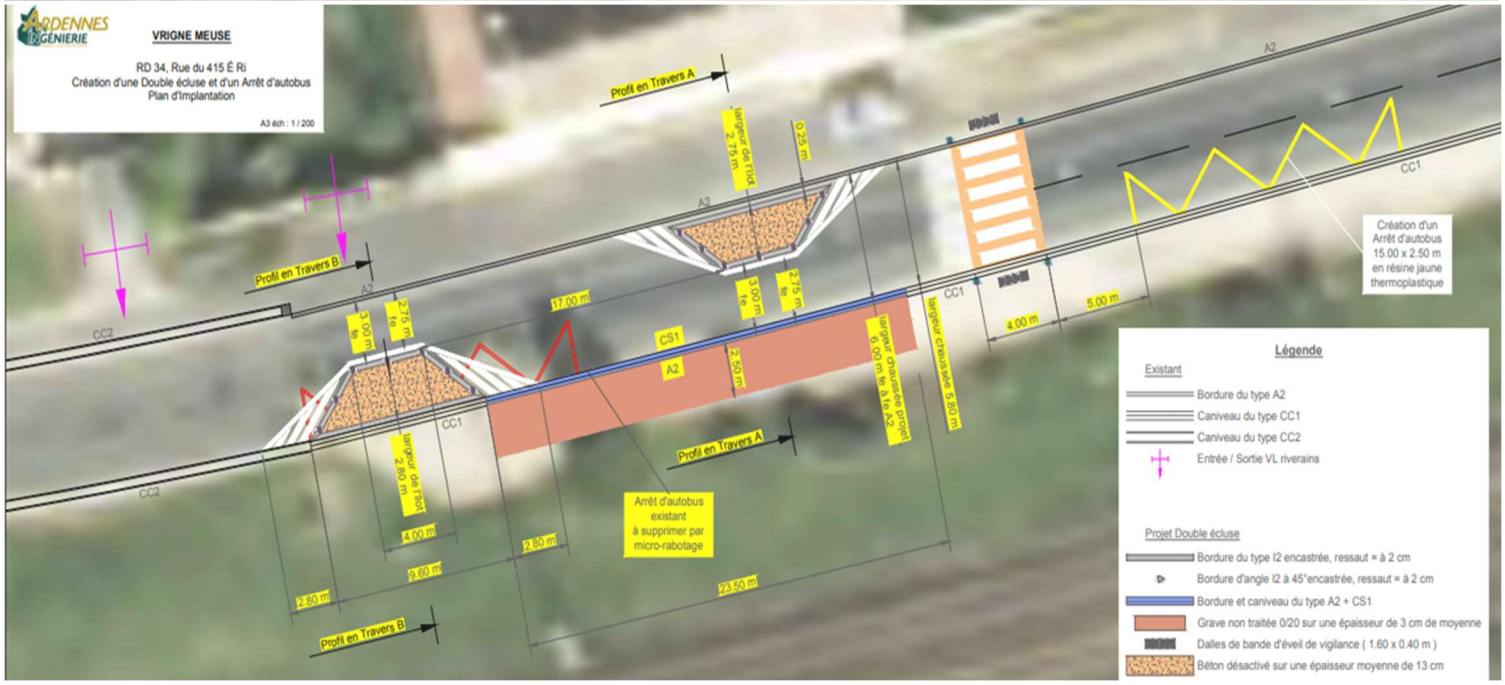

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

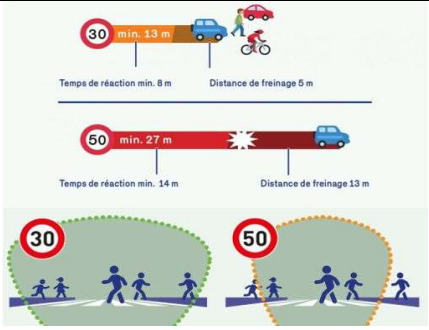

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

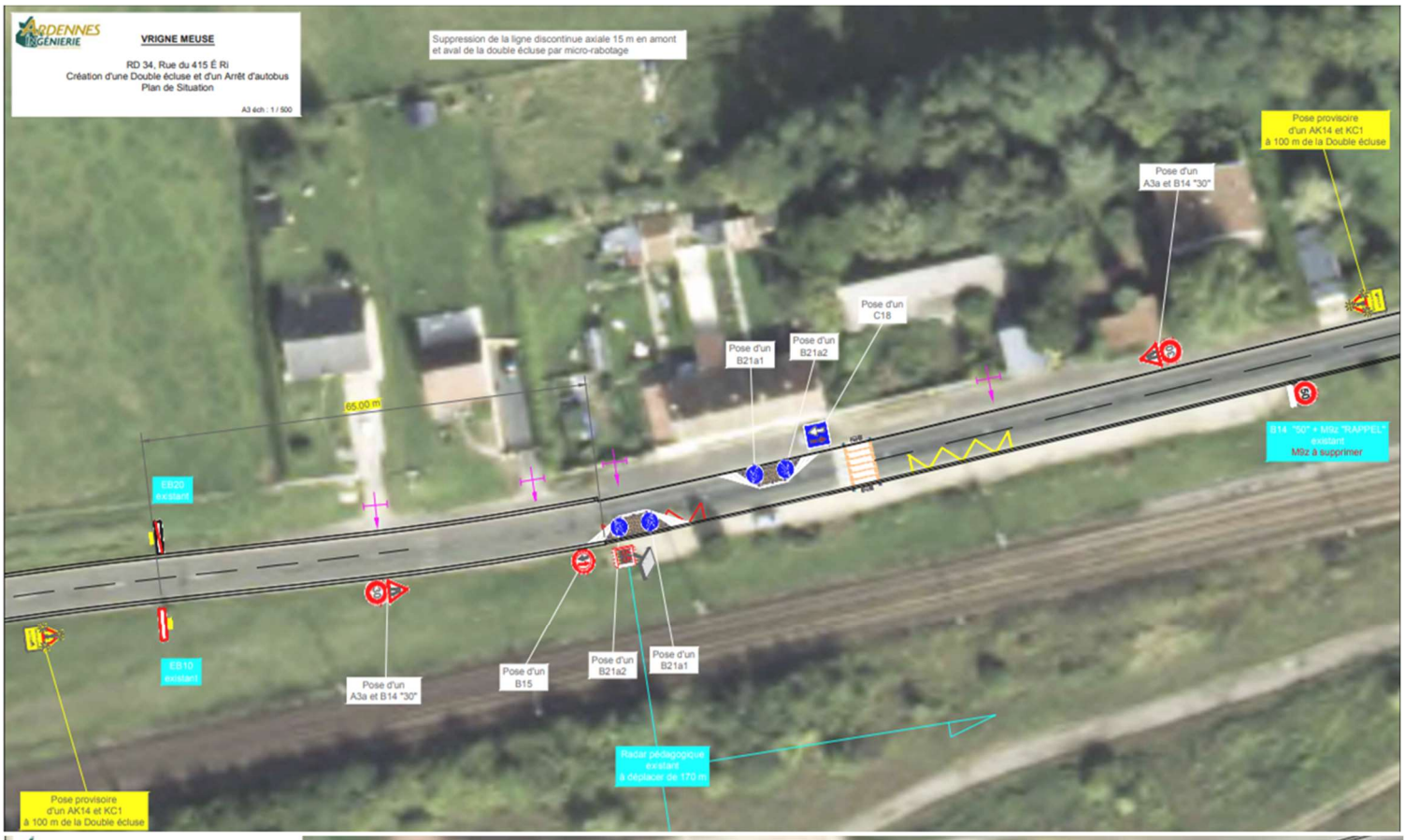

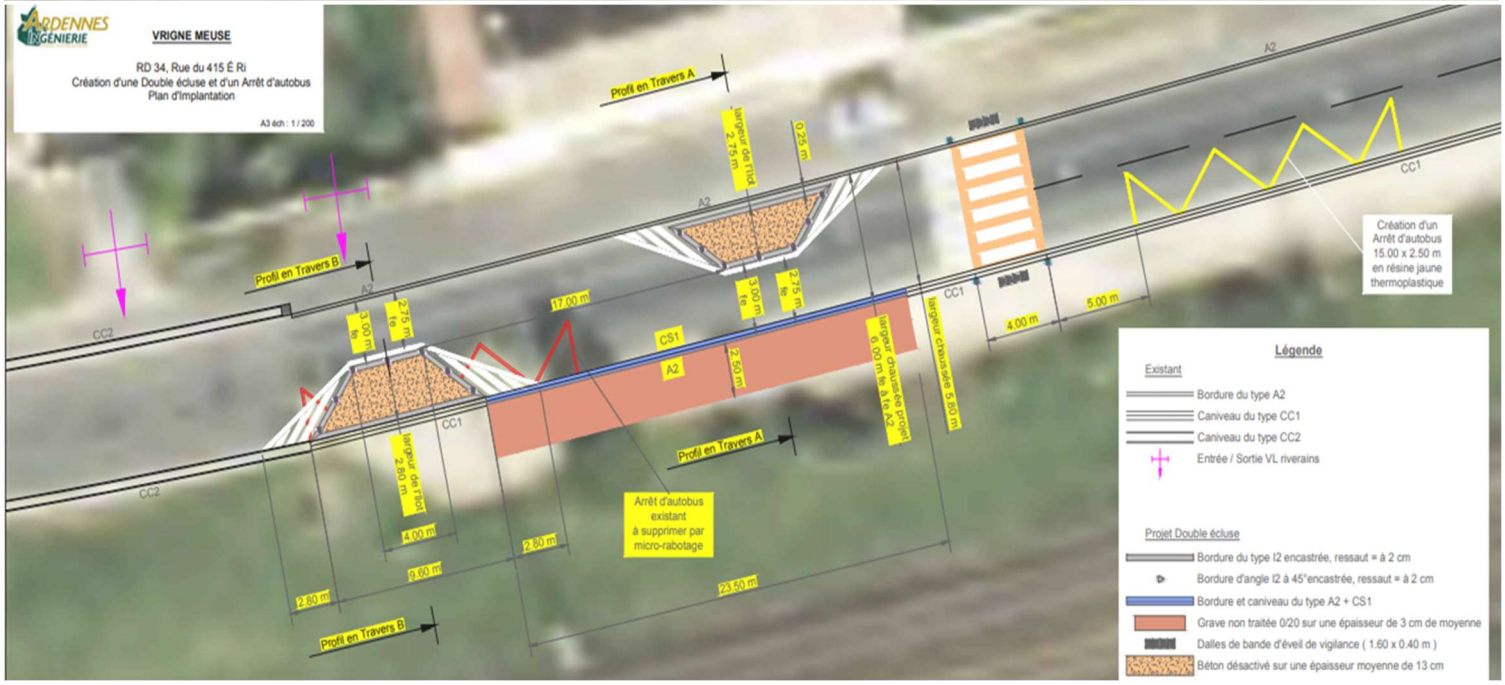

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

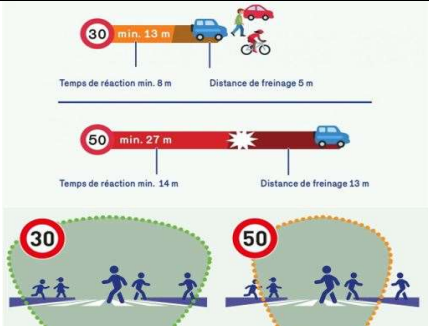

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

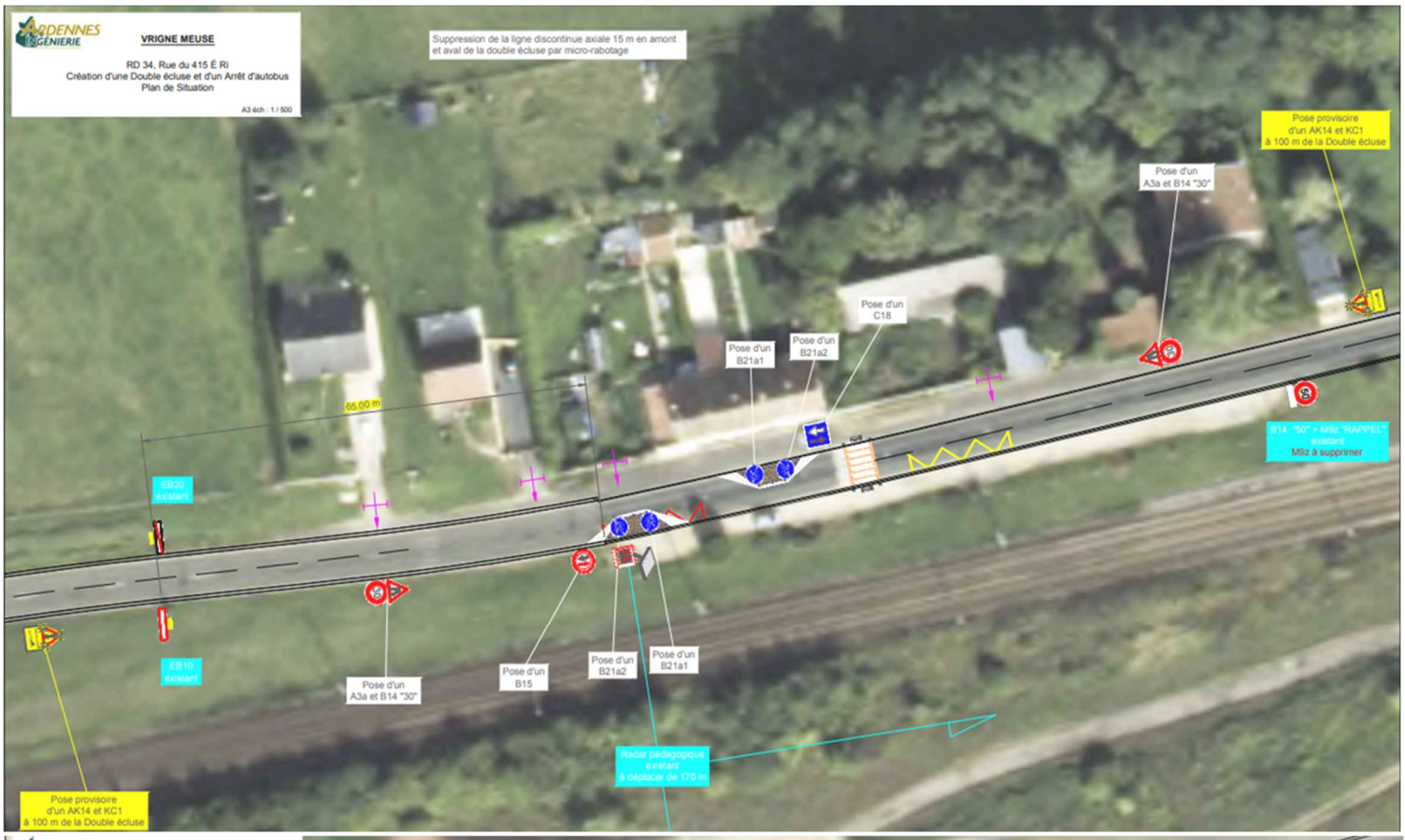

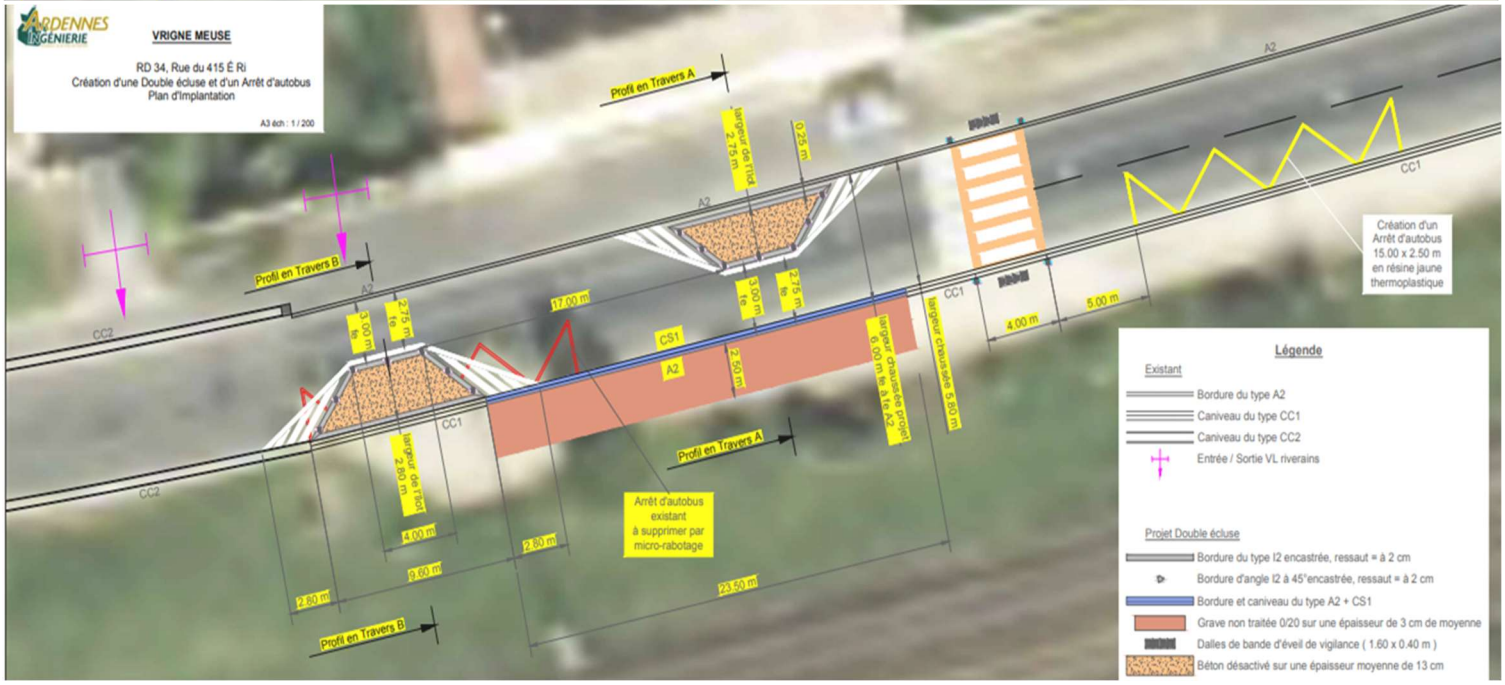

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

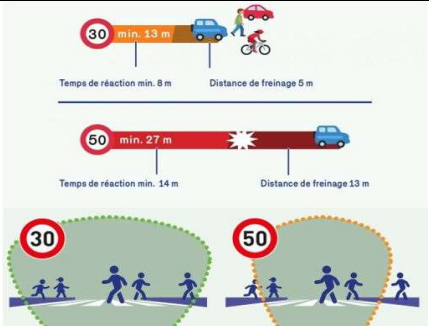

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

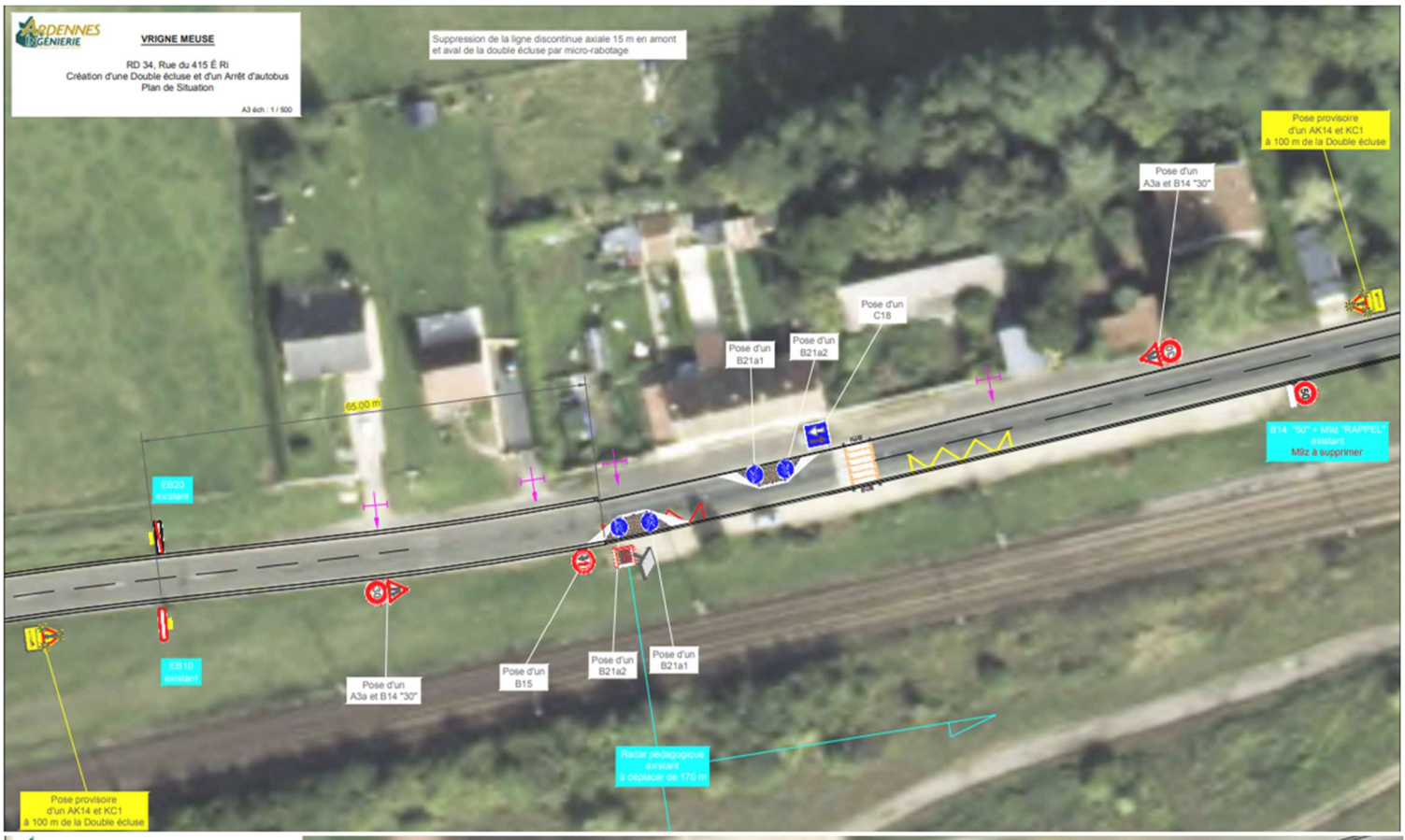

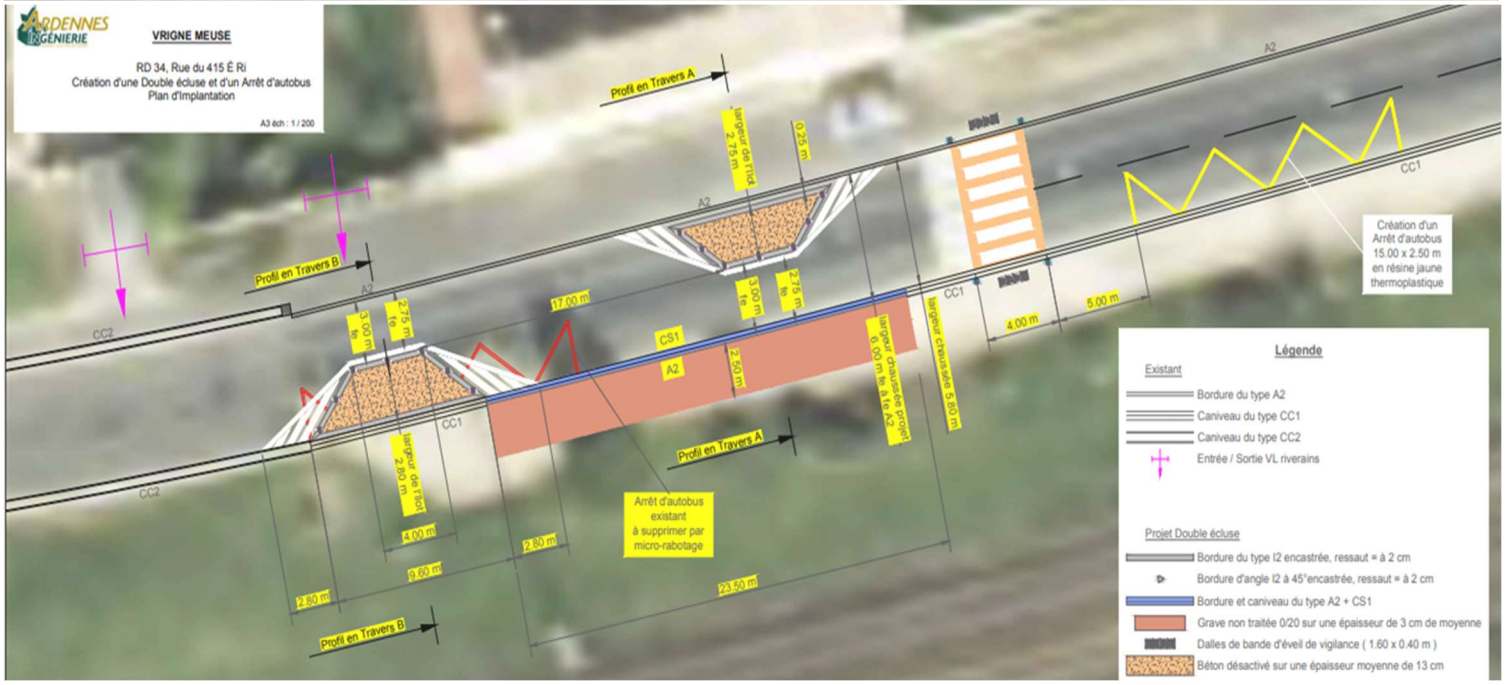

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

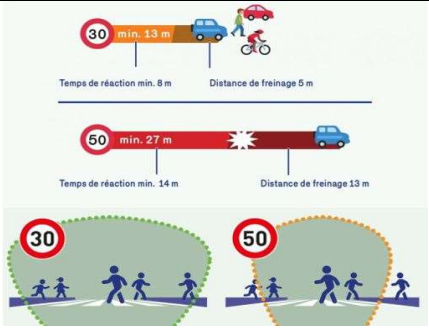

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

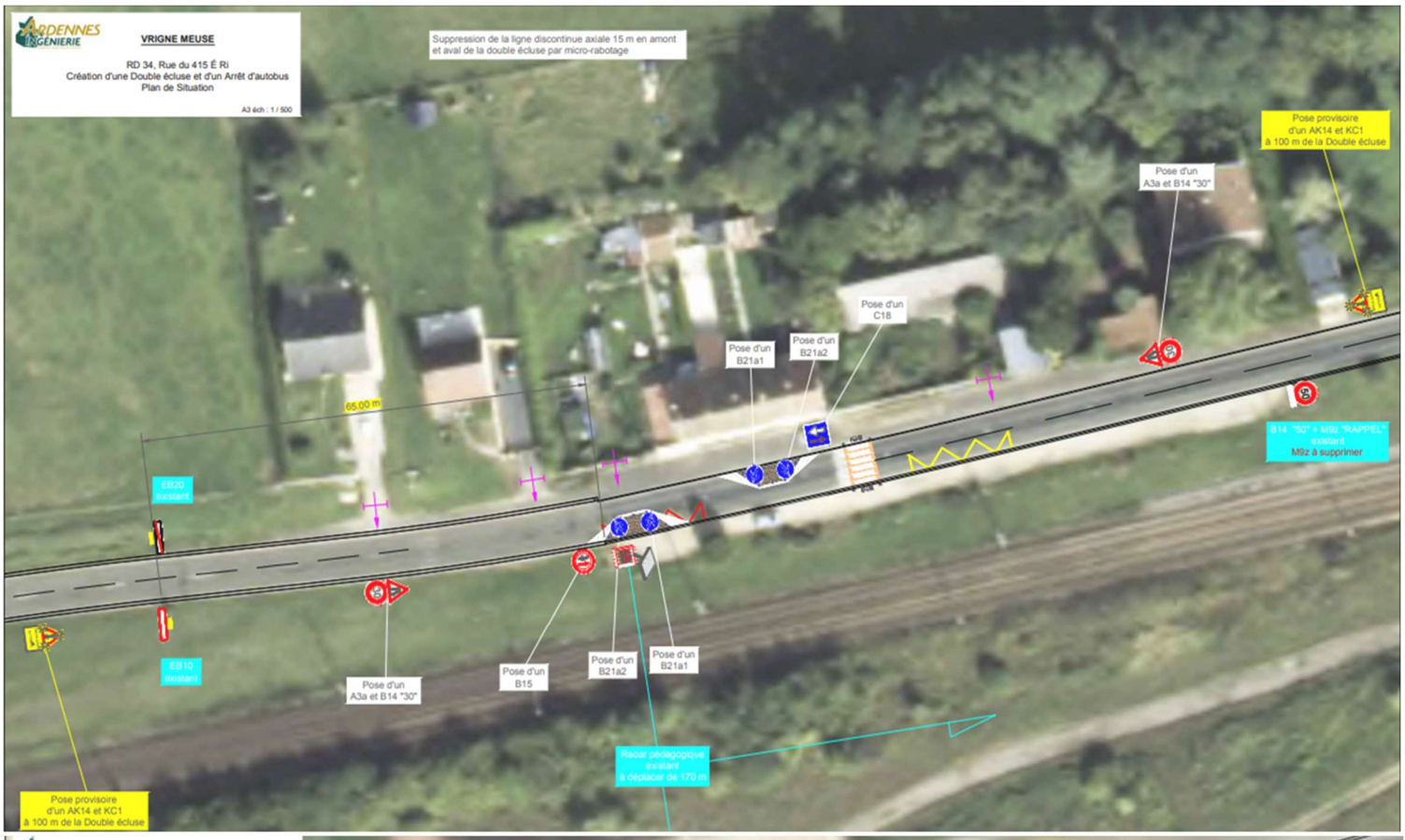

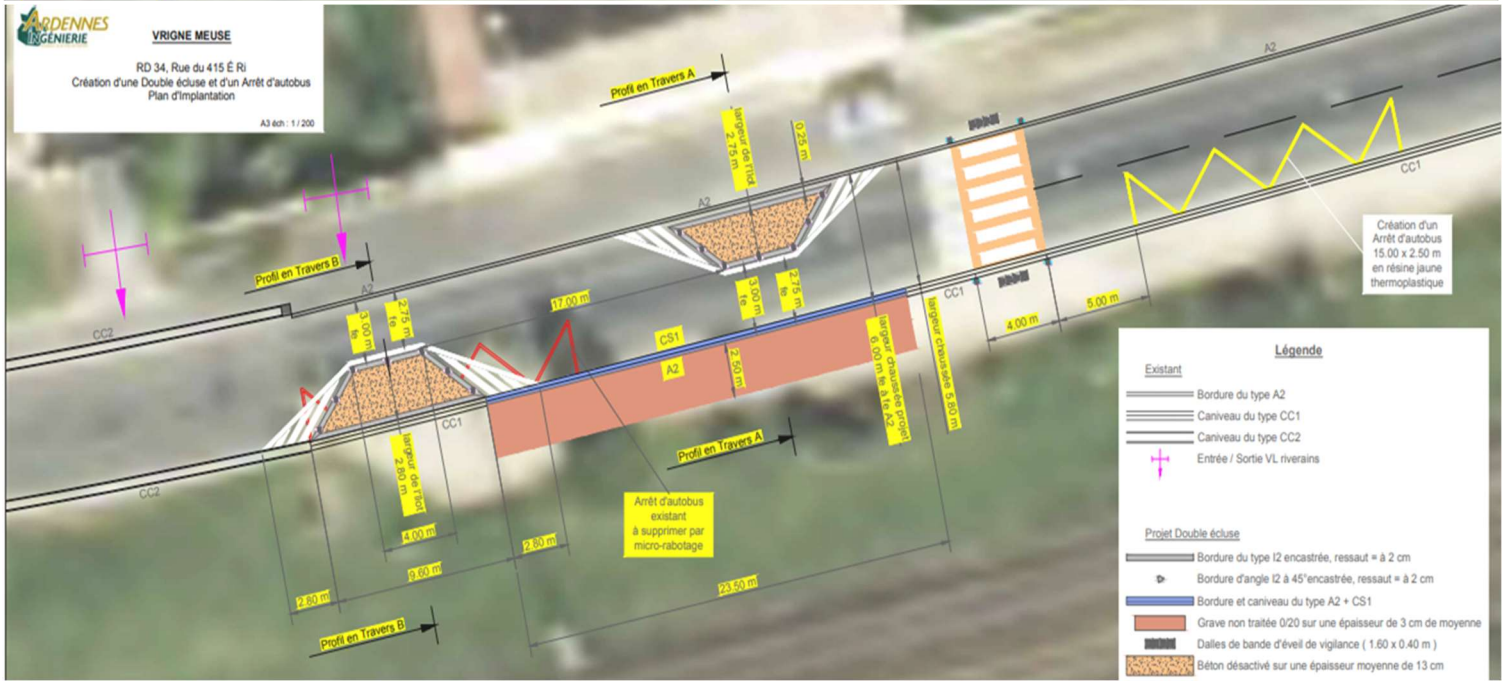

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

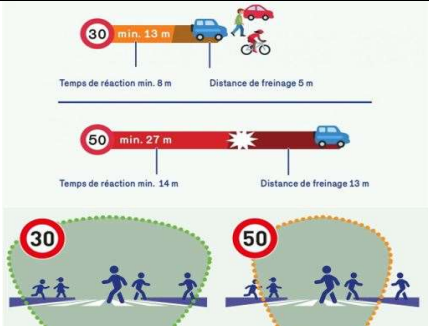

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

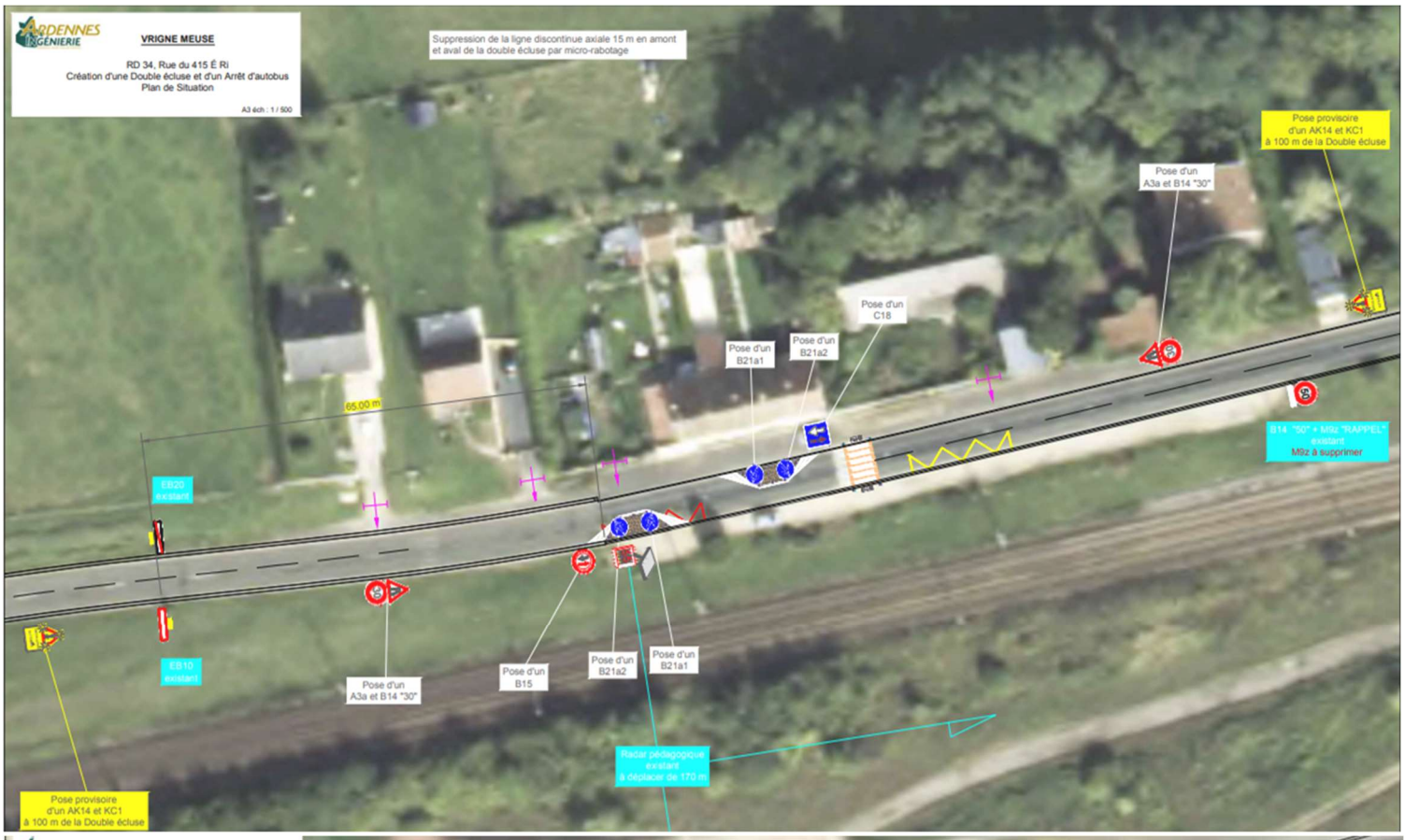

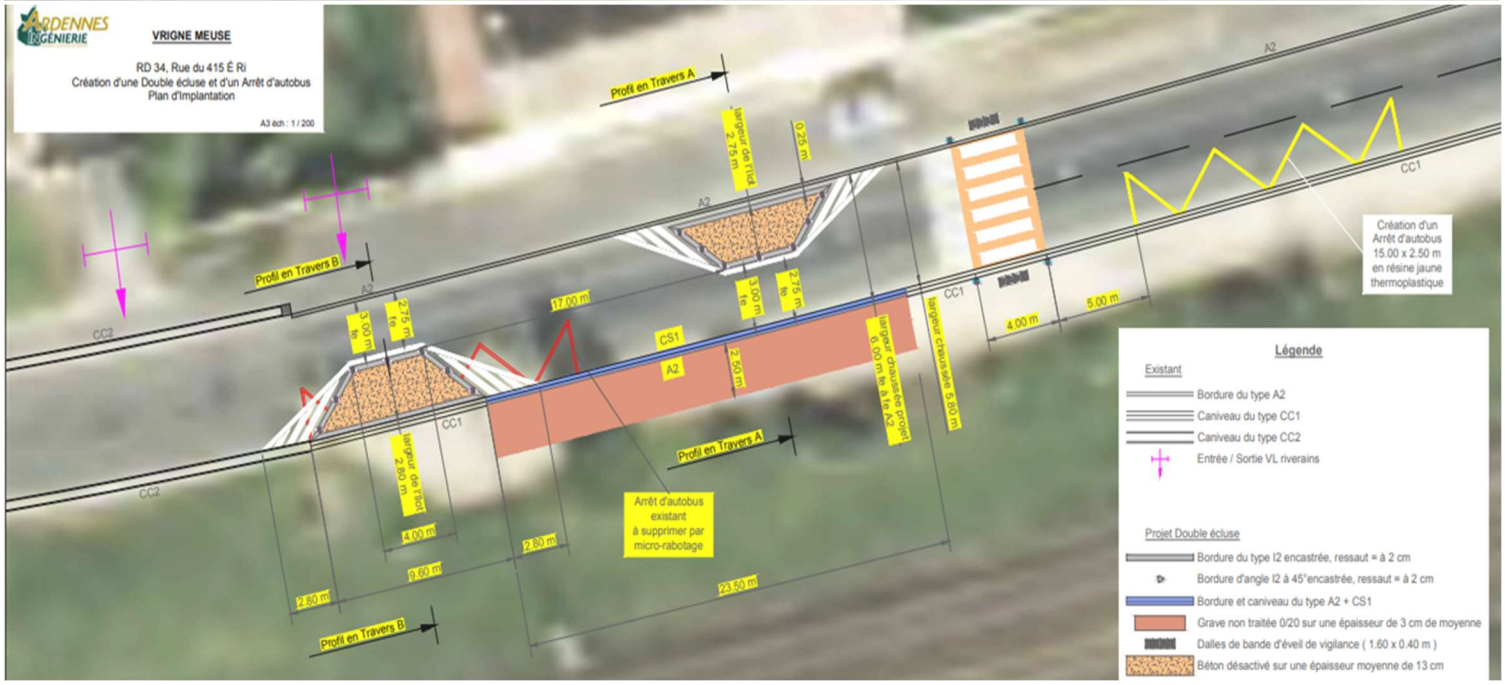

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

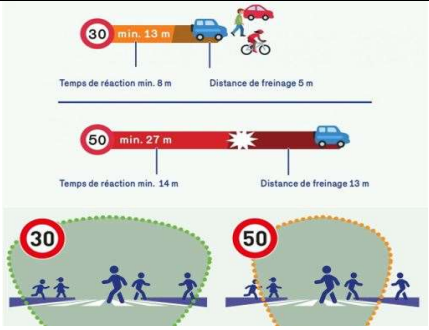

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

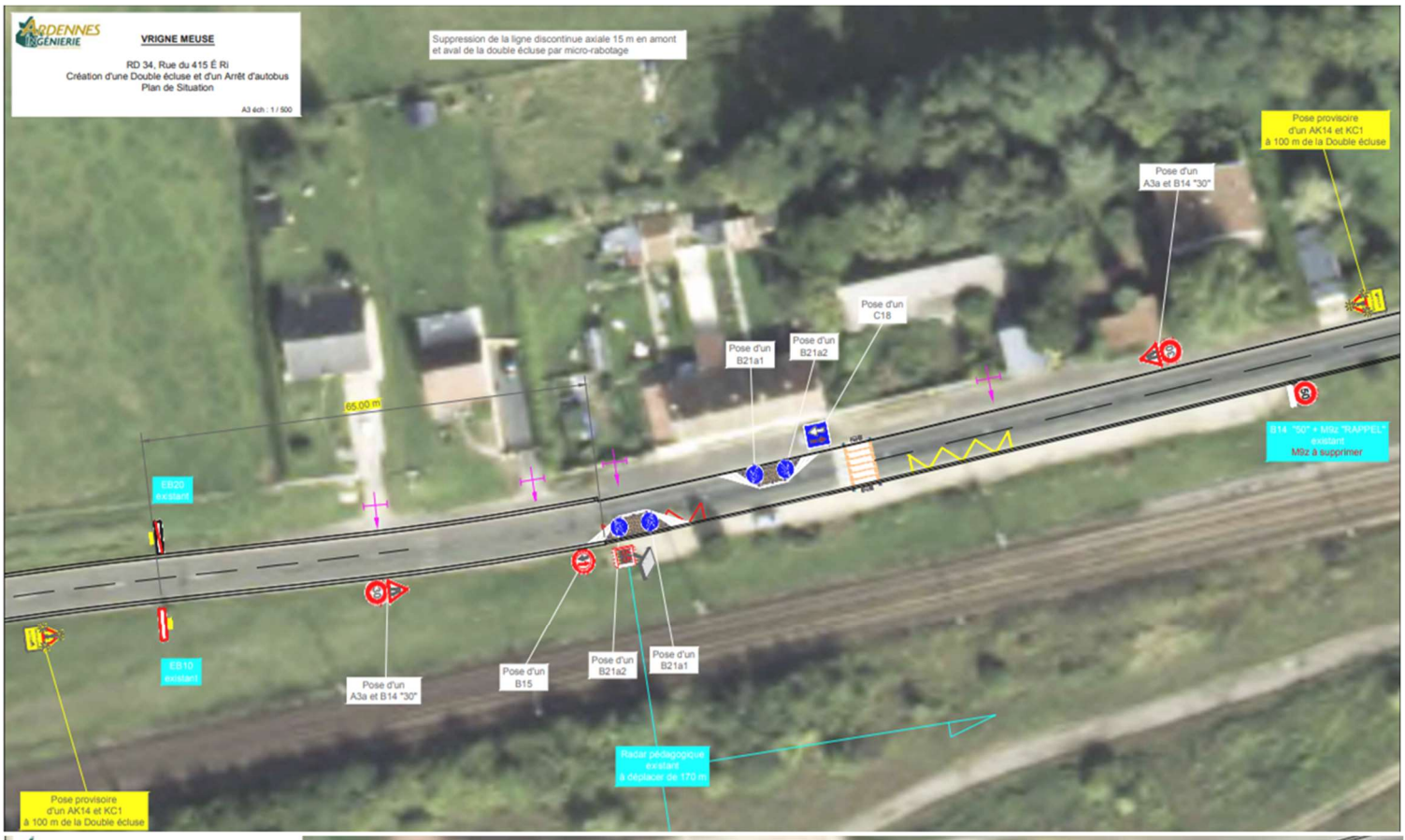

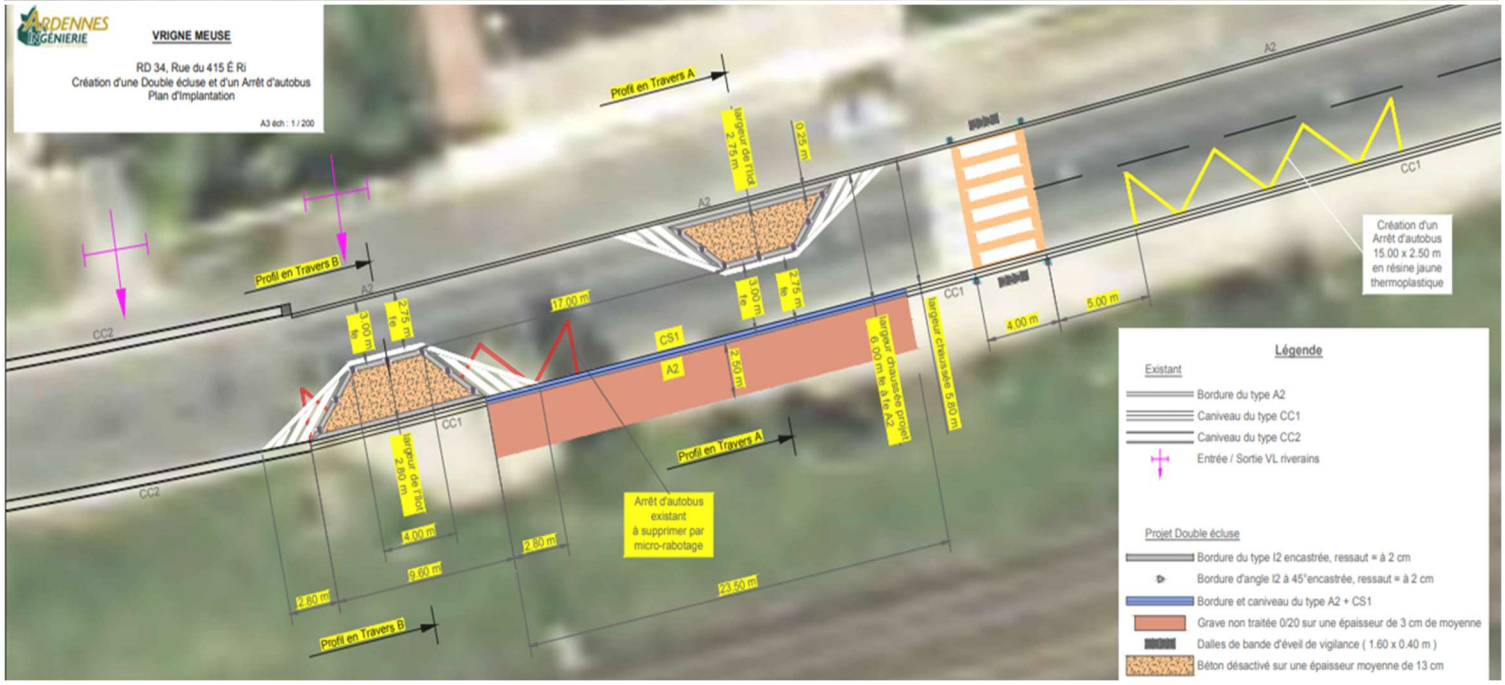

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

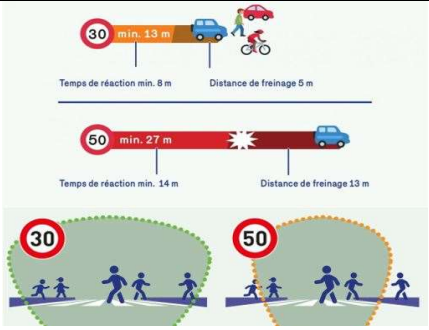

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

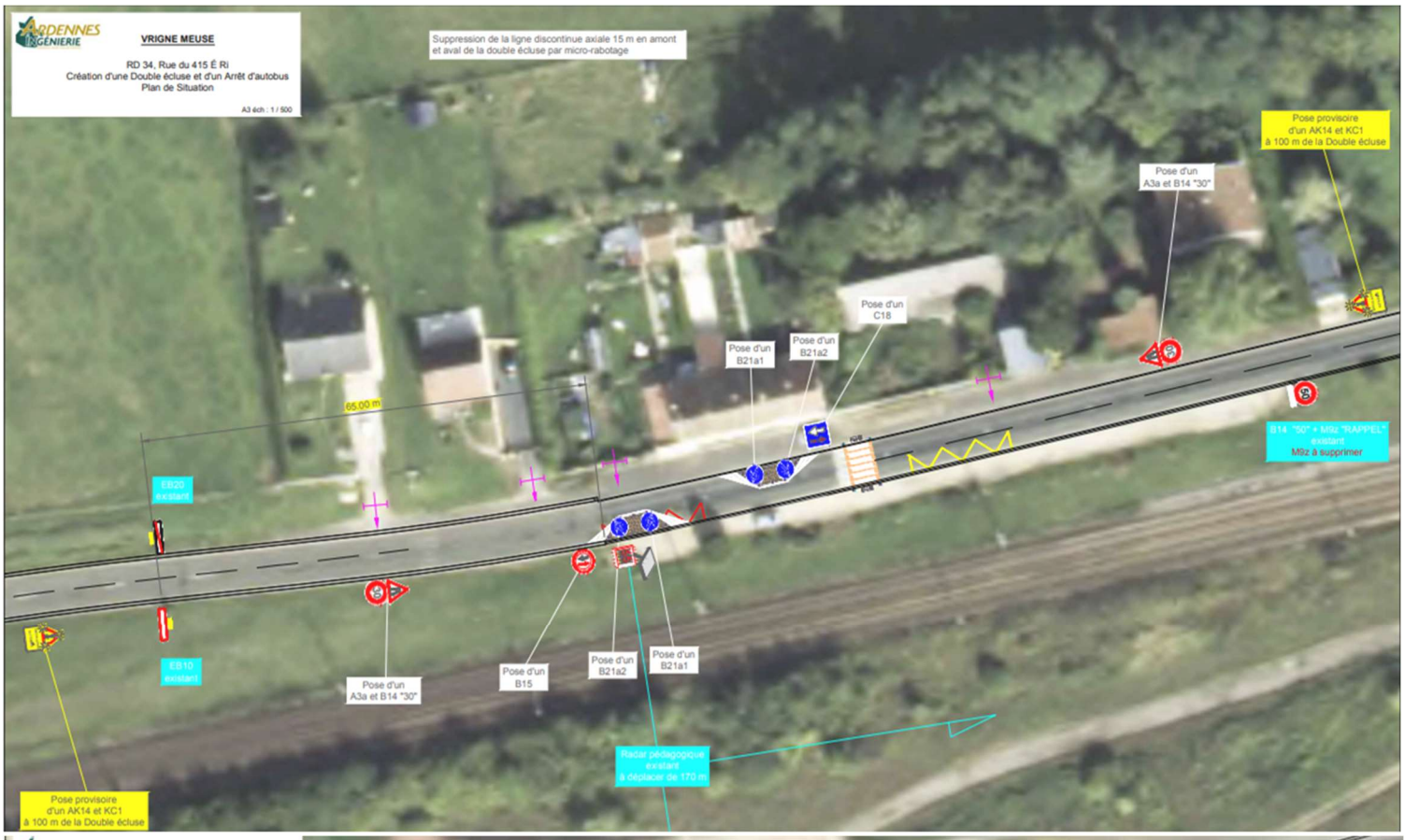

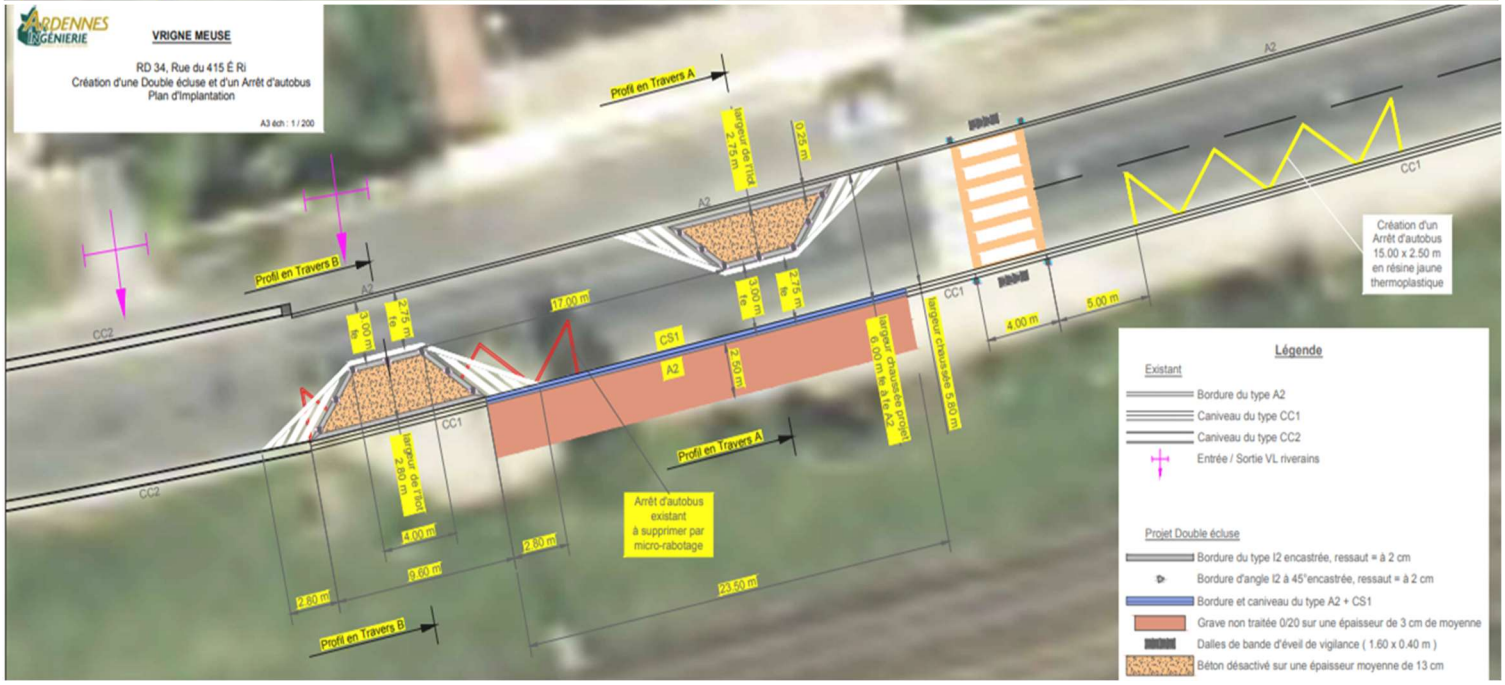

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

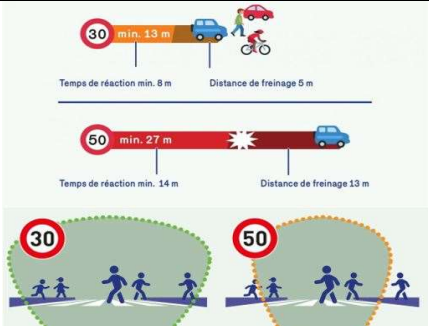

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

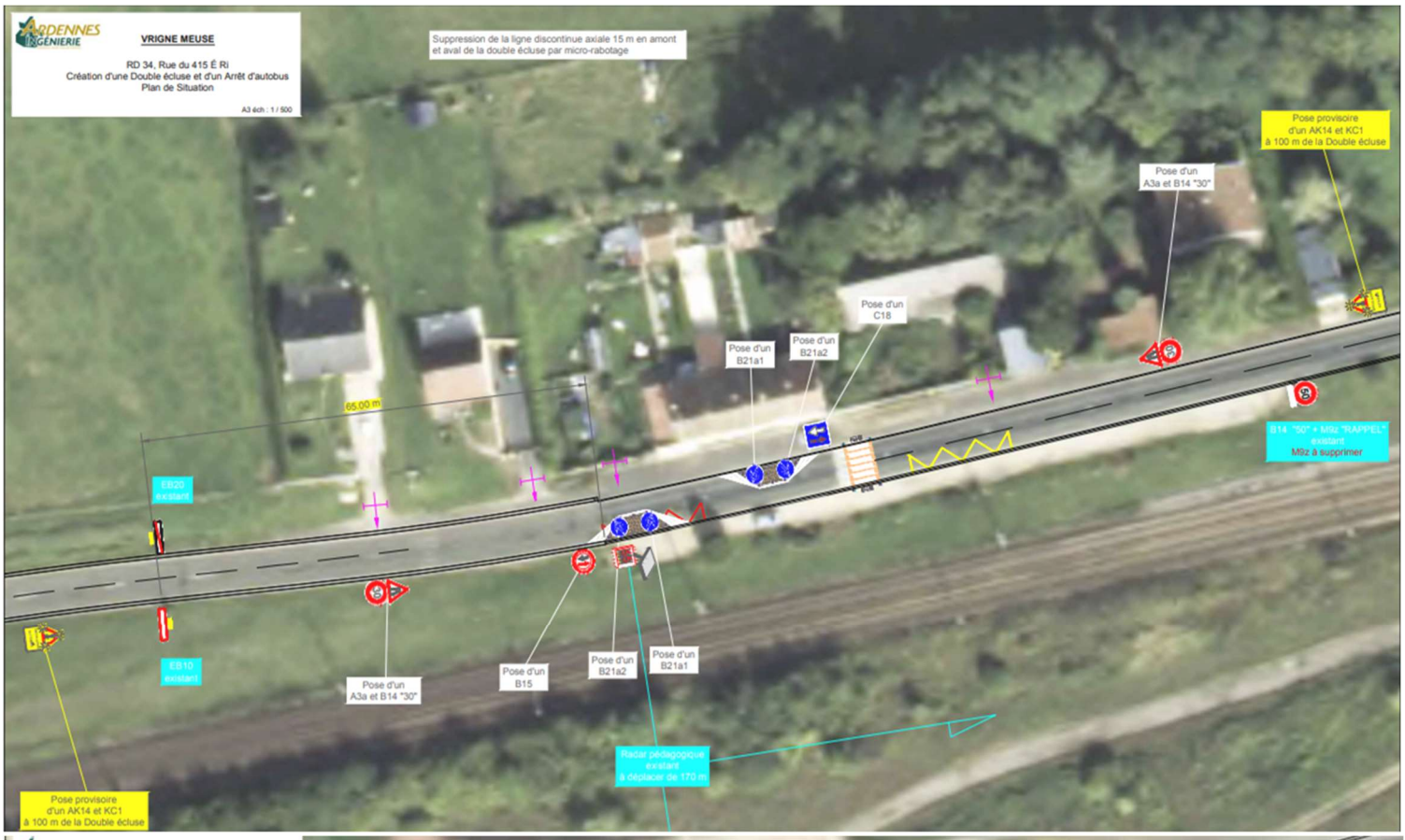

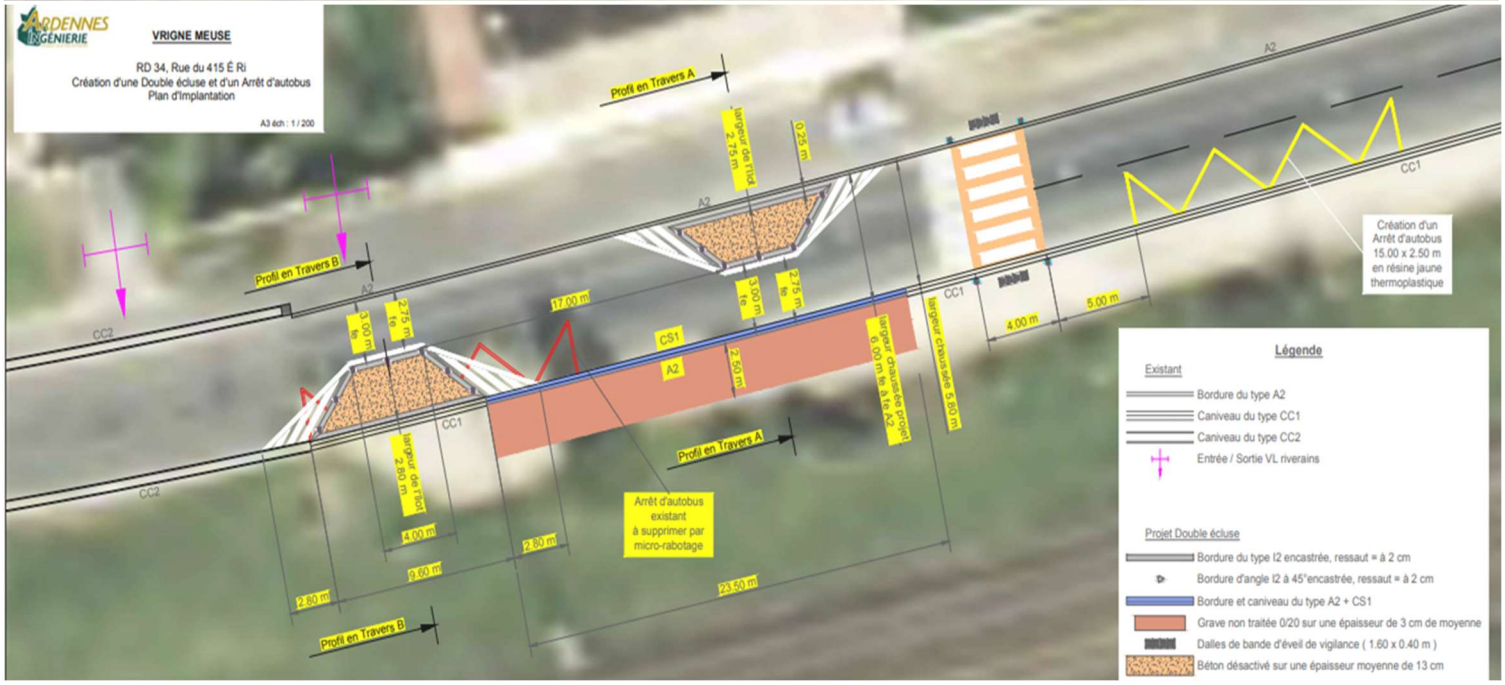

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

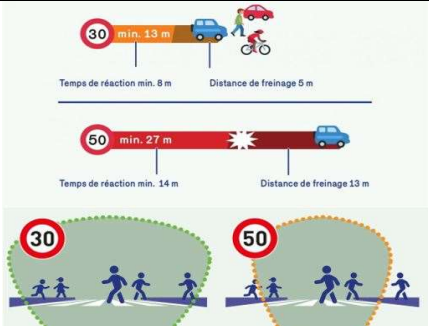

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

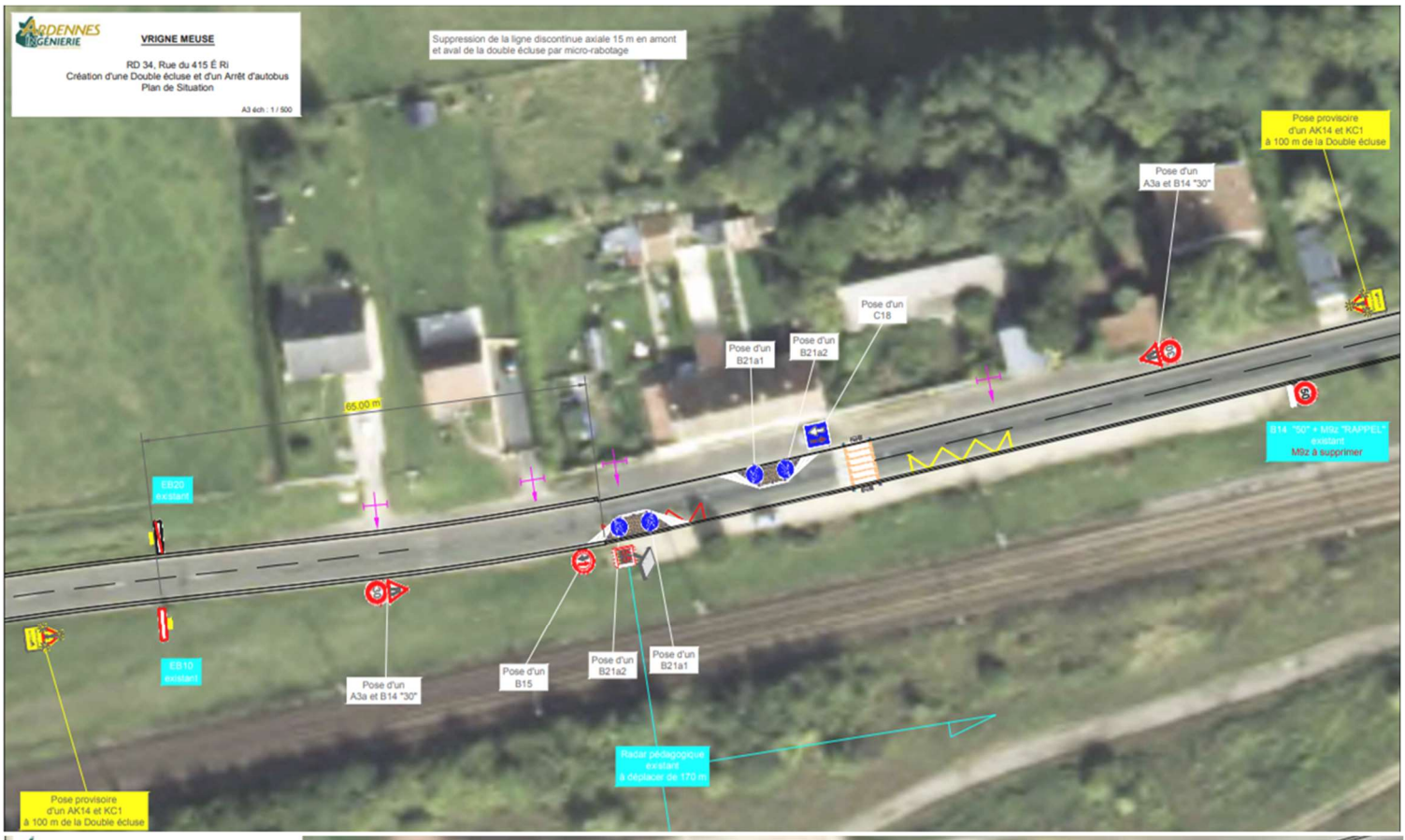

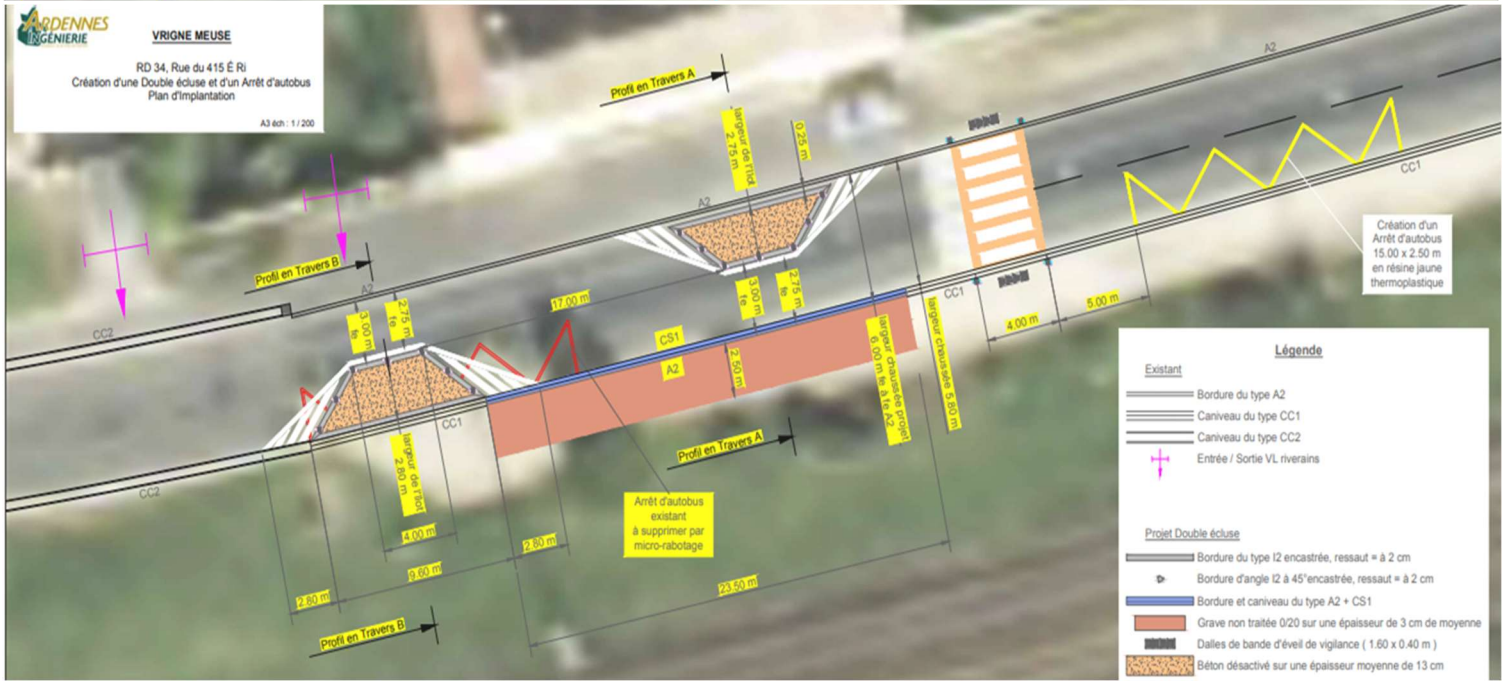

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

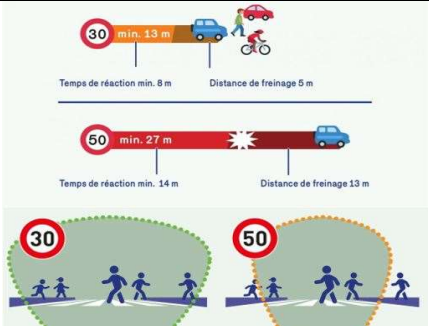

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

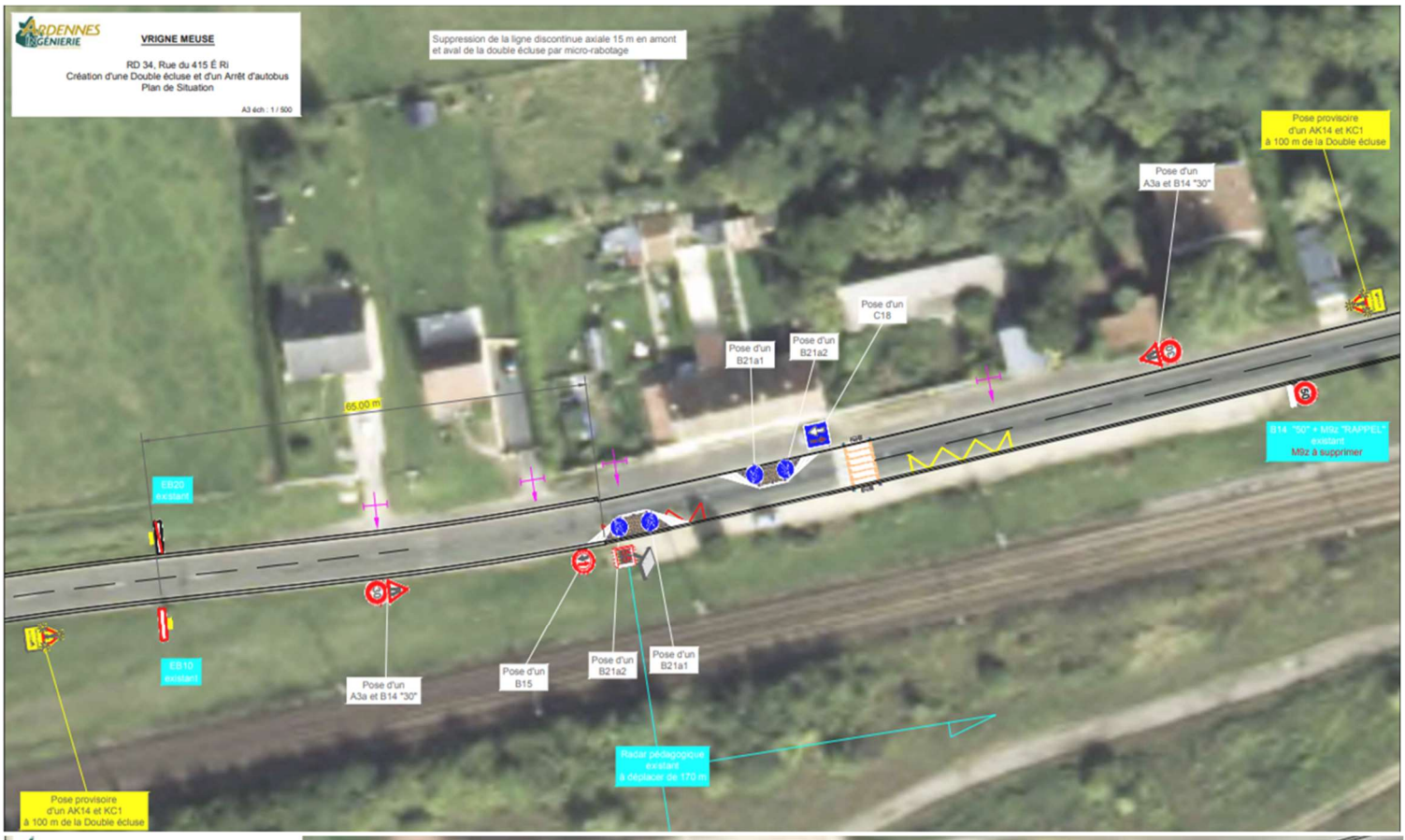

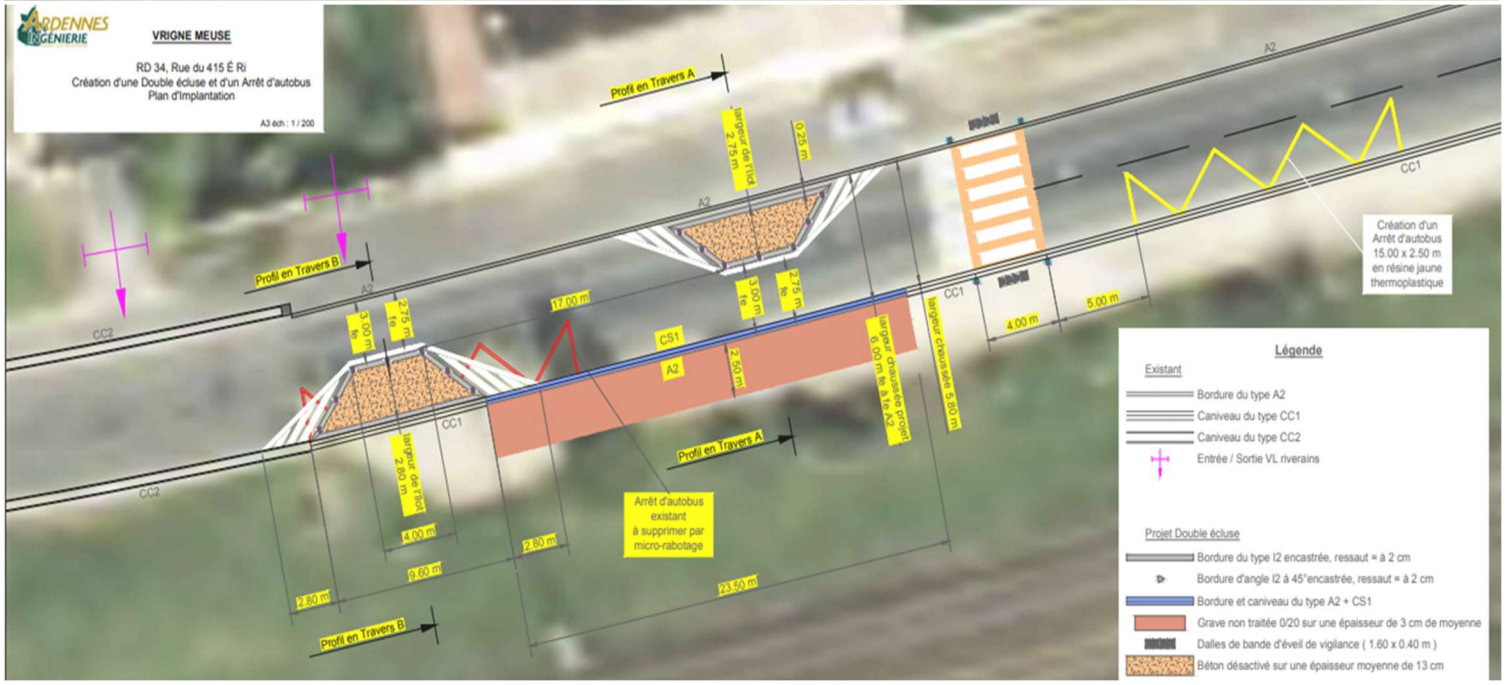

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

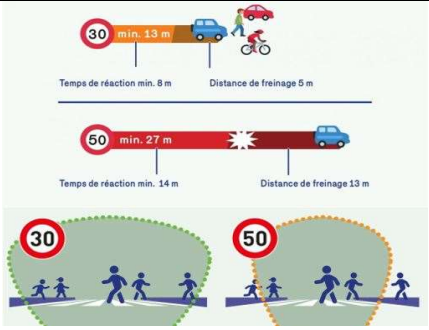

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

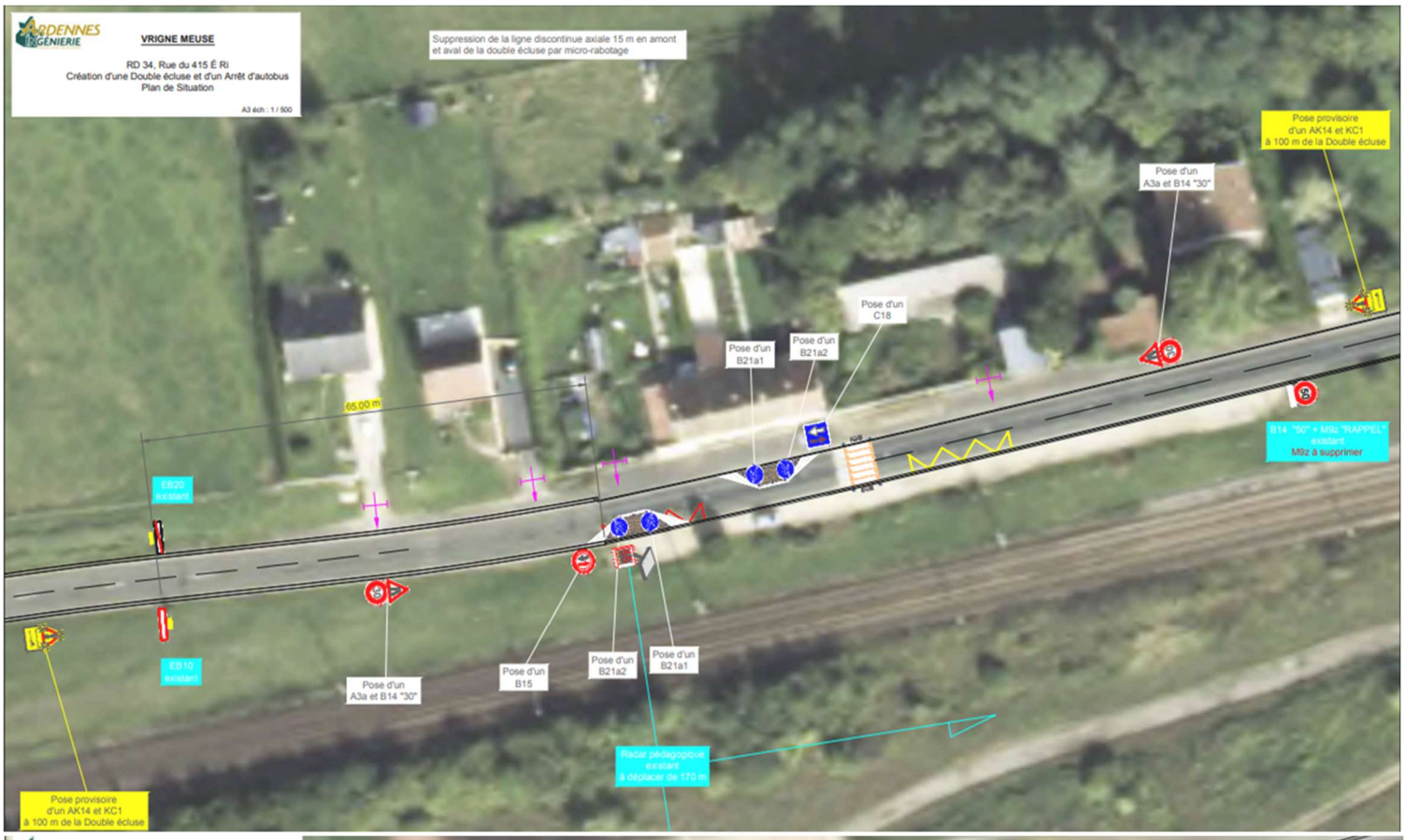

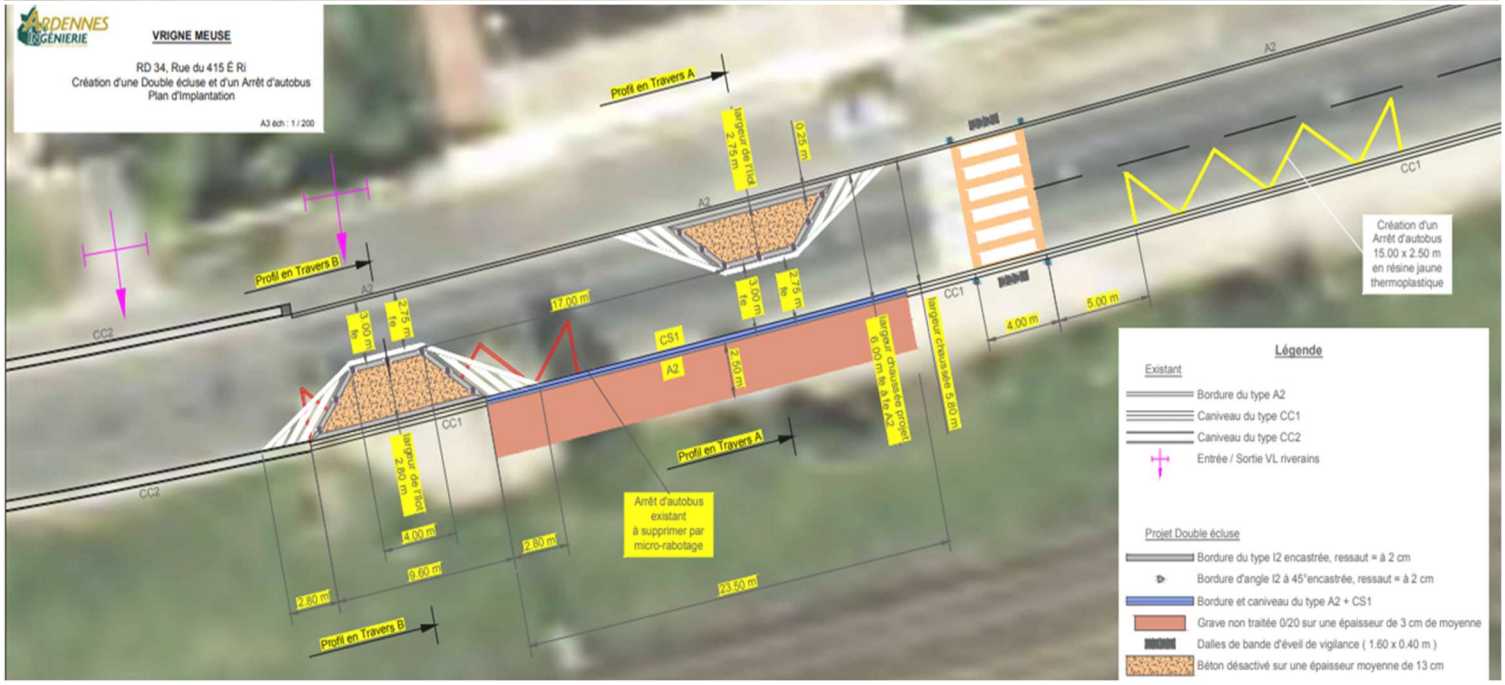

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

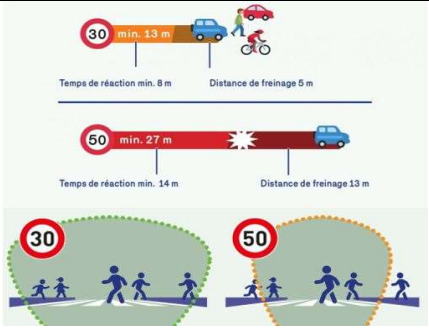

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

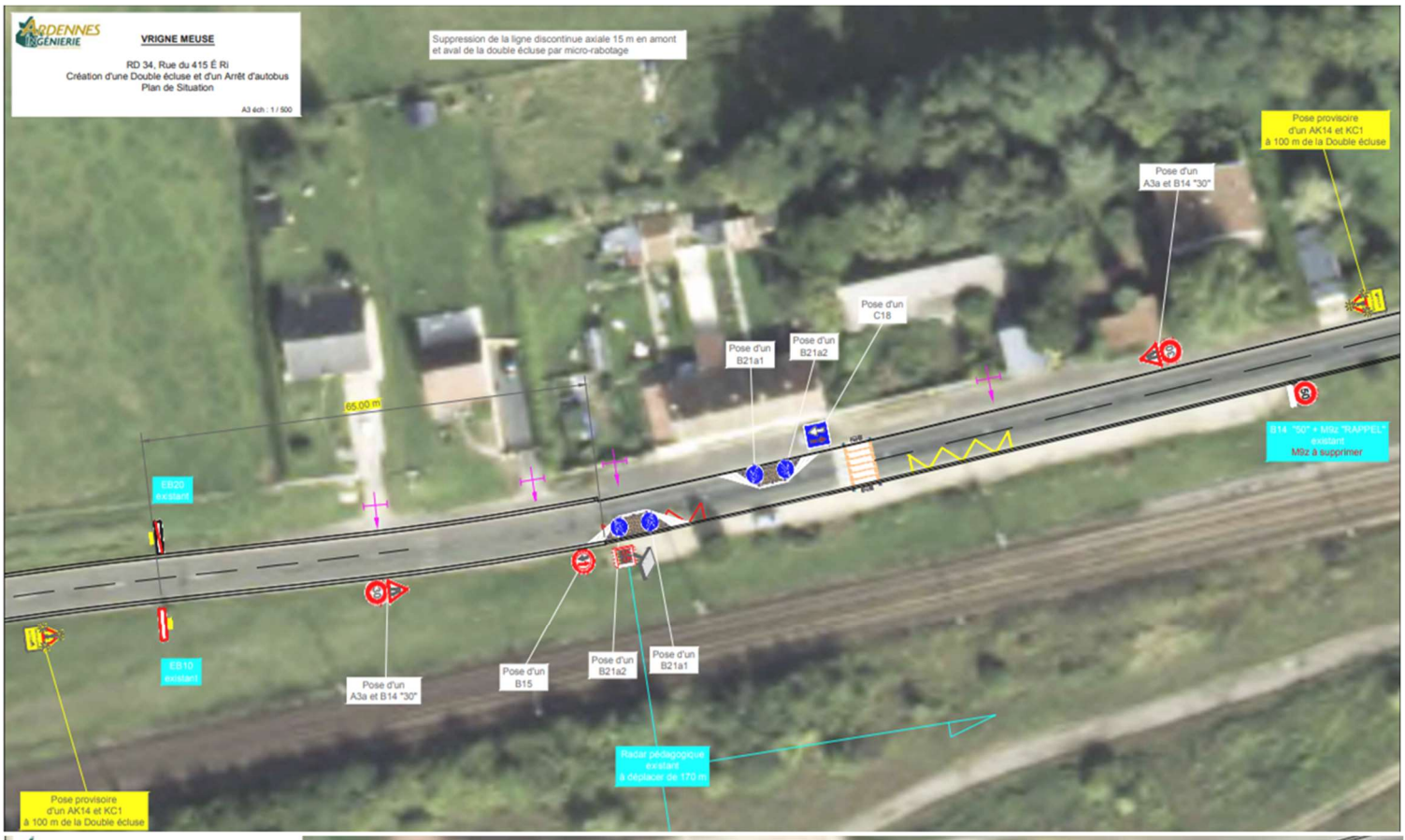

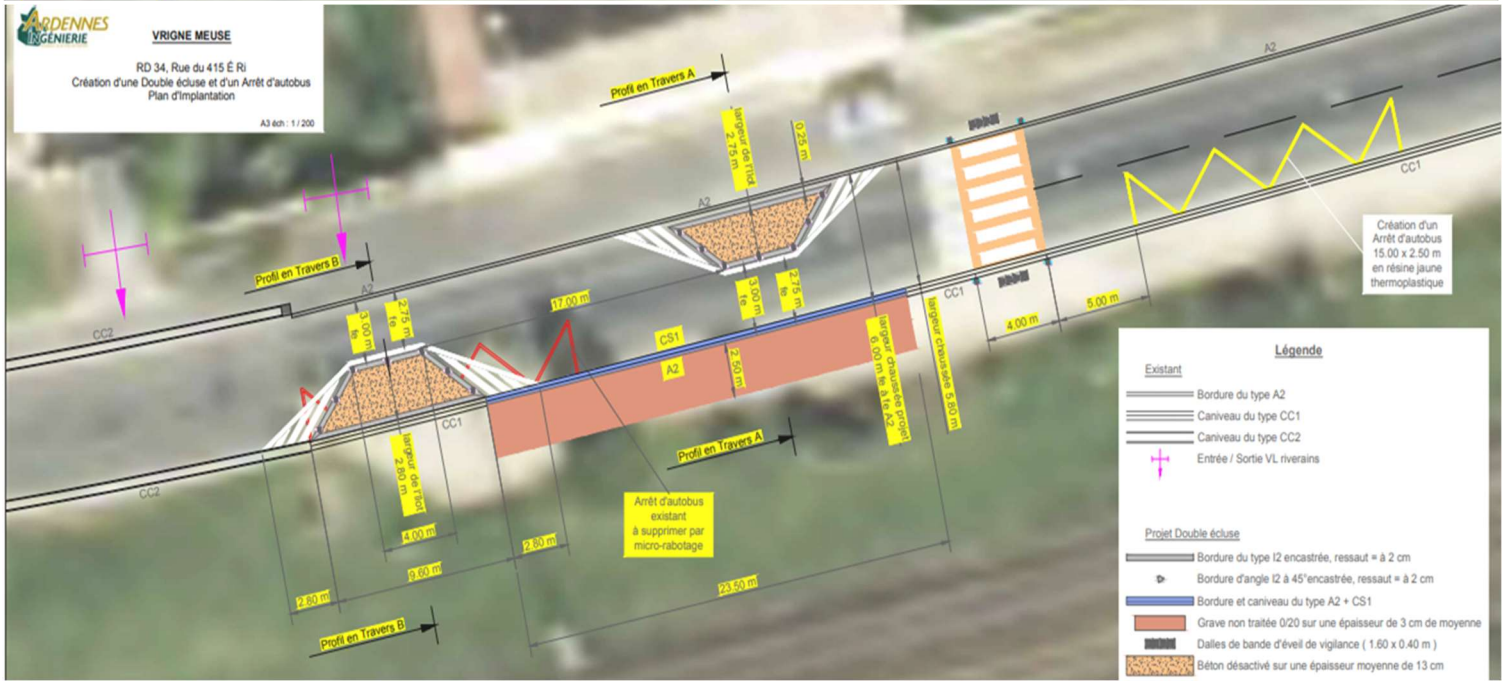

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

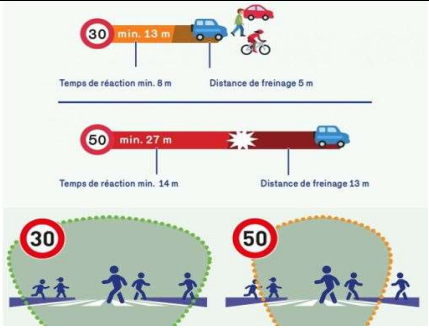

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

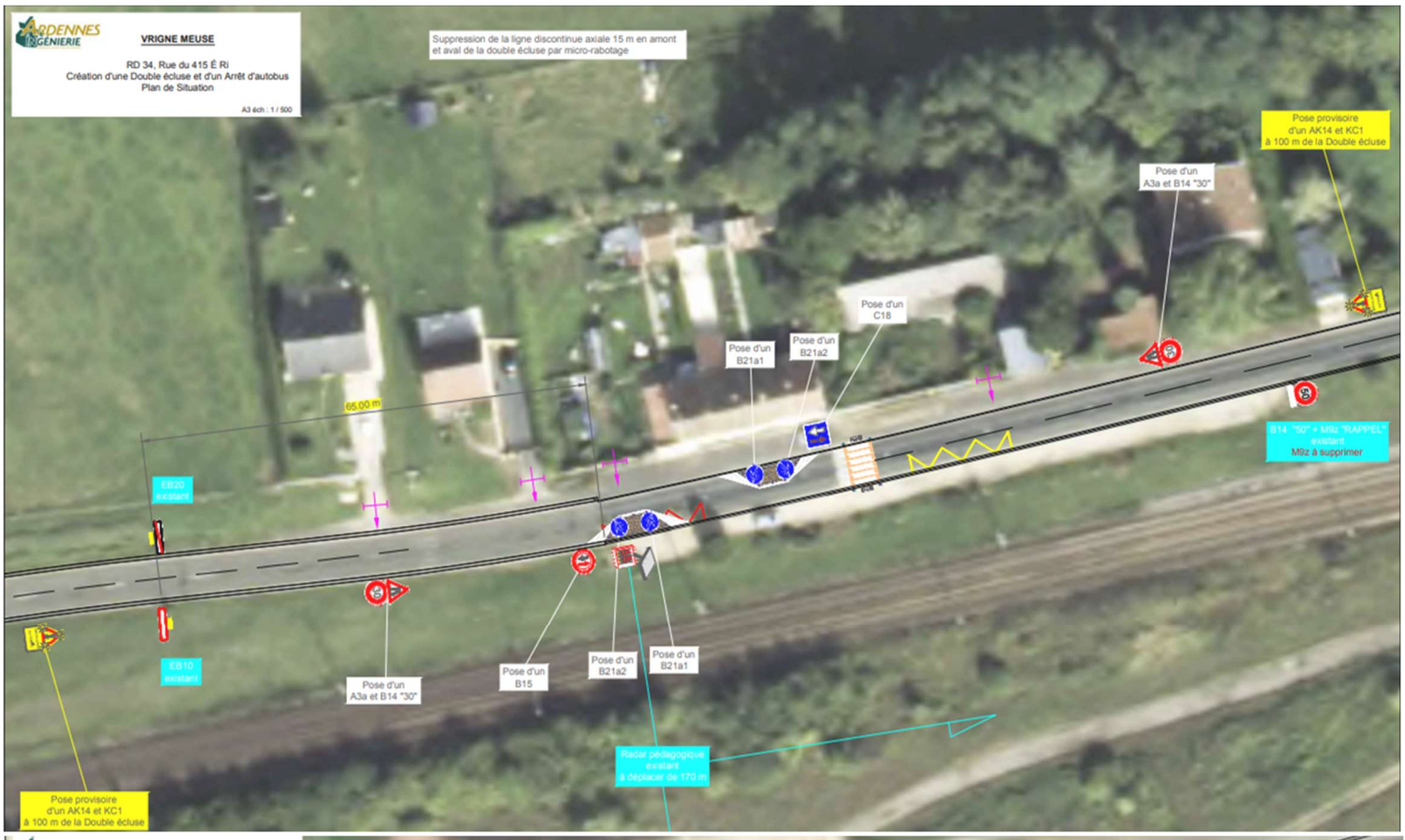

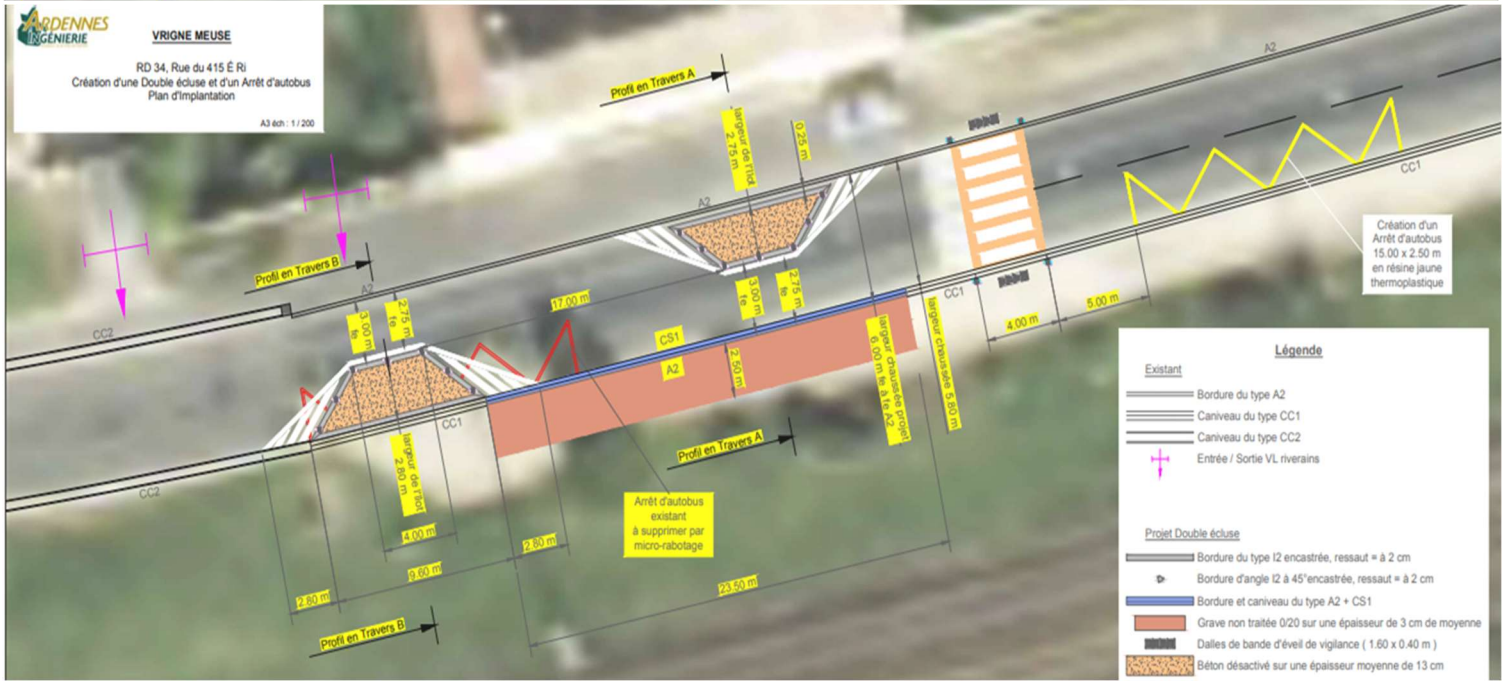

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

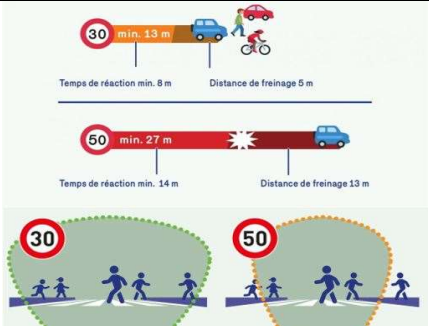

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

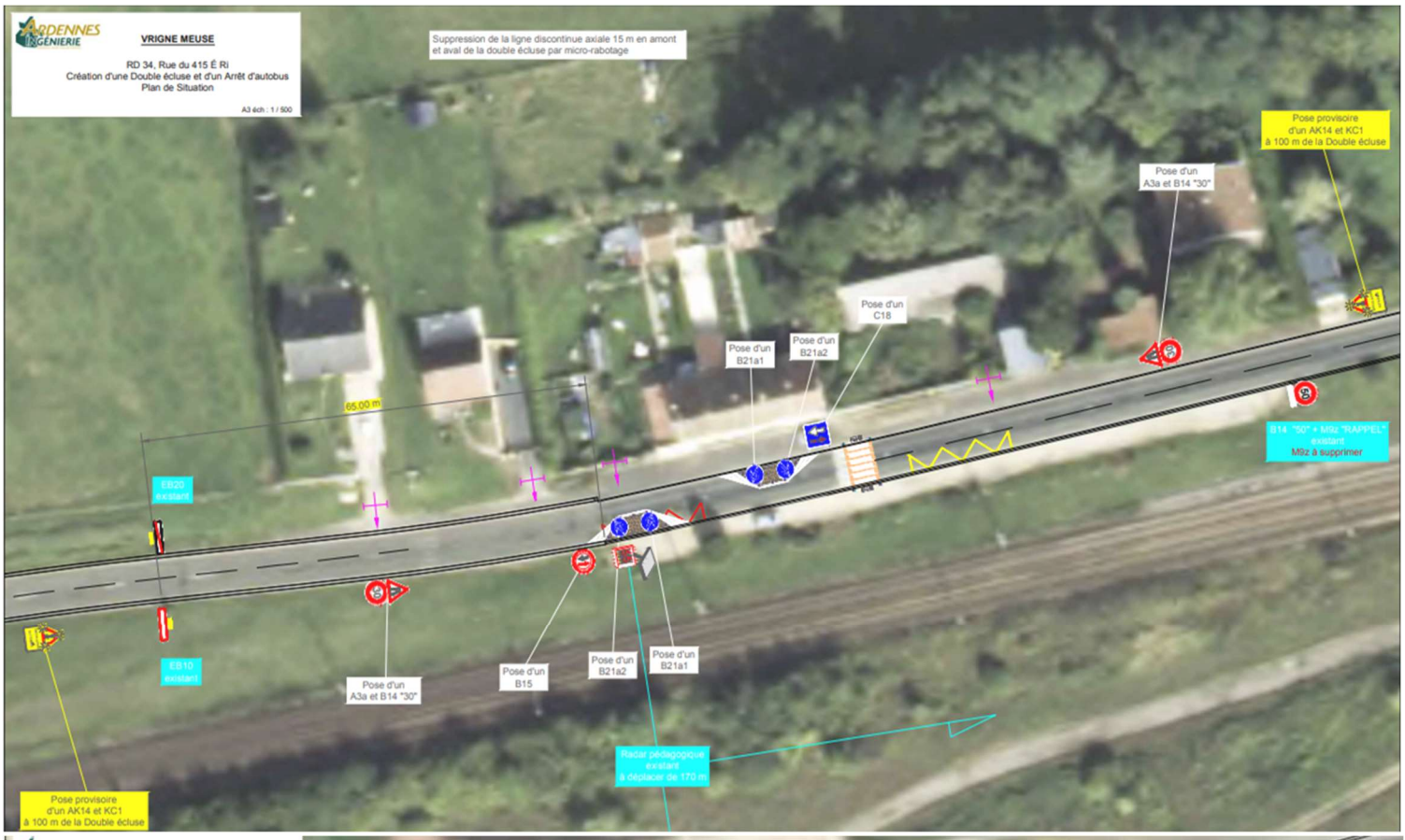

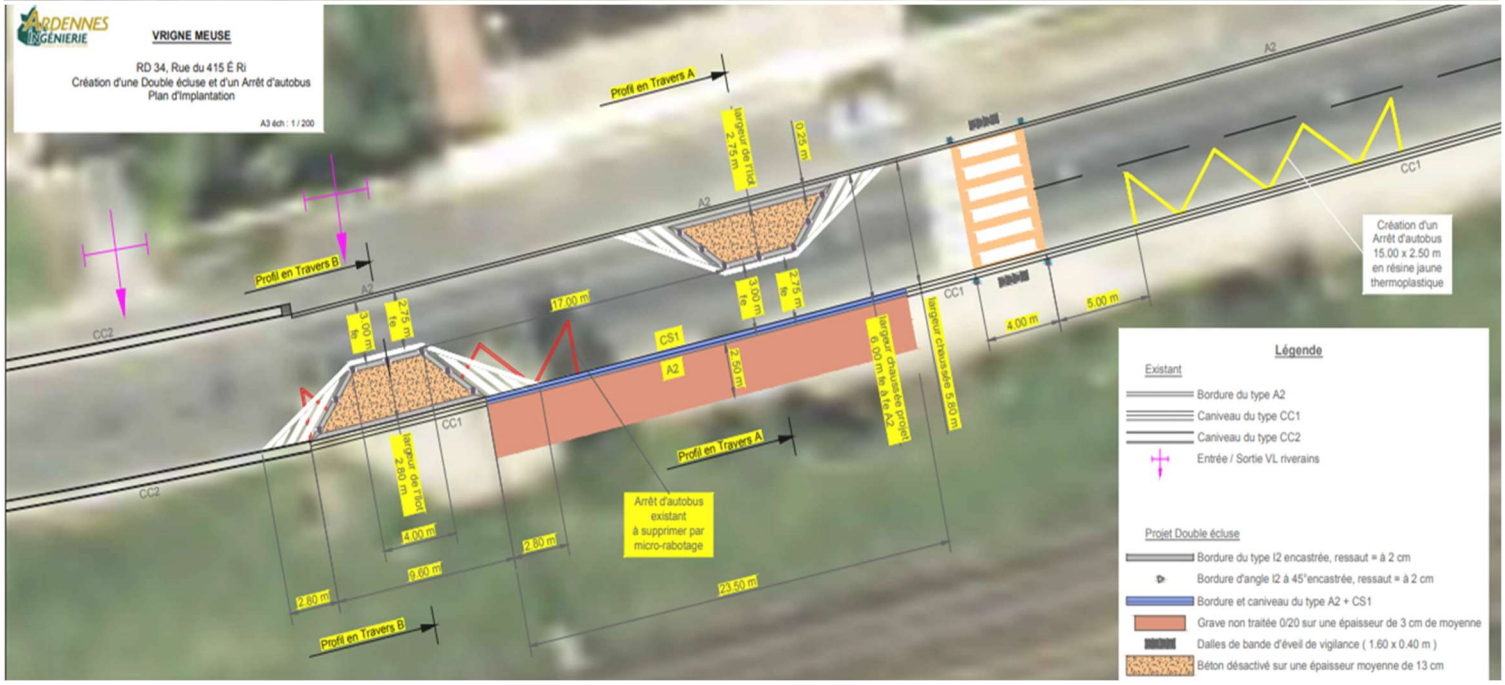

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

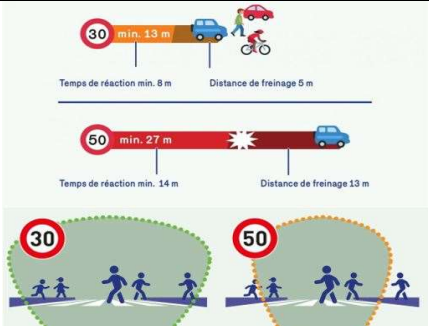

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

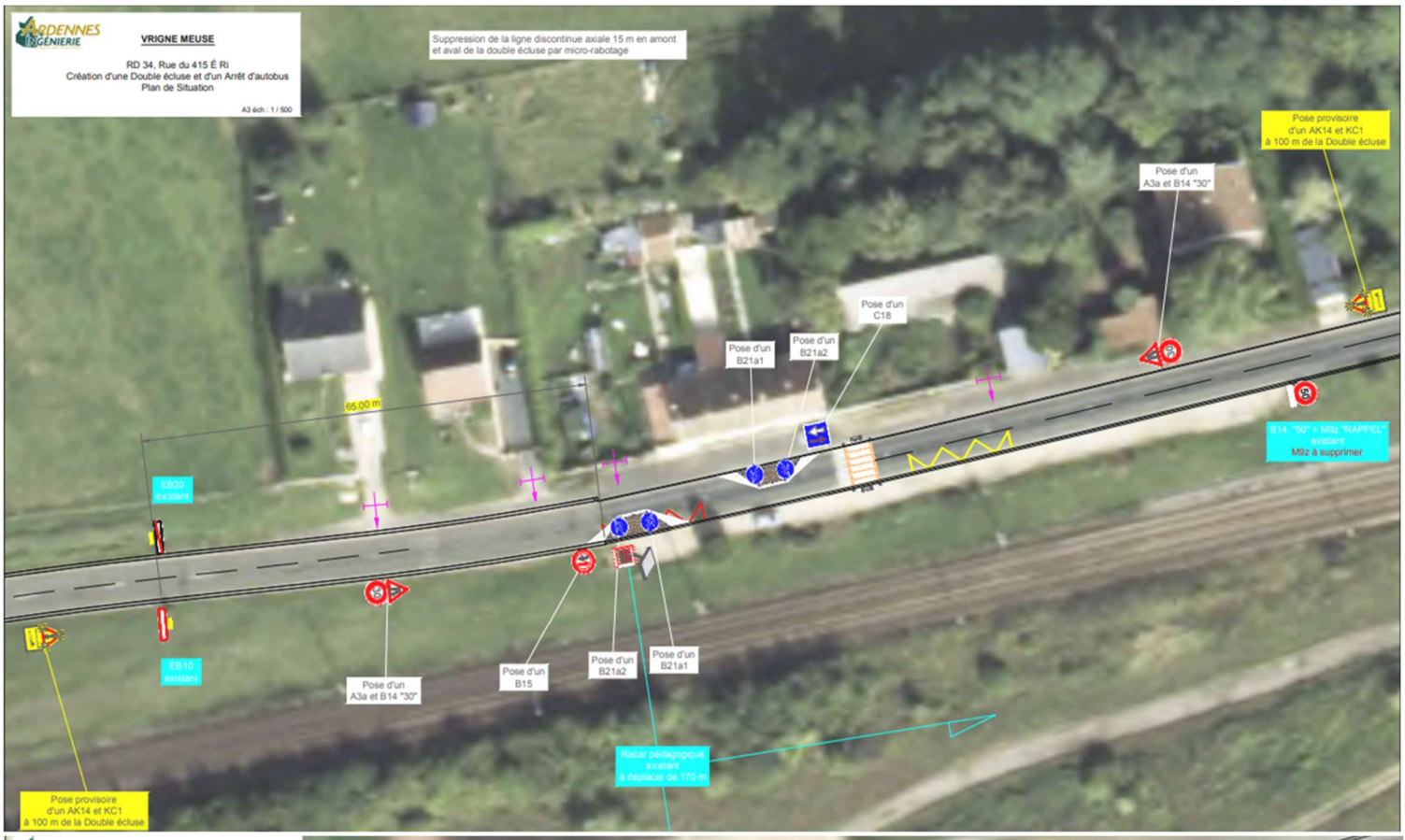

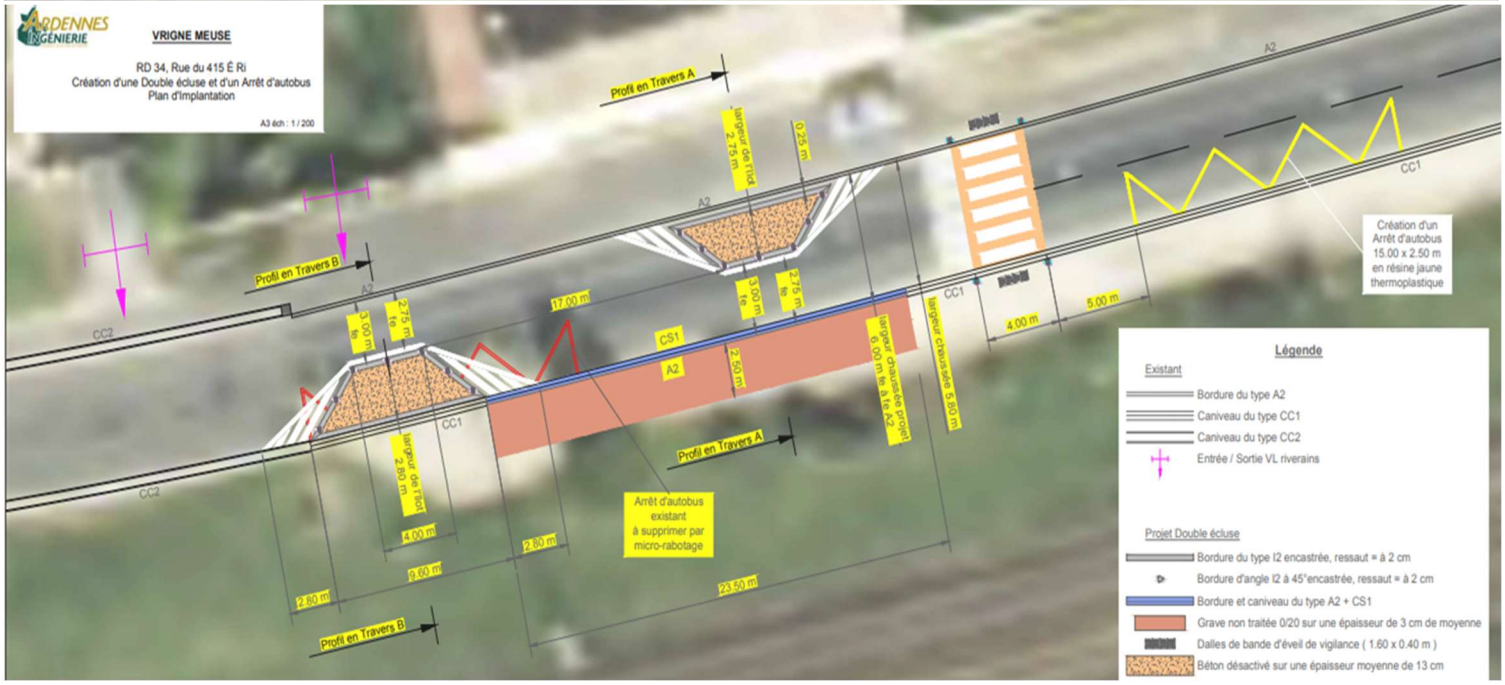

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

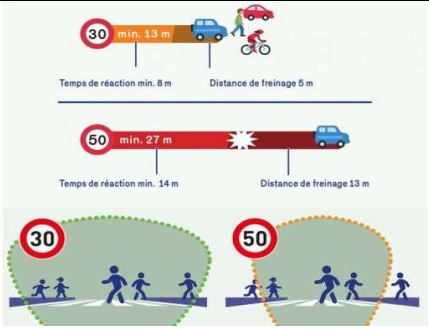

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

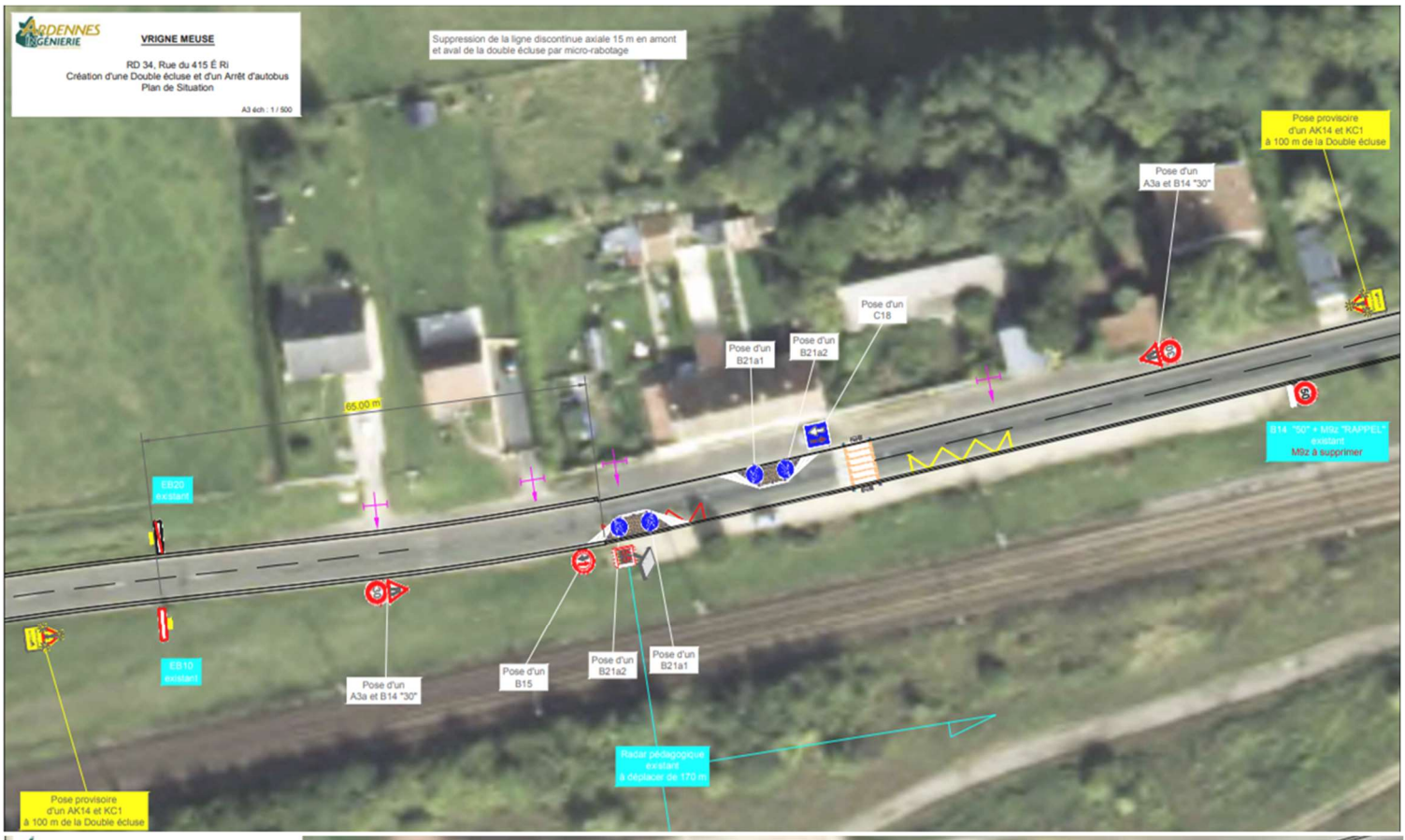

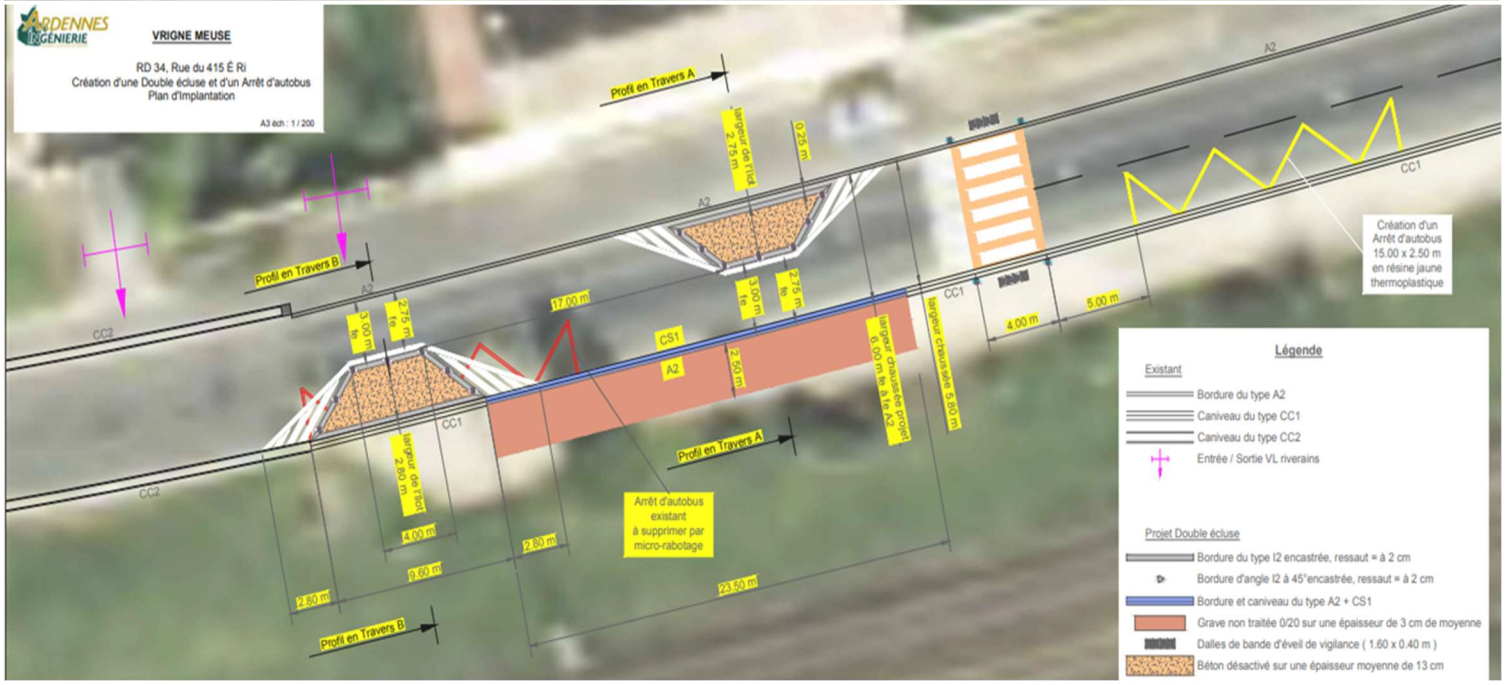

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

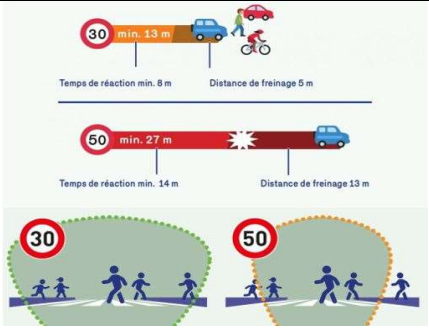

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

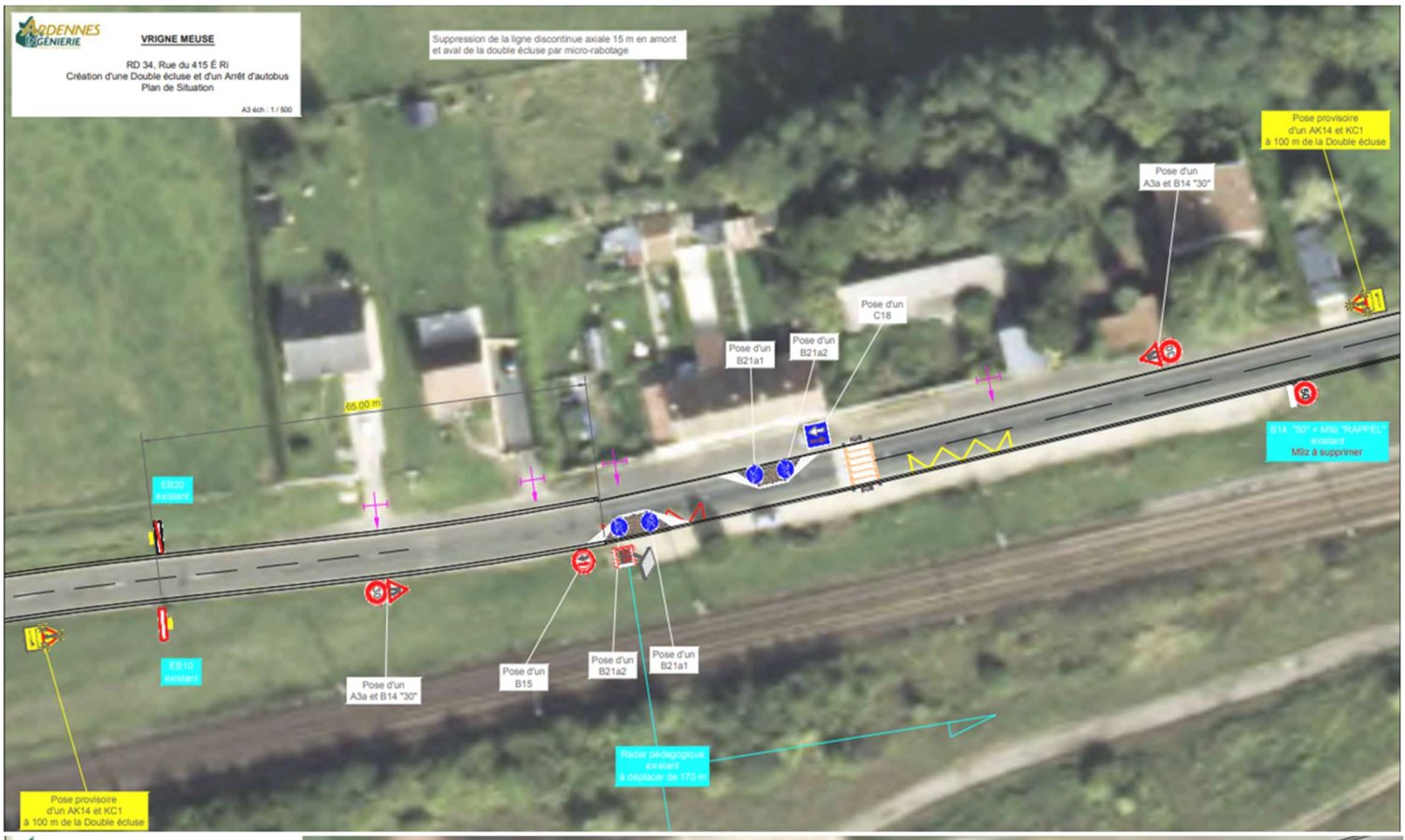

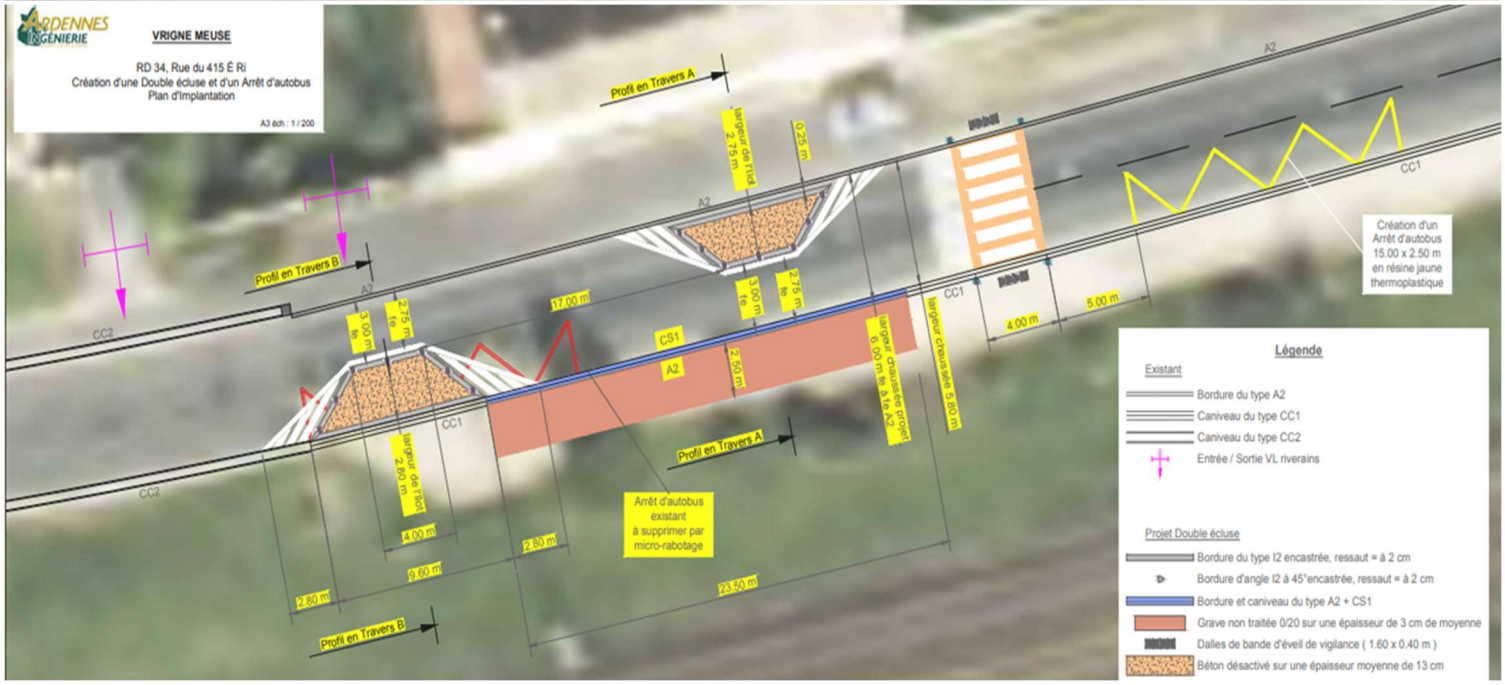

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

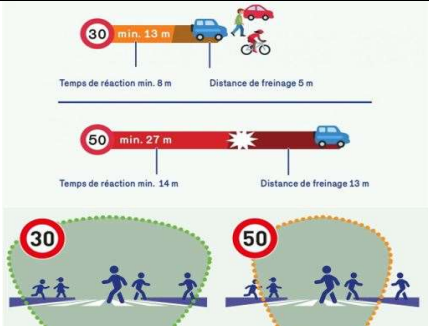

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

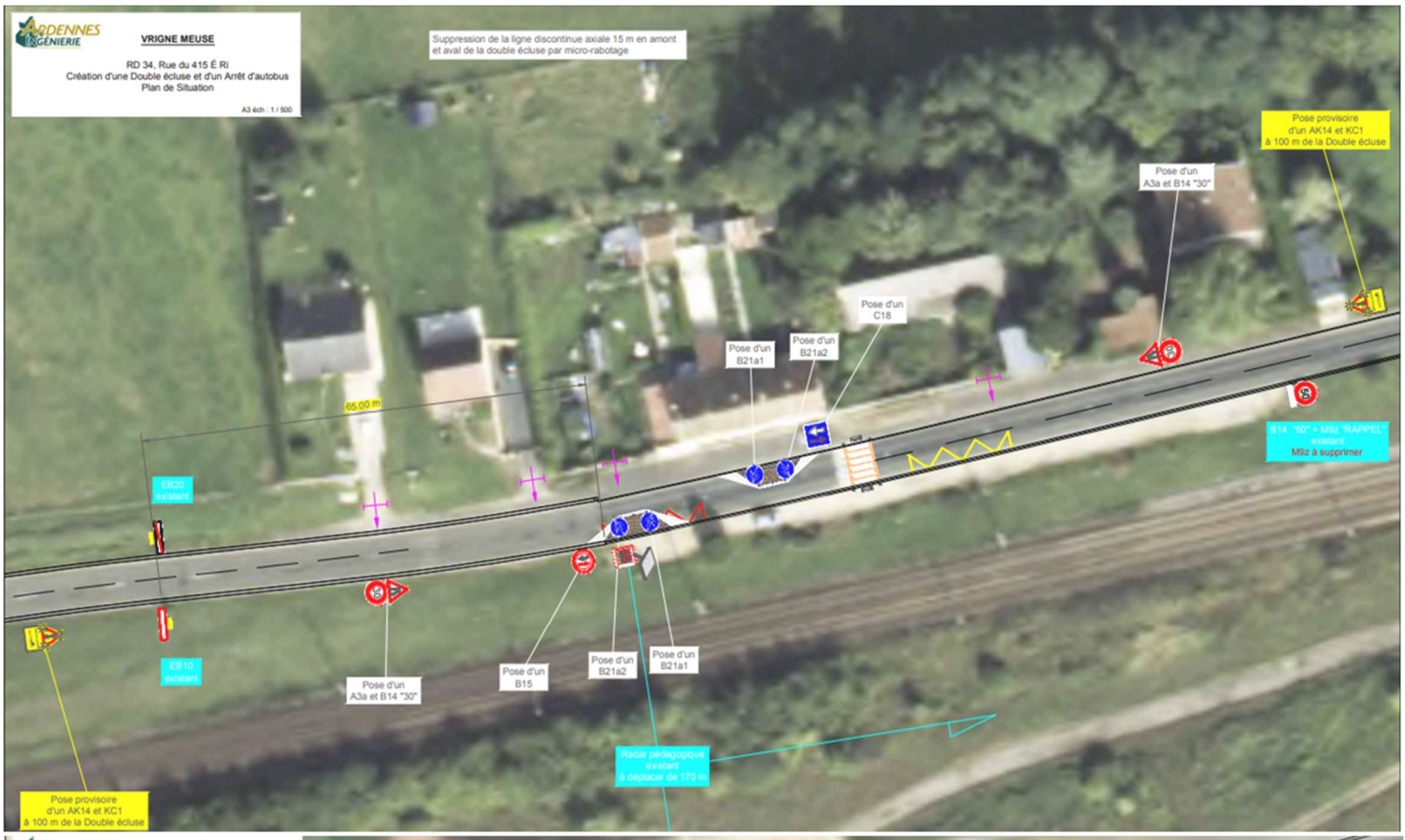

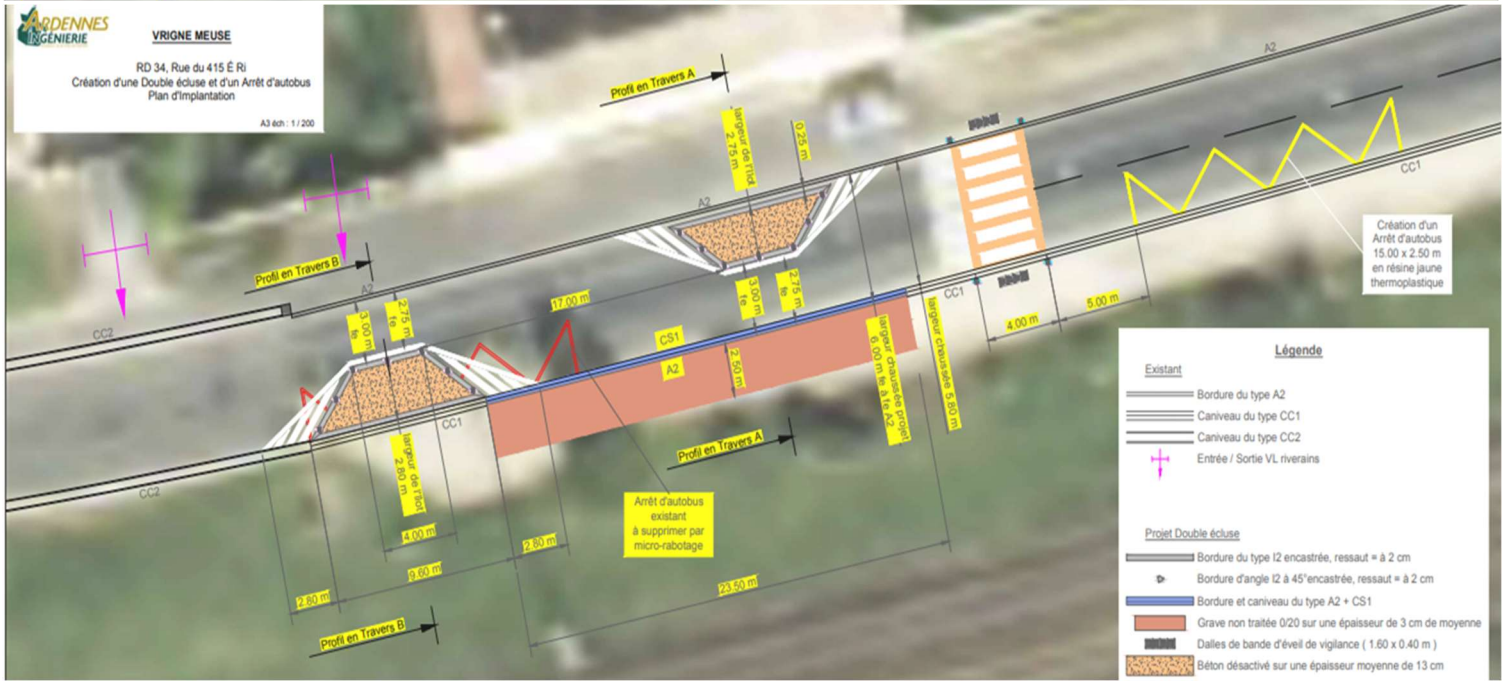

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

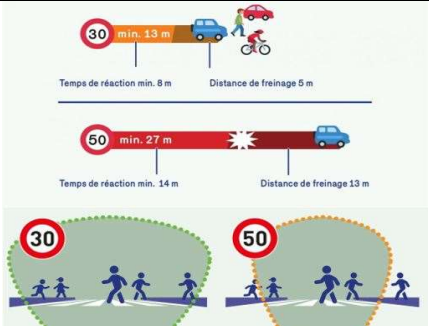

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

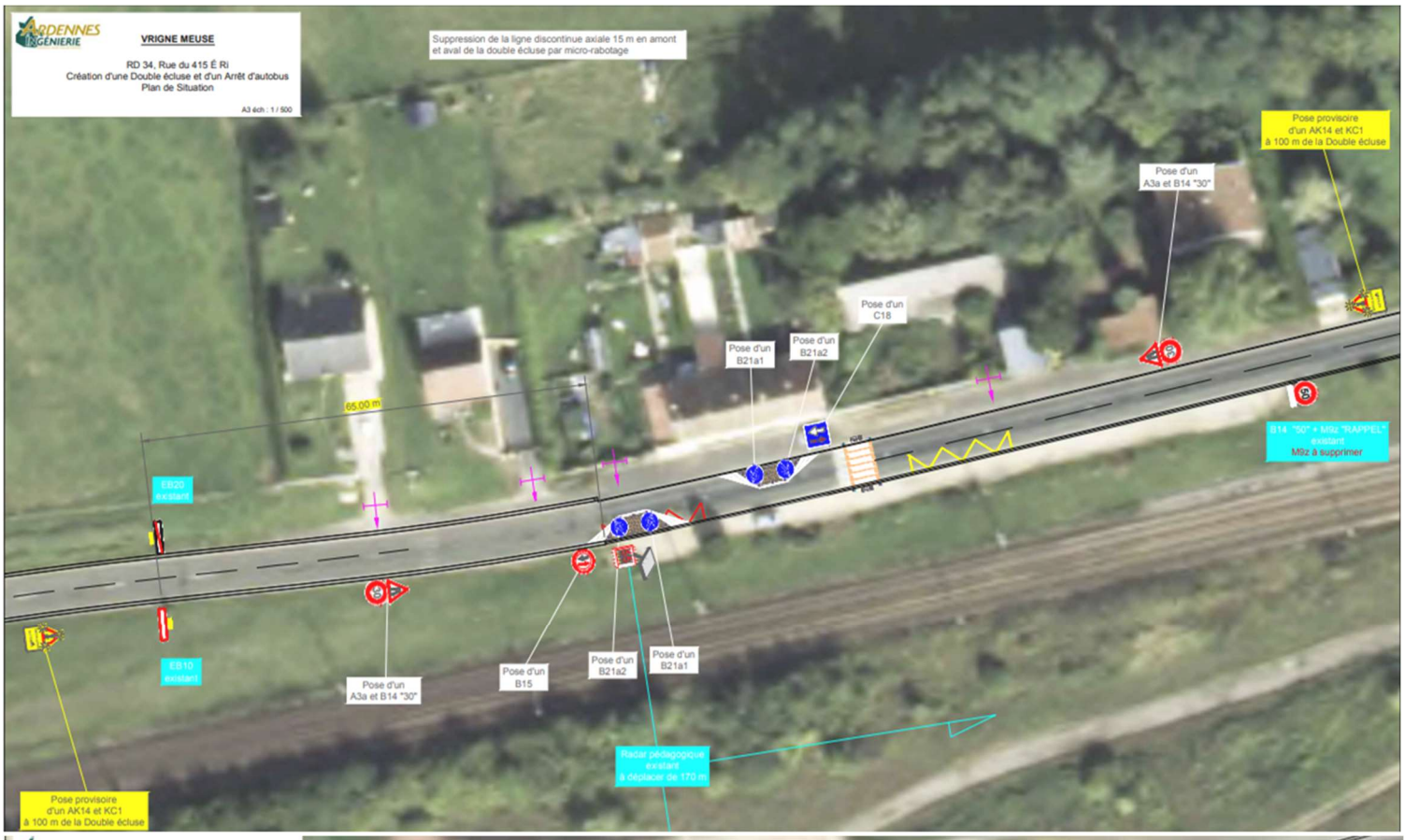

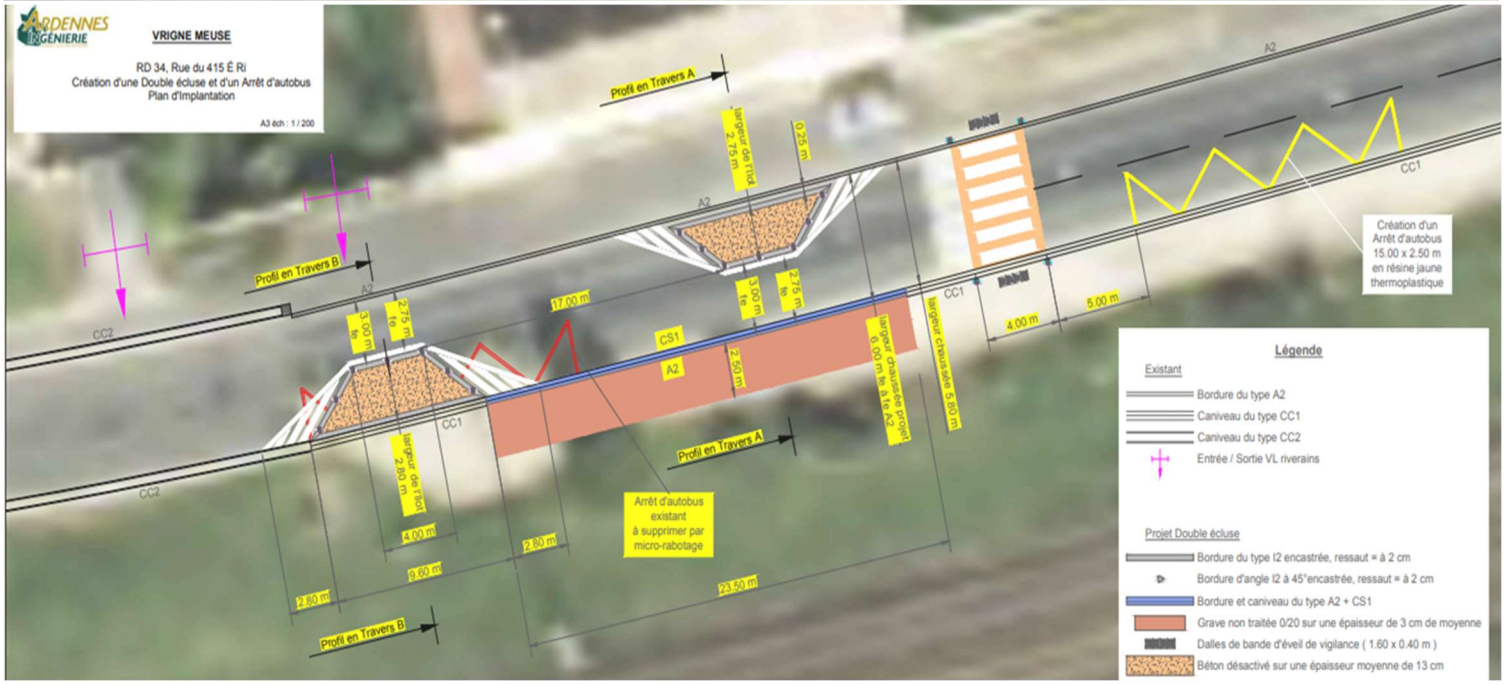

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

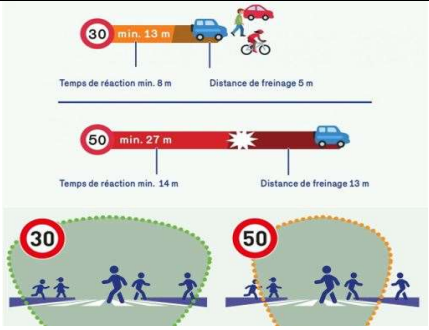

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

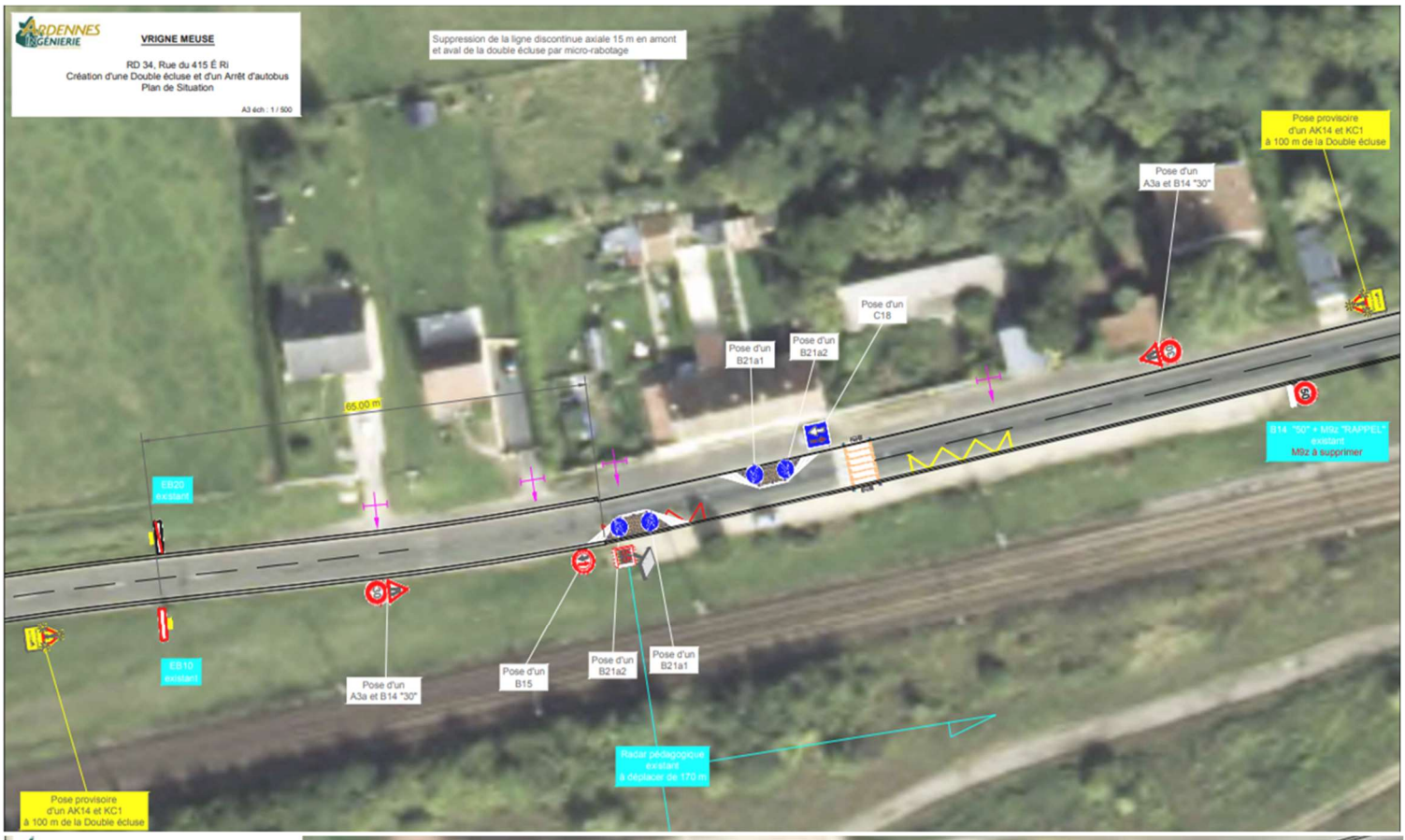

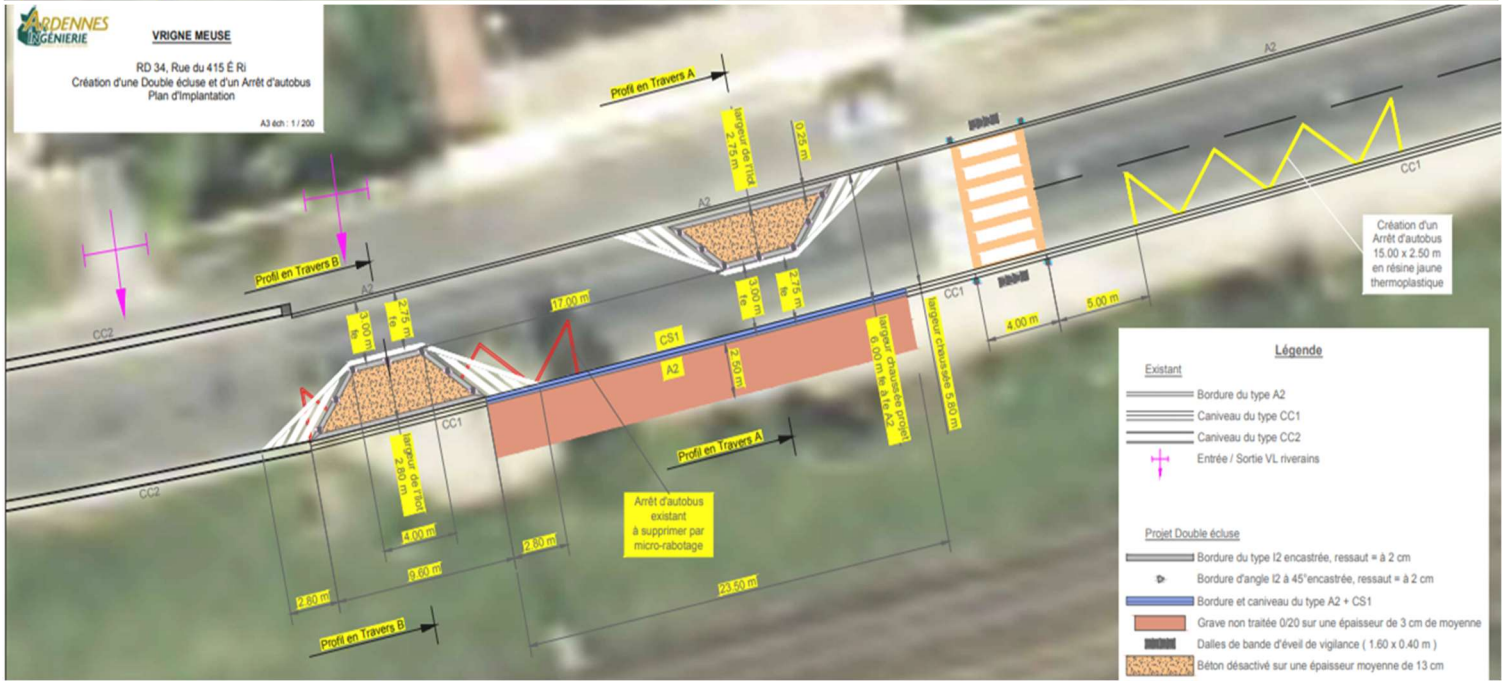

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

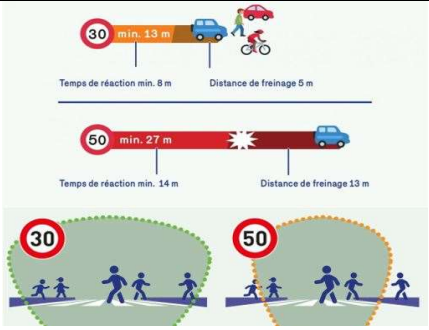

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

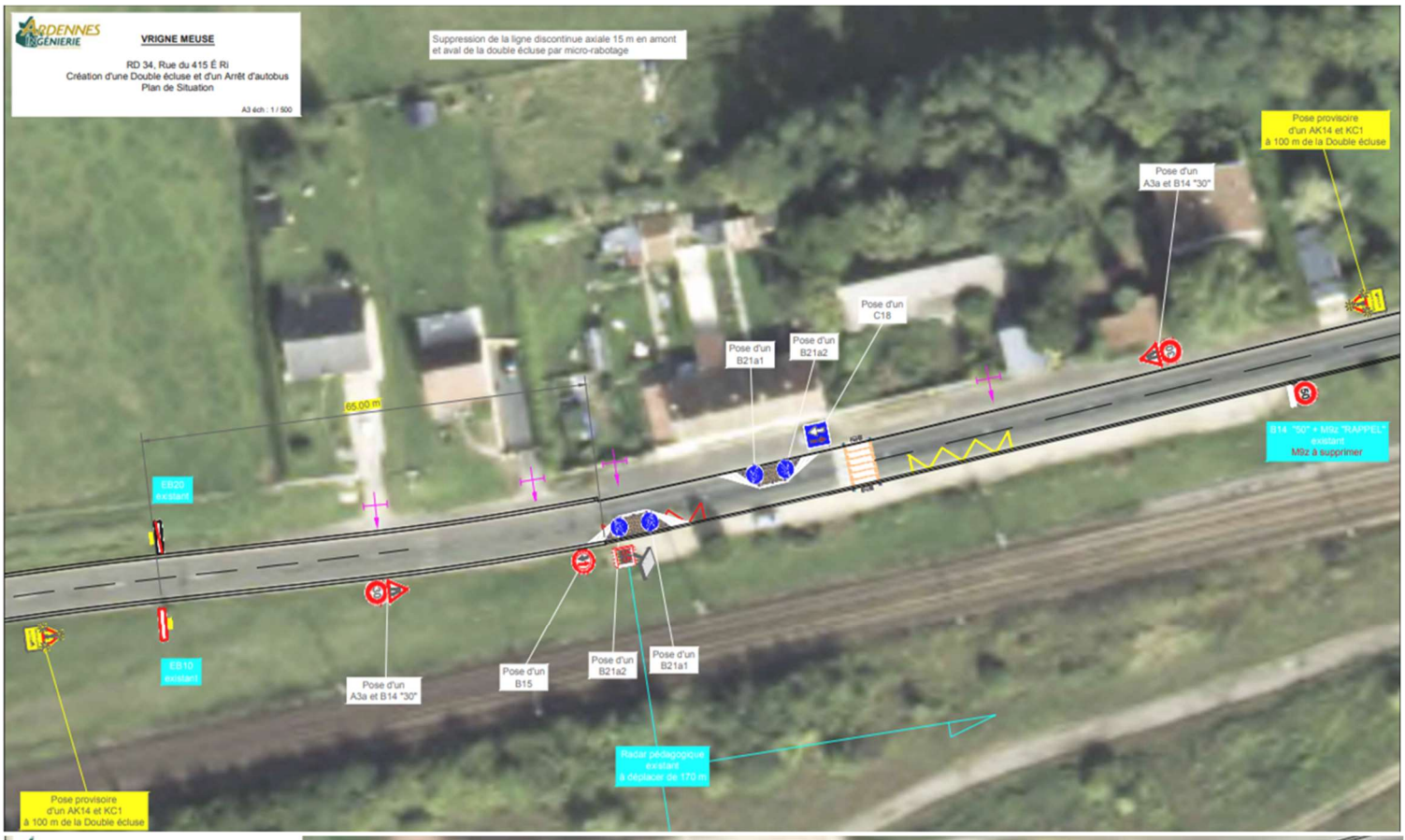

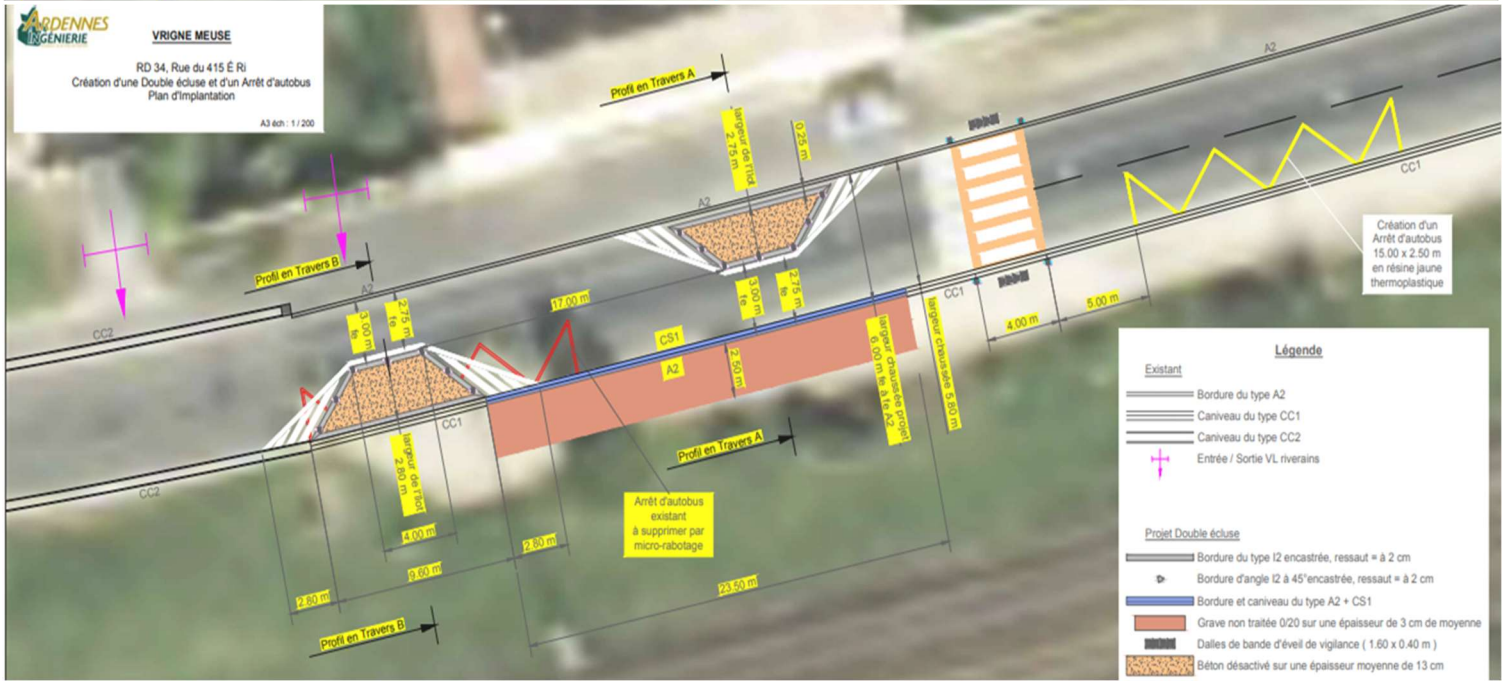

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

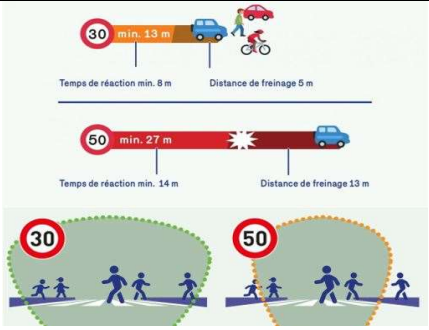

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

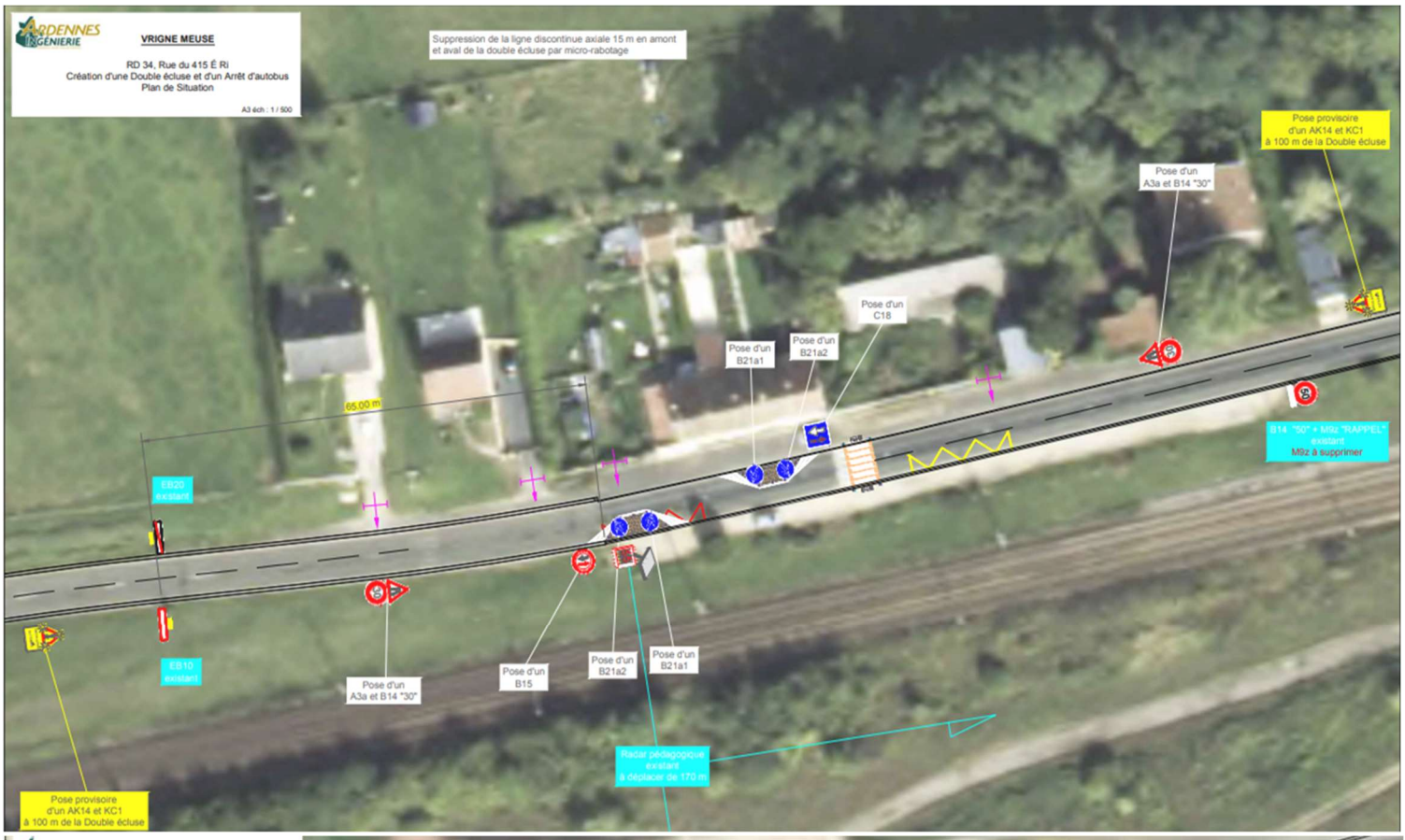

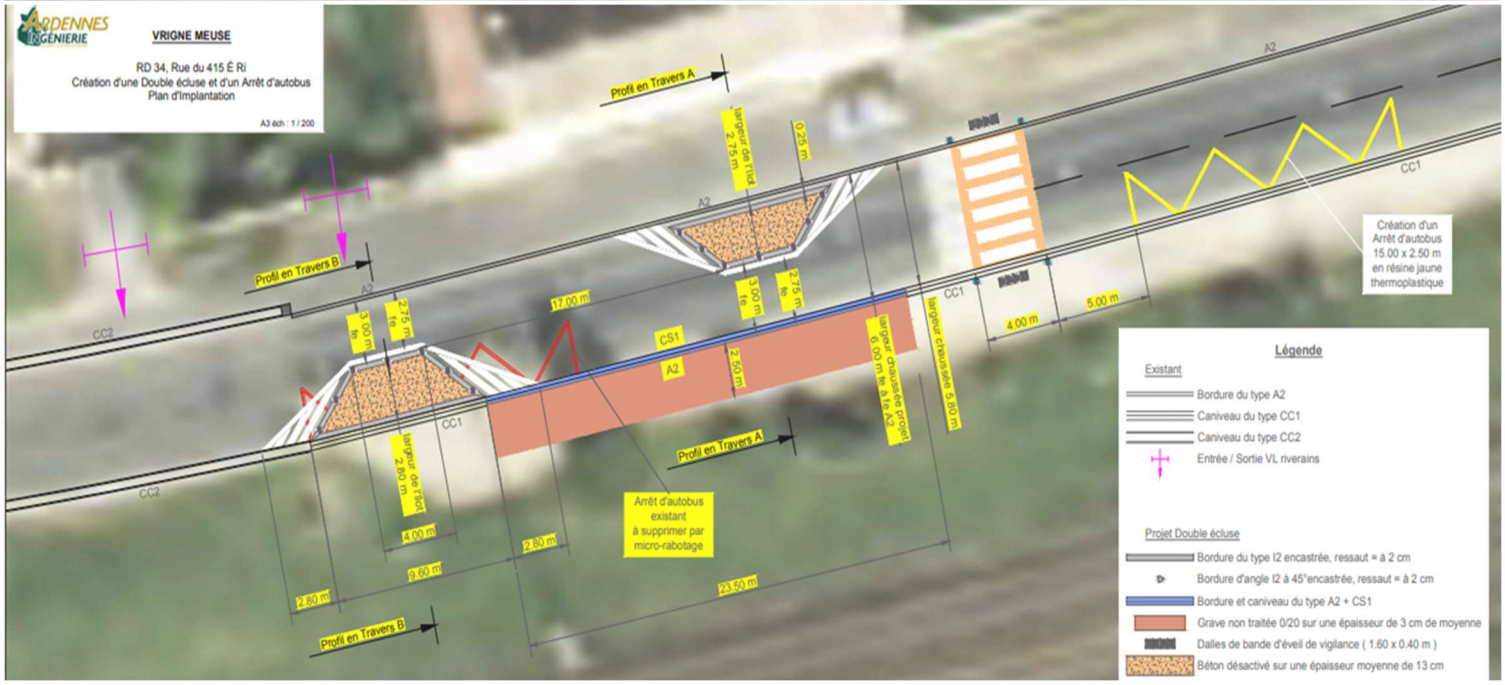

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

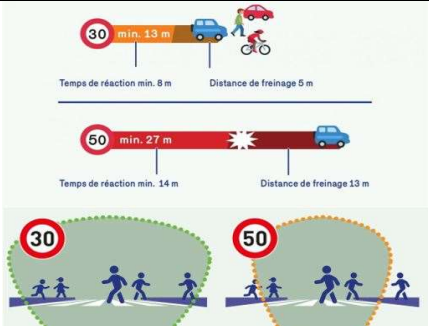

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

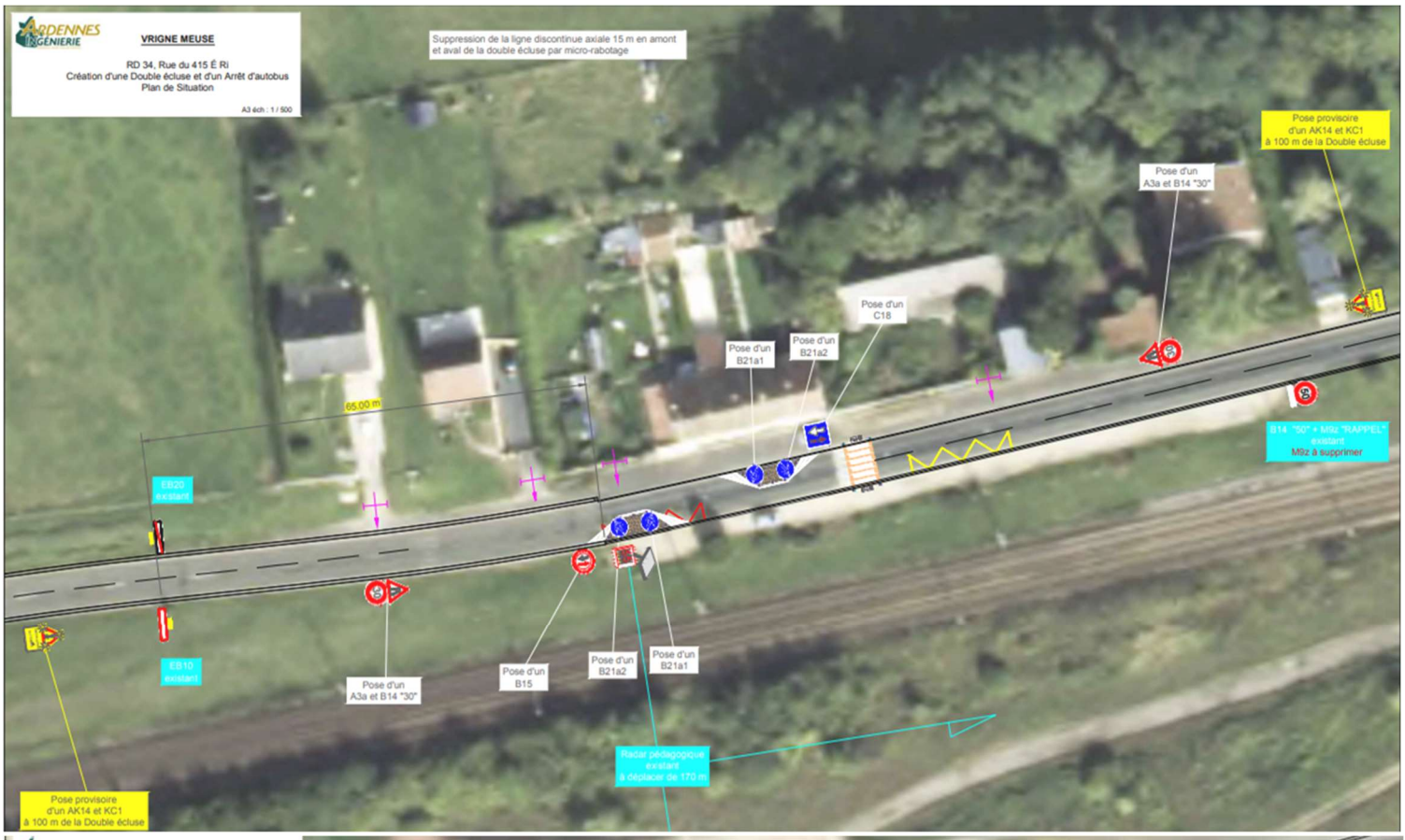

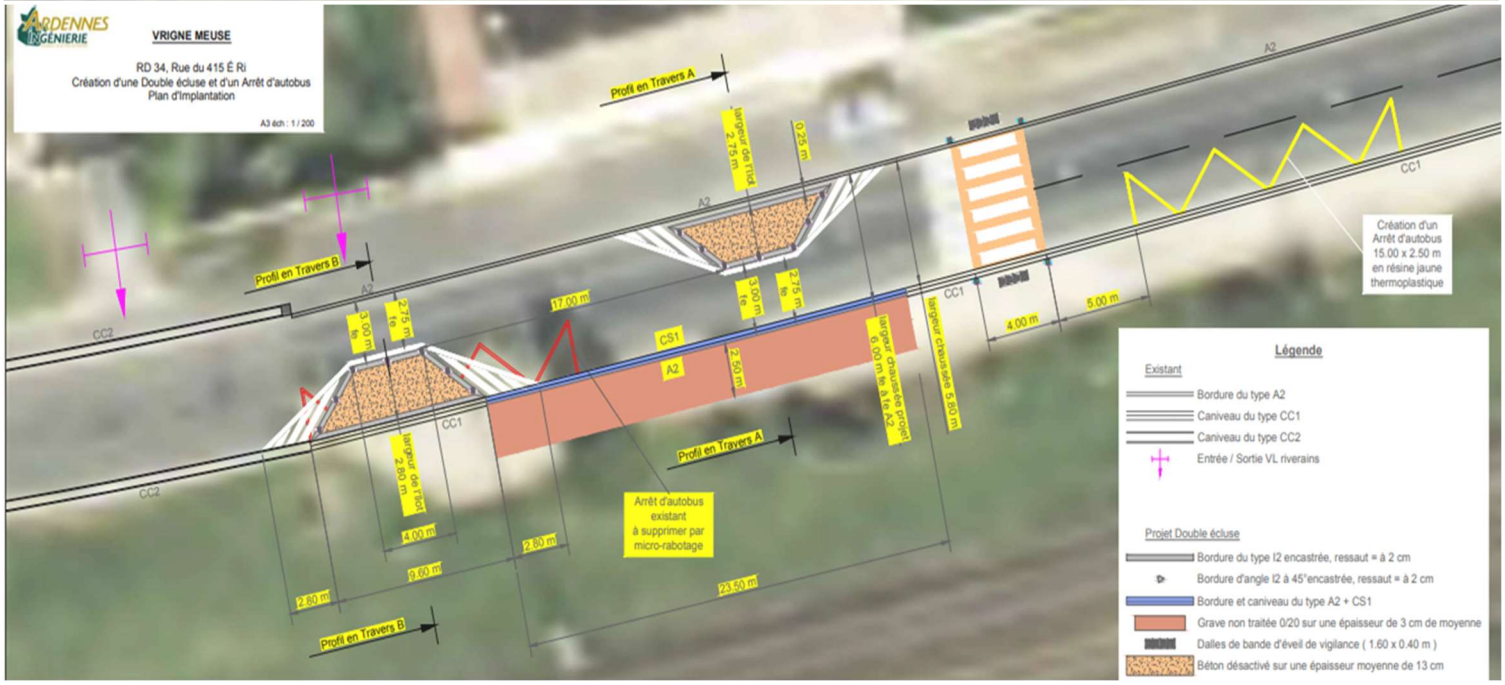

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

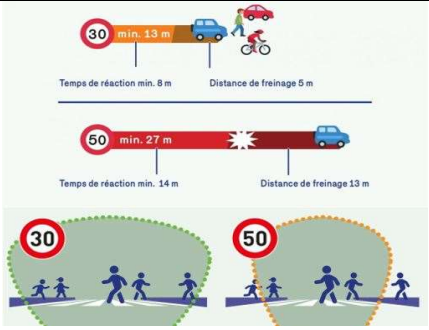

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

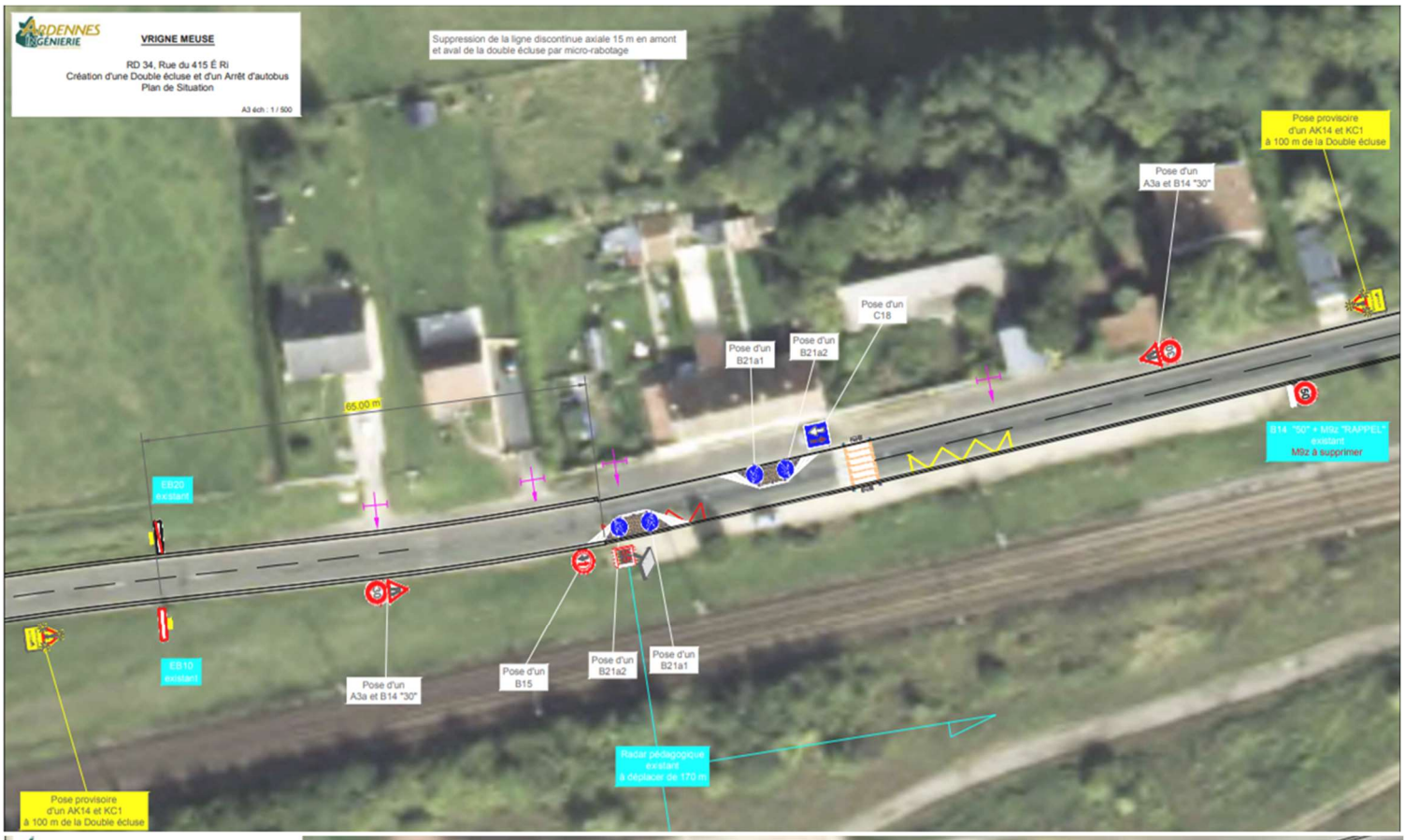

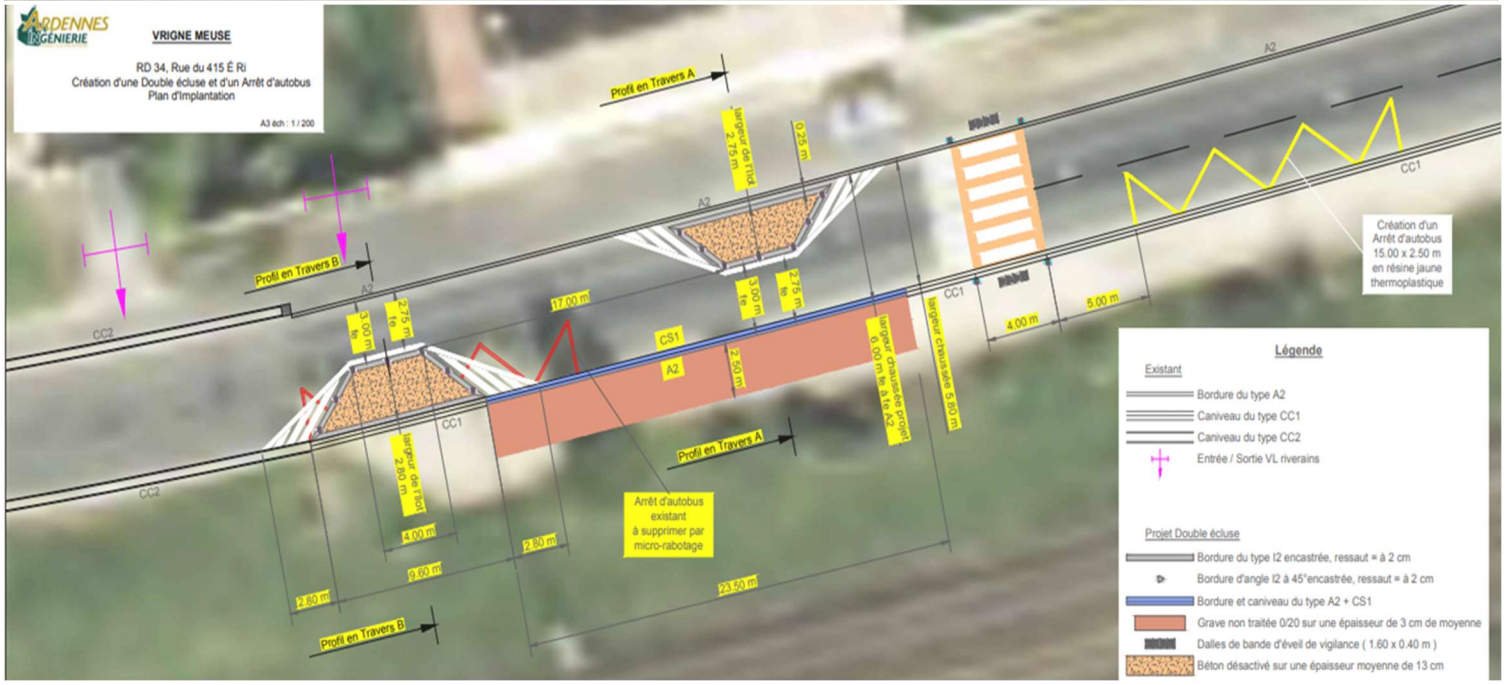

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

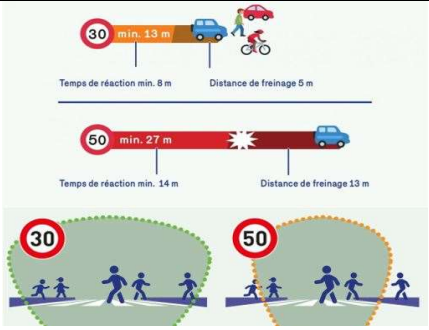

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

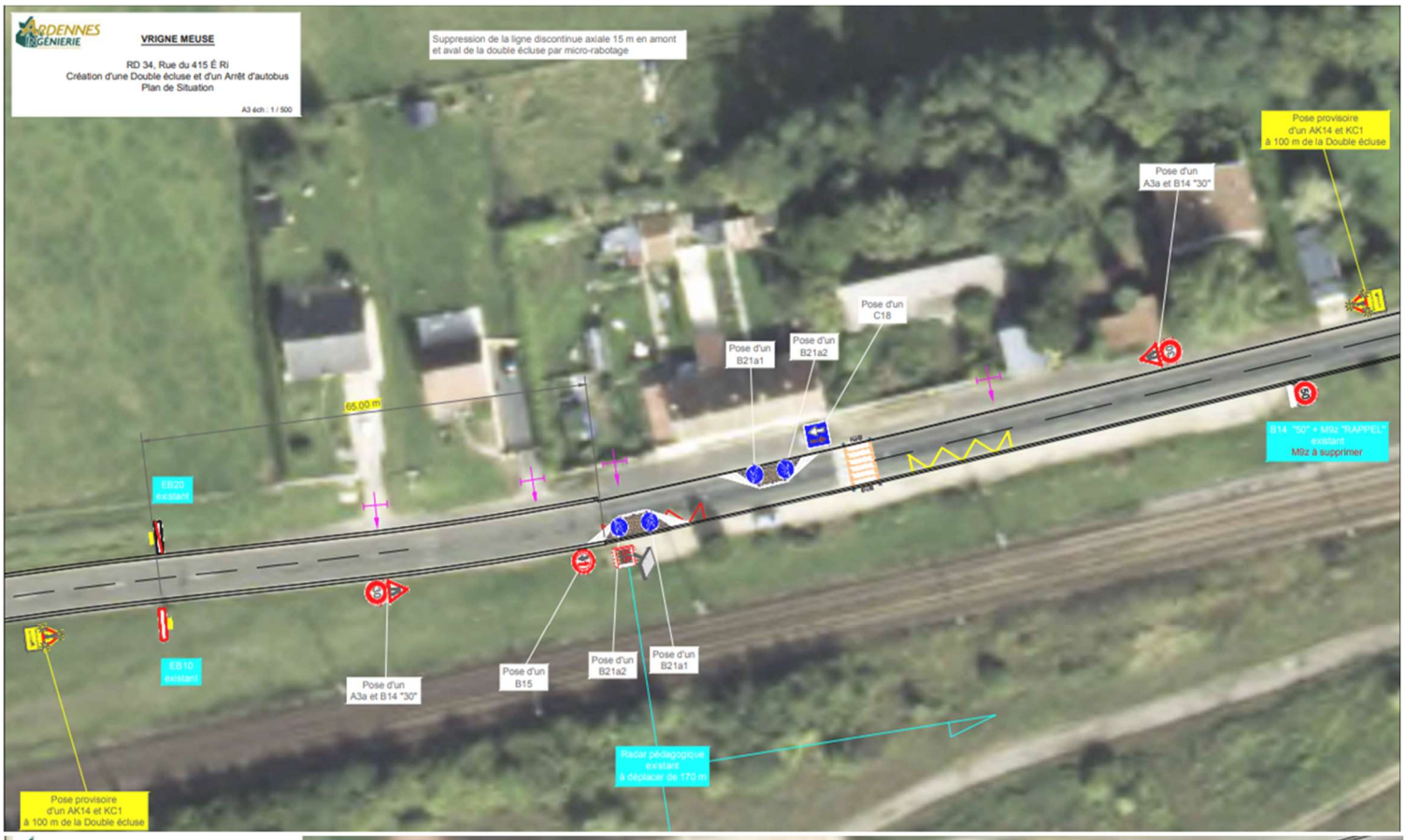

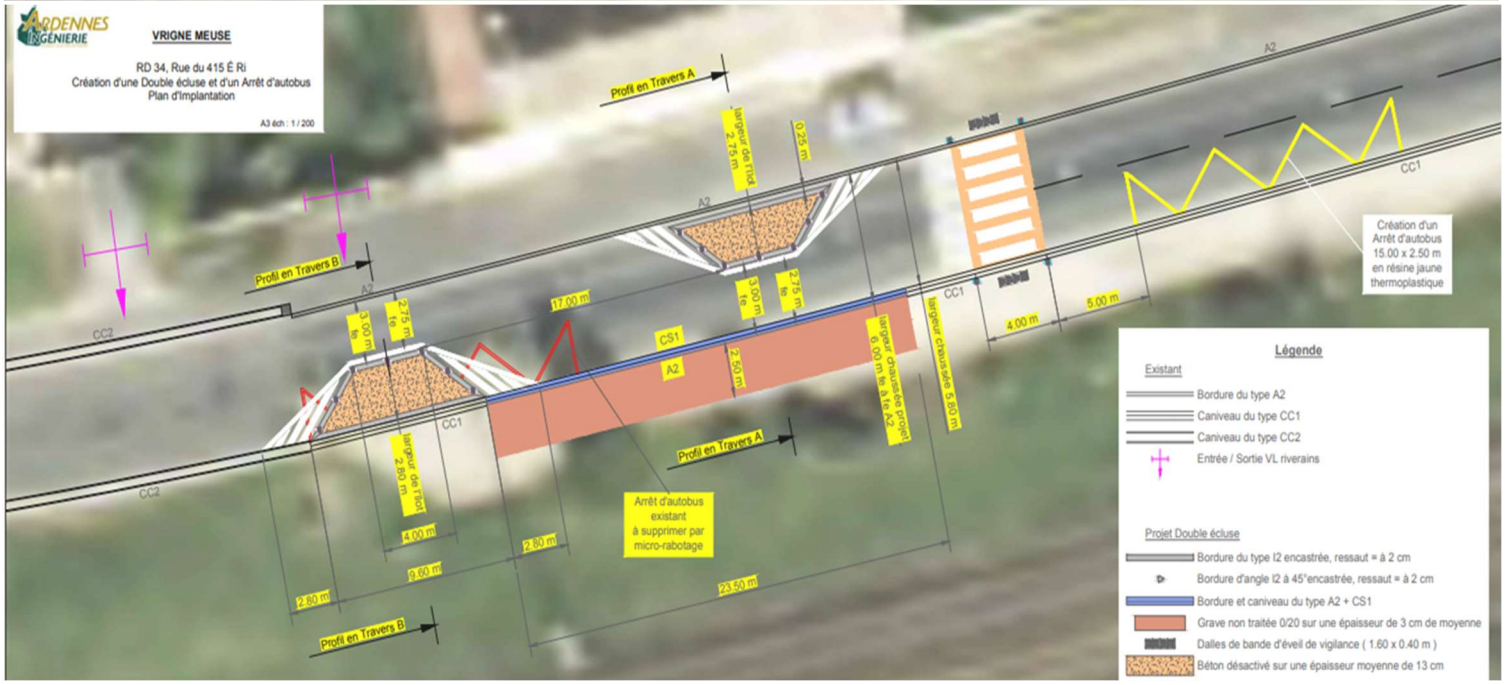

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

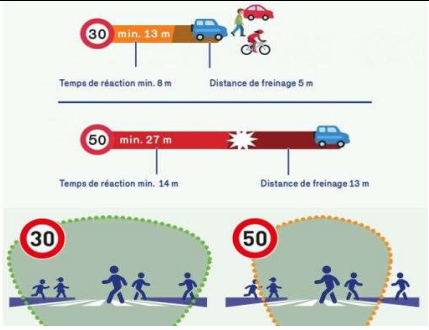

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

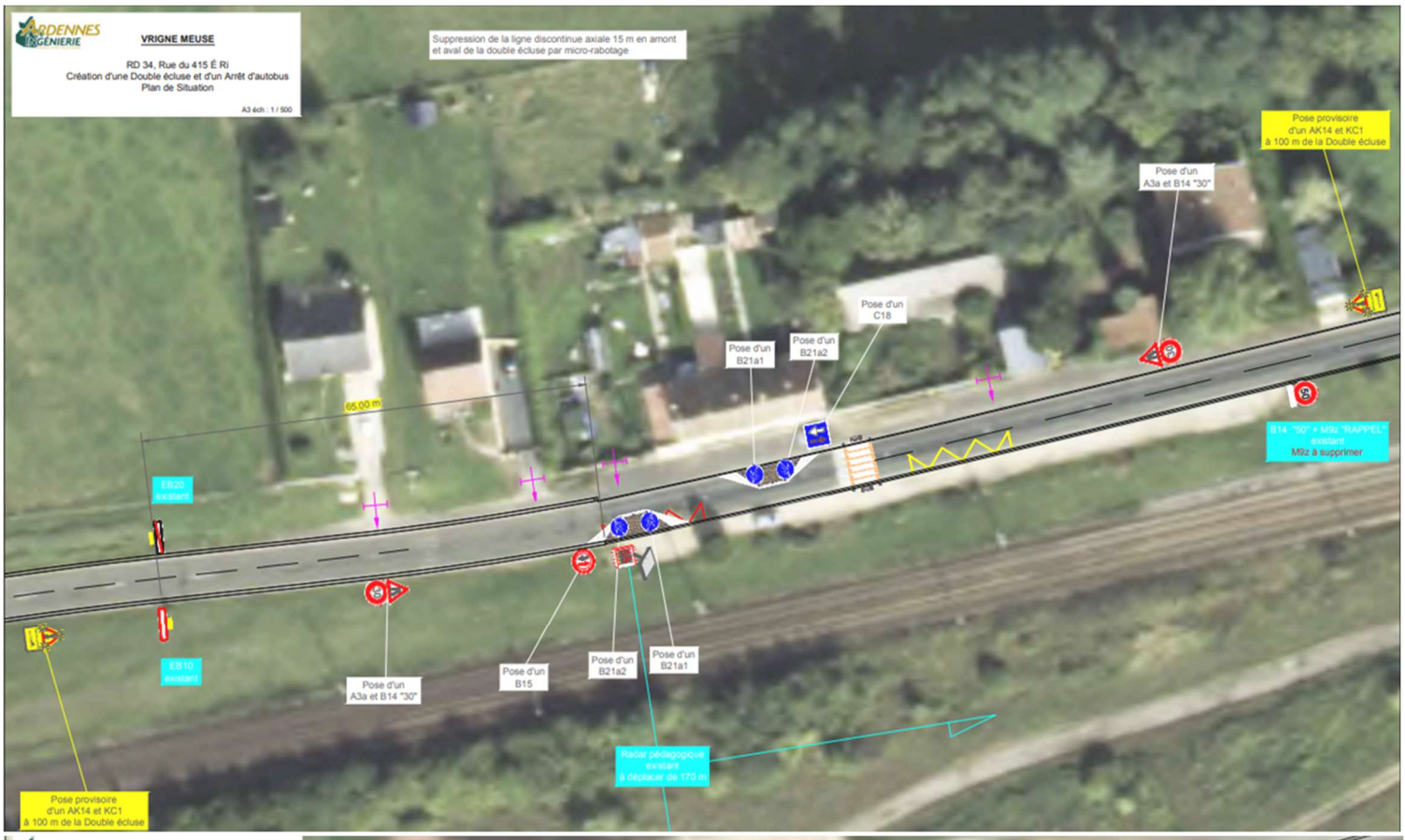

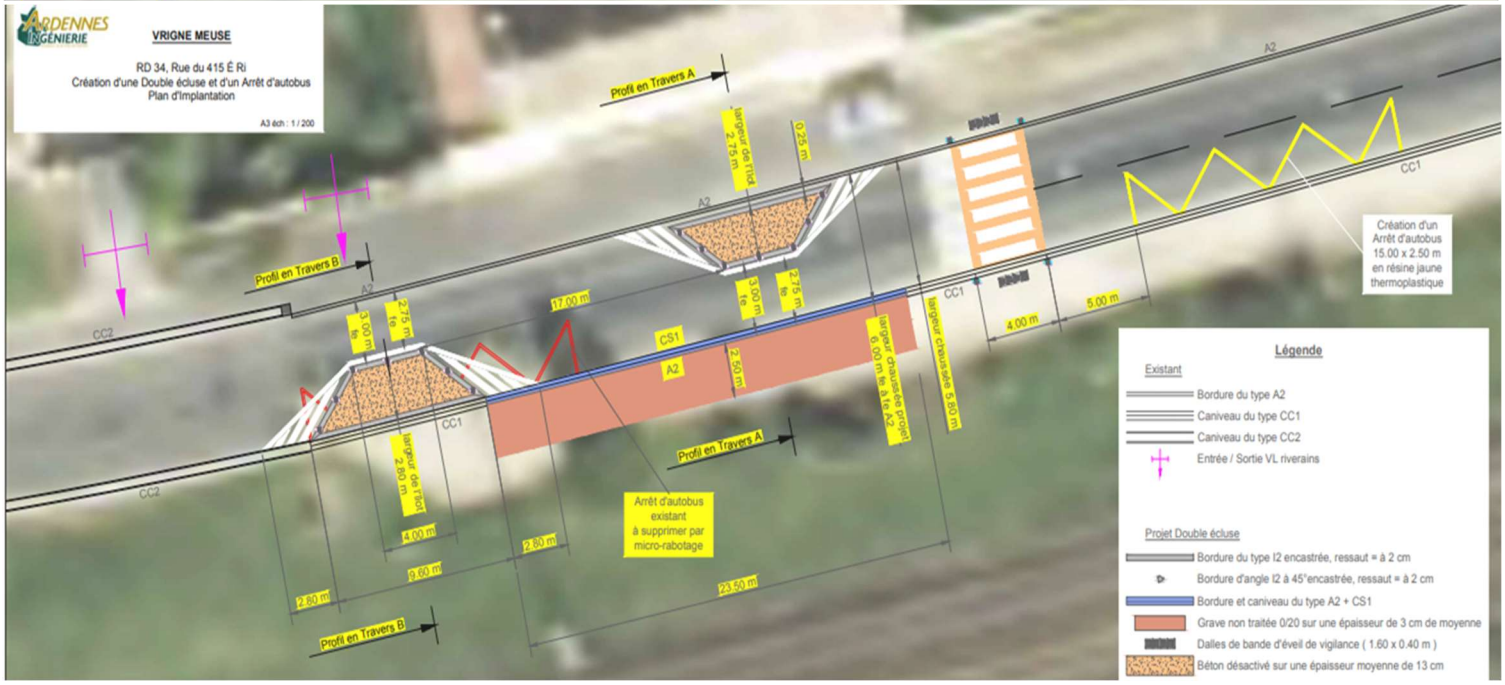

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

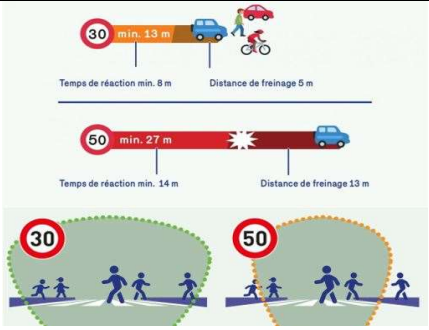

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

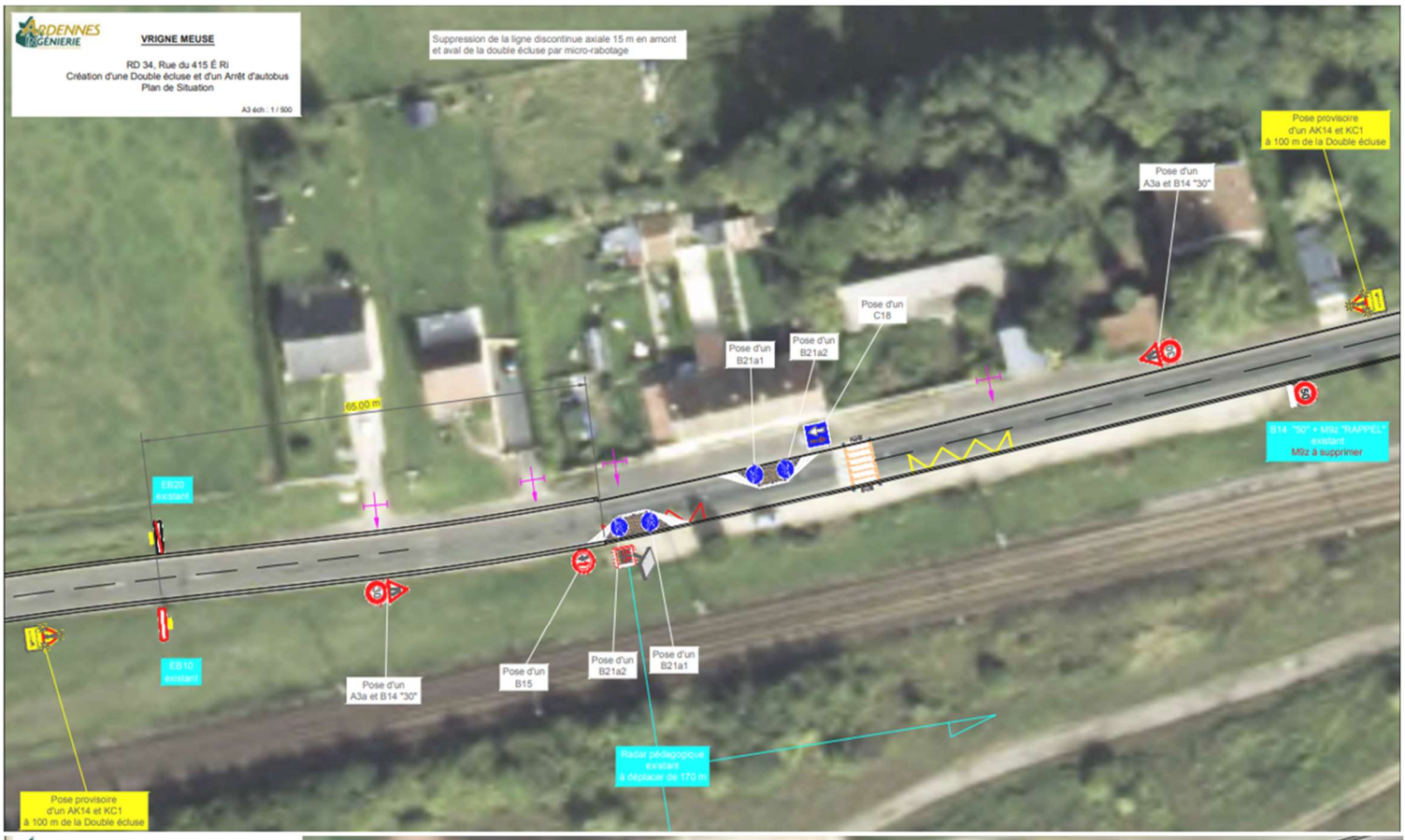

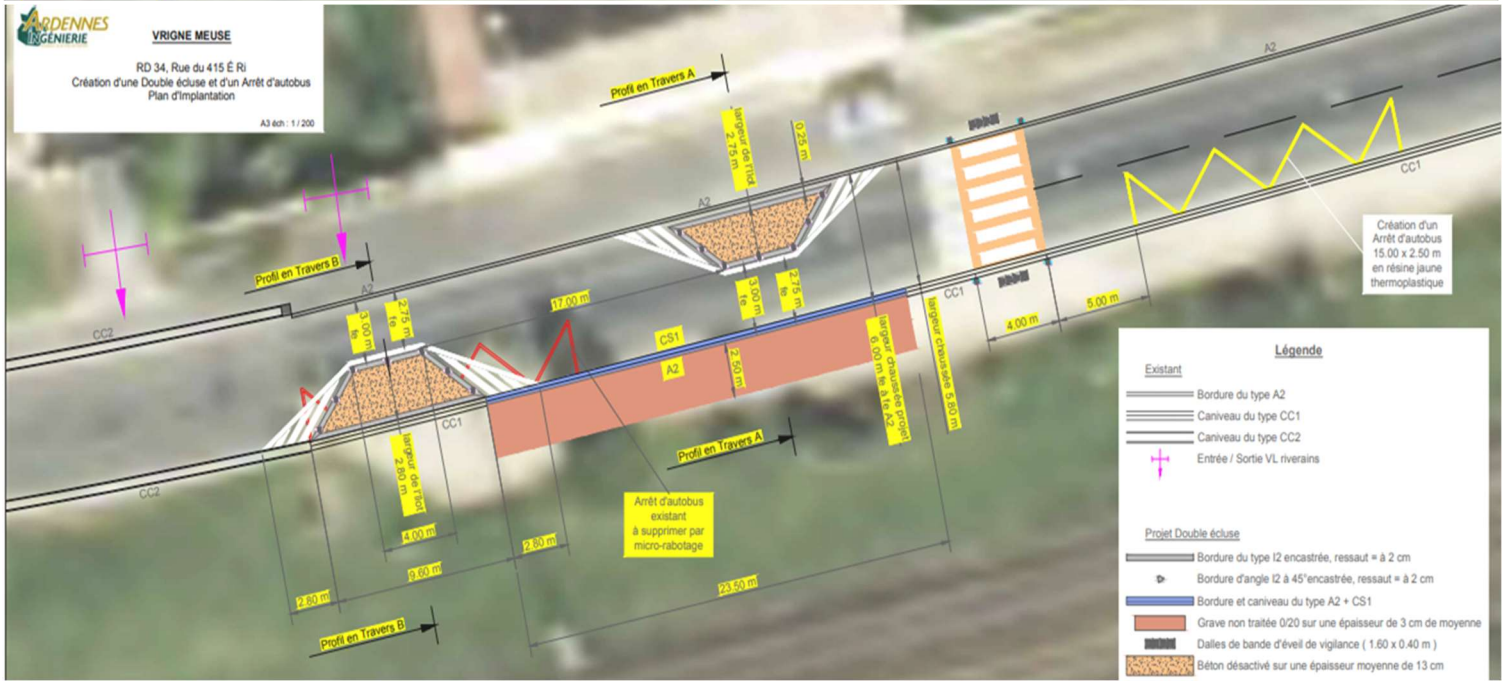

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

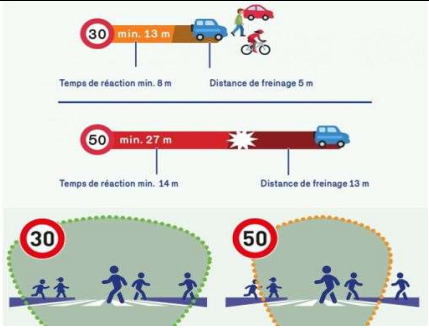

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

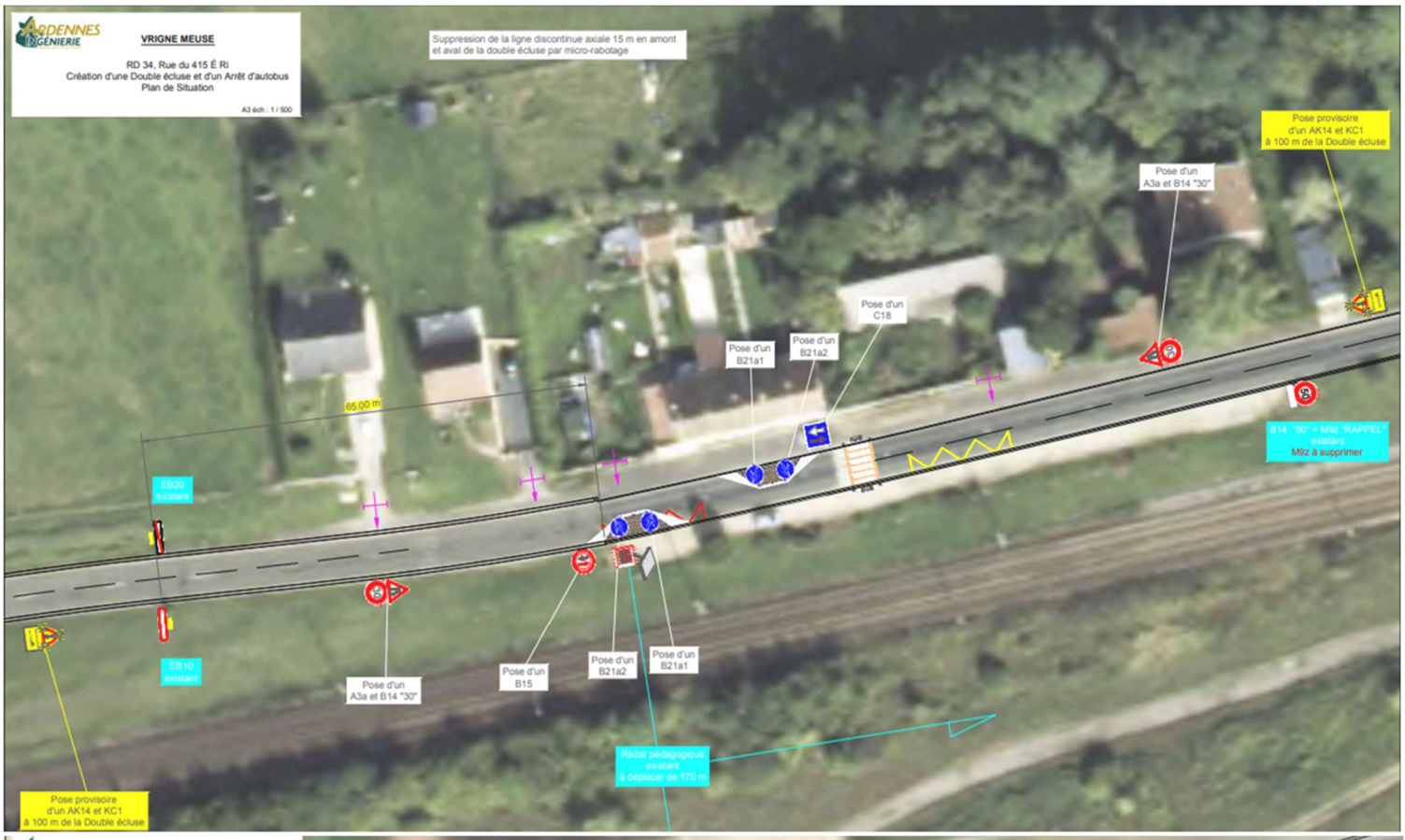

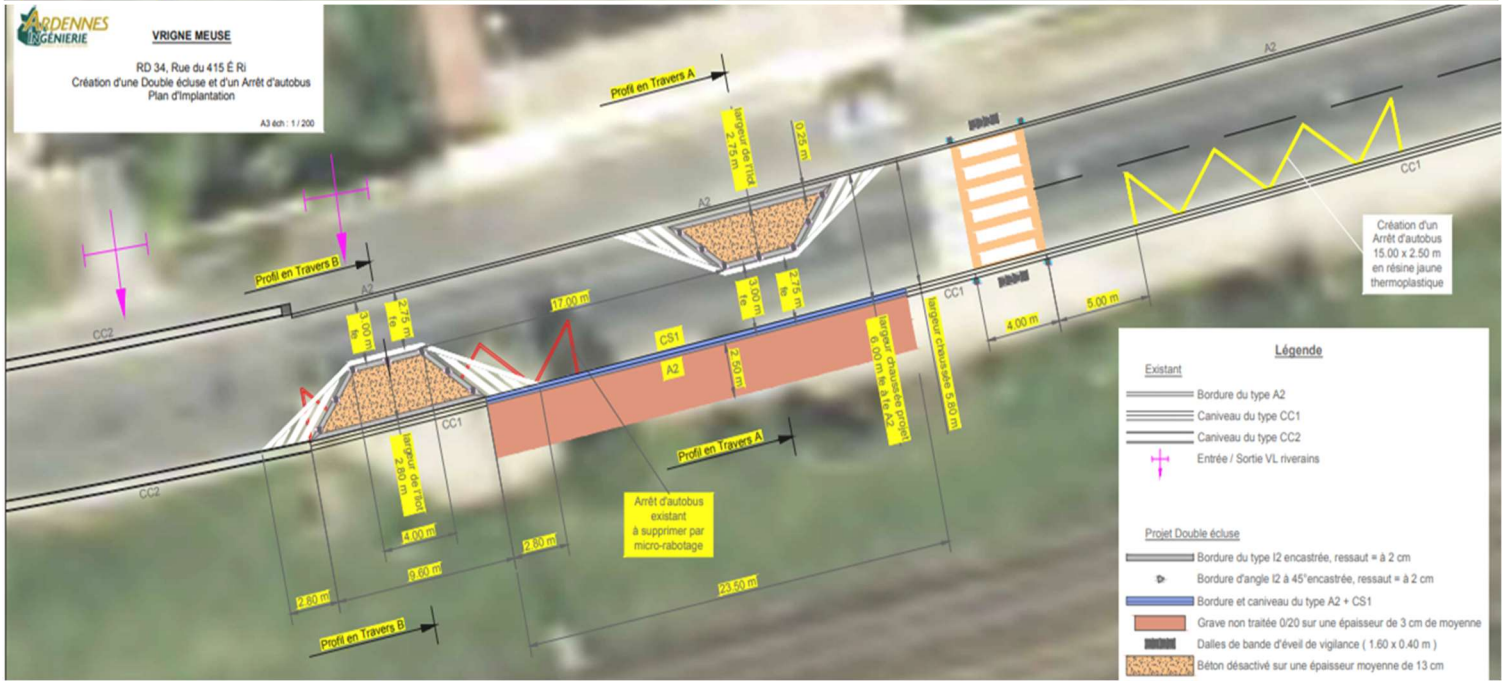

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

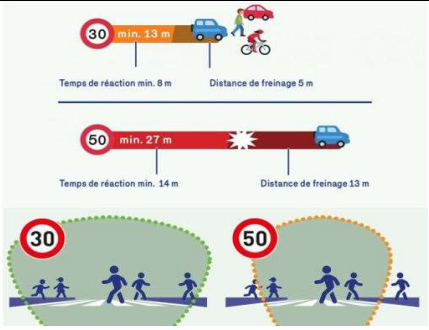

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

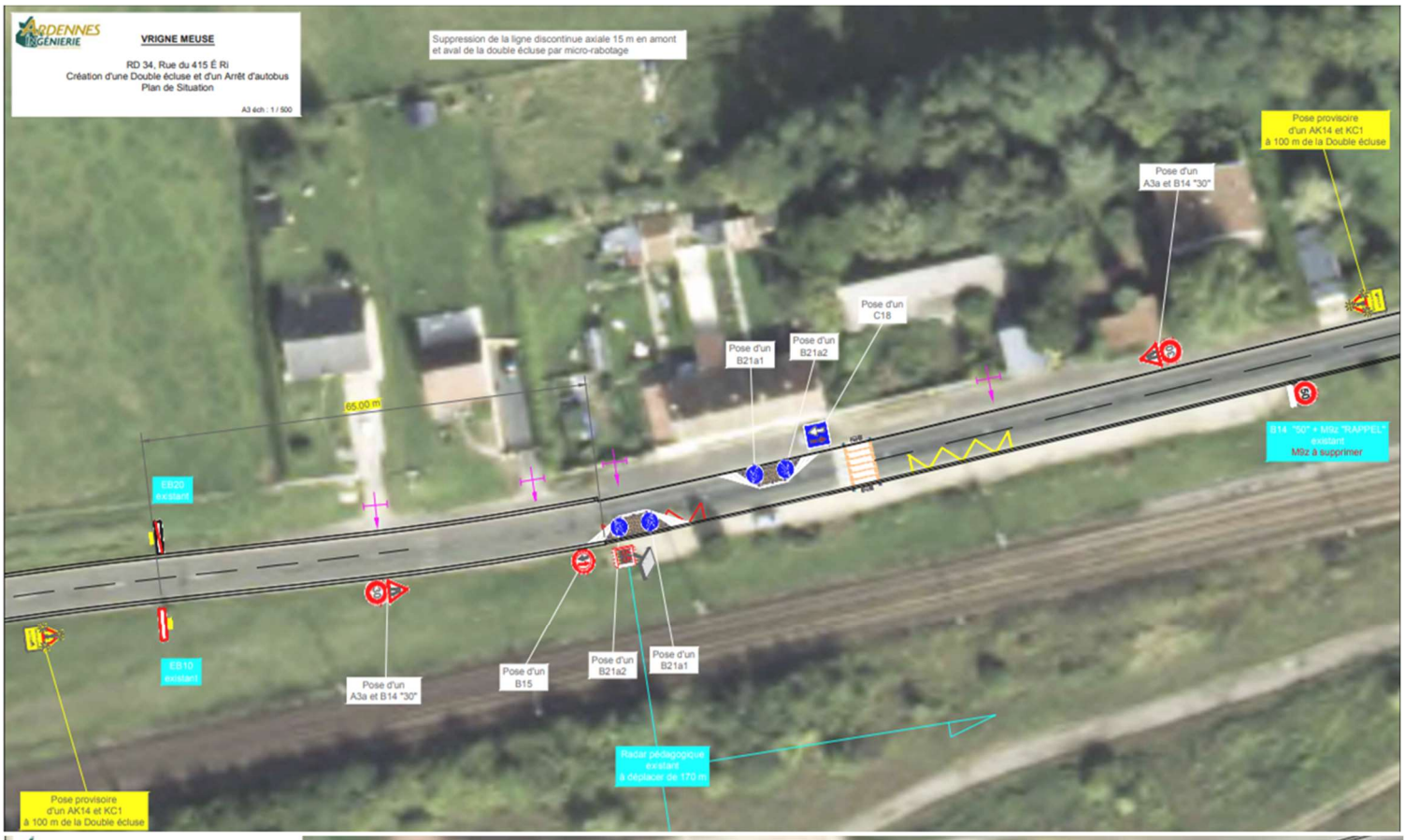

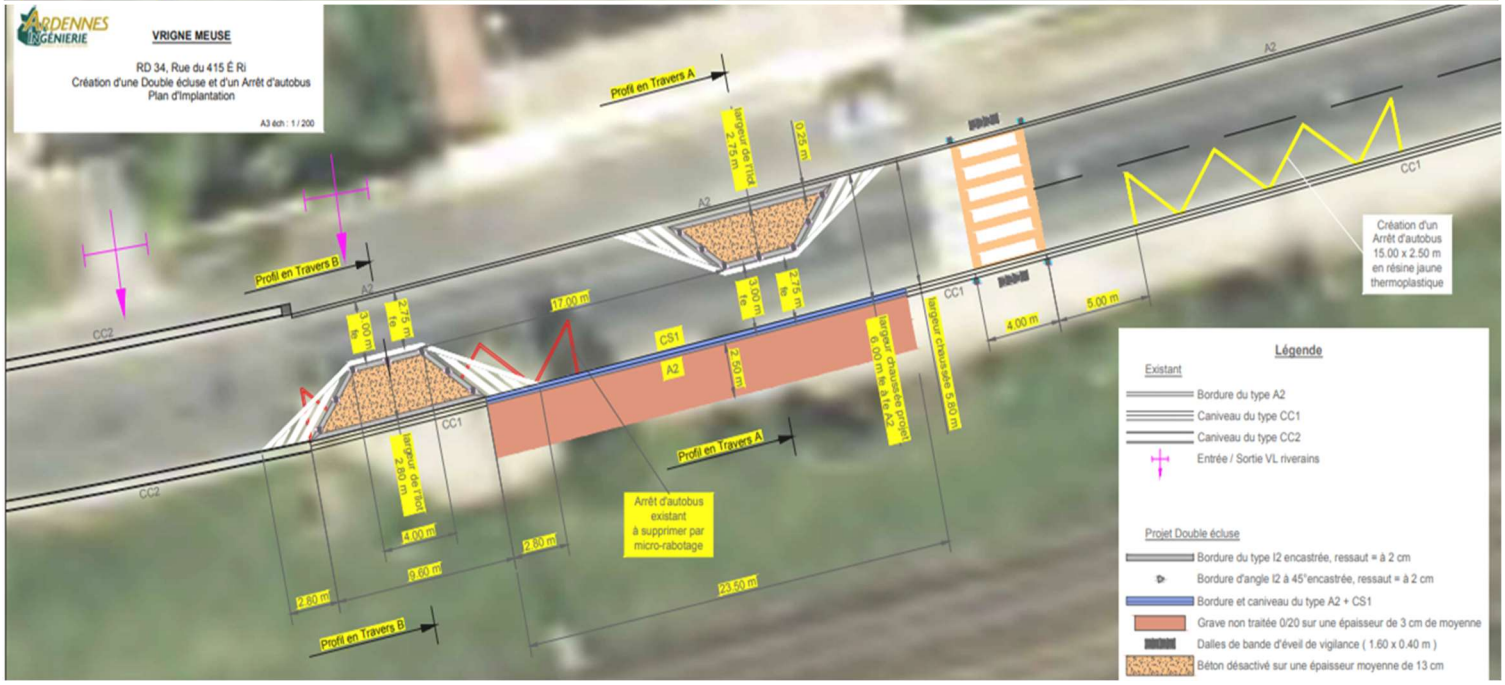

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

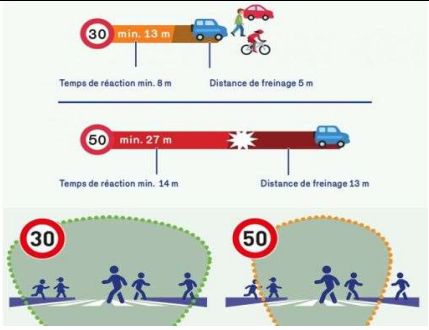

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

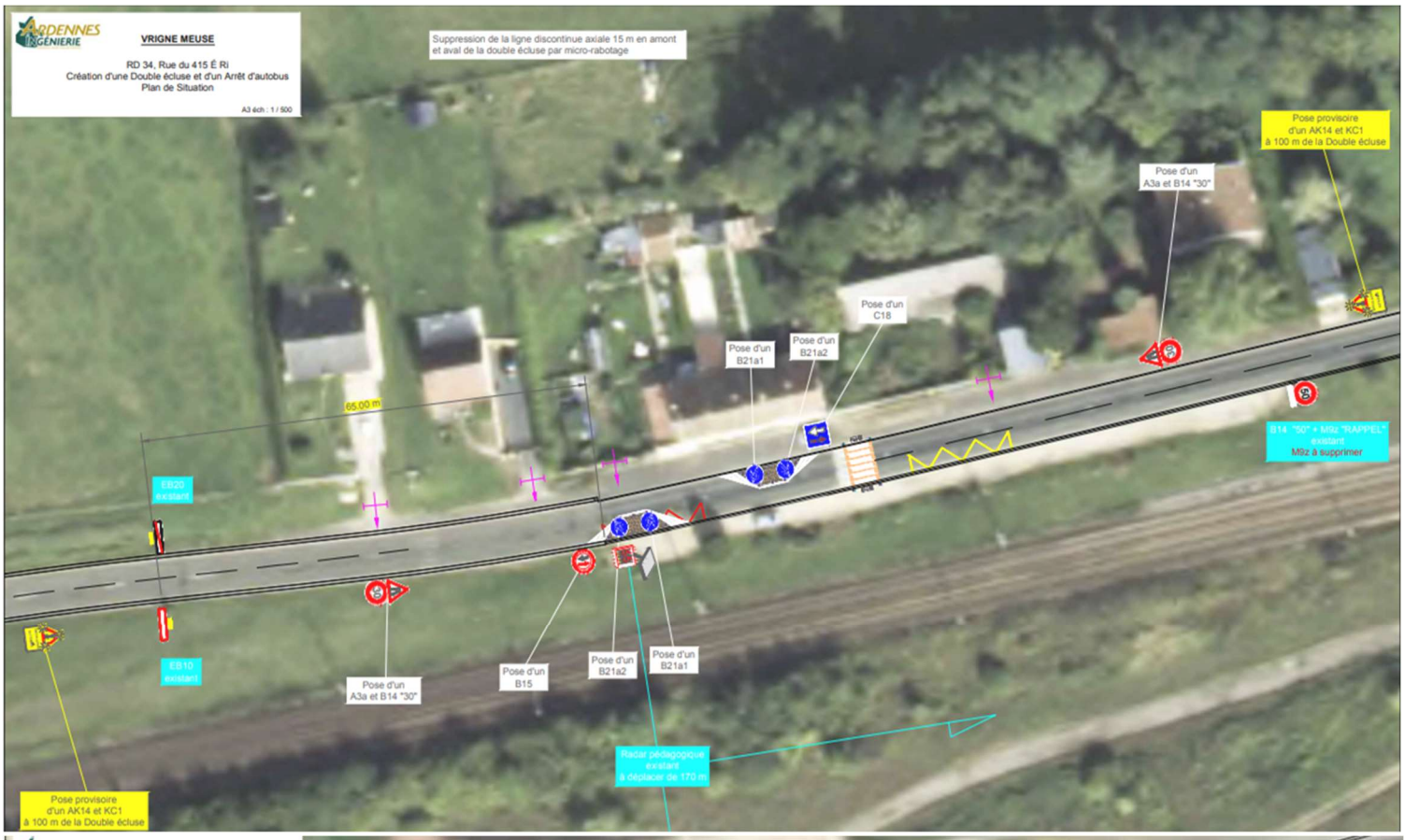

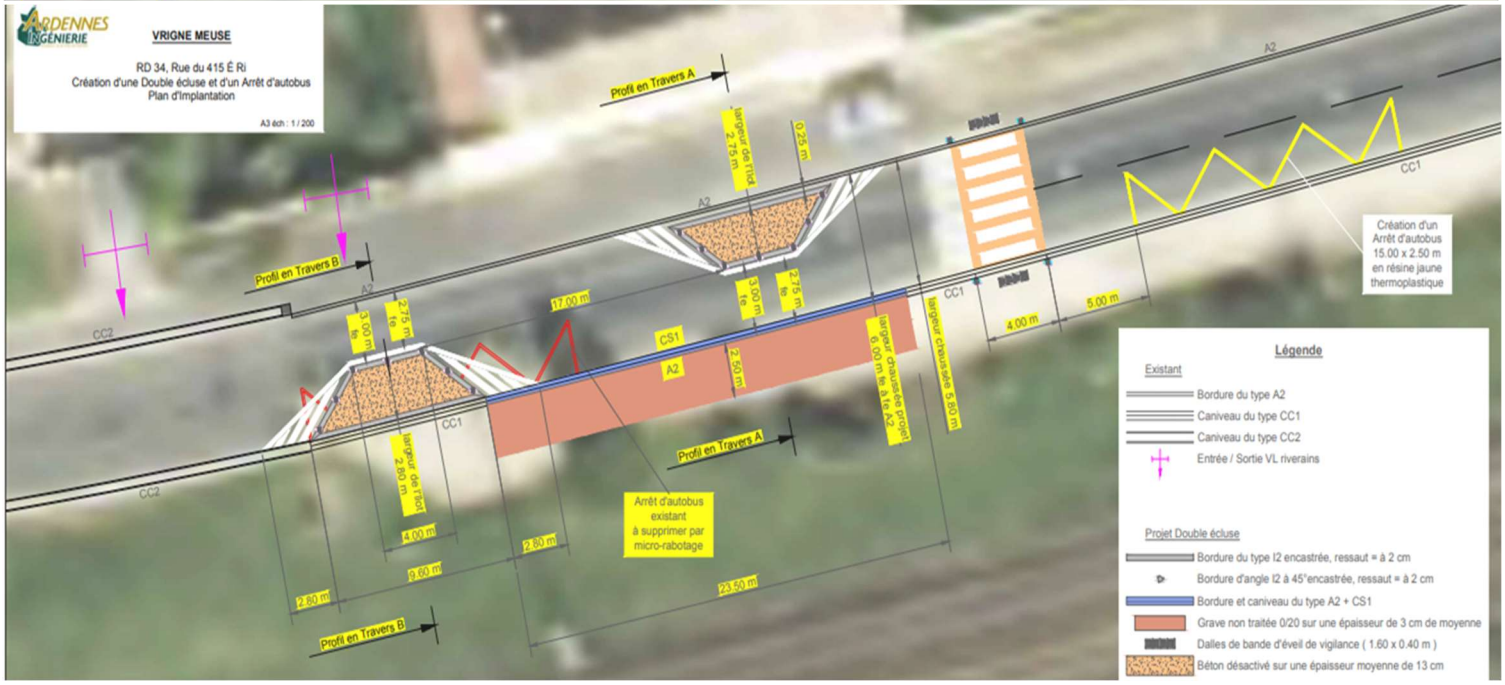

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

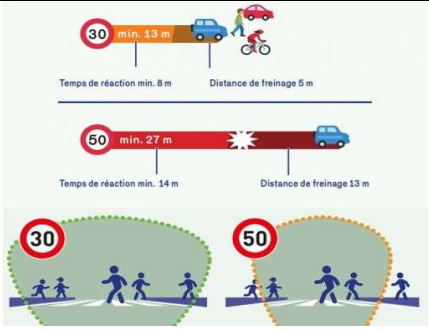

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

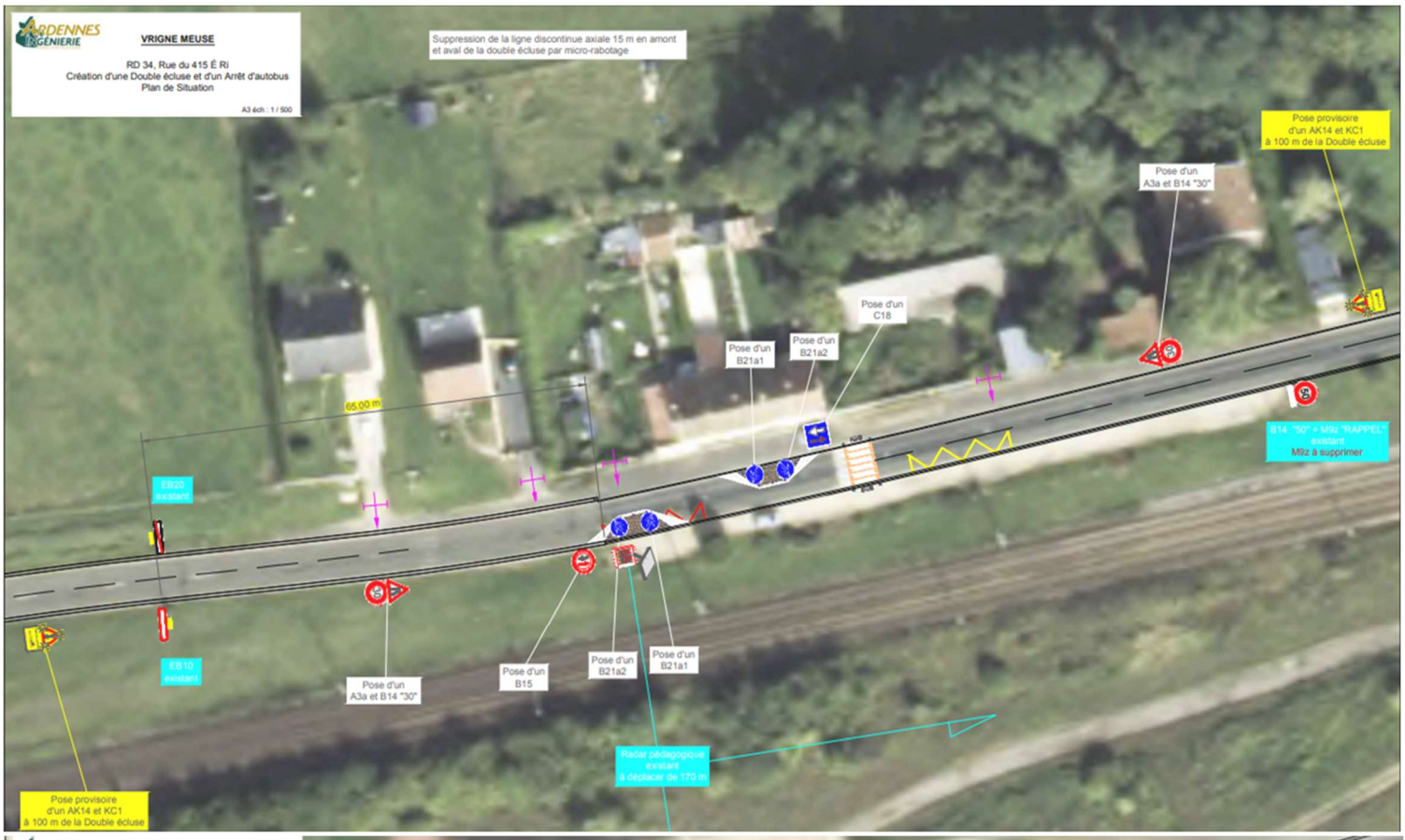

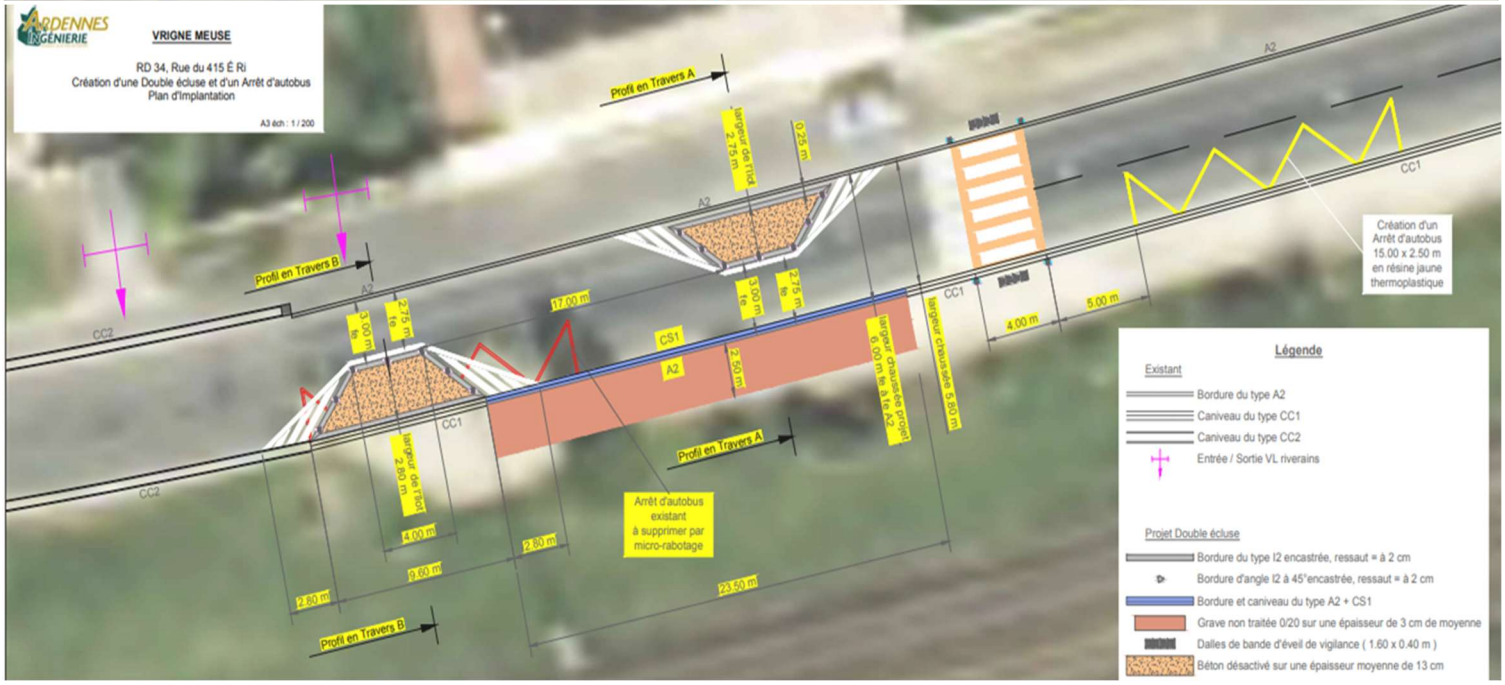

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

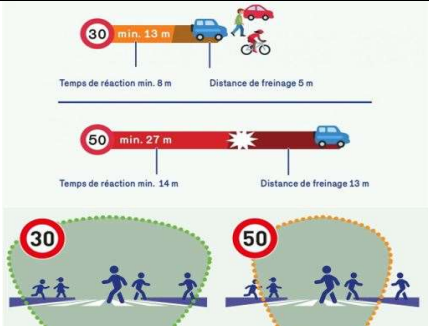

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

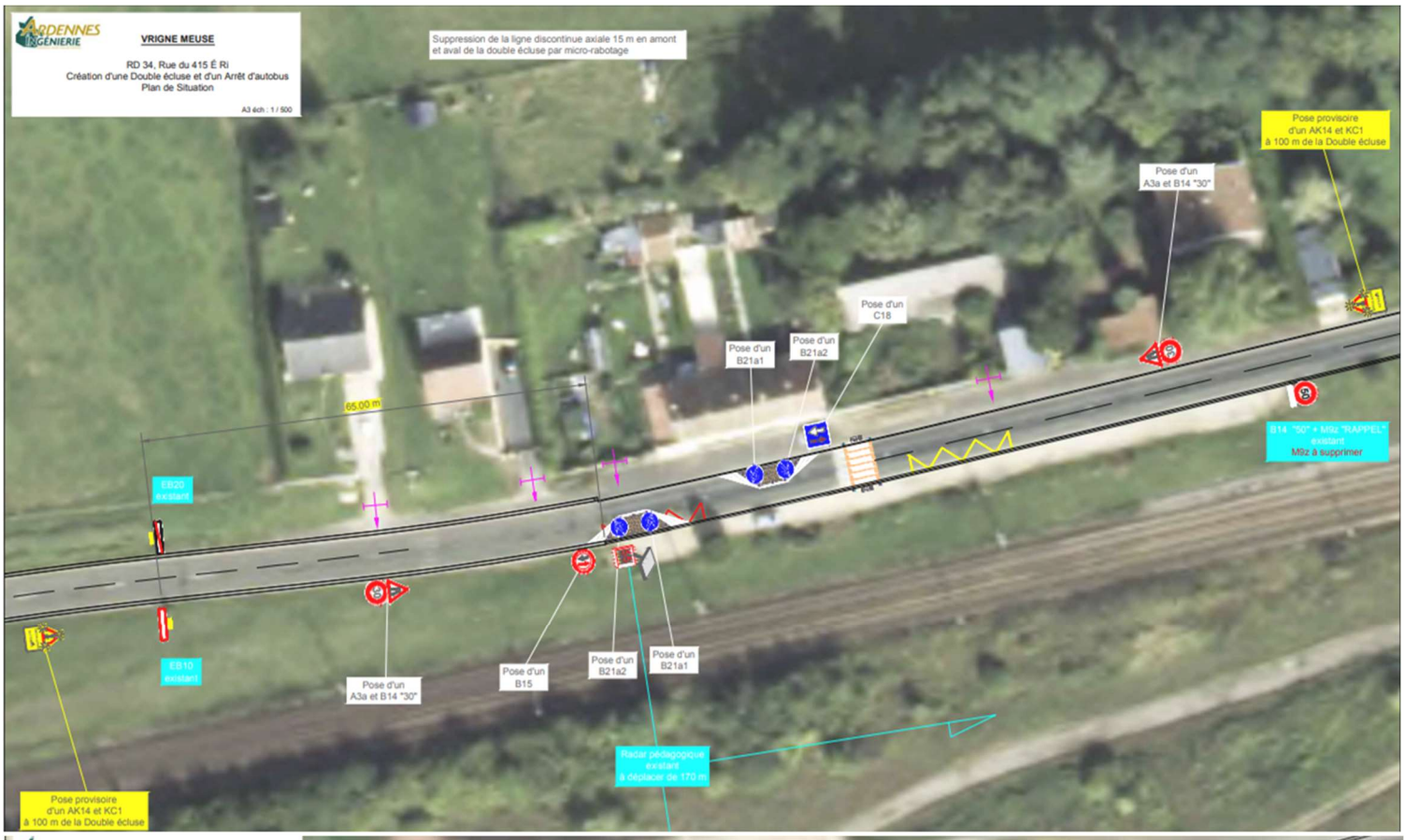

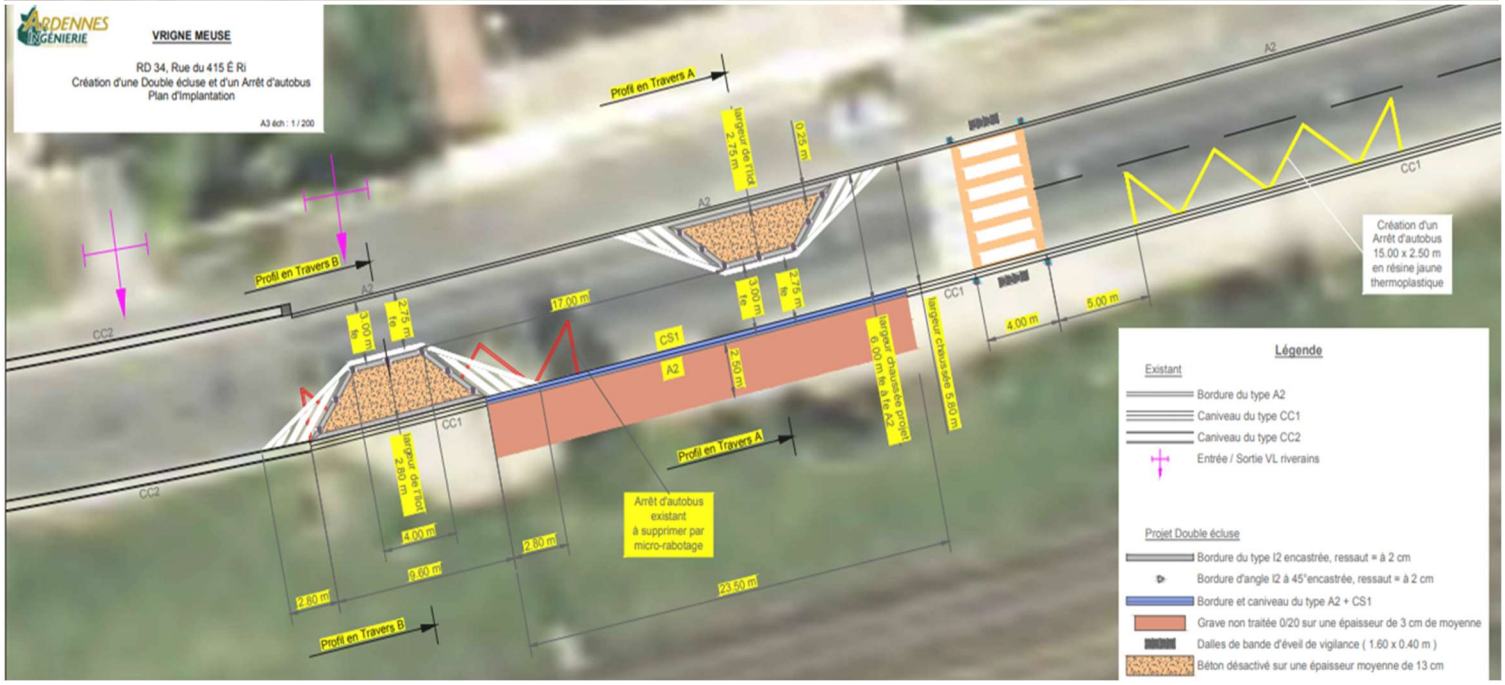

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

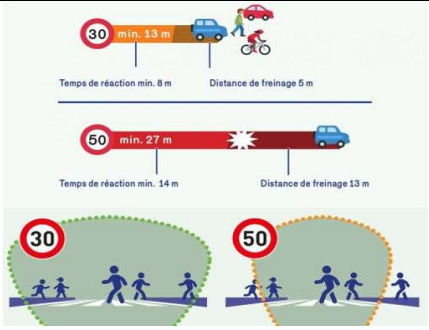

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

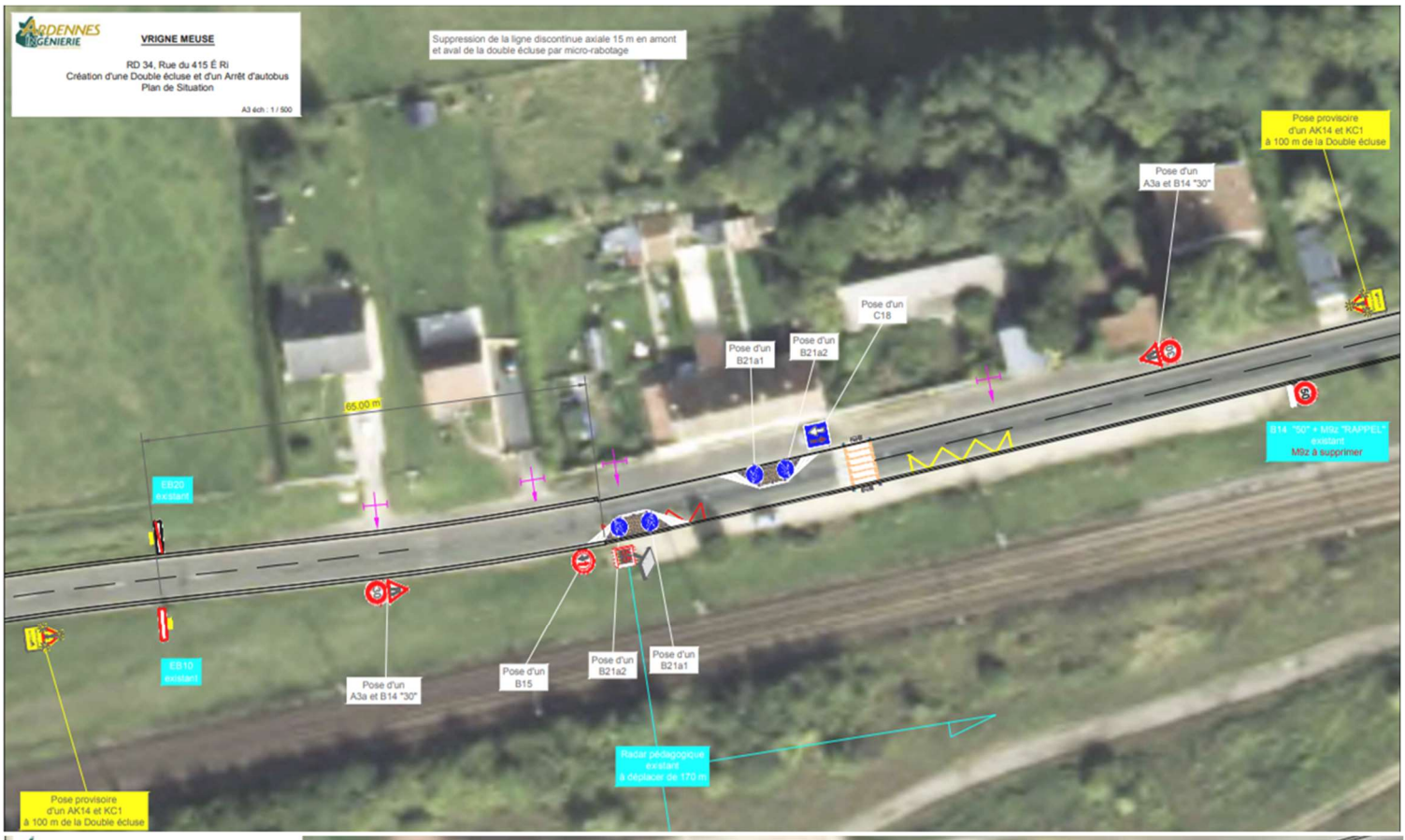

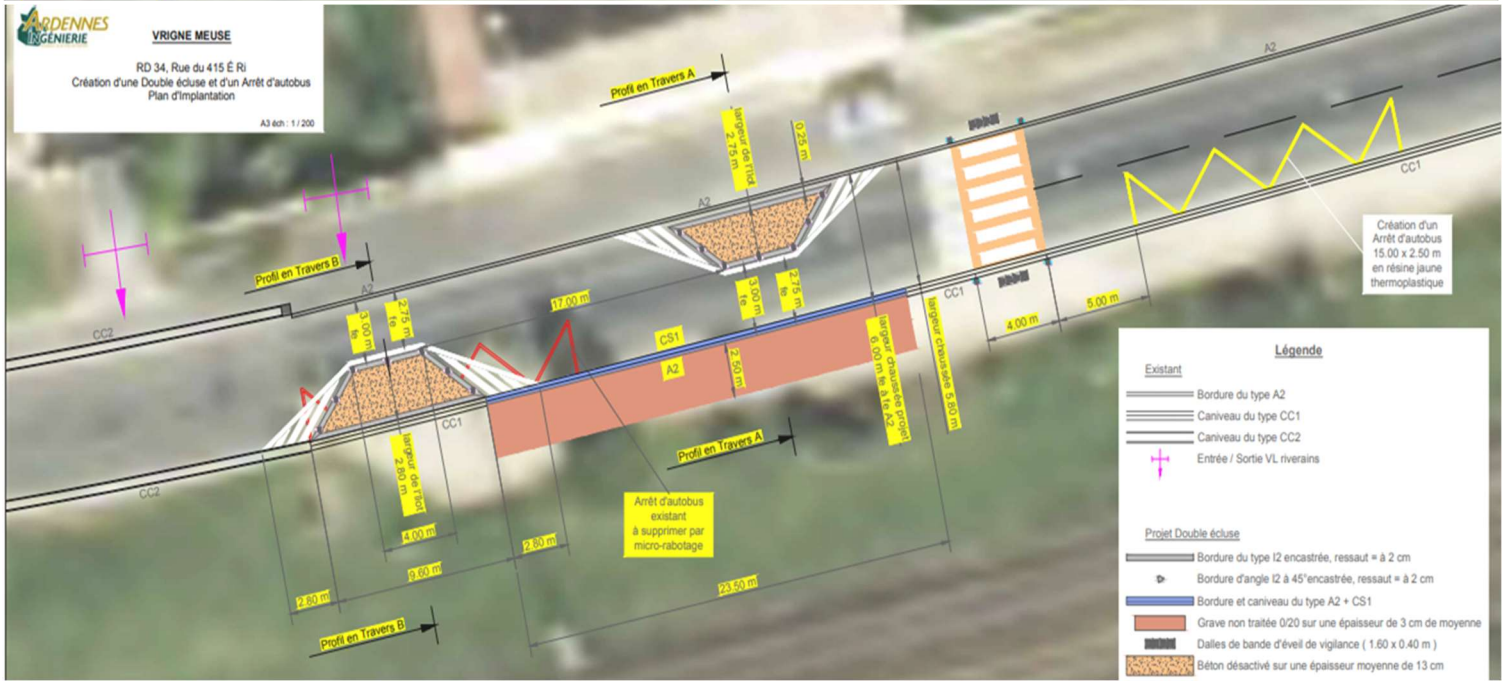

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

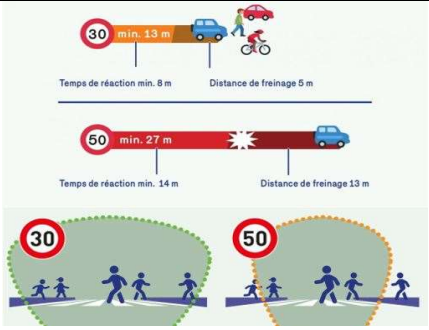

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

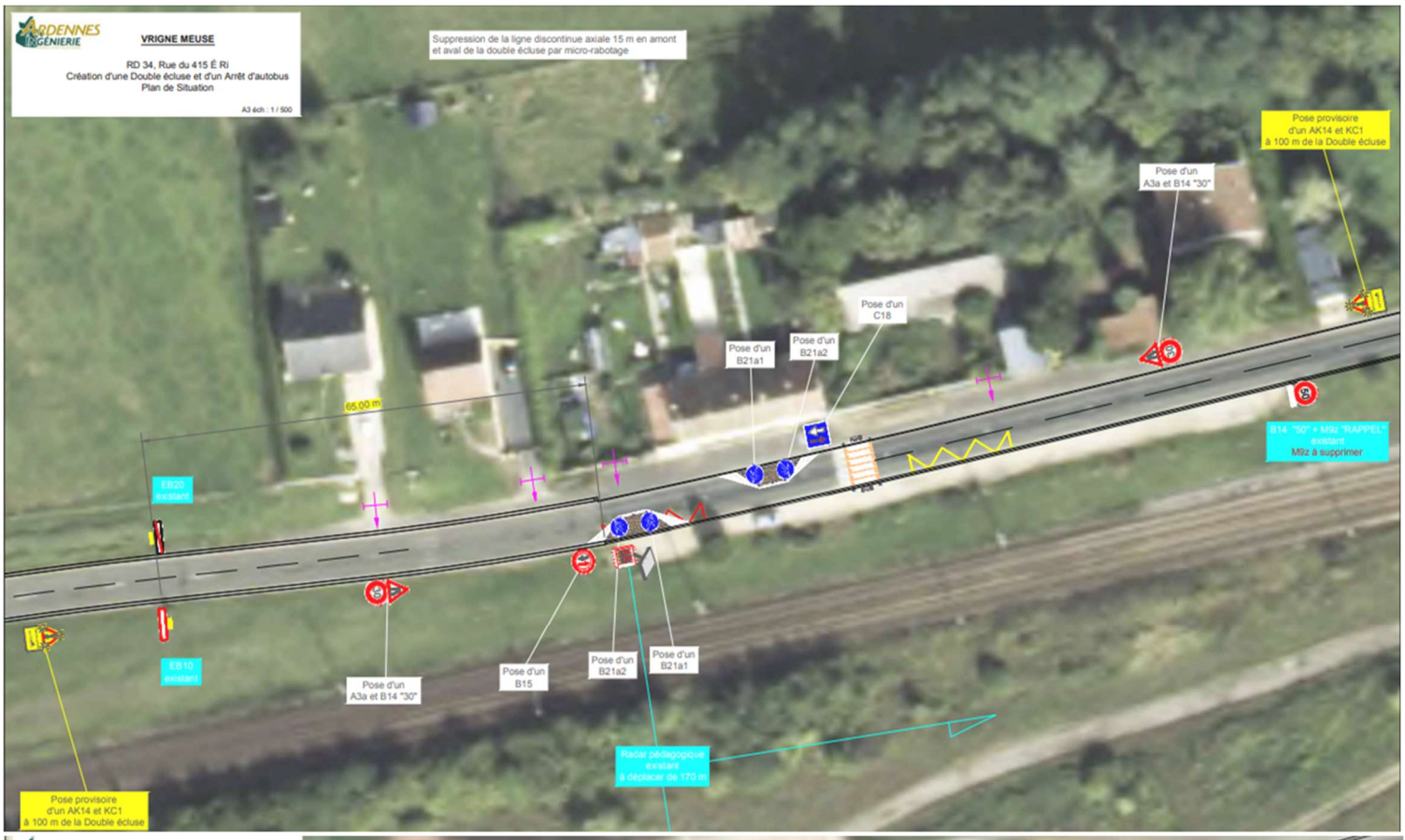

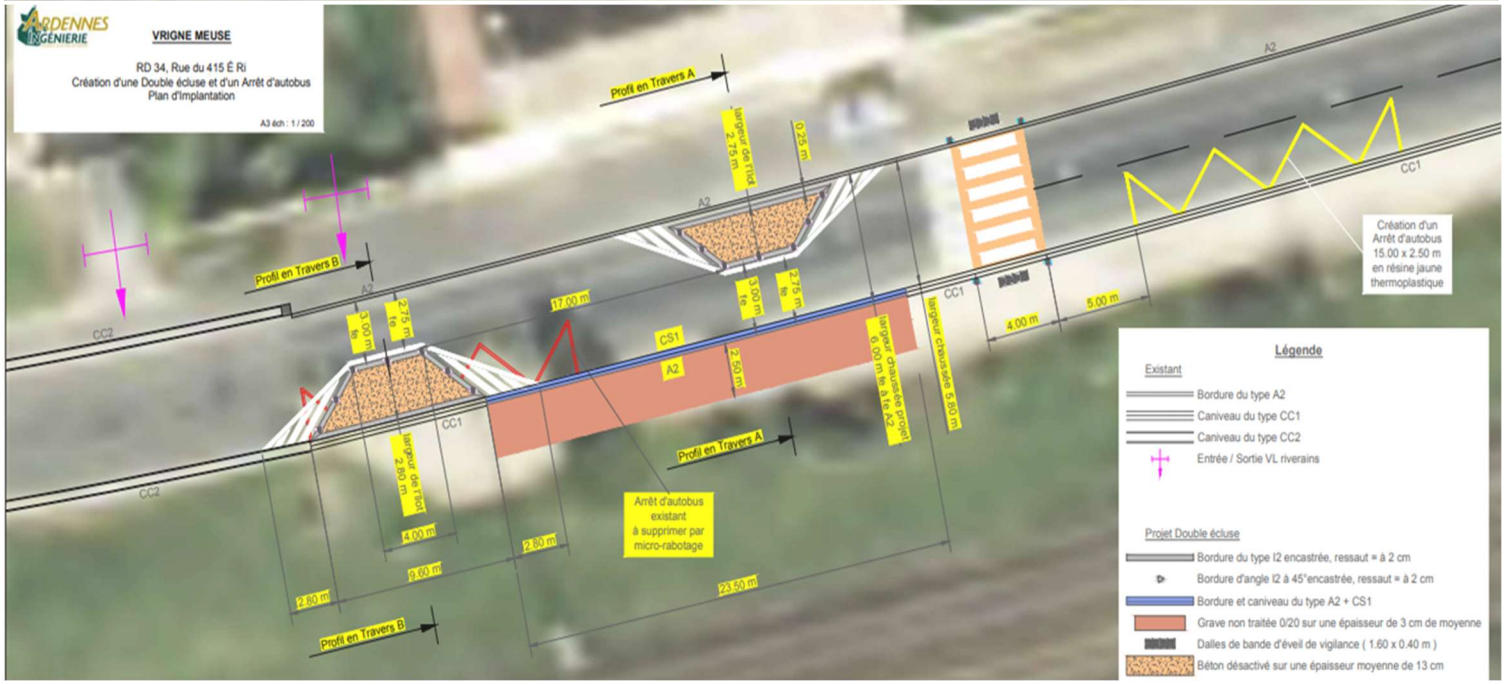

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

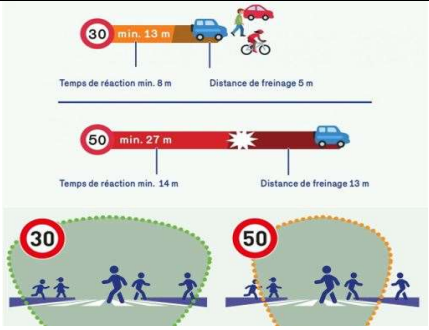

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

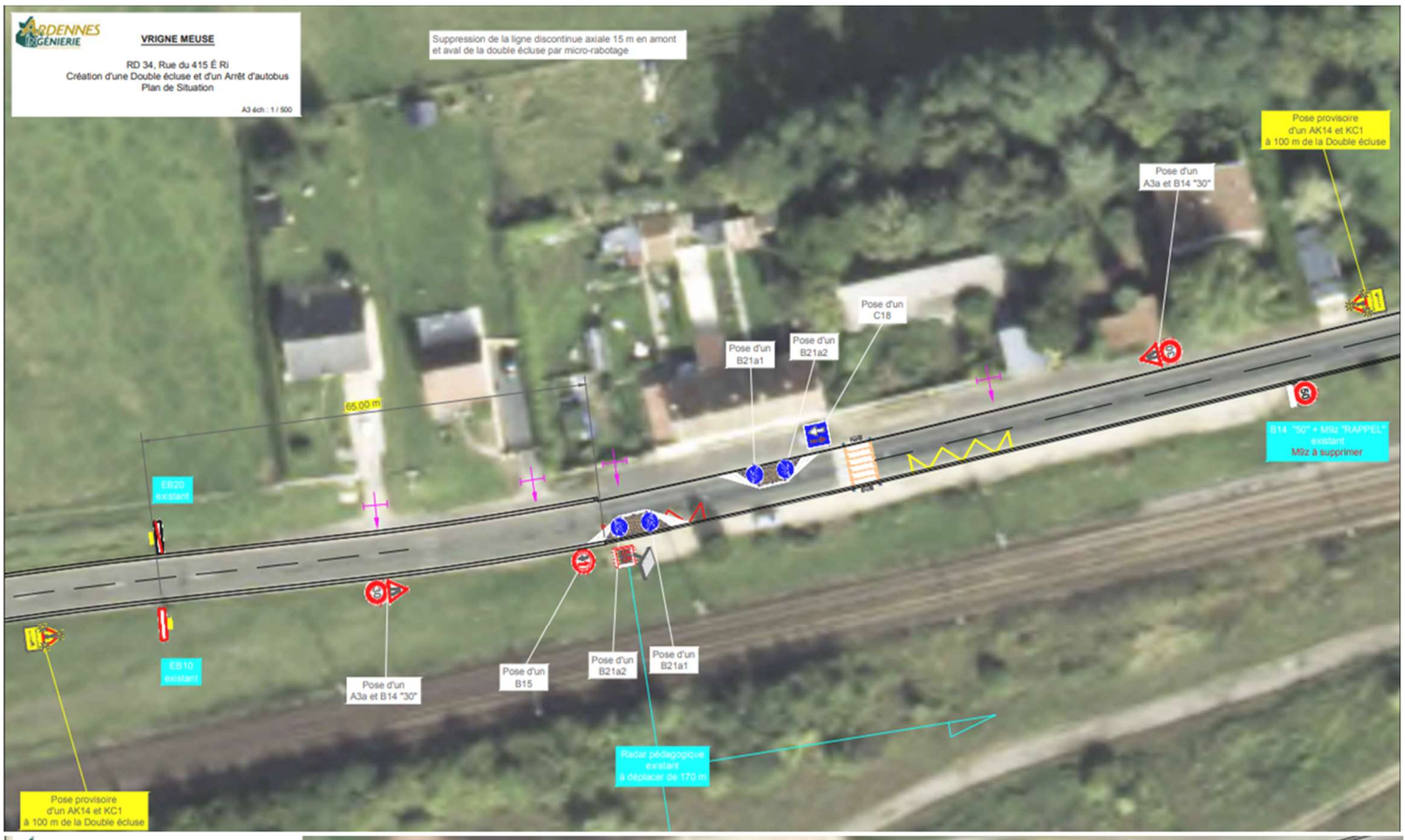

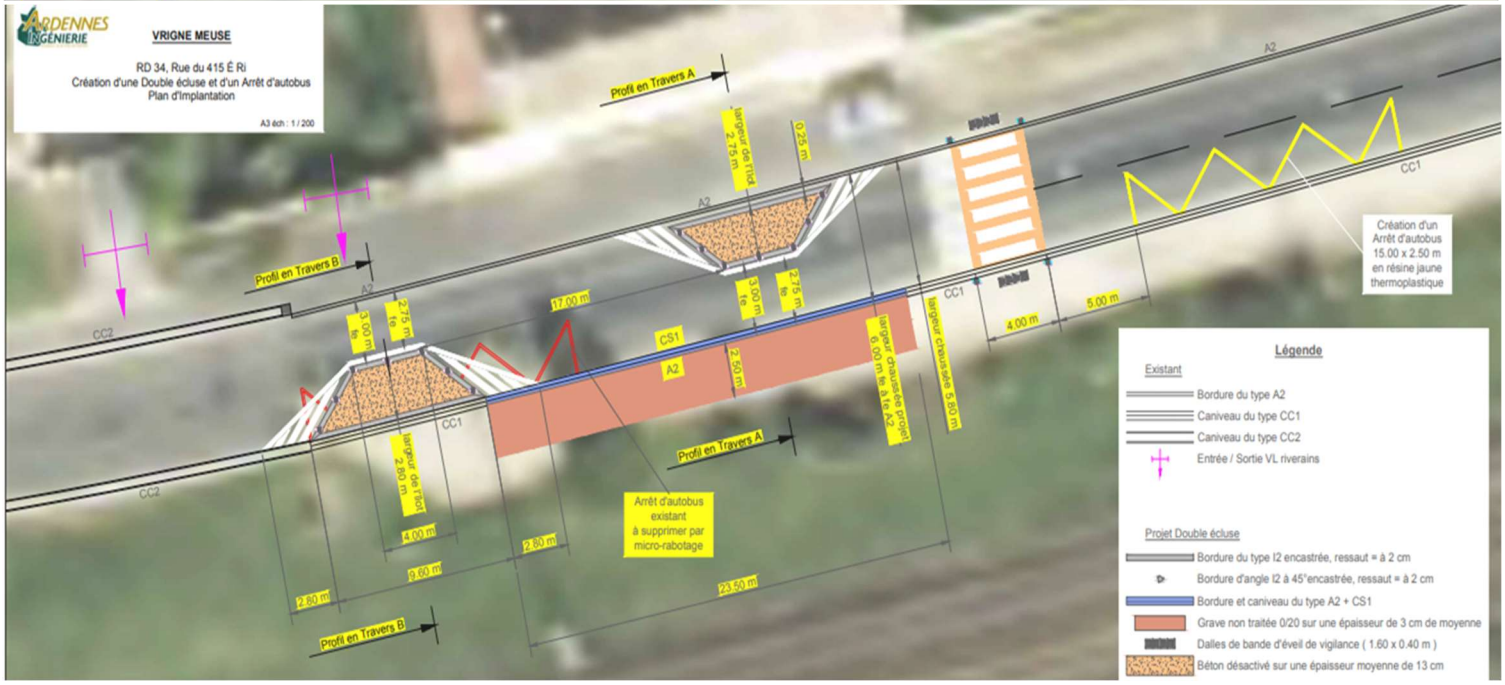

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

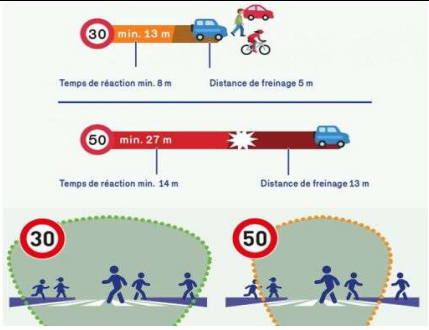

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

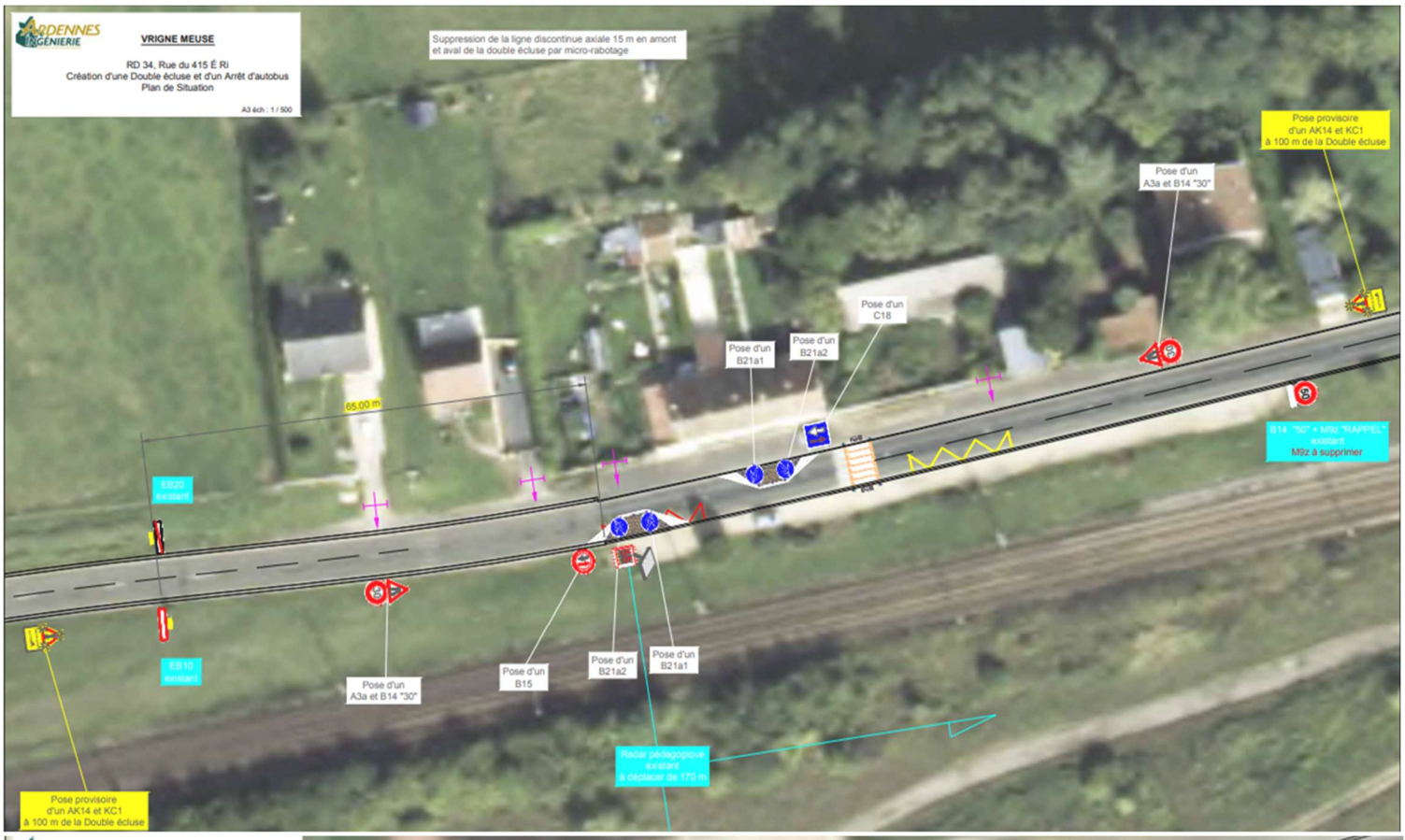

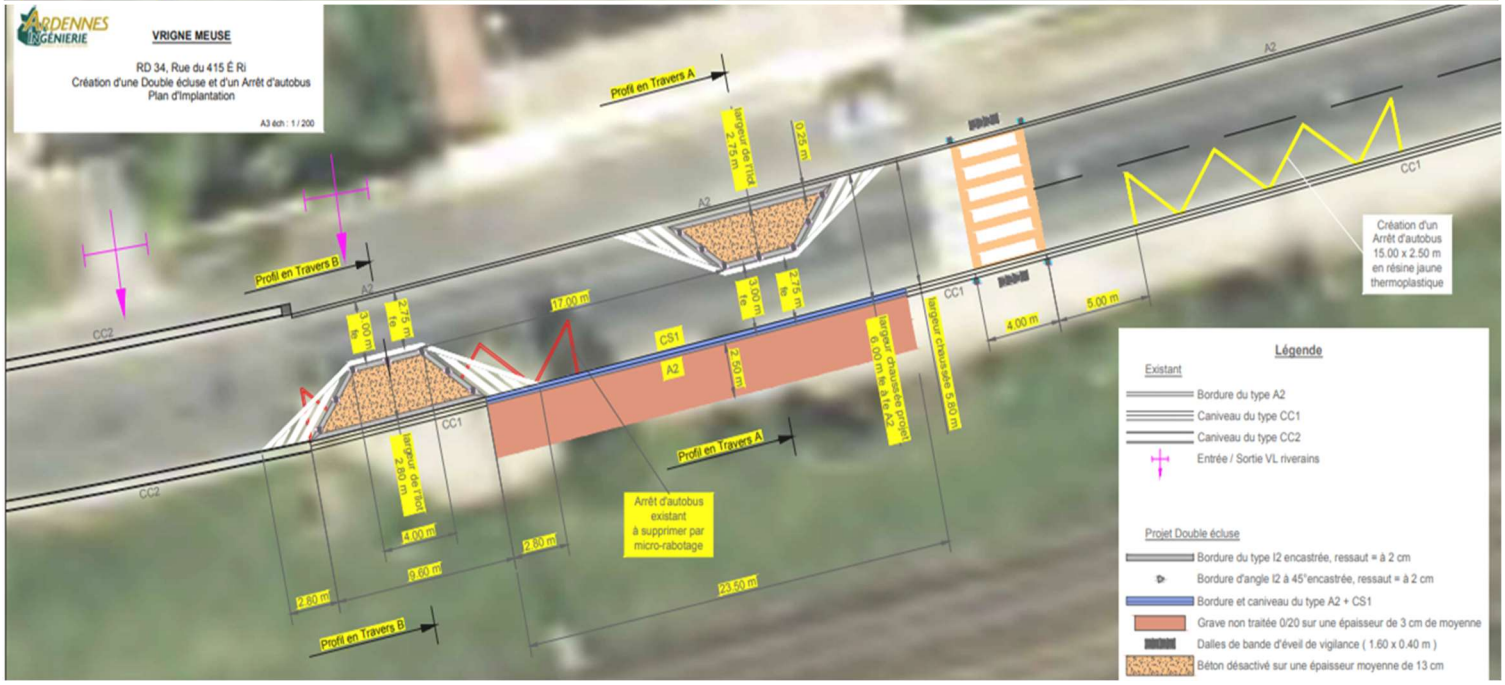

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

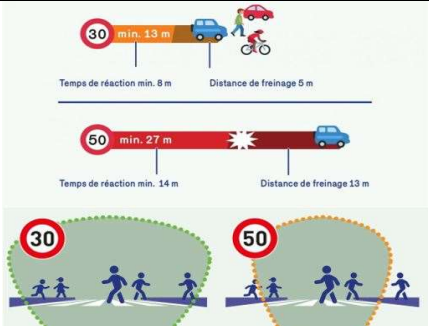

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

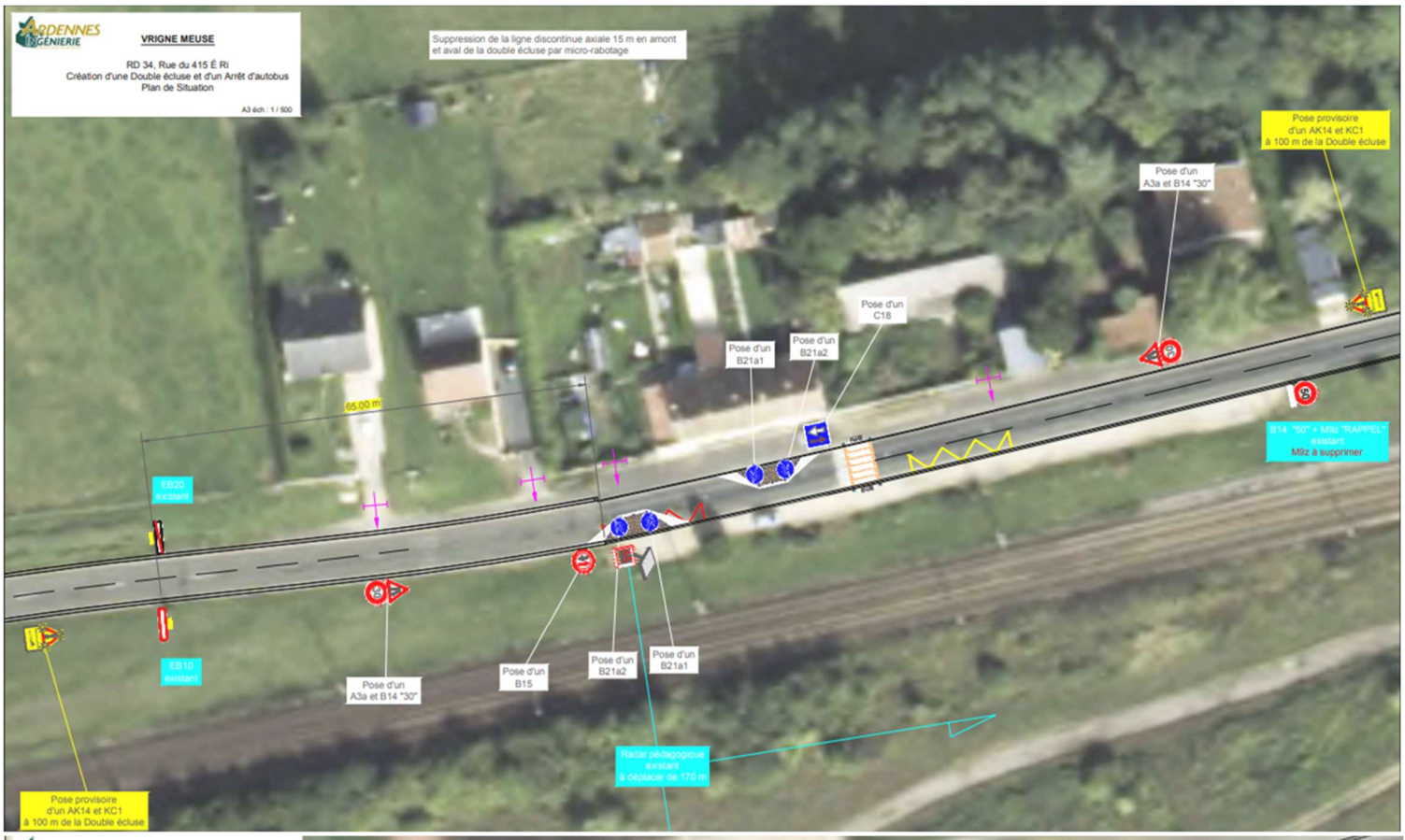

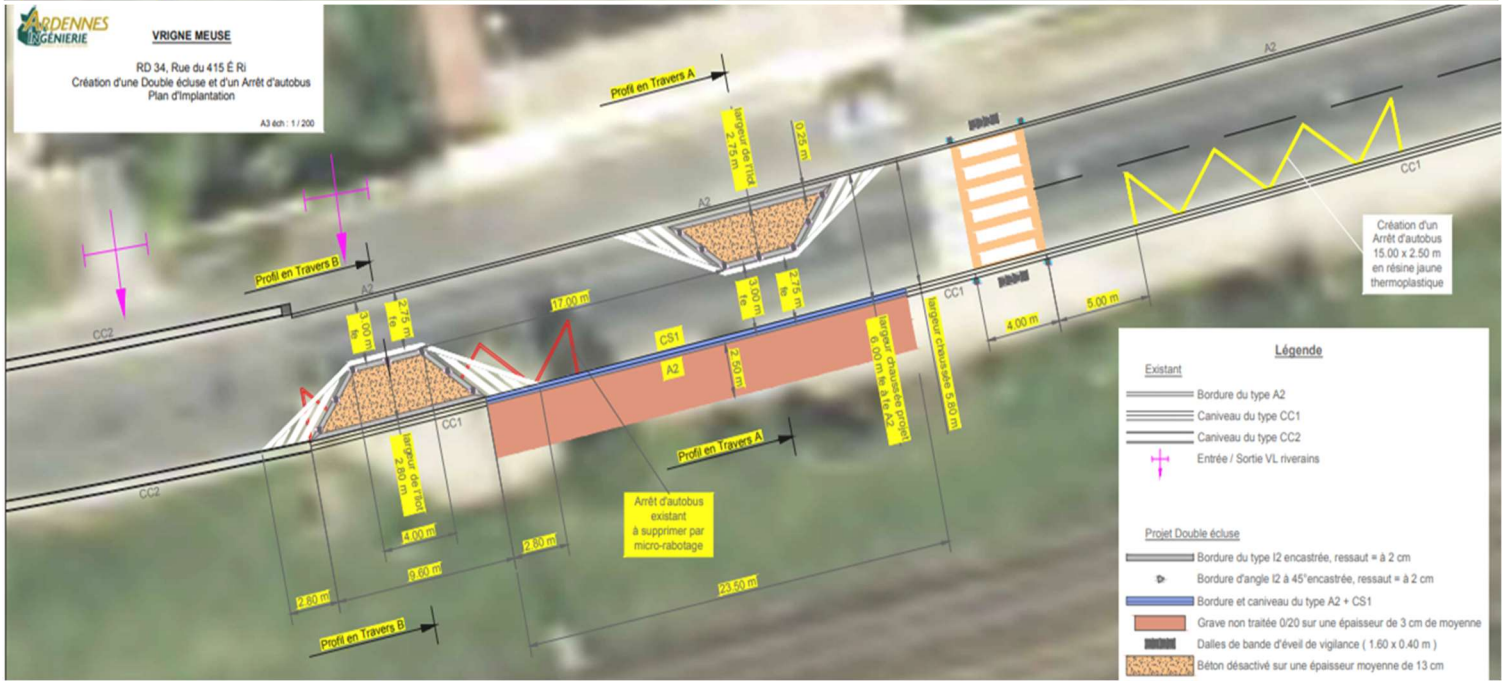

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

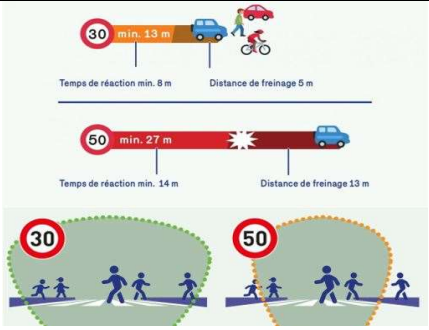

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

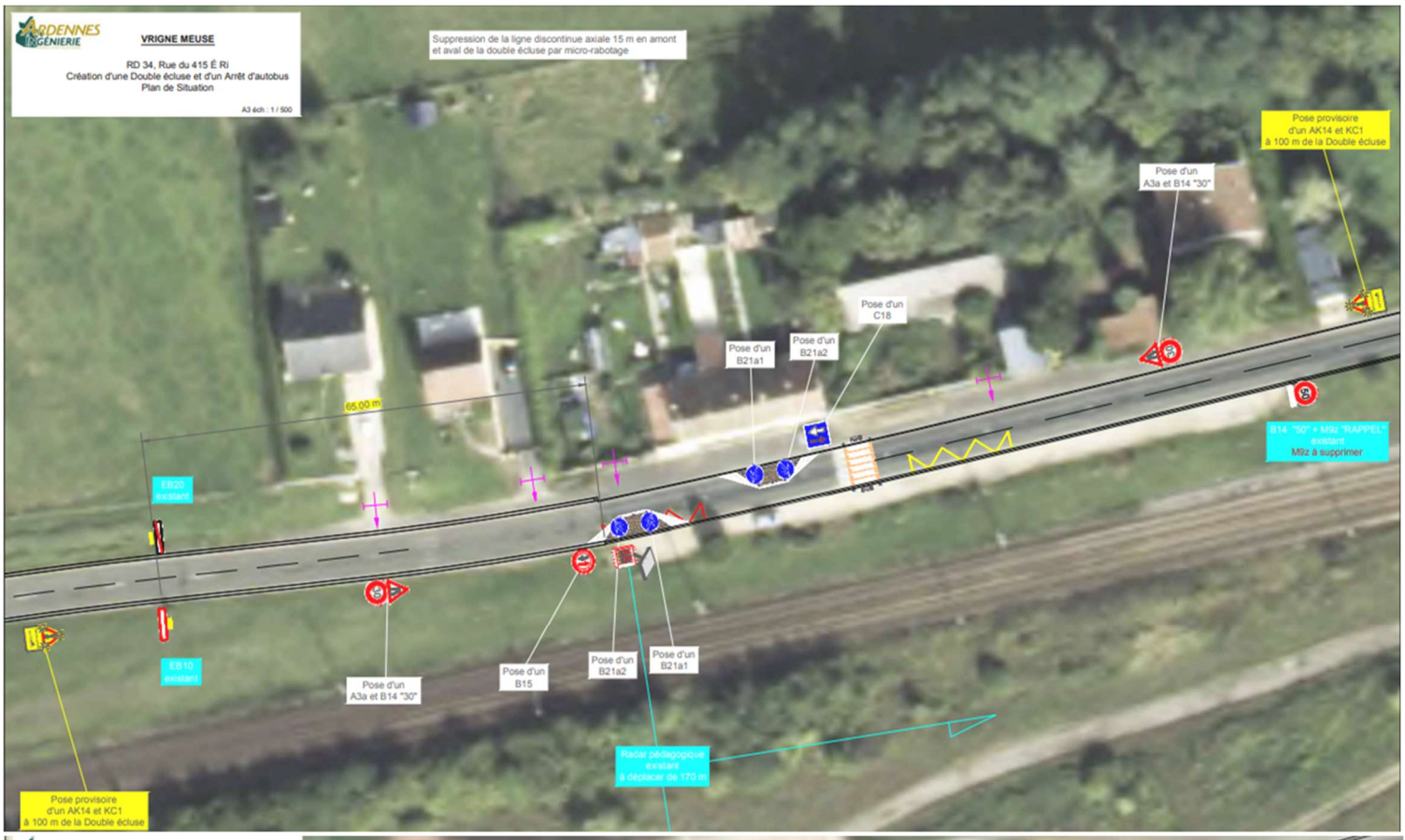

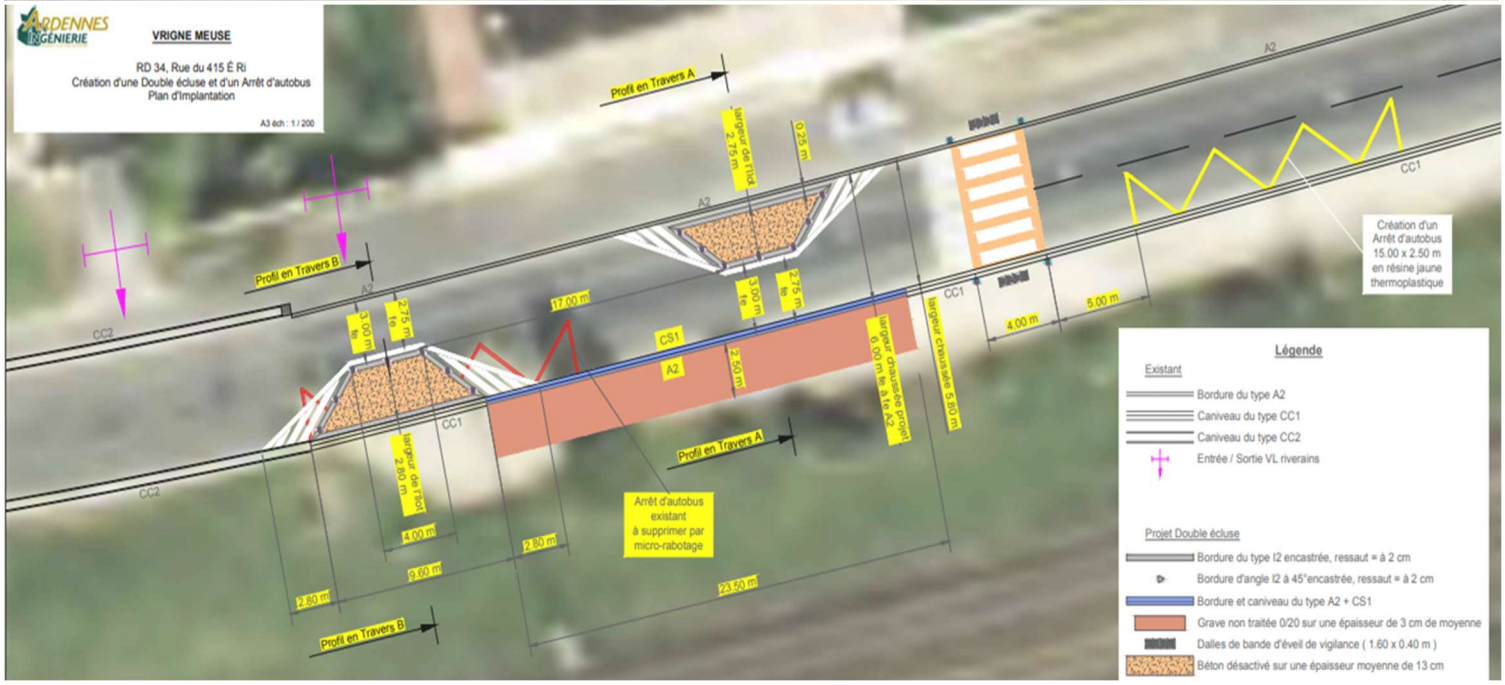

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

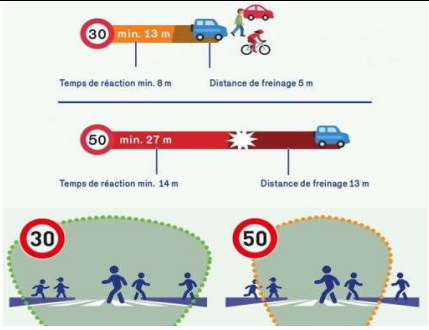

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

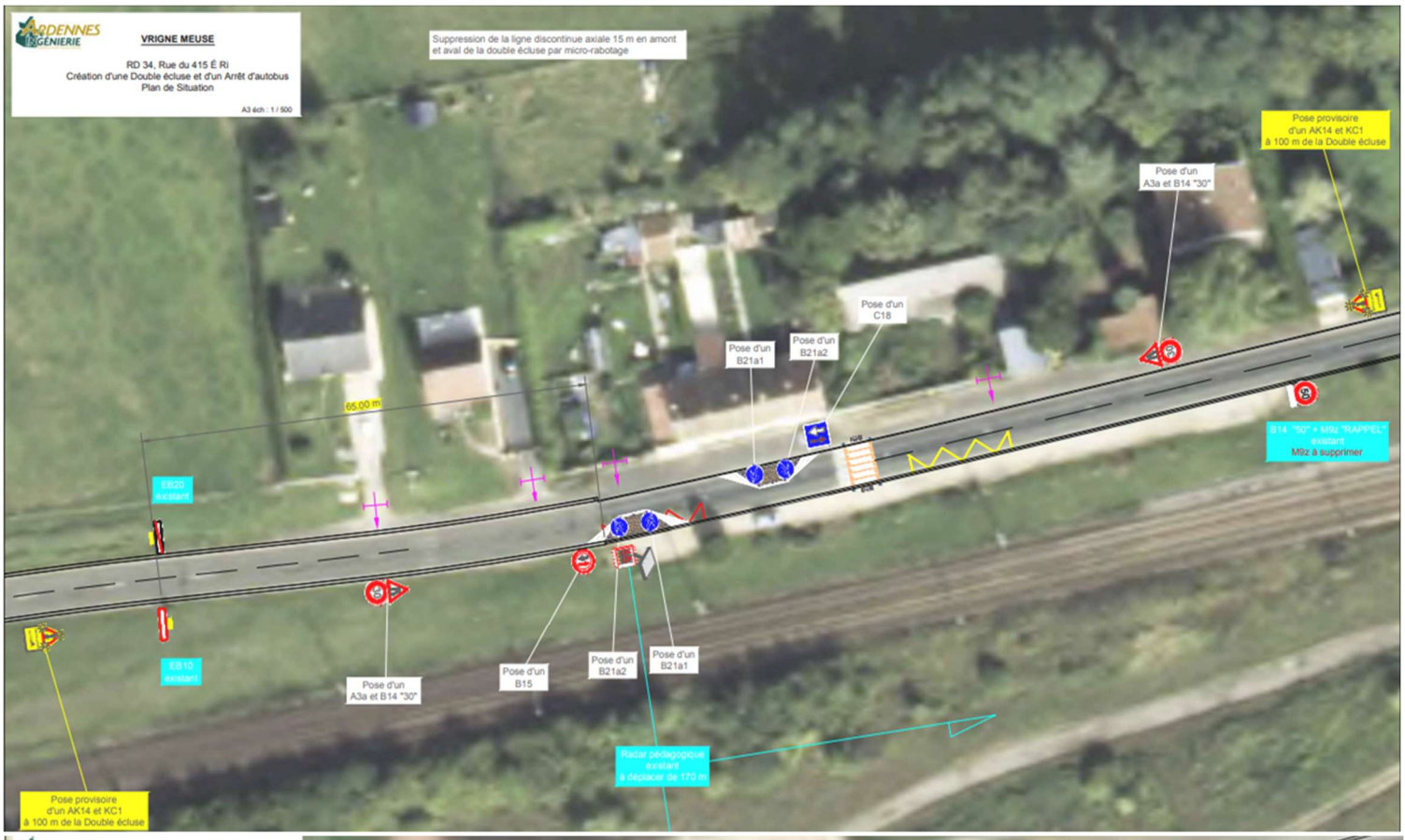

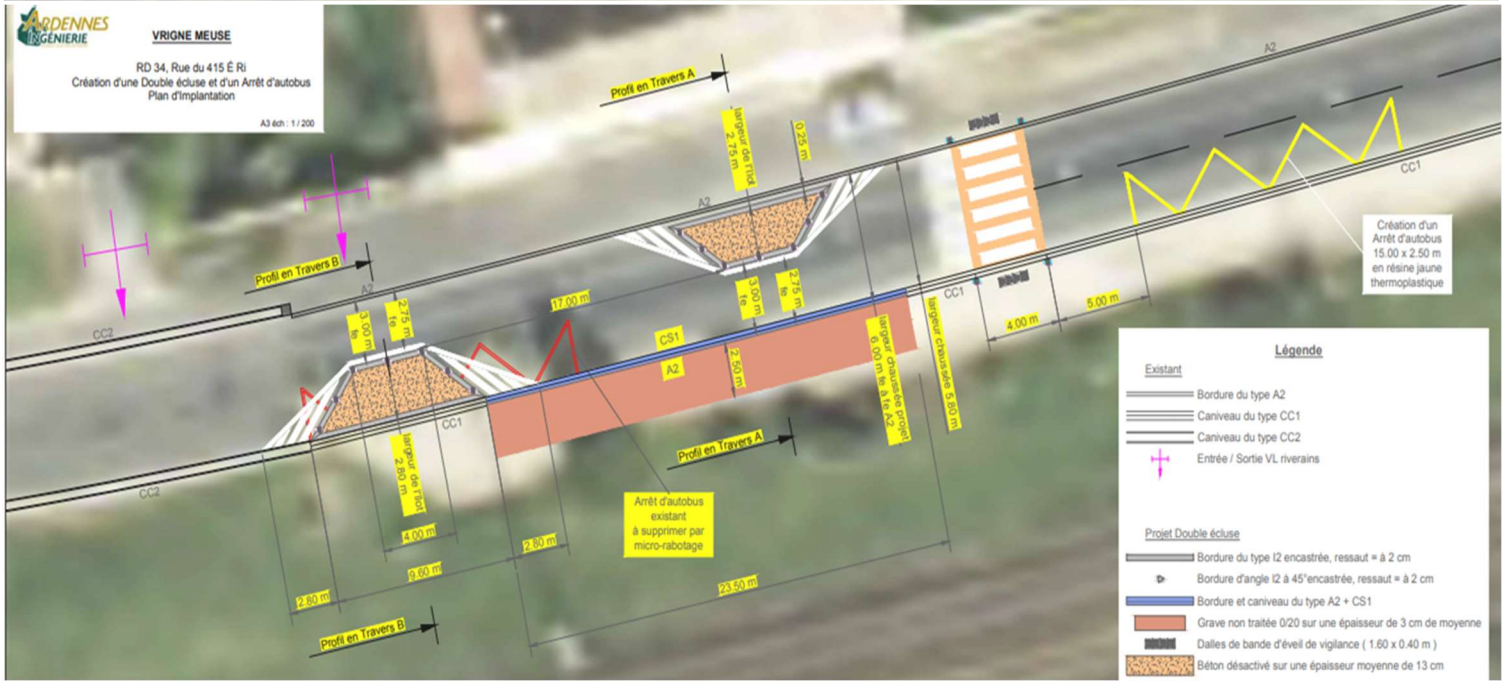

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

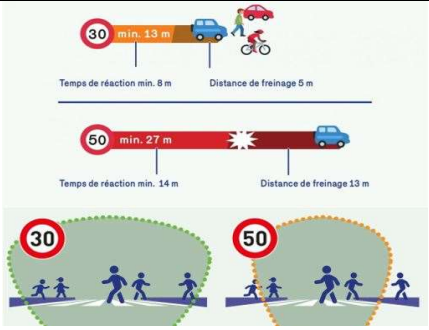

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

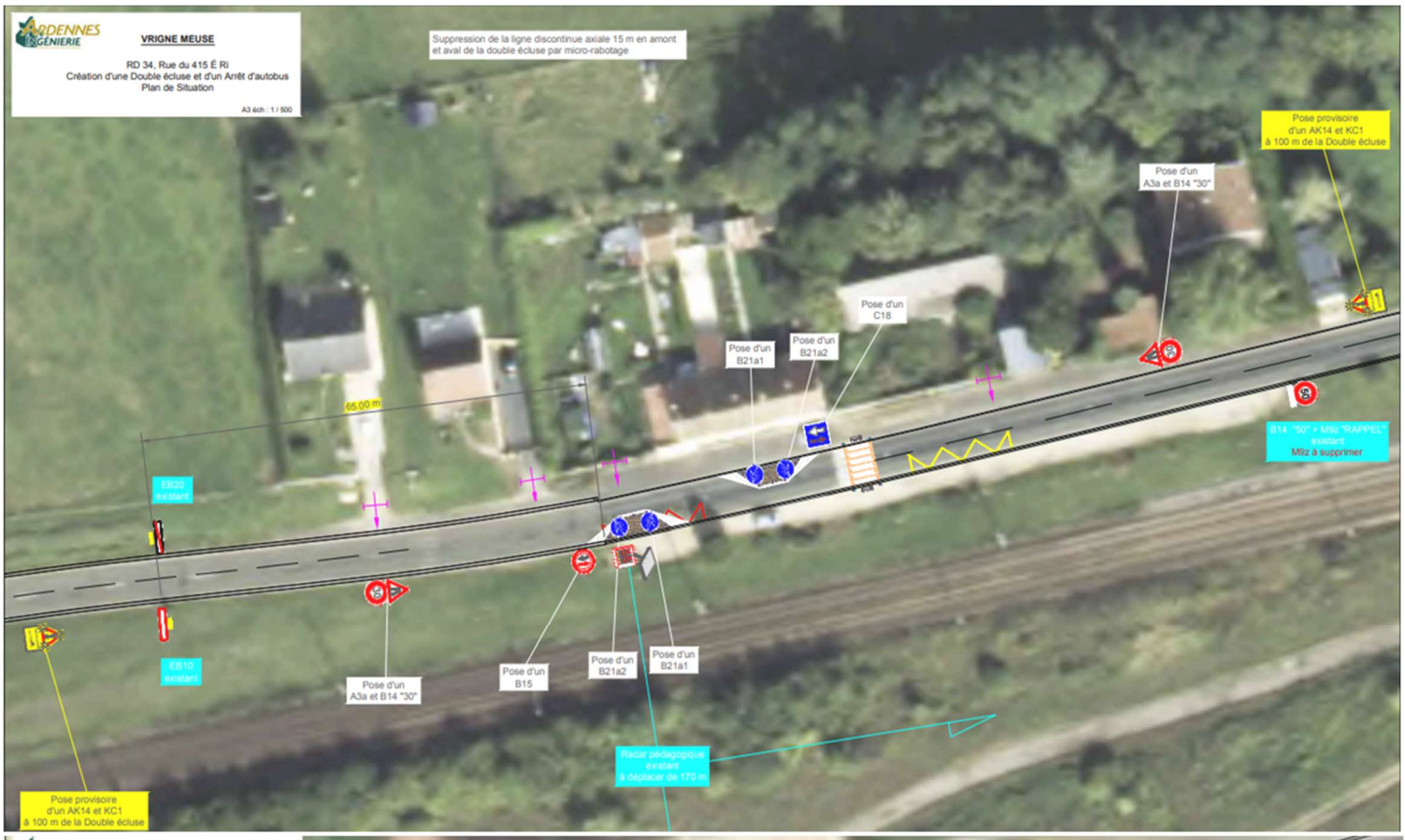

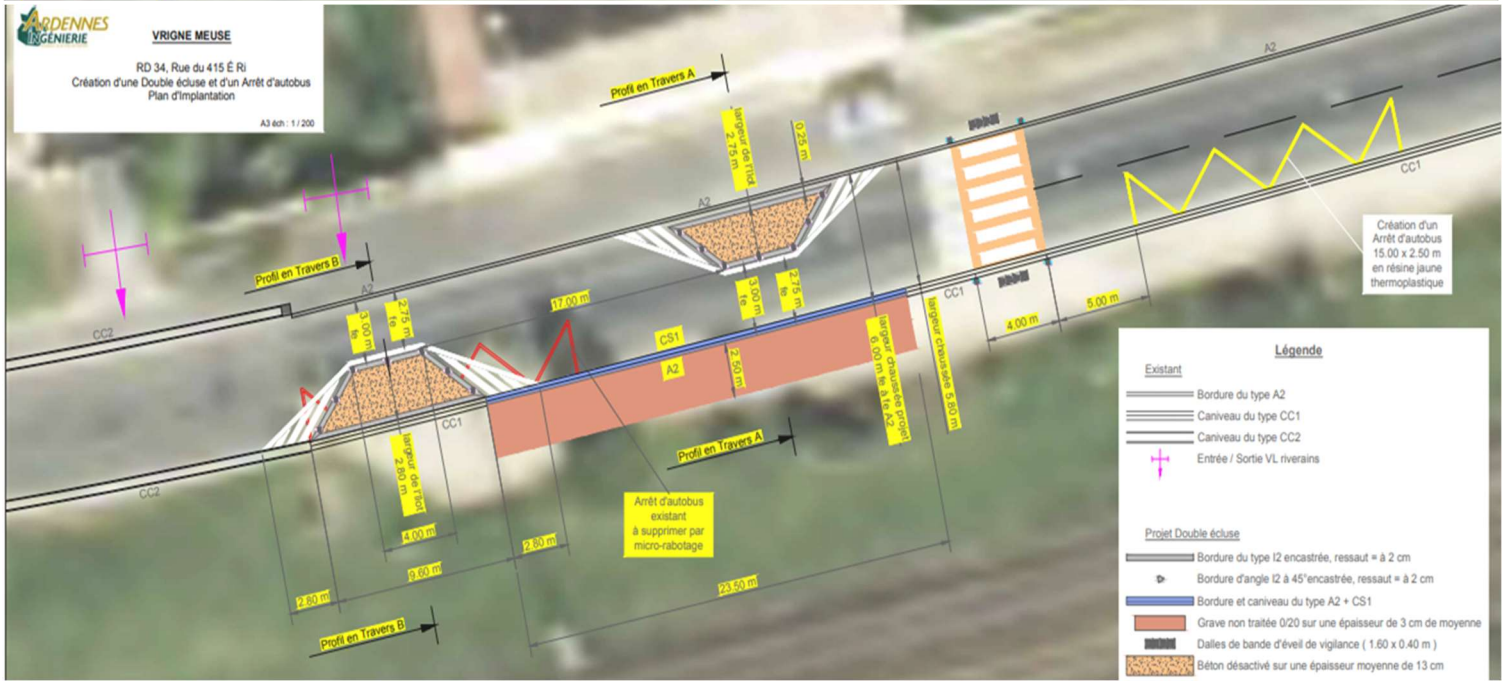

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

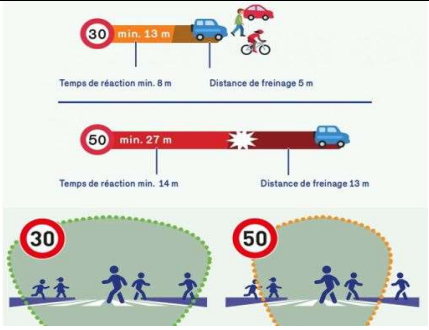

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

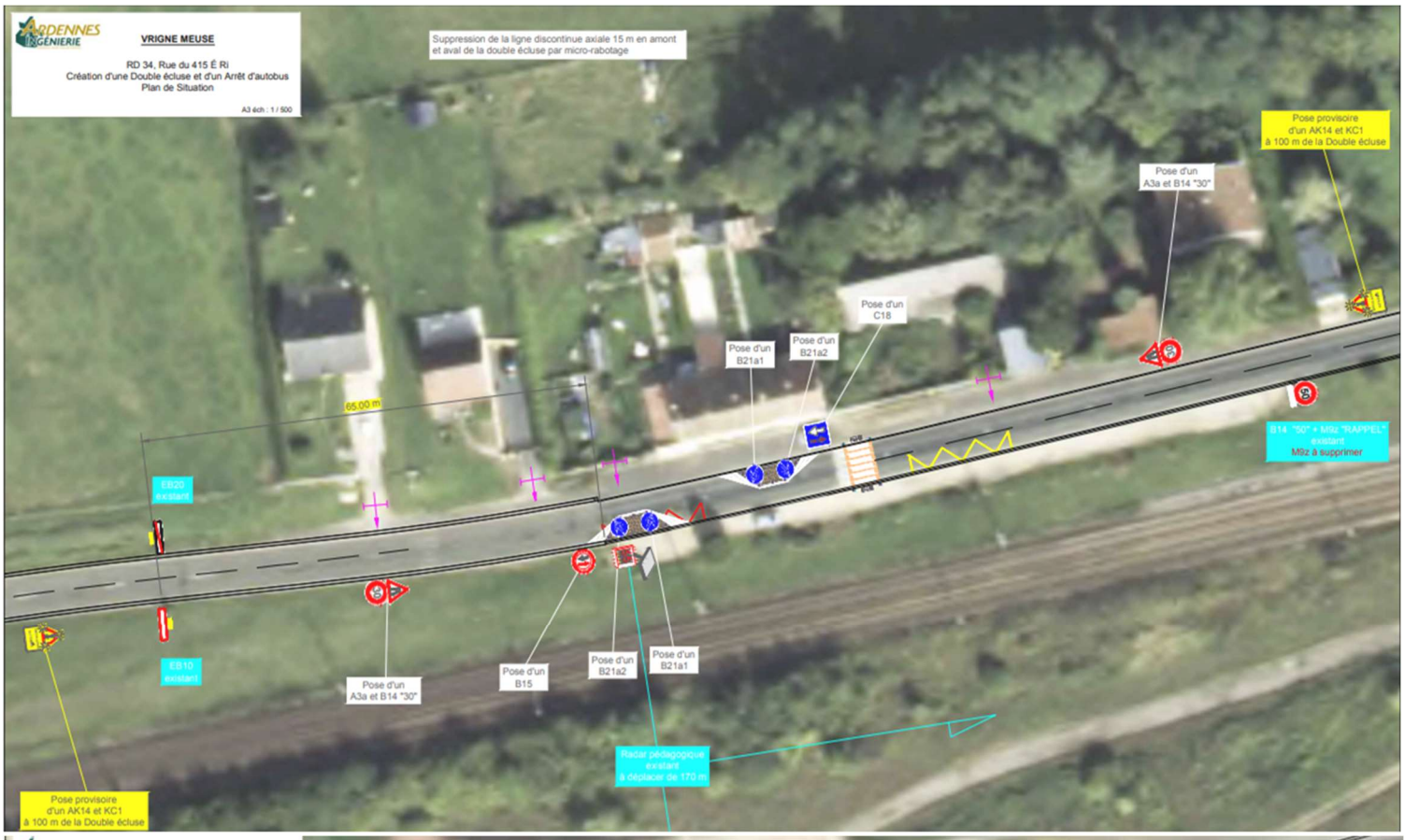

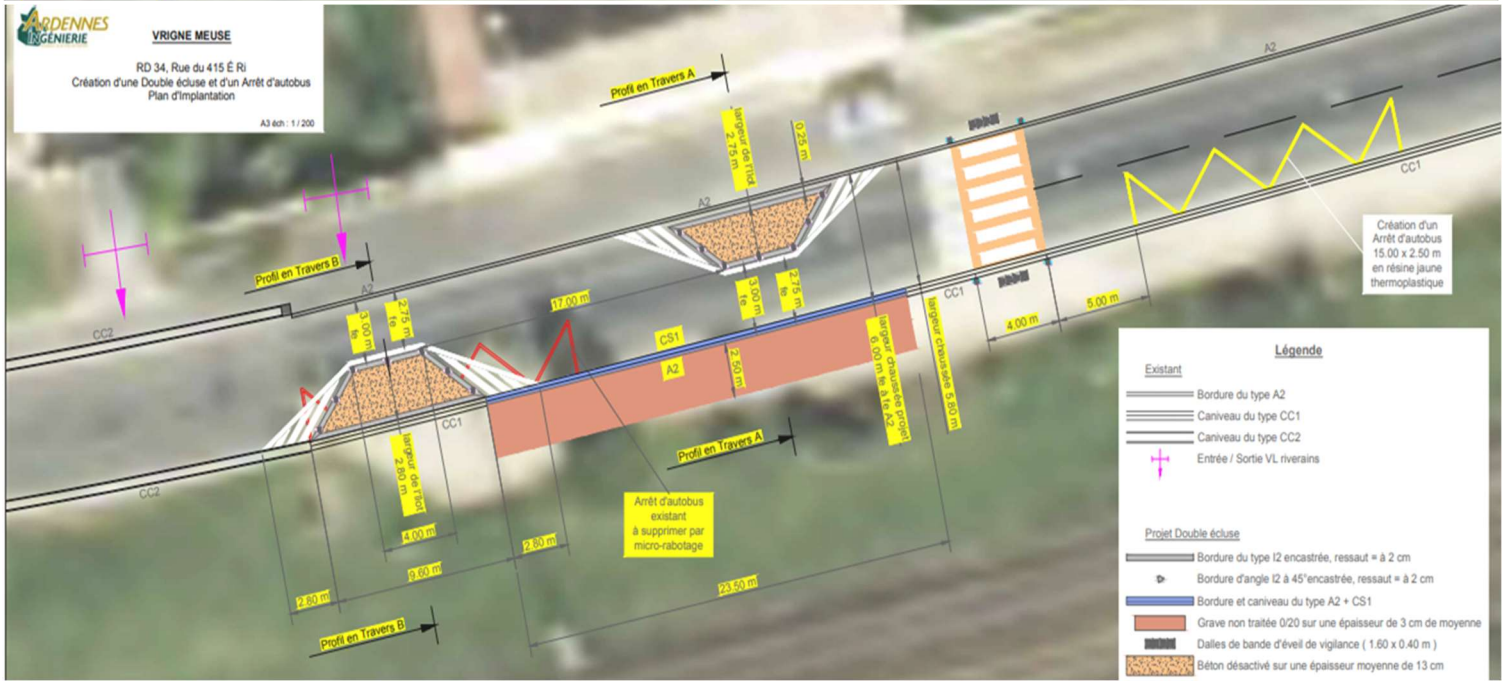

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

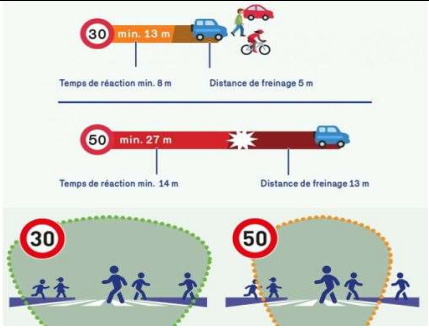

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

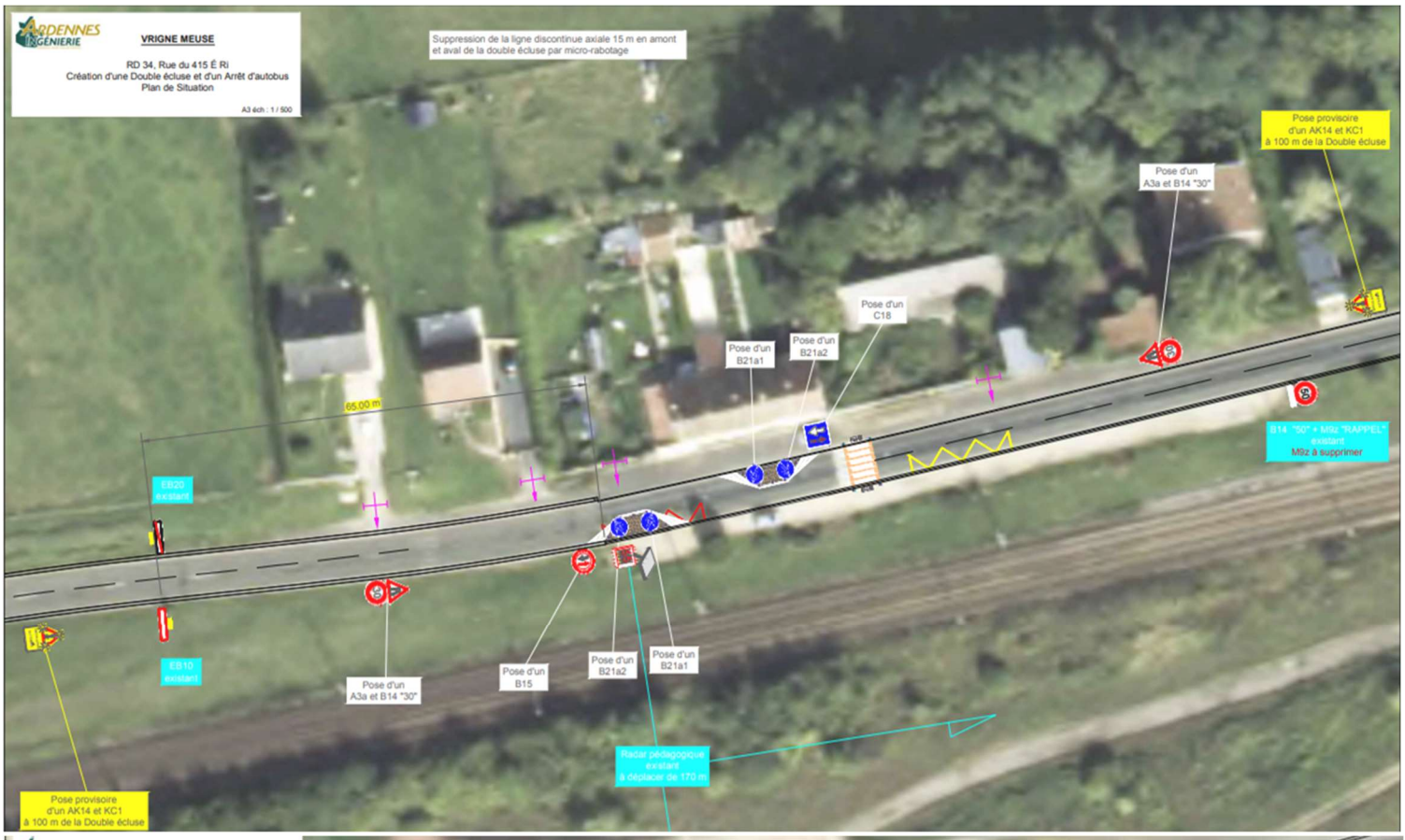

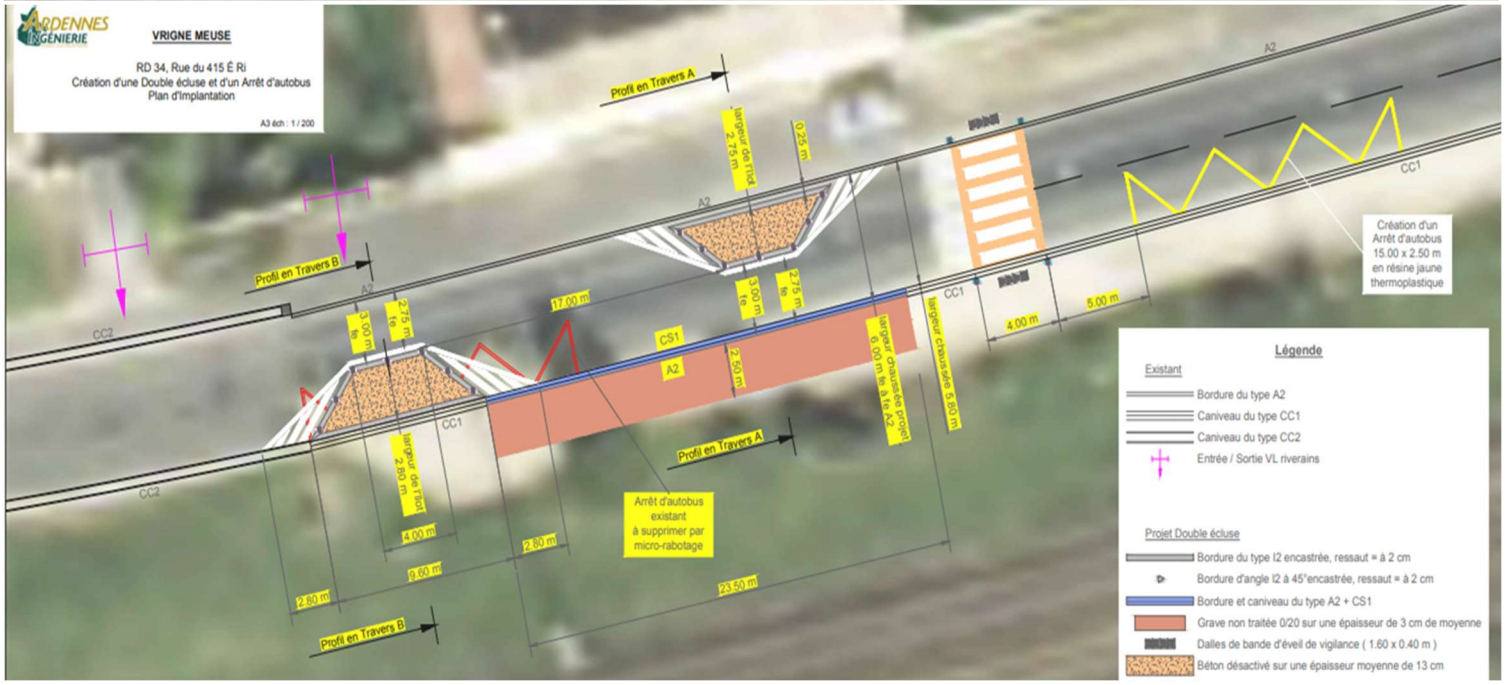

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

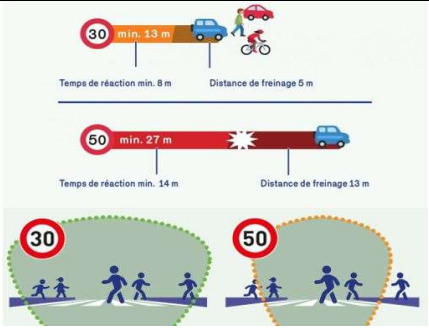

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

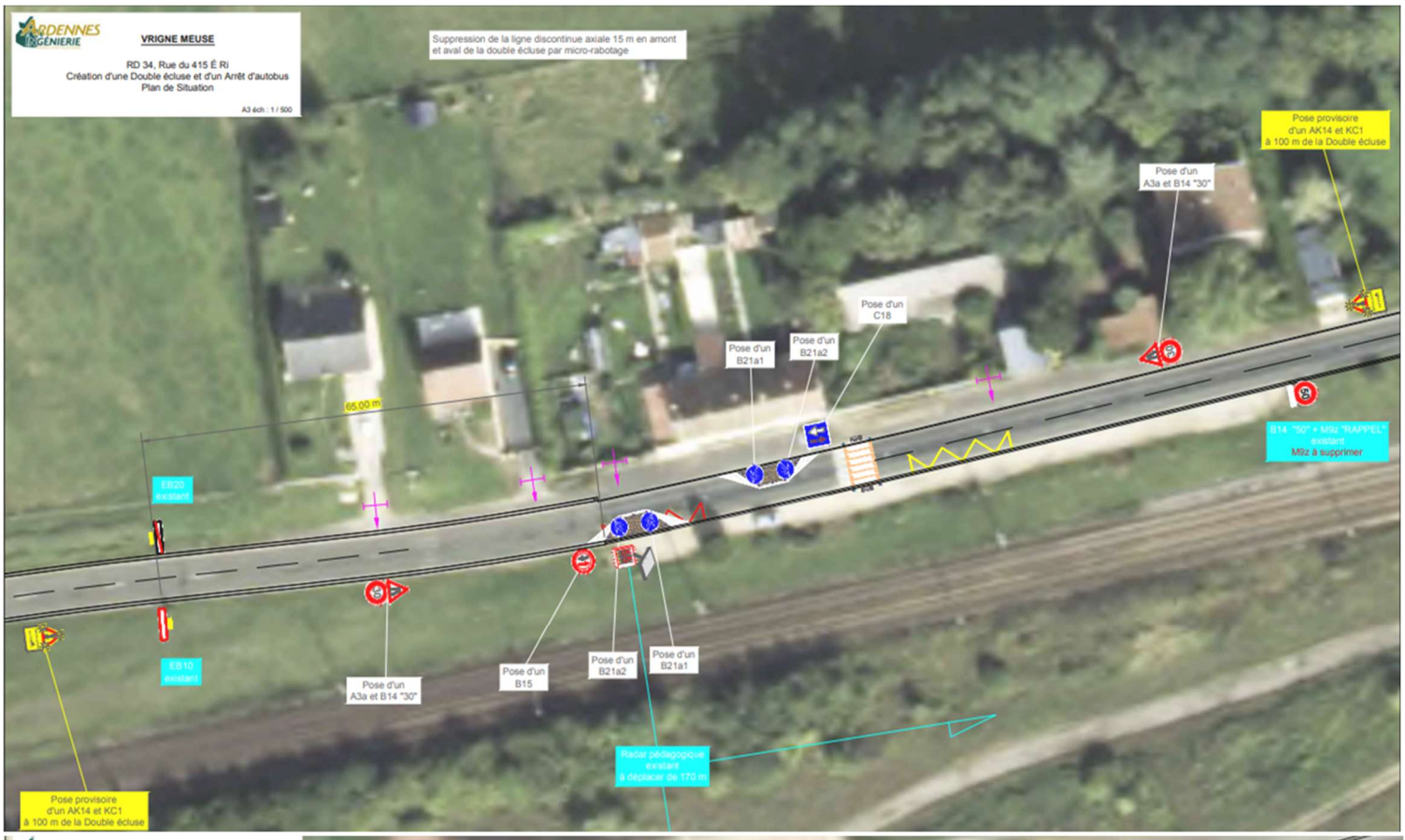

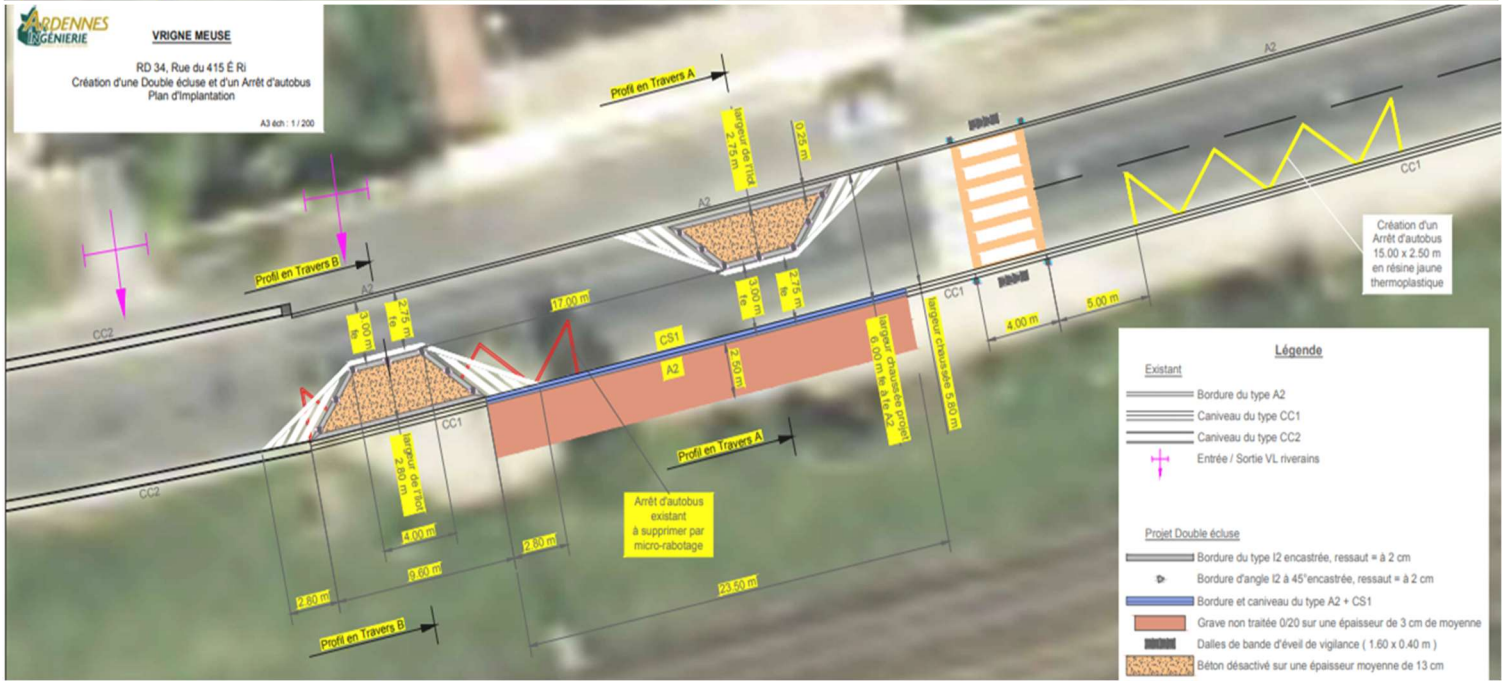

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

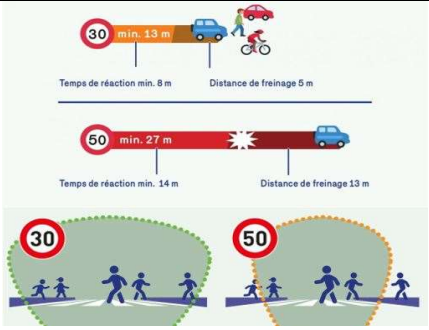

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

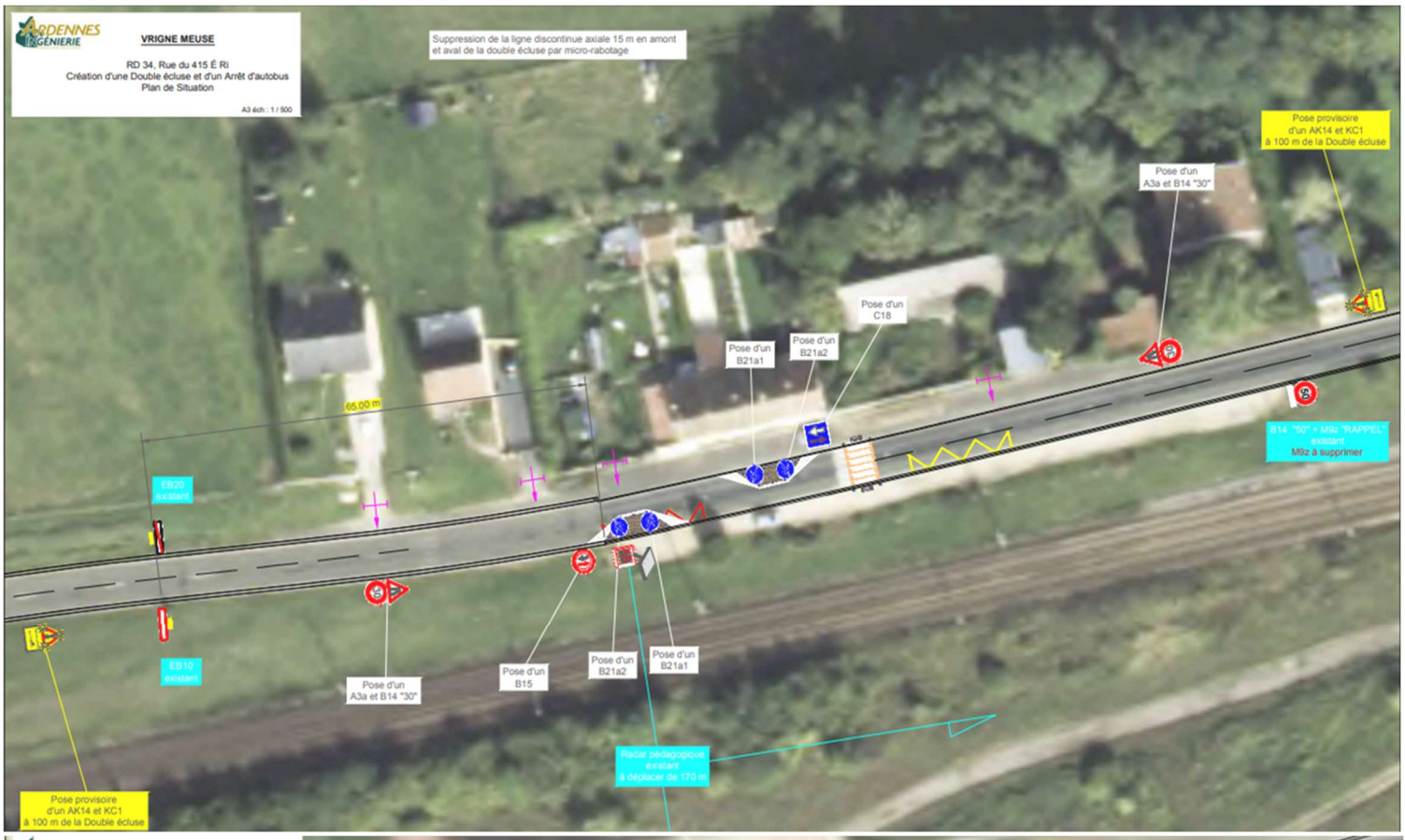

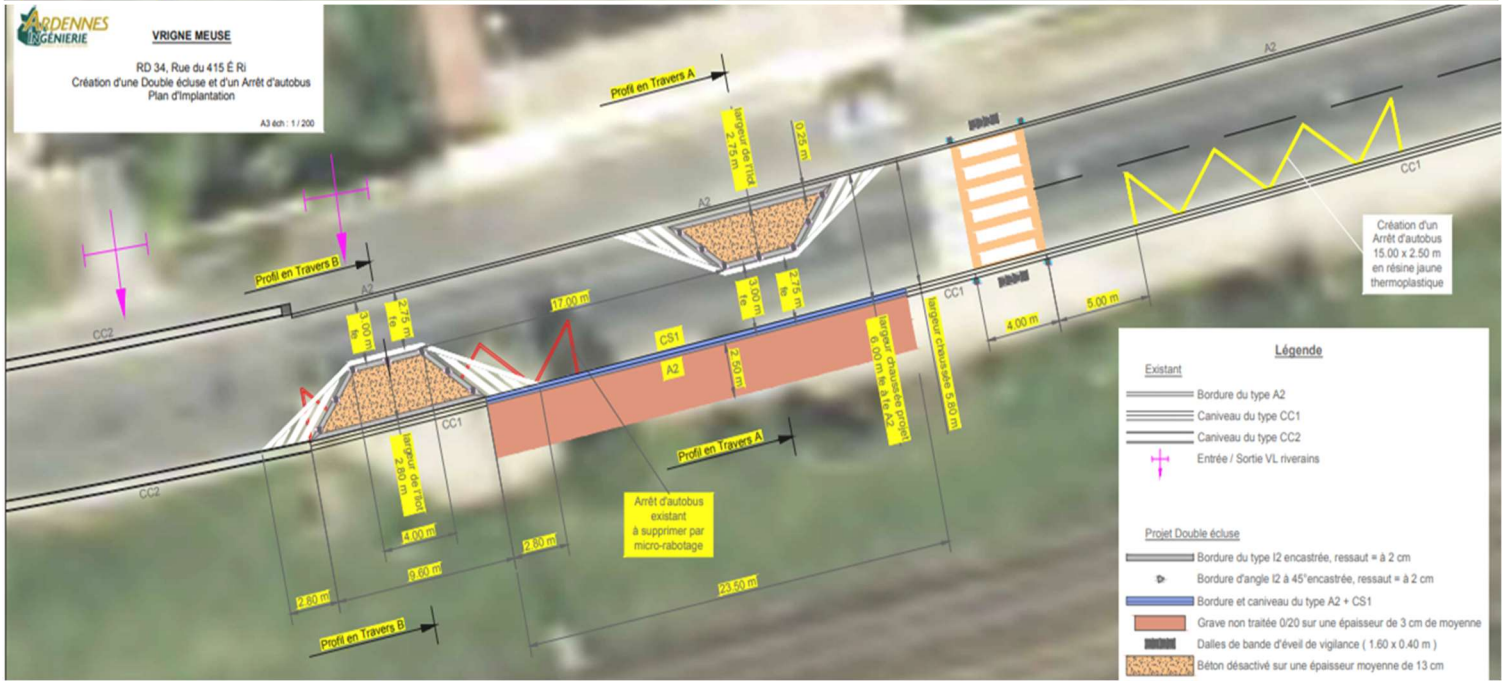

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

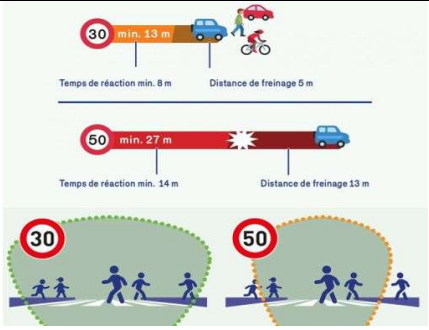

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

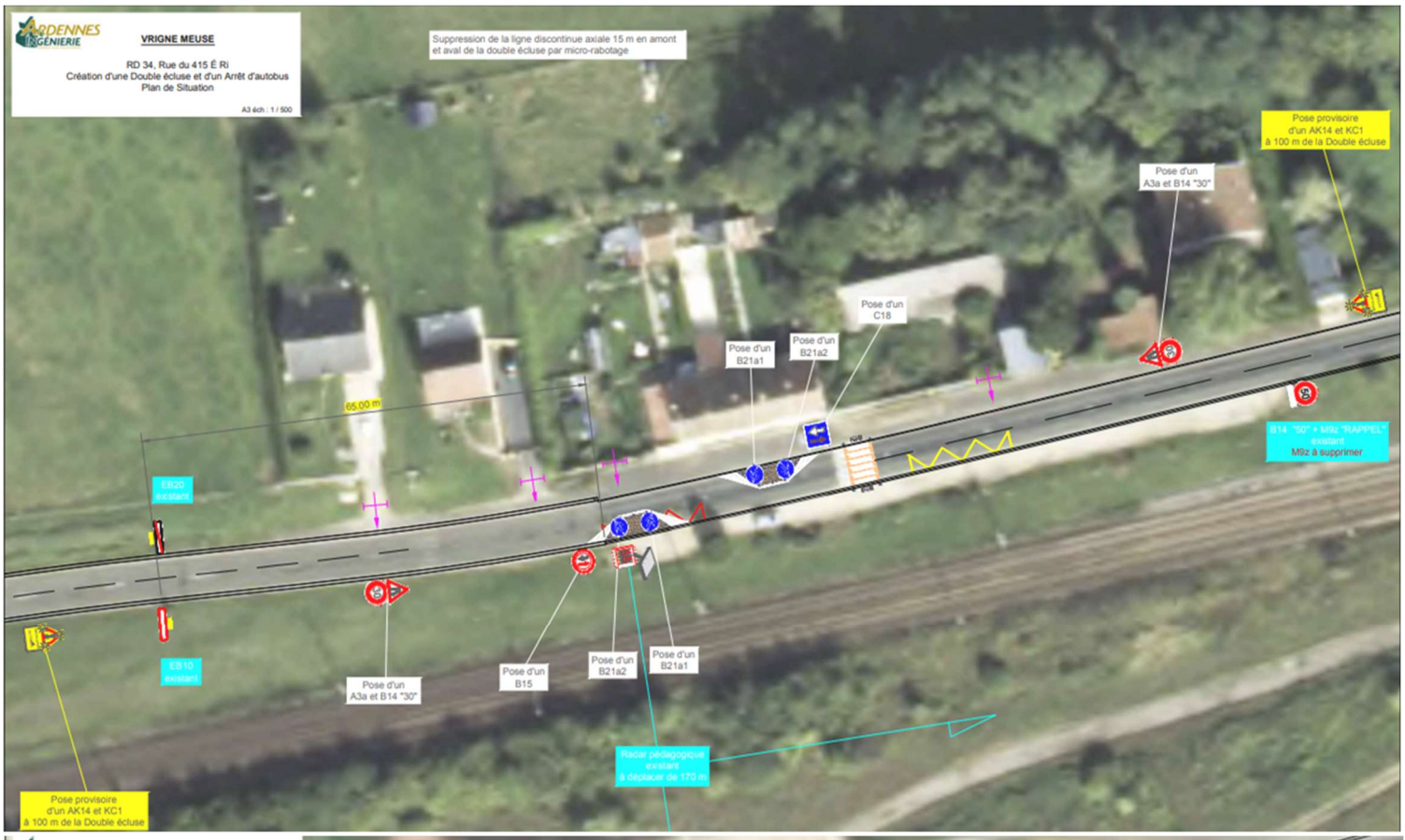

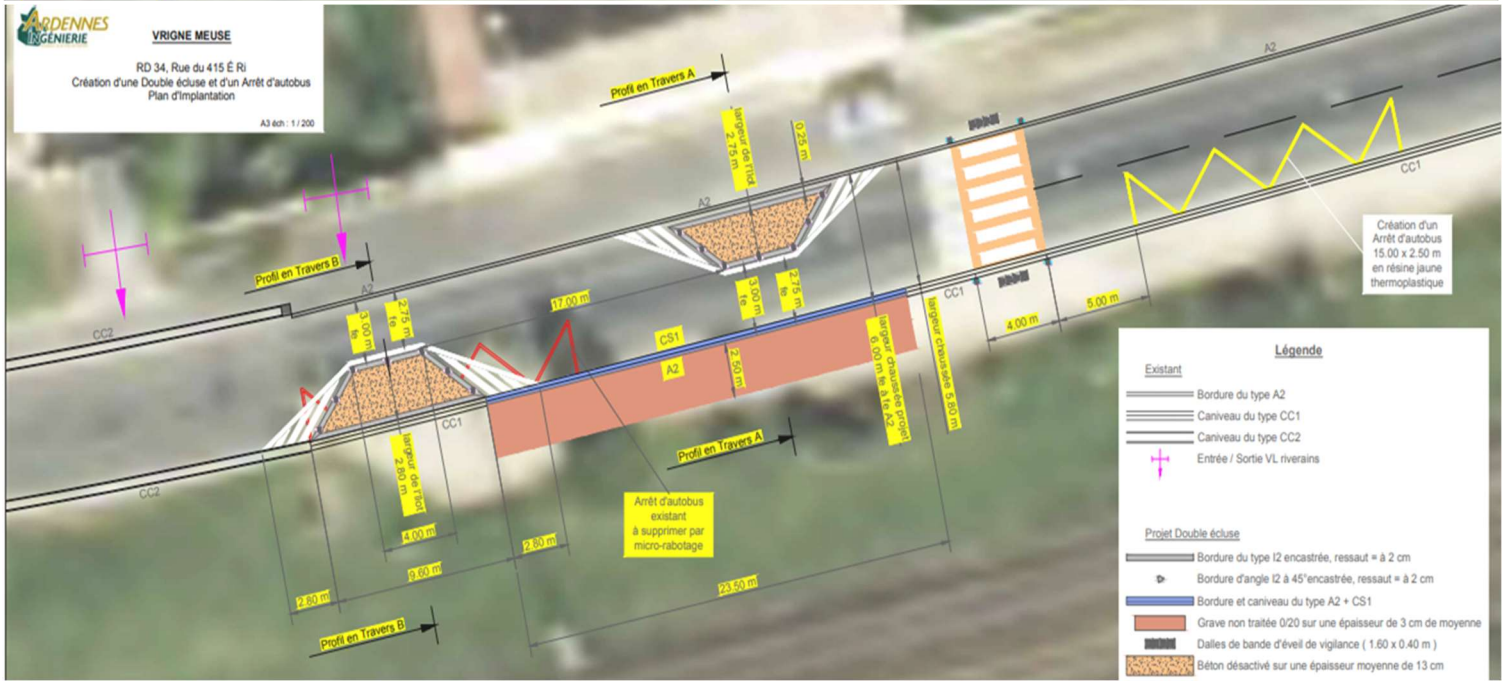

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

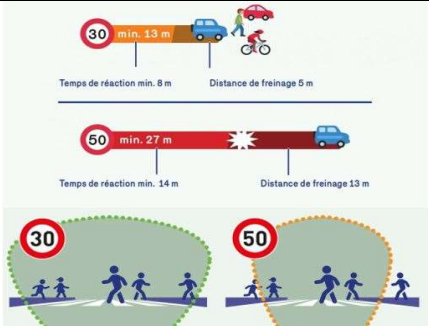

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

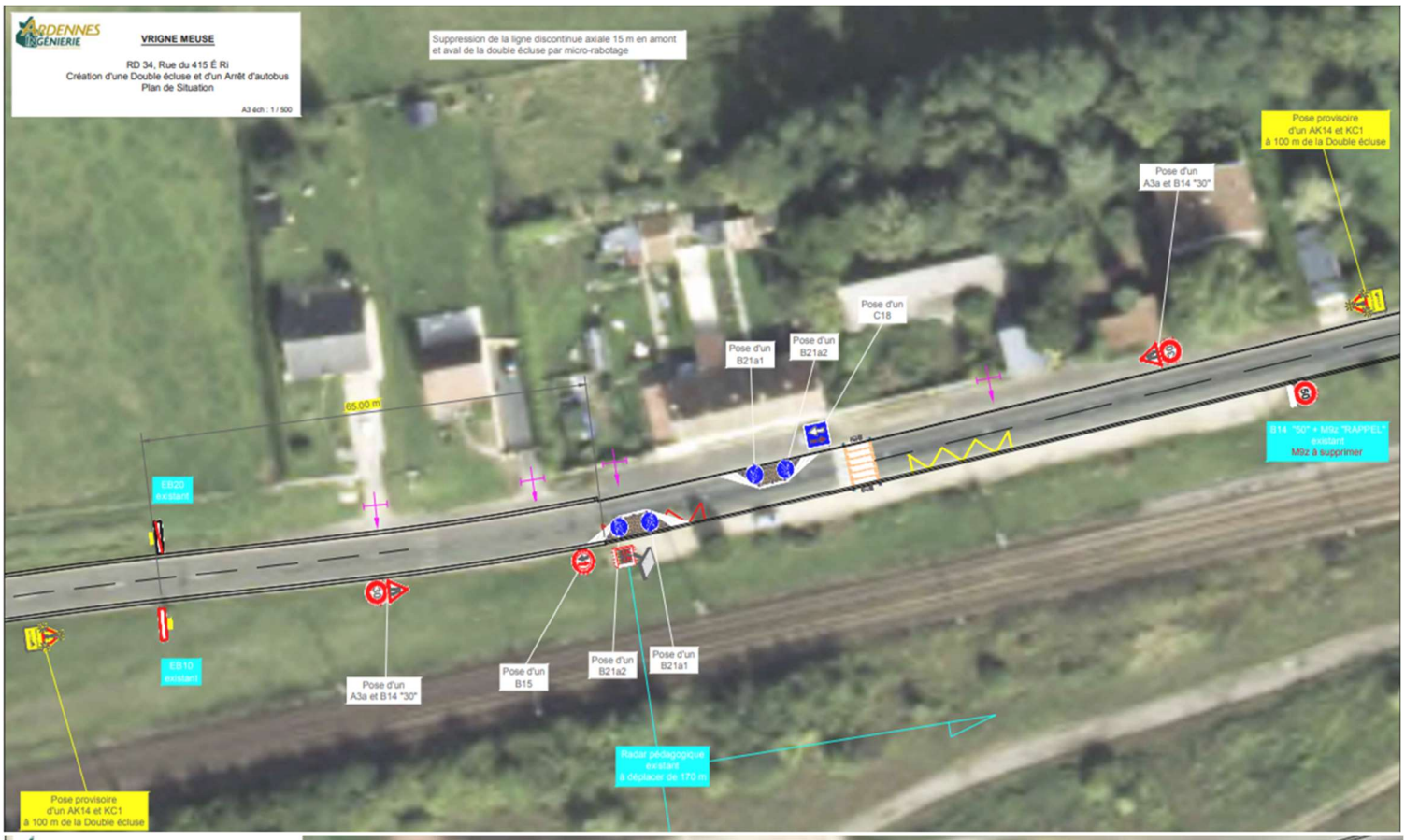

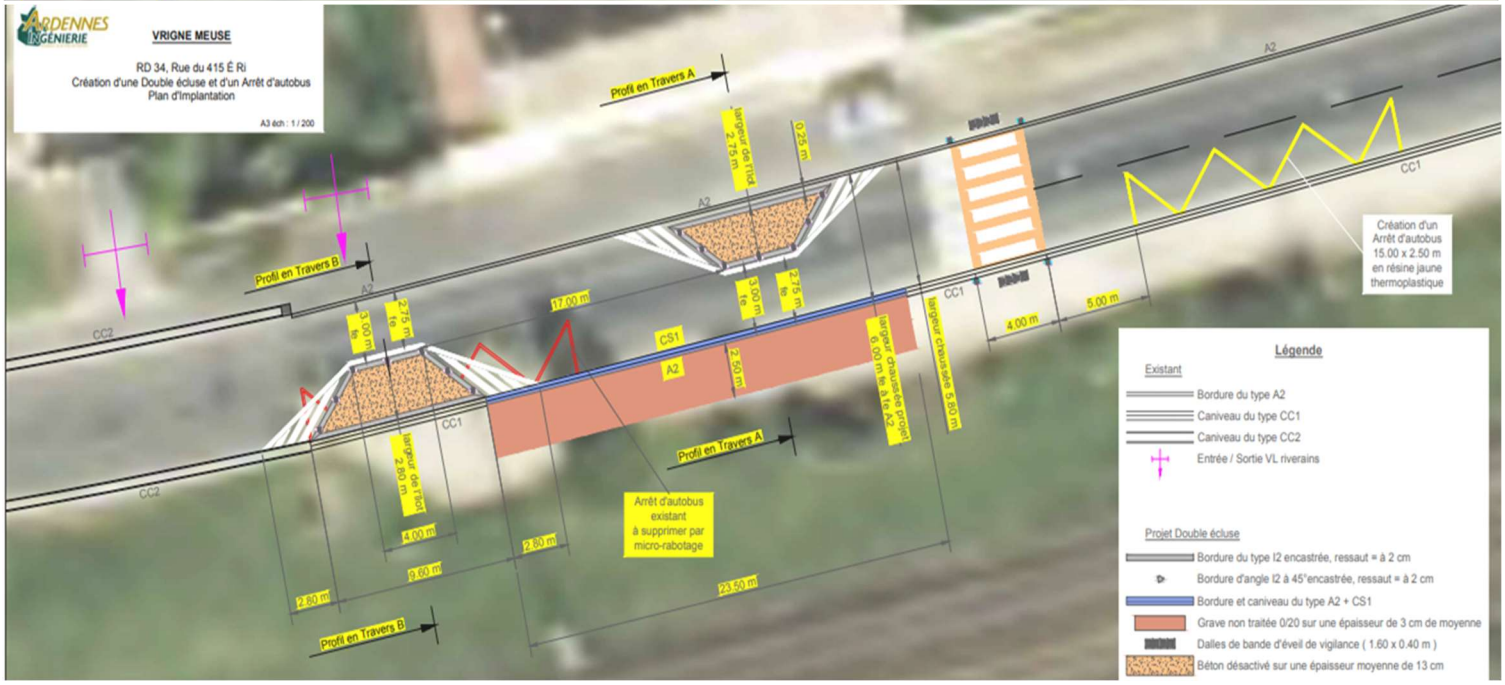

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

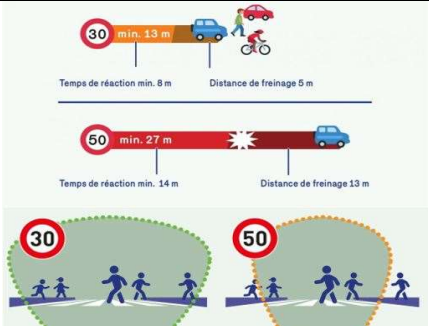

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

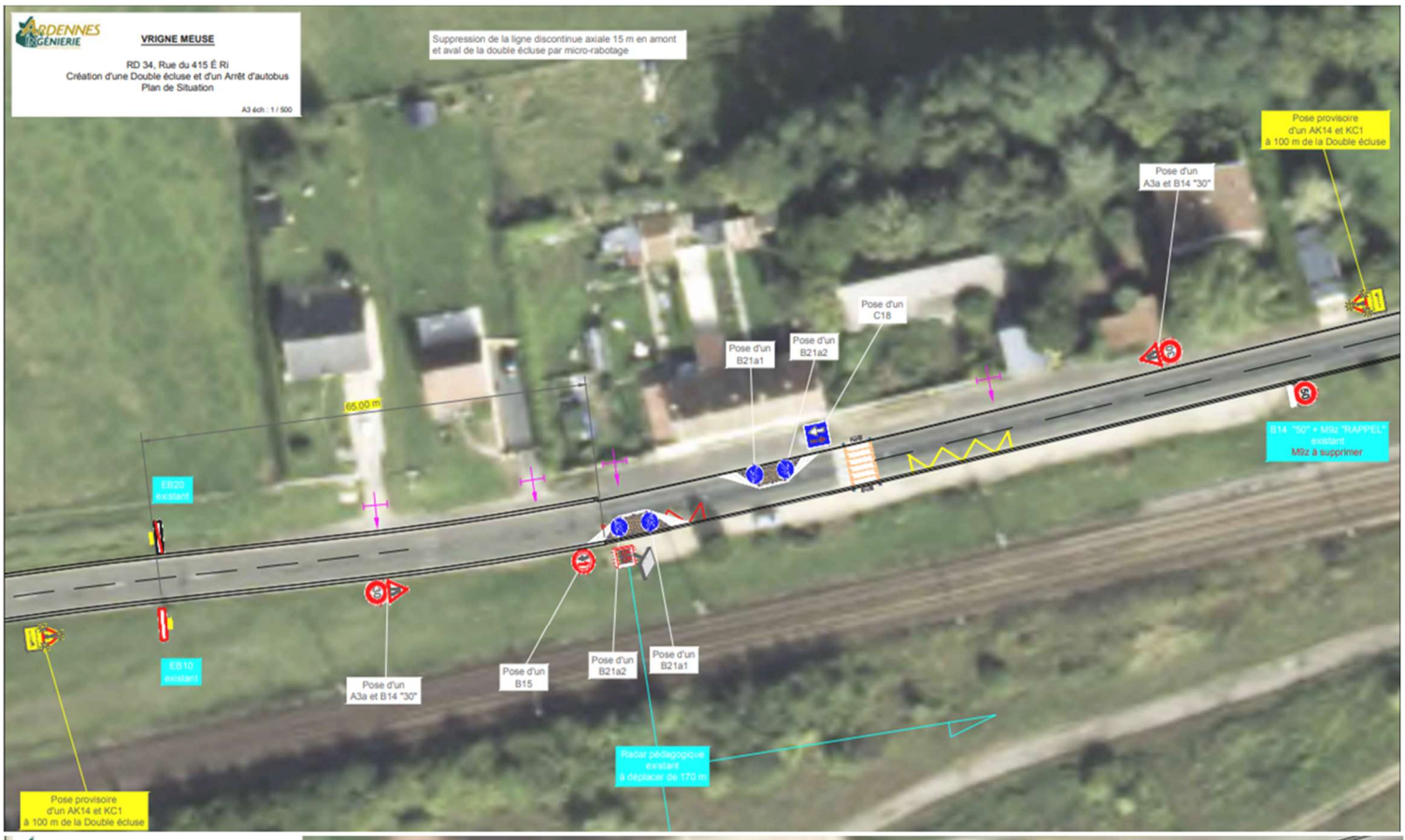

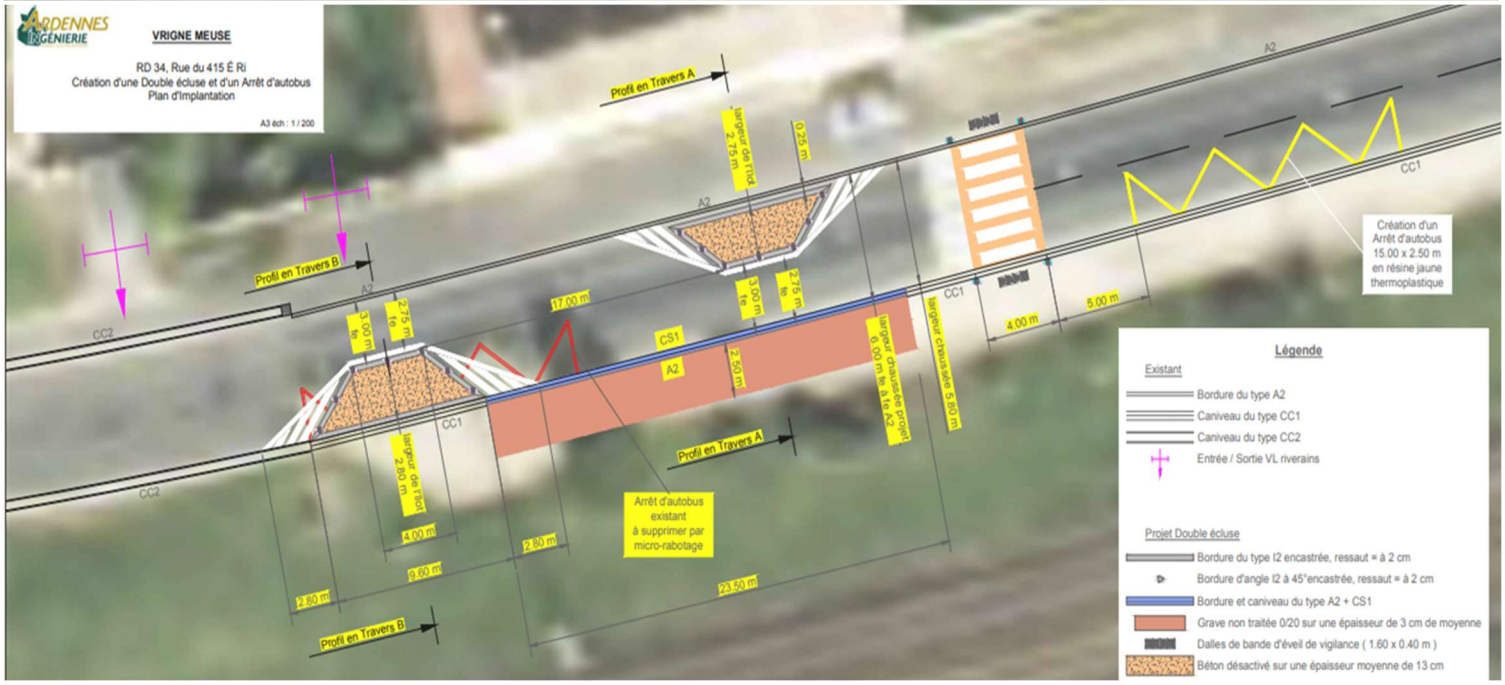

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

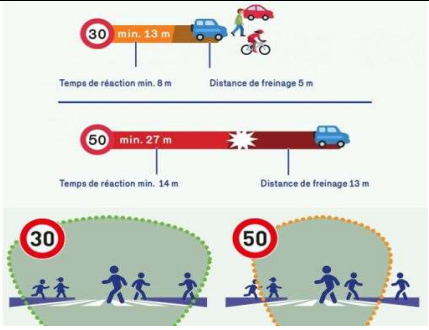

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

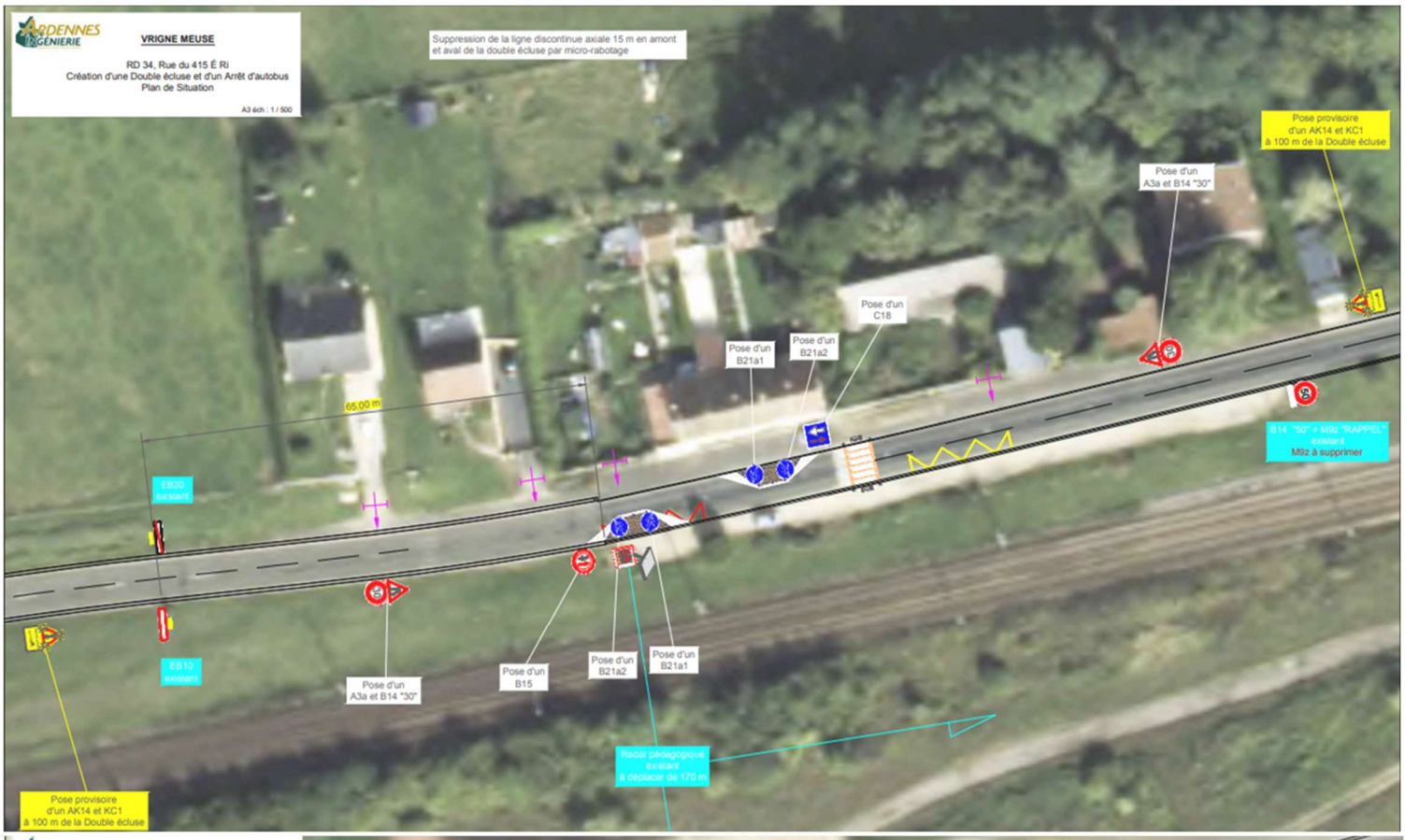

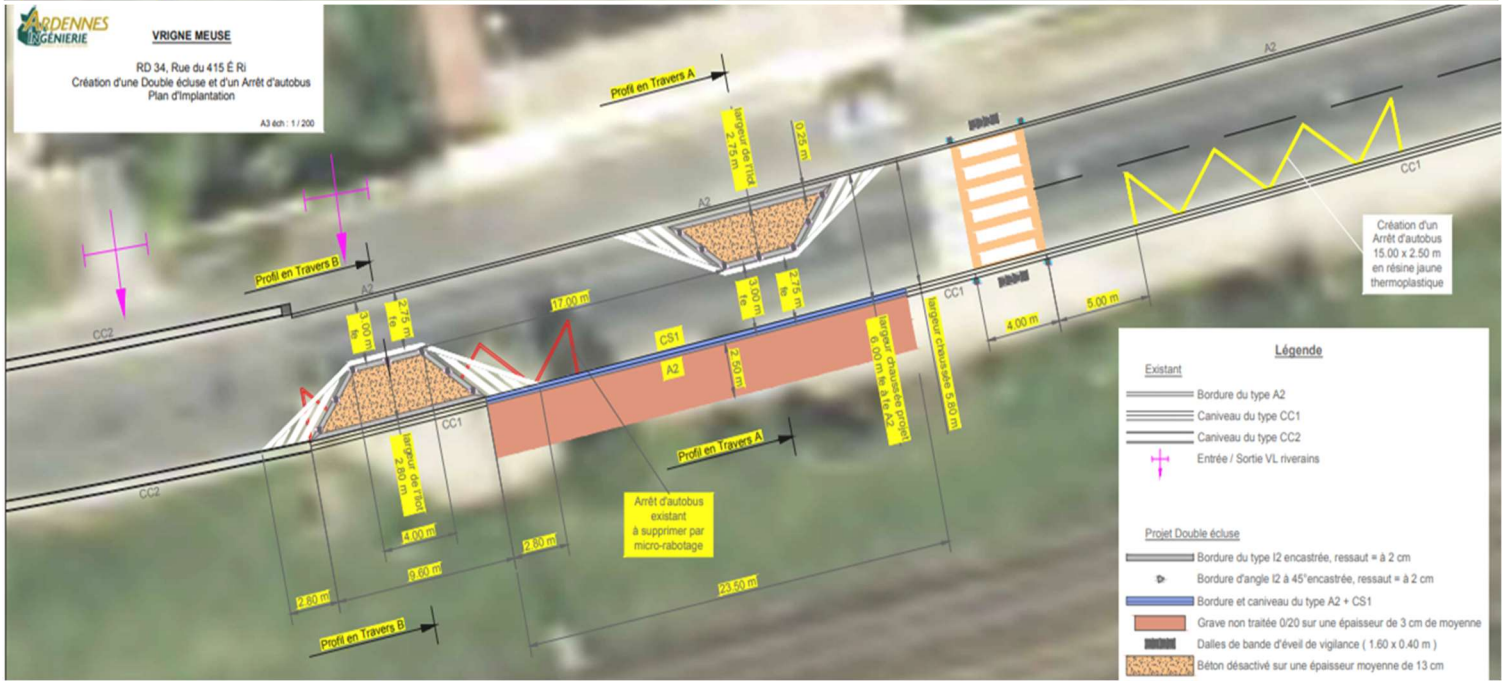

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

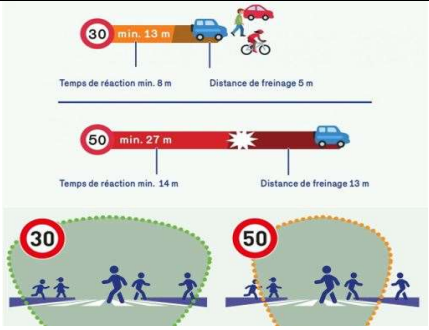

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

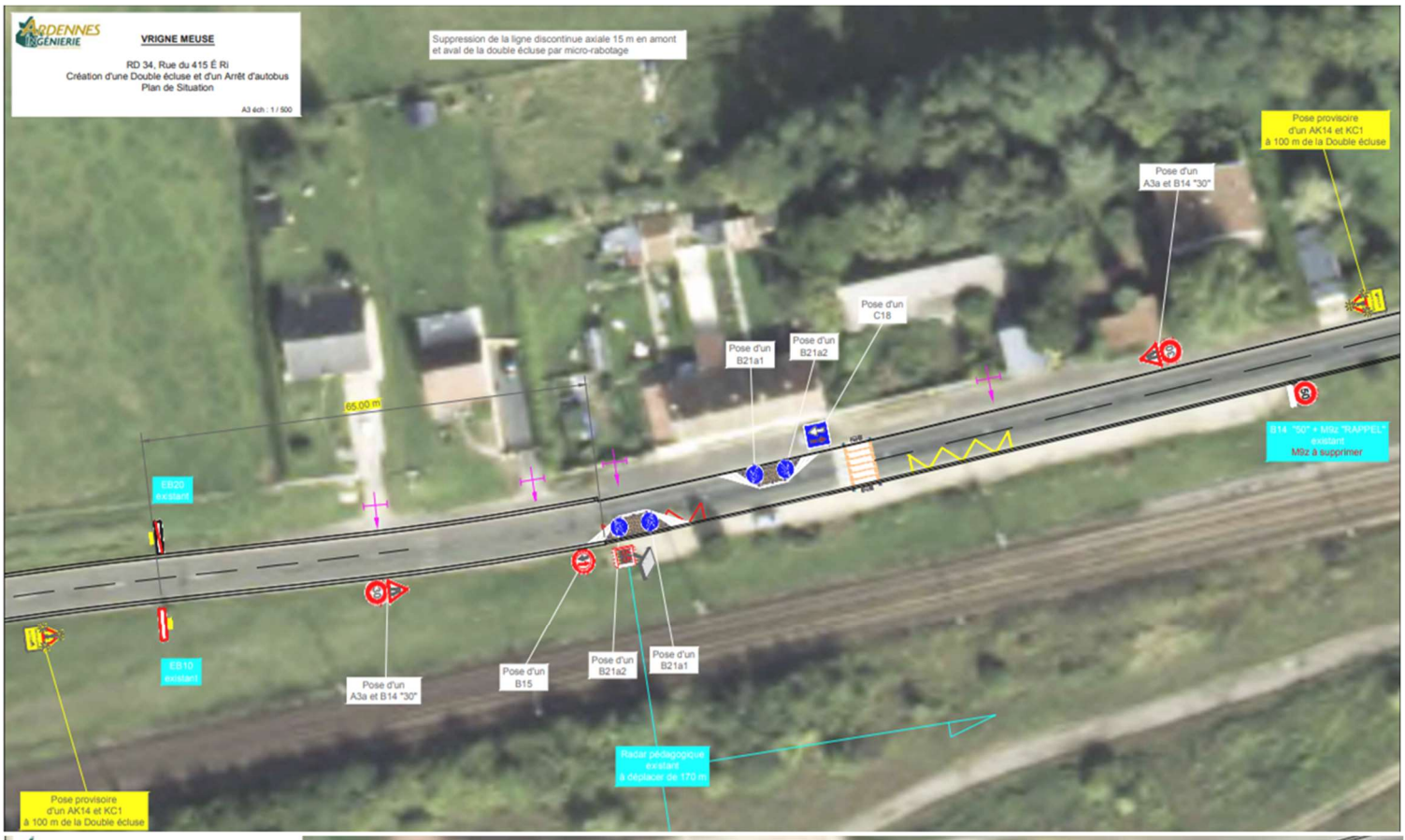

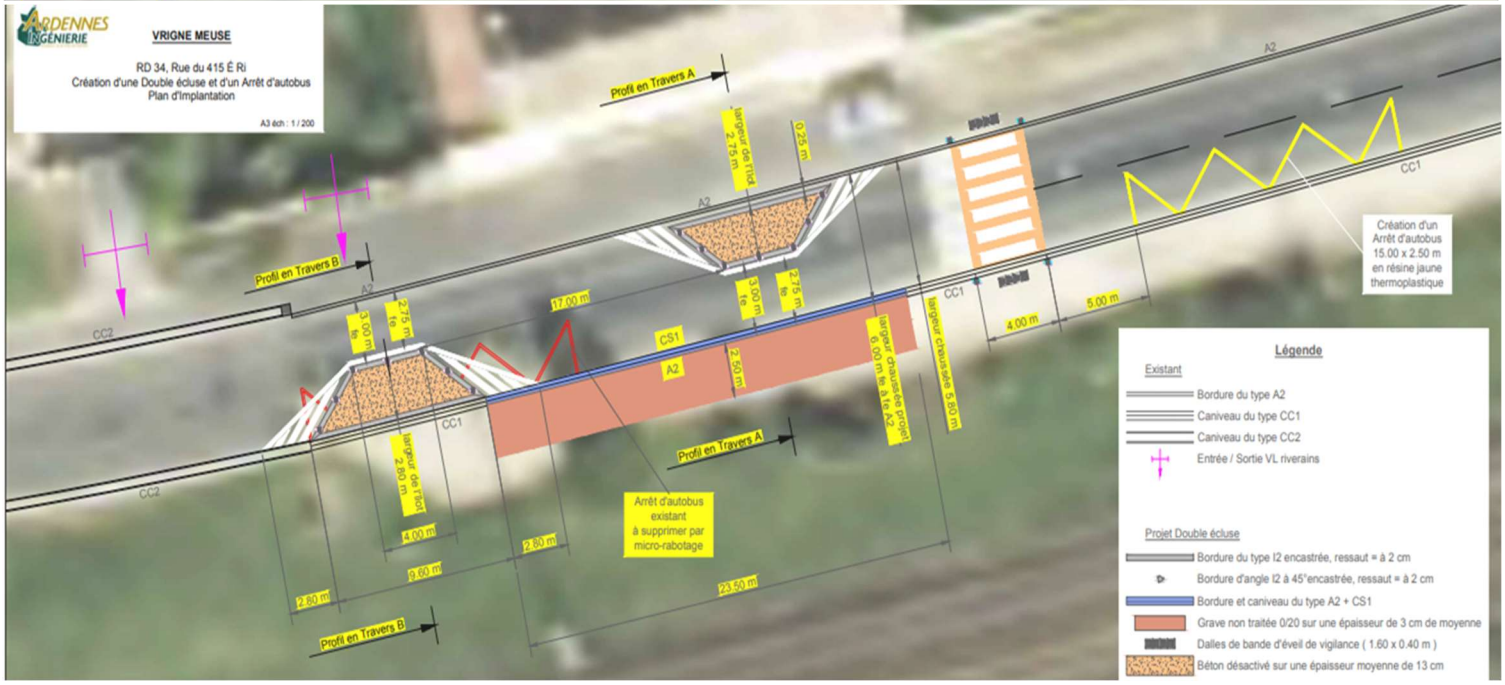

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

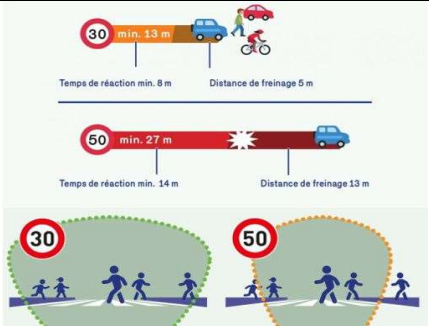

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

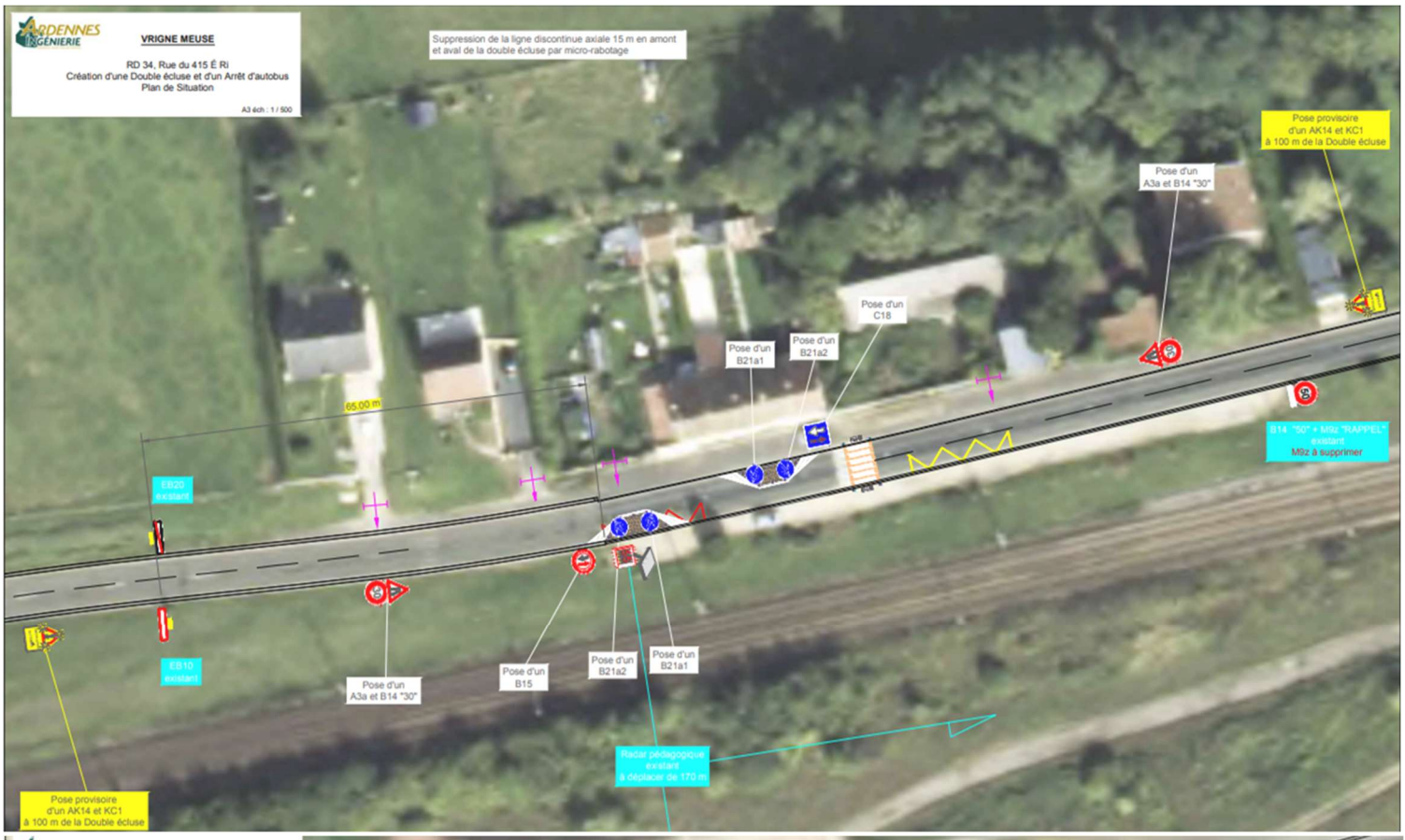

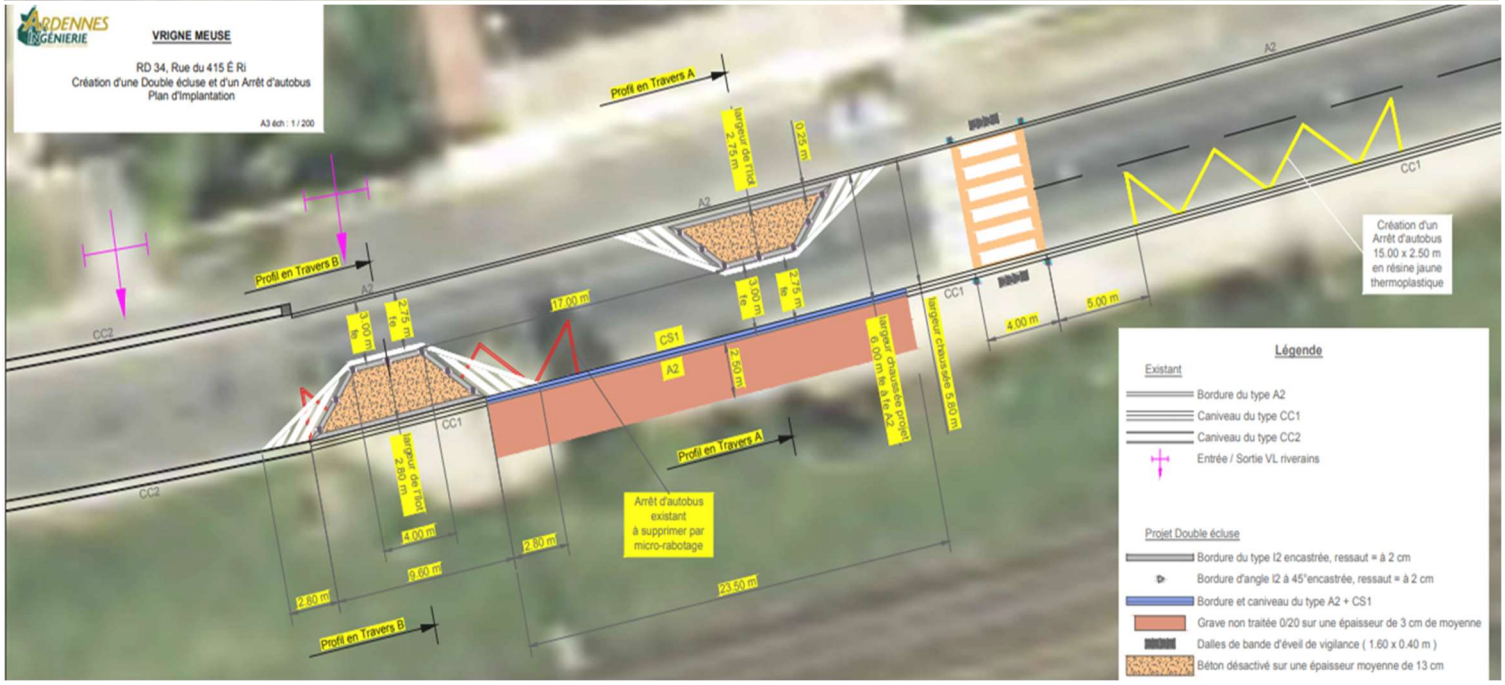

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

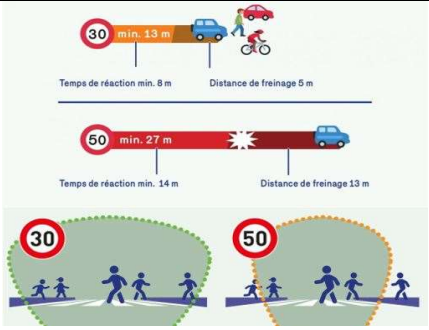

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

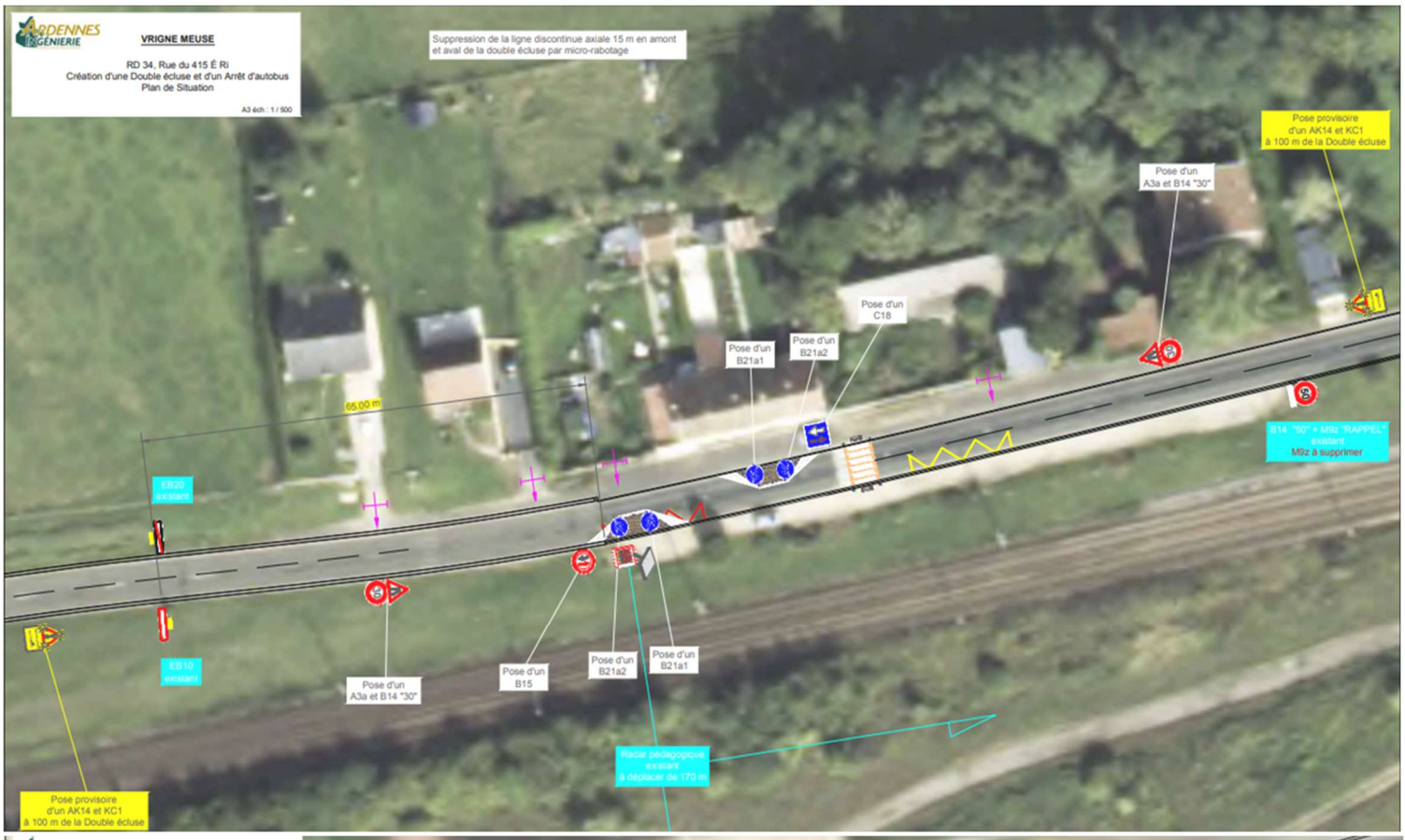

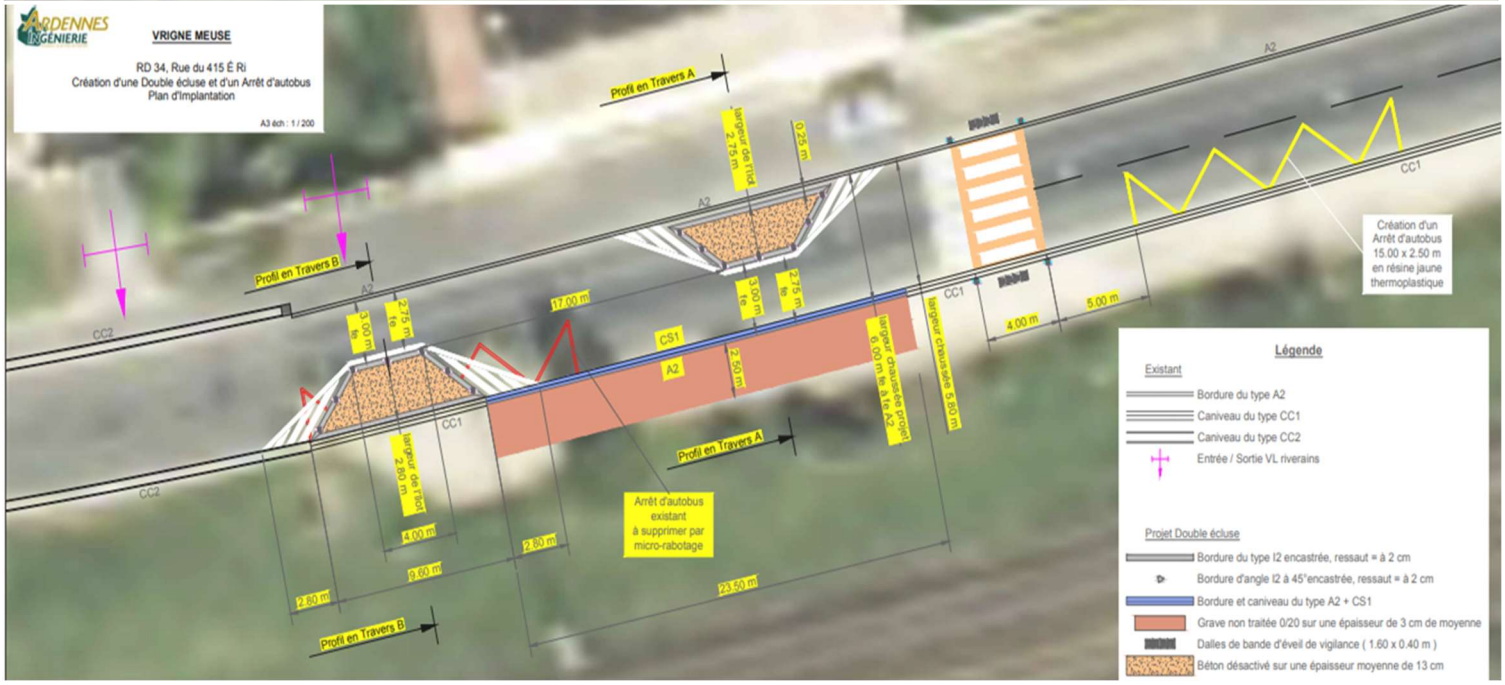

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

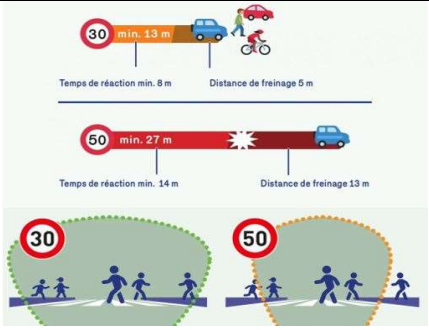

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

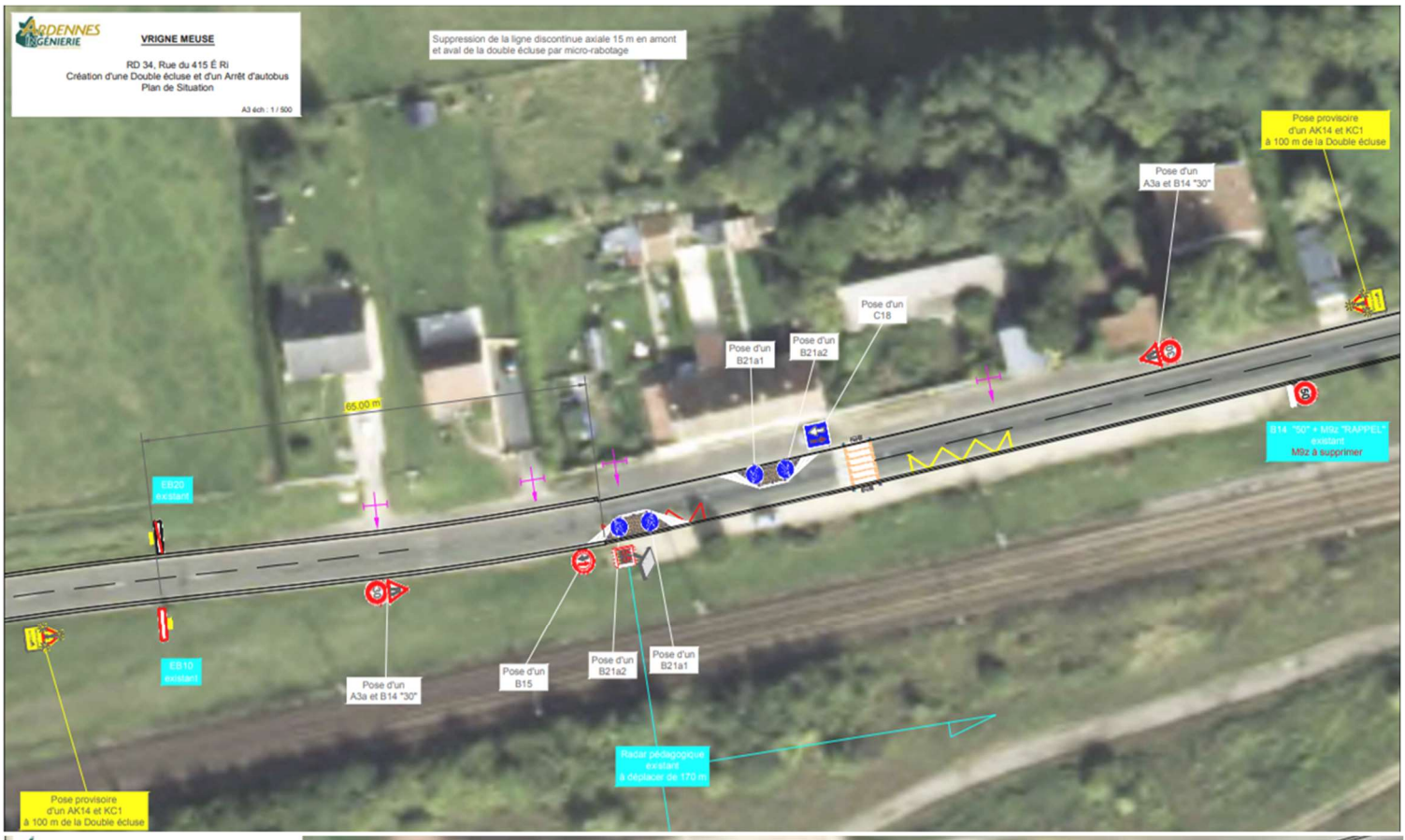

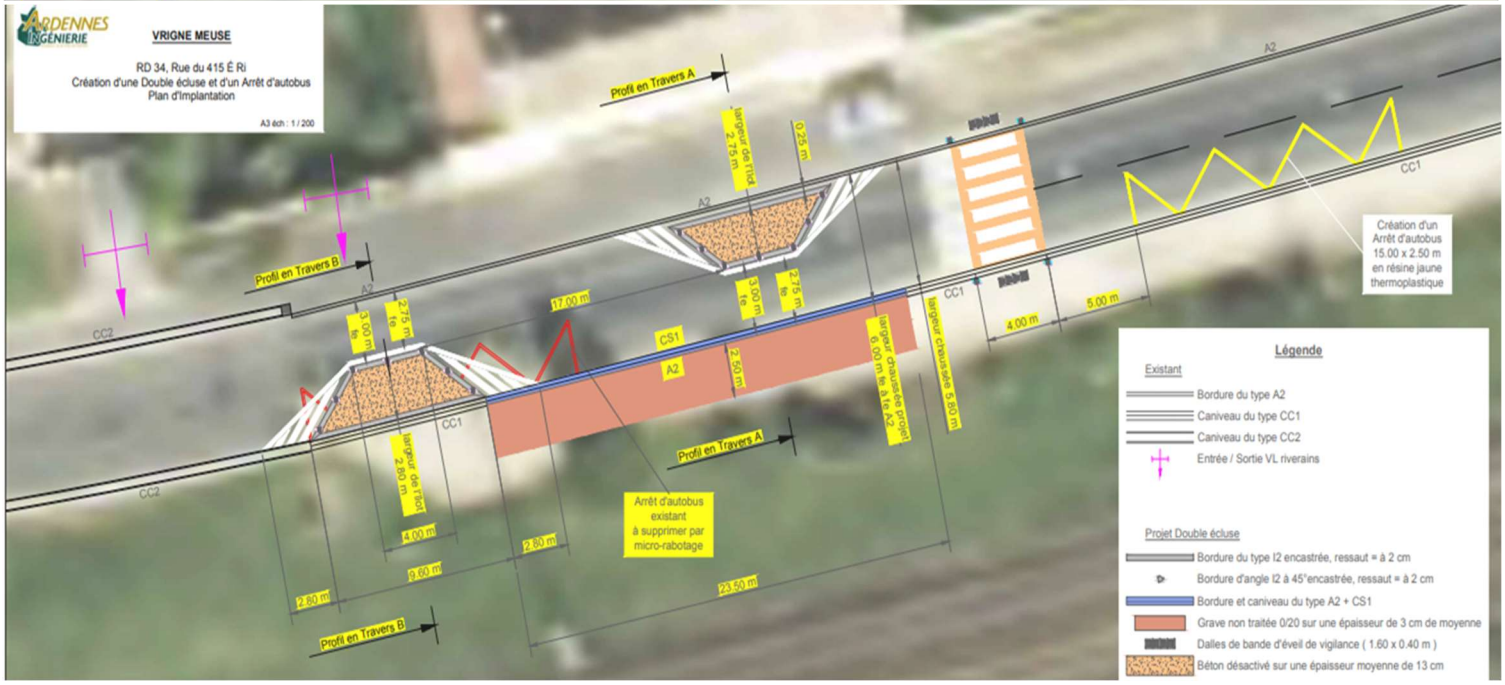

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23

FLASH INFOS
Vrigne-Meuse

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13
e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr
https://www.vrigne-meuse.e-monsite.com

Horaires d'ouverture au public :
- Mercredi de 8h30 à 12h30
- Vendredi de 13h30 à 17h30

@vrignemeuse

Madame, Monsieur

« S'il pleut le quinze, il n'y a pas de raisin.»

I Déchets verts

Il est important de rappeler que les déchets verts (tous confondus) doivent être déposés en déchetteries (Vrigne Aux Bois, Flize, Glaire ou autre) ou bien gérés en compostage individuel. Il est strictement interdit de jeter ses tontes ou autres vers des terrains privés (voisinages ou agricoles), même si les terrains adjacents ne sont pas entretenus. Pour le bien de tous, veuillez faire attention à vos dépôts et votre gestion des déchets verts.

A ce propos le Groupement de gendarmerie départementale des Ardennes nous informe : que des enquêteurs environnement de proximité (E2P) seront chargés de la criminalité environnementale :
En effet l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) sera bientôt appuyé par 3000 gendarmes « verts » plus spécialement formés à la criminalité environnementale.

D'ici à l'été 2023, une trentaine de gendarmes issus des brigades de proximité ardennaises auront été formés aux cycles des déchets, aux différents types de pollution, aux trafics d'espèces protégées (faunes et flores), au suivi des mesures de restriction mises en place en cas de sécheresse, à la détection des causes d'incendie et de leurs conséquences ou encore au commerce illégal du bois. … qui sont également des référents lutte contre la maltraitance animale.

Aux côtés de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de la Société protectrice des animaux (SPA), ils veillent au bien-être animal. Enfin, les 2EP sont également les correspondants des chasseurs ardennais au sein du Réseau « chasseurs vigilants » mis en place en juillet 2022 et qui a déjà été mobilisé pour détecter des atteintes à l'environnement, notamment des déchets sauvages.

II Respect de la réglementation routière

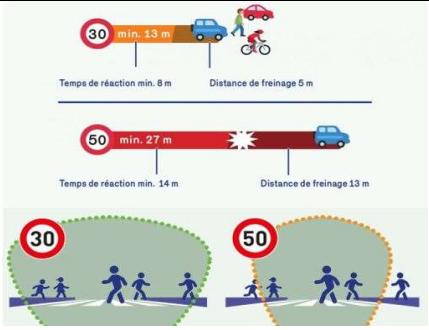

Nous avons reçu de nombreux signalement sur la circulation rapide de certains véhicules sur notre territoire ainsi que le non-respect des STOP.

Ces infractions peuvent augmenter le risque d'accident et peuvent être soumis à une contravention en cas d'interpellation par les forces de l'ordre.

A cet effet nous avons demandé à la gendarmerie de pouvoir augmenter leurs rondes sur la commune.

III Travaux double écluse

Les travaux de la double écluse dans la rue du 415ème RI, à l'entrée de VRIGNE MEUSE en venant de NOUVION SUR MEUSE (RD34) devraient démarrer le 11 septembre.

Une réunion de chantier, avec ARDENNE INGIENERIE (Conseil Départemental 08) et l'entreprise CAPITAINE, a eu lieu le mercredi 17 mai dernier pour positionner la double écluse. Après discussion sur diverses contraintes techniques, l'emplacement initial - à 50 mètres après l'entrée du village- s'est révélé non réalisable.

Aussi, celle-ci sera déplacée de 10 mètres environ. L'objectif reste le même, ralentir la circulation à l'entrée du village.

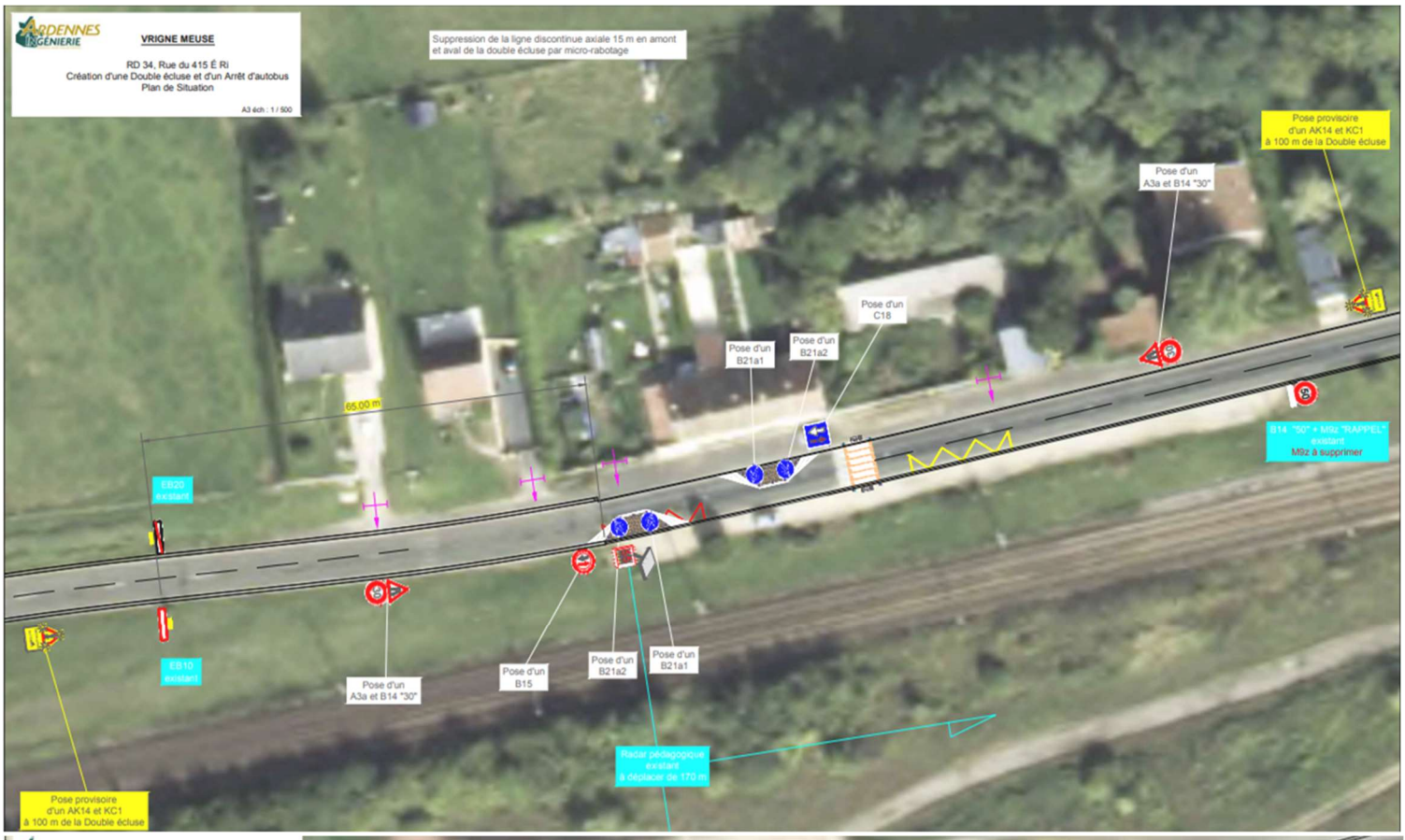

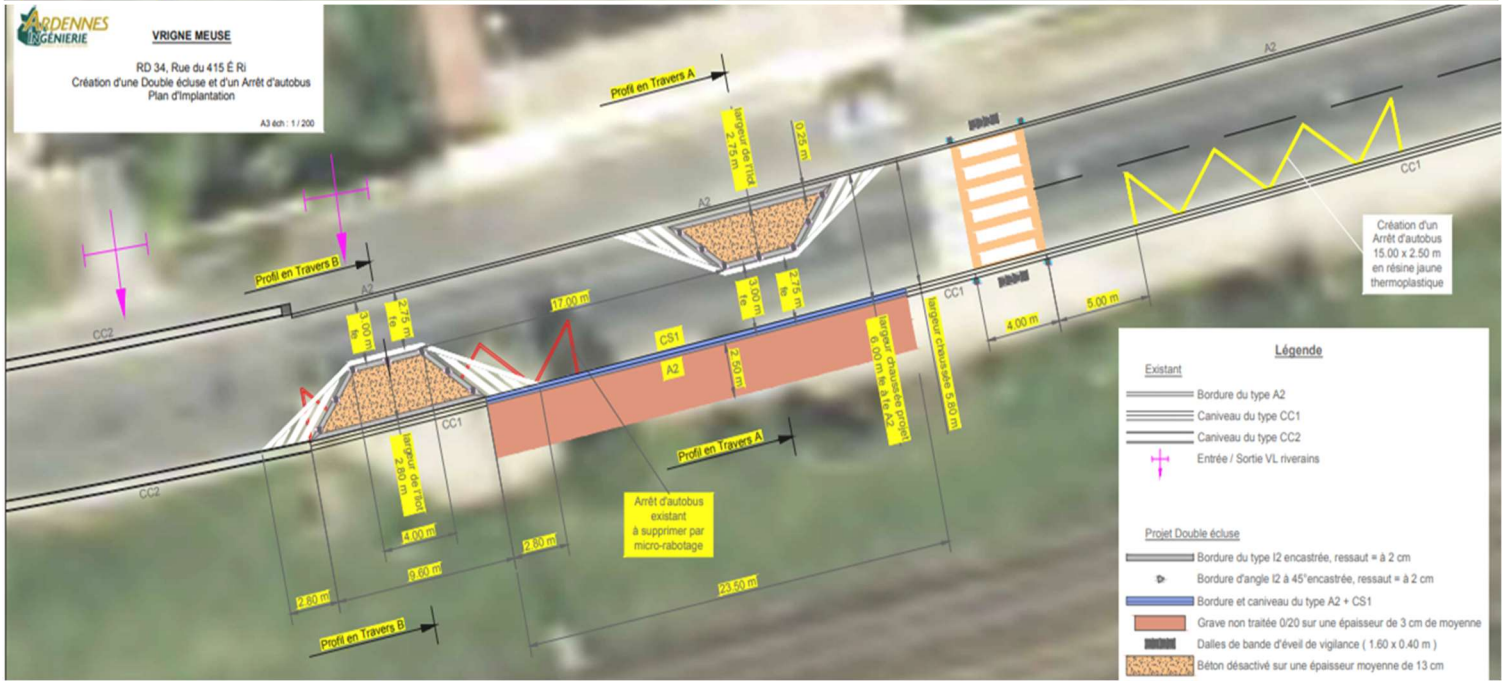

IV Infos Mairie

*Le secrétariat sera fermé au public :

-Du lundi 3 au vendredi 21 juillet inclus et du lundi 28 août au vendredi 1er septembre inclus.

- Pas de permanence d'élu durant l'été, reprise le vendredi 8 septembre.

En cas d'urgence nous joindre par mail / réseaux sociaux

*Recensement militaire :

Dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire il faut se faire recenser :
en mairie muni du livret de famille ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

*Déclaration «Gérer mes biens immobiliers» :

Jusqu'au 30 juin 2023 sur le site **impot.gouv.fr - 0 809 401 401 (prix d'un appel)**, du lundi au vendredi de 8h30/19h00.

-Survol – Enedis :

Dans le cadre de son entretien des ouvrages électriques, Enedis organise la visite aérienne préventive de son réseau.
Un survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant la commune (hors agglomération) est prévu du 10 au 28 juillet.

-Etudes sur le ruissellement :

M MORHAIN sera à Vrigne-Meuse le 26 juin. Si certains d'entre vous souhaitent le rencontrer merci de nous prévenir.

-Civilités :

***L'arrêté préfectoral N°108/2009 en vigueur, réglementant les bruits de voisinage dans le département des Ardennes :**
L'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse …

Sont uniquement autorisés aux horaires suivantes : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

*Rappel : Le chemin de mémoire **est INTERDIT A TOUS VEHICULES A MOTEURS : QUAD – MOTO** …

***Opération Tranquillité Vacances (OTV)** police et gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241**

Vie Associative / Culturelle :

Des personnes engagées du village vous convient à une réunion publique pour la constitution d'une association :

Rendez-vous le jeudi 28 septembre à

19h00 à la salle des fêtes Marie Curie.

Garder un œil sur ses consommations

Des solutions aident à mesurer et à analyser sa consommation électrique pour faire mieux et moins.

Les compteurs intelligents

Progressivement généralisés depuis 2015, les compteurs communicants d'électricité permettent de suivre quotidiennement ses consommations et de mieux les maîtriser. En plus d'accéder à des services et conseils personnalisés en ligne, il est possible de relier son compteur à des équipements de pilotage du chauffage par exemple, pour bénéficier des meilleurs tarifs. Autre avantage : les factures se basent désormais sur les consommations réelles et non sur des estimations.

AUJOURD'HUI, **90 %** DES FOYERS FRANÇAIS SONT DOTÉS D'UN COMPTEUR COMMUNICANT D'ÉLECTRICITÉ

Ecowatt, la météo de l'électricité

En téléchargeant l'application monecowatt, développée par RTE et l'ADEME, vous êtes informés à chaque instant de la consommation générale par des signaux clairs (de vert à rouge). Si la demande est trop élevée, un sms « vigilance coupure » vous incite à réduire ou décaler vos consommations. Pour s'inscrire gratuitement à l'alerte : www.monecowatt.fr. Enedis propose également l'outil coupures-exceptionnelles.enedis.fr.

Preuve de l'efficacité du dispositif : le signal « orange » lancé le 4 avril 2022, en plein épisode de froid, a permis d'économiser 800 MW. Décalage de l'usage des machines, diminution de la luminosité des magasins et enseignes… la mobilisation des particuliers, entreprises et collectivités a ainsi généré une baisse équivalente au double de la consommation de la ville de Montpellier !

De l'électricité verte ?

Les offres d'électricité « verte » représentent aujourd'hui 70 % des contrats proposés en France, et la demande est croissante. Mais attention : toutes ne garantissent pas que l'électricité achetée provient d'énergies renouvelables. Pour choisir votre fournisseur en toute transparence, fiez-vous au label VertVolt lancé par l'ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt

Petits outils, grosses économies !

Pour rester maître de ses consommations d'électricité, ce ne sont pas les solutions qui manquent !

Des thermomètres

pour juger à tout moment si la température est adéquate dans chacune des pièces de la maison. Si vous avez froid alors que la température est suffisante, c'est sûrement que votre maison est humide ou trop peu isolée.

Une multiprise à interrupteur

pour éteindre simultanément tous vos équipements et éviter ainsi qu'ils restent en veille.

Un wattmètre

pour mesurer la consommation d'un appareil électrique à un moment donné.

Une prise programmable mécanique

pour automatiser la mise en marche et l'arrêt de vos appareils électriques. Et si vous bénéficiez d'une tarification horaire, pensez à utiliser vos équipements en heures creuses pour payer moins cher !

Les espaces et applis en ligne

— **Le site de votre fournisseur d'électricité et l'espace client** pour suivre finement ses consommations, les comparer en fonction des périodes de l'année et avec d'autres ménages, fixer un seuil de consommation…

— **Les applications de domotique** pour programmer ses équipements connectés selon différents scénarios (absence prolongée, différenciation entre semaine et week-end…).

L'équipe municipale.
Edition du 23/06/23